

HISTOIRE DE LA MONARCHIE DE JUILLET DE 1830 À 1848

**AVEC UNE INTRODUCTION SUR LE DROIT
CONSTITUTIONNEL AUX ÉTATS-UNIS EN
SUISSE, EN ANGLETERRE ET EN BELGIQUE**

TOME SECOND

PAR VICTOR DU BLED

DOCTEUR EN DROIT, ANCIEN SOUS-PRÉFET

PARIS - E. DENTU - 1879

CHAPITRE XI. — MONSIEUR THIERS.

Adoption de l'indemnité américaine. — Réformes dans le régime protecteur ordonnance de 1835. — Loi sur les chemins vicinaux. — Le procès-monstre. — Attentat de Fieschi ; l'apothéose de Morey ; les docteurs du régicide. — Lois de septembre 1835 ; leur légitimité et leur nécessité. — Demande de conversion des rentes retraite du cabinet. — Dislocation du parti de gouvernement. — Avènement de M. Thiers à la présidence du conseil. Le budget des fonds secrets. — M. Thiers obtient l'ajournement de la conversion des rentes. Un effet sans cause. — Le programme du cabinet de 1836. — Ce qu'il faut entendre par le mot progrès. — Une lune de miel parlementaire. — L'attentat d'Alibaud. — Le blocus matrimonial. Voyage du duc d'Orléans et du duc de Nemours en Allemagne ; leur réception à Berlin et à Vienne. Un mot de M. de Metternich. Préliminaires du mariage du prince royal avec la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin.

CHAPITRE XII. — LA POLITIQUE DE LA PAIX.

La diplomatie et le régime parlementaire. — Passion posthume de la France pour la politique de guerres et de conquêtes à outrance. Les nations comme les individus portent durement la peine de leurs erreurs et de leurs violences. Le gouvernement de Juillet a rompu avec les routines révolutionnaires, et pris le droit public européen pour règle de sa politique extérieure. — Attitude des cours du Nord à l'égard de la royauté de 1830. Le czar Nicolas une petite guerre de représailles diplomatiques. Prévisions et prophéties du prince de Metternich. — La Belgique invoque l'appui de la Conférence de Londres pour contraindre la Hollande à exécuter le traité des 24 Articles. Prise de la citadelle d'Anvers. — Un épilogue diplomatique. — Le droit d'asile ; ses bornes et ses limites. La question des réfugiés politiques. Conférences de München-Graetz. Réponse du duc de Broglie à la note comminatoire des cabinets de Vienne, de Berlin, de Saint-Pétersbourg.

CHAPITRE XIII. — LE TRAITÉ DE LA QUADRUPLE ALLIANCE.

La Turquie et les réformes de Mahmoud. — Méhémet-Ali. Engouement irréfléchi de la France pour le pacha d'Egypte. — Bataille de Konieh. — Politique des grandes puissances à l'égard de l'empire ottoman. — Le traité d'Unkiar-Skelessi. L'Espagne la terre classique de l'imprévu. Ferdinand VII. La Pragmatique-Sanction. Les Cortès par États. Le despotisme éclairé de Zea Bermudez. — Martinez de la Rosa. Le Statut Royal. Traité de la Quadruple-Alliance. — Défaite de don Miguel. — La guerre civile en Espagne. Progrès de l'anarchie la Constitution de 1812. La France et l'Angleterre refusent l'intervention directe. — La politique des grandes aventures. — Toreno. Mendizabal. Isturitz. L'émeute de la Granja. — M. Thiers demande l'intervention le roi s'y oppose. Démission du cabinet du 22 février 1836.

CHAPITRE XIV. — LE PREMIER MINISTÈRE MOLÉ.

M. le comte Molé. Les croyants, les indifférents, les faux dévots et les athées en politique. Il faut souvent changer d'avis pour rester de son opinion. Qu'est-ce que gouverner ? — Formation du cabinet du 6 septembre 1836. Conseils du duc de Broglie à M. Guizot. — Un acte de justice mise en liberté des anciens ministres de Charles X. — Affaires de Suisse : la question des réfugiés ; le conclusum du 11 août ; l'espion Conseil. — Le prince Louis-Napoléon. Rêveries Politiques. Le complot de Strasbourg. — Indulgence de Louis-Philippe. 1838, 1840, 1851. Acquittement des coupables subalternes par le jury. — Mort de Charles X à Goritz. — Attentat de Meunier. — Discussion de l'adresse. Une lettre du comte de Montalivet. — Le budget de 1838 ; un mot de M. Thiers. — Les projets de disjonction, de non-révélation, de déportation et d'apanage. Discussion et rejet de la loi de disjonction. — Une garde nationale judiciaire. — Le pamphlet du vicomte de Cormenin. — Le ministère est mort, mais il ne veut pas qu'on le sache. Dissensions entre MM. Mole et Guizot. — Le ministère des questions réservées. Formation du cabinet du 15 avril 1837.

CHAPITRE XV. — L'ALGÈRE.

L'Algérie et ses habitants en 1830 Turcs, Maures, Arabes, Kabyles les hommes de la maison et les hommes de la tente. — Une société patriarcale et féodale : Le Fellah, le Khamrnas, le Djouad. Les marabouts. — Une Suisse sauvage : les Kabyles, leurs kanounes. La Djemâa, la Rekba, le Soff, l'Anaïa. — Difficultés que présentait pour la France la conquête de l'Algérie. — Formation du corps des zouaves. — Les premiers combats de l'armée d'Afrique. — Prise de Bone et de Bougie. — L'émir Abd-el-Kader entre en scène : un Jugurtha moderne. — Le traité du général Desmichels, 26 février 1834. — La question de la conservation ou de l'abandon de l'Algérie se pose devant les Chambres. — La Macta. — Les Hadjoutes. — Victoire de l'Habra et prise de Mascara. — Tlemcen. — La Tafna. — Tactique du général Bugeaud : victoire de la Sickah. — Le maréchal Clausel : première expédition de Constantine. Belle conduite du commandant Changarnier.

CHAPITRE XVI. — ABD-EL-KADER ET LE MARÉCHAL BUGEAUD.

La deuxième expédition de Constantine est résolue. — Le traité de la Tafna. — Siège de Constantine. Belle défense de Ben-Aïssa. Mort du général de Damrémont. Assaut et prise de la ville du Diable. Le général Valée est nommé maréchal de France. — Expédition des Portes de fer. — Abd-el-Kader, prophète, général, organisateur. — Il prêche la guerre sainte et recommence la lutte en 1839. — Le sous-lieutenant Colomer. — Défense de Mazagan. — Soumission de Cherchell, Médéah, Milianah. — Bugeaud est nommé gouverneur général de l'Algérie. Son caractère, son génie militaire. Il prend le contre-pied des errements de ses prédécesseurs. — Campagnes de 1841, 1842. Le duc d'Aumale s'empare de la smalah d'Abd-el-Kader. — Progrès de la colonisation. — L'émir se réfugie dans le Maroc. Le prince de Joinville bombarde Tanger et Mogador. Bataille d'Isly : 14 août 1844. — L'école spiritualiste militaire et l'école matérialiste. Traité

de Lalla-Maghrania. — Nouvelle insurrection : Bou-Maza, le Maître de l'Heure. — La surprise de Djema-Ghazouat : héroïsme de Géreaux et de Dutertre. Campagnes de 1846, 1847. — Le maréchal Bugeaud et son système de colonisation. Il donne sa démission. Le duc d'Aumale le remplace. Soumission d'Abd-el-Kader. — Les ordonnances royales de 1847.

CHAPITRE XVII. — L'AMNISTIE.

Situation parlementaire du cabinet de M. Molé. Politique de conciliation. — L'amnistie. — Réouverture de l'église Saint-Germain l'Auxerrois. — Mariage du duc d'Orléans avec la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin. — Les fêtes de Fontainebleau. — Inauguration des galeries historiques du musée de Versailles. — Réfutation des calomnies accréditées au sujet des prétendues économies de Louis-Philippe sur sa liste civile. — Mariage de la princesse Marie d'Orléans. — Dissolution de la Chambre des députés. Nouvelles élections. Discussion parlementaire des fonds secrets. — Lois sur les justices de paix, les faillites, les aliénés. — Proposition Gouin pour la conversion des rentes. Présentation et rejet d'un projet de loi pour la création d'un grand réseau de chemins de fer. — Mort du prince de Talleyrand, Naissance du comte de Paris. — Couronnement de la reine Victoria.

CHAPITRE XVIII. — UNE FRONDE PARLEMENTAIRE.

Intrigues du prince Louis-Napoléon Bonaparte au château d'Arenenberg. Demande d'expulsion. Conflit avec la Suisse. — Evacuation de la citadelle d'Ancône. — Règlement définitif de l'indemnité due par la République d'Haïti. — Guerre avec la République Argentine et le Mexique. Prise de Saint-Jean d'Ulloa. — La coalition : M. Duvergier de Hauranne. — De la maxime extralégale : le roi règne et ne gouverne pas. — De l'opinion publique en France. — Le projet d'adresse de la commission discussion. Défense du comte Molé. — Nouvelle dissolution de la Chambre des députés. — Élections. — Retraite définitive du Cabinet du 15 avril. — Interrègne ministériel de deux mois : l'anarchie parlementaire dissolution de la coalition. — M. Passy est élu Président de la Chambre. Formation soudaine du ministère du 12 mai. — Jugement sur la coalition.

CHAPITRE XIX. — LE GOUVERNEMENT DU CENTRE GAUCHE.

La société des Saisons. Le *Moniteur Républicain* et *L'Homme Libre*. Insurrection du 12 mai 1839. Condamnation et grâce de Barbès. — L'Espagne de 1836 à 1839. Constitution de 1837. Trahison de Maroto. Don Carlos est interné à Bourges. — Discours de M. Thiers en faveur de l'alliance anglaise. — M. Guizot est nommé ambassadeur à Londres. — Projet de loi pour la dotation du duc de Nemours. La conspiration du silence. Démission du cabinet du 12 mai. — Formation du Ministère du 1er mars 1840. — Programme de transaction. — La gauche dynastique prête son concours à M. Thiers. — Discours de Lamartine. — Vote des fonds secrets. — Politique de bascule : enterrement de la proposition Rémilly ; rejet de la conversion des rentes. — Amnistie du 27 Avril. — Renouveau du privilège de la Banque de France. Loi sur le sucre de betterave et le sucre indigène. — Lois sur les chemins de

fer, les canaux, la navigation transatlantique, le travail des enfants dans les manufactures. — Médiation de la France entre l'Angleterre et le royaume de Naples dans la querelle des souffres de Sicile. — Le bonapartisme de M. Thiers. M. de Rémusat annonce à la Chambre des députés le retour des cendres de Napoléon 1^{er}. Courageuses paroles de Lamartine. — Le prince de Joinville est envoyé à Sainte-Hélène. La cérémonie du 15 décembre 1810. — L'instinct et l'intérêt national. Une sublime imprudence. — Intrigues du prince Louis-Napoléon Bonaparte. L'expédition et le complot de Boulogne. Le capitaine Col-Puygellier. Le prince Louis devant la Cour des Pairs ; sa condamnation.

CHAPITRE XX. — LE TRAITÉ DU 15 JUILLET 1840.

Lord Palmerston son caractère, son mauvais vouloir envers la France ; l'homme est un animal qui se bat et se querelle. — Lord Palmerston prend parti pour le sultan contre Méhémet-Ali. — Bataille de Nézib ; mort de Mahmoud défection de la flotte ottomane. — Politique du gouvernement français dans le conflit oriental. — Demande et vote d'un crédit de dix millions pour augmenter nos forces navales dans le Levant. — Abus de la prérogative parlementaire. — Causes de notre isolement en Europe. — Premiers pourparlers des Cabinets de Saint-James et des Tuileries. — Note collective du 27 juillet. Propositions de lord Palmerston. — Intrigues du czar Nicolas. — Illusions de MM. Thiers et Guizot. M. Thiers rejette les propositions de l'Autriche et de la Prusse pour arriver à un concert européen. — Traité du 15 juillet 1840.

CHAPITRE XXI. — LES FORTIFICATIONS DE PARIS.

Irritation de la France à la nouvelle du traité du 15 Juillet. — Réponse de M. Thiers au mémorandum de lord Palmerston. — Bombardement de Beyrouth ; dérouté des troupes du vice-roi. — Les fortifications de Paris les forts détachés et l'enceinte continue fusion des deux systèmes. — Le sentiment national. — La Note du 8 Octobre. — Exaltation des esprits effet produit en Angleterre et en Allemagne par l'attitude de la presse française. — Attentat de Darmès. — Résurrection de l'esprit de résistance et de paix. — Démission du Cabinet du 1^{er} Mars. — Avènement du Ministère du 29 Octobre : discussion de l'adresse. — Soumission de Méhémet-Ali. Hatti-Shériff du 10 Juin 1841. — Convention générale dite des Détroits : la France rentre dans le concert européen. Appréciation d'ensemble. Les alliances de principes et les alliances d'intérêt les peuples n'ont pas de cousins.

CHAPITRE XXII. — LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT ET LES JÉSUITES.

Organisation du parti conservateur à la Chambre des députés. Qualités et défauts de la majorité. — Le jury et les procès de presse. — Attentat de Quénisset. — La liberté d'enseignement : ses défenseurs et ses adversaires l'agitation anti-jésuitique. Montalembert et Cousin. — La Chambre des députés réclame l'exécution des lois contre les Jésuites. Négociation de M. Rossi à Rome. — Sages conseils du duc de Broglie à M. Guizot

pressentiments de M. Duchâtel. — La Chambre des Pairs depuis 1830 son rôle effacé et secondaire. — Loi du 3 mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique. Projet de loi en faveur de la propriété littéraire. Le recensement et les trois journées de Toulouse. — Discussion des propositions Ganneron et Ducos relatives à la réforme parlementaire et électorale. — Loi du 11 juin 1842 sur le réseau général des chemins de fer. — Elections de 1842.

CHAPITRE XXIII. — LA MORT DU DUC D'ORLÉANS.

Mort du duc d'Orléans : son caractère, sa popularité, son testament. — Le duc de Nemours. — Discussion de la loi de régence à la Chambre des députés et à la Chambre des Pairs ; discours du duc de Broglie, de MM. Ledru-Rollin, Lamartine, Guizot, Villemain, Thiers. — Mariage de la princesse Clémentine et du prince de Joinville. — Le pèlerinage de Belgrave-Square ; adresses des deux Chambres. Un tumulte parlementaire. — Nouvelle tentative de dotation. — Session de 1845 : proposition de M. Duvergier de Hauranne pour l'abolition du scrutin secret. — Question de l'union douanière avec la Belgique. — Destitution de M. Quinet. — Ordonnances du comte de Salvandy. — Attentats de Lecomte et de Joseph Henri. — Crise monétaire et économique de 1846. — Les inondations du 18 octobre. — Elections de 1846. Triomphe du parti conservateur ; récriminations de l'opposition.

CHAPITRE XXIV. — LE DROIT DE VISITE ET L'INDEMNITÉ PRITCHARD.

Antagonisme de l'Angleterre et de la France dans les questions de politique extérieure. — Les métaphores diplomatiques. Le courant national et le courant ministériel. Il n'est permis à personne d'avoir raison contre tout le monde. — L'Angleterre et le droit de visite. Conventions de 1831 et 1833. Traité de 1841. — Avènement du cabinet tory. — La majorité de la Chambre des Députés se prononce contre le droit de visite. — Négociations avec lord Aberdeen. La Chambre réclame l'abrogation des conventions de 1831-1833. Traité de 1845. — Fondation de comptoirs fortifiés sur le golfe de Guinée. Traités de commerce avec l'iman de Mascate et avec la Chine. — Occupation de Mayotte, de Nossi-Bey, des îles Marquises. — L'amiral Dupetit-Thouars établit le protectorat de la France sur les îles de la Société et Taïti. Convention du 9 septembre 1842 ; le Cabinet la ratifie. — Les missionnaires Wesleyens et la reine Pomaré. Arrestation, expulsion de M. Pritchard. Désaveu de l'amiral Dupetit-Thouars et du capitaine d'Aubigny. — Paroles imprudentes de sir Robert Peel. — Effervescence des esprits en France et en Angleterre. — Dépêches du 29 août et du 2 septembre 1844. — Discussion à la Chambre des Pairs et à la Chambre des Députés. Le ministère veut se retirer. Démarche du parti conservateur.

CHAPITRE XXV. — LA GRÈCE, M. GUIZOT ET M. COLETTIS.

Visite de la reine Victoria à Eu. — Le czar Nicolas et le roi Louis-Philippe à Windsor. — Affaires de Syrie de 1840 à 1848. — La Grèce : le protectorat collectif des puissances ; un champ de

bataille diplomatique. Le roi Othon. — M. Guizot envoie M. Piscatory à Athènes. — Révolution du 15 septembre 1843. — Dissolution du triumvirat Metaxa, Maurocordato et Colettis. — Menées hostiles de sir Edmond Lyons contre ce dernier. — La rentrée aux affaires de lord Palmerston amène une lutte ouverte d'influence entre la France et l'Angleterre. — Triomphe de la politique de M. Guizot en Grèce. — Mort de M. Colettis.

CHAPITRE XXVI. — LES MARIAGES ESPAGNOLS.

La France a un intérêt de premier ordre à entretenir avec l'Espagne une alliance solide et durable. — Défiances de l'Angleterre. — Espartero : les calzados et les descalzados ; les modérés et les progressistes. — Chute d'Espartero ; retour de la reine Christine en Espagne. — Politique de Louis-Philippe. — Les prétendants Bourbons. — Le prince Léopold de Saxe-Cobourg. — Mémoire du 27 février 1846. — Le comte Bresson et sir Henry Bulwer. — Chute des torys ; rentrée aux affaires de lord Palmerston ; sa dépêche du 19 juillet. — Intrigues et négociations. — Lettres de Louis-Philippe à M. Guizot. — Conclusion des mariages espagnols. — Efforts de lord Palmerston pour associer à ses colères la nation anglaise et les cabinets européens. Son mémoire de 1846 sur les défenses nationales. — Les mariages espagnols furent un acte de politique défensive.

CHAPITRE XXVII. — INCORPORATION DE LA RÉPUBLIQUE DE CRACOVIE.

Insurrection de Galicie. Occupation de la ville de Cracovie. — L'État de Cracovie est incorporé à l'Autriche. Réflexions sur cet attentat au droit des gens. — Lord Palmerston refuse d'agir de concert avec M. Guizot : il feint de croire que l'occupation de Cracovie n'est encore qu'un projet. — Protestation du cabinet des Tuileries. — La guerre civile en Portugal : la France, l'Angleterre et l'Espagne viennent au secours de doña Maria. — Affaires de la Plata : Rosas, Oribe et Montevideo. Procédé irrégulier de lord Howden. Observations du duc de Broglie.

CHAPITRE XXVIII. — LE PAPE PIE IX ET SES RÉFORMES.

Avènement de Pie IX au trône pontifical. — Le parti modéré, le parti rétrograde, le parti révolutionnaire en Italie. Balbo, Gioberti, d'Azeglio. — Occupation de Ferrare par les Autrichiens. — Lord Palmerston protège les radicaux italiens. Mission de lord Minto. — Politique modérée et libérale du gouvernement français à Rome et en Italie. Correspondance de MM. Guizot et Rossi. — Le gouvernement à l'état d'idée. Hésitations et concessions tardives du Saint-Siège. — Avertissements et conseils de M. Rossi. Le gouvernement s'apprête à venir au secours de Pie IX.

CHAPITRE XXIX. — LA SUISSE ET LE SUNDERBUND.

Révolutions cantonales de 1831 à 1833. Le parti aristocratique, le parti libéral, le parti radical. Abus du droit d'asile. — Avantages concédés à la Suisse, sous certaines conditions, en 1815. — La querelle des couvents et la querelle des Jésuites. — Les Corps-

Frans. — Le Sunderbund. Avènement du parti radical ses projets. — M. de Metternich pousse le cabinet des Tuileries à une intervention en Suisse ; conseils et conduite de celui-ci. — Lord Palmerston favorise les radicaux et fait échec à la diplomatie européenne. — Défaite et dissolution du Sunderbund. — Irritation des cours du Nord contre lord Palmerston. — Résultats de la politique du gouvernement français.

CHAPITRE XXX. — LA RÉFORME PARLEMENTAIRE ET ÉLECTORALE.

Les conservateurs progressistes. — Propositions de MM. Duvergier de Hauranne et de Rémusat. — Reproches du baron de Stockmar à M. Guizot. — Parallèle entre la nation anglaise et française. — Erreurs de M. Guizot : le pays légal, le cens d'argent, l'adjonction des capacités. — Réponse de M. Cousin à un candidat. — Exemple de sir Robert Peel. — Une définition du régime parlementaire par Louis XVIII. — Fautes de l'opposition dynastique elle devient l'avant-garde de la Révolution. — Prétendue corruption du parti conservateur. — Désordres moraux et matériels procès Teste et Cubières. Assassinat de la duchesse de Praslin. Mort de Madame Adélaïde. — Quiétisme du ministère. Propagation des doctrines socialistes. — M. Guizot devient président du conseil. — Les républicains acceptent les ouvertures des dynastiques. — La Fronde des banquets. Les Girondins cèdent la place aux Montagnards. — M. de Lamartine orateur et homme politique.

CHAPITRE XXXI. — LE BANQUET DU XII^e ARRONDISSEMENT.

Caractère superficiel et factice de l'agitation des banquets. Le discours de la Couronne les passions ennemies ou aveugles. — Discussion de l'adresse MM. Thiers, Lamartine, Montalembert, Tocqueville, Duvergier de Hauranne, Hébert... — Amendements de MM. Desmousseaux de Givré et Sallandrouze de Lamornaix : leur rejet. — Promesses de M. Guizot. — Réunions de l'opposition monarchique et républicaine. — Compromis entre les délégués du ministère et ceux de l'opposition. — M. Marrast rédige le programme d'une grande manifestation populaire. Le gouvernement déclare qu'il s'y opposera. — Les dynastiques renoncent au banquet. Conciliabule des républicains radicaux dans les bureaux du journal *la Réforme*. — Jugement de M. Guizot sur Louis-Philippe. — Optimisme du gouvernement ; ses moyens d'action. — Faiblesse numérique du parti révolutionnaire.

CHAPITRE XXXII. — UNE NOUVELLE RÉVOLUTION PARISIENNE.

Journée du 22 février. — 23 février : la garde nationale réformiste s'interpose entre le peuple et l'armée. Le roi se sépare de son ministère. — Tragique incident du boulevard des Capucines. — Le maréchal Bugeaud est nommé commandant en chef. — La révolution de 1848 racontée par M. Thiers. — 24 février : les nouveaux ministres donnent l'ordre de suspendre le feu et désarment la résistance. — Une idée de M. Odilon Barrot. — M. Thiers conseille au roi de se retirer à Saint-Cloud. — Abdication de Louis-Philippe. Incendie du Château-d'Eau. — Fuite du roi et de la famille royale. — La duchesse d'Orléans se rend à la Chambre. —

Agonie de la Royauté. L'émeute envahit le Palais Bourbon. Un mode de nomination à la criée. — Sac du Palais-Royal et des Tuileries. — Belle conduite du duc d'Aumale et du prince de Joinville. — Eloge de Louis-Philippe par sir Robert Peel. — La légende de la révolution de 1848. — Cette révolution a été un contresens historique, un coup de main servi par le hasard. Il n'y a pas eu de lutte réelle entre le gouvernement et les insurgés. — Le gouvernement provisoire s'est nommé lui-même et n'a pas été acclamé par les députés des départements. Aveux de Lamartine, Garnier-Pagès, Crémieux, etc. — La royauté de Juillet, sortie d'une révolution parisienne, est tombée devant une révolution parisienne. — Causes directes et indirectes de la catastrophe elle n'a pas eu de causes légitimes.

CONCLUSION.

CHAPITRE XI

MONSIEUR THIERS

Adoption de l'indemnité américaine. Réformes dans le régime protecteur ordonnance de 1835. -Loi sur les chemins vicinaux. — Le procès-monstre. — Attentat de Fieschi ; l'apothéose de Morey ; les docteurs du régicide. — Lois de septembre 1835 ; leur légitimité et leur nécessité. Demande de conversion des rentes ; retraite du cabinet. — Dislocation du parti de gouvernement. — Avènement de M. Thiers à la présidence du conseil. Le budget des fonds secrets. M. Thiers obtient l'ajournement de la conversion des rentes. Un effet sans cause. — Le programme du cabinet de 1836. — Ce qu'il faut entendre par le mot progrès. — Une lune de miel parlementaire. — L'attentat d'Alibaud. — Le blocus matrimonial. Voyage du duc d'Orléans et du duc de Nemours en Allemagne leur réception à Berlin et à Vienne. Un mot de M. de Metternich. Préliminaires du mariage du prince royal avec la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin.

Dès que le cabinet du 11 octobre fut replacé sur ses anciennes et fortes bases, on sentit se produire les heureux effets de son initiative. Il proposa de nouveau au Parlement l'adoption de l'indemnité des 25 millions que le roi s'était personnellement engagé à obtenir les manifestes hautains, les rodomontades insolentes du général Jackson, président des Etats-Unis, reçurent un désaveu des Chambres américaines malgré les clameurs de l'opposition, la majorité fit preuve de bon sens, de dignité, de probité politique, reconnut la dette de la France comme légitime et fondée.

En même temps, M. Duchâtel accomplissait des réformes importantes dans notre régime commercial dès le mois de juin 1834, de sages ordonnances avaient aboli diverses prohibitions et réduit les droits d'entrée sur certains objets, tels que les fers, les laines, les lins, tandis que l'Angleterre consentait, de son côté, des réductions équivalentes. Un peu plus tard, au mois d'octobre, une grande enquête commerciale, sur le modèle des enquêtes anglaises, fut entreprise pour rechercher à quelles conditions, dans quelles limites le régime prohibitif pouvait être restreint. Partisan de la liberté commerciale, qui était sa foi, son but, son idéal économique, M. Duchâtel comprenait la gravité et la complexité de la question les habitants de la Gironde, ceux de plusieurs autres départements, réclamaient la levée des prohibitions, et n'entendaient pas raison en matière de douanes ; au contraire, les hommes les plus considérables de la Chambre, au

sein du cabinet M. Thiers, professaient hautement la doctrine opposée, demeuraient les champions ardents du régime protecteur¹.

De là, pour le jeune ministre du commerce, la nécessité de ne rien faire de compromettant, de ne point se lancer dans une campagne aventureuse, de ne pas créer d'embarras à ses collègues, et cependant de ne pas rester inactif. L'enquête, cet appel à la vérité, à la justice, cette mise en demeure légale de tous les intérêts, produisit les meilleurs résultats : elle dura plusieurs mois, et cette statistique éloquente, cette masse de témoins consciencieux, les procès-verbaux des chambres de commerce, firent jaillir la lumière, forcèrent bien des convictions jusqu'alors rebelles, redressèrent de nombreux préjugés. Par l'ordonnance de 1835, longuement élaborée, M. Duchâtel rentra dans la voie des abaissements de tarifs, d'extension de nos relations commerciales, de progrès sage et continu. Des objets de grande consommation, houilles, fers, laines, lins, reçurent de notables diminutions de droits certains cotons filés anglais furent, pour la première fois, admis à s'introduire légalement en France grâce à cette lenteur calculée, le ministre obtint de l'Angleterre et d'autres nations des concessions au moins équivalentes à celles qu'il leur faisait.

C'est de cette époque que date la loi sur les chemins vicinaux : elle fut pour la prospérité matérielle des campagnes ce que la loi sur l'instruction primaire avait été pour leur prospérité morale, ce que la loi sur l'expropriation devint pour le progrès de la fortune publique, ce que la loi sur le recrutement fut pour notre puissance nationale extérieure. Des centaines de millions affectés à la création d'un immense réseau de routes départementales, de chemins de grande communication, de chemins vicinaux, métamorphosèrent la physionomie du pays, apportèrent au corps social tout entier un merveilleux accroissement de vie. Plus de 15.000 kilomètres de routes départementales, 32.000 de chemins de grande communication, 20.000 de routes royales ou stratégiques furent achevés de 1830 à 1848. Nous avons eu fréquemment l'occasion de nous entretenir avec de vieux maires, avec les agents-voyers, ces utiles serviteurs de l'Etat, qui prêtent à l'administration un concours éclairé et infatigable tous s'accordent à

¹ Il n'y a de vraiment durables et solides, disait plus tard Louis-Philippe, que les réformes qui ont pénétré dans les esprits par la discussion avant d'être inscrites dans les lois ; les autres peuvent réussir, mais elles sont plus sujettes que les premières aux réactions exagérées et aux brusques retours de l'opinion publique, surtout chez une nation aussi impressionnable que la nôtre. Voyez ce qui s'est passé en Angleterre au sujet de l'émancipation des catholiques ; que d'années écoulées dans la lutte, que de défaites pour achever la victoire !... Dans la question de la liberté commerciale, nous ne nous trouvons pas en face des passions politiques et religieuses qui s'agitaient autour des aspirations des catholiques en Angleterre ; mais nous avons affaire à des intérêts considérables, constitués avec l'appui des gouvernements qui nous ont précédés, intérêts qui touchent à la fois à de grandes situations industrielles, forces vives de la France, et au pain quotidien d'une foule d'ouvriers. Soyons donc pilotes prudents sur cette mer pleine d'écueils, et louvoyons le long des côtes sans perdre de vue l'entrée du port, empressés d'y aborder chaque fois que nous pourrons le faire sans mettre en péril ces intérêts qui sont toujours ceux de la France. Les traités de 1880 n'ont pas été, comme on l'a prétendu, le Waterloo commercial de la France ; mais, s'ils ont contribué à enrichir les départements vinicoles, ils ont gravement compromis plusieurs de nos industries les plus importantes, et l'on se demande si notre libre échange n'a pas été le protectionnisme au profit de l'étranger. En ce moment, les Etats-Unis, la plupart des peuples de l'Europe reviennent au système de la protection et semblent justifier la politique économique de la monarchie parlementaire.

dire que la loi de 1836 a été la base de la législation sur les chemins vicinaux, que par sa régulière et énergique application, elle a changé la face des départements. C'est là un des traits distinctifs, une des gloires les plus pures, les plus incontestables de la monarchie de Juillet ; ses ministres ont proposé, exécuté, les Chambres ont discuté, adopté une série de lois administratives excellentes, dont ses successeurs ont recueilli les bienfaits, et tenté d'usurper l'honneur.

Après une longue et laborieuse instruction qui durait depuis un an, la Cour des Pairs avait réuni les pièces de conviction, les éléments nécessaires au procès des insurgés d'Avril. Près de 2.000 individus avaient été arrêtés, mais on ne voulait retenir que les accusés considérés comme chefs de l'insurrection on procéda par éliminations successives, et la Cour, dans son arrêt de mise en accusation, ne retint que 164 accusés, dont 43 contumaces. En fait, il y avait là une large et généreuse amnistie, le but des juges n'étant pas de frapper tous les coupables, mais d'éclairer la France sur les dangers qui la menaçaient et d'en prévenir le retour. On s'attendait à des scandales révolutionnaires les prévisions du public et du gouvernement furent dépassées. De la part des insurgés vaincus, le procès d'avril 1834 fut encore la guerre, la guerre transportée des rues dans le Palais de Justice, hautement proclamée et systématiquement poursuivie à coups de théories, de déclamations et d'invectives au lieu de coups de fusil. Je ne crois pas que l'histoire judiciaire du monde ait jamais offert un pareil spectacle 121 accusés se portant accusateurs des juges, des lois, du gouvernement tout entier, refusant absolument de leur reconnaître aucun droit, se taisant quand on les interrogeait, parlant, vociférant quand on leur ordonnait de se taire opposant leurs violences personnelles à la force publique, maudissant, injuriant, menaçant, prédisant leur victoire et leur vengeance prochaine, l'anarchie fanatique et pratique s'étalant avec arrogance au nom de la république et se donnant toute licence pour prolonger et enflammer le procès, dans l'espoir d'en faire sortir de nouveau la guerre civile. Et, par une inconséquence qui serait étrange si quelque chose pouvait être étrange dans le chaos, ces accusés qui proclamaient la guerre contre leurs juges, réclamaient de ces mêmes juges toutes les garanties, toutes les formes, tous les scrupules de la justice régulière, et prétendaient imposer toutes leurs exigences au pouvoir auquel ils refusaient tous les droits... De tous les chaos où tombe souvent l'humanité, le plus déplorable à contempler est celui de l'âme humaine elle-même les accusés et leur parti offraient ce triste spectacle ; le bien et le mal, le vrai et le faux, le juste et l'injuste, l'utile et le funeste, le possible et l'impossible, tout était mêlé et confondu dans ces esprits troublés jusqu'à la frénésie ou pervertis jusqu'au crime et ce qu'il y avait en eux de bon et de noble, la conviction sincère, le dévouement, le courage, ne servait plus qu'à les précipiter eux-mêmes dans cet abîme d'anarchie où ils s'efforçaient d'entraîner leur pays, croyant l'affranchir et le régénérer.

Au cours de l'instruction, les conspirateurs, leurs complices, leurs journaux, n'avaient point manqué de tenter d'émouvoir en leur faveur l'opinion publique i on racontait leurs tortures imaginaires dans les prisons, les prétendues persécutions des geôliers, on les transformait en héros, en martyrs d'un gouvernement qui laissait loin derrière lui les cruautés de Néron ou des Terroristes. Avons-nous besoin de dire que tout cela n'était qu'imposture et mensonge ? Les prisonniers, traités avec une véritable mansuétude, se maintenaient en état permanent de rébellion, menaçant les employés, outrageant et défiant les surveillants, s'épuisant en stériles et honteuses machinations pour faire obstacle au procès. On publiait de fausses protestations

de la garde nationale ; la *Tribune* et le *Réformateur* allèrent jusqu'à inventer une lettre adressée aux accusés par leurs défenseurs, pour les exhorter à persévérer dans leur conduite, et qui se terminait par cet outrage à la Cour des Pairs : *L'infamie du juge fait la gloire de l'accusé*. Deux députés, M. de Cormenin et M. de Puyraveau étaient censés l'avoir signée ; ce dernier ayant refusé de la désavouer, une autorisation de poursuites fut demandée à la Chambre et accordée contre lui. La lettre avait en réalité pour seuls auteurs MM. Michel de Bourges et Trélat ; la plupart des avocats la récusèrent et ce mensonge vint fixer heureusement le public sur la portée et la valeur des déclamations des factieux.

L'évasion d'une partie d'entre eux porta un coup funeste au prestige des chefs révolutionnaires, apprit à leurs subalternes à suspecter leur bravoure, acheva de décourager ceux-ci. Le préfet de police, à la nouvelle de cette fuite, la jugea très-justement en disant : *Tant mieux, la République déserte !*

Les coryphées du parti avancé, écrivains, journalistes, députés, avaient accepté de défendre les prisonniers mais, dès les premières séances, ils se livrèrent à de tels écarts de langage, que le président Pasquier dut les rappeler à leur devoir. Ils déclarèrent alors qu'ils se retiraient de la défense. A leur tour les accusés poussèrent le scandale jusqu'à ses dernières limites, recourant aux plus grossiers effets de mélodrame, feignant de se croire en présence de l'échafaud ; on eût cru assister à des scènes de convulsionnaires : *Vous voulez 164 têtes, prenez-les Envoyez à la mort les soutiens de 150 familles du peuple On m'a amené ici par force, on m'a déchiré, on m'a massacré, tenez, voilà ma poitrine, frappez-moi, tuez-moi Vous pouvez nous condamner tous à mort, rien ne lavera les stigmates qu'à laissés sur vos fronts le sang du brave des braves* — le maréchal Ney — ! La Chambre des Pairs, au milieu de ces provocations, témoigna d'une longanimité à toute épreuve, d'une admirable fermeté, et son président, M. Pasquier, conserva, pendant les orageuses et interminables séances du *procès-monstre*, une tenue toute magistrale. On dut, il est vrai, déclarer que les accusés turbulents seraient exclus de l'audience et jugés absents comme présents mais la Cour ne prononça aucune condamnation à mort et la peine la plus grave fut la déportation.

Vaincue dans les rues, traquée dans les clubs, dans les sociétés secrètes, privée d'une partie de ses chefs, la démagogie renonce pour un temps à poursuivre par l'émeute le succès de ses entreprises. L'assassinat va remplacer l'insurrection, le régicide se substitue à la guerre civile. Ce n'est pas la première fois qu'on a essayé de tuer le roi, et de détruire en sa personne, en celle de ses fils, la monarchie entière. En 1832, un membre de la société des Droits de l'Homme, nommé Bergeron, avait tiré sur Louis-Philippe qui se rendait au Palais-Bourbon pour ouvrir la session législative, et M. Dupin, en félicitant le roi de n'avoir pas été atteint, lui dit ce mot profond Sire, ils ont tiré sur eux. En effet, le régicide est non-seulement un crime odieux, c'est encore une faute qui rejaillit sur un parti, lui aliène l'estime du public, consacre la force du pouvoir si ignominieusement attaqué. Mais les prédications de la presse anarchique troublaient jusqu'au délire maints individus à l'esprit faible et pervers un vertige de régicide se répandait comme une épidémie dans les sociétés secrètes en 1834 et 1835, sept projets de ce genre furent découverts et déjoués par la police.

On approchait des fêtes annuelles de juillet le roi devait passer une grande revue de la garde nationale, et au lieu de préférer les Champs-Élysées, le Champ de Mars ou le Bois de Boulogne, on avait commis l'imprudence de choisir pour cette exhibition les boulevards. Cependant de sourdes rumeurs se propageaient dans le public à Paris, en France, à l'étranger, on s'attendait à un événement pour le

28. Quelques jours auparavant, plusieurs journaux de province publièrent simultanément une correspondance de Paris ainsi conçue : On continue à dire que Louis-Philippe sera assassiné ou plutôt qu'on tentera de l'assassiner à la revue du 28. Ce bruit a sans doute pour but de déterminer sa bonne garde nationale à venir nombreuse le protéger de ses baïonnettes.

On lisait dans la *Quotidienne* et le *Courrier* des 21 et 24 juillet : Le Gouvernement affecte d'envelopper encore du plus profond mystère le prétendu complot dirigé contre la personne de Louis-Philippe. Fantasmagorie ! Conspiration dont le secret est la formation de quelques gardes du corps, à laquelle on veut préparer les esprits par des simulacres de dangers pour la famille royale. Le prince L. a envoyé demander à son beau-père ses recettes d'assassinats politiques. L'enthousiasme baisse à Bruxelles, il y a maintenant à la préfecture de police une brigade préposée aux assassinats mensuels¹. Le 26, le *Charivari* dont les doctrines étaient républicaines, mais qui était alors à la solde du parti légitimiste, contenait ces deux lignes : Hier le roi citoyen est venu à Paris avec sa superbe famille sans être aucunement assassiné en route. Le lendemain, veille de l'attentat, le même journal paraissait imprimé en caractères rouges et publiait une caricature où le roi était représenté sous la forme d'une poire portant des cadavres et marchant sur des cadavres. La Gazette de Metz écrivait le 27 juillet : Pour la cinquième et dernière fois, les ex-glorieuses et mémorables vont être célébrées à Paris. A Rome, un ordre du jour des Ventes italiennes recommandait de se tenir prêt à profiter de l'assassinat du roi qu'on annonçait comme certain. Le *Corsaire*, faisant allusion à la colonne de la place Vendôme, parlait de la conjonction du Napoléon de la guerre et du Napoléon de la paix, et ajoutait : Parions pour l'éclipse totale de ce dernier. La France, journal légitimiste, rendait compte de la journée du 27, dite fête des morts, et se terminait ainsi : Voilà l'aspect fidèle de la fête que, par une amère parodie, le programme appelle la *fête des morts*. Peut-être est-ce la *fête des vivants* à qui, par compensation, il est réservé de nous offrir le spectacle d'un enterrement ; nous verrons bien cela demain ou après-demain. Le 29 juillet, à dix heures du matin, des jeunes gens s'arrêtant en Savoie à la grotte de Balme, écrivent sur le livre des étrangers Cy gy le bon et excellent monarque, le roi citoyen Louis-Philippe Ier, roi des Français, Syrabuse Poulot, Adélaïde, M. Athalin ; que la terre leur soit légère. Et une autre main avait ajouté : *Requiescant in pace*.

Ces prophéties, ces moqueries atroces impressionnaient péniblement les ministres qui auraient volontiers contremandé la revue ; le roi s'y opposa formellement. On était encore dans la lune de miel de la royauté et de la milice citoyenne Louis-Philippe la soignait d'une façon toute particulière, portant souvent l'uniforme de général de la garde nationale, lui prodiguant ses poignées de main, ses témoignages affectueux, recevant d'elle en échange des vivats enthousiastes, des acclamations sincères et un réel dévouement il tenait donc beaucoup à ces belles fêtes de famille, comme on appelait alors les revues, et il n'était pas homme à reculer devant des bruits plus ou moins inquiétants.

La revue commença sous les meilleurs auspices et l'on put croire qu'on irait jusqu'au bout sans incident. Tout d'un coup, sur le boulevard du Temple, à la hauteur du Jardin Turc, le roi lève par hasard les yeux et aperçoit un jet de flamme sortant d'une fenêtre. Joinville, dit-il vivement à celui de ses fils qui est le plus rapproché de lui, ceci me regarde. Au même instant, on entend un feu de

¹ Voir sur l'attentat de Fieschi le remarquable ouvrage de M. Maxime du Camp.

file très-rapide et saccadé une clameur inexprimable d'angoisse, de terreur, d'effarement retentit au milieu de la foule, quarante-deux personnes gisent sur la chaussée frappées à mort ou grièvement blessées parmi elles, le maréchal Mortier duc de Trévis, le général de Versigny, le colonel de gendarmerie Raffé, des gardes nationaux, des femmes, des vieillards, une jeune fille dix-huit victimes tombent pour ne plus se relever. Le roi n'est pas blessé, une balle a seulement éraflé son front les princes ses fils sont sains et saufs ; Louis-Philippe contemple quelques instants cette scène déchirante qu'il domine par son courage, puis il se tourne vers les survivants de son escorte, leur dit : Allons, marchons, il faut marcher, et poursuit la revue au milieu des cris enthousiastes de la population, de la troupe et de la garde nationale, mêlés aux explosions de leur indignation.

L'auteur de cet attentat sans nom est un misérable nommé Fieschi, bravo corse, tour à tour pâtre, soldat, ouvrier, voleur, faussaire, véritable fanfaron de crime et d'ignominie, atteint d'une sorte de délire d'orgueil nature violente, grossière et dégradée. C'est lui qui a inventé et fait éclater la machine infernale dont l'explosion a causé cette lamentable catastrophe il a pour principaux complices deux énergumènes, Morey et Pépin, tous deux dignitaires de la société des Droits de l'Homme. Le premier est un combattant de Juillet, sombre fanatique, rêvant une république babouvienne, niveleuse, n'ayant d'autre croyance que l'évangile sauvage du néant, les traditions des Hébertistes et des Maratistes, **il était fait d'envie et décolère extravasées ; le spectacle de la richesse d'autrui lui était odieux, il était prêt pour tout désordre, et nul bouleversement ne l'eût effrayé !** C'est lui qui a conçu l'idée du crime. Pépin est le bailleur de fonds cet épicier propriétaire est bête et méchant, lâche et ambitieux, par là même dangereux. Quoi, disait-il, il y a tant d'individus qui en tuent d'autres pour un billet de mille francs, et nous ne trouverons jamais personne pour nous débarrasser de Louis-Philippe C'est Morey qui a grisé Fieschi, en promettant au nouvel Erostrate l'immortalité, en lui racontant à sa manière l'histoire de la révolution. Tous trois furent saisis, jugés, condamnés à mort et exécutés.

Ni Morey ni Pépin n'avaient voulu faire de révélations au sujet des complices que le gouvernement leur supposait, et cependant il demeure hors de doute que le parti révolutionnaire eut une connaissance plus ou moins précise de leur projet, qu'il était au moins coupable de complicité morale. Comment expliquer autrement les sinistres plaisanteries de la presse avant l'attentat les deux tentatives de barricades qui se produisirent aussitôt après dans les rues Meslay et Sainte-Apolline ces témoins venant déclarer qu'ils furent frappés, bousculés sur les boulevards pour avoir publiquement exprimé leur indignation ces sectionnaires des sociétés secrètes, groupés dans les faubourgs, attendant le résultat de l'événement et portant comme signe de ralliement un œillet rouge à leur boutonnière ? Un romancier qui fut représentant du peuple après la révolution de 1848, et ministre pendant quelque temps, écrit le 5 août 1835 : **Si Fieschi parle, nous sommes tous perdus.** Les journaux radicaux accablent Fieschi pour faire la part du sentiment public ; à l'égard de Morey et Pépin, ils se montrent pleins de bienveillance et d'égards ils essayeront d'accréditer cette doctrine inouïe que Fieschi n'est qu'un coupe-jarret de police, égaré, on ne sait comment, au milieu de passions qu'il ne pouvait partager. Morey devient une sorte de héros ; on procède à son apothéose des fanatiques, de prétendus patriotes se partagent comme des reliques précieuses ses cheveux, ses vêtements, vont en pèlerinage à sa tombe, y portent des fleurs et des immortelles. Le 23 février 1836, M. Marc Dufraisse écrit à un de ses amis une

lettre ainsi conçue : Louis-Philippe et les aînés de sa race sont des contre-révolutionnaires. Le premier devoir de l'homme est d'anéantir tout ce qui s'oppose au progrès, c'est-à-dire à la révolution ; donc le fait du 28 avait une fin révolutionnaire donc il était moral. Et n'était-il pas facile d'asseoir sur cet argument une justification absolue de l'attentat et de le sanctifier par la raison, par le sentiment et par la passion ?... Fieschi est un infâme, Pépin n'est coupable que d'avoir été lâche pendant les débats... Morey a été sublime d'un bout à l'autre du drame. Et ce docteur du régicide, ce nouveau thaumaturge du poignard ajoute : Ah ! mon ami, la tradition révolutionnaire est morte dans les cœurs Le peuple n'a pas senti tout ce qu'il y avait de saint dans la mort de Morey le peuple a vu tomber cette tête blanche sans frémir Le peuple a peut-être applaudi C'est ainsi que les Juifs raillèrent le Christ sur la croix ! Quand donc viendra le jour des réhabilitations ? Cette rhétorique de fou furieux, cette morale de Cour d'assises et de baigne devaient inspirer les stagiaires du régicide, les ancêtres de la Commune de 1871 ; Alibaud, Meunier, Darmès, Quénisset en ont fourni la preuve.

Un journal républicain, le *Patriote du Puy-de-Dôme*, osa imprimer les lignes suivantes après le châtement de Fieschi, Morey et Pépin : Nous trouvons que les journaux monarchiques sont très-mal fondés à donner le nom de lâche assassinat à la tentative individuelle qui vient d'être faite. S'il est vrai de dire que sans Louis-Philippe et ses trois fils, la monarchie fût devenue impossible en France, il faut bien reconnaître que cette fois la République n'a manqué son avènement que d'une demi-seconde. Une cause si puissante, qui ne se trouve en retard que de si peu, ne nous paraît pas être en situation bien désespérée. La République est chose si bienfaisante et si sainte qu'elle peut accepter son triomphe de quelque événement que ce soit. Mais il y a un fait qui résume et domine tous les autres, qui permet, à lui seul, d'affirmer que l'attentat du 28 juillet a été, au premier chef, un crime révolutionnaire. En 1848, sous le ministère de M. Sénard, une commission composée de républicains de la veille, rédigea une liste de récompenses nationales à accorder à ceux qui avaient bien mérité de la république. Sur cette liste qui fut présentée en novembre à l'Assemblée constituante, figuraient les *enfants de Pépin*. Morey n'avait pas d'héritiers.

Le mal, nous l'avons dit, était dans les doctrines anarchiques de la presse, dans les prédications des sociétés secrètes, dans la pénurie d'armes légales dont le pouvoir était revêtu. Les lois dites de Septembre, présentées par le ministère au mois d'août 1835, auraient dû dater du lendemain de l'insurrection de juin 1832. L'heure de la confiance était passée, celle de la prudence était enfin venue le gouvernement qui s'était montré fidèle à la Charte, avait le droit d'obliger ses ennemis à s'y renfermer, le droit de les y contenir par la force ou par la crainte. Les lois de septembre 1835 modifiaient l'institution du jury, réduisaient de huit à sept sur douze le nombre de voix nécessaires pour la condamnation, couvraient du secret le vote des jurés. Elles donnaient aux cours d'assises le droit de surseoir en certains cas au jugement, d'abréger les formalités de leur procédure, de renvoyer les accusés devant une autre cour, de faire amener de force ceux-ci devant elles, ou même de passer outre aux débats contre eux. La compétence de la Cour des Pairs était définie et bien précisée en matière d'attentat. La provocation à l'insurrection, l'excitation à la haine, au mépris du roi, de son autorité constitutionnelle, à la destruction ou au changement du gouvernement, étaient classées au rang des attentats contre la sûreté de l'Etat, et punies des mêmes peines interdiction de prendre la qualification de républicain, d'adhérer

publiquement à une forme de gouvernement autre que la royauté de Juillet, d'attaquer la propriété, le serment aux lois défense de rendre compte des procès en diffamation, suspension du journal condamné deux fois dans la même année ; obligation pour les gérants de faire connaître l'auteur de tout article incriminé, d'insérer les réponses et les rectifications des personnes désignées ainsi que les documents administratifs à la requête de l'autorité prohibition de mettre en vente des dessins, des gravures, d'ouvrir un théâtre, d'y faire représenter une pièce sans autorisation préalable ; telle était, dans son ensemble, l'économie générale de ces lois, qui contribuèrent puissamment à affermir la monarchie, à protéger l'ordre public, et qui n'ont certes pas détruit la liberté, comme le prétendirent dans le cours de la discussion les orateurs de l'opposition radicale et dynastique. Elles restreignirent la liberté du délit, de la calomnie, du crime, elles ne portèrent aucune atteinte à la véritable liberté des journaux. Et même, le premier moment passé, la presse reprit son allure provocante après le vote de l'indemnité Pritchard, le *National* publia sa galerie des Pritchardistes, véritable monument de licence et d'impunité ; la *Démocratie*, la *Réforme* inaugurèrent la propagande socialiste on peut se donner une idée de l'extrême tolérance du pouvoir en lisant dans la *Revue rétrospective* un rapport du préfet de police en date du 19 janvier 1847. MM. Odilon Barrot et Lamartine, qui appelaient la loi nouvelle sur la presse une loi de mort et de martyr, méconnaissaient gravement les leçons de l'histoire. La presse n'a eu que deux périodes de liberté illimitée en 1848, elle a abouti aux journées de Juin en 1871, à la Commune du 18 Mars.

Pour tout esprit libre et ferme, il n'y avait dans les lois de Septembre, rien que de conforme aux traditions des nations civilisées et aux règles du commun bon sens. C'est une dérision de réclamer au nom de la liberté de l'esprit humain, le droit de mettre incessamment en question les institutions fondamentales de l'Etat et de confondre les méditations de l'intelligence avec les coups de la guerre. Il faut à toute société humaine des points fixes, des bases à l'abri de toute atteinte ; nul Etat ne peut subsister en l'air, ouvert à tous les vents et à tous les assauts. Quand Dieu a, comme dit l'Ecriture, livré le monde aux disputes des hommes, il connaissait les limites de leur puissance il savait combien elle serait vaine au fond contre son œuvre même quand elle en troublerait la surface. Mais les œuvres humaines sont bien autrement faibles et fragiles que l'œuvre divine ; elles ont besoin de garanties qu'elles ne trouvent pas dans leur force propre et native. Et quand la limite a été posée entre la discussion scientifique et la guerre politique, c'est un devoir pour le législateur de ne pas se contenter de défenses vaines et d'opposer aux assaillants des remparts solides. Les lois de Septembre n'inventèrent pour réprimer les délits dont elles proclamaient la gravité, aucune pénalité inouïe et repoussée par nos mœurs, aucune juridiction nouvelle et qui parût prédestinée à la rigueur ou à la servilité. La déportation, avec des conditions diverses, était dès lors, et sera de jour en jour plus acceptée comme la peine la mieux appropriée aux crimes politiques. La Cour des Pairs faisait depuis vingt ans ses preuves d'indépendance et de modération en même temps que de fermeté efficace les modifications apportées dans la procédure n'avaient d'autre objet que d'assurer la prompte répression du délit, sans enlever aux accusés aucun de leurs moyens de défense. Les lois de Septembre ne portaient nullement le caractère de lois d'exception et de colère elles maintenaient les garanties essentielles du droit, tout en pourvoyant aux besoins accidentels et actuels de la société définitions, juridictions, formes, peines, tout y était combiné, non pour frapper des ennemis, mais pour que la justice publique

fût puissante et suffît pleinement à sa mission en conservant son indépendance et son équité.

A la tribune, M. Guizot disait : On oublie certainement dans ce débat le but de toute peine, de toute législation pénale. Il ne s'agit pas seulement de punir ou de réprimer le condamné, il s'agit surtout de prévenir des crimes pareils. Il ne faut pas seulement mettre celui qui a commis le crime hors d'état de nuire de nouveau, il faut surtout empêcher que ceux qui seraient tentés de commettre les mêmes crimes se laissent aller à cette tentation. L'intimidation préventive et générale, tel est le but principal, le but dominant des lois pénales. Il faut choisir, dans ce monde, entre l'intimidation des honnêtes gens et l'intimidation des malhonnêtes gens, entre la sécurité des brouillons et la sécurité des pères de famille il faut que les uns ou les autres aient peur, que les uns ou les autres redoutent la société et ses lois. Il faut le sentiment profond, permanent d'un pouvoir supérieur, toujours capable d'atteindre et de punir. Dans l'intérieur de la famille, dans les rapports de l'homme avec son Dieu, il y a de la crainte ; il y en a naturellement et nécessairement. Qui ne craint rien, bientôt ne respecte rien. La nature morale de l'homme a besoin d'être contenue par une puissance extérieure, de même que sa nature physique, son sang, tout son corps ont besoin d'être contenus par l'air extérieur, parla pression atmosphérique qui pèse sur lui. Opérez le vide autour du corps de l'homme, vous verrez à l'instant toute son organisation se troubler et se détruire ; il en est de même de sa nature morale ; il faut qu'un pouvoir constant, énergique, redoutable, veille sur l'homme et le contienne ; sans quoi, l'homme se livrera à toute l'intempérance, à toute la démence de l'égoïsme et de la passion.

Le cabinet restauré du 11 octobre avait franchi avec honneur les pas les plus difficiles le traité des 25 millions, le procès des insurgés d'Avril, le procès Fieschi, les lois de Septembre, de brillants succès militaires en Algérie, de réels triomphes diplomatiques semblaient avoir assuré sa durée et consolidé sa puissance. La machine gouvernementale, si longtemps heurtée, cahotée, paraissait avoir repris ses mouvements réguliers, lorsqu'un incident imprévu, ce grain de sable dont parle Pascal, vint entraver de nouveau ses rouages. Le 14 février 1836, le ministre des finances monta à la tribune, où ses collègues l'entendirent avec surprise annoncer comme nécessaire, opportune et imminente la mesure que M. de Villèle avait vainement tenté d'accomplir douze ans auparavant, la conversion des rentes. M. Humann ne les ayant aucunement entretenus de son projet, son procédé était insolite et inexcusable mais, malgré les apparences, il n'entraît point dans sa pensée de se joindre aux cabales ourdies par le tiers-parti, d'introduire la discorde au sein du cabinet. Il savait la Chambre favorable à la conversion des rentes, et désirait à tout prix exécuter pendant son passage aux affaires quelque acte important. *Que voulez-vous, disait Royer-Collard, M. Guizot a sa loi sur l'instruction primaire, M. Thiers sa loi sur l'achèvement des monuments publics, Humann aussi veut avoir sa gloire.* Ni le roi, ni les autres ministres n'étaient opposés, en principe, à la conversion des rentes, mais ils la jugeaient prématurée, dure pour les petits rentiers parisiens ; ils redoutaient de soumettre le crédit public à une grande épreuve, au lendemain des jours de guerre civile et d'attentats ils craignaient l'agiotage, ne voulaient pas, selon le mot de M. Thiers, *écraser de nombreuses victimes en marchant précipitamment.*

L'opposition ne vit dans la réduction des rentes qu'une machine de guerre destinée à battre en brèche le cabinet elle comprit que le champ de bataille était parfaitement choisi, car la question politique se doublait d'une mesure

économique qui pouvait rencontrer des partisans dans tous les rangs de la Chambre ; elle exploita habilement les jalousies de province, et envenima de ses commentaires une parole du duc de Broglie, qui, interpellé s'il combattrait la conversion, termina sa réponse affirmative par ces mots : *Est-ce clair ?* On fit un procès de tendance à la morgue doctrinaire, on feignit de voir là une provocation inconvenante, une impertinence de grand seigneur ; l'amour-propre parlementaire s'émut, s'échauffa hors de propos, les novices du centre droit conservateur furent surpris, entraînés, et, malgré les discours éloquentes de MM. Thiers, Guizot, Duchâtel, l'ajournement fut repoussé à la majorité de deux voix ; le cabinet donna aussitôt sa démission.

Par son vote malencontreux, la nouvelle majorité avait voulu éliminer du ministère MM. Guizot et le duc de Broglie elle les sacrifiait légèrement, comme le citoyen d'Athènes bannissait Aristide qu'il lui importunait d'entendre appeler le Juste. Le grand ministère du 11 octobre, l'héritier, le glorieux continuateur de la politique de Casimir Périer, tombait pour ne plus se relever. *MM. de Broglie, Guizot et Thiers, écrit M. de Carné, c'étaient la conscience politique dans ses inspirations les plus pures, le talent dans son éclat le plus magnifique, l'esprit dans ses ressources les plus inépuisables. Est-il un spectacle plus grand que celui de tels hommes, réunis d'intention pour sauvegarder l'ordre social et la paix du monde ? S'il est vrai que la force soit le premier attribut du pouvoir, n'était-ce pas alors le plus imposant symbole de la puissance politique, que cette tribune qui rendait vaines toutes les machinations de l'anarchie, où la parole triomphait du poignard, le bon sens de la violence ?*

Il fallait reconstituer une sorte de cabinet mixte, juste milieu, qui retrouvât dans le concours du tiers-parti l'influence et le prestige que lui enlèverait l'appui des doctrinaires. Le roi appela tour à tour MM. Humann, Molé, Dupin, Passy, Sauzet ils se récusèrent, et tous ses efforts se concentrèrent sur M. Thiers, qui seul semblait capable de dénouer le nœud gordien ministériel. M. Thiers hésita longtemps il lui en coûtait de s'isoler de ses anciens collègues, de tenir ou de paraître tenir une autre conduite que la leur ; il n'ignorait pas de quelle influence, de quelle considération ceux-ci jouissaient dans le pays, dans le Parlement, en Europe il savait que l'adhésion toujours équivoque et précaire du tiers-parti ne compenserait pas le concours loyal et toujours efficace du centre doctrinaire. Mais il était las du ministère de l'intérieur et aspirait à diriger les affaires étrangères ; il était l'objet d'instances vives et multipliées de la part du roi, qui espérait maintenir avec lui l'ancienne politique, tout en faisant légèrement fléchir les apparences, de la part du tiers-parti qui ne 'pouvait entrer au ministère que sous sa bannière, de la part des chefs de la gauche dynastique qui promettaient de désarmer devant lui. M. de Talleyrand, dont l'opinion et les mots étaient reçus comme des oracles, l'encourageait hautement et lui garantissait sa bienvenue dans le monde diplomatique il avait dit de lui : *M. Thiers n'est point parvenu, il est arrivé.* Des propos de salon, de dédaigneux défis des jeunes doctrinaires de la Chambre, piquèrent sa susceptibilité. Il céda, et le 22 février 1836, il fut appelé à la présidence du conseil et au ministère des affaires étrangères. M. de Montalivet entra au ministère de l'intérieur, trois chefs du tiers-parti, MM. Sauzet, Passy, Pelet de la Lozère devenaient ministres de la justice, du commerce, de l'instruction publique trois ministres, le maréchal Maison, l'amiral Duperré, le comte d'Argout gardaient leurs portefeuilles.

Il y a, dans toute entreprise humaine, une idée supérieure, souveraine, qui doit être le point fixe, l'étoile dirigeante des hommes appelés à y jouer un rôle. En 1832, et à travers bien des difficultés de situation, de relations, d'habitudes, de

caractère, c'était une idée de cet ordre qui avait présidé à la formation du cabinet du 11 octobre. Acteurs, conseillers ou spectateurs, tous ceux qui avaient pris part à l'événement, avaient senti que l'union et l'action commune des hommes déjà éprouvés dans le travail du gouvernement monarchique et libre étaient l'impérieuse condition de son succès. Ce sentiment avait surmonté toutes les hésitations, tous les obstacles, et déterminé toutes les conduites. Sentiment parfaitement sensé et clairvoyant, car les grandes œuvres et les bonnes causes n'ont jamais échoué que par la désunion des hommes et des partis qui, au fond, formaient les mêmes vœux et avaient pour mission de concourir aux mêmes desseins. Cette idée dominante, cette grande lumière de 1832 disparut en 1836, et elle disparut dans une bien petite circonstance, devant une question très-secondaire et par des motifs bien légers ou bien personnels. La conversion plus ou moins prompte des rentes, était, à coup sûr, fort loin de valoir l'abandon de l'union des personnes et des politiques qui, depuis 1830, travaillaient ensemble à fonder le gouvernement. Ce fut la faute de cette époque. La révolution de 1830 avait déjà fort rétréci le cercle et désuni les rangs des conseillers efficaces de la royauté sous le régime constitutionnel la crise ministérielle de 1836 rompit le faisceau que, sous l'influence d'une pensée haute et prévoyante, celle de 1832 avait formé.

M. Thiers, l'âme, la force, la pensée dirigeante du cabinet du 22 février 1836, est peut-être l'homme de France sur lequel on a émis les appréciations les plus diverses, dont la conduite a rencontré les admirateurs et les détracteurs les plus passionnés. Phénomène bizarre et presque unique, les mêmes hommes l'ont tour à tour porté aux nues ou traîné aux gémonies. Les uns l'ont proclamé l'homme d'État modèle, le Napoléon du régime représentatif, le Gœthe de la politique d'autres n'ont vu en lui qu'un jongleur parlementaire, un roué gouvernemental sans foi ni loi on lui a reproché d'être le Danton en miniature d'un régime pacifique, de personnifier la fantaisie de la domination et le sensualisme du pouvoir, du n'avoir que l'habileté des petites choses, de manquer du sentiment des grandes. Avant de le prendre sous son patronage, le prince de Talleyrand avait dit un jour de lui : *Ce jeune homme a bien de l'esprit, il perdra la France.* Sans doute la vie de M. Thiers ne présente ni l'unité, ni la fermeté, ni la grandeur qui caractérisent celle de M. Guizot, et son aimable scepticisme s'est accommodé des actes les plus opposés. Il y avait en lui une quantité d'hommes et de caractères, et personne n'a excellé de la sorte à revêtir différents costumes politiques, à s'identifier avec chaque nouveau rôle. Il y a en lui l'homme de la révolution et l'homme des conservateurs, l'homme de l'opposition et l'homme du pouvoir, le factotum de M. Laffitte et l'intrépide champion de Casimir Périer, le rédacteur du *National* et le défenseur des lois de Septembre, le fondateur du régime parlementaire et le chantre bourgeois du premier empire, etc.

Amoureux de la science, de l'histoire, où il cherchait avant tout des armes et des moyens de succès, doué d'une nature de vif-argent, d'une incomparable mémoire, il savait s'assimiler les idées des autres, les retourner, les servir au public sous leur forme la plus agréable. *Il fait plus qu'émouvoir, écrit Cormenin, il fait plus que convaincre, il intéresse, il amuse celui de tous les peuples qui aime le plus qu'on l'amuse, qu'on l'amuse encore, qu'on l'amuse toujours... Il médite sans effort, il produit sans épuisement, il marche sans fatigue, et c'est le voyageur d'idées le plus rapide que je connaisse... Thiers est en état de discourir trois heures durant sur l'architecture, la poésie, le droit, la marine, la stratégie, quoiqu'il ne soit ni poète, ni architecte, ni jurisconsulte, ni marin, ni militaire, pourvu qu'on lui donne une après-dînée de préparation. Il a dû étonner les plus*

vieux chefs de division lorsqu'il dissertait d'administration avec eux. A l'entendre parler de courbes, d'assises, de déchets, de mortier hydraulique, vous l'auriez cru maçon, sinon architecte. Il disputerait de chimie avec Gay-Lussac et il apprendrait à Arago à braquer un télescope sur Vénus ou sur Jupiter. Son discours sur l'état de la Belgique est un chef-d'œuvre d'exposition historique. Dans l'affaire d'Ancône, il expliqua des positions stratégiques, des bastions, des polygones, des points d'attaque, des retours, à l'émerveillement des officiers du génie. On l'eût pris pour un homme du métier, pour un savant homme¹.

Et comment ne pas admirer ce talent merveilleux d'improvisateur, cette richesse, cette fécondité inépuisable d'arguments, cette intelligence encyclopédique qui rappelle Voltaire et Diderot ? M. Thiers était le Périclès et l'Alcibiade du régime constitutionnel cette sirène parlementaire, ce Paganini de la tribune savait y moduler les accords les plus harmonieux, et, dans les morceaux les plus difficiles, se faire applaudir de ses adversaires eux-mêmes il semblait armé de la baguette magique des enchanteurs du moyen âge, ou de la puissance magnétique des fakirs charmeurs, lorsqu'il entraînait la Chambre éblouie, fascinée, à travers les méandres de sa causerie oratoire, et l'amenait insensiblement à son but. Sa parole, *transparente comme le cristal, rapide comme la pensée, substantielle et serrée comme la méditation*, manquait rarement d'efficacité ; il était avant tout un grand vulgarisateur, l'Arago du régime représentatif, et par là, cet Athénien de Paris exerçait un immense empire sur les classes moyennes. C'est, dit Henri Heine, en flattant le penchant naturel des Français pour le bonapartisme, que Thiers a gagné parmi eux la popularité la plus extraordinaire. Ou bien est-il devenu populaire parce qu'il est lui-même un petit Napoléon ? Un petit Napoléon. Une petite cathédrale gothique. C'est justement parce qu'elle est si colossale, si grande, qu'une cathédrale gothique excite notre étonnement. Réduite à des proportions minimales, elle ne signifierait plus rien. M. Thiers est certainement plus qu'une telle cathédrale gothique en miniature. Son esprit surpasse toutes les intelligences qui

¹ Il n'est pas sans intérêt de connaître l'opinion de M. Guizot sur M. Thiers, rapportée par M. Senior : M. Thiers fut pour le roi un mauvais conseiller dans des circonstances graves. Je ne crois pas qu'il manque de courage, mais son imagination trouble son jugement. Dans la rue, il perd sa présence d'esprit ; pendant ses ministères, il a toujours préféré une politique de vanité à une politique de raison. J'ai été forcé de revenir en France, en 1840, afin d'empêcher qu'il ne déclarât la guerre pour donner la Syrie à Méhémet-Ali, chose juste et utile sans doute, mais qui n'était pas spécialement nécessaire à la France, et qui ne méritait pas plus une guerre que la restitution de la Lombardie au Piémont. Même à la tribune, bien qu'il fût un debater de premier ordre, clair, simple, ingénieux et persuasif, M. Thiers avait deux grands défauts. D'abord, il était trop long et se répétait trop souvent. Chaque orateur doit se répéter car, dans une assemblée, un membre est attentif à tel moment, un autre à tel autre moment mais M. Thiers abusait de ce privilège ou plutôt de cette nécessité. Son second défaut comme orateur est l'absence d'ordre. Aucune règle ne préside à la distribution des différentes parties de ses discours la fin pourrait être placée au commencement, et le commencement à la fin. Aussi était-il difficile de lui répondre, parce qu'il était difficile de se rappeler ce qu'il avait dit. Pour se souvenir de son discours, il était nécessaire de le reconstruire en entier. *Conversations with MM. Thiers, Guizot, and other persons distinguished during the second Empire by the late Nassau-William Senior*, 2 v. in-8°, London, 1878. Voir un excellent résumé de cet ouvrage par M. Anatole Langlois, dans le *Correspondant* du 25 novembre et du 10 décembre 1878. Toutes les pages du journal de M. Senior peuvent être considérées comme de véritables fragments de mémoires sortis de la plume ou plutôt de la bouche de personnages dignes de confiance.

l'environnement. Aucun autre ne saurait se mesurer avec lui, et dans une lutte contre lui, la finesse même est forcée de s'avouer vaincue. Il est la meilleure tête de France quoiqu'il le dise lui-même, à ce qu'on prétend. On rapporte, en effet, qu'avec sa volubilité méridionale, il a dit au roi, l'an dernier, pendant la crise ministérielle : *Votre Majesté croit être l'homme le plus fin de ce pays, mais je connais ici quelqu'un de bien plus fin, c'est moi ! A quoi le rusé Louis-Philippe aurait répondu : vous vous trompez, monsieur Thiers, si vous l'étiez, vous ne le diriez pas.* Quoi qu'il en soit, M. Thiers se promène à cette heure à travers les appartements des Tuileries, avec la conscience de sa grandeur, en maire de palais de la dynastie des d'Orléans. Heine se trompe et prend quelque peu l'effet pour la cause lorsqu'il attribue la popularité de M. Thiers à ses flatteries pour le bonapartisme. M. Thiers, et c'est là son tort le plus grave, a fait naître ou infiniment contribué à répandre cette funeste tendance des Français pour l'impérialisme, à leur infuser l'amour de la guerre pour la guerre, de la conquête à outrance, sans raison ni motifs. Dans son histoire de la Révolution, il n'a pas vu ce grand phare spiritualiste, cette lumière morale et chrétienne qui guident les Thierry, les Guizot au travers de leurs glorieux travaux ; il est parti d'un point de vue purement fataliste, accordant tour-à-tour ses louanges au héros, au vainqueur du jour, à Pétion, à Vergniaud, à Danton, à Camille Desmoulins. Il a fait l'apologie de tous les ambitieux révoltés contre la société, *il a fondé l'école admirative de la Terreur*, le système de l'indifférence historique absolue ; il a divinisé le succès et la force, avec la tyrannie de la multitude. Dans son ouvrage sur *le Consulat et l'Empire*, cette épopée guerrière, cette apothéose de Napoléon Ier, il a ressuscité le culte de ce dernier. On peut dire que Béranger dans les rangs du peuple, M. Thiers, auprès de la bourgeoisie, ont rendu possible un second empire, et popularisé la légende de Napoléon ; M. Thiers, nous n'en doutons pas, a dû être désagréablement surpris, le jour où l'auteur du Deux Décembre lui infligeait solennellement l'épithète *d'historien national*.

Le ministère du 22 février s'efforça de ne pas prendre couleur, de manœuvrer habilement entre le centre droit et le centre gauche sa situation rappelait celle du tombeau de Mahomet, qu'une légende orientale place entre ciel et terre, et par l'ordre suprême d'Allah, ne pouvant ni remonter ni redescendre. Aussi bien tous les partis faisaient des avances à M. Thiers, les uns voulant l'attacher, l'inféoder à la politique de résistance, les autres spéculant sur ses anciennes affinités ultralibérales et comptant petit à petit l'entraîner du côté de la politique du laisser aller. Il obtint ainsi de réels succès la loi sur le budget des fonds secrets fut votée à une majorité considérable, et la Chambre lui accorda l'ajournement de la conversion des rentes. On put s'étonner à bon droit de voir les chefs du tiers-parti repousser le lendemain la mesure qu'ils avaient énergiquement prônée la veille, et pratiquer, comme ministres, la politique qu'ils répudiaient huit jours auparavant comme députés s'ils ne devaient pas faire mieux ou autrement que leurs prédécesseurs, n'étaient-ils pas au pouvoir *un effet sans cause* ?

Le cabinet aurait pu croire à une lune de miel universelle sauf quelques escarmouches avec les jeunes doctrinaires de l'Assemblée, avec les membres de la gauche, tout lui avait réussi, et la session s'était terminée le 12 juillet 1836 sans encombre ni graves péripéties ; seule la discussion sur les fonds secrets, en amenant les représentants des divers partis à la tribune, avait montré leurs divergences d'opinion et leurs espérances contraires. M. Thiers avait hautement déclaré qu'il n'abandonnerait pas la politique de résistance, qu'il restait fidèle à lui-même et ne sacrifiait rien, du passé le 22 février il s'exprimait de la sorte dans son *maiden speech* à la tribune de la Chambre : *Les hommes qui sont*

placés sur ce banc ministériel ont tous produit leurs actes au grand jour. Vous n'oublierez pas, je l'espère, que, pour la plupart, nous avons administré le pays au milieu des plus grands périls, et que, dans ces périls, nous avons combattu le désordre de toutes nos forces. Ceux qui n'administraient pas avec nous secondaient nos efforts dans le sein de cette Chambre. Ce que nous étions, il y a un an, il y a deux ans, nous le sommes encore aujourd'hui. Pour moi, j'ai besoin de le dire tout de suite et tout haut, car je ne veux rester obscur pour personne ; je suis ce que j'étais, ami fidèle et dévoué de la révolution de Juillet, mais convaincu aussi de cette vieille vérité que pour sauver une révolution, il faut la sauver de ses excès. Et le président du conseil reprit, corrobora ses déclarations devant la Chambre des Pairs.

On comptait beaucoup sur les ministres du tiers-parti pour entrer dans la voie des réformes libérales afin de ne pas laisser d'incertitudes se produire au sujet de ces expressions élastiques, pour bien préciser le caractère, la nécessité pratique et la légitimité morale de la politique de résistance, objet de tant d'attaques contenues ou ouvertes, M. Guizot monta à la tribune pendant la discussion sur le vote des fonds secrets, et y prononça un de ses plus éloquents discours. On parle de progrès, dit-il, le progrès ne consiste pas à marcher aveuglément et toujours dans le même sens, dans la même voie ; le véritable progrès pour la société, c'est d'obtenir ce qui lui manque quand la société est tombée dans la licence, le progrès c'est de retourner vers l'ordre quand on abuse de certaines idées, le progrès c'est de revenir de l'abus qu'on en a fait. Le progrès c'est toujours de rentrer dans la vérité, dans les conditions éternelles de la société, de satisfaire à ses besoins réels et actuels. Je ne médis point de notre passé oui, nous avons fait des révolutions, des révolutions inévitables, nécessaires, glorieuses, mais, après quarante ans de révolutions, après tant et de telles explosions des principes, des habitudes, des pratiques révolutionnaires, ce dont notre France a besoin, c'est de s'établir, de s'affermir sur le terrain qu'elle a conquis, de s'éclairer, de s'organiser, de retrouver les principes d'ordre et de conservation qu'elle a longtemps perdus... Je ne crois pas que ce soit faire injure à nos illustres devanciers, à nos pères de 1789 et de 1791 que de ne pas suivre aujourd'hui la même route qu'eux. Je vais plus loin je ne doute pas que, dans leur séjour inconnu, ces nobles âmes qui ont voulu tant de bien à l'humanité, ne ressentent une joie profonde en nous voyant éviter les écueils contre lesquels sont venues se briser tant de leurs belles espérances... Je repousse absolument cette accusation de rétrograde in tentée contre notre politique. C'est là un anachronisme, une vieille routine. Ce sont nos adversaires qui se traînent dans une ornière. Ce sont eux qui répètent ce qu'on disait dans d'autres temps, sans s'apercevoir que tout est changé autour d'eux, que la société est changée, que les besoins sont changés. C'est nous qui avons l'intelligence des temps nouveaux... Quand le pouvoir a été ébranlé et abaissé, ce qui importe par-dessus tout à la société, à ses libertés comme à son repos, à son avenir comme à son présent, c'est de raffermir et de relever le pouvoir, de lui rendre de la stabilité et de la dignité, de la tenue et de la considération. Voilà ce qu'a fait la Chambre depuis 1830, voilà ce qu'elle a commencé, car Dieu me garde de dire que tout soit fait Non, tout est commencé parmi nous rien n'est fini, tout est à continuer. Si vous ne persévériez pas dans la politique que vous avez adoptée si cette majorité qui s'est si glorieusement formée et maintenue ne se maintenait pas encore, intimement, énergiquement, en accueillant toutes les conquêtes, en s'ouvrant à toutes les réconciliations, mais en ne se laissant jamais diviser, vous verriez en quelques mois, peut-être en quelques jours,

s'évanouir cette œuvre salubre que vous avez accomplie. Gouvernement ou Chambres, ministres, députés, citoyens, nous n'avons qu'une chose à faire, c'est d'être fidèles à nous-mêmes, d'avancer au lieu de reculer dans la voie dans laquelle nous nous sommes engagés ; ce seront là les progrès véritables, les véritables services rendus à la révolution de Juillet, que j'aime et que j'honore autant que qui que ce soit, mais que je veux voir ferme, digne, sage, pour son salut, et pour notre honneur à tous.

Les partis avaient résolu de faire au ministère un crédit de six mois, de suspendre contre lui leurs attaques, de lui laisser le temps de se fixer, de prendre son assiette, de s'orienter c'était comme une trêve de Dieu que le Parlement établissait au sortir des rudes combats du ministère du 11 octobre ; toutefois ils n'abdiquaient pas leurs prétentions, le centre conservateur espérant toujours retenir M. Thiers, l'opposition essayant de le circonvenir, pensant que le changement dans les personnes était le signe, le prélude d'un changement dans les principes. Le cabinet avait triomphé des épreuves de la session, il devait se heurter à des obstacles d'un autre genre.

La presse ultralibérale et la gauche ne cessaient de réclamer l'amnistie, soutenant que le parti révolutionnaire désarmait et ne songeait plus à rentrer dans l'arène l'attentat d'Alibaud répondit d'une façon sinistre à ces déclarations sentimentales. Onze mois après le crime de Fieschi, le 25 juin 1836, un misérable fanatique tirait sur Louis-Philippe qui, accompagné de la reine et de madame Adélaïde, sortait en voiture des Tuileries pour retourner à Neuilly. Un hasard providentiel sauva le roi : il baissait la tête pour saluer la garde nationale qui lui rendait les honneurs militaires, et ce mouvement fit son salut ; les deux balles qui lui étaient destinées se perdirent dans la voiture. On saisit le meurtrier on l'interroge, il se contente de répondre : *J'ai voulu tuer le roi, parce qu'il est l'ennemi du peuple, parce qu'il gouvernait au lieu de régner.*

Ce misérable est un produit direct des doctrines que depuis six ans les sociétés secrètes sèment et propagent dans l'esprit de la foule. C'est un déclassé, un bachelier ès lettres ; comme Fieschi il a entrepris beaucoup de métiers dont aucun ne lui a réussi dévoré d'ambition malsaine, il rend la monarchie responsable de sa paresse, voit dans la république le régime qui satisfera ses instincts sybarites et matérialistes. C'est le disciple de Mazzini, ce péripatéticien du poignard, l'admirateur de Marat, de Babeuf. Devant la Cour des Pairs, l'énergumène renouvelle ses déclarations. *J'avais à l'égard de Philippe Ier le droit dont Brutus usa contre César, et il ajoute, le régicide est le droit de l'homme qui ne peut obtenir justice que par ses mains.* Il monte à l'échafaud sans faiblesse, sûr de trouver des apologistes qui lui décerneront les palmes du martyre.

En effet, l'attitude de la presse radicale au sujet de ce forfait fut un véritable scandale elle affecta de flétrir le parricide politique, mais elle exalta sa foi républicaine, *ses nobles qualités*, elle déguisa à peine ses sympathies pour celui que le *National* appelait *la jeune victime*. L'historien L. Blanc ne manque pas de renchérir, de vanter *l'extrême aménité des mœurs* d'Alibaud, *sa profonde sensibilité, sa probité courageuse*. Pour la forme, il blâme platoniquement le crime en lui-même, puis il réserve toutes ses tendresses, toutes les délicatesses de sa plume pour l'assassin, qu'il couvre de fleurs de rhétorique empoisonnées, auquel il tresse une couronne d'immortelles révolutionnaires.

L'émotion fut générale et profonde à la nouvelle du crime d'Alibaud on se demanda à quoi servaient les paroles de conciliation et d'amnistie on comprit la vanité, l'inanité de l'optimisme du tiers-parti. A l'étranger notre considération fut

de nouveau mise en quarantaine et cette défiance au sujet de la stabilité de la dynastie, sans cesse menacée par les attentats démagogiques, eut un fâcheux contre-coup sur le mariage du duc d'Orléans qu'on négociait officieusement depuis plusieurs mois.

Le roi et ses fils avaient eu l'idée de protester contre cette petite guerre de sarcasmes, d'épigrammes, qu'à défaut de mieux, leur décochaient les légitimistes et l'empereur Nicolas ils voulurent faire justice de ces malignes anecdotes qu'on répandait sur leur caractère, de ces propos de salon qui les représentaient comme exclus de la grande famille des souverains, comme victimes d'un ostracisme dédaigneux, décoré du titre de *blocus matrimonial*. Louis-Philippe désirait montrer ses fils aux cours étrangères, certain qu'à l'aspect de princes aussi accomplis, toutes les préventions injustes se dissiperaient, espérant aussi, que dans son voyage, le duc d'Orléans trouverait l'occasion de fixer son choix sur une princesse allemande. Le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche répondirent à ses avances avec le plus gracieux empressement le duc d'Orléans et le duc de Nemours se présentèrent à Berlin et à Vienne, le cordon bleu de l'ordre de Saint-Esprit sur la poitrine, les fleurs de lis rétablies sur leur écusson. Leurs manières pleines de distinction, leur intelligence, leur esprit captivèrent le vieux roi de Prusse, qui, supérieur aux préjugés gothiques de son entourage, s'affranchissant chaque jour des préoccupations de son passé, s'était le premier détaché de la coalition européenne, et qui s'éprit pour les jeunes princes d'une affection toute paternelle. Peuples et gouvernements accueillirent admirablement les fils de France à Vienne la foule se portait avec enthousiasme à leur rencontre. On rapporte même qu'un jour, le prince de Metternich, un peu impatienté des clameurs et des vivats qui retentissaient en leur honneur, laissa échapper cette parole : *Vous voyez, Monseigneur, ces gens-là, ce sont des révolutionnaires niais, tandis que vous avez chez vous des révolutionnaires scélérats.*

Des négociations furent officieusement entamées par le comte de Saint-Aulaire pour le mariage du duc d'Orléans avec l'archiduchesse Marie-Thérèse, fille aînée de l'archiduc Charles, le vaillant adversaire des armées françaises sous l'Empire. Ceux-ci se montraient favorables à cette union, et notre ambassadeur s'y employa avec autant de tact que de zèle mais l'empereur d'Autriche subissait l'ascendant de sa belle-sœur, l'archiduchesse Sophie, princesse d'un caractère impérieux, qui partageait les rancunes du czar contre la révolution de 1830. Au même instant, on apprit en Europe le crime d'Alibaud qui fit définitivement échouer le mariage. Tout en protestant de sa bonne volonté, M. de Metternich répondit qu'après la double épreuve de Marie-Antoinette mourant sur l'échafaud, de l'impératrice Marie-Louise vivant en exil, la cour d'Autriche ne pouvait exposer une autre princesse à monter dans les voitures que traversaient les balles des régicides. Le duc d'Orléans rendit de lui-même et spontanément sa parole à l'archiduc. Malgré la réserve gardée de part et d'autre, cet insuccès ne manqua point de s'ébruiter il diminua l'autorité et la bonne apparence du ministère de M. Thiers.

Le voyage des princes n'avait pas eu pour but direct l'établissement du duc d'Orléans ; mais, si ceux-ci avaient produit la meilleure impression, et rallié bien des suffrages naguère hostiles, les ennemis de la dynastie affectaient de ne s'attacher qu'à ce dernier échec, amplifié, enrichi de broderies, de commentaires malveillants. La campagne du blocus matrimonial reprenant de plus belle, Louis-Philippe et M. Thiers résolurent d'y mettre un terme. Dans ce but, le président du conseil adressa à tous ses agents diplomatiques en Allemagne une circulaire

pseudo-confidentielle, les autorisant à déclarer qu'aucune négociation officielle n'avait été engagée à Vienne en vue du mariage du duc d'Orléans, mais que si ce dernier se sentait attiré vers une princesse allemande de sang royal, il ne serait tenu compte que de ses mérites, et que, ni l'exigüité de ses états, ni ses croyances religieuses ne deviendraient un obstacle. Le roi de Prusse eut connaissance de la circulaire, et fit aussitôt mander M. Bresson : *Ce que vous écrit votre ministre est-il vrai, lui dit-il ? — Vous n'en pouvez douter, Sire,* répondit l'ambassadeur. — *En ce cas, je marie votre prince royal. De toutes les princesses allemandes, il n'en est qu'une digne de lui et je la lui donne. Elle est ma parente et celle de l'empereur de Russie ; vous voyez qu'elle est de bonne maison. Elle n'a pas de fortune, mais je suis prêts la doter : c'est la princesse de Mecklembourg-Schwerin, et il ajouta : ce n'est pas que cette union ne doive rencontrer aucune opposition. J'en prévois, au contraire, une fort décidée de la part de la famille ; mais vous n'aurez pas à vous en occuper ; j'en fais mon affaire. Transmettez seulement ma proposition à votre cour, et si elle est agréée, le reste me regarde. Ces jeunes gens sont faits l'un pour l'autre ; je les aime d'une égale affection le mariage se fera, dussé-je enlever la future pour l'envoyer à Paris.*

La réponse de la cour des Tuileries fut retardée jusqu'au jour où le duc d'Orléans, présenté à la princesse à Ems, put apprécier lui-même ses nobles et grandes qualités ; alors seulement M. Bresson reçut l'ordre de déclarer que la demande officielle serait faite aussitôt que le roi de Prusse le croirait opportun.

Les préliminaires du mariage en étaient là, lorsque tomba le ministère du 22 février. Nous raconterons à quel propos, dans quelle circonstance, M. Thiers désirant, contre la volonté de Louis-Philippe, l'intervention française en Espagne, donna sa démission.

CHAPITRE XII

LA POLITIQUE DE LA PAIX

La diplomatie et le régime parlementaire. — Passion posthume de la France pour la politique de guerres et de conquêtes à outrance. Les nations comme les individus portent durement la peine de leurs erreurs et de leurs violences. Le gouvernement de Juillet a rompu avec les routines révolutionnaires, et pris le droit public européen pour règle de sa politique extérieure. — Attitude des cours du Nord à l'égard de la royauté de 1830. Le czar Nicolas une petite guerre de représailles diplomatiques. Prévisions et prophéties du prince de Metternich. — La Belgique invoque l'appui de la Conférence de Londres pour contraindre la Hollande à exécuter le traité des 24 Articles. Prise de la citadelle d'Anvers. Un épilogue diplomatique. — Le droit d'asile ; ses bornes et ses limites. La question des réfugiés politiques. Conférences de München-Graetz. Réponse du duc de Broglie à la note comminatoire des cabinets de Vienne, de Berlin, de Saint-Pétersbourg.

La tâche de la diplomatie, disait souvent le prince de Talleyrand, est bien ingrate ; on ne connaît guère que ses échecs, on ne parle jamais de ses succès. En effet, la diplomatie ne vit que de discrétion et de mystère ; elle doit s'envelopper de silence, condition bien difficile à remplir avec le gouvernement parlementaire qui exige la lumière, la publicité, le grand jour. Et cependant, pour ne pas perdre la confiance des autres puissances, combien de détails, combien de faits un ministre des affaires étrangères ne devra-t-il pas tenir secrets ? S'il n'observe pas cette réserve, ses rapports extérieurs deviendront presque impossibles. Dans ses relations du dehors, dans ses odyssées diplomatiques semées d'écueils et de récifs, le gouvernement nous représente un pilote intrépide et vigilant qui, au milieu de la nuit, dirige son vaisseau ballotté par des vents contraires, battu de la tempête. Le lendemain le temps est clair, les nuages ont disparu, le soleil brille à l'horizon, et les passagers montent sur le pont, sans se douter du péril qu'ils ont couru, des angoisses que le pilote a subies il se garde bien de les leur révéler, et ceux-ci accuseront peut-être sa lenteur. Ce navire, c'est la France, ces passagers, ce sont les Chambres qui s'imaginent volontiers que tout écueil qui n'est pas vu n'existe pas et auxquelles il serait imprudent de révéler la vérité. A certains égards, le département des affaires étrangères est la partie intellectuelle de tout gouvernement ; il en est comme la providence ; il épie les signes du temps ; il cherche à découvrir les rapports parfois lointains entre la destinée du pays et les événements du dehors ; souvent, il a l'apparence d'être inactif, inutile même mais l'imprévoyance, l'oubli, l'erreur d'un jour, une méprise, une fausse appréciation, ont des suites irréparables. Le chef de la diplomatie, roi ou ministre, doit être un observateur presque universel toujours l'œil fixé sur la

carte du monde, aucun mouvement en Europe ne doit lui échapper. Que sera-ce, si la politique extérieure d'un gouvernement vient se heurter à d'autres obstacles encore, si son système rompt en visière à des préjugés, des tendances populaires, si les puissances étrangères ne lui tiennent pas compte de ses efforts, si à des rancunes mesquines, à une malveillance maladroite, elles sacrifient leurs intérêts immédiats, la cause générale de l'ordre européen, si elles ne comprennent pas qu'un trône brisé à Paris couvrira de ses éclats l'Italie et l'Allemagne ? Louis-Philippe, sa diplomatie, ses ministres, ont, pendant dix-huit ans, lutté contre les traditions révolutionnaires et militaires de 1792 à 1814, contre cet esprit défiant des cours du Nord, qui prêta d'abord à la royauté de Juillet les mêmes projets, et ne sut guère prendre son parti de sa sagesse.

La France s'était, en 1793, *plongée dans un terrible bain de Jouvence*, et elle ne se souciait guère de renouveler cette sinistre épreuve ; mais les événements soudains, étranges, immenses, qui, pendant vingt-cinq ans, avaient bouleversé l'Occident, lui laissaient un souvenir douloureux et éblouissant. Parfois, elle voyait, comme dans une rapide vision, se refléter cette épopée grandiose de Napoléon Ier promenant du nord au sud, de l'est à l'ouest du continent, ses armées victorieuses, faisant et défaisant des royaumes. Parfois cette passion posthume de guerres, de conquêtes, ce cauchemar belliqueux la hantaient. Elle se trouvait alors aux prises avec une véritable maladie morale et mentale ; elle écoutait ces avocats de l'apostolat général, ces amants cosmopolites de l'humanité qui l'enivraient de leurs déclamations elle ne les suivait sans doute pas jusqu'au bout, mais il ne lui déplaisait pas de s'entendre appeler le champion éternel des faibles, des bonnes causes impuissantes à triompher par elles-mêmes.

Rien de plus contraire à la grandeur de la France, au progrès général de l'Europe, que cette politique routinière de l'époque révolutionnaire et impériale, que cette rechute dans les vieilles pratiques du passé. La Providence se charge de punir les peuples et les individus qui violent les lois imprescriptibles de la morale, de la justice, et les procès-verbaux de l'histoire démontrent hautement cette vérité que les nations portent durement la peine de leurs erreurs, de leurs violences. Tous les États¹ qui ont scandaleusement et longtemps violé les maximes essentielles du droit public européen, ont fini par s'en trouver mal, les gouvernements aussi mal que les peuples. Au seizième siècle, Charles-Quint promène son ambition et sa force dans toute l'Europe, sans respect ni pour la paix, ni pour l'indépendance des États, ni pour les droits traditionnels des princes et des nations ; il tente sinon la monarchie, du moins la domination européenne il se lasse et se dégoûte à la peine, et il lègue à l'Espagne le règne de Philippe II, qui, poursuivant à son tour, sans génie comme sans cœur, les mêmes prétentions, laisse en mourant la monarchie espagnole, au dehors dépouillée de ses plus belles provinces, au dedans énervée et frappée de stérilité. Au dix-septième siècle, Louis XIV, abandonnant la politique mesurée de Henri IV, reprend avec plus d'éclat le rêve européen de Charles-Quint, et viole arrogamment, tantôt envers les princes, tantôt envers les nations, les principes du droit public de la chrétienté après les plus brillants succès, il se trouve hors d'état de porter le fardeau qu'ils lui ont fait il obtient à grand'peine de l'Europe une paix aussi triste que nécessaire, et il meurt laissant la France épuisée et presque contrainte de se renfermer, pendant plus d'un demi-siècle, dans la politique extérieure la moins fière et la plus inerte. Nous avons vu, sur une

¹ Guizot, tome IV, p. 7.

échelle plus grande encore, les mêmes emportements de l'ambition humaine aboutir aux mêmes ruines. Quelle n'a pas été, en Europe, la puissance de la révolution française, tantôt anarchiquement déchaînée par les assemblées populaires, tantôt despotiquement maîtrisée par l'empereur Napoléon ! Elle a, sous l'une et sous l'autre forme, remporté les plus éclatants triomphes ; mais en triomphant, elle a foulé aux pieds les principes, les traditions, les établissements du droit public européen ; et, après vingt-cinq ans de domination aveuglément hautaine, elle s'est vue obligée d'acheter bien chèrement la paix de cette Europe, théâtre et matière de ses conquêtes. Dans le cours de trois siècles, les plus grands de l'histoire, trois empires, les plus grands qu'ait vus le monde, sont tombés dans une rapide décadence, pour avoir insolemment méprisé et violé le droit public européen et chrétien trois fois ce droit, après avoir subi les échecs les plus rudes, s'est relevé plus fort que le génie et la gloire.

Avec la Restauration, avec la royauté de Juillet, la France sortit de cette voie funeste. C'est l'honneur et la gloire de Louis-Philippe d'avoir proclamé que la guerre n'est pas le régime habituel des gouvernements et des nations, d'avoir pris le droit public européen pour règle de sa politique extérieure. Il y avait un grand courage à ne pas retomber dans l'ornière de 1792, à suivre sans faiblesse, avec modération et dignité, une politique libérale, humaine, pacifique et chrétienne, à s'interdire les coups de théâtre, à faire appel au bon sens, à la raison, non à la fantaisie, à l'imagination de la France. On ne lui a pas rendu justice de son temps des esprits superficiels ont déclamé à perte de vue sur ce qu'ils appelaient l'abaissement du pays. La mission, le but de la monarchie de Juillet étaient infiniment élevés et difficiles à réaliser un gouvernement n'est pas tenu de faire sans cesse du nouveau, de l'extraordinaire ; il doit, avant tout, se montrer économe, avare du sang de ses peuples. Si la guerre défensive et offensive devient légitime en certains cas, de combien de précautions ne faut-il pas entourer ces terribles recours à la force matérielle, qui sacrifient tant d'existences précieuses, et presque toujours distraient les nations des idées de justice et de liberté ? Les violences, le système de guerre perpétuelle de la Révolution et du premier Empire amenèrent l'invasion, le démembrement de la France ; la Restauration, la royauté de Juillet ont inauguré la politique de la paix, de l'équilibre européen qui eut pour résultat la prospérité morale et matérielle de la nation, la conquête de l'Algérie.

A l'exemple d'une partie du public français, l'Europe absolutiste méconnut le caractère libéral et pacifique du gouvernement constitutionnel. Tout en acceptant ce qui se passait depuis 1830 en France et autour de la France, le bon sens des puissances continentales fut étroit et court, sans hardiesse et sans grandeur l'origine de la nouvelle monarchie française, la confusion et la lutte de ses principes, les désordres qui avaient assailli son berceau et qui la poursuivaient encore, les mauvaises traditions et le mauvais langage d'une partie de ses adhérents, toutes ces circonstances offusquaient et troublaient la vue des anciens gouvernements du continent. Ils ne pressentirent pas, et même après ces épreuves, ils ne surent pas apprécier à sa valeur ce qui a fait le mérite pratique et ce qui fera l'honneur historique du gouvernement du roi Louis-Philippe issu d'une révolution, ce gouvernement rompit nettement au dehors comme au dedans avec l'esprit révolutionnaire il ne prit point à son service la politique du désordre, aussi bien que celle de l'ordre, les pratiquant tour à tour l'une et l'autre, selon les désirs de son ambition ou les embarras de sa situation il a constamment réglé ses actes dans un esprit conservateur et selon le droit public européen. Les puissances continentales ne payèrent pas cette difficile

constance d'un juste retour de leur part, l'attitude extérieure envers la monarchie de 1830 fut autre que le langage officiel le mauvais vouloir tantôt perçait, tantôt s'étalait derrière les relations et les déclarations pacifiques. On se résigne à nous, écrivait de Turin M. de Barante, en se réservant d'espérer, tantôt plus, tantôt moins, qu'il nous arrivera malheur... On s'est résigné à nous, d'abord avec étonnement et crainte puis on a regardé avec un espoir malveillant notre lutte contre le désordre ; puis on a eu quelque idée que si nous gagnions cette victoire, elle tournerait au profit des gouvernements absolus. Maintenant il s'agit de nous accepter, libéraux et point jacobins, calmes mais forts. On n'a pas encore bien pris son parti là-dessus.

L'empereur de Russie cherchait toutes les occasions d'entretenir et d'attiser la mauvaise humeur des cours de Berlin et de Vienne contre la royauté de Juillet déçu dans ses rêves d'avenir, atteint dans son orgueil, Nicolas qui rêvait de paraître le guide, le protecteur des souverains, le directeur de la politique européenne, ne pouvait pardonner à Louis-Philippe de s'entendre avec l'Angleterre, de ne pas reconnaître sa suprématie. A la nouvelle des journées de Juillet, il avait un instant caressé l'idée de devenir le héros d'une seconde restauration française, de se poser d'une manière éclatante comme le patron de la légitimité, comme le redresseur des torts des peuples. Il envoya l'ordre d'interdire l'entrée du port de Cronstadt aux bâtiments français qui se présenteraient avec le pavillon tricolore, et notre chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg, M. de Bourgoing, eut à subir les éclats de son exaspération. Toutefois, il dut renoncer à ses projets, lorsqu'il vit les autres cabinets entrer en communication avec le nouveau roi des Français il réfléchit sans doute qu'il avait fallu vingt ans pour venir à bout de Napoléon Ier, que M. de Metternich refuserait d'adhérer à une coalition, que loin de pouvoir compter sur les subsides de l'Angleterre, la Russie aurait cette dernière contre elle. Il s'inclina devant la nécessité, mais il le fit de mauvaise grâce, vouant à notre gouvernement une haine passionnée qui se traduisait surtout par une petite guerre de manifestations puérides, de propos discourtois et dédaigneux. Il semblait qu'il mît de l'amour-propre à proclamer en face de l'Europe que sa résignation à notre endroit tenait surtout à son impuissance. Faiblesse indigne du souverain d'un grand empire qui lui attirait parfois de sensibles désagréments et ne tournait pas toujours à son avantage ! Il poussait le dépit jusqu'à interrompre les communications gracieuses et les compliments de pure étiquette que les princes régnants ont coutume de s'adresser au sujet des événements de famille lorsqu'il recevait le corps diplomatique, il comblait de prévenances et d'amabilités l'ambassadeur de France, tout en affectant de ne jamais lui parler de son roi, et se vantait de cette omission comme d'un oubli systématique.

Louis-Philippe avait voulu laisser au czar le temps de revenir à des impressions plus sages, de faire amende honorable de procédés excentriques dont il aurait dû sentir l'inconvenance en face de cette attitude calculée et persistante, il résolut de rendre coup pour coup, de ne pas supporter indéfiniment l'effet de ces boutades. En 1833, lorsque le maréchal Maison repartit pour Saint-Pétersbourg, le duc de Broglie lui donna les instructions les plus nettes et les plus précises il devait demander ses passeports, et choisir pour cela le prétexte le plus transparent, dès le lendemain de sa première visite officielle, si le czar ne se conformait pas dorénavant aux usages établis. De crainte de surprise, le ministre français fit prier M. Pozzo di Borgo de passer chez lui et lui confirma cette confiance. Averti de plusieurs côtés à la fois, Nicolas n'eut garde de se brouiller avec la France à la première réception officielle, il ne manqua pas de témoigner à

notre agent les égards qui lui étaient dus, et de s'informer des nouvelles du roi des Français.

Dans mainte autre occasion, l'empereur se laissa aller à son penchant d'entretenir ces querelles d'étiquette, cette guerre de représailles diplomatiques, où il n'avait pas toujours le beau rôle. En 1843, le comte de Pahlen, ambassadeur de Russie, vint annoncer à M. Guizot qu'il avait un congé de quelques mois et qu'il allait quitter Paris. Notre ministre des affaires étrangères n'eut pas de peine à deviner que l'ambassadeur russe, alors doyen du corps diplomatique, avait reçu l'ordre de ne pas se trouver à Paris, afin de se soustraire à la nécessité de complimenter le souverain le 1er janvier. Pour ne point demeurer en retard, il recommanda au chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, de se dire malade à la fin de l'année et de ne point se joindre au corps diplomatique, lorsque celui-ci irait présenter au czar les hommages accoutumés. Ce dernier ressentit une violente colère ; l'ambassade de France fut frappée d'interdit et mise au ban de la société russe le gouvernement français tint bon, et jusqu'en 1848, un chargé d'affaires géra l'ambassade française à Paris, et réciproquement. Nicolas souffrit sensiblement de cet échec, et chercha à le dissimuler de toutes les manières plusieurs fois, il essaya de remettre les relations diplomatiques sur l'ancien pied, mais le cabinet des Tuileries exigeait pour condition le retour aux formes du protocole officiel de là des lenteurs et des tergiversations. Cependant, satisfait d'avoir en 1840, brouillé la France et l'Angleterre, mécontent des procédés révolutionnaires de lord Palmerston en Suisse et en Italie, frappé de voir la royauté de Juillet durer au delà de son attente, prendre une physionomie de plus en plus conservatrice, le czar s'était départi de sa rancune contre notre gouvernement des pourparlers entamés en 1848 allaient enfin aboutir, lorsque la révolution de Février éclata et fit retomber les combinaisons projetées dans le néant.

Avec de grands ménagements, beaucoup de réserves et de tempéraments, les cours de Berlin et de Vienne gravitaient, de près ou de loin, dans la sphère politique de l'empereur de Russie. Malgré les répugnances de sa cour, de ses proches parents, le roi de Prusse, d'abord hostile à la France, s'était laissé gagner par l'expérience consommée de Louis-Philippe, par la modération de sa politique, par la séduction entraînant du prince royal. Le premier il se détacha de cette espèce de Sainte-Alliance absolutiste que le czar avait tant à cœur de renouveler mais sa mort devait effacer les traces de la bienveillance qu'il nous portait dans les dernières années de sa vie.

A Vienne, nos progrès furent moins marquants et plus pénibles, à cause de la situation compliquée où se trouvait le prince de Metternich. Celui-ci admirait sincèrement la conduite de Louis-Philippe il ne cherchait pas à lui nuire, et il eût volontiers contribué à l'affermir la loyauté avec laquelle le gouvernement français conduisit les affaires de Belgique, refusa d'épouser en 1838 les prétentions irrégulières de ce pays, l'évacuation de la citadelle d'Ancône, lui avaient ramené l'estime et la confiance de l'ombrageux chancelier. Mais la royauté de 1830 était vue de fort mauvais œil par l'empereur d'Autriche, les membres de la famille impériale et la société de Vienne. Le prince se préoccupait aussi de ne pas affronter le ressentiment du czar, et à travers beaucoup d'hésitations, de timidités et d'obscurités, il cherchait vainement à rester impartial. Il envisageait avec effroi les tendances révolutionnaires de plusieurs provinces de l'empire d'Autriche et se plaignait constamment de l'état précaire des sociétés et des gouvernements modernes. Lorsque nos ambassadeurs lui reprochaient sa pusillanimité politique, sa subordination constante envers le czar, M. de

Metternich se rejetait sur la situation de l'Europe. Il affirmait que la tranquillité dont on jouissait n'était qu'une trêve, que les puissances du continent étaient toutes tenues en échec par l'esprit d'anarchie, et quoique solides en apparence, à peu près également minées. Seule, la Russie restait intacte et ferme ; seule elle était destinée peut-être à sauver un jour l'Allemagne ; le moment n'était venu pour aucune cour allemande, pour l'Autriche moins que pour toute autre, de rompre avec la Russie. A vrai dire, le chancelier n'avait pas complètement tort, et les événements de 1848, la monarchie autrichienne à deux doigts de sa ruine, sauvée par les armées du czar, corroborent la justesse relative de ces prévisions. L'Autriche contenait en elle-même des éléments de bouleversement, d'antagonisme, qu'elle tirait de sa propre constitution elle n'était pas un État, mais un gouvernement, et, pour nous servir d'un mot très-juste, elle est composée, comme la Vénus de Milo, de trois morceaux principaux elle a la tête germanique, la poitrine magyare, les jambes slaves. Ajoutons que ces trois morceaux ne sont pas bien juxtaposés, qu'ils n'ont point pour lien indestructible un sentiment profond d'unité nationale, et nous comprendrons pourquoi le sang ne circule pas bien dans ce grand corps, toujours debout, et toujours plus ou moins chancelant, comme la tour de Pise. De là les terreurs, les angoisses prophétiques de M. de Metternich, ennemi de toutes les nouveautés, peu propre, malgré son intelligence si riche, si variée, à discerner l'esprit constitutionnel et l'esprit de révolution ; de là ces conceptions timides, cette circonspection exagérée, ce système d'immobilité politique, cette habitude invétérée de considérer le czar comme l'architecte, le restaurateur obligé de l'édifice séculaire autrichien¹.

En dehors des péripéties ordinaires, des incidents journaliers, de l'aspect général et normal de la diplomatie, le ministère du 11 octobre eut à résoudre trois questions capitales son action extérieure se concentra sur les affaires de Belgique, d'Orient et d'Espagne.

On a vu que le roi de Hollande avait, malgré les ratifications et les conseils des cours du Nord, de la France et de l'Angleterre, refusé d'adhérer à l'acte de la Conférence de Londres, connu sous le nom des Vingt-Quatre Articles. Ce traité, signé par la Belgique, obligeait les puissances à lui en assurer le bénéfice seules la France et la Belgique voulaient en finir sans retard l'Angleterre hésitait encore, étonnée de coopérer à la destruction des traités de Vienne l'Autriche, la Russie, la Prusse se montraient bien décidées à n'accorder en aucun cas le concours de leurs armes au triomphe de la révolution belge. Le roi de Hollande se servait de ces tiraillements pour opposer à la Conférence une série de moyens dilatoires et ajourner sa réponse définitive. Croyant faciliter une transaction, la Conférence s'adressa le 4 mai 1832 aux plénipotentiaires belges et hollandais, pour proposer l'ouverture d'une négociation propre à amener l'exécution volontaire du traité. Guillaume consentit à négocier directement avec la Belgique avant l'évacuation du territoire, et cela dans le seul but de gagner du temps le cabinet de Bruxelles répondit qu'il demandait avant tout à être mis en possession des territoires qui lui étaient attribués par le traité, s'engageant de son côté à rendre Vanloo et les

¹ Palmerston se demande si Metternich pourra s'émanciper *du servage russe* ; en 1833, les rapports de l'Angleterre avec la Russie n'étant guère meilleurs que ceux de la France, le ministre anglais écrit cette phrase significative : *Avec les Russes, nous sommes absolument où nous en étions, grognant les uns contre les autres, nous détestant, mais ne désirant ni l'un ni l'autre la guerre.*

parties du Luxembourg et de Limbourg réservées à la Hollande, au moment où celle-ci retirerait ses troupes de la citadelle d'Anvers.

Le conflit devenait insoluble, et menaçait de s'éterniser il y avait là une sorte de cercle vicieux, où il n'était possible ni de négocier, ni de recourir à la force, l'une des parties se montrant disposée à ouvrir la négociation avant, l'autre après l'évacuation du territoire. Pendant le mois d'août et une partie de septembre, le gouvernement belge s'adressa plusieurs fois à la Conférence, demandant l'évacuation préalable, et, en cas de refus positif de la Hollande, l'emploi des moyens coercitifs.

La Conférence se réunit le 1er septembre elle reconnut à l'unanimité la nécessité de mesures coercitives, mais ne parvint pas à s'entendre sur leur nature et leur portée. Le plénipotentiaire français, appuyé par lord Palmerston, fit valoir avec force les dangers continuels et croissants pour la paix de l'Europe, résultant de l'inaccomplissement prolongé du traité ; le conflit hollando-belge était comme une épée de Damoclès diplomatique menaçant l'harmonie, la bonne entente des puissances il fallait donc en finir, recourir à la force matérielle. Les plénipotentiaires d'Autriche, de Prusse et de Russie déclarèrent que leurs cours ne pouvaient admettre les mesures coercitives que sous forme de contrainte pécuniaire. L'accord reconnu impossible, on se sépara le 1er octobre, chacune des puissances restant seule juge de ce que son droit, son intérêt lui prescrivaient.

La Belgique s'empessa de se prévaloir des promesses implicites de la France et de l'Angleterre, et réclama l'exécution par la force du traité de 1832. Le duc de Broglie se prépara sans retard à remplir les engagements de notre gouvernement, et, le 22 octobre, M. de Talleyrand et lord Palmerston signèrent une convention d'après laquelle les deux puissances poursuivraient en commun l'exécution des Vingt-Quatre Articles. Les gouvernements de Belgique et de Hollande étaient requis d'opérer l'évacuation des territoires avant le 12 novembre en cas de refus de celle-ci, l'embargo serait mis sur ses navires, et le 15 novembre, une armée française entrerait en Belgique, pour faire le siège de la citadelle d'Anvers.

Lorsque cette convention fut signifiée aux cours du Nord, la Prusse et la Russie exprimèrent leur irritation de la manière la plus vive. Le roi de Prusse et le czar avaient dû abandonner dans le roi de Hollande, le premier son beau-frère, l'autre le beau-père de sa sœur ; pour conserver la paix à l'Europe, ils avaient, de leurs mains, taillé, façonné une royauté libérale issue d'une crise révolutionnaire, protestation vivante contre les monarchies traditionnelles, contre la politique des traités de Vienne de là, de poignantes blessures d'amour-propre et d'intérêts, d'affections froissées et meurtries. On pouvait réellement craindre que les cours du Nord ne s'entendissent pour ne pas faire d'autres concessions, et s'opposer à l'entrée des armées françaises en Belgique. D'autre part, le cabinet de Londres, au moment d'agir, éprouvait de grandes perplexités ; il craignait que les Français, après avoir chassé les Hollandais d'Anvers, ne voulussent s'y établir et garder cette place forte : *de telles inquiétudes*, dit avec justesse M. de Nouvion, *n'ont rien qui doive surprendre de la part de l'Angleterre ; elle n'avait qu'à ouvrir sa propre histoire, pour y trouver, à chaque page, des précédents qui les autorisaient*. En vain le prince de Talleyrand faisait remarquer que la France, qui avait refusé la couronne pour le duc de Nemours, ne pouvait avoir le projet de s'emparer par une perfidie d'une ville isolée à trente lieues de sa frontière. Il aurait pu adresser à lord Palmerston cette réponse dont on use envers les gens

qui supposent toujours le mal chez les autres vous seriez donc capable de ces trahisons, puisque vous nous en imputez la pensée.

Le temps pressait le conseil des ministres se réunit le 14 novembre au matin sous la présidence du roi les tergiversations de l'Angleterre autorisaient à prévoir un refus de concours, l'attitude des cours du Nord était équivoque, leurs armées sur pied ; une guerre générale pouvait sortir d'une vigoureuse initiative qui paraîtrait un défi porté à l'Europe entière. Ni le roi, ni ses ministres n'hésitèrent en face de cette redoutable éventualité. *Sire, dit M. Thiers, vous avez en 1830 refoulé en France les idées de guerre ; vous ne les refoulerez pas moins heureusement aujourd'hui au dehors en mettant la pointe de votre épée sur la poitrine de l'Europe. — Eh bien, messieurs,* répondit le roi en se levant, *entrons en Belgique.*

A dix heures du matin, sans plus attendre la décision du cabinet britannique, le télégraphe portait au maréchal Gérard l'ordre définitif d'aller assiéger Anvers déjà notre avant-garde, à la tête de laquelle marchaient le duc d'Orléans et le duc de Nemours, avait quitté ses cantonnements, lorsque l'assentiment définitif de l'Angleterre arriva dans la nuit du 14 au 15. Le 19 novembre, 70.000 soldats français se déployaient sous les murs d'Anvers.

Ici se présentaient deux graves difficultés le général Chassé, commandant la citadelle, pouvait en quelques heures réduire en cendres la ville, ses maisons, ses monuments il fallait donc qu'on obtînt la citadelle sans exposer la ville, que le siège fût purement extérieur, s'accomplît en dehors de toute coopération des Belges, avec la seule intervention étrangère. D'autre part, la Belgique, qui, implorant, obtenait notre secours, aurait dû se renfermer dans un silence reconnaissant, ne conservait pas une attitude convenable ; *elle ne sut pas se taire au milieu des armes* ; ses journaux retentissaient de clameurs sur son rôle passif, qu'ils représentaient comme une honte. Excités par ces stériles récriminations, ses habitants avaient accueilli nos troupes avec une extrême froideur le Parlement lui-même partageait ces fâcheuses dispositions. Forts de leur patriotisme, les ministres de Léopold, qui se flattaient d'obtenir une éclatante approbation de leur conduite, furent en butte aux accusations les plus véhémentes ; pour échapper à un vote de blâme, ils durent appuyer l'ajournement des débats, réclamer un déni de justice qui leur fut octroyé à la faible majorité de deux voix.

C'est au milieu d'un peuple que le sentiment de son inaction, la douleur de son impuissance, portaient à cet étrange aveuglement, à cette ingratitude nationale, que le maréchal Gérard entreprenait le siège d'une citadelle réputée imprenable. Il obtint d'abord que la ville fût épargnée par la garnison hollandaise ; résultat inappréciable, que les Belges, s'ils avaient voulu agir eux-mêmes, auraient compromis et anéanti ; il sauvait ainsi le principal port de la Belgique, sa métropole commerciale et d'immenses richesses.

Malgré des pluies continuelles qui délayaient le terrain et le convertissaient en un véritable marécage, les travaux de siège furent poussés avec une merveilleuse rapidité chefs et soldats rivalisaient de zèle et d'intrépidité, rappelant à l'Europe que l'armée de la France de Juillet n'avait pas dégénéré de l'armée de l'Empire. Le duc d'Orléans, le duc de Nemours faisaient régulièrement leur tour de tranchée, étonnant chacun par leur sang-froid, encourageant les travailleurs, se montrant aux endroits les plus dangereux. Le 23 décembre, après une belle défense, le général Chassé, voyant que la canonnade avait mis à nu les contreforts de la citadelle, et rendu inévitable la chute prochaine du rempart,

consentit à capituler. Le maréchal Gérard demanda, en même temps que la remise de la place, la reddition des deux petits forts de Lillo et de Liefkenshoek, placés sous un commandement particulier ; à cette condition, il consentait à mettre en liberté la garnison hollandaise. Le roi de Hollande refusa d'accéder à cette proposition, et le général Chassé dut être envoyé en France avec ses soldats comme prisonniers de guerre. Les Belges occupèrent aussitôt la citadelle, et notre armée regagna la France, saluée et fêtée par ces populations dont la jalousie, un mois auparavant, avait éclaté si mal à propos, et qui, cette fois, comprenaient les bienfaits de notre intervention. Solennel spectacle, écrit Nothomb, un des plus beaux spectacles qui soient dans l'histoire moderne ; ce n'est pas seulement une ville qui change de maître, ce ne sont pas quelques pans de murailles qui s'écroulent des principes sont là sur la brèche. La France avait, depuis quarante ans, fait de grandes choses elle les avait faites en hostilité avec l'Europe. Cette fois, ce n'est plus un désir de conquête qui la précipite au dehors ; la révolution de Juillet se dresse de toute sa hauteur ; elle veut prouver au monde qu'elle sait remplir ses engagements et exiger que d'autres remplissent les leurs appuyée sur l'Angleterre, elle dit à l'Europe : *J'ai pour moi vos propres engagements ; vous n'avez pas le droit d'arrêter mon bras.*

A défaut d'un traité régulier, le roi de Hollande avait, en 1833, signé un armistice indéfini sur les bases du *statu quo*, créant un état de choses intermédiaire, laissant subsister le traité du 15 novembre comme droit public de la Belgique par rapport à l'Europe, et comme base de négociations directes à ouvrir entre les deux intéressés. Il reste donc une sorte d'épilogue à raconter, et pour donner plus d'unité à notre récit, nous n'hésiterons pas à anticiper à franchir quelques années.

En 1838 seulement, le roi Guillaume se résout à céder ses sujets refusent de supporter plus longtemps des charges toujours croissantes, ses états généraux font entendre des paroles menaçantes il a accueilli avec joie toutes les chances de guerre civile et de guerre générale pour la France il les a vues disparaître une à une après avoir si longtemps espéré que la révolution de Juillet est à l'intérieur sans condition d'ordre, au dehors sans principe de réconciliation avec l'Europe, il a reconnu que ce gouvernement a conquis son droit de cité, s'est affermi, a grandi et pris sa place dans le concert des puissances. Il se déclare prêt à donner son adhésion au traité du 15 novembre 1831.

Mais alors les rôles sont intervertis la Belgique, en possession du Limbourg, moins Maëstricht, et du Luxembourg, moins la forteresse, la Belgique prospère et florissante a oublié les 24 Articles elle croit que leurs clauses sont frappées de caducité, qu'il existe contre elles une sorte de prescription diplomatique pour échapper au traité, elle invoque l'appui de l'Angleterre et de la France. Vain espoir ! lord Palmerston a déjà adressé aux ministres anglais résidant à Berlin, à Vienne et Saint-Pétersbourg une circulaire, où il déclare que le cabinet britannique ne s'écartera en rien des limites tracées par les 24 Articles de son côté, la France ne peut sacrifier la paix générale à l'intérêt, aux vœux plus ou moins raisonnables de la Belgique. Celle-ci dut subir l'arrêt de l'Europe l'abandon d'une partie du Limbourg et du Luxembourg était inévitable, car les nations, pas plus que les individus, ne sont tenues à l'impossible, et la Belgique ne pouvait détruire de son propre fait des actes diplomatiques réguliers dont le concert irrésistible des puissances réclamait le maintien. Contrainte de se soumettre et d'évacuer les territoires, elle obtint, sur d'autres points, par le traité du 19 avril

1839, des concessions notables, entre autres la remise des arrérages de la dette, la réduction de la rente annuelle de 8,400.000 florins au chiffre de 5 millions¹.

¹ Aux ouvrages d'Auguste Laugel, de lord Dalling Bulwer, et d'Evelyn Ashley sur lord Palmerston, il faut ajouter le très-intéressant livre de M. Augustus Craven, qui a traduit dans la langue internationale diplomatique de nombreux extraits de la correspondance politique intime du célèbre homme d'État anglais. Ces lettres, dit M. Craven, sont d'autant plus sincères qu'aucune n'est officielle. Mais elles prouvent le contraire de ce que le traducteur veut démontrer elles mettent en relief avec une remarquable précision les défiances passionnées de lord Palmerston contre le gouvernement français, sa prétention de le traiter en subalterne. Nous analyserons quelques-unes de ces lettres qui ont rapport à la question belge elles ne modifient pas notre opinion sur la conduite de Louis-Philippe et de ses conseillers.

Lord Palmerston trouve fort dur d'être condamné à reconnaître comme nécessaire la dislocation d'un État dont la création en 1815 a été un des triomphes de l'Angleterre il tente d'abord d'escamoter la révolution de Belgique en poussant secrètement à l'élection du prince d'Orange. Il s'irrite contre Talleyrand qui, tantôt réclame pour la France le Luxembourg, et tantôt Philippeville avec Marienbourg, puis Landau, et Bouillon il consent à vivre avec elle dans les meilleurs termes d'amitié à condition qu'elle se contentera du plus beau territoire de l'Europe, et qu'elle n'aura pas l'intention de recommencer un nouveau chapitre d'envahissement et de conquête. Trois puissances sont d'accord avec nous, et je dois dire que si le choix du congrès tombe sur Nemours et que le roi des Français l'accepte, ce sera une preuve que la politique de la France ressemble à une épidémie adhérente aux murs de l'habitation royale et qui atteint l'un après l'autre tous ceux qui viennent l'occuper. Il recommande la stricte observation des traités de 1815, comme si la révolution belge ne les a pas en partie déchirés, comme si l'Angleterre songe à rendre aux Hollandais Ceylan et le Cap qu'elle leur a enlevés en échange de la création du royaume des Pays-Bas. Il récrimine contre les mesquines intrigues du Palais-Royal, *contre la diplomatie à double face* : Du moment où nous lui donnerions un potager ou une vigne, nous perdrons en principe tout l'avantage de notre position. Il confesse d'ailleurs qu'après l'avènement de Casimir Périer, il a observé un complet changement dans l'esprit, le tempérament de la politique française. On s'imagine que l'Angleterre doit aplanir les voies au nouveau gouvernement Palmerston ne s'en soucie guère et il écrit rudement à lord Granville : Que veulent-ils dire par leur influence dans les conseils des nations ? Si c'est le pouvoir d'amener ces nations à se soumettre ou à souscrire aux usurpations françaises, c'est le pied fourchu sous un nouveau déguisement, le vieil et détestable esprit d'agression qui renaît. Ce que veut la France est juste ou injuste, bon ou mauvais. Si l'un, on doit le faire, si l'autre, on ne le doit pas. Périer est un honnête homme, mais n'est-il pas dans la nature humaine qu'il ne soit parfois entraîné par la politique envahissante de Sébastiani, par l'absence de principes fixes chez le roi ? Faites-lui comprendre combien il est déraisonnable pour un gouvernement de demander que d'autres gouvernements sacrifient des principes et des intérêts permanents et généraux pour plaire, non pas même aux ministres eux-mêmes, mais au parti dont leur gouvernement a peur.

Au mois d'août 1832, se produit la brusque attaque des Hollandais, et dans sa monomanie de défiance, Palmerston soupçonne une entente secrète de ceux-ci avec la France pour un partage de la Belgique. L'armée française entre en Belgique les Chambres, le public anglais se montrent profondément troublés de cette intervention ; le chef du Foreign Office réclame l'évacuation immédiate, s'empporte contre Casimir Périer et ses collègues : S'ils ne doivent être que des marionnettes montées pour jouer le rôle que leur prépare le parti violent, peu nous importe qu'ils restent debout ou qu'ils tombent. Si les Français gardent la Belgique, ils auront à subir une guerre générale, perdront leur commerce, leurs ports de mer, leurs revenus ; le ministère sera chassé, et le roi pourra bien le suivre.

Talleyrand a proposé au plénipotentiaire prussien de partager la Belgique Je m'aperçois, écrit Palmerston, que Bülow a une terrible envie du Luxembourg, repoussons tous ces

Nous prenons plaisir à reproduire ici les belles paroles de M. Nothomb qui résumait le dénouement de cette grande affaire : Notre révolution, avant son neuvième anniversaire, est close elle est définitivement close pour la Belgique et pour l'Europe. C'est là un grand événement, le plus grand depuis 1830, c'est la pacification de l'Occident de l'Europe !... Cette révolution se présentera la tête haute dans l'histoire ; car elle a été heureuse et sage. Aux prises avec des difficultés extrêmes, la nation belge s'est constituée à ceux qui doutaient d'elle, elle a prouvé qu'elle savait être ; aux partisans des institutions libérales, elle a prouvé qu'on peut allier l'ordre avec la plus grande liberté ; aux partisans des intérêts matériels, elle s'est montrée capable d'organiser le travail public et privé. La révolution de 1830 a fait ce qu'aucune révolution n'a fait. Elle a fait un peuple, une constitution et une dynastie triple résultat qu'elle a obtenu sans guerre civile et sans guerre étrangère. Elle a amené l'Europe alarmée et la dynastie déchue à reconnaître et le peuple nouveau et la dynastie nouvelle... Echappée pendant cinq ans à la diplomatie européenne, elle a fait dans cet intervalle un magnifique essai d'existence ressaisie par la diplomatie européenne, elle s'est débattue, mais vainement ; elle a cédé, mais devant l'Europe entière qui a dû se lever contre elle ; il n'y a pas de déshonneur à céder à l'Europe il y a de l'honneur à exiger pour céder, que ce soit l'Europe qui le demande... Macaulay disait de la révolution anglaise de 1688 ce qui fait le mérite de cette révolution, c'est qu'elle reste la dernière. Nous espérons qu'il en sera de même de la révolution belge de 1830.

Les cours de Vienne, de Berlin, de Saint-Pétersbourg, qui étaient restées spectatrices immobiles et attentives de notre intervention en Belgique, ne nous pardonnaient guère ce grand succès diplomatique elles voyaient avec amertume

grignotements. Une fois que ces grandes puissances commencent à goûter le sang, elles ne se contentent pas d'un morceau, elles dévorent la victime. En 1815, il est vrai, on ne grignotait pas, on s'adjugeait d'un seul coup des provinces, de grandes colonies, et l'Angleterre n'était pas la dernière à la curée.

Un des biographes de Palmerston se montre plus juste que lui Lord Palmerston, écrit Bulwer, rend à peine justice au roi des Français dont la conduite a été, en somme, droite, mais qui naturellement était tenu de se conformer aux circonstances et de ménager les divers partis dont il était entouré.

On le voit par ce rapide résumé, lord Palmerston est affligé de la maladie du soupçon perpétuel il s'indigne que notre gouvernement, ayant en vue la grandeur, le prestige de la France, veuille, d'un commun accord avec l'Angleterre ou avec la Prusse, obtenir une rectification de frontières il ne lui pardonne pas de négocier dans ce but ; il oublie que l'histoire de son pays est pleine d'attentats au droit des gens, de rapt, de spoliations scandaleuses, et qu'il n'est ici question de rien de semblable ; il excelle à embellir la vérité, même dans ses confidences diplomatiques. La politique, même dans les gouvernements constitutionnels, est souvent ce qu'on ne dit pas ; à côté de la correspondance intime, il y a la correspondance secrète, que les instructions verbales viennent encore infirmer. Beaucoup de lettres confidentielles n'ont souvent d'autre but que d'être montrées à ceux dont on veut capter la confiance.

De son côté, le prince de Talleyrand entretenait une correspondance secrète avec un des membres de la famille de Louis-Philippe dans ces lettres inédites, on ne trouve aucune de ces perfidies, de ces noirceurs que le ministre anglais nous impute. Tout d'abord Talleyrand a deviné que le congrès est monarchique, qu'il élira le duc de Nemours ; il a vu que l'Europe fera obstacle à ce choix, que la France ne saurait tenir tête aux quatre grandes puissances coalisées. A son tour Talleyrand reproche très-justement à Palmerston d'exploiter ce que M. Laugel appelle finement le mai de la reconnaissance, de chercher à étouffer la gratitude du peuple belge envers la France qui l'a sauvé deux fois.

l'entente, l'action commune avec l'Angleterre s'affermir, s'étendre de jour en jour. La vieille Europe se sentait ébranlée sur ses bases : à Madrid, le roi Ferdinand VII, en abolissant la loi salique au détriment de son frère don Carlos, venait de rouvrir pour son peuple la carrière des révolutions don Pedro et don Miguel se disputaient, les armes à la main, la couronne du Portugal. Le roi de Sardaigne avait dû réprimer sévèrement des tentatives révolutionnaires à Gênes et à Chambéry la Suisse travaillait à réformer ses institutions dans un sens plus démocratique ; à Francfort, des troubles sérieux avaient éclaté, et la ville avait dû être occupée par les troupes autrichiennes et prussiennes. Les souverains absolus n'étaient que trop disposés à confondre l'esprit libéral avec l'esprit révolutionnaire, et il faut convenir que les entreprises radicales ne rendaient pas la distinction facile. En outre, ils avaient contre la France un grief trop réel, et lui reprochaient avec raison de donner asile à tous les réfugiés politiques, à d'incorrigibles fauteurs de conspirations en Italie, en Pologne, en Allemagne.

Le droit d'asile est sans doute une des prérogatives les plus nobles, un des attributs nécessaires des États indépendants il est beau, il est juste, que la France, cette terre classique de la pitié, reçoive et secoure, dans la mesure du possible, les étrangers chassés de leur patrie par les révolutions. Toutefois, le droit d'asile, comme tous les autres droits, a ses bornes et il ne faut pas que les étrangers se montrent indignes de l'hospitalité qu'on leur accorde, en créant au gouvernement des embarras extérieurs ou intérieurs. C'était déjà trop que les Chambres, sur la demande de Lafayette et de ses amis, eussent voté plusieurs millions, et fait entrer dans nos dépenses permanentes le budget des réfugiés politiques, *la liste civile de l'insurrection extérieure*. Les hommes les plus- considérables de l'émigration étrangère comprenaient et pratiquaient honorablement les devoirs de la reconnaissance, et certes, lorsque le comte Pozzo di Borgo se plaignait que la duchesse de Broglie reçût comme ami le prince Adam Czartoryski, ce noble chef de l'émigration polonaise, la duchesse avait raison de lui répondre fièrement : *Le prince Czartoryski est depuis longtemps l'ami de ma mère et le mien je ne le chasserai pas de mon salon, parce que mon mari a l'honneur de représenter la France et son roi*. Malheureusement, le plus grand nombre des réfugiés se conduisaient d'une tout autre manière ils faisaient peu de cas des injonctions de l'autorité, réservaient toute leur gratitude pour Lafayette, pour le parti révolutionnaire, qui, avec leurs idées de propagande universelle, leur semblaient les véritables représentants de la France. Mêlés aux insurrections contre la royauté de Juillet, ils s'inquiétaient fort peu de nous compromettre avec nos voisins, de nous faire accuser de déloyauté nationale, d'improbabilité politique, de violation des règles du droit public s'imaginant former chez nous une petite nation indépendante ayant ses chefs, ses lois, sa politique, ils poursuivaient ouvertement la guerre contre le gouvernement de leur pays, se réunissaient en comités, promettaient le secours de leurs bras aux séditeux de tous les pays. Par leurs menées et leurs provocations, ils étaient pour le gouvernement une source d'embarras, de complications sans cesse renaissantes, et ils contribuèrent, dans une large mesure, à entretenir contre nous la défiance, les préventions invétérées de l'Europe continentale.

Toutes ces raisons venaient à l'appui des dires du czar Nicolas qui ne perdait pas une occasion de nous décrier auprès de ses alliés. En 1832 et 1833, on avait remarqué de fréquentes allées et venues, des rencontres des trois souverains, de leurs ministres, de leurs diplomates dans de petites villes d'Allemagne.

L'empereur de Russie qui était l'âme de ces conciliabules¹, y proposait contre la France des manifestations aventureuses, des résolutions extrêmes que la prudence de M. de Metternich et du roi de Prusse finissait par écarter ; après bien des pourparlers, bien des conversations, les trois souverains s'entendirent à München-Grætz pour rédiger une sorte de note comminatoire qu'on remettrait au gouvernement français, afin d'affirmer leur union intime, leur programme anti-révolutionnaire et leur suspicion à notre endroit cette note se terminait de la manière suivante : Dans le cas où la France ne réussirait pas désormais à déjouer les machinations auxquelles les perturbateurs se livraient sur son territoire contre les États étrangers, il pourrait en résulter pour quelques-uns de ces États, des troubles intérieurs qui les mettraient dans l'obligation de réclamer l'appui de leurs alliés cet appui ne leur serait pas refusé, et toute tentative pour s'y opposer serait envisagée par les trois cabinets de Vienne, Saint-Pétersbourg et de Berlin, comme une hostilité dirigée contre chacun d'eux.

Une pareille démarche revêtait le caractère d'une tentative d'intimidation préméditée, exigeait une réponse énergique du gouvernement français ; le duc de Broglie ne faillit pas à son devoir, et comme les communications des trois cours portaient l'empreinte des dispositions spéciales de chacune d'elles, il varia selon leurs diverses attitudes son langage et son accueil. Dans une remarquable dépêche adressée aux diplomates français à l'étranger, il s'exprima de la manière suivante J'ai répondu à M. de Hügel, ambassadeur d'Autriche, que si je ne devais voir dans le document qu'il venait de me lire, qu'une profession de foi plus ou moins contestable, je croirais superflu de la discuter, mais que, comme cette communication était sans doute autre chose qu'une manifestation de principes, j'étais amené à chercher quel pourrait en être le but... Aurait-on voulu, ai-je dit, insinuer que nous favorisons la propagande révolutionnaire ? je ne le pense pas. Si j'avais à cet égard la moindre incertitude, je repousserais par le démenti le plus formel l'apparence d'une imputation dans laquelle le gouvernement du roi verrait une injure gratuite qu'il est décidé à ne point tolérer. Penserait-on seulement que, sans favoriser l'action des propagandistes réfugiés parmi nous, nous la laissons s'exercer trop librement ? Ce que je peux vous dire, c'est que nous avons fait pour la réprimer tout ce que permettent les lois qui nous régissent. Nous ne pouvons, nous ne voulons aller au delà... Il est des pays où, comme nous l'avons déclaré, pour la Belgique, pour la Suisse, pour le Piémont, la France ne souffrirait à aucun prix une intervention des forces étrangères. Il en est d'autres à l'égard desquels, sans approuver cette intervention, elle peut ne pas s'y opposer, dans une circonstance donnée, d'une manière aussi absolue. C'est ce qu'on a pu voir lorsque l'armée autrichienne est entrée en Romagne. Ce qu'il faut en conclure, c'est que, chaque fois qu'une puissance étrangère occupera le territoire d'un État indépendant, nous nous croirons en droit de suivre la ligne de conduite que nos intérêts exigeront, c'est que ce sont là des occasions où les règles du droit commun n'étant plus applicables, chacun agit à ses risques et périls... J'ai cru que ma réponse aux trois envoyés devait être conforme à la couleur que chacun d'eux avait donnée à sa communication de même que j'avais parlé à M. de Hügel un langage raide et haut, je me suis

¹ Le motif de la rencontre des trois souverains en Bohême s'expliquera plus tard. Nesselrode écrit à Liéven (pour que la lettre me soit montrée) que ce n'est que pour *un épanchement de cœur*, et que la politique n'a rien à y voir. C'est comme s'ils voulaient vraiment nous empêcher de croire un mot de ce qu'ils disent. (*Correspondance de lord Palmerston*).

montré bienveillant et amical à l'égard de la Prusse, un peu dédaigneux envers le cabinet de Saint-Pétersbourg. Ce qui a dû clairement ressortir de mes paroles, pour mes trois interlocuteurs, c'est que nous sommes décidés à ne tolérer l'expression d'aucun doute injurieux sur nos intentions, que les insinuations et les reproches seraient également impuissants à nous faire dévier d'une ligne de conduite avouée par la politique et par la loyauté, et qu'en dépit de menaces plus ou moins déguisées, nous ferons en toute occurrence, ce que nous croirons conforme à nos intérêts. Vous pourrez, monsieur, faire part du contenu de cette dépêche au ministre du gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité. Ce langage si ferme, si digne, resta sans réponse ni l'Autriche, ni la Prusse ne se souciaient de pousser leurs démonstrations jusqu'au bout, et l'essai de coalition, si on peut décorer la tentative du czar de ce nom un peu fastueux, n'eut pas d'autre suite la France, à des déclarations catégoriques, en opposait d'aussi formelles et avait le dernier mot dans ce débat.

CHAPITRE XIII

LE TRAITÉ DE LA QUADRUPLE ALLIANCE

La Turquie et les réformes de Mahmoud. — Méhémet-Ali. Engouement irréfléchi de la France pour le pacha d'Egypte. Bataille de Konieh. Politique des grandes puissances à l'égard de l'empire ottoman. Le traité d'Unkiar-Skelessi. — L'Espagne la terre classique de l'imprévu. Ferdinand VII. La Pragmatique-Sanction. Les Cortès par États. Le despotisme éclairé de Zea Bermudez. Martinez de la Rosa, Le Statut Royal. Traité de la Quadruple-Alliance. Défaite de don Miguel. La guerre civile en Espagne. Progrès de l'anarchie ; la Constitution de 1812. La France et l'Angleterre refusent l'intervention directe. La politique des grandes aventures. Torenó. Mendizabal. Isturitz. L'émeute de la Granja. M. Thiers demande l'intervention le roi s'y oppose. Démission du cabinet du 22 février 1836.

Depuis un demi-siècle, la Turquie vit d'une existence artificielle et factice qu'elle emprunte à l'Europe. Comme l'a dit M. de Bonald, les Turcs, campés en Europe, se sont suicidés par le long suicide de leur gouvernement leur orgueil fanatique, le Coran, loi fondamentale, à la fois religieuse, sociale et politique, ne leur ont point permis de s'incorporer, de s'assimiler les populations vaincues par eux ; ces nationalités diverses et ennemies se détachent l'une après l'autre de cet empire, comme les marbres d'une mosaïque qui se disjoint de toutes parts. Successivement il a perdu la Crimée, la Grèce, l'Algérie, une partie de ses îles de la Méditerranée, la Roumanie, la Serbie, l'Herzégovine. Ce simulacre d'empire ressemble à un édifice lézardé, dont la réparation est aussi chanceuse que la conservation, et si l'agonie de *l'homme malade* se prolonge, s'il continue à languir dans un état qui n'est ni la vie ni la mort, c'est que ses héritiers présomptifs ne sont pas d'accord sur le partage de la succession.

L'empire turc succombe sous le poids de ses propres vices, et lorsqu'il tente de les corriger, la Russie survient et ne lui permet pas d'entrer dans cette voie. Les essais de réformes n'ont consisté, la plupart du temps, qu'en stériles et incohérents plagiats de la civilisation européenne. C'est ainsi que Mahmoud II, en 1831, se préoccupait beaucoup plus d'emprunter à l'Europe chrétienne ses instruments, ses apparences extérieures que de trouver des hommes propres à les mettre en œuvre. Lorsque, dans la sanglante journée du 16 juin 1826, il massacrait les janissaires, ces nouveaux prétoriens orientaux, il avait à cœur de rétablir son pouvoir ébranlé, non de réformer l'état social et le gouvernement de ses peuples. Ses innovations portant bien plus sur le fond que sur la forme, étaient souvent abandonnées ou ne donnaient pas les fruits qu'en attendait ce

novateur plus impétueux que réfléchi. Il jetait *au vent des semences étrangères sans cultiver fortement lui-même le sol où elles devaient prendre racine et croître* ; peut-être aussi ce sol restait-il, en dépit de toute tentative, ingrat et improductif par sa nature même.

En face de Mahmoud, au sein de l'empire, grandissait de jour en jour un autre réformateur plus habile, plus heureux, le célèbre Méhémet-Ali. Doué d'une forte et puissante intelligence, d'une ambition démesurée et sans frein, Méhémet-Ali, d'abord simple soldat d'Aboukir, se débarrasse, par la ruse et le massacre des mameluks, maîtres et tyrans féodaux de l'Égypte à travers mille péripéties, mille complots, mille intrigues, il réussit à s'emparer de ce pays, à s'en faire accorder l'investiture par la Porte qui n'y exerce plus depuis longtemps qu'une autorité fictive. Pour avoir une armée et une marine, il faut l'improviser, la tirer du néant ; il rencontre un officier français d'un grand mérite, le capitaine Sève grâce à lui, il enrégimente les fellahs (paysans égyptiens), déchus depuis longtemps du droit de porter des armes, les discipline à grands coups de cravache et arrive à posséder 130.000 hommes de troupes régulières organisées à l'européenne. Avec le concours de deux autres Français, il crée une marine, construit 31 navires de guerre montés par 16.000 hommes d'équipages. L'agriculture, avant lui, semblait frappée de mort la vallée du Nil, cet ancien grenier de Rome, reprendra une partie de son antique fertilité. Méhémet-Ali commence par confisquer les titres de propriété des Égyptiens, puis il s'adjuge le monopole de l'agriculture, et entreprend de faire de l'Égypte une sorte de grande ferme modèle, où il développe la culture de l'indigo, de la garance, du riz, du froment, de l'opium, des vers à soie, où il fonde des manufactures, des écoles de toute espèce ; il a pour fils Ibrahim-Pacha, guerrier redoutable, qui lui obéit avec le fanatisme des premiers sectateurs de Mahomet et qui est l'instrument, le bras de ce cerveau puissant. Mieux que Louis XIV lui-même, il peut dire l'État, c'est moi. La France tout entière, les Chambres, opposition et majorité, le gouvernement, nos diplomates, suivaient d'un regard sympathique, encourageaient cette résurrection d'un peuple galvanisé par un homme qui nous empruntait nos savants, nos officiers, nos chimistes, qui envoyait ses fils dans nos écoles, qui se disait notre protégé, notre élève, qui savait nous flatter, nous séduire, éblouir notre imagination. Méhémet-Ali n'était pas seulement un conquérant, un organisateur, c'était encore un habile diplomate ; comme l'écrivit M. de Loménie, pour dissimuler, atteindre et agir à propos, détruire ses ennemis les uns par les autres, ce Louis XI circoncis, qui apprit à lire à l'âge de 46 ans, en eût remontré à Pisistrate, aux Borgia, à tous les grands roués des temps anciens et modernes. On lui lisait un jour une traduction de Machiavel, il se contenta de dire : *les Turcs en savent plus long*, et ce mot le dépeignait tout entier, lui le moins scrupuleux, le plus retors de tous les Turcs.

Cette admiration exclusive, presque passionnée, cet engouement pour Méhémet-Ali partaient d'un sentiment peu réfléchi et devaient entraîner de graves conséquences. La France qui voyait dans le fameux pacha son vicaire oriental, le continuateur de l'œuvre commencée sur les bords du Nil par le vainqueur des Pyramides, le restaurateur de son influence en Orient, le fondateur d'un nouvel empire arabe, la France se trompait lourdement. *Sa politique, dans cette question, a pris sa source dans notre brillante expédition de 1798 en Égypte, dans le renom de nos généraux, de nos soldats, de nos savants, dans les souvenirs et les impressions qui sont restés de leurs exploits et de leurs travaux, dans des élans d'imagination, non dans des calculs de sécurité et d'équilibre un vif intérêt s'est attaché au théâtre de cette gloire nationale et singulière l'Égypte,*

conquise par une armée française, décrite par un Institut français, est devenue l'une des fantaisies populaires de la France nous avons eu à cœur ses destinées, et le nouveau maître glorieux et singulier aussi, qui la gouvernait alors avec éclat en se tournant vers nous, a été pour nous un allié naturel que nous avons soutenu par penchant et entraînement bien plus que par réflexion et intérêt.

Cette domination du vice-roi d'Égypte n'avait-elle pas quelque chose de précaire ? reposait-elle sur des bases solides ? n'était-ce pas un édifice brillant tout en façade et sans profondeur, qui s'écroulerait au premier choc de la civilisation européenne ? Ce gouvernement personnel, plus ambitieux que fort, ajoutait-il quelque chose à la prospérité, à la sécurité morale et matérielle de ses sujets ? Telle était la vraie question, la véritable mesure de l'intérêt qu'on devait porter à Méhémet-Ali. Celui-ci avait réussi à augmenter le revenu de l'Égypte dans la proportion de 1 à 7 ; il avait bien pu lui arracher 80 millions de revenus, mais par quels moyens, par quel système ? 2 Une population diminuée d'un tiers, les deux autres tiers plus misérables que jamais, l'Égypte incarnée dans un homme qui s'était constitué son unique propriétaire, son unique industriel, son unique commerçant, n'empruntant à nos institutions que des moyens d'accroissement, d'action et d'éclat ; le despotisme le plus brutal, le plus écrasant, n'ayant pour base que la haine, le détriment, l'oppression du plus grand nombre et aboutissant visiblement à la destruction de l'espèce humaine ; voilà le revers de cette médaille dont on cachait avec soin les défauts, de cette tyrannie orientale organisée à l'européenne. *L'Égypte actuelle*, écrit Loménie en 1840, *est l'œuvre du génie enté sur l'égoïsme ; c'est une machine habilement construite que deux millions d'hommes s'épuisent à faire fonctionner au profit d'un seul. Le fellah cultive et le pacha récolte, le fellah fabrique et le pacha vend, le fellah travaille, souffre et maudit le pacha qui pressure, bâtonne et exploite le fellah. En somme, le pacha a une belle armée, une belle flotte, de belles manufactures, de belles plantations, de beaux revenus et l'on peut dire, sans exagération, que les quatre cinquièmes de ses sujets s'estiment heureux quand ils ne meurent pas littéralement de faim.*

Mais l'opinion publique française avait choisi le pacha pour idole, et l'Orient semblait devenu à nos yeux ce qu'il a été de tout temps pour les poètes, le pays des chimères, de l'invraisemblance. Méhémet-Ali était à la mode ! on pensait qu'il allait improviser de toutes pièces un immense empire, comme les enchanteurs des *Mille et une Nuits* font, d'un coup de baguette magique sortir de terre des châteaux, des géants, des armées de serviteurs fidèles. La France laissait de côté l'histoire pour le roman, la prose pour la poésie, la réalité pour le rêve. Malheureusement les nations comme les individus, payent cher leurs fantaisies et leurs caprices. Le traité du 15 juillet 1840 devait plus tard nous apprendre le danger de ces maladies d'imagination qui nous saisissent périodiquement et dont nous avons tant de peine à nous guérir.

En dépit de ses protestations, de ses serments de fidélité multipliés envers le sultan, Méhémet-Ali aspirait à secouer le joug de la Porte et à fonder, pour son propre compte, un État indépendant. Son idée fixe était qu'on lui concédât l'Égypte, le district d'Adana, la Syrie à titre héréditaire il y revenait sans cesse, cherchant à convaincre les envoyés français, rappelant l'exemple des Grecs et des Belges qui n'avaient pas eu la même déférence que lui pour les puissances. Je me considère, disait-il, comme un homme placé en présence d'un ennemi qui tient le fer levé sur lui j'ai devant moi un bouclier, vous me demandez de renoncer à ce bouclier, vous êtes mes amis, je vous le livre, mais parce que j'ai la confiance que vous avez une autre défense à me donner sans cela ce serait

[vouloir me tuer](#). Deux fois il avait demandé la Syrie au sultan, en récompense de ses victoires contre les Wahabytes, de l'appui qu'il lui avait prêté dans la guerre de Morée deux fois, le sultan lui avait manqué de parole. Mahmoud II avait conçu contre lui une haine violente, méditait constamment sa ruine le pacha résolut de prendre les devants et d'engager la lutte où le poussait son ambition. Un prétexte se présentait, il le saisit avec empressement il prétendit punir le pacha d'Acre d'avoir permis à six mille fellahs, émigrés d'Égypte, de s'établir en Syrie, et le 27 novembre 1831, Ibrahim-Pacha, après s'être emparé au pas de course de Gaza, de Jaffa, vint à la tête de 40.000 hommes assiéger Saint-Jean d'Acre. Un siège de six mois lui livra cette ville réputée imprenable en Orient depuis l'échec du premier consul Bonaparte il se dirigea alors au-devant de l'armée turque qui s'avancait à sa rencontre. Le vice-roi a levé le masque, refusé d'obéir aux injonctions du sultan, son fils et lui ont été déclarés rebelles, mis hors la loi, un firman d'excommunication lancé contre eux le 8, le 30 juillet 1832, à Homs, à Beylan, Ibrahim taille en pièces, anéantit les deux corps d'une première armée turque le 21 décembre, une troisième victoire remportée à Konieh lui livre l'Asie Mineure et lui ouvre la route de Constantinople.

La question d'Orient se posait brusquement chaque puissance devait y apporter ses prétentions, ses sentiments très-divers, selon ses intérêts et ses traditions. La Prusse, l'Autriche voulaient conserver l'intégrité de l'empire ottoman dans l'intérêt de la paix générale, surveiller et contenir les projets de la Russie.

L'Angleterre partageait la même préoccupation à un plus haut degré ; elle se souvenait du mot célèbre de lord Chatam : [Je ne discute pas avec quiconque me dit que le maintien de l'empire ottoman n'est pas pour l'Angleterre une question de vie ou de mort](#). Guidée par ses nécessités de grande puissance navale et coloniale, elle voyait d'un œil inquiet le rapide accroissement des forces du pacha d'Égypte, notre fidèle allié d'autre part, l'occupation de Constantinople par les Russes, lui eût fait perdre une partie de son influence dans la Méditerranée, des débouchés commerciaux d'une importance majeure et ses communications avec l'Inde par la Turquie. Enfin l'Angleterre est la première des nations musulmanes, elle possède 48.000.000 de sujets qui obéissent aux lois de Mahomet, regardent le sultan comme son successeur et leur chef religieux la sécurité de son immense empire dans l'Indoustan exige que ceux-ci ne soient troublés ni dans leur religion, ni dans leurs préjugés ainsi, ses intérêts accidentels et permanents dictaient sa conduite.

La Russie, suivant avec fidélité les vues traditionnelles de Pierre le Grand et de Catherine II, voulait dominer l'empire ottoman en le protégeant elle se proposait de recommencer en Turquie cette tactique d'immixtion progressive, d'intervention déguisée qui lui avait si bien réussi en Pologne ; alors comme aujourd'hui elle cherchait tous les moyens de miner, d'affaiblir et d'asservir la Porte. On ne peut, à la vérité, s'empêcher d'admirer cette unité invariable dans la politique des czars qui marchent imperturbablement vers leur but, l'extension indéfinie de la puissance russe, sur terre et sur mer, par la diplomatie, par les armes, par la force et par la ruse. Ne point laisser les autres puissances se mêler de ses affaires intérieures, remplir tout l'Orient de sa présence, offrir et imposer partout sa garantie et son protectorat, remuer, exciter les populations turques, se servir de l'ascendant que la religion a sur les Slaves, les Grecs et les Roumains, et par la suprématie spirituelle, tenter d'arriver à l'empire d'Orient, profiter des divisions, des incertitudes, des conflits, de l'affaiblissement des nations européennes tel est le jeu ordinaire, telle l'habitude constante et séculaire de la Russie c'est une politique toute romaine, profondément

machiavélique, qui ne reconnaît ni amis, ni ennemis, pour laquelle il n'existe que des instruments, mais dont on ne peut méconnaître la force et l'implacable ténacité. Catherine II disait à l'ambassadeur d'Angleterre, quand cette puissance armait contre elle : **Puisque votre cour veut me chasser de Saint-Pétersbourg, elle me permettra, j'espère, de me retirer à Constantinople.** Plus tard, Alexandre, insistant auprès de Napoléon pour avoir cette capitale, ajoutait **il faut bien que j'aie dans ma poche les clefs de ma maison.** Toute la politique russe est contenue dans ces deux mots célèbres¹.

La France avait une situation spéciale qui lui permettait une loyale impartialité, mais sa politique était compliquée et alternative elle voulait servir à la fois le sultan et le pacha, maintenir l'empire ottoman et grandir l'Egypte. Cette double tactique ne pouvait satisfaire deux ennemis mortels, armés de prétentions inconciliables fatalement, elle aurait pour résultat de nous aliéner les sympathies de l'un ou de l'autre.

Dès ses premiers revers, le sultan s'était hâté d'invoquer l'assistance de ses alliés seules la France et la Russie répondirent à son appel. L'Angleterre et l'Autriche, craignant d'augmenter le crédit de la France en appuyant sa solution, s'abstinrent au début.

Nous n'essayerons point de conduire le lecteur dans ce dédale de négociations, d'intrigues, dans cet imbroglio de pièges diplomatiques qui, pendant huit mois, eurent pour principaux acteurs le sultan et le pacha, le général Mouravieff et le comte Orloff, M. de Varennes et l'amiral Roussin. M. de Varennes, notre habile chargé d'affaires, entreprend de réconcilier Mahmoud et Méhémet, de rétablir la paix au moyen de concessions convenables faites à ce dernier mais le vice-roi s'obstine, réclame, outre le pachalik de Syrie, le district d'Adana qui lui fournira en abondance des bois de construction, et lui donnera un pied dans l'Asie Mineure au delà du Taurus.

Le général Mouravieff, envoyé extraordinaire du czar, arrive à Constantinople chargé d'offrir à la Porte le secours de sa flotte et de son armée. Après la bataille de Konieh, Mahmoud, rempli d'effroi, perd tout sentiment de dignité sa pusillanimité devient presque de la folie, il se hâte de demander en secret au czar l'assistance d'une flotte dans le Bosphore et d'un corps de 25 à 30.000 hommes. En vain quelques-uns de ses conseillers veulent l'éclairer sur les desseins des Russes. **Que m'importe l'empire, s'écrie-t-il dans le délire de sa haine, que m'importe Constantinople ? Je donnerais Constantinople et l'empire à celui qui m'apporterait la tête de Méhémet-Ali !**

L'amiral Roussin, nommé ambassadeur de France à Constantinople, y débarque au moment où la flotte russe entre dans le Bosphore. Il fait aussitôt savoir à la Porte que les ordres de son gouvernement l'obligent à se rembarquer, si les vaisseaux russes ne quittent immédiatement la rade il s'engage en retour à faire consentir Méhémet-Ali aux conditions que la Porte lui a proposées. Le sultan accepte son offre, et l'amiral écrit le 22 février au pacha : **Persister dans les prétentions que vous avez soulevées, ce serait appeler sur votre tête des conséquences désastreuses, qui, je n'en doute pas, éveilleront vos craintes. La France tiendra l'engagement que j'ai contracté ; elle en a le pouvoir et je garantis sa volonté. Il ne me reste plus qu'à espérer que vous ne nous forcerez**

¹ Le traité de Berlin, en 1878, a consacré un premier démembrement de la Turquie au profit des puissances monarchiques.

pas à attaquer une puissance en partie notre ouvrage, à ternir une gloire dont je suis l'admirateur sincère. Le pacha refuse avec hauteur de céder, et comme Ibrahim n'a pas remis l'épée dans le fourreau, qu'il parle toujours d'aller faire boire son cheval dans les eaux de Scutari, Mahmoud tend de nouveau les bras à la Russie.

Cependant le cabinet de Londres est enfin sorti de son inaction calculée, il a compris qu'il vaut mieux se mettre à la suite de la politique française en Orient, que d'assister à la prise de possession de Constantinople par les Russes. Les négociations, les intrigues continuent le 5 avril, une flotte russe jette de nouveau l'ancre dans le Bosphore et débarque 5.000 hommes de troupes sur le rivage asiatique, un corps d'armée de 24.000 hommes a franchi le Pruth et s'avance vers le Danube le plénipotentiaire russe encourage secrètement le sultan à ne rien accorder au vice-roi en dehors de la Syrie. Enfin les remontrances, la pression du corps diplomatique, l'envoi de deux escadres française et anglaise dans la Méditerranée, de nouvelles révoltes dans la Turquie d'Europe convainquent Mahmoud de la nécessité de céder la Syrie avec le district d'Adana. L'armée d'Ibrahim-Pacha commence aussitôt son mouvement de retraite et évacue l'Asie Mineure, les forces russes se retirent le 10 juillet, et pour cette fois, la paix paraît rétablie.

Mais la question d'Orient est de celles qui ont le triste privilège de renfermer dans leurs flancs la discorde et l'incendie, de faire naître comme une longue traînée de dissentiments et d'agitations ; avec elle, jamais on n'est plus près de la guerre que lorsqu'on croit la paix assurée. Le conflit avait pris fin entre Mahmoud et Méhémet-Ali il renaissait au même moment sous une autre forme le 6 mai, le lendemain du jour de la conclusion de la paix, le comte Orloff, ami particulier et confident intime du czar, était entré à Constantinople avec grand fracas, entouré d'un appareil inusité, revêtu du titre d'ambassadeur extraordinaire et de commandant supérieur de toutes les forces russes dans l'empire ottoman. L'arrivée de ce personnage, l'inutilité apparente, l'éclat fastueux de cette ambassade, inspirèrent aux autres cours de justes défiances que la Porte essaya vainement de dissiper, en affirmant que la présence du comte Orloff n'était qu'un signe explicite de la bonne harmonie entre la Sublime Porte et la Russie. On sut bientôt la vérité le 8 juillet 1833, deux jours avant le départ de la flotte russe, un traité secret de défense réciproque avait été conclu et signé entre le czar et le sultan. Par ce traité, chacune des hautes parties contractantes s'engageait à fournir à l'autre toutes les forces de terre et de mer dont celle-ci aurait-besoin pour la tranquillité et la sûreté de ses États l'article 8 portait ce qui suit : Comme S. M. l'empereur de toutes les Russies, voulant épargner à la Sublime Porte la charge et les embarras qui résulteraient pour elle de la prestation d'un secours matériel, ne demandera pas ce secours, lors même que les circonstances mettraient la Sublime Porte dans l'obligation de le fournir, la Sublime Porte ottomane, à la place du secours qu'elle doit prêter au besoin, d'après le principe de réciprocité du traité patent, devra borner son action en faveur de la cour impériale de Russie, à fermer le détroit des Dardanelles, c'est-à-dire à ne permettre à aucun bâtiment de guerre étranger d'y entrer sous un prétexte quelconque.

Ainsi la terreur que Méhémet-Ali inspirait à Mahmoud, la conviction que le pacha recommencerait bientôt la guerre conduisaient le sultan — *le représentant de l'ombre de Dieu sur la terre* — à devenir le client officiel, à subir la suzeraineté du czar. Oublieux des leçons de l'histoire, il suivait les mêmes errements qui avaient perdu la Pologne chrétienne et qui pouvaient faire de la Turquie une

Pologne musulmane c'est lui-même qui introduisait à Constantinople son ennemi mortel et qui, pour éviter un moindre danger, encourait un péril bien autrement grave, semblable à l'homme qui préférerait la mort à une simple blessure. L'empire ottoman, on l'a dit souvent, c'est aujourd'hui l'empire d'une ville dont le comte Orloff emportait en 1833 les clefs dans ses poches. Le traité d'Unkiar-Skélessi assurait à la Russie une prédominance de fait qui avait tous les avantages de la possession sans en avoir les inconvénients ; il convertissait la mer Noire en un lac russe dont la Turquie lui gardait l'entrée contre ses ennemis possibles, étendait sa prépondérance jusqu'à la Méditerranée. Si le traité ne restait pas à l'état de lettre morte, M. de Varennes avait raison de s'écrier dans son indignation : **Je vois bien que décidément, la Turquie n'est plus qu'une province russe.**

Ce n'était pas là le résultat que l'Europe avait attendu de sa médiation pour sauver la Porte des armes d'Ibrahim la France avait le droit d'être blessée, l'Angleterre était atteinte dans ses intérêts fondamentaux les premières dépêches de lord Palmerston au cabinet des Tuileries ne parlaient de rien moins que de déclarer la guerre à la Russie, et de forcer le passage des Dardanelles avec une flotte combinée. L'Angleterre et la France témoignèrent à la Turquie leur ressentiment de son lâche abandon à Saint-Pétersbourg, M. de Lagréné, chargé d'affaires en l'absence de M. le maréchal Maison, remit au comte de Nesselrode une note où il déclarait que si les stipulations du traité devaient amener une intervention armée de la Russie dans les affaires intérieures de la Turquie, le gouvernement français se tiendrait pour entièrement libre d'adopter telle ligne de conduite qui lui serait suggérée par les circonstances, agissant dès lors comme si le traité en question n'existait pas. M. de Nesselrode répondit sur le même ton : **Guidé par les intentions les plus pures comme les plus désintéressées, S. M. l'empereur est résolu de remplir fidèlement, le cas échéant, les obligations que le traité du 8 juillet lui impose, agissant ainsi comme si la déclaration contenue dans la note de M. de Lagréné n'existait pas.**

De telles communications semblaient présager une guerre imminente les cabinets de Londres et de Paris ne se bornaient pas à de vaines protestations ; ils se hâtaient d'augmenter leurs forces navales dans la Méditerranée, d'imprimer à leurs armements la plus grande activité.

Le prince de Metternich n'avait pas vu sans inquiétude la domination morale des Russes à Constantinople convertie en droit écrit par le traité d'Unkiar-Skelessi ; mais, partagé entre son mécontentement et le désir d'éviter toute mésintelligence sérieuse avec le czar, influencé par cette peur des révolutions qui le caractérisait, par son aversion pour le pacha d'Egypte, autre révolutionnaire selon lui, il n'avait eu garde de joindre ses protestations à celles de l'Angleterre et de la France. Il profita des conférences de München-Graetz pour adresser à Nicolas d'amicales représentations et lui démontrer les inconvénients d'un traité que l'Europe ne pourrait pas laisser exécuter lorsque le moment viendrait. L'empereur de Russie n'avait au fond nulle envie de la guerre, il affecta de faire bon marché du traité, affirma au chancelier d'Autriche qu'il ne comptait en tirer aucun avantage particulier. Le chancelier fut ou voulut paraître rassuré ; il fit grand bruit des concessions verbales obtenues, et comme ni la France ni l'Angleterre ne se souciaient non plus de pousser jusqu'au bout leurs menaces, elles résolurent d'attendre ; les bruits de guerre s'apaisèrent et les escadres rentrèrent pour hiverner à Toulon et à Malte.

Dans cette première phase de la question, la politique de la France l'avait emporté quant à l'Égypte, mais la politique de la Russie avait triomphé à Constantinople. L'Angleterre et l'Autriche se voyaient menacées de perdre toute influence en Orient, et la première commençait à s'inquiéter sérieusement de notre faveur déclarée pour le pacha ; loin d'être vidée, la question d'Orient demeurait une fois de plus suspendue et ajournée, la paix conclue entre le vice-roi et la Porte n'était qu'une paix boiteuse, mal assise, peu sincère de part et d'autre, et le traité d'Unkiar-Skelessi demeurait une menace continuelle pour l'avenir.

Pour bien comprendre la nature, la cause des difficultés que présentaient au gouvernement français les affaires d'Espagne il est indispensable de se rendre compte du génie, du tempérament de ses habitants. La violence des passions, l'incohérence des résolutions et des actions, le goût des émotions et des grandes aventures, tels sont les traits caractéristiques de cette nation héroïque et fantasque, extrême dans ses défauts comme dans ses qualités, toujours prête à brûler ce qu'elle a adoré la veille, à adorer ce qu'elle brûlera le lendemain. Depuis quatre-vingts ans, sa vie politique ressemble à l'odyssée tragi-comique de Don Quichotte, son héros favori, ou à une de ces comédies de cape et d'épée de Calderon, de Lope de Vega, dont les personnages, avec leur énergie mêlée de jactance et de bravoure, leur audacieuse imprévoyance, la noblesse de leurs sentiments, se débattent avec aisance au milieu des plus étonnantes contradictions, de l'imbroglio le plus compliqué. Les mesures arbitraires, les coups d'État, les infractions à la constitution sont depuis longtemps en Espagne, le fait de tous les cabinets, de tous les partis les généraux s'y laissent comme les simples particuliers distraire de leurs devoirs militaires pour y pratiquer la politique des insurrections, des pronunciamientos, ce danger le plus grave d'un pays qui prétend à la liberté. En six mois, en moins de temps peut-être, le peuple espagnol criera : *Viva el rey neto ! — Vive le roi absolu !* — et se soulèvera contre lui ; il appellera de ses vœux la monarchie constitutionnelle et lui refusera obéissance il portera aux nues la république et la vouera aux gémonies, il réclamera l'intervention étrangère et la maudira. Ne demandez pas à ces hommes du Midi, le respect de la légalité, l'énergie patiente, l'esprit de suite, conditions indispensables du régime parlementaire rien ne répugne davantage à leur mobilité, à leur fougue indisciplinée et leur orgueil individuel les rend peu aptes à sacrifier leurs penchants particuliers à l'intérêt général. *Je ne suis pas si inquiet*, disait l'un d'eux à notre ambassadeur, *il y a pour l'Espagne une providence à part, et nous nous en tirerons. — Je ne m'étonne pas*, répondit M. Bresson, *que vous ayez une providence pour vous seuls, vous lui donnez assez à faire pour occuper tout son temps.*

L'Espagne en effet, est la terre classique de l'imprévu, l'Eldorado du merveilleux politique Si c'était ici le lieu, disait M. de Loménie, je prouverais, en racontant l'histoire de ce singulier pays, qu'il n'en est pas un autre en Europe qui présente une telle mosaïque d'idées et de passions contraires, une telle absence de logique dans le développement des faits, un tel flux et reflux dans le mouvement des esprits, de telles bizarreries, de tels contrastes, de telles inconséquences dans les choses et dans les masses. L'histoire de l'Espagne ressemble au sol et aux mœurs de l'Espagne c'est un tissu d'accidents, grands ou petits burlesques ou glorieux, quelque chose de bizarre, de heurté, une *olla podrida* de faits où la fierté démocratique, le fétichisme monarchique, l'exaltation religieuse et l'individualisme jouent un rôle successif et souvent simultanément. En moins de cinq siècles, l'Espagne a été tour à tour en Europe un symbole de liberté, de

despotisme, de grandeur, de faiblesse, de lumière et d'abrutissement. Aujourd'hui, il y a un peu de tout cela dans sa situation ; l'Espagne se souvient de ce qu'elle fut, et elle a la conscience de ce qu'elle est. La France raisonneuse, railleuse, philosophique, saturée des fruits de l'arbre de la science et usée tout entière à la surface, la France de 89 ne ressemble guère à l'Espagne de 1840, abrutie il est vrai, par un long despotisme, mais jeune et inculte encore de cœur et d'âme, comme au temps du Cid. Aussi dans ce travail de fusion qui se fait chez elle entre tant d'éléments hétérogènes, il y a comme un perpétuel et capricieux mouvement de va-et-vient, une sorte de fièvre intermittente mélangée d'apathie et de délire qui semble prendre plaisir à déjouer toutes les prévisions. Dans ce tourbillon, les hommes passent et repassent aussi rapides, aussi imprévus que les choses. Nos Tirésias politiques qui ne se lassent jamais, prennent leur longue-vue, et, à chaque secousse nouvelle, ils s'épuisent en prophéties aussitôt démenties que formulées. L'Espagne va s'arrêter, disent-ils, et l'Espagne marche, l'Espagne va courir à sa ruine, et l'Espagne fait halte, l'Espagne se meurt, l'Espagne est morte, et l'Espagne vit toujours... Si je pouvais vous dérouler ici toutes les péripéties de cet imbroglio tragi-comique qui compose l'histoire d'Espagne depuis dix ans, où les vaincus de la veille sont les vainqueurs du lendemain, les vaincus du surlendemain, et ainsi de suite indéfiniment, où le mieux est toujours voisin du pire, où tout se commence et rien ne s'achève où la nation, nouvelle Pénélope, s'amuse à défaire la nuit l'ouvrage du jour, environnée de poursuivants qu'elle encourage tour à tour pour les mieux tromper, en attendant un Ulysse qui ne vient pas, si je pouvais peindre ce steeple-chase politique où les écuyers sont désarçonnés les uns après les autres, au moment même où ils se croient le plus près du but, vous en concluriez que le rôle de prophète est après celui d'acteur, le plus chanceux de tous quant à l'Espagne.

Le roi d'Espagne Ferdinand VII régnait depuis 1814, faisant peser sur son peuple une domination violente et cruelle il avait juré les deux constitutions ultra-libérales de 1812 et de 1823, et n'avait pas tenu ses serments. De 1814 à 1820, il fut roi absolu dans toute la force du terme ; en 1820, à une orgie de despotisme de six ans, succède une orgie démagogique de trois ans le roi, prisonnier des rebelles, délivré par l'intervention française, reprend son pouvoir qu'il signale par des vengeances impitoyables, aveugles, frappant sans distinction révolutionnaires et libéraux modérés. Veuf de trois femmes dont aucune ne lui a laissé d'enfants, il déteste sa famille et en particulier son frère don Carlos, héritier présomptif, dévot ascétique, dont le fanatisme étroit et sombre convient au parti absolutiste et apostolique. Il épouse en 1829 sa nièce Marie-Christine, fille de la reine des Deux-Siciles, et, voulant à tout prix écarter don Carlos du trône, fait publier en 1830 une Pragmatique Sanction qui reconnaît les filles capables d'hériter de la couronne.

Cette Pragmatique donne lieu à une des comédies les plus piquantes qui aient été jouées autour du lit d'un mourant durant la maladie du roi, le parti apostolique gagne Calomarde, ancien domestique devenu premier ministre grâce à lui, il arrache à Ferdinand la révocation de la Pragmatique. Le parti de la reine est dans la stupeur, celle-ci se prépare à l'exil ; mais, à l'étonnement général, le moribond ressuscite une nouvelle révolution de palais s'accomplit l'infante Louise-Charlotte, femme d'un caractère impérieux, administre de sa main deux soufflets princiers à Calomarde, les domestiques de Christine battent ceux qui tiennent pour le parti absolutiste ses amis dénoncent à Ferdinand l'intrigue dont il a été le jouet, reprochent à ce Géronte couronné sa pusillanimité, obtiennent

une nouvelle rétractation, une confirmation définitive de la Pragmatique. Don Carlos, roi quelques heures avant, est exilé de Madrid, les ministres sont destitués, Calomarde remplacé par Zea Bermudez, la reine Christine déclarée régente par anticipation, des mesures de clémence adoptées, une amnistie accordée le 4 avril 1833, les Cortès par États convoquées pour prêter serment à l'infante Isabelle.

Les Cortès, sorte d'États Généraux comme ceux de notre ancienne monarchie, ne rappelaient guère ces Cortès d'Aragon du quinzième siècle, devant lesquelles, le souverain, à genoux, recevait l'investiture par cette fameuse formule : *Nos otros, que cada uno por si, somos tanto como os, y que juntos, podemos mas que os, os hacemos a nuestro rey, con tanto que guardareis nuestros fueros, sino... no !*¹ C'étaient les Cortès de Charles-Quint, de Charles IV, les Cortès de la monarchie absolue, dont la mission, depuis deux cents ans, n'était ni de discuter, ni de voter, mais seulement de rendre foi et hommage au souverain le Tiers-État n'y était représenté que par les députés de trente-sept villes, désignés eux-mêmes par des fonctionnaires municipaux, tous nommés par le roi ou héréditaires. Les Cortès par États prêtèrent solennellement leur serment à la jeune reine, et, bientôt après, le 20 septembre 1833, Ferdinand VII mourut, léguant à l'Espagne un long avenir de révolutions et d'anarchie.

La Pragmatique Sanction avait tous les caractères d'un acte légitime et régulier, elle faisait revivre l'ancienne législation, celle qui, se rattachant aux Goths, permet aux femmes de monter sur le trône. Jusqu'à Philippe V, le fait avait été conforme au droit. C'est ainsi qu'au quinzième siècle, Isabelle la Catholique épousant Ferdinand le Catholique, lui apporta la Castille et fonda la monarchie espagnole. C'est ainsi que Charles-Quint monta sur le trône d'Espagne, car il n'était Espagnol que par sa mère. En 1714, Philippe V substitua à la loi espagnole une sorte de loi salique qui restreignait la succession des femmes au cas où il n'y aurait pour le trône aucun héritier mâle, soit direct soit collatéral il fit adopter ce principe par les Cortès réunies en 1717. En 1789, Charles IV, bien qu'il eût des fils, modifia la loi nouvelle introduite par Philippe V et revint aux anciennes traditions de la monarchie ; la mesure fut sanctionnée par les Cortès, mais non promulguée. Les Cortès constituantes de 1812 maintinrent, en le réglementant avec détail, le principe de la succession féminine. Ainsi la Pragmatique de 1830 consacrait le droit ancien et actuel de la monarchie.

Don Carlos et ses partisans ne l'entendirent pas de la sorte, ils se prétendirent lésés, et se préparèrent ouvertement à la guerre civile aux uns don Carlos apparaissait comme le représentant du pouvoir absolu, de la royauté de droit divin aux habitants de la Biscaye, du Guipuscoa et de la Navarre, il promettait le maintien de leurs antiques fueros ou privilèges, dont le sort, disait-il, était lié à celui de la vieille monarchie. A sa voix, les provinces basques se soulevèrent. Composés de vallées étroites, entourés de hautes montagnes, de précipices profonds, formant un véritable labyrinthe de gorges et de défilés où quelques centaines d'hommes décidés peuvent tenir en échec une armée entière, ces pays sont éminemment propres à une guerre de partisans pendant cinq ans ils furent le principal théâtre de la lutte, fournissant au parti carliste un refuge ; une citadelle, une pépinière de soldats.

¹ Nous autres, qui pris individuellement, sommes autant que vous, et qui réunis, pouvons plus que vous, nous vous faisons notre roi à condition que vous garderez nos droits ; sinon non...

Le gouvernement français se trouvait appelé à s'occuper des affaires d'Espagne d'une façon directe il y avait pour lui un intérêt de premier ordre à conserver de bonnes relations avec un pays si voisin. Il n'hésita pas à reconnaître la reine Isabelle, Ferdinand VII, roi de droit divin, ayant pu rétablir la loi traditionnelle espagnole sur la succession au trône, au même titre que Philippe V avait pu l'abolir. La demi-loi salique de ce dernier convenait mieux à la France qu'un système qui pouvait faire régner comme époux en Espagne un prince étranger, hostile peut-être à la maison de Bourbon mais don Carlos levait le drapeau de l'absolutisme, se posait comme l'ennemi déclaré-du régime parlementaire, demandait aide et protection aux puissances du Nord, tandis que la reine Christine, par la force des choses, par son caractère, se trouvait amenée à s'appuyer sur le parti libéral, et paraissait avoir la faveur de la majorité de la nation¹. Leduc de Broglie adressa les instructions suivantes à notre ambassadeur : Le roi Ferdinand décédé, vous serez d'abord dans la position d'un agent dont le caractère officiel est comme suspendu jusqu'à ce qu'il ait reçu de sa cour de nouvelles lettres de créance mais vous n'en devez pas moins, monsieur le comte, offrir immédiatement à la reine tout l'appui qu'elle pourra désirer de notre part vous lui ferez connaître ainsi qu'à ses ministres, notre disposition bien formelle à lui accorder cet appui de la manière et dans la mesure qu'ils jugeront les plus utiles aux intérêts du gouvernement nouveau. Toutefois la France n'entendait pas se mettre à la disposition du gouvernement espagnol, et pour ne laisser aucun doute à cet égard, le duc de Broglie eut soin, dans des dépêches postérieures, de réserver formellement son droit d'examen. Nous avons voulu avouer tout haut ce gouvernement, lui donner force et courage, en lui déclarant qu'il pouvait compter sur notre amitié, et nous montrer disposés à écouter favorablement ses demandes, s'il était réduit à nous en adresser, mais sans nous dessaisir du droit inhérent à tout gouvernement d'en apprécier l'opportunité, la nature et la portée.

Cependant la régente hésitait avant de se livrer au parti constitutionnel ; le ministre du jour, M. Zea Bermudez, partisan prononcé de la monarchie absolue, voulait combattre don Carlos avec les principes que ce dernier invoquait, et renfermait dans les réformes administratives ses promesses de progrès. Il annonça lui-même dans un manifeste signé par la reine, le maintien de son système, un despotisme éclairé, *despotismo ilustrado* : il se proposait de se concilier les puissances du Nord, comme si le premier intérêt du gouvernement nouveau n'était pas de s'appuyer sur l'Angleterre et la France, il prenait ouvertement parti en Portugal pour l'usurpateur don Miguel. De la sorte il ne pouvait satisfaire personne, et les généraux qu'il avait choisis lui-même, donnèrent l'exemple de la désobéissance, en publiant contre lui de violents manifestes. Il tomba le 15 janvier 1834 et fut remplacé par M. Martinez de la Rosa, chef du libéralisme modéré.

Député aux Cortès de 1812, jeté en prison par Ferdinand et déporté pour quatre ans aux Présides de Ceuta, ministre des affaires étrangères pendant la crise de 1820, réfugié en France depuis 1824, littérateur distingué, esprit fin, orateur éloquent, M. Martinez de la Rosa signala son entrée au pouvoir par trois mesures

¹ M. Bulwer ne partage pas cet avis. Nul doute, dit-il, que quelques membres de l'ancienne noblesse, une grande portion du clergé et de l'armée ainsi que la grande majorité des habitants des campagnes, s'ils avaient été consultés, ne se fussent déclarés en faveur de don Carlos, persuadés qu'il avait été frustré d'un héritage légitime par la faiblesse d'un vieillard et les intrigues d'une jeune femme.

considérables. Il proposa de rompre avec don Miguel, de reconnaître doña Maria comme reine de Portugal et d'envoyer une armée espagnole à son aide pour chasser les deux prétendants. Une charte constitutionnelle fut publiée sous le nom d'*Estatuto real*, statut royal, et bientôt suivie de la convocation des Cortès organisées en deux Chambres législatives une Chambre haute dite des *proceres*, mi-partie viagère, mi-partie héréditaire, une Chambre des députés, composée de cent quatre-vingt-huit membres nommés par l'élection à deux degrés.

Presque au même moment, un traité connu sous le nom de la Quadruple-Alliance, était conclu entre l'Espagne, le Portugal, la France et l'Angleterre. En Portugal, don Miguel disputait le trône à dona Maria, fille de don Pedro qui avait abdiqué l'empire du Brésil et était venu au secours de celle-ci malgré de brillants succès, celui-ci n'occupait encore que Lisbonne, Oporto, quelques villes maritimes. Don Miguel luttait avec persévérance, et sa cause ne semblait pas désespérée ; il avait auprès de lui l'infant don Carlos qui avait proclamé ses droits à la succession de Ferdinand VII. Les cabinets de Vienne, de Berlin, de Saint-Pétersbourg venaient de rappeler leurs ambassadeurs, restés jusque-là à la cour de Madrid, et témoignaient ainsi de l'appui qu'ils entendaient accorder aux champions des idées absolutistes.

M. Martinez de la Rosa avait déjà manifesté l'intention d'intervenir dans les affaires du Portugal, et la surprise fut grande à Paris, lorsqu'on y sut qu'un traité d'alliance allait être signé entre l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal. Le premier ministre espagnol n'entrait pour rien dans cette négociation ; mais lord Palmerston, toujours disposé à nous marquer son mauvais vouloir et à affirmer la prépondérance exclusive de son pays, avait noué tous les fils de ce complot diplomatique, entraîné les ambassadeurs d'Espagne et de Portugal. Pour sauvegarder les apparences, les rédacteurs du traité se réservaient d'offrir au cabinet des Tuileries d'y accéder M. de Talleyrand fit observer qu'il ne pouvait accepter de telles combinaisons et reçut l'ordre de présenter un contre-projet où la France figurait comme partie contractante, au même titre et sur le même pied que l'Angleterre. Malgré les représentations de lord Palmerston, et son désir ardent de ne pas nous admettre dans les transactions relatives aux affaires de Portugal, ses collègues, plus soigneux que lui de la politique générale de l'Angleterre, comprirent l'inconvenance de son procédé, et se rendirent à nos exigences.

Le traité de la Quadruple-Alliance, signé le 22 avril 1834¹, avait pour but unique de prêter assistance à l'Espagne et au Portugal afin de terminer la guerre civile. L'Angleterre promettait de donner à cet effet le concours d'une force navale, et le roi des Français s'engageait à faire **ce qui serait arrêté d'un commun accord entre lui et ses trois augustes alliés**. Mais en Europe, il produisit une grande

¹ Le triomphe de doña Maria et l'avènement d'Isabelle seront deux événements importants en Europe, et ils donneront une force considérable au parti libéral. L'Angleterre, la France, la Belgique, le Portugal et l'Espagne, envisagés uniquement comme masse d'opinion, forment un corps puissant. Plus loin la Grèce se constitue sur les mêmes principes. Au sujet du traité de la Quadruple-Alliance, Palmerston écrit : Je l'ai emporté au conseil par un coup de main, en leur enlevant le temps de faire des objections. je regarde ceci comme un grand coup. D'abord cela décidera l'affaire de Portugal et servira un peu aussi à arranger celles de l'Espagne. Mais ce qui est d'une importance permanente et générale, c'est que cela établit entre les États constitutionnels de l'Occident une quadruple alliance qui servira de contre-poids à la Sainte-Alliance de l'Orient. Ce traité a été un fameux coup et il est entièrement mon œuvre.

sensation : cet aparté, cette alliance des quatre monarchies constitutionnelles parut une sorte de défi jeté aux monarchies absolutistes et comme une réponse péremptoire aux tentatives de coalition de München-Grætz. On voulut lire entre les lignes on y lut une alliance éclatante de l'Angleterre et de la France, poursuivant ensemble une politique commune et associées pour d'autres plus grands objets. Ni le cabinet français, ni le cabinet anglais n'entendaient lui donner une telle portée, mais ils en acceptèrent volontiers les apparences.

Le traité de la Quadruple-Alliance eut presque aussitôt en Portugal des résultats décisifs¹ poursuivi, cerné par l'armée espagnole et les troupes de don Pedro, don Miguel déposa les armes le 26 mai et signa à Evora une capitulation par laquelle il s'engageait à quitter immédiatement la Péninsule. Don Carlos fut obligé de partager le sort de son cousin et de s'embarquer avec lui pour l'Angleterre, d'où il repartit bientôt pour gagner furtivement la Navarre.

En Espagne, la situation se compliquait tous les jours, malgré les succès diplomatiques de M. Martinez de la Rosa, malgré ses concessions, ses tentatives pour fonder une monarchie constitutionnelle sur la double base de l'ordre et de la liberté. Son gouvernement avait affaire à deux sortes d'ennemis les apostoliques, les absolutistes qui se ralliaient à don Carlos, les révolutionnaires, les partisans de la constitution de 1812 d'une part, la guerre civile dans les provinces basques, d'autre part, les insurrections, les pronunciamientos dans les provinces du centre et du midi.

En Navarre et en Biscaye, la guerre civile menaçait de s'éterniser ; elle avait bientôt revêtu un odieux caractère d'atrocité des deux côtés on refusait de faire des prisonniers sous prétexte de représailles, on en vint à brûler les villages, à fusiller les femmes, les enfants. Les carlistes, commandés par un hardi général, Zumalacarreguy, obéissaient avec fanatisme, agissaient avec décision, se montrant dans toutes les provinces, troublant même la sécurité de Madrid par leurs audacieuses incursions la présence de don Carlos au milieu d'eux, les subsides des cours du Nord, tout contribuait à enflammer leur zèle, à accroître leur espoir. Les généraux christinos manquaient de vigueur, de système bien conçu, et, soit incapacité, soit impuissance, s'attiraient de fréquents échecs.

En même temps, l'anarchie révolutionnaire se donnait libre carrière ; le statut royal rencontrait pour adversaire cette fameuse constitution de 1812, conçue dans un moment d'exaltation patriotique, votée, rédigée en présence de l'armée française ; constitution monarchique de nom, républicaine de fait, plagiat évident de notre constitution de 1791, œuvre impraticable et absurde, mais qui flattait les passions démagogiques, en leur donnant libre carrière. C'était la République une et indivisible, abaissant sous son joug et prenant à son service l'ancienne royauté. Elle avait pour soutenir sa cause, un parti tout formé, dressé à la lutte, habitué à la domination, conduit par des chefs connus du pays et qui avaient dans les mauvais temps défendu son indépendance et réclamé ses droits, pleins d'idées fausses et de sentiments nobles, mauvais publicistes, patriotes sincères et orgueilleux auteurs.

¹ Lorsque Miguel s'est rendu, il avait avec lui 12.000 à 16.000 hommes, à l'aide desquels il aurait pu entrer en Espagne ; il avait avec cela 45 pièces d'artillerie et 1.200 hommes de cavalerie. Mais l'effet moral du traité les a consternés tous, généraux, officiers et soldats, et cette armée s'est rendue sans tirer un coup de fusil. La cause de don Carlos est maintenant désespérée la volonté publique s'est déclarée contre lui en Espagne, le quadruple traité est une barrière morale contre lui. (*Correspondance de lord Palmerston.*)

Les comuneros, les descamisados de 1820 s'agitaient de toutes parts ; les sociétés secrètes conspiraient au grand jour dans beaucoup de villes, des juntas insurrectionnelles proclamaient leur indépendance, leur adhésion à la constitution de 1812 la populace massacrait les moines à Reuss, à Madrid à Barcelone, on incendia des couvents, et les ouvriers, cédant à des passions aveugles dont on a trouvé des exemples en d'autres pays, brûlèrent une fabrique de machines à vapeur. Le 18 janvier 1835, à Madrid, huit cents hommes du 2^e régiment d'infanterie légère se soulevèrent au cri de à bas les ministres ! assassinèrent le capitaine général Cantérac, s'emparèrent de l'Hôtel des Postes, où ils soutinrent un siège et obtinrent une capitulation, qui leur permit de s'acheminer vers l'armée du Nord, enseignes déployées, emportant au bout de leurs baïonnettes toute la force morale du gouvernement. Chaque ville voulut avoir son émeute ; à la fin du mois d'avril, le pouvoir n'était plus obéi dans aucune province.

M. Martinez de la Rosa était dépourvu des qualités nécessaires pour faire face à de tels dangers homme de principes et de méditation, bien plus que d'action, il n'avait pas cette énergie que Casimir Périer avait mise en France au service de la cause conservatrice ; doué au plus haut degré du courage passif, il manquait d'esprit d'initiative et de résolution, ne savait pas gouverner, et, pour nous servir de l'expression très-juste d'un écrivain espagnol, il était de la famille des martyrs, mais il n'était pas de la famille des héros — *es de la familia de los martires, pero no es de la familia de los heroes*. Longtemps il avait résisté au courant d'opinion qui poussait le parti constitutionnel à solliciter l'intervention armée de la France et de l'Angleterre ; mais, en face du péril révolutionnaire, de la guerre civile, il se résigna à cette démarche. Le refus des cabinets de Saint-James et des Tuileries l'amena à donner sa démission, à déposer le fardeau si lourd du pouvoir.

La France et l'Angleterre avaient à cœur de venir en aide au gouvernement espagnol, de lui donner un concours efficace, sans aller jusqu'à l'intervention elle-même elles avaient confirmé le traité de la Quadruple Alliance en signant au mois d'août 1834 des articles additionnels d'après lesquels Louis-Philippe s'engageait à prendre les mesures les mieux calculées pour empêcher qu'aucune espèce de secours en hommes, armes ou munitions de guerre ne parvînt aux carlistes par le territoire français ; de son côté, le roi d'Angleterre promettait de fournir à la reine d'Espagne des secours d'armes, de munitions, de l'assister avec des forces navales et une légion auxiliaire. En 1835, la demande d'intervention directe trouva des adversaires résolus et des défenseurs décidés auprès du gouvernement français. L'ambassadeur de France en Espagne, M. Thiers, ministre de l'intérieur soutenaient qu'on devait envoyer une armée en Navarre ; d'après eux, le traité de la Quadruple-Alliance, les promesses faites par nos envoyés constituaient pour la France une obligation morale et étroite d'assister énergiquement la régente sans notre concours, la cause du régime constitutionnel et de la reine Isabelle était perdue en Espagne la monarchie de 1830 avait là une occasion unique de montrer ses armées à l'Europe sans compromettre la paix, d'affirmer, de consolider son influence dans la Péninsule ; il fallait faire en 1835 pour la monarchie constitutionnelle ce que la Restauration avait accompli en 1824 dans l'intérêt de la monarchie absolue. Les Espagnols étaient tellement accoutumés à nous voir intervenir dans leurs affaires, depuis Henri de Transtamare jusqu'à Philippe V, Ferdinand VII et la reine Isabelle, que l'idée que nous finirions par intervenir chez eux s'y était accréditée de manière à ne pouvoir être déracinée ; ils nous considéraient non-seulement comme leur plus puissant appui, mais encore comme le principe vital de leur cause.

Louis-Philippe se montrait opposé à l'intervention directe et M. Guizot partageait sa manière de voir ; d'après eux, les obligations de la France ne dépassaient pas les termes du traité de la Quadruple-Alliance et des articles additionnels du mois d'août la France restait toujours maîtresse de sa détermination, puisqu'elle ne se liait que dans les limites de ce qui serait arrêté d'un commun accord entre elle et ses trois augustes alliées. La France avait assez à faire de fonder chez elle-même l'ordre et la liberté, et l'insurrection carliste ne la menaçait en aucune manière. Aidons, les Espagnols du dehors, disait le roi, mais n'entrons pas nous-mêmes dans leur barque si une fois nous y sommes, il faudra en prendre le gouvernail, et Dieu sait ce qui nous arrivera. Napoléon a échoué à conquérir les Espagnols et Louis XVIII à les retirer de leurs discordes. Je les connais, ils sont indomptables et ingouvernables pour des étrangers ils nous appellent aujourd'hui ; à peine y serons-nous, qu'ils nous détesteront et nous entraveront de tous leurs moyens. Rappelez-vous la dépêche où Rayneval, en nous prêchant l'intervention, en montrait les accompagnements ; il faudra, disait-il, que l'armée française, pour consolider son ouvrage, occupe pendant un temps plus ou moins long le pays qu'elle aura pacifié, sans quoi le feu s'y rallumera indubitablement... N'employons pas notre armée à cette œuvre interminable, n'ouvrons pas ce gouffre à nos finances, ne nous mettons pas ce boulet aux pieds en Europe. Si les Espagnols peuvent être sauvés, qu'ils se sauvent eux-mêmes eux seuls le peuvent si nous nous chargeons du fardeau, ils nous le mettront tout entier sur les épaules, et puis, ils nous rendront impossible de le porter... Nous ne pourrions jamais trouver en Espagne qu'un seul motif d'étonnement, ce serait qu'elle ne fût pas en proie successivement à toute sorte de gâchis et de déchirements politiques. Nous devons nous tenir soigneusement en dehors de tout cela, car dans ma manière de voir, il n'y a pour nous d'autre danger que celui d'y être entraînés, comme ceux qui dans les usines approchent leurs doigts des cylindres mouvants qui broient tout ce qui s'y introduit¹.

¹ M. Guizot a fait un magnifique éloge de cette politique de raison et de prudence à laquelle il s'est associé : Je comprends, écrit l'illustre historien, la tentation de la politique des grandes aventures et le plaisir passionné que des esprits généreux peuvent prendre à poursuivre à tout prix, le succès d'un dessein mêlé de doute et de mal, mais hardi et peut-être plein d'avenir. Il est doux de se livrer ainsi à toute sa pensée, de frapper l'imagination des hommes et de se croire, en changeant violemment la face du monde, le ministre de la Providence. Mais ce n'est point là la politique des gouvernements sains, ni des peuples libres, ni des honnêtes gens ; celle-ci a pour loi le respect du droit, de tous les droits, le soin des intérêts réguliers et permanents des peuples et quelque scrupule comme quelque patience dans l'emploi des moyens. Quand nous fûmes après 1830 appelés à agir dans les affaires de l'Europe, nous n'étions point indifférents à l'état et aux vœux des nations européennes ; nous n'ignorions point qu'il y avait là bien des plaies à guérir, bien des besoins légitimes à satisfaire. Nous aussi, nous avions, en fait de réformes européennes, nos ambitions et nos sympathies, et bien des souvenirs puissants, bien des apparences séduisantes nous poussaient à leur donner cours. Mais nous ne pouvions nous lancer dans ces entreprises sans y avoir, d'abord pour allié et bientôt pour maître, l'esprit révolutionnaire, cet empoisonneur des plus belles espérances humaines. Nous étions de plus convaincus que l'appel à la force n'était pas le bon moyen d'accomplir les réformes et les progrès vraiment salutaires que l'Europe appelait de ses vœux. Ce fut notre résolution de pratiquer une politique assez nouvelle dans les relations des États, la politique des esprits sensés et des honnêtes gens. Les maîtres d'un grand et puissant génie n'ont pas manqué au monde ; ils ont déployé, en le gouvernant, des facultés supérieures, et changé avec éclat la taille et la face des États mais il y a eu dans leurs entreprises tant de conceptions superficielles et démesurées, tant de combinaisons

Les arguments de M. Thiers étaient spécieux, séduisants, ceux du roi étaient justes, solides, et les événements démontrèrent que l'Espagne pouvait se tirer d'affaire elle-même. D'ailleurs, le pays et les Chambres françaises repoussaient ouvertement l'idée de l'intervention sur ces entrefaites, le cabinet de Saint-James fit savoir que dans son opinion, il n'y avait pas lieu d'y recourir, et son avis entraîna le rejet du système de M. Thiers.

La France et l'Angleterre usèrent de tous les autres moyens propres à fortifier le gouvernement de la régente ; elles lui envoyèrent de nombreux secours d'armes et de munitions, le cabinet de Saint-James promit de fournir 7.000 ou 8.000 hommes sous le commandement d'un général anglais ; le cabinet des Tuileries accorda la translation en Espagne de la légion étrangère, l'autorisation de recruter en France une légion libre.

Cependant l'Espagne semblait courir plus vite à sa ruine, pareille à ces corps qui tombent et dont la chute se précipite de minute en minute ; elle offrait la triste image de ces peuples qui, *dans les temps de révolution, errent sur le penchant des abîmes comme les troupeaux qui ont perdu leurs pasteurs* : son avenir semblait chargé de ténèbres et d'orages. Loin de décroître sous le ministère Toreno, la guerre civile gagnait chaque jour en intensité l'émeute se réveillait avec une nouvelle fureur ; les juntes, cet éternel instrument de l'anarchie espagnole, s'organisaient de toutes parts, méconnaissant l'autorité du gouvernement, réclamant le renvoi du ministère, la réunion des Cortès constituantes, refusant avec hauteur de se dissoudre.

Le 14 septembre 1835, M. de Toreno se retira, et le pouvoir passa des mains des modérés aux mains des exaltés, des constitutionnels aux radicaux. Son successeur était M. Mendizabal, un des plus hardis parmi les chefs du parti avancé, dévoué à la politique de l'Angleterre, tout prêt à lui assurer la prépondérance diplomatique et commerciale, en échange de son concours armé. Mobile et présomptueux, habile à capter la popularité, incapable de gouverner, prenant l'agitation, le désordre pour le mouvement et l'activité, tel était ce nouveau ministre. Au lieu de combattre les révoltés du midi qui marchaient contre Madrid, il déclara approuver la politique des juntes, et annonça que leurs adresses seraient prises en considération ; à ce prix, celles-ci donnèrent leur démission. Des expédients révolutionnaires, la suppression et l'expropriation des corporations religieuses, la clôture des couvents, la dissolution répétée des Cortès avec une loi électorale beaucoup plus large, ne faisaient pas faire un pas à

arbitraires, tant d'ignorance des faits sociaux, de leurs lois naturelles, tant de volontés égoïstes et capricieuses que de justes doutes se sont élevés après eux sur le mérite définitif de ce qu'ils avaient pensé et fait, et qu'on a pu avec raison se demander s'ils avaient servi ou égaré les peuples dont ils avaient manié les destinées... Que d'objections et de reproches ne leur adresse-t-on pas aujourd'hui que d'erreurs, de lacunes, de conséquences funestes ne découvre-t-on pas dans leurs œuvres ! Que de mal mêlé aux succès qui ont fait leur gloire Nous avons à cœur d'éviter un tel mélange ; nous voulions porter plus de discrétion dans nos entreprises, les juger nous-mêmes avec plus d'exigence et ne rien tenter qui ne put supporter un examen sévère et une longue épreuve. Je conviens que pour les spectateurs comme pour les acteurs, il y a dans cette politique moins de séductions que dans celle des grands hommes ordinaires, et qu'en s'interdisant les distractions imprévoyantes, et les charlataneries populaires, on aggrave, dans le présent du moins, les difficultés déjà si grandes du gouvernement des États. Mais pour faire en ce monde un bien certain et durable, il faut savoir compter sur le droit, la liberté et le temps. Cette confiance a été au dehors comme au dedans la base de notre conduite.

l'Espagne pour la délivrer de ses fléaux. M. Mendizabal s'était vanté de combler le déficit et de terminer la guerre en six mois il tomba le 14 mai 1836 sans avoir tenu une seule de ces promesses.

M. Isturitz, qui le remplaçait, était plus modéré, plus indépendant de l'influence anglaise ; mais sa bonne volonté ne lui servit de rien ; les juntas se reformèrent dans toutes les villes du centre et du midi, les carlistes semaient l'épouvante et l'effroi dans les provinces, et grâce aux rivalités des généraux constitutionnels, parcouraient l'Aragon, les deux Castilles, pénétraient jusque dans le royaume de Valence. L'armée chancelante, infestée par l'esprit révolutionnaire, le trésor vide, le crédit anéanti, l'anarchie régnant et gouvernant, voilà les obstacles contre lesquels se heurtaient et luttaient sans succès les nouveaux ministres.

Lord Palmerston, favorable au cabinet de Mendizabal¹, avait proposé au cabinet des Tuileries une demi-intervention, sorte de cote mal taillée entre l'intervention directe officielle et l'appui indirect, qu'il appelait la translimitation. Louis-Philippe repoussait ce moyen terme, refusait plus que jamais de mettre les armées de la France au service des révolutionnaires espagnols, de *tirer les marrons du feu* pour l'Angleterre, leur protectrice et leur alliée ; au contraire, M. Thiers, frappé de plus en plus des périls de l'Espagne, penchait pour une complète intervention. Devenu, depuis le 22 février 1836, président du conseil, il pesait de tout le poids de son influence et de sa parole en faveur de cette mesure.

Sur ces entrefaites, on apprit à Paris, la nouvelle de l'émeute de la Granja² ; la révolution espagnole avait suivi son cours naturel et envahi l'armée elle-même. Pour échapper aux chaleurs de l'été et se soustraire au dangereux séjour de Madrid, la reine Christine s'est retirée à Sainte-Ildefonse, au palais de la Granja le 12 août, les régiments casernés dans cette résidence se révoltent aux cris de Vive la constitution de 1812 ! et, conduits par leurs sous-officiers, se présentent devant le palais de la régente. En vain, les ambassadeurs de France et d'Angleterre veulent couvrir la reine de leur caractère officiel, on les repousse, on les contraint de se retirer une soldatesque ivre, furieuse assiège les portes du palais, nomme douze délégués avec lesquels la reine se résout à parlementer et à négocier pendant cinq heures. Malgré son courage, elle est forcée de s'humilier, cède et signe l'ordre de faire jurer la constitution de 1812.

A Madrid, l'émeute de la Granja a aussitôt son contrecoup la troupe fraternise avec la populace, un ministère révolutionnaire est formé, les reines rentrent à Madrid, les Cortès sont dissoutes, un décret royal convoque de nouvelles Chambres d'après le mode électoral prescrit par la constitution de 1812. Les ministres tombés parviennent à se dérober aux fureurs du peuple, mais le

¹ Mendizabal est l'homme de l'Espagne, disait-on... on s'imaginait qu'il allait opérer des miracles et les miracles n'arrivaient pas. On découvrit bientôt, en effet, qu'il ne possédait pas la poule aux œufs d'or dans ce cabinet secret où l'on croyait d'abord qu'il la tenait cachée. D'ailleurs Mendizabal, malgré ses tendances démocratiques, était beaucoup plus fait pour être le ministre d'un prince despotique que le leader d'un gouvernement parlementaire. Il ne savait rien de ce qui est nécessaire pour diriger une assemblée.....
BULWER.

² Cette révolution, écrit Bulwer, le parti vaincu, avec l'exagération habituelle des Espagnols, accusa M. Villiers (ministre d'Angleterre à Madrid) d'en être le fauteur plusieurs même affirmaient, avec l'audace remarquable qui caractérise les hommes publiés en Espagne, qu'on avait vu M. Southern, le secrétaire intime de M. Villiers, dans les jardins, un chapeau à la main rempli de guinées, qu'il répandait parmi les soldats insurgés.

général Quesada qui, pendant plusieurs mois, a contenu la démagogie avec une rare fermeté, est arrêté dans sa fuite et lâchement assassiné son corps est coupé en morceaux, des lambeaux de son cadavre traînés dans les rues de la capitale dont les rassemblements séditionnels, les révoltes de soldats, les vengeances particulières ensanglantent chaque jour les pavés.

Après avoir instruit M. Thiers de ces nouvelles, notre ambassadeur ajoutait : Je ne crois pas à une terreur en Espagne, mais les esprits sont très-frappés pas un journal n'a encore osé blâmer le meurtre de Quesada commis depuis dix jours ; pas un seul n'a osé élever un doute sur la parfaite spontanéité avec laquelle la reine a accepté la constitution la rédaction de tous les journaux modérés a été renouvelée. Il n'y a pas en ce moment à Madrid un seul journal d'opposition quant à un journal carliste, il n'est jamais venu dans la pensée de personne qu'il fût possible d'en établir un. Avec de pareilles mœurs, il est difficile de faire marcher un gouvernement basé sur la publicité et sur la libre discussion... Quant à nous, la partie intelligente des révolutionnaires voudrait ménager la France et hériter de son appui la partie brutale qui domine dans les rues et les casernes et malheureusement aussi dans les sociétés secrètes, d'où est sorti tout ce mouvement, affecte de nous braver et l'on entend perpétuellement répéter depuis plusieurs jours dans les cafés de Madrid ce mot qui a fini par y devenir proverbial : *A ver ahora lo que haran esos picaros de Franceses*. Nous allons voir maintenant ce que feront ces vauriens de Français.

En face de cette recrudescence démagogique, les deux systèmes de M. Thiers et de Louis-Philippe se trouvaient plus nettement aux prises, et le moment était venu de trancher le conflit. Le roi et le comte de Montalivet ne voulaient pas s'engager dans une voie contraire à leurs prévisions, au sentiment raisonné de la France la lutte n'était plus entre l'absolutisme et la monarchie constitutionnelle, elle était entre la révolution et l'absolutisme tous les rapports signalaient M. Mendizabal comme le fauteur secret des deux insurrections de la Granja et de Madrid, le gouvernement français ne pouvait porter un appui même indirect, à un pouvoir sorti d'une émeute de caserne conduite par quelques sous-officiers. Le roi demanda la dissolution immédiate du corps expéditionnaire rassemblé sur la frontière et le renvoi des volontaires sous les drapeaux. Le cabinet s'opposa formellement à cette mesure qui impliquait le rejet absolu de toute intervention dans l'avenir ; M. Thiers et ses collègues donnèrent leur démission qui fut acceptée le 25 août 1836. Rien, avait dit un jour le président du conseil, ne peut amener le roi à l'intervention, et rien ne peut m'y faire renoncer.

CHAPITRE XIV

LE PREMIER MINISTÈRE MOLÉ

M. le comte Molé. Les croyants, les indifférents, les faux dévots et les athées en politique. Il faut souvent changer d'avis pour rester de son opinion. Qu'est-ce que gouverner ? — Formation du cabinet du 6 septembre 1836. Conseils du duc de Broglie à M. Guizot. — Un acte de justice mise en liberté des anciens ministres de Charles X. — Affaires de Suisse la question des réfugiés ; le *conclusum* du 11 août ; l'espion Conseil. — Le prince Louis-Napoléon. *Rêveries politiques*. Le complot de Strasbourg. Indulgence de Louis-Philippe. 1836, 1840, 1851. Acquittement des coupables subalternes par le jury. Mort de Charles X à Goritz. — Attentat de Meunier. — Discussion de l'adresse. Une lettre du comte de Montalivet. — Le budget de 1830 ; un mot de M. Thiers. — Les projets de disjonction, de non-révélation, de déportation et d'apanage. Discussion et rejet de la loi de disjonction. Une garde nationale judiciaire. — Le pamphlet du vicomte de Cormenin. Le ministère est mort, mais il ne vent pas qu'on le sache. Dissensions entre MM. Molé et Guizot. Le ministère des questions réservées. Formation du cabinet du 16 avril 1837.

Louis XIV demandait un jour au cardinal de Janson où il avait si bien appris la politique : Sire, répondit le prélat diplomate, c'est lorsque j'étais évêque de Digne, en courant avec une lanterne sourde pour faire un maire de la ville d'Aix. En effet, la politique ne saurait être qu'un apprentissage successif, où la connaissance des petites affaires mène à l'intelligence des grandes. A l'encontre de beaucoup de ses contemporains, M. le comte Molé, successeur de M. Thiers, président du conseil du nouveau ministère, n'a pas été improvisé homme d'État brusquement, sans préparation. Il entra au conseil d'État sous Napoléon Ier, auquel tout plaisait en lui l'urbanité des formes, la sagacité du jugement, l'ardeur au travail, un grand nom noblement porté préfet de la Côte-d'Or, directeur général des ponts et chaussées, grand juge ministre de la justice en 1813, il sut rester à la hauteur des situations les plus délicates. Molé, disait l'empereur, esprit solide, ministre monarchique, plus occupé du fond que de la forme. Moins que tout autre, il garda cette empreinte indélébile, ce goût du despotisme qui semblait inhérent aux anciens fonctionnaires de l'Empire l'aménité de son caractère, la modération de ses idées le préservèrent de ces actes de violence et de rancune auxquels beaucoup se laissaient entraîner elles le rendaient propre à accepter et servir des formes de gouvernement très-différentes de l'absolutisme impérial. Orateur facile et élégant, adroit, insinuant, toujours plein de discrétion et de dignité dans ses relations parlementaires, ministérielles ou diplomatiques, le comte Molé possédait au plus haut degré la science des détails, le côté domestique des affaires, l'art de séduire les hommes aux manières, à la tenue

d'un grand seigneur de l'ancien régime, il joignait un sens pratique très-fin, l'intelligence des besoins et des tendances de son époque. Politiquement parlant, il n'avait pas eu de jeunesse, et le souvenir de son père, mort sur l'échafaud en 1793, n'était pas de nature à lui inspirer un ardent amour de cette liberté au nom de laquelle il se commettait alors tant de crimes. Au rebours de la plupart, il alla de l'autorité à un libéralisme conciliant et mitigé, et cette métamorphose permit à l'ancien conseiller de Napoléon I^{er} de devenir ministre de la Restauration en 1819, de la monarchie de Juillet en 1830 et 1836. Lorsque l'empereur veut dépouiller le Corps législatif du dernier droit qui lui reste, celui de présenter les candidats à la présidence, le comte Molé n'hésite point à justifier cette mesure arbitraire par des raisons de forme et d'étiquette ; au contraire, en arrivant au pouvoir, le cabinet Villèle trouve à la Chambre des Pairs M. Molé parmi ses adversaires les plus redoutables l'apologiste du césarisme en 1810, devient, en 1824, le champion résolu du régime représentatif. **La publicité, dit-il alors, n'est pas un des moyens du gouvernement représentatif, elle en est au contraire le but ; toutes les institutions ont pour objet direct ou indirect de la garantir elle est le premier besoin des siècles éclairés, parce qu'elle rend inévitable à la longue le triomphe de la justice et de la vérité.**

C'est dans ces divergences qu'il faut chercher le côté faible du caractère de M. Molé. On l'a dit avec esprit en matière de doctrines politiques et religieuses, on peut diviser les hommes en quatre classes les croyants, les indifférents, les dévots et les athées. Etranger à tout dogmatisme étroit et tyrannique, plein d'aversion pour les formules et les idées arrêtées, ne trouvant dans nos révolutions perpétuelles rien qui ressemblât à un principe fixe, toujours prêt à se contenter de l'à peu près, du médiocre même de crainte du pire, M. Molé ne ressemblait aucunement aux doctrinaires que M. Dupin accusait de maximiser leurs pratiques et de ne point pratiquer leurs maximes. C'était plutôt un indifférent et un éclectique il eût volontiers rangé la politique au nombre des sciences inexactes entre l'astrologie et l'alchimie, et c'est pour lui que semble fait ce mot du cardinal de Retz **il faut souvent changer d'avis pour rester de son opinion**. Sans avoir le fanatisme de l'immobilité, M. Molé se rattachait d'abord à tout régime qui représentait une idée d'ordre et de stabilité une fois ce point acquis, il se montrait souple, conciliant pour les personnes et les choses, persuadé que la société vit de concordats, que dans la vie publique et privée, la paix ne subsisterait pas sans mutuelles concessions et tolérance réciproque. A ses yeux, le meilleur gouvernement n'était pas celui qui découle logiquement de telle ou telle doctrine, mais celui qui garantit le mieux aux gouvernés la sûreté des personnes et des propriétés. De là une politique toute de circonstance et d'expédients, politique à la Talleyrand, moins habile, mais plus scrupuleuse. La mode n'était plus aux principes et M. Molé suivait la mode, se contentant de gouverner avec les intérêts, peu soucieux du lendemain, de l'avenir. Il aurait pu jouer un rôle considérable, garder une grande influence sous un régime de traditions et de mœurs douces, mais son talent était peu propre aux luttes implacables, à ciel ouvert, des Chambres parlementaires ; il manquait aussi des qualités qui pénètrent et dominant les événements, et n'était pas à la hauteur des crises extraordinaires. Gouverner, c'est prévoir, c'est précéder, diriger l'opinion, sans cesser de demeurer en contact avec elle, en sachant l'attendre au besoin ; gouverner c'est prévenir les difficultés, éviter les frottements, c'est embrasser d'un coup d'œil l'ensemble d'une situation, en découvrir le fort et le faible, c'est avoir un système pour réparer et pour améliorer gouverner, c'est vouloir gouverner, c'est agir, c'est savoir parler non-seulement à la raison, mais

aussi à l'imagination d'un peuple gouverner enfin, c'est croire, c'est avoir un idéal supérieur vers lequel on se dirige à travers les incertitudes, les obstacles de la politique quotidienne. Il faut, pour bien gouverner, avoir des croyances profondes, et ce n'est pas seulement dans la sphère religieuse que la foi transporte les montagnes Louis XI, Henri IV, Richelieu avaient la passion de l'État mais ces vertus sublimes auxquelles on reconnaît l'homme de génie, deviennent de plus en plus rares, se développent et s'épanouissent très-difficilement dans notre société toute pénétrée de démocratie, fanatique d'égalité, ivre de changement et d'inconstance.

Ce n'était pas sans peine que le ministère du 6 septembre avait pu se former, et M. Guizot montrait d'abord quelque répugnance à entrer dans le cabinet. *Personne, disait M. Bertin de Vaux, personne ne surpasse M. Molé dans la grande intrigue politique il y est plein d'activité, de longue prévoyance, de sollicitude habile, de soins discrets pour les personnes, de savoir faire avec convenance et sans bruit... Il y a plaisir à s'en mêler avec lui... plus de plaisir que de sûreté. On reprochait en effet à M. Molé de se préoccuper trop exclusivement de lui-même et de son succès, et d'oublier trop aisément ses associés et ce qu'ils devaient attendre de lui.* M. Guizot avait d'autres motifs d'hésitation il voulait rentrer aux affaires avec le duc de Broglie, que Louis-Philippe eut le tort d'oublier trop vite, de ne pas appeler ni consulter en cette circonstance. De son côté, l'illustre doctrinaire, dégoûté de nos crises perpétuelles, était déjà presque décidé à ne plus descendre dans l'arène politique. Dans sa généreuse et fière abnégation, il conseillait à M. Guizot de former un cabinet, mais d'en assumer la direction tout entière. *Le ministère nouveau, écrivait-il à son ami, doit vous accepter pour chef, non-seulement de fait, mais de nom ; quoi qu'il en soit, vous en aurez la responsabilité, il faut que vous en ayez la direction. Un ministère qui a deux présidents, l'un de nom, l'autre de fait, n'en a réellement point. C'est là un dissolvant inévitable et prochain... Le nouveau ministère doit être le produit de combinaisons nouvelles et qui surprennent le public s'il se présentait comme une résurrection, comme une contre-épreuve affaiblie et pâle du ministère qui s'est dissous il y a six mois... cela lui serait mortel.* Pressé par les instances du roi, entraîné par l'assurance que M. Molé resterait fidèle à la politique de résistance, M. Guizot finit par accepter la nouvelle combinaison il ne voulut prendre pour lui-même que le ministère de l'instruction publique, persuadé que son autorité tenait à sa personne, non à ses fonctions. On se préoccupa d'assurer l'équilibre entre les deux éléments juxtaposés, mais non confondus dans le cabinet ; il se fit un partage à peu près égal des portefeuilles. Trois amis de M. Guizot, MM. de Gasparin, Duchâtel et Martin du Nord entrèrent aux ministères de l'intérieur, des finances et du commerce ; M. le comte Molé devint président du conseil et ministre des affaires étrangères ; MM. Persil, de Rosamel et le général Bernard, ministres de la justice, de la marine et de la guerre se rapprochaient plutôt de M. Molé, appartenaient au groupe désigné alors du nom de Politiques.

Les premières mesures du cabinet furent accueillies avec sympathie la nomination de M. de Rémusat au sous-secrétariat du ministère de l'intérieur, de M. Gabriel Delessert à la préfecture de police, obtinrent une approbation générale. Peu après, le roi fit grâce à un grand nombre de condamnés pour crimes ou délits politiques, et mit fin à la captivité des ministres de Charles X au fort de Ham MM. de Chantelauze, de Peyronnet, de Guernon-Ranville purent s'établir sur parole dans des résidences choisies par eux-mêmes ; la peine de mort civile prononcée contre le prince de Polignac fut commuée en vingt ans de bannissement hors du royaume l'amnistie de 1837 devait bientôt mettre un

terme à son exil et lui rouvrir les portes de la France. C'était le don de bienvenue du nouveau cabinet, et c'était un acte de réparation. Les ministres de Charles X avaient sans doute commis une violation éclatante de la loi mais leur roi vaincu, exilé, sa dynastie renversée, le gouvernement changé de fond en comble, n'était-ce pas là un châtement bien assez terrible ? On l'a écrit très-justement¹ *il n'était ni bon, ni digne, ni logique, que les vainqueurs allassent chercher parmi les vaincus des victimes expiatoires pour faire peser sur elles les dernières convulsions d'une colère épuisée*. M. Berryer avait raison de dire que la charte étant violée dans la personne du roi déchu, elle ne pouvait plus s'appliquer à ses ministres personne n'avait plus le droit de se faire leur accusateur, et il ne leur voyait plus de juges sur la terre de France. Si Charles X était irresponsable, on ne pouvait le détrôner et le chasser une révolution avait méconnu son caractère inviolable dès lors ses conseillers devenaient, eux aussi, irresponsables et couverts par la révolution elle-même. Cependant d'implacables nécessités avaient contraint le nouveau gouvernement à subir le despotisme de l'opinion parisienne. En 1836, les rancunes désarmaient, et les esprits ne s'étonnaient plus de cet acte de justice.

Le cabinet du 6 septembre était à peine installé que de nombreuses difficultés extérieures venaient l'assaillir, le rejeter dans les grandes luttes et les grands périls : c'étaient la question suisse dont le ministère du 22 février lui léguait le pesant héritage, le désastre de Constantine² et le complot de Strasbourg.

Après l'Italie, le pays qui inspirait les plus vives inquiétudes aux puissances du Nord, était la Suisse, devenue, grâce à sa neutralité, le refuge des anarchistes de l'Europe entière. Sous le nom de *Jeune Allemagne*, de *Jeune Pologne*, de *Jeune Italie*, de *Jeune France*, ceux-ci avaient établi des affiliations vehmiques formant en quelque sorte les anneaux d'une vaste association, la *Jeune Europe*, reliée elle-même par des liens étroits à la *Haute vente universelle*, pouvoir central établi à Paris. Ils prenaient pour manifeste la déclaration des *Droits de l'Homme* de Robespierre, pour but la révolution cosmopolite, pour programme l'extermination de tous les tyrans et la république européenne. Le danger s'accrut lorsqu'en 1835, ils eurent réussi à fonder parmi les citoyens suisses une association dite la *Jeune Suisse*, qui devait semer l'agitation démocratique, renverser les gouvernements cantonaux, anéantir le pacte de 1815, organiser des corps francs et favoriser les projets des conspirateurs étrangers. La tentative d'invasion dirigée et préparée en 1834 par Ramorino contre la Savoie dans les murs de Genève, avait augmenté la mauvaise humeur des gouvernements monarchiques, dont la plupart adressèrent des notes très-vives contre un pareil abus de l'hospitalité pour appuyer leurs réclamations, ils établirent un rigoureux blocus sur toutes les frontières de la Confédération et menacèrent d'intervenir à main armée.

Seule la France avait jusqu'alors résisté aux instances de M. de Metternich, et refusé de se joindre à cette croisade diplomatique des puissances intéressées à obtenir de la Suisse l'expulsion des auteurs de désordres. Au point de vue de l'équilibre européen, ce pays lui garantissait la sûreté d'une portion considérable de son territoire, maintenait entre elle et ses anciens adversaires ce puissant rempart que M. Guizot appelait à la tribune un rocher de glace et de braves gens.

¹ Voir les très-intéressants ouvrages de M. Ernest Daudet sur M. de Martignac et le procès des ministres de Charles X.

² Voir sur l'expédition de Constantine le chapitre XV.

Mais en 1836, M. Thiers désirait faire fléchir un peu la politique de l'alliance anglaise, et s'assurer la faveur du premier ministre autrichien. Nos exhortations, nos remontrances n'avaient produit aucun résultat dans plusieurs cantons, le pouvoir avait, de gré ou de force, passé du parti modéré réformateur et gouvernemental au parti démocratique et unitaire, qui appuyait les conspirateurs de sa complicité active ou passive. M. Thiers résolut d'agir sous sa propre initiative, en faisant respecter le principe de l'inviolabilité du territoire de la Suisse, et sans se mettre à la remorque des autres puissances.

Au mois de novembre 1835, M. le duc de Montebello chargé de représenter la France près de la Diète helvétique, trouva le directoire fédéral animé de dispositions plus conciliantes qu'on ne l'espérait. Le gouvernement de Berne avait paru dominé d'abord par le parti violent et disposé à protester contre toute concession aux puissances. En devenant Vorort, c'est-à-dire pouvoir exécutif de la Suisse, il fit ce que font d'ordinaire les oppositions quand elles passent de la parole à l'action il reprit les procédés, les errements de son prédécesseur, s'appropriâ sa politique, et le 22 juin 1836, il remit à l'ambassadeur français une note où il manifestait son intention d'expulser les réfugiés, et exprimait le vœu de voir le cabinet des Tuileries seconder ses désirs en donnant passage à travers le royaume à ceux-ci.

Toutefois, il était hors de doute que les déclarations du Vorort resteraient à l'état de lettre morte car il se bornait à **engager de la manière la plus pressante les gouvernements cantonaux à faire arrêter et tenir à sa disposition les réfugiés dangereux**. Qu'arriverait-il si ceux-ci, demeurés souverains sur leur territoire, ne tenaient pas compte de ses recommandations ? Le Vorort n'avait aucun moyen constitutionnel de les contraindre, et ses promesses devenaient illusoires. Le duc de Montebello fut donc chargé par M. Thiers de réclamer un *conclusum* (une loi) voté par la Diète, investissant le directoire fédéral du pouvoir d'obliger les cantons à exécuter la note du 22 juin.

Le 18 juillet, l'ambassadeur français adressa au Vorort la réponse de son gouvernement. Celui-ci consentait à accorder aux réfugiés expulsés les moyens propres à assurer leur subsistance pendant un certain temps à partir de leur embarquement dans un des ports du royaume. Sans méconnaître ce que le droit d'asile a de réel et de sacré, ce droit ne pouvait être aussi étendu en Suisse qu'en Angleterre et en France la constitution fédérale de la Suisse, son fractionnement en vingt-deux États souverains, régis par des législations différentes, par des principes divers d'administration, ne sauraient permettre qu'elle eût au même degré les moyens de surveillance et de répression contre les réfugiés qui, accueillis sur son territoire, oseraient abuser du bienfait de l'hospitalité au détriment des États avec lesquels la Confédération était en paix. Sans parler de l'expédition de Savoie, des machinations ourdies contre l'Allemagne, la France elle-même était éminemment intéressée dans cette importante question de droit international il était avéré que les réfugiés en Suisse étaient en rapport avec les anarchistes français, que leurs indiscretions attestaient la connaissance qu'ils avaient des projets des régicides, et leurs desseins se liaient tout au moins d'intentions et d'espérances aux crimes récemment tentés en France. Le gouvernement du roi aimait à trouver dans la note du 22 juin la preuve qu'aucune de ces graves considérations n'avait échappé à la pénétration du directoire fédéral. Dès lors, il ne restait plus au gouvernement de Sa Majesté qu'à souhaiter que des manifestations aussi rassurantes ne demeurassent point infructueuses. Si cet espoir était déçu, si les gages que l'Europe attendait devaient se borner à des déclarations, sans

qu'aucun moyen de coercition vînt les appuyer au besoin, les puissances intéressées seraient pleinement en droit de ne plus compter que sur elles-mêmes. Il n'était pas moins évident que la France, après s'être inutilement efforcée par des conseils et des avertissements répétés, de prémunir la Suisse contre ce danger, n'aurait plus qu'à pourvoir dans le même but, en ce qui la concernait, à ce que lui prescrirait l'intérêt non moins légitime de sa propre sécurité.

Cette note, à laquelle les représentants des diverses puissances en Suisse donnèrent leur formelle adhésion, fut immédiatement transmise à la Diète, qui décida qu'elle serait renvoyée à une commission. Le 7 août, celle-ci déposait son rapport et confirmait pleinement les plaintes des ambassadeurs étrangers le 11 août, après de violentes discussions, le *conclusum* était voté dans les termes suivants à la faible majorité de treize États et demi. **Article premier :** Les étrangers qui auront compromis par des faits constatés, la sûreté, la tranquillité intérieure, la neutralité de la Suisse et ses rapports internationaux, seront expulsés du territoire de la Confédération avec le concours du directoire. **Article 2 :** Les cantons connaissent avec toute la promptitude possible des cas, et pourvoient à l'exécution de l'article premier dans leur territoire respectif. Ils se concertent à cet effet avec le directoire fédéral.

La note du duc de Montebello avait provoqué une explosion de colères et d'imprécations de la part de la démagogie européenne. La Diète, écrivait le *Bon Sens*, feuille démocratique parisienne, la Diète aurait pu rappeler à l'ambassadeur de Louis-Philippe, que son maître, frappé par les tempêtes révolutionnaires, avait été heureux autrefois de trouver un refuge et du pain dans ces tranquilles vallées que les partis vaincus ou triomphants devraient respecter comme un sanctuaire protégé par la conscience du genre humain. En Suisse, l'exaspération fut au comble dans les cantons démocratiques ; les déclamations mensongères de la presse attisaient les colères de ces ombrageuses républiques helvétiques qui, dans leurs rapports avec de puissantes nations, prennent si facilement le ton d'une morgue hautaine et d'une jactance déplacée pour celui d'une noble indépendance. Des voisins qui ne voulaient pas permettre à la Suisse d'établir chez elle un droit de conspiration, furent représentés comme lui contestant le droit d'asile, le plus beau et le plus saint de tous les droits. On confondait le droit et l'abus, on dénaturait les intentions de la France, on oubliait que la Suisse n'est pas seule en Europe, qu'il y a entre tous les peuples civilisés une certaine solidarité de traditions, d'habitudes, de devoirs, qui s'appelle le droit des gens. Tel était l'égarement des esprits qu'un tiers des cantons, et parmi eux Saint-Gall, Thurgovie, Vaud et Genève, quatre des plus considérables, tous cantons frontières, refusèrent de ratifier le *conclusum* voté par la Diète, préférant s'exposer aux conséquences d'un blocus hermétique, se brouiller avec la Sardaigne, l'Autriche et la France, plutôt que de cesser de servir de point de ralliement aux anarchistes européens.

Sur ces entrefaites, le différend survenu entre la France et la Suisse se compliqua d'un fâcheux incident auquel les passions hostiles au gouvernement de Juillet essayent de donner les proportions d'un événement. Un agent de police, nommé Conseil, a été envoyé en Suisse par M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, dans le but de surveiller les menées des réfugiés afin de tromper plus sûrement les sociétés secrètes, cet homme se prétend l'ami et le complice de Fieschi ; le duc de Montebello a reçu et exécuté l'ordre de le signaler à la Diète comme un conspirateur dangereux et de demander son expulsion. Conseil procède avec une telle maladresse qu'il éveille les soupçons des réfugiés quatre

Italiens lui tendent un guet-apens, l'obligent, le poignard sur la gorge, à confesser sa qualité véritable, le fouillent, enlèvent ses papiers, saisissent trois passeports, tous sous des noms différents, tous visés par l'autorité française. Avec une incroyable légèreté, le directoire de Berne et la Diète acceptent comme prouvées les affirmations des Italiens désireux de compromettre le gouvernement français, de prendre leur revanche du *conclusum*, ils feignent de croire au témoignage qu'un misérable, menacé par d'autres misérables, a porté contre M. de Montebello. Une inconcevable procédure est introduite, non-seulement contre le droit des gens, mais encore contre le droit civil, puisqu'un ambassadeur accusé n'a été ni prévenu, ni averti, ni entendu, est resté étranger à l'enquête. Le 9 septembre, la commission donne lecture à la Diète d'un rapport qui conclut de la manière suivante : *Qu'on pense ce qu'on voudra de l'emploi des espions par les gouvernements et les ambassadeurs ; qu'on admette comme vrai ou faux que la limite entre ce qui est permis et ce qui ne l'est pas, ne se trace pas pour la diplomatie et la police selon les idées ordinaires des hommes sur l'honneur et sur la probité, nous ne pourrions jamais nous persuader que des actes tels que ceux dont il est question, que la fraude et le faux, qui, dans tous les pays du monde, sont qualifiés crimes et tombent dans le domaine du mépris public, soient, lorsqu'ils émanent de la diplomatie, qui a la haute mission de rapprocher et de réunir les peuples, des actes ordinaires et de tous les jours... L'honneur de la France et de son roi sont également compromis. Mais la France et son roi ne fabriquent pas de faux passeports, la France et son roi ne commettent point de crimes et ils n'ont chargé personne d'en commettre en leur nom, et quiconque ne craindrait pas de le faire aurait cessé d'agir comme leur représentant... Il faut qu'ils connaissent la vérité.* Aussi la commission conseillait à la Diète de charger le Vorort d'informer le roi des Français ainsi que son gouvernement, du véritable état de l'affaire, et de joindre à cette communication copie certifiée des pièces.

C'était un acte d'accusation contre la France, et la majorité de la Diète n'avait pas hésité à voter les conclusions du rapport. La situation du duc de Montebello n'était plus tenable grossièrement insulté par la presse prétendue patriote, en butte à mille menaces anonymes d'assassinat, il se trouvait réduit à ne plus pouvoir sortir de son hôtel après la chute du jour et contraint de s'entourer des plus grandes précautions. Excités jusqu'au délire par la conduite de leur gouvernement, les Suisses se laissaient entraîner dans une voie pleine de périls. On formait des corps de volontaires de l'indépendance qui s'exerçaient au tir ; à entendre les journaux radicaux et les tribuns populaires, il ne s'agissait de rien moins que de renouveler les victoires de Granson et de Morat, de marcher contre l'Europe et la France, d'ajouter à la Confédération les républiques de Franche-Comté, de Bourgogne, d'Alsace et de Lorraine. Tel était le prix de la bienveillance, de la longanimité dont la France usait depuis 1830 envers la Suisse.

Sans doute la conduite du ministre n'a pas été exempte de tout reproche en cette circonstance M. de Montalivet a eu tort de garder le secret vis-à-vis de M. Thiers, qui, de son côté, a cru pouvoir affirmer que Conseil est un imposteur et n'appartient pas à la police française. C'est aussi une faute d'avoir demandé au Vorort l'expulsion de ce dernier, et de l'avoir induit en erreur sur sa qualité véritable à son tour, M. de Montebello est resté dans une excessive réserve envers le Directoire, au lieu de se concerter avec lui pour étouffer le scandale dès sa naissance. Mais cette triple imprévoyance est loin de justifier les allégations passionnées du rapport de la Diète. Comme l'écrit M. de Nouvion, l'indignation de

la commission eût été plus justement inspirée par la conduite des réfugiés, qui préparaient dans leurs sociétés secrètes la révolution ; la guerre civile, l'assassinat, le régicide, ou par celle de la Suisse qui tolérait un si criminel abus de l'hospitalité, que par les mesures du gouvernement français pour découvrir ces trames et les déjouer. Il serait absurde d'appliquer les règles de la morale commune aux rapports de la police avec les malfaiteurs. Les voleurs seraient bien tranquilles, s'il était prescrit aux agents de la sûreté publique de ne procéder à leur recherche que revêtus de leurs insignes. Les conspirateurs tiendraient entre leurs mains le sort de tous les gouvernements, si la police ne pouvait sans crime acheter les trahisons ou prendre les moyens d'introduire dans leurs conciliabules des agents chargés de livrer leurs secrets. En résumé, il n'y avait là qu'un espion stupide, ayant donné lieu à une affaire désagréable, un fait d'espionnage très-commun dans les grands comme dans les petits États *much ado for nothing*, beaucoup de bruit pour rien, telle était la morale de ce triste conflit.

M. le comte Molé ne pouvait tolérer la conduite de la Diète, la situation faite au gouvernement français, à son ambassadeur, mis sur la sellette, accusés, jugés, à l'instigation d'obscurs conspirateurs, contre tout droit, contre toute équité. Avant que le Vorort eût exécuté les décisions de la Diète, M. de Montebello lui remit le 27 septembre une dépêche de M. Molé, à la suite de laquelle toutes les relations diplomatiques étaient interrompues entre la France et la Suisse. Le gouvernement du roi demeurait convaincu que l'indépendance helvétique était prête à tomber sous le joug d'une tyrannie intérieure et que c'en était fait des influences pacifiques auxquelles la Suisse avait dû jusque-là son bonheur et son repos. Une faction composée d'éléments divers avait usurpé, soit dans l'opinion, soit au sein des pouvoirs publics, une prépondérance fatale à la liberté de la Suisse. Un guet-apens avait été concerté presque publiquement contre l'ambassadeur de France chose plus étrange, il s'était trouvé des pouvoirs assez faibles ou assez dupes pour se rendre complices d'une manœuvre tramée par les ennemis de tout pouvoir. Quelques réfugiés semblaient s'être proposé d'amener la Confédération à rétracter les mesures, à désavouer les principes énoncés dans le *conclusum* du 11 août. Le succès avait dépassé leurs espérances un acte de basse vengeance contre le représentant d'un grand État, conçu et accompli par quelques révolutionnaires, avait été pour ainsi dire adopté par l'autorité légale, comme une représaille de gouvernement à gouvernement. On arrache ou l'on feint d'arracher à un aventurier, le poignard sur la gorge, de prétendus aveux ceux-là mêmes qui l'ont pris pour instrument renouvellent entre eux une sorte de tribunal vehmique il est livré par cette justice occulte à la justice publique, qui se reconnaît régulièrement saisie, et qui accepte toute cette série de crimes secrets comme un commencement d'instruction. Une enquête est ordonnée, non contre les affiliés d'une association redoutable, mais sur les faits qu'ils créent et dénoncent. Le Directoire défère cette enquête sans exemple à la Diète une commission est nommée et la Diète sanctionne par son vote les conclusions d'un rapport où les principes du droit des gens sont outrageusement méconnus. Ainsi les étrangers font la police, les conspirateurs provoquent des arrêts, saisissent les autorités. Certes, la France peut le dire, le jour où de tels actes s'accomplissent, c'est bien moins le respect dû au nom français que le sentiment de l'indépendance helvétique qui est anéanti dans les cantons qui n'ont pas craint de s'associer à de pareilles machinations. C'est de la Suisse égarée et asservie à la Suisse éclairée et libre que la France en appelle. Elle croit fermement que la Suisse ne tardera pas à retrouver dans ses souvenirs, dans ses

intérêts bien compris, dans ses sentiments véritables, des inspirations qui la préserveront des périls auxquels l'expose une poignée de conspirateurs étrangers. Si par malheur il devait en être autrement, forte de la justice de sa cause, elle n'écouterait plus que sa dignité offensée, et jugerait seule des mesures qu'elle devrait prendre pour obtenir une juste satisfaction. Enfin, elle saura, sans compromettre la paix du monde, montrer qu'elle ne laissera jamais un outrage impuni.

Ni le Directoire, ni la Diète n'avaient prévu l'effet de leurs bravades diplomatiques. La note du comte Molé plaçait la Suisse entre les désastres d'un blocus commercial, suivi peut-être de la guerre, et la nécessité d'une réparation. Il ne restait plus qu'à rétracter le rapport du 9 septembre et à se soumettre. Le 5 novembre, après d'orageux débats, la Diète adopta une réponse où il était déclaré que le différend survenu entre la France et la Suisse provenait d'un malentendu, d'une erreur, et que des explications loyales étaient le moyen de le terminer. La Diète n'avait jamais pu songer à porter atteinte aux relations amicales des deux États l'envoi des pièces avait été décidé sans arrière-pensée et sans avoir l'intention d'offenser le gouvernement français ni son ambassadeur il ne serait pas donné suite à cette décision. Dès lors, la Suisse espérait que les rapports d'amitié entre la France et elle, cimentés par le temps, seraient rétablis dans l'intérêt des deux pays ; elle aimait à croire que les liens d'une vieille alliance, momentanément relâchés, ne serviraient qu'à mieux faire sentir aux deux nations les avantages réciproques d'une union qui n'aurait jamais dû être troublée.

Le gouvernement se tint avec raison pour satisfait de cette réponse ; il fit cesser aussitôt les mesures prohibitives et les mouvements de troupes qu'il avait ordonnés sur la frontière.

Le ministère du 6 septembre n'avait franchi le défilé de la question suisse que pour se heurter à d'autres obstacles plus graves ; il était dans sa destinée de voir les difficultés, les dangers naître sous ses pas, s'amonceler avec rapidité, et compromettre son existence, déjà menacée par le vice de sa constitution intérieure. Le 1er novembre 1836, Paris, la France apprenait avec étonnement la nouvelle du complot avorté de Strasbourg.

Du château d'Arenenberg, en Suisse, où il s'est retiré après sa campagne de 1831 avec les révolutionnaires italiens, le prince Louis-Napoléon Bonaparte entretient en France avec les chefs des partis mécontents des relations suivies. Il a vu M. de Chateaubriand, le général Lafayette, Armand Carrel, et s'imagine les avoir gagnés à sa cause ; afin d'attirer l'attention, il publie quelques brochures, entre autres des *Rêveries politiques*, où il amalgame les principes les plus contraires, le nom de république, un empire démocratique, le rétablissement de la conscription et de la garde nationale, le suffrage universel, le droit au travail, la liberté illimitée de la presse, un souverain héréditaire et inviolable avec des ministres responsables et deux chambres élues, l'une à temps, l'autre à vie il veut de la sorte satisfaire tous les partis, monarchistes, bonapartistes, républicains, socialistes ; cette étrange constitution ressemble à ces idoles de l'Inde qui ont plusieurs têtes, sept ou huit bras, autant de jambes, et certains de ses articles semblent écrits sous des inspirations saint-simoniennes.

A la mort du jeune duc de Reichstadt, en 1832, le prince Louis se croit appelé à lui succéder dans ses prétendus droits à la couronne de France, et c'est avec une foi superstitieuse dans le nom de Napoléon Ier avec une confiance sans bornes en sa propre étoile, qu'il va tenter de réaliser son rêve ambitieux. L'idée fixe du

rétablissement de la dynastie napoléonienne l'a mordu au cœur cette inébranlable assurance, cette obstination persévérante, telle est sa force, force toute personnelle et cachée, tel est le ressort qui le précipite dans les entreprises les plus téméraires. Mais Louis-Napoléon commet un grave anachronisme politique ce qui deviendra possible et facile avec la France républicaine et anarchique de 1848, de 1851, est impossible avec la France monarchique et libre de 1830, de 1840, qui n'a pas oublié de quel prix il a fallu payer la gloire de Napoléon Ier. Le jeune prétendant n'a point de parti tout au plus est-il l'homme d'une petite coterie, composée de quelques officiers, d'anciens fonctionnaires sans emploi, de mécontents épars qui prennent pour des éléments de force présente les souvenirs gigantesques d'une puissance ensevelie vingt-cinq ans auparavant dans les conséquences de ses propres excès ; le reste de la France ignore profondément son existence.

Entretenir dans chaque régiment des affidés qui donneront le signal et l'exemple, se jeter dans Strasbourg, enlever la garnison au cri de Vive l'empereur ! appeler les citoyens à la liberté, la jeunesse aux armes, puis se diriger à marches forcées sur Paris, traverser rapidement l'Alsace, la Lorraine, la Champagne, réveiller les souvenirs de l'invasion et des grandes guerres, renouveler en un mot les merveilles du retour de l'île d'Elbe, faire de nouveau voler l'aigle impériale de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame, tel est le plan chimérique conçu par le prince. Tout arrive en France, a dit M. de Talleyrand, et si ce mot paraît contenir la philosophie de notre histoire depuis quatre-vingts ans, il faut lui ajouter un correctif tout arrive en France, à son temps, à son heure ; cette fois les conspirateurs se trompent de temps et d'heure.

Le 30 octobre, à 6 heures du matin, le prince Louis, accompagné de quelques amis travestis en officiers supérieurs, se présente à la caserne du 4^e régiment d'artillerie, dont le colonel Vaudrey, gagné au complot, l'attend à la tête de sa troupe en armes. Dès qu'il l'aperçoit, il met le sabre à la main, et, se tournant vers son régiment : **Soldats, s'écrie-t-il, une révolution vient d'éclater en France ; Louis-Philippe n'est plus sur le trône ; Napoléon II, empereur des Français, vient prendre les rênes du gouvernement. Il arrive sur le sol de la patrie pour rendre au peuple ses droits usurpés, à l'armée la gloire que son nom rappelle, à la France ses libertés qu'on méconnaît Soldats, votre colonel a répondu de vous criez donc avec lui : Vive Napoléon ! vive l'empereur !** Et il pousse ce cri qui est machinalement répété par les soldats. Le prince les harangue à son tour, et son allocution est encore suivie des cris de : vive l'empereur !

Il se met aussitôt à la tête du régiment, et envoie trois détachements, qui, placés sous les ordres des conjurés, réussissent à arrêter le préfet, le général commandant le département, à s'emparer du télégraphe ; un quatrième s'installe dans une imprimerie afin d'y préparer des proclamations. De son côté, il se dirige vers le quartier général de la division, fait cerner l'hôtel, monte entouré de son escorte, chez le général Voirol qui refuse en termes énergiques d'entrer dans le mouvement. Il le laisse alors sous la garde du commandant Parquin et se rend à la caserne du 46^e régiment d'infanterie. Mais le colonel Talandier a été prévenu à temps, et sa présence change la face des choses il appelle à lui ses soldats un instant incertains, les harangue, leur dit qu'on les trompe, les rallie, donne l'ordre d'arrêter le prince et ses complices qui se réfugient dans les rangs des artilleurs. Aux cris de vive l'empereur poussés par ceux-ci, les fantassins répondent par le cri de vive le roi les deux troupes se mesurent du regard et semblent prêtes à en venir aux mains. La fermeté du colonel Talandier en impose à tous, et au milieu d'une mêlée assez confuse, les soldats s'emparent du prince,

du colonel Vaudrey, de la plupart des conjurés. Quelques-uns réussissent à s'enfuir, et le 4^e régiment d'artillerie, honteux de son égarement, regagne en bon ordre ses quartiers aux cris de : Vive le roi !

Le même jour où s'exécutait cette tentative de restauration impériale, un autre complot était prévenu à Vendôme il avait pour chef et promoteur principal un brigadier de hussards nommé Bruyant, pour agents une douzaine de soldats ; on avait résolu de s'emparer des officiers, des autorités de Vendôme, de proclamer la république. Avertis par des révélations, les chefs de corps prirent des mesures et firent arrêter les conspirateurs avant tout commencement d'exécution. Seul, le brigadier fit résistance, tua un sous-officier qui empêchait sa fuite et après avoir erré toute la nuit aux environs de Vendôme, revint de lui-même se constituer prisonnier. Il est probable qu'il y avait un lien entre cette équipée et le complot de Strasbourg, mais l'instruction ne put l'établir d'une manière formelle. Bruyant fut condamné à mort et relevé de la peine capitale par la clémence du roi.

Louis-Philippe et ses ministres résolurent de ne point traduire Louis-Napoléon devant les tribunaux et de l'envoyer en Amérique sur un bâtiment de l'État. Loin d'être arbitraire, cette mesure se trouvait fondée sur une loi positive ; elle était la conséquence logique de la loi de 1832, qui mettait hors du droit commun les membres de la famille impériale et de la branche aînée des Bourbons, en leur interdisant le sol de la France. *Pour mon compte, écrit M. Guizot, je n'ai jamais servi l'empereur Napoléon Ier, mais je respecte la grandeur et le génie, même quand j'en déplore l'emploi, et je ne pense pas que les titres d'un tel homme aux égards du monde descendent tous avec lui dans le tombeau. L'héritier du nom, et, selon le régime impérial, du trône de l'empereur Napoléon, devait être traité comme de race royale, et soumis aux seules exigences de la politique.* Conduit à Paris, le prince apprit du préfet de police, M. Delessert, la grâce dont il était l'objet ; il écrivit au roi pour lui témoigner sa reconnaissance et intercéder en faveur de ses complices. Lorsqu'il fut sur le point de s'embarquer à Lorient, le sous-préfet, M. Villemain, lui demanda s'il avait quelques ressources pour faire face à ses premiers besoins aux États-Unis ; sur sa réponse négative, il lui remit de la part de Louis-Philippe une somme de 16.000 francs en or.

Bien des années et quelles années se sont écoulées depuis cette époque ! Leurs enseignements sont clairs. Deux fois, en 1836 et en 1840, avec la persévérance de la foi et de la passion, le prince Louis-Napoléon a tenté de renverser la monarchie constitutionnelle ; il a échoué deux fois et dès les premiers pas. En 1851, il a renversé du premier coup la République... La monarchie constitutionnelle était un gouvernement régulier et libre qui donnait des garanties aux intérêts vrais et complets de la France ; la France qui l'avait désiré en 1789, en 1814 et en 1830, n'a jamais prêté son franc concours à ses destructeurs, et en 1848 elle a subi sa chute avec surprise et alarme. — La République commença en 1848 par l'anarchie et ne menait qu'à l'anarchie ; la France a accepté et soutenu l'Empire comme un port de refuge contre l'anarchie. Il y a des temps où les peuples sont gouvernés surtout par leurs désirs, et d'autres où ils obéissent surtout à leurs craintes. Selon que l'une ou l'autre de ces dispositions prévaut, les peuples recherchent de préférence la liberté ou la sécurité. C'est le premier secret de l'art de gouverner, de ne pas se méprendre sur leur vœu dominant.

Quant aux coupables subalternes, ils furent traduits devant la Cour d'assises de Strasbourg. En recourant à ce moyen, le ministère commettait une faute et témoignait d'un optimisme exagéré il fallait ou bien livrer les accusés à la justice

de la Cour des Pairs, puisqu'il s'agissait d'un attentat contre la sûreté de l'État, ou bien leur infliger un dédaigneux pardon, en se bornant à des peines disciplinaires contre les officiers qui avaient méconnu leurs devoirs. Il y avait dans l'impunité accordée au principal coupable, des motifs de haute politique, qui devaient échapper au public on courait au-devant d'un échec inévitable en remettant le jugement d'une si grave affaire au jury, qui, depuis 1830, avait rendu de si déplorables et nombreux verdicts d'acquiescement. La presse de l'opposition s'éleva avec violence en faveur du droit commun, de l'égalité devant la loi, contre les prétendues tendances du pouvoir à l'absolutisme. Égarés par ce concert de réclamations, séduits par l'idée d'infliger un blâme indirect, de donner une leçon au ministère, les jurés de Strasbourg crurent ne pas devoir frapper les instruments du crime, alors que son auteur principal était mis hors de cause, et que le procès se trouvait décapité en quelque sorte ; ils ne voulurent point se montrer plus sévères que le gouvernement lui-même en dépit des aveux des conspirateurs, des témoignages les plus décisifs, du texte formel de la loi, ils prononcèrent l'acquiescement des accusés.

Et tandis que la dynastie de Juillet résistait aux tempêtes révolutionnaires, aux complots, aux émeutes, pareille à un rocher battu en vain par une mer furieuse, le vieux roi Charles X mourait obscurément en exil, à l'âge de quatre-vingts ans. Après son départ de l'Angleterre, la famille proscrite s'était retirée au château de Prague, puis à Goritz en Styrie. En quittant la ville de Prague, Charles X avait dit tristement : *Nous abandonnons ce château, sans bien savoir où nous allons, à peu près comme les patriarches qui ignoraient où ils planteraient leurs tentes.* A Goritz, de mornes pressentiments ne cessèrent de le poursuivre, il sentait l'ombre de la mort planer sur sa tête, *il ne s'écoulera pas longtemps, disait-il, d'ici au jour où l'on fera les funérailles du pauvre vieillard.* Plein de grandeur et de sérénité dans son immense infortune, Charles X puisait dans la religion le courage de vivre, et, sans abdiquer les principes qui lui avaient fait perdre sa couronne et sa patrie, ne proférait aucune plainte contre les auteurs de sa ruine. Le 6 novembre 1836, il succomba à une attaque de choléra¹.

Toutes les cours prirent le deuil d'étiquette, excepté la famille d'Orléans. Pour justifier cette abstention, le ministère invoqua un double motif d'abord la déchéance de Charles X, qui ne permettait pas de lui rendre les hommages décernés aux seules têtes couronnées ; puis les souverains ne portent le deuil que sur la notification qu'ils reçoivent d'un des membres des familles régnantes ; ni le duc d'Angoulême, ni le duc de Bordeaux ne feraient ! cette notification qui eût impliqué la reconnaissance de Louis-Philippe comme roi de France. Ces raisons semblent insuffisantes les convenances, les liens d'affection et de parenté faisaient à Louis-Philippe un devoir étroit de ne point se réfugier derrière de pointilleuses susceptibilités d'étiquette, d'honorer la mémoire d'un petit-fils de saint Louis et de Louis XIV qui avait été son bienfaiteur et son roi. Le ministère eut le tort de ne pas le comprendre, de trop se préoccuper de l'opposition, de la presse, des mesquines rancunes de la bourgeoisie parisienne.

La session des chambres approchait. Le cabinet franchirait-il ce Rubicon parlementaire, sortirait-il sain et sauf de cette redoutable épreuve ? Répondrait-il

¹ Il est triste, écrivait madame de Girardin, de voir toujours les rois proscrits, guillotins pour des malentendus de peuples ! Autrefois un homme déplaisait au prince qui l'envoyait à la Bastille ; aujourd'hui c'est le prince qui déplaît au peuple et le peuple absolu le proscrit. La terre de l'exil est donc la Bastille des rois.

avec succès au sujet des affaires de Suisse, de l'Algérie et de Strasbourg ? La Chambre voterait-elle ses projets de lois ? Autant de questions de la solution desquelles dépendait son existence. Tout faisait présager de vifs débats renforcée de M. Thiers, l'opposition revenait nombreuse, disciplinée, prête à une guerre sans trêve ni merci.

Le 27 décembre 1836, à une heure, le roi, accompagné de M. le duc d'Orléans, du duc de Nemours et du prince de Joinville, sortait des Tuileries pour aller ouvrir la session au moment où il met la tête à la portière pour saluer la garde nationale, la détonation d'une arme à feu se mêle aux acclamations de la foule, une balle effleure la poitrine du roi, passe entre le duc de Nemours et le prince de Joinville, brise la glace de devant dont les éclats blessent deux des princes. Une nouvelle tentative d'assassinat vient d'avoir lieu saisi, arrêté sur l'heure, le coupable répond à ceux qui l'interrogent sur le mobile de son crime, qu'il le médite depuis plus de six ans, [parce que ses lectures lui ont appris que les d'Orléans firent toujours le malheur de la France](#). Traduit devant la Cour de Paris, condamné à la peine des parricides, Meunier ne persista pas dans son cynisme de parade il se repentit, implora sa grâce, et sa peine fut, par la clémence royale, commuée en un perpétuel exil. Quelques jours après cet attentat de la police découvrait chez un mécanicien, nommé Champion, une machine infernale toute construite et prête à fonctionner. Arrêté aussitôt, et très-compromis par les premiers interrogatoires qui établissaient son intention criminelle avec une évidence écrasante, Champion s'étrangla dans sa prison.

Les premiers actes du Parlement furent loin de consolider la situation du cabinet, qui, pour la présidence de la Chambre des députés, n'osa pas combattre la candidature de M. Dupin, adversaire systématique de M. Guizot. Au contraire, la discussion de l'adresse eut pour résultat de le raffermir. L'opposition avait choisi comme principaux points d'attaque les affaires de Suisse et d'Espagne. Au sujet de l'espion Conseil, le comte Molé désavoua le fait comme antérieur à son ministère, rejetant le tort, s'il y en avait un, sur le cabinet du 22 février. M. Thiers essaya de se disculper en disant qu'il n'avait pas tout su. C'était une lourde faute de préparer ainsi un triomphe à l'opposition aux dépens de la fiction constitutionnelle, de divulguer à la tribune un démêlé qui ne devait pas franchir l'enceinte du conseil, de mettre en cause le roi lui-même, que beaucoup accusaient de s'immiscer dans les moindres détails de politique et de police. C'était aussi une faute et un procédé malveillant de la part de M. Molé de rejeter les torts sur son prédécesseur, au lieu de se refuser à toute explication touchant des faits de police secrète. [Au point de vue des principes, si les ministres qui se succèdent appartiennent à des nuances diverses, parfois même à des partis opposés, le gouvernement est un. Il s'établit par la force seule des choses, entre ceux qui y prennent part, même lorsqu'ils y apportent des idées différentes, une sorte de solidarité qu'on pourrait appeler extérieure, et qu'ils ne sauraient répudier sans affaiblir et déconsidérer le pouvoir.](#)

Une lettre du comte de Montalivet au président du conseil, fit tomber ce débat un peu mesquin, et s'évanouir cette effervescence parlementaire cette lettre était l'acte d'un homme de cœur, d'un homme de gouvernement, bien mieux pénétré que M. Thiers de ce principe constitutionnel le roi n'est responsable devant personne. [Je déclare, écrivait M. de Montalivet, que la responsabilité de tous les actes du ministère de l'intérieur, depuis le 22 février jusqu'au 6 septembre, m'appartient et doit m'appartenir. Il n'est pas un acte de mon administration qui n'ait eu pour motif et pour but le véritable bien du pays, son honneur et la sûreté personnelle du roi. Je me borne à donner cette assurance, dont j'espère que](#)

personne ne suspectera la sincérité. Tout le monde comprendra que ma réserve est fondée sur les véritables principes du gouvernement constitutionnel.

La discussion sur la question espagnole donna lieu à un brillant tournoi oratoire auquel prirent part MM. Molé, Thiers, Guizot, Odilon Barrot et Berryer. En vain M. Thiers entreprit de justifier sa politique d'intervention dans un de ces discours lumineux et incisifs dont il avait le secret en vain il tenta de passionner le débat en incriminant le cabinet du 6 septembre, en lui reprochant sa timidité et son inertie. Le comte Molé et M. Guizot avaient beau jeu à le réfuter, à l'opposer à lui-même. Vous avez eu, lui répondirent-ils, deux politiques : d'abord vous ne vouliez pas l'intervention, puis vous en avez fait la condition impérative de votre cabinet nous sommes loin de refuser à l'Espagne l'autorisation de recruter des hommes en France ce que nous refusons, c'est une coopération directe, telle est la seule question. M. Thiers avait entrepris une tâche impossible, celle de convaincre de la bonté de son système une Chambre qui toujours s'y était montrée hostile le vote du paragraphe de l'adresse sur l'Espagne à une majorité de soixante et onze voix, fut la condamnation formelle de sa politique extérieure.

Dans les débats relatifs à l'expédition de Constantine et à l'échauffourée de Strasbourg, la majorité continua de prêter hautement son appui au cabinet du 6 septembre. Au sujet du prince Louis, M. Dupin accusa le ministère d'avoir commis un acte arbitraire, une infraction aux règles sur la séparation des pouvoirs, une violation du principe de l'égalité devant la justice et devant la loi. Le président de la Chambre parlait en procureur général, M. Martin du Nord, lui répondit en homme politique l'adresse fut adoptée à une majorité de quatre-vingt-cinq voix — deux cent quarante-deux contre cent cinquante-sept.

Peu de temps après, sur la proposition du ministère, le Parlement votait plusieurs lois importantes, relatives aux caisses d'épargne, aux attributions municipales, à la garde nationale, aux travaux publics. L'exposé des motifs du budget de 1838, par M. Duchâtel, attestait que, malgré les désordres et les crises de l'intérieur, le bien-être général se développait depuis six ans d'une manière satisfaisante l'aisance descendait dans toutes les classes, y faisant sentir la nécessité de l'ordre et le prix de la liberté. Telle était l'extension de la richesse publique et l'accroissement des consommations, que les taxes indirectes dont le produit n'était que de 522 millions en 1830, avaient donné 612 millions en 1836. En résumé, M. Duchâtel évaluait pour 1838 les revenus de l'État à la somme totale de 1.053.340.078 francs, les dépenses à 1.037.288.050 francs ; ce qui devait laisser un excédant de plus de 16 millions de francs. Lorsque pour la première fois, le budget des dépenses s'était élevé à un milliard, M. Thiers avait dit saluez ce milliard, messieurs, vous ne le reverrez plus.

Le ministère du 6 septembre se croyait consolidé par ses triomphes parlementaires, et la discussion de l'adresse à la Chambre des Pairs avait eu pour lui le résultat le plus favorable. Il avait trop présumé de la fortune, de lui-même, de ses partisans le 17 janvier 1837, il apprenait l'issue du procès de Strasbourg, le verdict d'acquiescement, ce démenti donné à la loi, à la vérité, cette victoire des partis sur les pouvoirs publics, le scandale des jurés s'élevant en censeurs du gouvernement, assistant à un banquet offert aux accusés absous, protégeant jusque dans le sein de l'armée l'indiscipline et la défection. **Qu'on vienne nous parler maintenant de désarmer le pouvoir**, s'écria M. Guizot !

Le ministère présenta aussitôt trois projets de loi destinés, selon lui, à corriger l'insuffisance des lois de Septembre, à prévenir le résultat de désordres tels que l'attentat de Meunier et le verdict de Strasbourg. Un de ces projets remettait en

vigueur trois articles du Code pénal de 1810, abrogés par la loi du 28 avril 1832, qui punissaient de la réclusion la non-révélation des complots formés ou des crimes projetés contre la vie ou la personne du roi. Un autre demandait qu'il fût établi à l'île Bourbon une prison pour recevoir les individus condamnés à la déportation. Le troisième avait pour but d'en appeler à la fois au jury et aux conseils de guerre pour tout crime exécuté en commun par des militaires et de simples citoyens.

C'était déjà beaucoup de demander aux Chambres l'adoption de ces trois projets le cabinet ne craignit pas de leur adjoindre d'autres propositions. Il crut l'instant favorable pour résoudre une question restée en suspens depuis 1830, celle de la dotation des princes de la famille royale. A côté des lois répressives, il présenta plusieurs lois dynastiques tendant à constituer une dot d'un million à la reine des Belges, à augmenter d'un million le revenu du duc d'Orléans, à donner en apanage au duc de Nemours le château de Rambouillet avec les forêts de Sénonche, de Châteauneuf et de Montérant.

L'effort de la lutte se porta tout d'abord sur la loi dite de disjonction trente et un orateurs prirent part à la discussion qui dura sept jours et dont l'éclat, l'élévation, la profondeur rappelèrent les grandes batailles oratoires de la Restauration. M. Dupin parla le premier contre le projet son dévouement bien connu au roi, son talent de jurisconsulte rendaient sa parole d'autant plus redoutable que l'opposition allait réunir toutes ses forces pour le seconder, et qu'il avait pour lui les instincts et les habitudes de la plupart de ses auditeurs. La loi, disait l'orateur, violait deux principes fondamentaux en matière de procédure criminelle, l'indivisibilité et la connexité passant en revue toutes les phases si diverses de notre législation criminelle, et sous l'ancien régime et depuis la révolution, M. Dupin montrait que dans tous les temps on avait respecté cette règle et faisait ressortir avec beaucoup d'énergie les embarras d'une nouvelle juridiction qui amènerait un double jugement. Il apercevait quelque chose de plus terrible dans les deux procès qui se feraient séparément. Si les accusés du conseil, de guerre étaient condamnés, l'accusateur public se présenterait au jury, leur tête à la main en quelque sorte, pour demander la tête des autres... la loi serait funeste à la discipline militaire et détruirait chez les soldats le caractère de citoyen... La société civile ne devait pas abdiquer sa propre tutelle ; la justice ordinaire du pays offrait enfin plus de garanties aux citoyens que la justice confiée à des juges militaires, excellents pour juger des faits de discipline, mais qui ne trouvaient pas dans leurs études les mêmes lumières que les magistrats, ni peut-être la même indépendance pour juger des délits politiques.

Le ministère, reprenait M. Berryer, vient vous dire que les gouvernements passés avaient des armes pour se défendre et que ces armes lui manquent. Eh qu'il nous dise donc en quoi toutes ces fausses et injustes juridictions ont servi les gouvernements qui ont précédé le gouvernement actuel ! A quoi ont servi et la cour martiale, et le tribunal révolutionnaire, et les conseils extraordinaires, et les commissions spéciales de l'Empire, et les cours prévôtales ?... La force des gouvernements, c'est d'être appuyés sur un bon principe et surtout d'être fidèles au principe qui les a constitués... Le passé nous le dit assez tous les gouvernements se sont suicidés, ou parce que leur principe était mauvais, ou parce qu'ils se sont détournés, écartés, éloignés de leur principe. Aux yeux de M. Nicod le verdict de Strasbourg n'était qu'un fait isolé. Les jurés avaient donné au pouvoir une leçon qui ne serait pas perdue, car on devait croire que le principe d'égalité devant la loi ne serait plus violé. De la part d'un jurisconsulte, il y avait là une étrange confusion d'idées et de principes. Ce pouvait être le langage d'un

avocat. ce n'était pas le langage d'un magistrat, ni d'un législateur. Mais l'esprit de parti est un Procuste qui couche fort mal la vérité. Louer les jurés d'avoir violé la loi, c'était les pousser à se considérer avant tout comme des hommes politiques, comme des juges du pouvoir. A vrai dire, le jury sous le gouvernement de Louis-Philippe, fut à la magistrature ce que la garde nationale est à l'armée régulière, et l'on aurait pu le définir : une garde nationale judiciaire.

A l'argumentation de leurs adversaires, les orateurs du gouvernement objectaient à leur tour de puissantes raisons. D'après M. de Lamartine, rien n'autorisait le jury de Strasbourg à venger la patrie et la légalité qu'on disait violées par le gouvernement. Le jury était-il un corps politique ? Avait-il reçu un mandat de contrôler les actes du pouvoir et de les venger au gré de ses passions politiques, par des arrêts ou des dénis de justice ? Pouvait-on appliquer au prince Louis-Napoléon le niveau ordinaire de la pénalité et le joug de l'ostracisme ? Pouvait-on vouloir qu'il fût l'égal de tous devant les lois pénales, et qu'il fût un ilote devant la loi politique ? Non, le gouvernement ne pouvait le traiter d'après la loi commune ; il n'avait qu'une loi à lui appliquer c'était la loi de sa nature, c'était la loi de sa naissance... la loi de son perpétuel exil. — Y avait-il parité, assimilation possible, entre un simple citoyen qui n'exerce aucune fonction dans la société, qui n'a pas de responsabilité, pas de grade, pas de commandement, qui ne viole aucune confiance, qui n'est armé d'aucun pouvoir exceptionnel et un chef de corps, par exemple, qui est investi par la société tout entière des plus hautes et des plus graves attributions ? Comparerait-on cet individu à un chef de corps qui a le grade, cette fonction dont la société l'a pour ainsi dire sacré, à un chef militaire qui a le drapeau, cette patrie dans la patrie, qui a la discipline cette loi particulière, cette loi de fer, inventée par toutes les nations pour réprimer les tentatives audacieuses des armées qu'elles sont obligées de mettre sur pied ? Le comparerait-on à un chef militaire qui peut, d'un mot, d'un signe, commander à deux ou trois mille hommes, faire tourner les baïonnettes contre le pays, opprimer les citoyens, violer les domiciles ? Dans un pays tout militaire comme la France, la question n'était pas de savoir si l'indivisibilité ou la connexité étaient des éléments plus ou moins parfaits de conviction pour le juge, mais de donnera la société des garanties contre le danger des révolutions militaires. Enfin M. de Lamartine peignait avec les plus vives couleurs les soulèvements des armées, cent fois plus redoutables que les insurrections de l'anarchie.

Le poète-orateur avait pénétré dans les entrailles de la question, élevé le débat à une hauteur d'où le faisaient sans cesse descendre les jurisconsultes, légistes et humanitaires de la Chambre. La loi de disjonction n'avait rien de contraire à la morale, à la raison en soi, aux principes essentiels du droit naturel et constitutionnel elle ne créait point de juridiction exceptionnelle, et renvoyait les divers prévenus devant leurs juges ordinaires ; elle était opportune pour raffermir la justice et l'esprit militaire. Le gouvernement se proposait seulement d'empêcher que par un subterfuge, on ne parvînt à retirer aux conseils de guerre leurs justiciables, à ménager une véritable impunité aux plus grands coupables. La règle de l'indivisibilité avait subi et subissait de nombreuses exceptions, en cas de contumace ou de maladie des accusés, en matière de désertion, d'embauchage, de vol, de recèlement d'effets militaires. N'était-ce pas une dérision de venir parler du respect de la république, de l'empire pour cette règle, alors que le tribunal révolutionnaire et les commissions militaires soumettaient les conspirateurs avec leurs complices, soldats ou citoyens, au même jugement ?

En dépit de ces considérations supérieures, le projet de loi sur la disjonction fut rejeté par 211 voix contre 209 ; les autres projets demeurèrent frappés par ce premier échec, comme dans une bataille, la débandade du premier bataillon entraîne souvent la panique du reste de l'armée. Royer-Collard alla trouver le président du conseil, lui déclara qu'il parlerait contre le projet de non-révélation, et lui lut un discours très-étudié qu'il devait prononcer. A ses yeux, cette loi choquait le droit de la conscience, insultait, violait les mœurs nationales ; c'était une loi de tyrannie et d'inquisition politique. C'était la délation dans son plus vil caractère, c'était le tronc de Venise que la loi instituait comme un ressort permanent, journalier du gouvernement, transportant l'espionnage dans l'intimité de la vie civile, donnant à chacun le pouvoir secret de faire courir à chacun le risque d'une accusation capitale. Le procès de Cinq-Mars était là pour attester à jamais qu'il n'est pas vrai qu'il y ait dans la nature des choses, par une invincible conséquence, complicité dans la non-révélation. De Thou était, de son aveu, non-révéléur, et de l'aveu de Laubardemont et de l'arrêt, il n'était pas complice.

Le rejet de la loi de disjonction, la gravité des circonstances, l'opposition de Royer-Collard dont on connaissait la légitime autorité sur la Chambre, les motifs exposés par lui avec tant de force, firent réfléchir le ministère et le décidèrent à retirer le projet ; la loi de déportation eut le même sort.

Rien n'est contagieux comme la défaite il semblait qu'une épidémie parlementaire atteignît tous les projets du cabinet. Les lois de dotation avaient tout d'abord soulevé de violentes attaques dans la presse opposante, rencontré un accueil plein de froideur parmi les amis eux-mêmes du gouvernement. Les journaux dynastiques se renfermaient dans une réserve muette, ne faisaient rien pour arracher le public aux influences qu'il subissait. On flétrissait les lois d'apanage du nom de petites lois du cœur, de petites lois intimes ; on rapprochait les lois de rigueur présentées contre le pays et les demandes d'argent pour la famille royale. Le pamphlet du vicomte de Cormenin sur la dotation du duc de Nemours eut le plus grand retentissement 24 éditions le répandirent en France, et sous toutes les formes infestèrent les villes et les campagnes. Représenter le roi comme un insatiable thésauriseur, semer à pleines mains la dérision et l'injure sur toute sa famille, colporter, accréditer l'imposture et la calomnie, accumuler, grouper avec art les chiffres mensongers et les fausses assertions, mettre beaucoup d'esprit au service du scandale et de l'envie, tel fut le but, le résultat du pamphlet. Le succès dépassa les espérances, et la loi, avant même de venir en discussion, était frappée à mort. **C'étaient là des considérations toutes républicaines, écrit Louis Blanc ; elles touchèrent néanmoins une bourgeoisie qui se disait monarchique. Ils ne comprirent pas, ces bourgeois inconséquents, qu'il est dans la nature des choses qu'une royauté s'entoure d'éclat... ils voulaient un maître qu'ils eussent le droit d'humilier au besoin.**

Ces discussions byzantines, cette timidité pusillanime du plus grand nombre, cet engouement du public pour un libelle calomnieux ne révélaient que trop le défaut de perspicacité, la myopie intellectuelle du parti de l'ordre. C'était le même spectacle, c'étaient les mêmes petites gens qu'au sujet de la liste civile en 1832. Et, non content d'annoncer hautement son intention de repousser les projets d'apanage, le centre gauche laissait échapper cette impertinente apostrophe c'est une question de haute mendicité.

Aux adversaires de ces projets, on aurait pu rappeler l'opinion du général Foy, de MM. Dupin et Laffitte qui voyaient jadis dans l'apanage princier une institution nationale et monarchique. D'ailleurs, les propriétaires apanagés jouissaient de leurs biens aux mêmes conditions que les autres citoyens, ne pouvaient ni les vendre, ni les laisser prescrire, et, s'ils arrivaient au trône, devaient les rendre à l'État. Quant aux insinuations de M. de Cormenin sur la fortune et les économies de Louis-Philippe, nous examinerons un peu plus loin ce qu'il faut penser de ces invectives.

L'attitude du duc de Nemours mit fin à ce déplorable incident plein de désintéressement ce prince se rendit chez M. Molé et lui manifesta en termes formels son désir que le projet ne fût pas mis en discussion.

Sous le poids de ses échecs, le ministère se traînait languissant, divisé. En vain il avait annoncé qu'il ne se retirerait pas après le rejet de la loi de disjonction on considérait son agonie comme commencée, on résumait l'impression générale dans ce mot piquant il est mort, mais il ne veut pas qu'on le sache. Les dissensions intestines du cabinet auraient seules suffi pour l'énerver et le désagréger ses deux grandes personnalités, MM. Molé et Guizot, tous deux différents par leur caractère, leurs mœurs politiques, se heurtaient, se jalouaient, demeuraient vis-à-vis l'un de l'autre dans cet état voisin de l'hostilité qu'on appelle la neutralité armée, et que l'urbanité des formes, la parfaite convenance des rapports déguisaient à peine.

M. Guizot avait reconnu qu'on ne gouverne pas avec des combinaisons factices, et qu'il s'était vainement flatté d'exercer, comme ministre de l'instruction publique, toute l'influence dont sa politique avait besoin. Ainsi se réalisaient les pressentiments du duc de Broglie, lorsque celui-ci lui écrivait le 12 septembre **Pourquoi le personnage principal, celui qui fait le nœud et la force du cabinet, se trouve-t-il à la dernière place ? Quand ce ne serait là qu'une apparence, ce serait déjà un grand mal, mais je crains bien qu'il n'y ait là plus qu'une apparence. il ne faut pas se faire illusion sur ce point ; le public est très-las des crises ministérielles, presque autant qu'il est las des révolutions.** Au dire de M. Guizot, M. Molé savait mieux vivre avec des supérieurs qu'avec des égaux. Quand il se trouvait au contraire avec des égaux ou des associés, il devenait méfiant, ombrageux, susceptible, et livré tantôt à des inquiétudes, tantôt à des prétentions mal fondées et incommodes. D'autre part, M. Molé, homme de transaction, habile à pressentir les tendances de la majorité, peu accessible aux engagements et aux liens de parti, se souciait avant tout de gouverner avec et par la Chambre des députés, où divers symptômes lui avaient révélé que la politique de résistance perdait du terrain.

Les doctrinaires insistèrent pour que M. Guizot prit à l'Intérieur la succession de M. de Gasparin, que sa modestie, la difficulté de son élocution rendaient peu propre aux luttes de la tribune. M. Molé refusa ; en peu de jours sa rupture avec M. Guizot et la complète dissolution du cabinet furent des faits accomplis.

La question se posait de savoir lequel des deux l'emporterait et reconstituerait le ministère, M. Guizot représentant de la politique de résistance, ou M. Molé qui s'appêtait à devenir le chef de la politique de concession. Pendant plusieurs semaines, les deux rivaux essayèrent tour à tour de former un ministère capable de grouper autour de lui une majorité. M. Guizot avait conçu une grande et généreuse pensée, celle de ressusciter le ministère du 11 octobre avec MM. de Broglie, Duchâtel et Thiers ; le refus de ce dernier fit échouer cette tentative. Le maréchal Soult s'efforça aussi de mettre fin à l'interrègne ministériel mais MM.

Thiers, Humann et Passy, tout en acceptant ses propositions, ne s'entendaient pas sur des points capitaux, tels que la conquête de l'Algérie, la conversion des rentes, l'intervention en Espagne. Les journaux conservateurs criblaient de sarcasmes les nouveaux candidats, les montrant divisés sur presque toutes les questions, quoique unanimes sur le partage du pouvoir, et désignant ironiquement le ministère projeté du nom de Ministère des questions réservées. Ces pourparlers n'eurent pas de suite.

Le 13 avril 1837, M. Guizot offrait au roi une nouvelle combinaison dans laquelle figuraient avec M. de Montalivet et le duc de Montebello, MM. Duchâtel, de Rémusat, Dumon, le général Bugeaud. Louis-Philippe ne crut pas devoir aller aussi loin dans la voie de la résistance, et le 15 avril, le *Moniteur* annonçait la formation d'un nouveau cabinet où M. Molé restait président du conseil, ministre des affaires étrangères ; MM. Barthe, de Montalivet, de Salvandy, Lacave-Laplagne devenaient ministres de la justice, de l'intérieur, de l'instruction publique et des finances. MM. de Rosamel, Martin (du Nord) et le général Bernard gardaient leurs portefeuilles.

CHAPITRE XV

L'ALGÉRIE

L'Algérie et ses habitants en 1830 Turcs, Maures, Arabes, Kabyles ; les hommes de la maison et les hommes de la tente. — Une société patriarcale et féodale Le Fellah, le Khammas, le Djouad. Les marabouts. — Une Suisse sauvage : les Kabyles, leurs kanounes. La Djemâa, la Rekba, le Soff, l'Anaïa. Difficultés que présentait pour la France la conquête de l'Algérie. — Formation du corps des zouaves. — Les premiers combats de l'armée d'Afrique. — Prise de Bone et de Bougie. — L'émir Abd-el-Kader entre en scène : un Jugurtha moderne. — Le traité du général Desmichels, 26 février 1834. — La question de la conservation ou de l'abandon de l'Algérie se pose devant les Chambres. — La Macta. — Les Hadjoutes. — Victoire de l'Habra et prise de Mascara. Tlemcen, la Tafna. — Tactique du général Bugeaud, victoire de la Sickah. — Le maréchal Clauzel : première expédition de Constantine. Belle conduite du commandant Changarnier.

La conquête de l'Algérie a été l'épopée héroïque de la monarchie constitutionnelle, son meilleur titre d'honneur et de gloire militaire. L'œuvre de la Restauration continuée et achevée, les côtes de la Méditerranée délivrées des pirates qui les infestaient depuis plusieurs siècles, dix-sept ans de luttes et de combats acharnés, une nation guerrière, intrépide, domptée, subjuguée ; notre armée reprenant les traditions de Napoléon, luttant avec une infatigable persévérance contre les hommes et les éléments, ressuscitant les merveilles de l'administration romaine ; des villes restaurées, fondées, des marais desséchés, des routes, des canaux établis, la civilisation substituée à la barbarie, voilà les résultats de la politique de Louis-Philippe, secondé par ses fils et par le sentiment national. L'Algérie semble complètement entrée aujourd'hui dans la phase du progrès économique, industriel et pacifique les questions de colonisation préoccupent d'une manière exclusive nos Chambres qui paraissent se prononcer de plus en plus contre le régime militaire en faveur du régime civil, et s'approprient le mot de Cicéron : *cedant arma togæ*. Toutefois, l'insurrection de 1871 est là pour inviter à la prudence, pour prouver que chez les Arabes le vieil esprit de révolte, d'indépendance n'a pas abdiqué, qu'il existe en eux une haine, un fanatisme éternel il y a eu là comme un reflet de ces luttes opiniâtres dont nous allons retracer les principaux épisodes.

L'Algérie¹ où la prise d'Alger venait de faire pénétrer nos armées, se divise en quatre zones bien distinctes, le Sahel, le Tell, les Hauts Plateaux et le Sahara. On

¹ Les personnes qui voudraient obtenir des renseignements plus complets sur l'Algérie pourraient lire avec fruit les ouvrages suivants : *Campagnes de l'armée d'Afrique*, par M.

donne le nom de Sahel aux massifs montagneux qui bordent la mer, celui de Tell à la région où la terre produit des céréales sans irrigation et qui occupe les bords de la Méditerranée, le versant septentrional de l'Atlas, une partie des Hauts Plateaux ; sa profondeur varie entre 100 et 180 kilomètres. Entre le Tell et le Sahara existe la zone des Hauts Plateaux, couverte d'alfa, de plantes aromatiques, habitée par les tribus nomades qui la parcourent avec leurs immenses troupeaux, du nord au sud, suivant les saisons ; ces nomades sont les peuples pasteurs de la Bible ils ne cultivent pas et échangent leur laine contre des grains et les produits fabriqués dans les villes du Tell ou venant d'outre-mer. Enfin le Sahara ou Grand-Désert est la région où les pluies du ciel sont insuffisantes pour la culture des céréales. Le Sahel, le Tell, les Hauts Plateaux et le Sahara réunis équivalent aux quatre cinquièmes de la France.

Dans cette vaste contrée où plusieurs races de conquérants sont venues se superposer, les villes avaient pour habitants avant 1830, les Turcs qui y tenaient garnison, les Koulouglis, nés de l'alliance de la milice turque avec les femmes arabes, les Maures, les Juifs, les Nègres. Pris dans leur ensemble, connus sous le nom générique de Hadars, tous composaient la population fixe c'étaient les hommes de la maison par opposition aux Arabes, qui sont les hommes de la tente, de la maison de poil, les hommes du village ou de la ferme. Ils ne tenaient d'ailleurs qu'une place minime vis-à-vis des deux grandes races qui se partagent l'Algérie sur une population de 2.400.000 âmes, c'est à peine s'ils pouvaient revendiquer un chiffre de cent mille.

Pour comprendre l'Arabe et le Kabyle, l'Européen doit oublier ses idées, ses habitudes, se croire transporté dans un monde nouveau car un abîme religieux et social les sépare. Comme aux temps bibliques, la base du gouvernement arabe repose sur la tribu qui forme un petit État dans le grand État, avec ses alliances, ses haines, son organisation propre, ses traditions. La tribu se divise en un certain nombre de douars, formés par la réunion de plusieurs familles qui réunissent leurs tentes autour d'un chef dont elles reconnaissent l'autorité. La propriété arabe a pour principe le communisme¹, de même que la société

le duc d'Orléans. — *Les Zouaves*, par M. le duc d'Aumale. — *Mœurs et coutumes de l'Algérie*, par le général Daumas. — *Les Annales algériennes*, par le capitaine Pélissier de Reynaud. — Hanoteaux et Letourneux : *La Kabylie et les institutions kabyles*, trois volumes in-8°. — Jules Duval, *l'Algérie*, 1859. — *L'Algérie : Impressions de voyage*, par Clamageran, 1874, un volume in-12. — *Souvenirs du maréchal Bugeaud*, par Christian, deux volumes. — *Annuaire historique universel*, par Lesur, années 1830 à 1860. — Guizot, *Mémoires*, tomes IV et VII. — De Nouvion, tomes III et IV. — De Loménie, tomes VIII et IX : *Notices sur le maréchal Bugeaud et sur Abd-el-Kader*. — Citons encore les remarquables études de MM. Renan et Arsène Vacherot dans la *Revue des Deux-Mondes*, années 1869, 1873. — L'auteur de cet essai se fait un devoir de remercier plusieurs officiers généraux et supérieurs qui lui ont donné de précieux renseignements sur l'Algérie où ils ont brillamment combattu : parmi eux, le général de Bourgon, le général Nayral, le commandant Bouissou, ancien chef de bureau arabe.

¹ Ce principe souffre de nombreuses exceptions : le bien *melk* reste indivis entre parents habitant la même tente ou la même maison mais lorsque l'un des membres se marie et va faire souche à part, il retire de l'indivision le lot qui lui revient. Le *melk* est basé sur des actes authentiques de propriété, que chacun conserve précieusement et transmet à ses enfants.

La terre *arch* est celle qui a pour origine la conquête ou le don fait par un bey à une tribu. Les tribus mises en possession de ces terres se sont partagé les terrains de culture ; en peu de temps, ceux-ci ont pris le caractère de la propriété particulière, mais les parties non défrichées sont restées communes à toute la tribu. — Qu'il s'agisse d'un

indigène est fondée sur une hiérarchie féodale les terres *arch* sont soumises au régime de l'indivision dans la tribu, les terres *melk* à l'indivision dans la famille. La famille arabe, c'est la famille patriarcale c'est-à-dire un arbre séculaire dont il devient impossible de compter les rameaux. A côté de ces deux variétés de la propriété, on distingue encore le bien *beylik* ou domaine de l'État, provenant de réserves qui datent de la conquête musulmane, d'achats, de confiscations ; le bien *habous* qui est consacré par le donateur à des fondations pieuses.

Le *fellah* est celui qui possède des attelages ; il représente, en quelque sorte, la classe moyenne de la tribu. Au-dessous la classe des prolétaires, de beaucoup la plus nombreuse ; on les désigne sous le nom de Khammas — de khons, cinquième —, parce qu'ils ont droit au cinquième de la récolte. Ce sont des fermiers au service des *fellahs* ; ceux-ci fournissent la semence, la charrue et l'attelage. Leur destinée est précaire, et dans les mauvaises années beaucoup meurent de faim. Dans la grande famine de 1867, près de 500.000 Arabes périrent de misère.

Au-dessus des fellahs, plane l'aristocratie guerrière et religieuse. Les membres de la noblesse militaire portent le nom de *djouad* ; ce sont les descendants des familles anciennes et illustres, ou bien encore les rejetons d'une tribu célèbre, les Koraïche, dont Mahomet et sa race faisaient partie. Ce sont eux qui, accompagnés de leur clientèle, mènent les Arabes au combat ; ils cherchent à traiter ceux-ci comme matière taillable et corvéable à merci, comprennent l'administration d'une tribu comme les proconsuls romains concevaient l'administration d'une province conquise. Les fellahs résistent autant qu'ils peuvent, se réunissent en assemblées afin de discuter les exigences des chefs et leurs propositions pour la guerre ou pour la paix. Les Djouad cherchent et réussissent à maintenir leur influence en accordant généreusement leur hospitalité et leur protection. Semblables aux chevaliers du moyen âge, ces cavaliers n'estiment rien que la guerre ou les images de la guerre, la chasse, les tournois, les fantasias l'âpreté au gain, l'amour du faste, tels sont encore les traits dominants de leur caractère. Aucun goût pour les lettres ; on demandait à l'un d'eux s'il savait lire ; pour toute réponse, il fit un signe significatif, et d'un geste orgueilleux montra ses éperons. Ce sont par excellence, en effet, les hommes qui vivent de l'éperon et du fusil ; ils augmentent leur fortune par le pillage, l'invasion au premier prétexte du territoire de la tribu voisine, le rapt des troupeaux, des femmes¹, des enfants semer l'intrigue, recueillir l'agitation, voilà leur drame, leur spectacle, leur poésie.

Cette société patriarcale et féodale n'a d'autre lien que sa langue et sa religion, elle ne paie aux Turcs qu'un faible tribut sous le nom d'Achour et de Zekka ; elle repousse obstinément le progrès, ne connaît ni le crédit, ni l'épargne ; vouée à la vie nomade et pastorale, elle considère le sol comme un terrain de parcours pour ses troupeaux, ne s'inquiète guère d'améliorer, vit au jour le jour, se contente d'écorcher la surface du sol sans tirer parti de la profondeur. Comme aux temps de la conquête, l'Arabe ne connaît d'autres modes de transport que les ânes, les mulets, les chevaux et les chameaux — qu'il appelle les vaisseaux de la terre ou

terrain *melk* ou *arch*, l'Arabe sait mieux qu'on ne pense défendre ses droits, en se faisant justice lui-même ou en s'adressant à l'administration, lorsque l'on empiète sur son domaine.

¹ La femme arabe est à la fois la mère, la nourrice, l'ouvrière, l'artisan, le palefrenier, la servante, et à peu près la bête de somme de la maison. (Fromentin, *Un été dans le Sahara*.)

les messagers du désert —. Il ne construit pas de routes, et depuis des siècles les derniers vestiges des voies romaines ont disparu¹.

Tandis que le génie de l'Europe est l'industrie, le génie de l'Orient est l'oisiveté ; pour l'habitant du Sahara, travailler est une honte, c'est l'affaire des femmes, des nègres, des khammas : il n'a que des occupations politiques, guerrières ou religieuses ; il veut continuer les routines de ses aïeux, dans cette pensée *qu'étant moins près de la création, il ne peut faire mieux que ses pères ont fait*. C'est à la fois le lazarene et le protégé du désert, l'homme des extrêmes et des contrastes, infatigable dans la parole comme dans le silence, dans le farniente contemplatif comme dans l'action, paresseux d'esprit, poétique, tour à tour fier et suppliant, hospitalier et voleur, sobre et glouton, attachant une importance incroyable aux rites de l'étiquette, observant les formules reçues et consacrées, de même que les courtisans respectaient le cérémonial usité à la cour de Louis XIV.

Le Coran, voilà le véritable sultan de l'Arabe : de là son fétichisme pour ses interprètes, les marabouts qui composent l'aristocratie religieuse héréditaire de la tribu. Comme les brahmes, comme les augures romains ; ils conservent intact le flambeau de la loi musulmane, ces hommes que *les prières ont le plus rapprochés d'Allah*. Le Coran étant la loi suprême, la loi des lois, réglant avec minutie les moindres actes de la vie religieuse, sociale, individuelle, on comprend cette vénération de l'Arabe pour les marabouts qui ont le monopole du dogme, de la science, dont les paroles deviennent des oracles, et tranchent à la fois les discussions privées et les questions d'intérêt général². Tour à tour ils échauffent ou apaisent le fanatisme des fidèles, réconcilient ou brouillent les tribus ennemies, accordent leur protection aux voyageurs, aux caravanes, déchaînent la guerre sainte contre le chrétien. Cette influence que nos évêques exerçaient autrefois, lorsqu'ils entraînaient les croisés en Palestine aux cris de Dieu le veut les marabouts l'ont gardée toute entière elle s'augmente encore par les sectes religieuses qui pullulent en Afrique, et à la tête desquelles ils se trouvent. Prendre la rose de tel ou tel marabout, c'est entrer dans un ordre où désormais on doit obéir au grand maître, se lever, s'armer au premier signal, sans hésiter. Abd-el-Kader, Bou-Maza devaient rencontrer dans ces affiliations vehmiques un redoutable levier, un point d'appui contre nous. Ce sont des cadres d'armée tout formés qu'une volonté habile et énergique peut mettre en mouvement. L'ambassadeur du Maroc n'avait pas tort de dire en 1845 au plénipotentiaire français : *Vous ferez bien plus sur les Arabes avec des médecins et des marabouts qu'avec des canons et des fusils*.

A côté de l'Arabe, le Kabyle ou Berbère qui représente la couche humaine primitive, établie depuis un temps immémorial sur les côtes septentrionales de l'Afrique : ce n'est ni un Vandale, ni un Carthaginois, c'est le vieux Numide, le

¹ Il faut faire une exception pour les canaux d'irrigation des indigènes dans les pays montagneux, il existe des réseaux de canaux très-bien conçus. Chaque riverain connaît ses droits, et les distributions se font exactement sans gardes champêtres et sans syndicats.

² Suivant la croyance vulgaire, il y a un mois de l'année où Dieu envoie sur la terre 380.000 calamités de toute nature, morts, blessures, maladies, épidémies, chagrins, etc. l'humanité périrait bien vite sous ce déluge de maux, sans l'intervention de quelques marabouts, saints entre les plus saints et révéérés entre tous, appelés, dans l'islamisme, du nom de *ghouls*, qui prennent pour leur compte les trois quarts de ces fléaux. De telles légendes ne peuvent que consacrer et fortifier le pouvoir des marabouts.

descendant des sujets de Masinissa, de Syphax, de Jugurtha. Vaincus par les Arabes, les Kabyles furent refoulés dans les massifs montagneux de l'Algérie ; la plupart habitent la grande Kabylie comprise dans le territoire de la province d'Alger, et la petite Kabylie dans la province de Constantine. Arabes et Kabyles sont deux races, deux peuples différents par les mœurs, l'organisation sociale ; ils n'ont de commun que la langue et la religion.

Au rebours des Arabes, cavaliers, nomades et pasteurs¹, les Kabyles sont piétons, sédentaires, agriculteurs et surtout horticulteurs ils tirent leur principale richesse de l'olivier et du figuier. Ils ont un code à eux, des *kanounes*, sorte de droit coutumier, qui ne dérive ni du Coran ni de ses commentaires sacrés, mais d'usages antérieurs. Cette charte kabyle n'est pas écrite : elle reste gravée dans l'esprit des vieillards, des savants, et le peuple l'observe depuis deux mille ans malgré les changements de religion.

Les Kabyles ne connaissent ni la polygamie, ni l'indivision ; ils sont monogames et jouissent des avantages de la propriété individuelle, à laquelle ils doivent leur esprit d'initiative et d'industrie, leur aisance relative. Chacun a son champ, son jardin, sa petite maison couverte de briques ou de pierres blanchies à la chaux, avec un toit de tuiles. Il aime la terre avec passion, cultive les moindres parcelles, quelque périlleux qu'en soit l'accès ; au besoin, il se fait attacher par la ceinture et travaille ainsi au bord de l'abîme ; on pourrait dire de lui ce que Michelet dit du paysan français il aime la terre comme sa maîtresse. IL réussit assez bien dans certains métiers tels que la fabrication des huiles, des lins et des tissus, la préparation des cuirs, la savonnerie, la poterie, la menuiserie, l'art du forgeron. Une tribu a, pendant plusieurs siècles, fait de la fausse monnaie dont le commerce était interdit en Kabylie, mais qu'on exportait sans scrupules au dehors.

L'Arabe consentait à payer aux Turcs les impôts prescrits par le Coran, la Zekka et l'Achour, fixés au centième pour les troupeaux, au dixième pour les grains plus fier, plus indomptable, le Kabyle s'y refusa toujours. Il disait volontiers la prière pour le sultan de Constantinople, mais on n'en tirait guère d'autre tribut ; il fallait négocier pour obtenir le passage sur son territoire.

Au point de vue politique, la Kabylie est une espèce de Suisse sauvage depuis des siècles, elle a atteint l'idéal de la démocratie pure, le gouvernement direct, ce rêve de tant d'utopistes. Possédé du démon de l'égalité, le montagnard du Djurjura rejette tout pouvoir central, la monarchie absolue aussi bien que la monarchie constitutionnelle, la république unitaire aussi bien que la république fédérative. Point d'armée, point de dynastie, point de noblesse militaire. La conception de l'État demeure étrangère à son intelligence c'est l'individualisme dans ce qu'il a d'excessif et d'exorbitant.

L'unité de la société kabyle est le village, la commune, petite république indépendante et souveraine, ayant pour autorité l'assemblée générale des habitants ou Djemâa. La Djemâa émet des décisions sans appel, qu'elle exécute elle-même, prononce l'amende et la peine de mort ; elle constate, fait respecter les coutumes, décide de la paix et de la guerre, lève l'impôt, gouverne, administre, règne. Elle nomme tous les six mois ou tous les ans, un amine — chef du pouvoir exécutif et chef des guerriers — dont les fonctions sont gratuites

¹ Il faut cependant noter que les grandes plaines du Tell algérien sont cultivées par les Arabes et non par les Kabyles ; l'antithèse n'est donc pas tout à fait exacte.

et les prérogatives fort restreintes ; il doit, au moins, pour la forme, prendre l'avis de la Djemâa sur les moindres affaires.

Voilà pour le droit en fait — il y a de l'oligarchie dans ces assemblées ; sur le forum kabyle, on rencontre plus de comparses que d'acteurs véritables —. Les notables, sorte d'aristocratie innommée, sans titre défini, provenant de l'estime, de la richesse, de l'éloquence, même de la naissance, concentrent dans leurs mains le gouvernement, excluent la jeunesse des affaires, ne laissent guère au menu peuple que le droit d'applaudir, de s'incliner devant leurs arrêts. Ainsi la commune kabyle existe, grâce à l'empire incontesté de la coutume, à une très-puissante organisation de la famille et à une sélection de personnes désignées par une supériorité quelconque à la considération publique.

On comprend combien est insuffisante une semblable organisation, et l'on ne s'expliquerait pas qu'une pareille société ait duré tant de siècles, si les mœurs n'étaient venues au secours de la loi. En effet, l'autorité de la Djemâa se trouve contrariée, dominée, diminuée par des garanties diverses, des habitudes, des pratiques invétérées le droit de l'individu et de la famille, l'association volontaire ou *soff*, l'autorité religieuse et l'anaïa.

Le droit de l'individu et de la famille, la *rekba*, c'est le droit de venger son honneur, le droit de punir tandis que l'Arabe se contente de la dia (prix du sang) en expiation du meurtre commis sur un des siens, le Kabyle poursuit l'assassin jusqu'à la mort ; comme en Corse, la *vendetta* devient héréditaire, engendre des duels de village à village, de tribu à tribu. Ici le droit privé tient en échec le droit public ; trop souvent, il en est de même dans les marchés où la justice régulière se trouve en conflit avec la justice sauvage des temps barbares, où la foule, témoin d'un délit, applique la loi de *lynch*, lapide et enterre sous les pierres le coupable.

L'association volontaire ou *soff* revêt les formes les plus variées, a lieu en vue de toutes les difficultés de la vie. Tantôt le *soff* est restreint quant à l'objet et quant aux personnes on s'associe pour exploiter la terre en commun, pour une industrie ou un commerce quelconque. *Les femmes forment un soff pour élever des poules et des canards, les enfants pour chasser aux gluaux*. Souvent l'association prend un caractère plus général ainsi une tribu en guerre avec une autre, appelle ses voisins à son secours ici le signe matériel de l'amitié jurée, de la solidarité établie, c'est un fusil, un sabre, une lance échangés. Parfois, en cas de péril universel, lorsqu'on redoute l'invasion des chrétiens, lorsque les marabouts prêchent la guerre sainte, la Kabylie se lève tout entière et ne forme plus qu'un *soff*. Ce sont, en résumé, des coteries, des factions, des groupements artificiels, très-mobiles et accidentels leurs membres prennent au pied de la lettre le vieil adage kabyle aide les tiens, qu'ils aient tort ou raison. Ils ont leur hiérarchie, leurs chefs, leurs cadres, leur budget, et paralysent fréquemment l'autorité de la Djemâa.

Les marabouts exercent une grande autorité sur les Kabyles comme sur les Arabes ce pouvoir religieux, indépendant du pouvoir civil, se transmet héréditairement au sein de plusieurs familles. Les marabouts résident dans les zaouïas, qui sont à la fois des universités religieuses et des auberges gratuites. Sous ce double rapport, elles offrent de frappantes analogies avec les monastères du moyen âge. La générosité des pèlerins, des dotations foncières, une portion de l'Achour et de la Zekka, des corvées générales en cas de besoin permettent de subvenir à leurs dépenses.

Après le principe d'association mutuelle, l'honneur est la base de cette société étrange tandis que dans nos pays civilisés, une législation de plus en plus complexe vient au secours des mœurs, ici une coutume inviolable et inviolée supplée à la pénurie des moyens de police, rend la sécurité au commerce, à l'industrie, crée une solidarité étroite entre tous les Kabyles. La charte kabyle rend, en effet, l'honneur obligatoire, et y met une sanction, l'anaïa.

L'anaïa, qui tient à la fois du passeport et du saufconduit, peut être promis par un simple particulier, par un village, par une tribu il a pour but la protection d'autrui, pour mobile l'amour et la charité ; c'est la garantie suprême, la fleur de la civilisation kabyle. L'anaïa, disent eux-mêmes ces fiers montagnards, est le sultan du Kabyle aucun sultan du monde ne peut lui être comparé il fait le bien sans prélever l'impôt. Un Kabyle abandonnera sa femme, ses enfants, sa maison ; jamais il n'abandonnera son anaïa. L'anaïa, chante un de leurs poètes, est une montagne de feu, mais c'est sur elle qu'est notre honneur. Briser, selon l'expression consacrée, l'anaïa de son village, de sa tribu, est un crime puni de confiscation et de mort. Si cette institution témoigne d'un état social peu avancé, où l'individu est obligé de se substituer à la loi pour sauvegarder les personnes, du moins a-t-elle un singulier caractère de grandeur, et indique-t-elle une large part faite aux sentiments de fraternité, de miséricorde.

Sans doute, les Kabyles en sont restés aux premiers linéaments de la civilisation, et leur patriotisme ne va pas au delà des limites de la tribu, formée par la réunion de plusieurs villages. Ce délire de liberté individuelle rappelle le *liberum veto* polonais qui permettait à un seul noble de paralyser la vie de toute la nation ; il empêche la formation d'un pouvoir supérieur, capable de s'interposer comme médiateur, de juger les différends des tribus, qui sont entre elles dans un état de guerre et d'hostilité permanentes. Ce défaut d'institutions centrales fait encore comprendre la facilité avec laquelle les conquérants étrangers ont pu pénétrer en Afrique, cerner, enfermer les Berbères dans leurs montagnes. Sans doute, nos modernes apôtres du gouvernement direct rencontreraient ici bien des déceptions et seraient vite dégoûtés de leur chimère, de leur prétendu paradis politique, à la vue de cette médiocrité, de cette race positive et terre à terre, étrangère aux sciences, aux arts, au confort, qui se traîne péniblement dans l'ornière du passé. Et cependant cette société existe depuis deux mille ans elle n'a pas les avantages d'une nationalité forte et homogène, elle n'en a pas non plus les inconvénients elle garde au plus haut degré le sentiment de l'hospitalité. On n'y rencontre pas la richesse, on n'y trouve pas non plus le prolétariat, la pauvreté élevée à la hauteur d'un danger social. A certains points de vue, le village est organisé comme une famille, comme une communauté le pauvre est traité avec une indulgence excessive, nourri en partie par le produit des amendes, par des distributions gratuites, par des partages de viandes, sorte d'agapes officielles, soldées aux frais du trésor public, auxquelles prennent part tous les membres de la commune. Point de partis politiques ni religieux tout le monde est d'accord pour respecter la coutume, le Coran. Le commerce et l'industrie n'existent qu'à l'état embryonnaire, et la loi ne reconnaît point de différence entre les classes¹.

¹ La conquête définitive de la grande Kabylie, accomplie en 1857 par le maréchal Randon, l'insurrection de 1871 ont fait perdre aux Berbères une partie de leurs antiques fueros. Isolés, cachés dans leurs montagnes, ils se croyaient protégés par celles-ci comme par une imprenable forteresse, d'où ils s'élançaient à loisir pour piller les gens de la plaine. Des colonies françaises installées au milieu des tribus, des routes pratiquées à

En 1830, la France connaissait aussi peu les populations de l'Algérie, leurs mœurs, leurs coutumes, le climat, le sol, la géographie que nous connaissons aujourd'hui les peuples de l'Afrique centrale, visités récemment par Livingstone et Stanley. Elle allait entreprendre une guerre formidable avec les procédés européens, sans se douter qu'ici comme en Espagne il fallait modifier la stratégie, la tactique, l'hygiène, l'éducation, l'armement des soldats. En Europe, il suffit de deux grandes batailles pour décider du sort d'un empire ; en Afrique, notre armée allait se heurter contre 2.300.000 Arabes ou Kabyles, répartis en plus de 1.500 tribus indépendantes, où tout homme est un combattant depuis l'âge de quinze ans jusqu'à soixante, où la guerre est une distraction, une passion, une loi du Coran. Ajoutons l'extrême parcimonie des Chambres où un parti considérable, celui des arithméticiens et des économistes, penchait en faveur de l'abandon de l'Algérie, les jalousies de l'Angleterre qui ne cessait de contester notre conquête et de réclamer contre nos prétentions envahissantes, les difficultés d'un gouvernement naissant, obligé de diminuer l'effectif de l'armée d'occupation pour faire face au péril possible d'une coalition européenne et l'on comprendra comment, de 1830 à 1836, nous avons remporté tant de triomphes inutiles, subi de douloureux revers diplomatiques et militaires, gaspillé tant d'héroïsme, et, par une politique pleine de tâtonnements, de tergiversations, compliqué, aggravé le fardeau de la conquête.

Après la prise d'Alger, *la victorieuse et la bien gardée*, les indigènes avaient eu un premier moment de stupeur il fallait profiter de ce succès pour frapper leur imagination par de brillants faits d'armes, substituer notre empire à celui des Turcs, continuer leur gouvernement, en apportant aux gouvernés, à défaut du prestige religieux, le prestige nouveau pour eux de la justice et de la probité appuyée sur la force. Surpris de notre inaction, ils se rassurèrent bien vite partout les chefs proclamèrent leur indépendance les beys de Tittery¹, de Constantine se préparèrent à la lutte contre le chrétien envahisseur, et la régence tout entière retomba du même coup dans l'anarchie. Les Arabes et les Kabyles dont l'audace croissait de jour en jour, s'avançaient jusque sous les murs d'Alger pour faire le coup de feu, massacrant impitoyablement les Français qui s'écartaient de l'enceinte, empêchant l'approvisionnement de la ville, tenant l'armée concentrée et bloquée dans ses retranchements.

travers les montagnes, la Rekba, les exécutions sommaires des marchés abolies, les ateliers de fausse monnaie rigoureusement fermés, l'anaïa privé et local remplacé par l'anaïa général de l'autorité civile et militaire, les crimes jugés par nos tribunaux d'après notre droit pénal, la juridiction de la Djemâa diminuée et restreinte, subordonnée au contrôle des fonctionnaires français, l'établissement, la conservation et la transmission contractuelle de la propriété immobilière soumis en 1873 aux règles de nos Codes, voilà l'œuvre de la conquête et de l'annexion. Comme le dit M. Clamageran : le développement de l'instruction, la connaissance de nos procédés industriels, l'ouverture de débouchés nouveaux, l'extension des relations commerciales, le perfectionnement des voies de transports, le maintien des libertés municipales et économiques, l'avantage d'une sécurité plus grande, doivent peu à peu rapprocher de nous les Kabyles et les consoler de la perte de leur indépendance politique.

¹ Sous la domination des Turcs, la régence était divisée en trois provinces principales ou Beyliks ; la province d'Oran à l'ouest, celle de Constantine à l'est, celle de Tittery au midi. Seule cette dernière ne portait pas le nom de sa capitale Médéah la province d'Alger au nord était directement administrée par le dey et ses ministres, les autres par des beys turcs que nommait le dey.

Pour combler les vides produits par la maladie et le rappel d'une partie des régiments, le général Clauzel commença par créer des corps indigènes et chargea les commandants Maumet et Duvivier de former un escadron de spahis avec deux bataillons de zouaves. Les Zouaoua, tribu belliqueuse des gorges du Djurjura, race d'hommes intrépides, dont la soumission aux Turcs ne fut jamais que nominale, et qui avaient l'habitude de louer leurs services aux princes barbaresques, composèrent les premiers éléments de cette milice. On leur adjoignit des indigènes sans distinction d'origine, ainsi qu'une partie des *Volontaires de la Charte* que le gouvernement s'était empressé de diriger sur l'Afrique, pour n'avoir point à contenir leur humeur effervescente. Leur bravoure valut bientôt aux zouaves droit de cité dans l'armée française, et leur élégant costume oriental rendit leur recrutement facile. On sait quels services ils ont rendus à la France en Algérie et sur les champs de bataille de l'Europe.

Après ces premières mesures, le général Clauzel voulut frapper un coup décisif, débloquer ses troupes, châtier l'insolence du bey de Tittery. Il part d'Alger avec 8.000 hommes, passe le col du Teniah, franchit sous le feu de l'ennemi la première chaîne de l'Atlas, formée de montagnes abruptes, met en déroute les Arabes par une savante manœuvre, entre à Médéah et y installe un nouveau bey. Mais il commet une faute, en y laissant une garnison de 1.200 hommes que des milliers de Kabyles viennent assiéger, et mettent dans l'obligation de demander du secours. Un peu plus tard, il est obligé de faire revenir la garnison de Médéah, car l'armée d'occupation vient d'être réduite encore, et les difficultés extérieures ont décidé le gouvernement à ne laisser que quatre régiments d'infanterie en Afrique. Le général Clauzel fut bientôt rappelé en France et remplacé par le général Berthézène auquel on laissait 9.000 hommes à peine, *juste de quoi empêcher les Arabes de lui couper la tête.*

A l'activité énergique, aux vues aventureuses de son prédécesseur, le général Berthézène crut pouvoir substituer une réserve poussée jusqu'à la timidité, un système de mansuétude et de bons procédés qui eut pour résultat d'accroître l'insolence des Arabes, de nous déconsidérer à leurs yeux. Leur audace ne connut plus de bornes, et c'est à grand'peine que le commandant en chef parvint à conduire une partie de son armée jusqu'à Médéah pour y appuyer l'autorité du bey que nous y avons établi. Au retour de l'expédition, son arrière-garde fut assaillie par 12.000 Arabes, comme elle descendait du col de Mouzaïa. Malgré leur épuisement, les troupes, un moment surprises et troublées, firent face avec leur courage habituel à un ennemi bien supérieur en nombre, et la colonne expéditionnaire rentra dans ses cantonnements, ayant combattu et marché sans interruption pendant quatre jours, avec deux cent cinquante-cinq hommes tués ou blessés. Mais l'uniforme français avait rétrogradé devant le burnous, et le prestige de nos armes était détruit aux yeux des Arabes pour lesquels tout mouvement de retraite est une défaite aussi s'empressèrent-ils d'accourir de toutes parts sous les drapeaux d'un chef renommé, Ben-Zanoun, et pendant plusieurs mois ce ne fut qu'une série de petits combats incessants, où nos troupes, toujours victorieuses, devaient se montrer partout à la fois à peine avaient-elles contraint une tribu à la soumission, qu'une autre se mettait en campagne.

Le duc de Rovigo qui remplaça le général Berthézène (décembre 1831) parut dès l'abord décidé à prendre le contre-pied des errements de ce dernier, à inaugurer contre les tribus hostiles un véritable système de terreur et d'exécutions sommaires. Après avoir remporté de brillants succès à Koléah, Bouffarik, puni les Bliidiens par une razzia, il imagina d'accorder des saufconduits à deux chefs

arabes qu'il fit arrêter ensuite, juger et exécuter. Sans doute, ces chefs avaient été convaincus de trahison, mais rendre perfidie pour perfidie, ce n'était pas le moyen de donner une haute idée de notre bonne foi et de notre civilisation supérieure. De tels procédés devaient amener de sanglantes représailles plusieurs de nos détachements, surpris par l'ennemi, furent massacrés jusqu'au dernier homme.

Grâce à l'habile administration du général Voirol, la province d'Alger put jouir d'une tranquillité relative en dehors de deux expéditions heureuses contre les Hadjoutes, il s'établit une sorte de trêve tacite entre les Arabes et les Français. Le général Voirol en profita pour multiplier avec les indigènes les relations de commerce et de bon voisinage il imprima un redoublement d'activité aux travaux de dessèchement des marécages, entreprit la construction d'ouvrages considérables, d'un réseau de routes dans toutes les directions, installa de nombreux postes pour protéger les colons de la Mitidja. Sans plaintes, sans murmures, par de véritables prodiges de patience, de résignation courageuse, les troupes exécutèrent cette tâche ingrate, ignorée, où tant de soldats contractaient le germe de maladies mortelles.

Dans la province de Constantine, notre situation restait précaire et chancelante il avait fallu trois expéditions pour réduire la place de Bone, un des ports les plus rapprochés de Constantine, le point sur lequel il importait le plus de prévenir Achmet-Bey. Le général Munk d'Uzer s'y montra aussi bon administrateur que brillant officier ; ayant puni et sévèrement châtié les tribus des Ouled-Attia, coupables de nombreux actes de brigandage, il s'appliqua et réussit à entretenir des relations amicales avec ses voisins.

En 1833, le général Trézel s'empara de Bougie, malgré l'opiniâtre résistance des Kabyles qui défendirent leur ville avec acharnement. Entourés, bloqués par des tribus belliqueuses, le commandant Duvivier et ses compagnons d'armes sentirent leur courage grandir avec le péril, maintinrent leur conquête en dépit des retours offensifs, des continuelles tentatives d'un ennemi dix fois plus nombreux, en dépit des maladies qui exerçaient de terribles ravages dans cette faible garnison. Au commencement de 1835, Bone et Bougie étaient les seuls établissements de la France dans la province de Constantine.

C'est la province d'Oran qui allait devenir le théâtre des événements les plus considérables, c'est là qu'une politique décousue et incertaine devait enfanter les périls les plus grands là fut, grâce aux fautes accumulées de nos gouverneurs, le berceau de la puissance d'Abd-el-Kader. Les choses avaient d'abord semblé se présenter d'une manière satisfaisante parmi les indigènes, aucune unité de volonté, de commandement chacun courait à sa haine, à ses querelles, ne s'occupant que de secouer définitivement le joug des Turcs. Le bey d'Oran demandait aux Français de le débarrasser de son beylik après quelques hésitations, le général Clauzel, craignant les menées de l'empereur du Maroc qui convoitait cette riche proie, envoya à Oran un régiment d'infanterie. En même temps, pour n'avoir plus à s'occuper de cette ville et de Constantine, le général en chef conclut avec le bey de Tunis une convention par laquelle il lui abandonnait ces deux provinces, à la condition que celui-ci reconnaît la suzeraineté de la France et paierait un tribut annuel. Le ministère refusa de ratifier ce traité, blâma et rappela le général, par ce motif capital [que la convention préjugait la question de savoir si nous garderions indéfiniment Alger.](#)

Chargé du commandement de la province, le général Boyer ne pouvait s'aventurer loin de la place d'Oran avec les faibles ressources dont il disposait. Jusque-là les Arabes n'avaient pas osé nous attaquer le soin de leurs propres affaires, leurs dissensions intestines les absorbaient, les chefs se disputaient le pouvoir à main armée, toute la province se trouvait en proie à l'anarchie. Dans cette situation indécise, qui n'était ni la paix ni la guerre, l'empereur du Maroc cherchait à tirer parti de l'agitation indisciplinée des Arabes, de l'inaction forcée du général Boyer non content d'étendre de jour en jour son influence sur la province d'Oran, il osa envoyer à Médéah et Milianah des agents qui s'installèrent comme gouverneurs en son nom.

A la fin, les indigènes se lassèrent de l'anarchie qui les dévorait. Les tribus voisines de Mascara, affranchies de la domination turque, voulurent se donner pour chef un vieux marabout vénéré, nommé Sidi-el-Hadji-Mahiddin, qui leur conseillait de réunir leurs forces contre les chrétiens, de rendre à la nationalité arabe sa suprématie d'autrefois. Il refusa cet honneur, en alléguant son grand âge, et offrit à sa place son troisième fils, Abd-el-Kader, âgé de vingt-quatre ans, qu'il assurait être doué de toutes les qualités d'intelligence, de valeur et de piété nécessaires pour les mener à la victoire. Pour entraîner ces peuples épris du merveilleux, il leur raconte que dans son dernier voyage à la Mecque, un vieux fakir l'a abordé et lui a remis trois pommes en lui disant l'une est pour toi, une autre est pour ton fils que voilà, la troisième est pour le sultan, celui que tu as laissé à la maison. L'auditoire acclame le jeune chef ainsi proposé peu après, la ville de Mascara qui s'était constituée en république, le reconnaît pour émir et lui donne ainsi un avantage marqué sur les autres chefs indigènes, ses rivaux d'influence et d'ambition.

Abd-el-Kader est à la fois l'homme le plus éloquent et le meilleur cavalier de son pays : il n'a rien négligé pour devenir un *taleb* (savant) et se dit shériff ou descendant du prophète. Nul mieux que lui ne connaît et n'observe les lois du Coran doué d'une irrésistible puissance d'attraction, il possède les qualités de l'apôtre, du général, n'a qu'à paraître au milieu des tribus pour dominer les volontés et subjuguier les cœurs. C'est un Jugurtha moderne, cet homme ambitieux, pensif et pâle, qui hait ardemment la France, incarne les rêves, les passions de tout un peuple, et qui, vis-à-vis des siens, se pare du titre de coupeur de têtes de chrétiens pour l'amour de Dieu.

Aussitôt qu'il entre en scène, il imprime à la lutte un caractère nouveau il prêche la guerre sainte, la croisade musulmane contre les chrétiens, rassemble dix mille cavaliers et vient assaillir Oran. Mais notre garnison est sur ses gardes, et diverses expéditions de l'émir restent sans succès. A leur tour, nos soldats vont chercher l'ennemi en rase campagne, le mettent plusieurs fois en déroute, opèrent de fortes razzias sur les troupeaux d'une tribu hostile, celle des Garabas. Dans ces premières luttes, Abd-el-Kader semble avoir surtout pour but de discipliner ses troupes, de les familiariser avec l'uniforme et le canon français ; il dirige l'attaque et la défense, donne à tous l'exemple du sang-froid, lançant son cheval contre les boulets et les obus qu'il voit ricocher à ses côtés, saluant de ses plaisanteries ceux qui viennent siffler à ses oreilles. L'émir a compris que sa seule supériorité consiste dans le nombre, qu'il importe de nous fatiguer par des attaques multipliées, de nous condamner à de perpétuels combats de détail. Il ne perd pas une occasion d'étendre la sphère de son pouvoir, et tandis que le général Desmichels, successeur du général Boyer, s'empare de deux points importants de la côte, Arzew et Mostaganem, Abd-el-Kader marche sur Tlemcen, et fait reconnaître son autorité par les Maures, maîtres de la ville toutefois il ne

peut obtenir le même résultat des Turcs et des Koulouglis qui occupent la citadelle.

Dès la fin de 1833, la plupart des tribus de la province subissent l'ascendant du héros arabe, qui a mis les Français en dehors de toutes relations commerciales avec les indigènes. Oran, Arzew, Mostaganem sont comme en quarantaine par rapport à l'intérieur, et les vivres n'arrivent dans ces villes que par mer. Cette situation paraît intolérable au général Desmichels qui, reprenant la pensée de se décharger sur le peuple conquis de tous les embarras de l'occupation, essaie de faire de son ennemi l'allié de la France. Le 26 février 1834, il signe avec lui un traité, qui le constitue de fait souverain de la province d'Oran, lui donne le monopole de tout le commerce à la manière de Méhémet-Ali, le reconnaît **prince des croyants**. Tout le commerce d'importation et d'exportation se fera par le port d'Arzew abandonné à l'émir ; liberté absolue laissée aux Arabes, pour acheter des armes, des munitions de guerre interdiction à ceux-ci de traiter directement avec les Européens ils devront vendre à l'agent d'Abd-el-Kader, et celui-ci revendra à nos marchands d'après un tarif fixé par lui-même. Au prix de ces conditions désastreuses, l'émir promet de faire cesser les hostilités, de rendre les prisonniers, de laisser les marchés libres, de permettre de voyager dans l'intérieur à tout chrétien muni d'un sauf-conduit de son consul à Oran. Pour comble d'aberration le général Desmichels a conclu ce traité sans autorisation, à l'insu de son chef et de son gouvernement, sans aucune réserve de ratification enfin le traité a été divisé en deux parties, et il n'a pas communiqué les conditions des Arabes. Ce n'est qu'à la suite de réclamations de nos négociants contre le monopole réservé à l'émir, que l'on connut la vérité le général Desmichels fut rappelé et remplacé par le général Trézel.

Ainsi nous élevions de nos propres mains l'édifice de cette puissance qui devait nous coûter si cher un jour ; nous forçons des armes contre nous-mêmes. **Ce sont les chrétiens qui t'ont fait ce que tu es**, disait à Abd-el-Kader un chef de Garabas avant leur arrivée, **tu n'étais rien, je suis plus grand que toi**.

Cependant, la question de la conservation ou de l'abandon de l'Algérie se posait devant les Chambres françaises et l'opinion publique. Le gouvernement nomma, en 1834, une commission qui visita pendant trois mois la régence, et dont les rapports furent soumis à une autre commission de dix-neuf membres présidée par le duc Decazes. Après un examen approfondi, elle se prononça à la majorité de dix-sept voix contre deux pour la conservation de l'Algérie. A la Chambre des députés, la discussion fut ardente et se prolongea ; les uns avec M. Dupin, firent valoir les sacrifices considérables que nous coûtait la colonie, les autres, mieux inspirés, invoquèrent l'honneur, l'intérêt bien entendu et la dignité de la France, demandant au ministère plus de suite dans les idées, plus de vigueur dans l'exécution. N'était-il pas coupable de délibérer si l'on garderait une terre qu'arrosait le sang français au moment même où l'on parlait ? La victoire resta à ces derniers, mais le débat se posa alors entre les partisans de l'occupation limitée et ceux de l'occupation complète. Telle était l'indécision des esprits et l'ignorance des nécessités de la conquête, que les Chambres réduisirent les crédits demandés par le maréchal Soult comme si l'on prenait plaisir à multiplier les chances de désorganisation, on envoya à Alger un intendant civil indépendant du général en chef, dont l'humeur envahissante devint la source des plus fâcheux tiraillements puis on nomma gouverneur général le comte Drouet d'Erlon, auquel l'âge n'avait plus laissé la vigueur d'esprit et de corps nécessaire pour une si lourde tâche.

Abd-el-Kader a employé les loisirs que lui a faits le traité du général Desmichels ; en peu de mois, il a formé le noyau d'une nation arabe, groupé les tronçons épars de la race indigène, créé des finances, attiré des ouvriers européens, établi des fabriques de fusils et de poudre, organisé une armée régulière contre laquelle aucune révolte partielle ne peut tenir¹. Les marabouts voyaient en lui l'homme prédestiné qui devait faire sortir l'empire arabe de ses ruines, et cet élément de désordre était devenu une force de plus dans les mains de l'émir qui commandait au nom du ciel et de la terre. Il était vraiment l' élu du peuple, car il en avait toutes les passions et il en personnifiait tous les instincts le besoin d'ordre, cette première nécessité des sociétés imparfaites, et la soif de la nationalité, cette première passion d'une race longtemps déchue et cependant pleine des souvenirs de sa grandeur, entraînaient toutes les populations musulmanes sous sa loi, et cette attraction s'étendait jusque dans les villes que nous occupions. Il semblait être aussi l' élu de Dieu, car chaque jour de sa destinée était marqué par l'accomplissement merveilleux des prophéties, et on eût dit que le doigt de Dieu le guidait au milieu des dangers, qui se multipliaient, comme pour faire ressortir encore la protection céleste dont le peuple le croyait entouré. Par le fer, les honneurs et les dignités, il détruit ou conquiert l'aristocratie oligarchique des tribus la fortune le débarrasse de ses plus redoutables rivaux Sidi-el-Arabi, Mustapha, Ben Ismaïl Mouça meurent ou sont obligés de fuir devant lui ; le succès, *cet argument auquel les musulmans n'ont point de réplique, cette auréole toujours divine*, lui rallie tous les dissidents. Il franchit le Chélif, ce fleuve sacré, nouveau Rubicon, donne des chefs à la province de Tittery. Bientôt du Maroc à Alger, sauf les villes d'Oran et de Mostaganem, tout obéit à sa loi ; bientôt ces Arabes, dans leur haine contre le chrétien, ne font plus qu'un seul fusil. Il se montre aussi habile diplomate que bon administrateur grâce au juif Durand, homme adroit et fin, il parvient à circonvenir le comte d'Erlon et l'intéresse à sa fortune comme il a su capter la confiance du général Desmichels.

Mais il commet une première faute : il semble que sa grandeur nouvelle lui donne le vertige ; il manque de patience, et dans sa hâte d'arriver au but, ne garde même plus les apparences. Peut-être veut-il profiter des incertitudes, des erreurs du gouvernement ; peut-être aussi est-il forcé de nous combattre sans cesse, sous peine de voir son autorité méconnue, remplacée par l'anarchie qu'il a fait cesser ; son système en effet repose sur la guerre sainte ; la guerre est sa légitimité, son titre à l'obéissance passive des Arabes.

Le prince des croyants lève le masque dès le mois de juin 1835 ; habitué à tout exiger et à tout obtenir, il annonce au général Trézel qu'il ira chercher et châtier sous les murs d'Alger deux tribus, les Douairs et les Zmélas, qui se sont mises sous la protection de la France il signifie que sa religion ne lui permet pas de laisser aucun musulman sous l'autorité des chrétiens. Le général Trézel ne peut supporter tant d'insolence il relève le gant et se décide à entrer en campagne. Avec 2.300 hommes, il marche contre un ennemi huit fois plus nombreux après un premier succès, il se trouve surpris dans les défilés de la Macta par l'armée d'Abd-el-Kader. Celle-ci va peut-être anéantir le faible corps expéditionnaire qu'une panique soudaine a saisi, et dont les bataillons éperdus, haletants, se heurtent, se confondent, n'entendent plus la voix de leurs chefs, perdent le sentiment de leurs devoirs et jusqu'à l'instinct de la conservation. Mais une partie

¹ Voir les *Campagnes de l'armée d'Afrique*, page 3. On trouvera au premier volume de notre travail une analyse de cet ouvrage.

des Arabes, ivres de carnage, se sont débandés pour massacrer nos blessés et piller le convoi. Grâce aux efforts surhumains des chasseurs à cheval, d'un bataillon du 66e et de l'artillerie, le brave et malheureux général Trézel parvient à opérer sa retraite, laissant à l'ennemi quatre cents têtes, la majeure partie de son matériel avec un obusier de montagne. L'émir a rassasié les musulmans des trois plus grandes jouissances qu'ils puissent concevoir tuer, piller, humilier les chiens de chrétiens l'Algérie est pleine de sa gloire. Mais il a perdu trois mille de ses meilleurs guerriers, il prévoit que la France ne laissera pas impuni l'échec infligé à ses armes, et s'efforce d'en diminuer l'importance aux yeux du gouverneur général, auquel il persuade que l'événement est le résultat d'une querelle toute personnelle entre le général Trézel et lui.

La France s'est émue à la nouvelle du revers de la Macta ce que n'ont pu faire cinq années de victoires, une seule défaite le produit soudain. Louis-Philippe, le duc d'Orléans remportent un premier triomphe. La Chambre repousse les réductions proposées par la commission du budget ; le maréchal Clauzel qui passe pour être l'homme d'exécution par excellence, remplace le comte Drouet d'Erlon, avec mission de tirer d'Abd-el-Kader une éclatante vengeance. Il est accompagné du prince royal qui a demandé à partager les fatigues, les périls de nos soldats.

Cependant il ne dispose encore que de moyens bien insuffisants contre un peuple qui peut mettre sur pied quatre cent mille guerriers, il n'a que 25.000 soldats parmi lesquels le choléra-morbus exerce de terribles ravages ; on lui a enlevé la légion étrangère, et le ministre de la guerre paralyse l'effet des renforts annoncés, en déclarant qu'ils ont un caractère temporaire, et que bientôt l'armée se trouvera de nouveau réduite.

Mais le maréchal est homme de talent, d'énergie et de ressources ; nul plus que lui n'est capable avec peu de faire beaucoup. Avant son arrivée, notre armée restait sur la défensive, dans une sorte d'état de siège, pressée entre l'émir qui a derrière lui les tribus arabes et marocaines, entre Achmet, bey de Constantine, appuyé sur Tunis et la Turquie. Sa présence est un gage de victoire aux yeux de nos soldats, dont elle raffermirait le moral.

Avant de s'engager à fond contre Abd-el-Kader, le maréchal exécute une série de brillants coups de main dans la province d'Alger au nombre de nos adversaires les plus acharnés figurent les Hadjoutes, peuplade turbulente et guerrière, avide de butin, refuge des aventuriers de toutes les tribus, vrais flibustiers à cheval, qui ne laissent ni repos ni trêve à nos avant-postes. [Leur habileté à faire la guerre de partisans et leur adresse individuelle comme voleurs, tiennent à la fois du cosaque, du guérillero et du sauvage.](#) Ils forment l'avant-garde du bey nommé à Milianah par l'émir. Plusieurs fois le maréchal réussit à atteindre cet ennemi presque insaisissable puis il met en déroute la petite armée du bey de Milianah et ravage le pays des Hadjoutes.

Alors il se retourne contre Abd-el-Kader à la tête de dix mille hommes, il marche sur Mascara, capitale du prince des croyants. Avec la sagacité d'un vieux général, comme s'il eût connu par intuition la stratégie [cette partie divine](#) de l'art militaire, ce dernier a établi son armée dans une position formidable, protégée d'un côté par un bois, de l'autre par la montagne il s'est ainsi assuré une retraite facile en cas d'échec, et a placé les quatre pièces de canon qui composent toute son artillerie au haut d'une colline escarpée, d'où elles prendront en écharpe les bataillons chrétiens. C'est en vain la [furia francese](#) et la tactique européenne ont

bientôt raison du fanatisme musulman, et la victoire de l'Habra ouvre au maréchal le chemin et les portes de Mascara.

Abd-el-Kader fait une cruelle épreuve de la mobilité et de l'ingratitude des Arabes. Rien n'est sacré pour ces barbares ; dans leur besoin d'assouvir la rage de leur fanatisme trompé, ils rendent leur chef responsable d'un revers dont ils n'osent accuser ni Dieu, ni le courage des chrétiens. La femme de l'émir n'échappe point aux outrages de la populace ; ses boucles d'oreilles lui sont arrachées, et lorsque Abd-el-Kader, insensible aux insultes dirigées contre son autorité, s'émeut et s'irrite de l'affront fait à sa compagne unique, les Arabes, semblables à ces sauvages qui brisent, pour les punir de leur impuissance, les faux dieux qu'ils viennent d'adorer, les Arabes lui enlèvent le parasol doré, emblème de la souveraineté dont ils l'ont revêtu, et lui disent insolemment quand tu seras redevenu sultan, nous te le rendrons.

Lorsque les Français pénètrent à Mascara, ils trouvent une ville presque déserte et atrocement saccagée : l'émir a emmené la population musulmane, puis il a abandonné Mascara aux troupes régulières et aux cavaliers qui lui sont demeurés fidèles ; ceux-ci se sont vengés de leur défaite par l'incendie, par le vol et le meurtre des juifs. Le maréchal Clauzel ne peut songer à occuper Mascara, il faudrait venir la ravitailler sans cesse, consacrer à cette besogne une armée mobile ; il décide qu'elle sera détruite. Après avoir anéanti les établissements, les arsenaux et fabriques d'armes, porté partout l'incendie, il reprend la route de Mostaganem. Cette fois on ne rencontre plus les Arabes, mais les troupes ont à lutter contre un autre ennemi aussi terrible les maladies, la faim, des pluies diluviennes qui transforment les chemins en rivières de boue. La patience des soldats ne se démentit pas un seul instant ; ils oublièrent leurs souffrances pour venir en aide aux juifs de Mascara échappés au massacre, qui avaient obtenu de rentrer à Oran avec la colonne expéditionnaire.

L'émir domine le malheur par sa fermeté il ne se montre ni abattu, ni découragé, repousse avec hauteur des ouvertures pacifiques qu'on lui fait indirectement. Après un pèlerinage au tombeau de ses pères, il revient au milieu des tribus qui déjà ne se souviennent plus de l'Habra, et accourent en foule sous ses drapeaux. C'est lui-même qui indique au général en chef le champ clos sur lequel il veut tenter une nouvelle épreuve ; le premier il arrive devant le Méchouar de Tlemcen qu'il essaie d'enlever à nos fidèles et vaillants alliés les Koulouglis. Depuis six ans, ceux-ci ont combattu tous les jours, résisté à l'ennemi, au découragement, aux privations ; ils ont gardé cette place *pour nous, sans nous et malgré nous*. Le maréchal Clauzel marche à leur secours avec 7.500 hommes, entre sans coup férir dans la ville ; puis il va chercher l'émir sur les rochers au milieu desquels il a planté son camp, tout près de Tlemcen.. Dans une furieuse attaque, nos soldats et les Koulouglis gravissent ce nid d'aigle, enfoncent tout ce qui se trouve devant eux, obligent Abd-el-Kader à prendre la fuite, en abandonnant ses tentes, ses bagages. Le prince des croyants ne doit son salut qu'à son fameux cheval noir, son buveur d'air, comme les Arabes appellent leurs coursiers dans leur langage imagé.

Trompé par de faux rapports, le maréchal eut la malencontreuse idée de frapper les habitants de Tlemcen d'une contribution de 500.000 francs, destinée à payer une partie des frais de l'expédition, et à donner une gratification aux soldats. Les agents chargés de la perception de cette somme s'acquittèrent de leur mission avec une déplorable rigueur, et les victimes de ces exactions furent pour la plupart ces Koulouglis qui nous avaient rendu de si grands services. On renonça

à poursuivre le recouvrement de la contribution entière mais l'affaire eut beaucoup de retentissement ; la presse française l'opinion publique s'émurent, se répandirent en commentaires malveillants. Le gouvernement condamna cette mesure brutale, impolitique, et les Chambres votèrent l'argent nécessaire pour indemniser les musulmans spoliés. Une faute pareille devait, aux yeux de ces derniers, affaiblir notre position morale et notre considération, tandis qu'elle devenait un argument pour les détracteurs du régime militaire en Algérie.

Après avoir pris ses mesures pour occuper Tlemcen d'une manière définitive, et laissé dans le Méchouar, avec les Koulouglis, 500 hommes sous le commandement du capitaine Cavaignac, le général en chef rentre à Oran, harcelé par l'infatigable Abd-el-Kader. Celui-ci a déjà reformé ses goums dispersés, attiré à lui de nombreux volontaires du Maroc ; mais il ne peut mettre en défaut la vigilance du maréchal, et se borne à l'inquiéter par des alertes de nuit et des agressions de détail, aisément réprimées.

Durant cette absence, l'état des choses ne s'est pas amélioré dans les provinces d'Alger et de Tittery les Hadjoutes, d'autres tribus de la plaine ont recommencé leur guerre de rapines, d'embuscades, d'escarmouches. Il devient indispensable de mettre un terme à leurs brigandages et de se hâter ; car les députés qui demandent des résultats à notre héroïque armée, lui refusent le temps et les moyens, et *le siège périodique d'Alger va recommencer à la Chambre*. La commission du budget a proposé de réduire de 23.000 à 19.000 le modeste effectif demandé pour l'année 1837, et le ministre de la guerre vient de désigner quatre régiments qui doivent s'embarquer pour la France. Le général en chef ne veut pas les laisser partir avant d'avoir franchi l'Atlas. A la tête d'une colonne de 6.000 hommes, il passe le col de Mouzaïa, ces Thermopyles de la Numidie, brise la résistance opiniâtre des Kabyles qu'il fait poursuivre et déloger de pic en pic, dans des positions inaccessibles. De leur côté, avec la sape et la mine, les ingénieurs entreprennent le siège de la montagne, et, sous les ordres du colonel Lemercier, à travers les masses rocheuses, le génie établit une voie praticable à l'artillerie, construit en cinq jours une route carrossable de 16.000 mètres, qui va de la plaine de la Mitidja à la ville de Médéah. C'est le résultat le plus précieux de l'expédition, car notre apparition passagère ne peut produire une impression profonde sur les indigènes, déjà rendus méfiants par nos perpétuelles fluctuations, et portés par, leurs sympathies vers Abd-el-Kader, *qui s'incruste partout au sol que nous effleurons à peine*. Arrêté dans l'exécution de ses projets par l'exiguïté de ses ressources et la défense formelle d'occuper aucun point nouveau, le maréchal dut renoncer à s'établir en permanence dans la province de Tittery.

Cependant le général d'Arlandes, commandant à Oran, a reçu l'ordre d'installer à l'embouchure de la Tafna un camp fortifié qui permette de soutenir la garnison de Méchouar, d'ouvrir entre Tlemcen et la mer une ligne de communications régulières. Il dispose de 3.500 hommes à peine, mais il compte sur la fermeté de ses troupes, et parvient sans trop de difficultés à l'embouchure de la Tafna, en face de l'île de Rachgoun, où il fait commencer les travaux. Abd-el-Kader n'a pas encore paru avec le gros de son armée, et cependant le général se sent bloqué sans le savoir et devine un ennemi invisible. Il veut chercher où est la garde de cette épée dont il rencontre partout la pointe, et part à la tête d'une colonne de 1,800 hommes, pour opérer une reconnaissance dans la direction de Tlemcen. A peine a-t-il fait deux lieues, il se trouve en face de 8.000 fantassins kabyles, de 5 ou 6.000 cavaliers arabes ou marocains, commandés par l'émir en personne. Une lutte désespérée s'engage, véritable combat de géants, où durant quatre

heures nos soldats soutiennent le choc de cette nuée d'ennemis. Chrétiens et musulmans font des prodiges de valeur ; en vain, nos canons sèment la mort dans les rangs des Kabyles, ces *Vendéens de l'Afrique* ; ceux-ci se précipitent sur l'artillerie avec la frénésie de fanatiques qui voient le paradis de Mahomet au bout de leurs fusils. Un instant nos batteries se trouvent compromises mais les Français restent fermes comme un roc à la voix du colonel Combes, qui, par sa sombre énergie, domine ce terrible péril et parvient à regagner le camp, sans perdre un seul canon, une seule voiture, un seul blessé. Trois cents hommes tués ou blessés, et parmi ces derniers, le général avec son chef d'état-major, voilà le bilan de cette journée ; les pertes de l'ennemi sont bien plus considérables, mais Abd-el-Kader est resté sur le champ de bataille, et ses nouvelles proclamations appellent aux armes les vrais croyants, célèbrent cette affaire comme une victoire éclatante remportée sur les infidèles. Le bruit du revers des Français bloqués à la Tafna vaut des armées à l'émir. La nouvelle sur son chemin prend des villes et conquiert des provinces. Les tribus, naguère infidèles, s'empressent de nouveau autour de lui ; et du fond du désert d'autres reconnaissent pour sultan celui qui vient de prouver que *si le jour appartient quelquefois aux chrétiens, le lendemain est toujours aux musulmans*. Les Arabes de Tittery lui livrent le bey et les Koulouglis de Médéah dont il se débarrasse par de sanglantes exécutions.

A la nouvelle de l'échec du général d'Arlandes, le roi ordonne le départ immédiat d'une brigade de 6.000 hommes d'infanterie sous les ordres du général Bugeaud. A peine débarqué, ce dernier a deviné le secret de cette guerre meurtrière dans laquelle s'épuisent depuis six ans nos soldats et nos chefs il réunit ses officiers et leur dit : *Les Arabes sont vaillants, mais ils ne le sont pas plus que vous... Ayez le sentiment de votre incontestable supériorité, et portez-le avec vous dans le combat, de manière à le faire passer dans l'âme de vos adversaires. Ils vous croient compromis, livrés à l'abattement, réduits à une défensive sans remède et sans issue. Eh bien, nous allons les surprendre par une offensive si rapide, énergique et imprévue, que par un revirement moral dont l'effet est immanquable, le trouble et l'incertitude remplissant leurs esprits, nous frapperons un grand coup qui les abatte à leur tour. Mais comment, traînant avec vous tant de canons et tant de voitures dans un pays montagneux, très-difficile, sans routes, comment prendre l'offensive sur un ennemi qui l'a toujours eue jusqu'à présent, qui va partout, qui est dégagé d'attirail et mobile à ce point que vous le déclarez insaisissable ? Il faut vous faire aussi légers que lui, il faut vous défaire de ces impedimenta, qui, bien loin d'être une force, sont pour vous une cause permanente de faiblesse et de péril. Vous êtes liés à leur existence ; vous les suivez péniblement là où ils peuvent passer, quand ils peuvent passer ; vous ne marchez jamais à l'ennemi quand il serait à propos, et votre temps s'use, tous vos efforts s'épuisent à défendre vos canons et vos voitures, alors que l'ennemi est habile à choisir le moment de vos embarras. Je vous déclare que j'ordonne l'embarquement de ce matériel de campagne et son renvoi à Oran. Nos soldats porteront plus de vivres. Une petite réserve sera chargée sur des chevaux et des mulets, avec lesquels nous organiserons aussi le transport de nos blessés et de nos malades ; avec ces moyens sommairement constitués, je vous promets de vous mener immédiatement à l'ennemi et de le battre.*

Le général Bugeaud ne craint pas la responsabilité, cet *épouvantail des âmes pusillanimes* ; il ose, lui nouveau venu, rompre en visière aux vétérans algériens qui répugnent à se séparer de l'artillerie de campagne il heurte de front toutes les théories, tous les sophismes, toutes les routines de la guerre. Avec son

système, on pourra passer de la défensive à l'offensive, s'écarter des routes battues, de celles qu'on nomme Trek-es-Soultane — les chemins du sultan — ; on pourra donner le combat au lieu de le recevoir, attaquer sérieusement les indigènes dans leurs intérêts matériels, en allant les chercher à droite, à gauche, dans les montagnes, dans le ravin, dans la vallée latérale où sont cachés leurs femmes leurs enfants, leurs richesses. Fort de ses principes, de son génie intuitif, le général se rend à Oran, en trompant la surveillance d'Abd-el-Kader, et par ce premier succès prouve que sa division ne dépend plus ni des Arabes ni du convoi. Puis il s'achemine vers Tlemcen, dont le ravitaillement est devenu indispensable ; mais il n'apporte des vivres à la garnison de Méchouar que pour un mois, et revient chercher de nouveaux approvisionnements. Deux fois de suite, en allant à la Tafna et en revenant, grâce à la rapidité de ses mouvements, à ses habiles stratagèmes il met en défaut la vigilance d'Abd-el-Kader et lui escamote le passage des montagnes. **Ce Français est un renard, s'écrie le prince des croyants, et son armée est un serpent, mais sera-t-il un lion ?** Et séduite par l'espoir de s'emparer du convoi, fascinée par cette riche proie qui vient de lui échapper, l'armée musulmane quitte la montagne et vient livrer bataille aux chrétiens en rase campagne, au confluent de la Sickah et de l'Isser. Avoir attiré l'ennemi où il veut, c'est, pour le général Bugeaud, l'avoir vaincu. Dès huit heures du matin le combat est terminé 1.200 Arabes tués, 130 prisonniers, sept cents fusils, six drapeaux tombent entre nos mains. De notre côté, on ne compte que 32 hommes tués et 70 blessés.

La victoire du 6 juillet arrive deux ans trop tard ; la puissance de l'émir a déjà assez de racines pour résister à une tempête passagère. Toujours supérieur à sa fortune, il demeure plein de confiance dans le triomphe final de sa cause, refuse les présents du bey de Constantine, déporte des tribus dont il redoute la trahison, fait tomber les têtes des chefs suspects, agit en un mot comme s'il était plus puissant que jamais. Les Arabes ont exagéré leurs avantages ils demeurent incrédules à leurs revers.

Aussi bien, les défenseurs, de l'Algérie ont remporté la victoire dans les Chambres, et le maréchal Clauzel s'est exagéré les conséquences de ce succès de tribune. Tandis que le vote du Parlement n'a été qu'une simple négation de l'abandon d'Alger, et n'implique aucunement la résolution d'accroître l'effectif de l'armée, le gouverneur général a de nouveau rêvé la conquête immédiate de toute la régence, soumis ses projets à M. Thiers, président du conseil et au maréchal Maison, ministre de la guerre. Ceux-ci l'ont écouté avec complaisance ; dans son ardeur aventureuse, il s'est cru autorisé à agir et a agi ; ses ordres, fondés sur des espérances, ont devancé même les promesses ses instructions au général Rapatel, son remplaçant intérimaire en Algérie, indiquent sa ferme volonté de tout préparer pour une expédition sur Constantine.

Sur ces entrefaites, le ministère Molé-Guizot vient de se constituer, et se montre hostile au plan général de conquête, que, sous le cabinet précédent, le maréchal a tenté de faire adopter. Déjà, dans une dépêche du 30 août, le maréchal Maison lui a marqué son étonnement au sujet de sa précipitation, et prescrit de se restreindre dans les limites de l'occupation actuelle, dans celles de l'effectif disponible et des crédits législatifs. Un peu plus tard, le 27 septembre, il reçoit du général Bernard, nouveau ministre de la guerre, une lettre plus explicite encore. Le plan du gouverneur général paraît trop vaste au cabinet, et ne peut se réaliser sans un accroissement de dépenses qu'il n'est point permis de faire, au moins quant à présent. Il aurait désiré qu'il n'eût pas encore été question de l'expédition de Constantine, mais il a été frappé des conséquences que pourrait

présenter dans un pays comme l'Afrique et avec l'esprit des populations indigènes, l'ajournement d'une expédition annoncée. C'est donc parce qu'elle a été annoncée et par ce seul motif, que le gouvernement du roi l'autorise aujourd'hui, mais il ne l'autorise que comme une opération toute spéciale nécessitée par les événements, et sans que cela puisse tirer à conséquence pour l'exécution du plan général d'occupation. Il doit être bien entendu que cette expédition se fera avec les moyens (personnel et matériel) qui sont actuellement à la disposition du maréchal.

Toutes les instances de ce dernier pour obtenir des renforts demeurèrent infructueuses ; le ministre répondit par un refus absolu, lui déclarant qu'il n'était qu'autorisé à exécuter l'expédition, et qu'il pouvait se dispenser de la tenter. Pour faire acte de prévoyance, il fit partir le général de Damrémont, avec l'ordre secret de prendre le gouvernement de l'Algérie, si le maréchal persistait dans ses intentions de retraite.

Cette précaution est inutile Yusouf, commandant des spahis, a été depuis six mois nommé bey de Constantine in partibus par le général en chef. On croit facilement ce qu'on désire, et Yusouf n'a pas eu de peine à persuader au maréchal qu'il a un parti nombreux dans la province de Constantine, qu'il suffira de s'y présenter avec quelques troupes pour amener la chute d'Achmet et la reddition presque spontanée de la place.

En arrivant à Bone, le gouverneur général aurait pu se convaincre de l'inanité de ces assertions par ses procédés tyranniques et ses violences, Yusouf n'a réussi qu'à provoquer la défection de nombreuses tribus, et se trouve bloqué dans la ville. Au lieu des 1.500 mulets qu'il s'est engagé à fournir, il en a obtenu 450 à peine on manque de voitures, et le service de l'ambulance est mal organisé. Mais *l'ardeur d'imagination du maréchal, la force inflexible de sa volonté, et le besoin qu'il avait du succès lui firent prendre pour des réalités, les espérances d'abord, puis les illusions, enfin les impossibilités sur lesquelles il reposa successivement son plan.* Fasciné par ce mirage, il communique sa confiance à ses troupes officiers et soldats, presque tous croient n'entreprendre qu'une partie de plaisir, une simple promenade militaire, et plusieurs se plaignent déjà de la perspective qu'ils n'auront pas à faire parler la poudre.

Le 13 novembre, le maréchal part, emmenant 7.000 hommes d'infanterie, 1.500 de cavalerie, artillerie et génie il laisse 2.000 hommes malades des fièvres d'automne dans les hôpitaux de Bone l'artillerie se compose d'une batterie de huit et de deux batteries de montagne ayant en tout 1.380 coups à tirer, l'armée emporte pour quinze jours de vivres seulement. Il n'a pas fait reconnaître la route et dans son fatal aveuglement, s' imagine n'avoir que 25 lieues à parcourir en pays plat et par le beau temps, alors qu'il faut en faire près de 40, franchir des montagnes, des rivières, des terrains détrempés.

Au bout de 24 heures, le temps devient affreux, les ruisseaux se transforment en torrents, la terre en une boue liquide où attelages et soldats n'avancent qu'avec une peine extrême ; on laisse, à chaque étape de nombreux malades, des hommes morts de froid, de fatigue. Un de ces bivouacs, où l'armée campa une nuit, reçut le nom pittoresque et trop bien mérité de camp de la boue. Nous fûmes exposés là, écrivit le maréchal, à toutes les rigueurs d'un hiver de Saint-Pétersbourg, en même temps que les terres entièrement défoncées représentaient aux vieux officiers les boues de Varsovie. C'est une *copie en miniature de l'expédition de Russie.*

Le 21 novembre enfin, après sept jours de souffrances inouïes, l'armée arrive en face de Constantine les auxiliaires qui, suivant les promesses de Yusouf, devaient accourir sous nos drapeaux, n'ont point paru. Cependant le maréchal n'est pas encore désabusé il espère toujours. voir s'ouvrir devant lui les portes de la ville. Avec le duc de Nemours et une faible escorte, il part en avant et se porte sur le plateau de Mansourah les musulmans le reçoivent à coups de canon la population et la garnison se précipitent aux remparts bientôt la cavalerie d'Achmet, l'infanterie de son intrépide lieutenant Ben-Aïssa attaquent de tous côtés la petite armée française qui réussit à les repousser.

Cette fois, le doute n'est plus permis la réalité apparaît menaçante, inexorable. Le général en chef sort de son rêve fantastique, comprend toute l'étendue de la responsabilité qu'il a si légèrement assumée. Repartir sur le champ ou tenter un coup de main pour s'emparer de la ville, tel est le dilemme redoutable qui se pose.

C'est bien à juste titre qu'on a surnommé Constantine : le Gibraltar du désert, la cité aérienne suspendue sur un énorme rocher vertical, elle ne tient à la terre que par un isthme étroit, Condiat-Aty, qui a 600 mètres de développement, et se trouve percé de trois portes, Babel-Djedid, Bab-el-Oued et Bab-el-Djebia. Une quatrième porte, Bab-el-Cantara, communique seule avec le Mansourah par un pont, ouvrage grandiose des Romains, jeté à 200 pieds au-dessus de l'abîme. Sur trois autres faces larges de 900 mètres chacune, Constantine est séparée du plateau de Mansourah par un ravin de 60 mètres de largeur, d'une profondeur effrayante, au fond duquel coule le Rummel, qui, faisant le tour de la ville, présente pour escarpe et contrescarpe un roc à pic inattaquable par la mine et parle boulet. La couleur des maisons, les toits couverts de tuiles donnent à Constantine l'aspect d'une ville espagnole, avec des mosquées à la place des églises. C'est la capitale d'Achmet une artillerie nombreuse, des troupes aguerries la protègent, et ses 25.000 habitants fournissent encore plus de 2.000 fusils pour la défense. Voilà l'ancienne Cirta des Numides et des Romains, la Constantine du Bas-Empire, des Vandales, des Arabes et des Turcs, et ce nid d'aigle n'a encore connu d'autre vainqueur que la famine.

Le maréchal ne peut songer ni à assiéger la place, ni à l'investir il n'en a ni le temps ni les moyens, mais il donne l'ordre de tenter un vigoureux assaut pour enlever la ville de vive force. Cette manœuvre demeure inutile et n'a d'autre résultat que de mettre hors de combat bon nombre de soldats et d'officiers. Le général Trézel est grièvement blessé ; le colonel Lemercier, le commandant Richepanse tombent pour ne plus se relever. **A trois heures de la nuit, écrit un témoin oculaire, la lutte avait cessé, tout était rentré dans le silence ; quand le signal accoutumé de la dernière prière nocturne partit du minaret de la principale mosquée de Constantine, des versets du Coran, lancés dans les airs, furent répétés sur les remparts par des milliers de voix fermes, calmes, assurées. Nos soldats ne refusèrent pas leur estime à de tels ennemis.**

C'en est fait : il faut quitter Constantine au plus vite, avec une armée démoralisée par l'insuccès, la maladie, la famine, décimée par la mort. Devant un péril si imminent, devant la lugubre réalité, le général en chef a retrouvé tout son sang-froid et se montre plus grand que son malheur. **Il semble que l'armée n'ait été si compromise que pour être sauvée avec plus d'éclat et d'habileté.** Le maréchal va l'arracher à l'anéantissement presque certain sur lequel comptent les musulmans.

C'est en effet l'assiégé qui prend l'offensive et les rôles se trouvent intervertis. Le 24 novembre au matin, l'armée française est en pleine retraite, tandis que la garnison de Constantine, la population, les Arabes de la campagne se ruent à sa poursuite, menacent de l'envelopper, et déjà s'emparent de plusieurs voitures pleines de blessés. Changarnier a reçu le commandement de l'extrême arrière-garde, et c'est sur lui que pèse d'abord le flot des musulmans. Cet héroïque officier protège la retraite de l'armée tout entière, et recule lentement, de position en position sur le plateau de Mansourah. Dans un moment des plus critiques son bataillon va être écrasé par la cavalerie d'Achmet qui se dispose à faire une charge générale. Alors Changarnier forme son bataillon en carré : **Mes amis, dit-il à ses soldats, regardez ces gens-là ; ils sont six mille et vous êtes trois cents ; vous voyez bien que la partie est égale. Attention à mon commandement Vive le roi !** Ces paroles électrisent les soldats, et à vingt-cinq pas la nuée des cavaliers arabes est reçue par un feu de deux rangs qui jonche le sol d'hommes et de chevaux. Étonnés d'une pareille audace, les musulmans reculent sous les murs de Constantine, et ralentissent leur poursuite, sans toutefois l'arrêter. Le maréchal Clauzel put écrire dans son rapport que le commandant Changarnier s'était couvert de gloire.

La retraite s'acheva lentement, douloureusement ; les attaques des Arabes, des Kabyles, la pénurie des vivres, le manque de bois diminuaient chaque jour les restes de notre colonne. Enfin, le 1er décembre, elle rentra à Bone, réduite de moitié. Nous laissons entre les mains de l'ennemi une grande partie du matériel de guerre, et, chose triste à dire, plusieurs centaines de têtes chrétiennes qui, selon la coutume musulmane, demeurèrent longtemps étalées sur les portes de Constantine. Les éléments, *ces dangereux ennemis auxquels le Grand Doria ne connaissait de vainqueurs que mai, juin et juillet*, avaient combattu en faveur de l'ennemi, et puissamment contribué à notre défaite.

CHAPITRE XVI

ABD-EL-KADER ET LE MARÉCHAL BUGEAUD

La deuxième expédition de Constantine est résolue. Le traité de la Tafna. Siège de Constantine. Belle défense de Ben-Aïssa. Mort du général de Damrémont. Assaut et prise de la ville du Diable. Le général Valée est nommé maréchal de France. — Expédition des Portes de fer. — Abd-el-Kader, prophète, général, organisateur. — Il prêche la guerre sainte et recommence la lutte en 1839. — Le sous-lieutenant Colomer. — Défense de Mazagran. Soumission de Cherchell, Médéah, Milianah. — Bugeaud est nommé gouverneur général de l'Algérie, son caractère, son génie militaire. Il prend le contre-pied des errements de ses prédécesseurs. Campagnes de 1841, 1842. Le duc d'Aumale s'empare de la smalah d'Abd-el-Kader. — Progrès de la colonisation. — L'émir se réfugie dans le Maroc. Le prince de Joinville bombarde Tanger et Mogador. Bataille d'Isly : 14 août 1844. — L'école spiritualiste militaire et l'école matérialiste. Traité de Lalla-Maghrania. — Nouvelle insurrection ; Bou-Maza, le Maître de l'Heure. — La surprise de Djemma-Ghazaouët : héroïsme de Géreaux et de Dutertre. Campagnes de 1846, 1847. — Le maréchal Bugeaud et son système de colonisation. Il donne sa démission. Le duc d'Aumale le remplace. Soumission d'Abd-el-Kader. — Les ordonnances royales de 1847.

En France, la nouvelle du désastre de Constantine eut un immense retentissement. Les amis politiques du maréchal Clauzel, journaux et députés de l'opposition, ne manquèrent pas d'accuser le ministère d'indifférence pour la grandeur nationale celui-ci se défendit victorieusement en invoquant les instructions formelles données au général en chef, en montrant combien il avait été présomptueux, imprévoyant, avec quelle témérité il s'était engagé dans l'entreprise, sans mesurer les difficultés, sans se préoccuper du sort de ses soldats. Mais le sentiment dominant fut celui de la vengeance tous les partis ressentirent avec douleur, avec colère, l'affront infligé à nos armes, se prononcèrent unanimement pour l'extension de notre conquête, représentèrent comme un devoir d'honneur la nécessité d'obtenir une réparation complète du bey de Constantine. Une nouvelle expédition fut aussitôt résolue, et le général de Damrémont nommé gouverneur général à la place du maréchal Clauzel le général Bugeaud reçut le commandement de la province d'Oran.

En Afrique, l'échec de Constantine avait aggravé une situation déjà mauvaise, augmenté le prestige d'Achmet et d'Abd-el-Kader. Toute la province de Tittery soulevée de nouveau contre nous, les Hadjoutes, d'autres tribus sillonnant

incessamment la campagne, tenant nos soldats sur un perpétuel qui-vive, coupant nos communications, les garnisons d'Oran et de la Tafna bloquées, celle du Méchouar de Tlemcen réduite à une affreuse misère, obtenant de l'émir deux mois de nourriture contre les Arabes faits prisonniers à la Sickah, contre du soufre et du fer, les chrétiens fournissant ainsi des armes et des bras contre eux-mêmes, voilà le tableau qu'offrait l'Algérie en 1837. Le gouvernement du roi fit des efforts sérieux il porta l'effectif de 31.000 à 43.000 hommes, acheta en grand nombre des chevaux, des mulets, et cela, au moment où, fidèle à cette déplorable tactique de vouloir la fin sans vouloir les moyens, le Parlement votait une réduction des crédits. C'est ainsi que dans une certaine mesure, l'histoire de la conquête de l'Algérie devient l'histoire des débats des Chambres, effrayées des dépenses nécessaires, refusant de délier à temps les cordons de la bourse nationale, résistant au roi et à l'opinion publique.

En arrivant à Oran, au mois d'avril 1837, le général Bugeaud réussit tout d'abord à ravitailler Tlemcen. Mais sa division, forte de 9.000 hommes seulement, manquait de moyens de transport, cet *accessoire qui devient le principal en Algérie*, et la campagne de 1837 se trouvait forcément terminée dès le début.

Le général savait le gouvernement pressé d'en finir avec l'émir, pour pouvoir tourner toutes ses forces contre le bey de Constantine. Il fit faire à Abd-el-Kader des ouvertures de paix, et le 30 mai 1837, signa le traité de la Tafna, qui fut ratifié par le ministère. Habile homme de guerre, diplomate médiocre, le général français détruisait par une faute politique l'effet de sa victoire de la Sickah et traitait l'émir comme s'il eût été battu par lui. On sait les détails de cette curieuse entrevue des deux chefs chrétien et musulman, où ce dernier sut garder l'avantage du cérémonial et frapper l'imagination de ses sujets par la pompe des manifestations extérieures. Aussi bien notre général jugeait l'émir à travers les trompeuses couleurs de la poésie orientale, ignorant l'orgueilleuse astuce de son adversaire, agissant avec lui comme Richard Cœur de Lion eût pu le faire avec le sultan Saladin, au temps des croisades et de la chevalerie.

D'après le traité de la Tafna, l'émir reconnaissait la souveraineté nominale de la France, qui, dans la province d'Oran, ne se réservait que cette capitale, Mostaganem, Arzew, quelques points du littoral avec un territoire fort limité ; dans la province d'Alger, nous gardions la plaine de la Mitidja, bornée au sud par la première chaîne du petit Atlas ; Abd-el-Kader nous fournissait une quantité considérable de froment, d'orge, et 5.000 bœufs. En échange il obtenait le vaste pays compris entre la province de Constantine et le Maroc, avec les places de Tlemcen et de la Tafna. A ces conditions, on ajoutait une garantie mutuelle pour la protection des personnes, des propriétés, la liberté du culte et du commerce sous cette réserve que l'émir devrait nous acheter ses munitions de guerre. Cette trêve avait un caractère onéreux pour la France, puisqu'elle la faisait reculer à 1830 sous le rapport de l'occupation territoriale notre autorité morale demeurait profondément ébranlée par la création d'un pouvoir national arabe, en partie notre œuvre et notre faute, par l'abandon de nombreuses tribus qui s'étaient confiées à notre protection et avaient combattu à nos côtés. Toutefois, la convention avait pour avantage de pacifier les provinces d'Alger, d'Oran, de Tittery, de permettre à la division d'Oran de marcher contre Constantine.

Dans la province d'Alger, le général de Damrémont a été forcé avant tout de s'occuper des tribus soulevées à la voix d'Abd-el-Kader. Il semble en effet, que chaque fois que celui-ci secoue son burnous, de ses plis sortent des armées pour la guerre sainte. A son instigation, une prise d'armes générale a été décidée

parmi les belliqueuses tribus kabyles des Isser et les Arabes Amraoua. Après deux mois de marches, de contre-marches, d'engagements sans importance, ceux-ci subissent un sanglant échec à Boudouaou. Le général Perregaux pénètre dans la vallée de l'Isser, disperse de nouveau les Kabyles, profite de leur découragement pour imposer un tribut ; des chefs et exigent des otages. **Que la main qui tient le glaive s'ouvre pour laisser tomber la grâce ! lui disent les marabouts et les grands du pays, venus pour implorer son *aman*.** A leur tour, les Hadjoutes¹ sont cernés et vont être écrasés, lorsque la nouvelle du traité de la Tafna les préserve de la destruction.

Les provinces d'Alger, de Tittery et d'Oran pacifiées, le général de Damrémont partit le 23 juillet 1837 pour Bone, afin de terminer par la paix ou la guerre notre différend avec le bey de Constantine. Dès le mois de mai, il a engagé des négociations avec Achmet, lui demandant la cession d'une partie de son territoire, le paiement d'un tribut, des frais de guerre, la reconnaissance de la suzeraineté de la France. Le bey a paru l'écouter d'abord, afin de gagner du temps, grâce aux mille subterfuges de la diplomatie orientale, et d'atteindre la saison des pluies qui nous a été si fatale l'année précédente. Il compte encore sur l'appui de la Turquie et du bey de Tunis, fortifié en toute hâte Constantine, qu'il espère rendre imprenable. Au mois d'août, il lève le masque et répond avec arrogance au général de Damrémont l'expédition est résolue, mais avec ses lenteurs et ses tergiversations calculées, Achmet a fait perdre un temps précieux, et les pluies d'automne approchent, les pluies déjà une fois victorieuses.

Le 1er octobre, le général de Damrémont part avec une colonne d'environ 10.000 hommes ; il a pour chef d'état-major général le général Perregaux. Les généraux Valée et Rohant de Fleury, malgré leur ancienneté de grade, ont, avec la plus grande abnégation, consenti à servir sous ses ordres ils commandent l'artillerie et le génie.

Le duc de Nemours a supplié son frère le duc d'Orléans de lui céder sa place et a obtenu le commandement d'une brigade en 1837 comme en 1836, il se fera remarquer par son impassible fermeté d'âme. Les autres brigades ont été confiées aux généraux Trézel, Rulhières, au colonel Combes, tous connus par de beaux faits d'armes.

Au moment où notre armée se dirigeait vers Constantine, une flotte turque, portant des troupes de débarquement, cinglait vers les côtes d'Afrique, avec mission de s'emparer de Tunis et de donner la main à Achmet mais elle rencontra dans la Méditerranée deux escadres françaises chargées de surveiller ses mouvements. Après quelques évolutions, elle renonça à tromper la vigilance de nos amiraux.

Le 6 octobre 1837, l'armée prend position sur le plateau de Mansourah. Elle n'a pas eu à souffrir des pluies, et les Arabes l'ont à peine inquiétée ; ils réservent

¹ Dans une de leurs rencontres avec nos soldats, les Hadjoutes perdirent un des leurs, le poète Boutelja ; l'historien des campagnes de l'armée d'Afrique a consacré une page touchante à ce Tyrtée du désert dont les chants patriotiques enflammaient la jeunesse arabe du désir de faire parler la poudre contre nous. Il parlait religion à des hommes pour lesquels la religion est à la fois la patrie et le devoir, prescrit avant tout la haine du chrétien ; dans une improvisation poétique, il comparait la guerre à **une meule impitoyable qui tourne pour les deux partis, écrasant sans cesse des victimes nouvelles, et qui ne saurait avoir de durée éternelle qu'aux enfers.**

toutes leurs forces pour sauver Constantine là est le nœud gordien de la question, et c'est le canon qui le tranchera. Tout fait présager une formidable défense Ben-Aïssa, lieutenant d'Achmet, commande la garnison, forte de 5 à 6.000 hommes ; pour ne laisser aucun doute sur ses intentions, il a puni de mort et de confiscation les riches habitants qui ont tenté d'émigrer afin d'échapper aux dangers d'un siège. Enivrée par un premier succès, fanatisée par les prédications des muftis, des marabouts, la population s'apprête à le seconder ; la ville hérissée de canons contient des vivres, de la poudre, des armes à discrétion. De son côté, Achmet tient la campagne avec une armée de 9 à 10.000 cavaliers, et se charge d'inquiéter les derrières des assiégeants.

Pour surmonter tant d'obstacles, pour prendre la *Ville du Diable*, le général de Damrémont ne dispose que de sept mille baïonnettes, quinze jours de vivres, dix-sept canons de siège, approvisionnés de six cents coups seulement. Il n'a pu suppléer à l'insuffisance des moyens et tous les services sont demeurés incomplets. Il faut donc vaincre en un nombre de jours restreint par la pénurie relative des vivres et des munitions.

Au premier coup d'œil, le général Valée a reconnu que Condiat-Aty est le seul point où il soit possible d'établir une brèche. La batterie de brèche sera donc dressée de ce côté, trois autres batteries, dont il détermine l'emplacement, devront éteindre le feu de la Kasbah, prendre de revers et d'enfilade les canons du rempart. Malgré la pluie et la boue, malgré les vigoureuses sorties de Ben-Aïssa, l'artillerie et le génie réussissent à établir ces quatre batteries. Le 9 octobre, celles-ci foudroient la place pendant quatre heures, et, grâce à la précision du tir de nos artilleurs, toutes les batteries découvertes de la Kasbah et de la place sont éteintes. Il faut maintenant transporter à Condiat-Aty les canons du Mansourah, afin d'ouvrir la brèche, cette porte de la victoire. Avec leur énergie habituelle, nos soldats se dévouent pour exécuter ce travail après quatorze heures d'efforts herculéens, l'artillerie a descendu avec les pièces de 16 et de 24 l'escarpement du Mansourah passé le Rummel sous le feu de la place, remonté la glaise à pic de la rive gauche.

Dans la nuit du onze, une seconde batterie de brèche est installée à 150 mètres de la place, et le lendemain matin le feu commence. A midi, le général Valée donne l'ordre de commencer le tir en brèche. Le moment est solennel l'armée attend avec anxiété le résultat du tir ; il faut faire brèche en six cents coups, ou bien partir comme en 1836, subir un nouvel et plus humiliant échec. La muraille très-épaisse présente une résistance inattendue. Cependant, vers trois heures, un coup d'obusier pointé par le général Valée lui-même, détermine le premier éboulement le soir la brèche se trouve bien indiquée.

Avant de donner l'assaut, le général en chef fait une nouvelle tentative pour obtenir une capitulation. Il rédige une proclamation, et charge un jeune soldat du bataillon turc de la porter. Mais le moral des musulmans reste mieux trempé que jamais, et le parlementaire rapporte cette belle réponse de Ben-Aïssa : *Nous avons beaucoup de provisions de guerre et de bouche si les Français en manquent, nous leur en enverrons. Nous ne savons ce que c'est qu'une brèche ou une capitulation mais nous défendrons à outrance notre ville et nos maisons, et tant qu'un de nous sera vivant, les Français ne prendront pas Constantine.* Ce sont des braves, dit le général de Damrémont en recevant cette réponse ; l'affaire n'en sera que plus glorieuse.

Le douze au matin, le général en chef se dirigeait vers la tranchée avec le duc de Nemours. Il s'était arrêté dans un lieu très-découvert, lorsqu'un boulet le

renverse sans vie entre le duc de Nemours et le général Rulhières au même instant le général Perregaux est frappé mortellement d'une balle à ses côtés. Ce fut un véritable deuil pour l'armée qui aimait et appréciait son chef ; mais elle n'ébranla ni les courages, ni la confiance, et ne fit qu'enflammer les troupes du désir de venger promptement leurs généraux morts au champ d'honneur. Par droit d'ancienneté, par l'estime universelle, le général Valée se trouva appelé au commandement en chef ; quelques minutes après ce douloureux accident, le feu de l'artillerie reprenait avec une intensité nouvelle.

Le 13 octobre, à trois heures du matin, la brèche est reconnue praticable aussitôt les ordres sont donnés pour l'assaut, qui aura lieu au lever du soleil. Enfoncé Mahomet Jésus-Christ prend la semaine, s'écrient nos soldats. Tous rivalisent d'enthousiasme, de dévouement, tous veulent monter à cette brèche où la mort les attend peut-être. Afin de concilier cette héroïque émulation avec l'intérêt du succès, le général Valée forme trois colonnes d'attaque, où tous les régiments se trouvent représentés elles ont pour chefs les colonels de Lamoricière, Combes et Corbin.

A sept heures précises, le duc de Nemours, commandant du siège, donne le signal. Aussitôt la première colonne s'élanche de la place d'armes et gravit la brèche sous le feu des musulmans. Le lieutenant-colonel de Lamoricière et le commandant Vieux y arrivent les premiers, et l'enlèvent sans difficulté ; mais bientôt la colonne s'engage dans un labyrinthe de maisons à moitié détruites, de murs crénelés, où elle reçoit à découvert le feu convergent d'un ennemi dispersé et invisible. Avant qu'elle ait pu sortir de ce dédale, l'assiégé parvient à faire écrouler un pan de mur, qui ensevelit une partie du 2^e léger, entre autres son brave commandant de Sérigny.

Les autres colonnes d'assaut se précipitent au secours de la première après une mêlée meurtrière elles s'emparent des batteries couvertes qui surmontent le rempart. Puis ce sont des barricades, des maisons qu'il faut prendre les unes après les autres, en recevant à bout portant les balles des Arabes qui se défendent avec acharnement. Il faut monter sur les toits pour contre-battre les feux des minarets, engager une sorte de combat aérien au-dessus des combats de terre ferme. Au moment où la tête de la colonne a découvert un passage vers la ville, une mine fortement chargée engloutit, brûle un grand nombre de soldats. Lamoricière est aveuglé, presque tous les officiers hors de combat ; la colonne décimée, sans direction, hésite, craint d'avancer sur un terrain qu'elle croit partout miné.

Mais le colonel Combes arrive et prend le commandement de nouveaux combattants remplacent les morts et les blessés ; la lutte continue, furieuse, sanglante, de tous côtés les musulmans perdent du terrain. Dans ce moment décisif le colonel Combes reçoit deux balles en pleine poitrine ; forcé de quitter le champ de bataille, il a le courage de revenir à la batterie de brèche où il rend compte de la situation au général Valée et au duc de Nemours. **Ceux qui ne sont pas blessés mortellement, ajoutent cet émule de Desaix, pourront se réjouir d'un aussi beau succès ; pour moi, je suis heureux d'avoir encore pu faire quelque chose pour le roi et la France.** Puis ce héros regagne son bivouac, s'y couche et meurt.

C'est un Saragosse au petit pied ; car ici, comme à Saragosse, les défenseurs sont plus nombreux que les assaillants. De faibles têtes de colonnes, guidées par les officiers et les sous-officiers du génie, cheminent dans ce dédale de rues tortueuses et infectes, dans les corridors voûtés à mille issues, dont se compose

Constantine. Munis de haches et d'échelles faites avec les côtés démontés des voitures, ils assiègent une à une les maisons isolées, sans terrasses, séparées par de petites cours favorables à la défense, et sautent par les toits dans celles qu'ils n'ont pu prendre par la porte. Le dernier effort considérable eut lieu contre la caserne des janissaires, grand bâtiment crénelé, à trois étages, bâti sur le rempart à droite de la brèche, où les Turcs et les Kabyles se défendirent avec acharnement.

Afin de donner une impulsion unique et régulière à ces attaques, afin de mettre les assiégés entre deux feux et de leur couper la retraite, le général Rulhières nommé commandant supérieur de la place, est chargé de pousser vivement l'attaque de gauche. En voyant exécuter ce mouvement, la population, saisie d'une panique soudaine, se précipite hors de la ville et veut fuir par le côté gauche de Condiat-Aty en même temps des hommes sans armes se présentent comme parlementaires au général Rulhières, le supplient de cesser les hostilités, implorent sa clémence. Le général monte aussitôt à la Kasbah pour empêcher la garnison de continuer la défense malgré la soumission des habitants. Ici encore la résistance est brisée les chefs musulmans sont morts ou grièvement blessés, Ben-Aïssa se détermine à quitter Constantine, suivi des débris de la milice et des canonniers.

Cependant un certain nombre d'Arabes, leurs femmes, leurs enfants, croyant n'avoir pas de merci à attendre des Français, cherchent à gagner la plaine, et comme il n'existe pas de porte de ce côté, ils accourent en foule vers le ravin, et entreprennent de descendre avec des cordes les sentiers à pic qui surmontent le Rummel ; mais leur terreur ne raisonne pas, ils se pressent, se culbutent, et dans le délire de la peur les derniers poussent les premiers qui roulent dans le gouffre ; une horrible cascade humaine se forme et plus de deux cents cadavres s'aplatissent sur le roc, laissant des lambeaux de chair à toutes les aspérités intermédiaires.

A neuf heures du matin, Constantine est prise le drapeau tricolore s'élève sur les principaux édifices, le duc de Nemours vient prendre possession du palais du bey. Le cheik, les autres autorités de la ville sont maintenus dans leurs fonctions ; des ordres sévères sont donnés pour réprimer le pillage, faire respecter la religion et la sécurité des habitants. Bientôt la population se tranquillise sur son sort, et des relations amicales s'établissent entre les musulmans et les chrétiens. Trente et un chefs des tribus environnantes viennent faire leur soumission et reçoivent des burnous d'investiture. Partout l'état de paix succède à l'état de guerre.

On ne peut pas dire au bey Achmet ce qu'on disait à Boabdil fuyant Grenade : pleure comme une femme cette ville que tu n'as pas su défendre comme un homme. Pendant les opérations du siège, il n'a cessé de menacer nos positions, d'attaquer la brigade du général Trézel, placée sur le Mansourah. Toujours repoussé, il assista immobile, désespéré, à l'assaut, à la prise de sa capitale ; puis, comprenant que tout était fini, il s'éloigna et disparut dans le désert avec un gros de cavaliers.

Mais cette victoire, où nos soldats, d'après l'expression du général Valée, le glorieux vétéran des grandes guerres de l'empire venaient d'égaliser ce qu'il avait vu de plus beau dans sa longue carrière, cette victoire était chèrement achetée 153 officiers et soldats tués ou morts de maladies, 554 blessés attestaient la vigueur de la défense.

Après avoir pris les premières mesures d'organisation, assuré l'occupation de Constantine, désarmé les **1** tant, mis la place en état de prévenir un retour offensif, le général Valée laissa une garnison de 2.500 hommes avec des munitions de guerre, des vivres pour six mois, et ramena la colonne expéditionnaire à Bone, où elle arriva le 3 novembre. Le roi le nomma général en chef de l'armée d'Afrique, et le bâton de maréchal de France fut une noble confirmation d'une nomination préparée par le dévouement, faite par le canon et sanctionnée par la victoire.

Les restes du général de Damrémont, tué comme Turenne, furent solennellement déposés aux Invalides, cette sépulture des grands capitaines ; l'État adopta sa veuve et ses enfants. Le gouvernement rendait un juste hommage aux talents que ce général avait déployés, à l'éclat d'une mort glorieuse, et témoignait ainsi de la reconnaissance de la patrie envers l'armée.

Exécuter et appliquer le traité de Tafna, créer une société européenne à côté de cette société arabe organisée par le génie d'Abd-el-Kader, achever la conquête de la province de Constantine, tel fut le but du maréchal Valée dans cette période de tranquillité relative qui commençait pour nous. Cette double tâche, il la conduisit avec cette forte impulsion, cet esprit d'ordre et de méthode, cette persévérance qu'il apportait aux travaux de la paix comme à ceux de la guerre. De 1837 à 1839, l'infatigable zèle de ses troupes lui permit de réaliser son plan elles construisirent cent lieues de routes, desséchèrent plusieurs lieues de marais, élevèrent onze camps retranchés, des casernes, des arsenaux, des fortifications ; sans proférer une plainte, sans que la discipline, cette pierre de touche des armées bien constituées, reçut une atteinte, elles firent tous les métiers, par tous les temps, par toutes les saisons, sous un climat insalubre, presque aussi meurtrier que la guerre. Près de 6.000 hommes payèrent de leur vie cet héroïsme d'autant plus beau qu'il demeure obscur et ignoré ; des régiments entiers entrèrent à l'hôpital, et la plupart n'en sortaient que pour aller au cimetière ; ces hôpitaux manquaient des choses les plus nécessaires, et l'on a rapporté cette stoïque réponse d'un malade à son général qui demandait ce qu'on pouvait faire dans de semblables charniers : **Nous y mourons, mon général.**

La chute du bey de Constantine laissait les tribus éloignées de la capitale dans un état d'indépendance qui pouvait promptement dégénérer en anarchie. Le maréchal Valée sentait l'obligation de conquérir la province, il s'y prépara dans les limites du possible.

L'espace nous manque pour raconter en détail les souffrances, les travaux, les combats incessants de la division de Constantine de 1837 à 1839, les routes construites à l'exemple des Romains, les villes occupées ou relevées. A la fin de l'été de 1839, le vaste pays qui s'étend des frontières de Tunis au Djurjura était soumis beaucoup de chefs arabes s'étaient ralliés, marchaient dans nos rangs et commandaient de nombreuses troupes indigènes ; parmi eux, Ben-Aïssa, l'énergique défenseur de Constantine, El-Mokrani, le plus noble parmi les plus nobles Arabes, Kaïd-Ali, soldat parvenu qui disait en montrant sa croix d'honneur : **Je suis noble, moi aussi, voilà ma généalogie.**

Une grave question qui restait en suspens, fut résolue pendant l'automne de 1839. Avant d'engager contre le prince des croyants une nouvelle guerre que de nombreux symptômes permettaient de croire imminente, afin de lui opposer une

barrière compacte formée par la réunion du réduit de la province d'Alger avec le beylik de Constantine, le gouverneur général tenta une grande reconnaissance dont il confia le soin au duc d'Orléans. Il ne s'agissait de rien moins que de se rendre de Philippeville à Constantine et Alger, en passant à Sétif, aux Portes-de-Fer, au fort de Hamza, d'opérer une marche de 120 lieues, dont plus de moitié à travers des pays inconnus, de tromper la surveillance des lieutenants d'Abd-el-Kader. Deux petites divisions, commandées par les généraux Rulhières et de Gallois, devaient appuyer le mouvement, et donner la main au duc d'Orléans. Cette aventureuse et romanesque expédition eut un plein succès le 20 octobre la division d'Orléans franchit sans coup férir le célèbre défilé des Bibans ou Portes-de-Fer, que les Turcs n'avaient jamais traversé sans payer tribut, où les légions romaines n'étaient jamais parvenues. Dans cette forteresse naturelle, véritable coupe-gorge où quelques hommes auraient suffi pour arrêter une armée, la colonne mit quatre heures à défiler. Après deux rencontres avec Ben-Salem, bey de Sébaou pour le prince des croyants, elle termina par une entrée triomphale à Alger sa longue et pénible reconnaissance. Elle avait en dix jours franchi les 68 lieues qui séparent Sétif d'Alger, livré deux combats, traversé des montagnes réputées impénétrables, enlevé à l'ennemi des chevaux, des prisonniers, et n'avait laissé en arrière ni un homme ni un mulet.

Sans doute, le maréchal Valée a beaucoup fait, mais Abd-el-Kader a fait davantage encore. Ce traité de la Tafna, cette paix boiteuse et mal assise, il l'a utilisé pour consolider, étendre cet empire arabe, si habilement ébauché pendant la première trêve. Il s'est débarrassé par la persécution des nombreux restes de la race turque à Tlemcen, Milianah et Médéah aux divisions des tribus, à l'inégalité des conditions, il a tenté de substituer cette fraternelle égalité qui, dans d'autres temps, a fait la grandeur de l'islamisme. L'art de juger et de choisir les hommes, écrit le duc d'Orléans, cette faculté surnaturelle que Dieu n'accorde qu'à ses élus, cette seconde vue dont Abd-el-Kader est doué à un si haut degré, ajoute encore à la force d'un gouvernement qui était puissant, parce qu'il était le gouvernement de toutes les traditions, de tous les intérêts, de toutes les espérances. C'était le Coran mis en action, c'était l'organisation de la guerre sainte. Ce fut selon cette pensée exclusive et passionnée, qu'Abd-el-Kader qui servait pour ainsi dire de moule à la nation arabe, constitua le pouvoir d'abord, puis le peuple, puis le sol lui-même... Il maniait facilement les Arabes par la réunion de l'autorité religieuse, politique et militaire, à tous les échelons d'une hiérarchie simple qu'il résumait tout entière dans son triple caractère de prophète, de prince et de général. Tout en stimulant l'enthousiasme anti-chrétien, en donnant un rapide essor au fanatisme, il se mettait en mesure de se passer de ses capricieux auxiliaires. Son armée régulière fut accrue et perfectionnée, elle devint un moyen d'administration, elle servit de cadre à la landwehr des tribus et fut le ciment d'une coalition dont il fallait briser jusqu'au dernier chaînon, sous peine de n'avoir rien vaincu. Chaque musulman reçut ou acheta un fusil et un cheval. En même temps que l'émir multipliait ainsi les soldats, dépeuplait les villes et rasait les maisons, le peuple arabe, réarmé, remonté et rendu plus nomade, devint indivisible et insaisissable. L'émir régularisait ainsi systématiquement ce qu'il avait essayé par instinct pendant la guerre. Il ajoutait aux moyens de combattre et diminuait les moyens de vaincre... Tour à tour législateur et bourreau, général et soldat, roi et ouvrier, le fils de Mahiddin subit, comme le czar Pierre, l'obligation imposée à chaque fondateur d'empire, d'être à la fois sublime et trivial, de redescendre momentanément aux derniers échelons d'une société qu'il dominait de si haut.

En arrière des villes dont il peut craindre l'occupation par les Français, à quarante lieues au sud de l'Atlas, il a fondé une ceinture de forteresses nouvelles Boghar, Thaza, Saïda, Taфраoua, Tagdent lui serviront au besoin de refuge, de seconde ligne de défense. C'est là qu'il cache son trésor ses dépôts, ses fabriques ses arsenaux il a choisi des montagnes, des points reculés qu'il juge inaccessibles aux colonnes françaises embarrassées par un immense matériel. Il a soumis le désert, les hommes de grande tente un seul homme, le marabout Tedjini, brave encore son autorité dans sa forteresse d'Aïn-Mâdy, située à soixante dix-sept lieues au sud de Mascara. Abd-el-Kader marche contre lui, et, ne pouvant réduire la ville par le canon, forme un blocus pour prendre les habitants par la famine. Après six mois d'une opiniâtre résistance, Tedjini consent à capituler ; l'émir viole le traité, fait démanteler les remparts, sauter les forts d'Aïn-Mâdy, et cette victoire ajoute un nouvel éclat à l'auréole qui l'entoure. L'ambition, le fanatisme le poussent à déborder en dehors du territoire où le traité de la Tafna a vainement prétendu le contenir. Dans le courant de l'année 1839, ses lieutenants essaient d'envahir la province de Constantine, il envoie son bey de Sébaou lever l'impôt dans la Medjana au profit du sultan de l'Algérie, encourage les brigandages des Hadjoutes, provoque à la [désertion les indigènes enrôlés sous les drapeaux de la France, les invite à de nouvelles vêpres siciliennes contre nous, interdit sous peine de mort à ses sujets, la vente des chevaux dont nous avons besoin et la fréquentation des marchés français. Il persuade aux Arabes que les Français ne peuvent pas s'éloigner du littoral. Ils sont comme les poissons, leur dit-il, ils ne peuvent vivre qu'à la mer ; leur guerre n'a qu'une courte durée et ils passent comme les nuages. Vous avez des retraites où ils ne vous atteindront jamais.

Au mois d'août, Abd-el-Kader visite lui-même les Kabyles de Bougie, fait prêcher la guerre sainte dans toutes les mosquées, et faire en son nom la prière, dite jusqu'alors pour l'empereur du Maroc. Il inonde les tribus de proclamations qui se terminent par ces paroles : *Au reçu de cet ordre, attaquez donc partout l'infidèle avec union et sans relâche ; punissez de mort les renégats qui se soumettraient à lui n'ayez qu'un seul cœur, ne faites qu'un seul fusil, et, s'il plaît à Dieu, la victoire couronnera partout notre persévérance.*

Dans le Tell et le Sahara, l'enthousiasme déborde en poésies populaires : *La guerre ! nous voulons la guerre ! s'écrient les bardes africains. Qu'attendons-nous pour jeter les chrétiens à la mer ? N'avons-nous pas des cavaliers montés sur des chevaux qui volent sans ailes ? N'avons-nous pas une infanterie dont les feux ne s'allument que pour broyer l'ennemi ? N'avons-nous pas des canons qui ruinent ? N'avons-nous pas vendu nos âmes à Dieu ? La guerre nous voulons la guerre La haine du chrétien est un héritage qui nous a été légué par nos pères. Et nous ne pouvons pas refuser l'héritage de nos pères.*

L'exaltation des Arabes ne connaît plus de bornes, lorsque l'émir, rentrant à Mascara, fait vendre sur la place publique tous les bijoux de sa femme, de sa famille, en verse le produit au trésor. Ils se croient revenus aux plus beaux jours de l'islamisme, et, dans leurs hymnes patriotiques, se promettent non seulement d'expulser l'infidèle de la terre musulmane, mais d'envahir la terre chrétienne. *Un jour, nous passerons la mer avec des barques, nous prendrons notre revanche. Nous vaincrons les infidèles, nous habiterons leur pays. Notre pays, ne l'ont-ils pas habité avec leur croix ? Le sultan enverra l'aman aux chrétiens, ils lui conduiront des Gadas, disant : seigneur des seigneurs, vous êtes le couteau et nous la chair. Tranchez comme il vous plaira. Il leur donnera le cachet, le burnous d'investiture, et les fera chefs dans chaque contrée. Quant aux insensés*

qui voudraient combattre, nous fondrons sur eux comme l'épervier sur les petits oiseaux dont il brise les ailes... Oui, nous envahirons le pays des chrétiens, nous nous y établirons, nous le sèmerons de mosquées ; nous y chanterons les chants les plus chers, nous y proclamerons Dieu l'unique la religion de la croix s'éclipsera, rentrera dans le fourreau, et la religion du Prophète sera connue et confessée.

L'orage éclate au mois de novembre 1839 au milieu de la paix, sans déclaration de guerre, en vrai barbare, l'émir a donné le signal d'une prise d'armes générale. Les Hadjoutes surprennent les colons de la Mitidja, saccagent, brûlent nos établissements ; les beys de Milianah et de Médéah, les Kabyles détruisent plusieurs détachements. L'un d'eux que commandé le sous-lieutenant Colomer, est enveloppé par un millier d'Arabes. *Souvenez-vous*, dit à ses hommes le brave officier, *souvenez-vous que vous êtes Français et que chacun de vous vaut vingt Bédouins. S'il faut périr ici, vendons chèrement nos têtes*. Les cartouches furent bientôt épuisées, et les trente soldats massacrés, sauf un seul, qui, laissé pour mort sur le terrain, put raconter le combat et la belle conduite de Colomer.

Le lendemain, un détachement de 50 hommes est assailli par des nuées d'Arabes ; inquiet sur son sort, le commandant du camp de l'Oued-el-Aleg marche à son secours avec deux compagnies de son bataillon et un peloton de chasseurs d'Afrique ; lui-même est entouré par une véritable armée musulmane, et la petite colonne n'opère sa retraite que diminuée de moitié. Dans ce combat, le capitaine de voltigeurs Grandchamps est blessé de dix-huit coups de yatagan, et tellement défiguré que les Arabes négligent de lui couper la tête. Ayant encore sa connaissance, mais incapable de remuer ou de parler, il subit l'horrible supplice de servir de billot à soixante de ses camarades décapités sur son corps. La garnison du camp de l'Oued-el-Aleg vint le relever au milieu d'un monceau de cadavres ; il guérit de ses blessures et devint un de nos bons officiers généraux.

Alors seulement Abd-el-Kader croit devoir annoncer au gouverneur général que tous les musulmans veulent recommencer la guerre sainte.

Aux premières nouvelles, le gouvernement a ordonné l'embarquement d'un nombre considérable de troupes, avec de grandes quantités de vivres, de munitions et de matériel. L'exécution de ces ordres va augmenter l'armée d'Afrique d'environ 20.000 soldats, porter son effectif à 65.000 hommes. Les Chambres ont enfin compris qu'il n'y a pas de milieu entre l'occupation complète, la conquête de toute la régence ou son abandon, que l'occupation restreinte est une chimère.

Du mois de novembre à la fin de l'année 1840, nos soldats soutiennent de toutes parts de sanglants combats, font face à un ennemi bien supérieur en nombre dans la Mitidja, au col de Mouzaïa, au pied du Chenouan, dans la vallée du Chélif, sur l'Ouamri, chaque jour est marqué par un engagement, chaque pouce de terrain disputé avec acharnement, chaque passage de montagne défendu par l'infanterie régulière de l'émir et des milliers de Kabyles, tandis que les cavaliers arabes sillonnent la plaine, *soutenus et contenus* par les *Rouges* — cavalerie régulière — du prince des croyants.

Le premier fait d'armes de l'année 1840, la défense de Mazagran, mérite d'être rapporté comme un des plus beaux traits d'héroïsme de nos annales militaires c'est là que pendant quatre jours et quatre nuits, derrière un pan de muraille, 123 hommes du 1er bataillon d'infanterie légère soutinrent, du 2 au 5 février, le choc de 15.000 Arabes. Devant cette prodigieuse résistance, l'ennemi se retira,

emportant ses morts et ses blessés au nombre de cinq cents. Un ordre du jour proclama que la 10^e compagnie garderait son drapeau criblé de balles, et pour fêter ce glorieux anniversaire, le gouvernement voulut que chaque année, le 6 février, il fût fait, devant le front du bataillon, lecture de l'ordre du jour et des récompenses accordées à ces braves. Une souscription nationale fut ouverte pour qu'un monument perpétuât le souvenir de ce sublime effort de courage.

Un des premiers soins du maréchal Valée fut de venger une insulte faite à notre pavillon par les Kabyles de Cherchell ; le 15 mars il fit enlever et occuper cette ville. Presque en même temps, un chef indigène, notre ami dévoué, le cheik El-Arab-Ben-Gouah livrait un heureux combat à Ben-Azoun, khalifa de Biscara, lui prenait trois drapeaux, deux pièces de canon, cinq cents fusils, et envoyait au gouverneur de la province quatre cent cinquante oreilles droites, étrange et sanglant témoignage de sa victoire : *Nous devons, lui écrivait-il, ce succès à votre bonne étoile et à la protection de Dieu. Nous sommes vos enfants et nous vous suivrons jusqu'à la fin avec une entière fidélité.*

Au mois de mai 1840, une colonne française, commandée par le duc d'Orléans, marcha sur Médéah, capitale de la province de Tittery, centre des opérations du prince des croyants ; le 12 mai, elle culbutait l'armée ennemie, forte de 20.000 hommes, franchissait le col de Mouzaïa et s'emparait de Médéah évacuée par les Arabes. Quelque temps après les colonels Changarnier et Bedeau prenaient possession de Milianah.

Malgré de brillants succès, malgré la soumission de Cherchell, Médéah et Milianah, la situation n'était pas sensiblement modifiée. Afin d'imprimer à la guerre une impulsion plus énergique, le cabinet du 29 octobre décida le rappel du maréchal Valée et son remplacement par le général Bugeaud. Celui-ci avait pour mission expresse de faire une guerre à outrance à l'émir, de soumettre toute l'Algérie ; de 65.000 hommes l'effectif de l'armée arriva aussitôt à 79.000, pour atteindre successivement, en 1847, le chiffre de 100.000.

Il n'était pas besoin de recommander au nouveau gouverneur général une lutte à outrance la trempe de son caractère, son patriotisme élevé étaient de sûrs garants de la passion et de la ténacité qu'il apporterait à remplir cette grande tâche : *C'était, dit M. Guizot, un homme d'un esprit original et indépendant, d'une imagination fervente et féconde, d'une volonté ardente, qui pensait par lui-même et faisait une grande place à sa propre pensée, en servant le pouvoir de qui il tenait sa mission. Ni l'éducation ni l'étude n'avaient, en la développant, réglé sa forte nature jeté de bonne heure dans les rudes épreuves de la vie militaire, et trop tard dans les scènes compliquées de la vie politique, il s'était formé par ses seules observations et sa propre expérience, selon les instincts d'un bon sens hardi qui manquait quelquefois de mesure et de tact, jamais de justesse et de puissance. Il avait sur toutes choses, en particulier sur la guerre et les affaires d'Algérie ses idées à lui, ses plans, ses résolutions et, non seulement il les poursuivait en fait, mais il les proclamait d'avance, en toute occasion, à tout venant, dans ses conversations, dans ses correspondances, avec une force de conviction et une verve de parole qui allaient croissant à mesure qu'il rencontrait la contradiction et le doute. Il ne se faisait d'ailleurs aucune illusion sur les difficultés naturelles de sa mission et sur l'étendue des moyens nécessaires pour les surmonter. Cet esprit, qui par son exubérance et sa confiance dans ses conceptions, semblait quelquefois chimérique, était remarquablement exact et pratique, attentif à se rendre un compte sévère des obstacles qu'il devait rencontrer et des forces dont il avait besoin, n'en dissimulant rien à personne pas*

plus qu'à lui-même, sans complaisance pour les fausses espérances du public, sans ménagement pour les embarras ou les faiblesses de ses supérieurs. C'était un agent parfaitement véridique et puissamment efficace, mais peu commode et qui mêlait avec rudesse l'exigence à l'indépendance.

Le général Bugeaud apportait une force toute morale qui fit autant pour la conquête que l'argent et les soldats il ne doutait pas, il avait foi en lui-même. La plupart de ses prédécesseurs n'avaient représenté que l'incertitude des ministres et du Parlement chacun agissait à sa guise, le plus souvent à l'aventure. Les Turcs avaient été sensés et braves en Afrique, nous y avons été braves et impolitiques. Les autres généraux avaient préféré le système de camps multipliés avec de petites colonnes mobiles à celui de grosses colonnes avec peu de camps Bugeaud prit tout d'abord le contre-pied de leurs errements. Il reprit, développa, appliqua sur une grande échelle la théorie qui, en 1836, lui avait valu la victoire de la Sickah, donna à la guerre un caractère d'initiative hardie, de prompt et infatigable activité.

Son effort de génie consista surtout à alléger son armée il représentait le rôle de l'infanterie dans la guerre d'Afrique comme celui d'une forteresse mobile qui fait voyager avec elle ses magasins, et peut au besoin envoyer une partie de sa garnison faire des sorties sur l'ennemi. Pour vaincre l'Arabe, il ne fallait pas attendre que celui-ci vînt offrir le combat, il fallait toujours attaquer, toujours poursuivre, jusqu'à ce que l'horizon de la guerre fût partout balayé. Plus on presse cette guerre, moins on prodigue les bras et l'argent. Il fallait que le drapeau français, à la première velléité de révolte, apparût comme le trident de Neptune, pour chasser les vents et abaisser les flots, qu'il eût le don d'ubiquité, afin d'empêcher le mal et de produire le bien ; il fallait être plus rapide que les nomades, plus agile que les Kabyles, plus fort et plus hardi que tous. Aujourd'hui, dirent bientôt les soldats, notre père Bugeaud veut que nous ayons des jarrets de cerf, des ventres de fourmi et des cœurs de lion.

Avec le duc d'Orléans, le nouveau gouverneur général avait, un des premiers, compris combien l'émir était un redoutable adversaire ; il savait à quel point il importait de l'empêcher de rien organiser ou consolider, quel prestige il exerçait sur les Arabes par son génie, par son caractère religieux, par l'influence de dix ans de règne. Il voyait en lui non un chef de partisans, mais un apôtre, un prétendant légitime, un prince assuré de l'amour passionné de tous les musulmans, et il était décidé à aller le chercher partout, jusqu'au fond du désert, où, comme le personnage mythologique de la Fable, Abd-el-Kader puisait de nouvelles forces après chaque chute. Pour réaliser cette idée juste et grande, le général Bugeaud conçut la pensée d'établir en Algérie trois lignes de postes parallèles : 1° les postes du littoral, pied-à-terre obligé des arrivages de la métropole, et grandes bases d'opération de l'armée ; 2° les postes agissants de la ligne centrale, embrassant dans leur rayonnement contigu toute la surface du Tell ; 3° les postes de la ligne des Keffs, sentinelles du désert, véritables bras de leviers nécessaires pour nos colonnes mobiles, chargés de visiter les tribus douteuses, de châtier les moindres infractions à l'ordre.

Au bout de quelques mois, des résultats décisifs ont prouvé l'excellence du système. Tandis que ses lieutenants, les généraux Baraguay-d'Hilliers et Négrier, détruisent Boghar, Thaza, anéantissent l'influence d'Abd-el-Kader à Msilah le général Bugeaud s'empare de Tagdent, une des meilleures places de l'émir, marche sur Mascara dont il se rend également maître. D'heureux combats, l'invasion de pays encore inexplorés, la capture de nombreux troupeaux ; la

création de bases importantes munies de garnisons agissantes ; tels sont les fruits de cette première campagne de printemps. Dans la campagne d'automne, le gouverneur général sort de Mostaganem, pénètre à la poursuite de tribus hostiles dans les montagnes de Sidi-Yahia, où les Turcs n'ont jamais osé s'engager, y opère une forte razzia. Par ses ordres, le général Lamoricière opère le ravitaillement de Mascara, où il établit son quartier général, puis, rayonnant dans toutes les directions, il renverse la forteresse de Saïda, détruit le village de la Guetna, berceau de la famille d'Abd-el-Kader. Dans le discours du trône, le roi a déclaré solennellement que la terre d'Afrique sera **une terre désormais et pour toujours française**.

En 1842, le général Bugeaud, parti de Mostaganem, rallie à sa colonne ; 2.300 cavaliers arabes pris dans les tribus soumises de l'Ouest, rejoint le général Changarnier, enveloppe dans un grand mouvement combiné les rebelles de l'Atlas entre Médéah et Milianah, obtient de nombreuses soumissions. A la fin de l'automne, la guerre se trouve concentrée entre le Chélif et la Mina. Abd-el-Kader a perdu les cinq sixièmes de ses États, tous ses forts ou dépôts de guerre, son armée permanente, le prestige de sa situation antérieure. La province de Tittery est pacifiée et organisée jusqu'au désert. L'indomptable émir reste inaccessible au découragement suivi de quelques milliers de chevaux, il va de tribu en tribu, détruisant l'effet de nos expéditions, rallumant sur chaque point l'incendie. Dès le mois de janvier 1843, il reparaît, s'assure le concours des Kabyles de Bougie, porte l'insurrection jusqu'à la ville de Cherchell et menace de l'étendre dans tout l'Atlas autour de la Mitidja. A son tour, le gouverneur général jette les bases d'Orléansville et de Ténès, pénètre avec trois colonnes dans le pays soulevé, brûle la ville d'Hainda et refoule son adversaire dans les monts Gouraïa. Alors, il lance le duc d'Aumale à la poursuite de l'émir. Le prince rencontre près de Taguin sa smalah — famille, tentes, troupeaux —, qui compte près de 5.000 combattants : **C'était, écrit le général Bugeaud, une grande ville ambulante qu'on pouvait considérer comme la capitale de l'empire arabe**. On combat un contre dix mais surpris par la manœuvre habile et l'impétuosité du jeune général, l'ennemi ne sait pas profiter de la supériorité de ses forces le duc d'Aumale lui tue trois cents hommes, prend quatre drapeaux, un canon, un immense butin, fait quatre mille prisonniers. La femme et la mère de l'émir n'échappent que par miracle. Ce brillant coup de main porta une atteinte funeste à la fortune d'Abd-el-Kader.

Pendant l'automne, le gouverneur général qui vient d'être nommé maréchal de France, envahit une troisième fois les montagnes de l'Ouarensenis, réduit les chefs de cette contrée, toujours vaincus, et toujours disposés à la révolte. En même temps, les généraux Lamoricière et Changarnier jettent les bases de deux nouveaux établissements militaires, Tiaret et Teniet-el-Had. Enfin, dans un sanglant engagement sur l'Oued-Malah, le 11 novembre 1843, l'émir perd son plus habile, son plus dévoué lieutenant, Sidi-Embareck.

L'année 1843 est signalée par des pas décisifs dans la voie de la conquête et de la colonisation. De 44.000, le chiffre des colons monte à 65.000 douze grandes routes sont entreprises, douze autres sont déjà praticables dans tout leur parcours ; le gouvernement du roi a rendu une excellente ordonnance pour faire admettre dans la métropole, à des prix réduits, les produits du sol algérien, et favoriser l'introduction dans la colonie des produits français. **La bonne guerre, écrivait Bugeaud, fait tout marcher à sa suite. Vous seriez de cet avis si vous pouviez voir la fourmilière d'Européens qui s'agite en tous sens, d'Alger à Milianah et Médéah, de Ténez à Orléansville, de Mostaganem à Mascara, d'Oran à**

Tlemcen. Le premier agent de la colonisation et de tous les progrès, c'est la domination et la sécurité qu'elle produit. Que pouvait-on faire quand on ne pouvait aller à une lieue de nos places de la côte sans une puissante escorte ? On ne voyageait, on ne transportait que deux ou trois fois par mois. Aujourd'hui, c'est à toute heure, de jour et de nuit, isolément et sans armes. Aussi le mouvement correspond à la confiance les hommes et les capitaux ont cessé d'être timides les constructions pullulent, le commerce prospère, nos revenus grandissent et l'impôt arabe, malgré les destructions de la guerre, donnera cette année plus de deux millions. Voilà ce que fait ce gouvernement si lâche, si rampant devant l'étranger il soumet un peuple puissant par le nombre, et, plus encore, par ses mœurs belliqueuses, par son sol haché et dépourvu de routes, par son climat, sa constitution sociale et agricole, sa mobilité qui lui vient de l'absence de toute richesse immobilière, enfin par son fanatisme religieux et la dissemblance de ses mœurs avec les nôtres. Voilà, ce me semble, des faits à imposer aux insolentes déclamations de nos adversaires. La charrue ne peut aller, comme le voudraient les journalistes, de front avec l'épée. Celle-ci doit marcher vite, et la colonisation est lente de sa nature.

Au printemps de l'année 1844, le maréchal dirige en personne une expédition contre les Kabyles, leur livre deux combats acharnés, s'empare de Dellys, divise le pays soumis en trois Aghalicks, y installe des Aghas et des Khalifas. Dans la province de Constantine, le duc d'Aumale expulse du Zab les agents de l'émir, s'empare de Biskra, soumet les Ouled-Sultan, et pacifie le Belezma tout entier. A la suite d'une heureuse expédition du général Marey au sud de Tittery, une partie du désert et le célèbre marabout Tedjini reconnaissent notre domination.

Dès 1843, la lutte n'a plus été, dans le pays facile, qu'une question de vitesse, et le maréchal a commencé à agir avec des colonnes d'infanterie montée ce n'est plus une *chasse au lion qu'il mène en Afrique, c'est une chasse au renard*. Cependant, l'émir lutte contre sa mauvaise fortune avec une admirable énergie. Dans un de ses moments les plus critiques, il se contente de dire : *Quand, placé sur le rivage, on regarde les poissons nager librement dans la mer, il semble qu'il n'y ait qu'à étendre la main pour les saisir et cependant il faut tout l'art et les filets du pêcheur si l'on veut parvenir à s'en emparer. Il en est de même des Arabes*. Et semblable au vaillant assiégé qui, pendant la nuit, répare en silence la brèche que le canon a faite de jour à ses remparts, Abd-el-Kader travaille sourdement à retirer de dessous les décombres les débris de son édifice, à les transporter sur le sol du Maroc, à les asseoir dans un ordre semblable à celui d'autrefois.

Il s'est réfugié sur la frontière du Maroc pour y chercher de nouveaux auxiliaires et y ranimer un foyer de résistance là, il a choisi pour retraite la province du Riff, habitée par une population féroce qui ne supporte ni lois, ni maîtres, vit de rapines et de violence, retranchée dans des montagnes escarpées, comme le faucon dans son aire. C'est de là qu'il inonde le pays de ses proclamations, qu'il s'élançe pour tenter, avec ses bandes errantes, de brusques incursions dans la régence, pour visiter les tribus marocaines et les enflammer par ses prédications. Il a pour complices tous les marabouts, derviches, centons de l'empire ; il a soufflé à leur oreille le nom maudit des chrétiens, embrasé leurs cœurs de haine, flatté leurs passions, et les a lancés sur la route de son ambition, dont ils sont devenus les plus actifs instruments. Ce sont eux qui lui créent des prosélytes, eux qui prêchent aux Marocains la guerre sainte, qui leur rappellent ces paroles du Coran : *La gloire est la clef du ciel et de l'enfer ! Une goutte de sang versé pour la cause d'Allah, une nuit passée sous les armes sera plus*

comptée que deux mois de jeûnes et de prières celui qui périra dans une bataille obtiendra le pardon de ses péchés. Au jour du jugement, ses blessures seront éclatantes comme vermillon, parfumées comme l'ambre des ailes d'anges et de chérubins remplaceront les membres qu'il aura perdus.

Bientôt Abd-el-Kader menace de devenir plus influent dans l'empire que l'empereur lui-même, le descendant de Mahomet, le chef religieux de tout le nord de l'Afrique. Cet empire, plus vaste que l'Espagne, a 220 lieues de longueur sur 150 de large, n'est qu'une barbarie sauvage qui vit au jour le jour, sous le régime despotique et rapace des pachas, sous le poids de son ignorance. Il n'a qu'une unité factice, une circulation vitale tout artificielle dans ce grand corps peu homogène, la guerre civile et l'anarchie sont à l'état permanent, et le gouvernement, ballotté du nord au sud, du sud au nord, oscille entre les trois résidences de Fez, de Méquenez et de Maroc.

Abd-er-Rhaman a donc besoin de la paix, mais Abd-el-Kader a besoin de la guerre, et le premier demeure impuissant à se faire obéir, même quand il a assez peur de nous pour vouloir observer une stricte neutralité. L'émir réussit à soulever un conflit entre ce prince et la France au sujet de la possession de territoires situés sur la frontière du Maroc.

Le 30 mai 1844, sans aucune déclaration de guerre, un corps de 1.500 cavaliers marocains et de 500 Arabes commandés par un prince de la famille impériale, vint attaquer le général Lamoricière dans son camp de Lalla-Maghrania, et fut vigoureusement repoussé jusqu'à la frontière française. En présence de cette violation du droit des gens et des traités, le gouvernement donna aussitôt à notre consul général de Tanger l'ordre de réclamer les satisfactions nécessaires et de demander à l'empereur du Maroc : 1° le désaveu de cette inconcevable agression 2° la dislocation immédiate des corps de troupes réunies à Ouchda, près de notre frontière 3° le rappel du caïd de cette ville et des autres agents coupables 4° le renvoi d'Abd-el-Kader du territoire marocain. La France voulait bien ne voir dans cette échauffourée qu'un simple accident et non l'indice d'une rupture décidée, ordonnée par Abd-er-Rhaman elle n'avait pas l'intention de lui prendre un pouce de territoire mais elle ne pouvait souffrir que son empire devint pour Abd-el-Kader un repaire inviolable.

En même temps, le prince de Joinville recevait l'ordre de se rendre à Oran avec une escadre, et de se mettre en communication avec le maréchal Bugeaud ; sa présence sur les côtes du Maroc avec des forces navales avait pour but de contenir et d'intimider.

L'empereur du Maroc répondit à nos avances en termes pacifiques. On obtenait de lui des promesses, des ajournements, des apparences au fond, les choses restaient les mêmes, la guerre sainte était prêchée dans tout l'empire, partout les populations se soulevaient et se dirigeaient vers la frontière. Ou bien Abd-er-Rhaman partageait le fanatisme de son peuple, ou bien il n'avait pas la force de lui résister.

Une nouvelle trahison des Marocains vint compliquer les difficultés, mais le maréchal se vengea aussitôt de leur mauvaise foi, en occupant la ville d'Ouchda, où il entra sans coup férir. Sidi Ben-Dris, fils de l'empereur, somma le gouverneur d'évacuer Lalla-Maghrania, tandis qu'on osait demander à notre consul général, M. de Nion, la révocation, la punition des chefs de l'armée française. En vain, le gouvernement, ses agents militaires et civils agissaient avec une loyauté, une patience à toute épreuve il demeurait hors de doute que la

correspondance et les dépêches de la cour de Fez n'avaient d'autre but que de tromper la France, d'effectuer les levées en masse, de donner aux contingents des tribus le temps d'arriver. Le cabinet français avait fait tout ce qui était possible pour concilier les exigences de sa dignité avec les égards dus au gouvernement anglais, protecteur du Maroc, qui concevait d'excessives inquiétudes au sujet de nos prétendus projets de conquête et d'envahissement.

Aucune réponse n'ayant été faite à l'ultimatum de M. de Nion, le prince de Joinville et le maréchal Bugeaud reçurent l'ordre de commencer les hostilités.

Le 6 août, sans perdre un instant, le prince de Joinville attaque les batteries de Tanger ; au bout de deux heures notre escadre a éteint le feu de la place et détruit les fortifications. Puis il se dirige sur Mogador, ville maritime située à l'extrémité méridionale du Maroc, qui est la fortune particulière, la propriété d'Abd-er-Rhaman le principal centre commercial de l'empire. Le 15 août, l'amiral donne le signal du bombardement : après quelques heures d'une lutte violente, il réduit au silence les batteries marocaines, occupe l'île qui ferme l'entrée du port de Mogador, y établit une garnison de 500 hommes. Cette double victoire fit le plus grand honneur à la flotte et au prince de Joinville dont le sang-froid et l'habileté reçurent des hommages mérités. En huit jours la guerre était terminée sur mer, et nos marins avaient eu pour témoin de leurs succès une escadre anglaise qui n'avait cessé d'assister à leurs opérations¹.

Sur terre, le maréchal Bugeaud gagnait, le 14 août, la bataille d'Isly. La veille du combat, le général en chef a expliqué à ses officiers son plan de bataille, les pénétrant de son génie militaire, leur indiquant d'avance tout ce qui devait se passer. Les multitudes désordonnées, leur dit-il, ne tirent aucune puissance de leur nombre, parce que, n'ayant ni organisation, ni discipline, ni tactique, elles ne peuvent avoir d'harmonie, et que sans harmonie, il n'y a pas de force d'ensemble. Tous ces individus, quoique braves et maniant bien leurs armes isolément, ne forment, quand ils sont réunis en grand nombre, qu'une détestable armée. Ils n'ont aucun moyen de diriger leurs efforts généraux vers un but commun ; ils ne peuvent point échelonner leurs forces et se ménager des réserves ils ne peuvent pas se rallier et revenir au combat, car ils n'ont pas même de mots pour s'entendre et rétablir l'ordre. Ils n'ont qu'une seule action, celle de la première impulsion. Quand ils échouent, et ils doivent toujours échouer devant votre ordre et votre fermeté, il faudrait un Dieu pour les rallier et

¹ L'auteur des *Guêpes* raconte à ce sujet une anecdote qui laisse fort à penser sur la sincérité de la presse opposante. Lorsque le prince de Joinville fut envoyé en Afrique, celle-ci annonça que c'était une vaine démonstration. A l'entendre, le seul moyen de punir l'empereur du Maroc, c'était de bombarder Tanger ; mais on ne s'en aviserait pas, l'Angleterre l'avait défendu. Sur ces entrefaites, on apprend la nouvelle de la prise de Tanger et de la victoire d'Isly les mêmes journaux changent aussitôt de langage : la canonnade de Tanger est une démonstration sans portée et sans résultats, un vain simulacre de force et de résolution. Tanger n'est plus qu'une ville inoffensive, mal défendue, sans importance. Ce qui serait glorieux, ce serait de bombarder Mogador, mais l'Angleterre ne le permet pas. Et, pendant que les estimables carrés de papier pérorent sur ce nouveau thème, le prince de Joinville bombarde et prend Mogador. Vous croyez MM. Chambolle, Faucher, etc., embarrassés ? point du tout. Mogador n'est plus qu'une bicoque, et ils envoient un nouveau plan de campagne au prince de Joinville et au maréchal Bugeaud. Ils trouvent moyen d'aller plus loin encore au sujet des drapeaux envoyés par l'armée d'Afrique. Eh quoi ! s'écrie l'un, voilà donc ces drapeaux dont on fait tant de bruit ? ils sont tout déchirés ! — Eh quoi ! dit l'autre, mais ils sont tout petits ! ce sont de belles loques.

les ramener au combat. Ne les comptez donc pas il est absolument indifférent d'en combattre 40.000 ou 10.000 ; pourvu que vous ne les jugiez pas par vos yeux, mais bien par votre raisonnement, qui vous fait comprendre leur faiblesse. Pénétrez au milieu de cette multitude, vous la fendrez comme un vaisseau fend les ondes, frappez et marchez sans regarder derrière vous c'est la forêt enchantée, tout disparaîtra avec une facilité qui vous étonnera vous-mêmes.

En même temps, le maréchal adressait au ministre de la guerre une dépêche qui se termine par ce passage digne des plus grands hommes de guerre du passé : J'ai environ 8.500 hommes d'infanterie, 1.400 chevaux réguliers et 16 bouches à feu, dont 4 de campagne. C'est avec cette petite force numérique que nous allons attaquer cette multitude, qui, selon tous les dices, compte 10.000 hommes d'infanterie, 30.000 chevaux et 11 bouches à feu ; mais mon armée est pleine de confiance et d'ardeur, elle compte sur la victoire tout comme son général. Si nous l'obtenons, ce sera un nouvel exemple que le succès n'est pas toujours du côté des gros bataillons, et l'on ne sera plus autorisé à dire que la guerre est un jeu de hasard¹.

En effet, officiers et soldats n'avaient qu'une crainte, c'est que les Marocains ne voulussent pas accepter la bataille. Mahomet est de semaine pour nous faire enrager, s'écriaient gaiement nos troupiers, mais bientôt nous mangerons la soupe des marabouts.

Le 14 août au matin, l'armée passe l'Isly et marche à l'ennemi fiers du souvenir de la destruction de l'armée de dom Sébastien de Portugal, les Marocains ont résolu de combattre, et, dans leur folle jactance, se flattent déjà de nous enlever l'Algérie. Pour surexciter la confiance de ses troupes, le maréchal a défendu de battre la charge, disant que de tels adversaires ne méritent pas cet honneur. En vain leur immense cavalerie vient, à plusieurs reprises, se heurter contre l'infanterie française formée en carré : celle-ci se montre d'une solidité à toute épreuve, demeure inébranlable comme un roc. Bientôt les hordes marocaines, rompues par la formidable immobilité de nos bataillons, foudroyées par le feu des carrés, par la mitraille, sont chargées avec une vigueur irrésistible par 19 escadrons sous les ordres du colonel de Tartas. En peu de temps, leur déroute est complète, elles s'enfuient en désordre laissant 800 morts, 2.000 blessés sur le champ de bataille leur artillerie, leurs drapeaux, leurs bagages, la tente, les papiers, le parasol de commandement du fils de l'empereur tombent au pouvoir des Français. Nos pertes s'élèvent à 27 tués seulement et 96 blessés.

Cette victoire de l'Isly qui consacrait la conquête de l'Algérie, le bombardement de Tanger et de Mogador frappèrent de stupeur l'empereur du Maroc. La générosité excessive de la France lui permit de se tirer à bon marché du mauvais pas où il s'était engagé le cabinet du 29 octobre avait résolu de ne rien changer aux conditions de paix formulées tout d'abord, de n'exiger aucune indemnité de guerre, aucune cession de territoire. La jalousie et les défiances de l'Angleterre, l'empire du Maroc indiscipliné et désorganisé, son chef compromis aux yeux de

¹ C'est sans doute à la lecture de cette dépêche qu'un spirituel écrivain divisait les hommes de guerre en deux écoles : l'école matérialiste et l'école spiritualiste ; la première tient surtout aux gros bataillons, à l'artillerie, a une foi absolue en la vertu de l'obéissance mécanique ; sans mépriser ces avantages, l'autre s'inquiète beaucoup des dispositions du soldat et de l'officier, attache une plus grande importance à la discipline, à la tactique qu'au nombre. Ainsi le général Bugeaud appartenait plutôt à l'école spiritualiste militaire qu'à l'école matérialiste.

ses peuples par ses hésitations et ses revers, des conspirations éclatant contre lui, de nombreuses tribus guerrières s'engageant dans une sauvage indépendance, ou s'apprêtant à proclamer Abd-el-Kader qui leur paraissait plus capable d'opposer une résistance efficace, voilà les raisons qui avaient amené le gouvernement à user de tant de mansuétude.

Le 10 septembre 1845, Sidi-ben-Selam, pacha de Larache, signait avec le duc de Glucksberg une convention exactement conforme à notre ultimatum. Par l'article 4, Abd-el-Kader était excommunié, mis hors la loi dans toute l'étendue du Maroc aussi bien qu'en Algérie. Désormais l'empereur ne lui accorderait aucun appui, aucun secours s'il tombait entre ses mains, il s'engageait à l'interner dans une ville du littoral ouest de l'empire. Par l'article 5, était convenue et arrêtée une délimitation régulière de l'Algérie et du Maroc, conformément à l'état de choses reconnu à l'époque de la domination des Turcs. Le général de La Rue fut chargé d'établir la ligne de démarcation des territoires- il s'acquitta de sa tâche avec prudence et fermeté, et le traité fut signé, le 18 mars 1845, à Lalla-Maghrania, sur ce territoire naguère contesté, que Dieu seul, à entendre Abd-er-Rhaman, pouvait lui faire abandonner. Désormais les limites de nos possessions se trouvaient déterminées, non seulement dans le Tell, mais jusque dans le Sahara, où, à aucune époque, il n'avait existé de bornage entre la régence d'Alger et le Maroc.

La guerre du Maroc produisit un grand effet sur les Arabes. Notre situation, écrivait au mois de février 1845 le général de la Rue, vis-à-vis de nos tribus et des Marocains, est bonne. Ils reconnaissent notre supériorité et la puissance de nos forces militaires. L'expulsion d'Abd-el-Kader de l'Algérie, l'invincible sultan du Maroc battu, son armée dispersée, ont frappé l'imagination des Arabes. Ils disent que Dieu est décidément pour nous, puisque nous sommes les plus forts. Cette impression est déjà répandue, même dans les tribus les plus éloignées, à ce point qu'un marabout vénéré du désert disait hier : *Je ne veux ni pouvoirs, ni honneurs, ni richesses, j'ai assez de tout cela ; ce que je voudrais, ce qui ajouterait à l'illustration de ma famille, ce serait de recevoir une lettre du grand sultan de France, à qui Dieu donne la victoire.*

Le calme partout rétabli favorise de plus en plus les progrès de la colonisation ; une ordonnance vient régler le droit de propriété en Algérie, le dégager de ses entraves. Aux environs d'Alger, la riche plaine de la Mitidja commence à se couvrir d'habitations le Sahel se défriche à vue d'œil, l'armée a élevé plusieurs villages qu'elle a livrés à la direction de l'intérieur. Des tribus de la province d'Oran offrent de souscrire des sommes considérables pour qu'on établisse des barrages sur leurs rivières, afin d'irriguer leurs champs, comme le général Lamoricière vient d'en construire un sur le Sig qui arrose et fertilise 19.000 hectares de terres labourables. D'autres proposent de verser de l'argent pour fonder un journal arabe qui leur apportera des nouvelles et leur dira comment on doit s'y prendre pour bien faire. De Constantine à Tlemcen, d'Alger à Boghar règne une paix profonde. La sécurité devient telle que M. de Beaumont fait plus de quatre-vingts lieues à travers la province de Tittery, seul, avec un aide de camp et un interprète, sans courir le moindre danger.

Lorsque le cheval sauvage des pampas a longtemps résisté au *gaucho* qui le premier lui a mis un mors et une selle, il commence à trotter et semble ainsi reconnaître qu'il a un maître mais, gare au cavalier qui, se fiant à ce premier symptôme d'obéissance, négligerait d'être sur ses gardes et ne continuerait pas

énergiquement l'éducation de sa rude monture. En 1845, la situation de la France ressemblait à celle du *gaucho* qui a soumis son cheval pour la première fois. Comme toujours elle s'était hâtée d'avoir confiance, et méconnaissait le caractère des musulmans, leur profonde aversion pour les chrétiens. Les Arabes en effet reprennent les armes par cela seul que depuis huit mois ils les ont déposées et ne veulent pas les laisser rouiller, parce qu'au sein de la paix, ils se forgent mille illusions pour s'expliquer, se déguiser leurs anciens revers. Les montagnards comptent sur leurs forêts, leurs rochers, leurs défilés ; les gens du Sud sur la difficulté des vivres, des distances, sur le ciel du désert saharien, pendant neuf mois fermé et devenu d'airain ; les agitateurs exploitent le goût d'indépendance des uns, la mobilité des seconds, la crédulité de tous.

Abd-el-Kader redoublait d'énergie et d'activité dans le malheur avec sa deïra de 1.500 à 2.000 cavaliers fidèles, il restait sur la frontière du Maroc, dont l'empereur n'avait ni la force ni sans doute la volonté de l'expulser il prêchait de nouveau la guerre sainte, envoyait au loin des émissaires, recommençant ses incursions à travers les provinces d'Oran et d'Alger, depuis les côtes de la mer jusqu'au fond du désert, remuant partout les tribus, tuant ou remplaçant les chefs imposés par nous.

Bientôt une sourde fermentation présage une levée de boucliers celle-ci éclate à la voix d'un habile agitateur, Bou-Maza — le père de la chèvre —, ainsi appelé à cause d'une chèvre dont il se faisait accompagner. Cette Egérie d'un nouveau genre était censée lui servir d'intermédiaire avec Dieu lui-même. Trente-cinq tribus donnent leur parole à ce nouveau chef l'empereur du Maroc, le bey de Tunis, Abd-el-Kader lui ont écrit et l'ont reconnu *Maître de l'Heure* annoncée pour l'extermination des chrétiens. Il appartient à une confrérie religieuse qui a de nombreuses ramifications dans la régence et le Maroc le grand-maître de cet ordre l'a consacré, et, il suffit que ses frères se rangent autour de lui pour composer une petite armée.

Au printemps de l'année 1845, le Dahra et l'Ouarensenis donnent le signal de la révolte. Pour réprimer ces insurrections locales et décousues, le maréchal lance de tous côtés des colonnes mobiles sous les ordres des colonels Pélissier, Saint-Arnaud et Ladmirault, des généraux Marey et Bedeau. Ceux-ci soumettent le Dahra, les tribus des monts Aurès, pacifient le Djebel-Dira, tandis que le maréchal se porte en personne dans l'Ouarensenis, atteint successivement les révoltés, les force à capituler, à déposer leurs armes entre ses mains. Dans cette série d'expéditions, il faut rappeler un tragique épisode qui eut un fâcheux retentissement, parce qu'il servit de prétexte à l'opposition et à l'Angleterre pour calomnier notre héroïque armée d'Afrique. Le colonel Pélissier avait battu les Ouled-Riah qui se réfugièrent dans des grottes profondes où ils espéraient paralyser nos efforts ; sommés d'en sortir, ils repoussèrent les conditions du colonel Pélissier qui leur promettait la vie et la liberté en échange de leurs armes et de leurs chevaux, puis ils tirèrent sur nos parlementaires. Alors une des deux entrées de la grotte fut comblée avec des fascines, et on leur déclara que, s'ils persistaient, on y mettrait le feu. Sur leur nouveau refus, le feu fut mis en effet, et presque tous ceux qui se trouvaient dans les grottes, 500 Arabes environ, furent étouffés. La plupart voulaient se rendre en se précipitant par l'autre issue, mais quelques fanatiques se placèrent à cette sortie et tuèrent eux-mêmes ceux des leurs qui essayaient de s'échapper. C'était là, sans doute, un déplorable accident, mais le maréchal Bugeaud, qui couvrit généreusement son lieutenant de sa responsabilité, avait peut-être le droit de demander s'il fallait éterniser la guerre et traiter avec une rigoureuse philanthropie ces Arabes qui ne

connaissaient ni l'humanité, ni la clémence et n'appréciaient rien en dehors de la force brutale. Il aurait pu aussi invoquer le souvenir de Napoléon Ier faisant tirer à boulet sur des étangs glacés et anéantissant ainsi plus de 2.000 Russes qui avaient essayé de se frayer un chemin après la bataille d'Austerlitz.

La campagne d'automne de 1845 commença par un revers le 21 septembre, un bataillon de chasseurs, attiré dans une embuscade sur la frontière du Maroc, était enveloppé par les forces d'Abd-el-Kader et entièrement écrasé. Emporté par son ardeur, le colonel de Montagnac, commandant la garnison de Djemma-Ghazouât, a voulu, malgré les ordres de son général, marcher au secours d'une tribu fidèle que menaçait l'émir. Cernés par une nuée de Kabyles, ses soldats se défendent avec l'énergie du désespoir ; bientôt les munitions manquent, et les musulmans, se rapprochant du bataillon devenu immobile et silencieux, **le font tomber sous leur feu comme un vieux mur**. Cependant le capitaine de Géreaux qui commande la compagnie de l'arrière-garde, coupée du centre depuis le commencement de l'action, rassemble sa petite troupe, se saisit du marabout crénelé de Sidi-Brahim, et s'y barricade. Un drapeau tricolore, fait avec des lambeaux de vêtements, est hissé sur le marabout ; on coupe les balles en quatre pour prolonger la défense, et, à plusieurs reprises, les 80 soldats de Géreaux repoussent le choc de 3.000 assaillants. Abd-el-Kader lui envoie, pour l'engager à se rendre et lui promettre la vie sauve, le capitaine Dutertre, adjudant-major du bataillon, fait prisonnier quelques heures plus tôt : **Chasseurs, s'écrie cet émule de d'Assas, on va me décapiter si vous ne posez les armes, et moi, je viens vous dire de vous défendre et de mourir jusqu'au dernier plutôt que de vous rendre**. A son retour au camp de l'émir, Dutertre paie de sa tête ses exhortations courageuses. Pendant trois jours, les chasseurs restent sans eau, sans vivres, bloqués par l'ennemi qui, ne pouvant les vaincre, se contente de les prendre par la faim et la soif. Le troisième jour, désespérant de recevoir des secours, Géreaux s'élance du marabout avec 70 hommes portant une dizaine de blessés, fait une trouée à la baïonnette au travers de la ligne ennemie et se dirige vers Djemma-Ghazouât ; mais, forcé de traverser un ravin rempli de Kabyles, il tombe pour ne plus se relever autour de lui tout est anéanti treize hommes seulement réussirent à s'échapper.

Presque au même moment un détachement de 200 hommes, en partie malades, envoyé au camp d'Aïn-Timouchen pour renforcer la garnison, fut entouré par une multitude de Ghossels et fait prisonnier presque sans combat.

Les Arabes ne sont pas de fins appréciateurs en matière de succès ; on l'a dit justement, ils partagent l'opinion de cet empereur romain qui trouvait que le cadavre d'un ennemi sent toujours bon. Aussi jouirent-ils avec exaltation de ce triomphe sans gloire, et chaque marché devint le centre d'une insurrection.

Mais le maréchal Bugeaud rentre en toute hâte de France à Alger ; il lance dix-huit colonnes mobiles, leur impose des marches, des contremarches, des fatigues écrasantes lui-même paie de sa personne, avec un courage aussi simple que dominateur, déployant les qualités du général et du soldat, se montrant toujours celui que son armée a si bien nommé l'Homme de Fer. En quelques mois l'Algérie soulevée tout entière est de nouveau subjuguée et apaisée. **De cette campagne qui ne fut marquée par aucune action militaire éclatante, le maréchal parlait souvent avec complaisance, et c'était à bon droit elle fut l'une des plus grandes crises, la plus grande crise peut-être de sa carrière algérienne. Quand il rentra dans Alger avec une capote militaire usée jusqu'à la corde, entouré d'un état-major dont les habits étaient en lambeaux, marchant à la tête**

d'une colonne de soldats bronzés, amaigris, à figures résolues et portant fièrement leurs guenilles, l'enthousiasme de la population fut au comble.

Comme tous les grands capitaines, le maréchal Bugeaud aimait ses troupes, dont il prenait les soins les plus attentifs il excellait dans l'art de ménager les marches et le repos, d'assurer les subsistances ; on connaît l'anecdote d'un de ses meilleurs lieutenants, le duc de Nemours, qu'il congédia très-cavalièrement, pour examiner à loisir des caisses de biscuit que l'intendance venait de lui envoyer. La vivacité perçante de son coup d'œil, la netteté de son jugement, l'ingénieuse et originale lucidité de sa parole, son humeur primesautière et parfois fantasque, tout contribuait à le faire adorer de ses soldats, dont il obtenait de prodigieux efforts. Aussi les Arabes, assez enclins d'abord à dédaigner le fantassin, appelaient le nôtre Askeur-Djemel, fantassin-chameau.

En 1846, le grand chef arabe, Abd-el-Kader, rentre inopinément dans la régence, visite les tribus du Petit-Désert, les entraîne à sa suite, trompe la surveillance des colonnes françaises, soulève les Kabyles du Djurjura, et apparaît sur le Bas-Isser aux portes d'Alger. Mais le général Gentil, qui garde l'entrée de la Mitidja, se porte contre lui, surprend son camp, lui tue beaucoup de monde. Puis le gouverneur général lance à sa poursuite une colonne légère qui le harcèle, détruit une partie de sa deïra et le rejette dans le Maroc. Alors, désespéré, furieux de se trouver réduit aux abois, l'émir ordonne le massacre des soldats. faits prisonniers aux affaires de Djemma-Ghazouât et d'Aïn-Timouchen 300 Français furent décapités par suite de cet ordre barbare.

En même temps les insurrections fomentées par Bou-Maza dans le Dahra et par un khalifa de l'émir dans l'Ouarensenis sont rudement châtiées, le Djebel-Amour, l'Ouennougha pacifiés ; un grand nombre de tribus nomades de la province d'Oran, les Kabyles de Sétif font leur soumission.

La première moitié de l'année 1847 est marquée par des résultats considérables dans la province de Constantine, le général Herbillion contraint la grande tribu des Nemenche à payer l'impôt. Bou-Maza, le chef qui a tant contribué à ourdir la prise d'armes de 1845 et 1846, Bou-Maza, le rival d'influence d'Abd-el-Kader, voit son escorte dispersée, son trésor enlevé, et de lui-même se livre au colonel Saint-Arnaud. Ben-Salem, khalifa de l'émir, reconnaît notre autorité, et avec lui, tous les chefs notables du Sébaou, du revers ouest et sud du Djurjura. Le gouverneur général veut mettre à profit ces succès, assurer les communications entre Sétif et Bougie ; il comprend le danger d'une contrée indépendante, belliqueuse, située à vingt lieues seulement d'Alger. Le 6 mai, il dirige contre la Grande Kabylie deux colonnes fortes de sept mille hommes chacune, empêche les tribus hostiles de former une coalition, force les chefs des Beni-Abbès à venir implorer son aman, leur donne des burnous d'investiture. En quinze jours il a livré trois combats et soumis le grand triangle montagneux formé par Hamza, Sétif et Bougie, habité par 55 tribus ayant 33.000 fusils. Il les organise administrativement, leur fait promettre de payer l'impôt, d'obéir dorénavant à notre khalifa Mokrani, et leur défend de se faire la guerre entre elles¹.

¹ Une seule fois, les réguliers de l'émir réussirent à mettre en défaut la vigilance de ses fidèles zouaves, et, pendant la nuit, vinrent faire une décharge meurtrière sur la colonne française. Le maréchal, réveillé en sursaut, court au danger, rallie ses hommes et rétablit l'ordre. Le combat achevé, il s'aperçoit que tout le monde le regarde en souriant, porte la main à sa tête, et s'aperçoit qu'il est coiffé comme le roi d'Yvetot de Béranger. Il demande sa casquette et mille voix de crier la casquette, la casquette du maréchal ! Le

Le 30 mai 1847, le maréchal Bugeaud donnait sa démission, et le 5 juin suivant, il quittait pour n'y plus revenir, cette Algérie qu'il avait remplie de son nom, de ses exploits pendant sept ans, qu'il laissait presque entièrement soumise et pacifiée. Comme il le disait avec un juste orgueil, il avait résolu les grandes et premières questions : le système de guerre pour vaincre les Arabes, les moyens de domination et de sécurité pour les Français ; grâce à lui la population européenne était quadruplée, les revenus du pays quintuplés, le commerce décuplé, de grands travaux, routes, ponts, barrages, édifices de toute nature exécutés, plusieurs villes et bon nombre de villages fondés.

En sept ans, il avait fait davantage qu'on ne fit après lui en vingt-cinq ans c'est lui qui réorganisa fortement les bureaux arabes, supprimés par le maréchal Valée, et cette institution qu'on attaque vivement aujourd'hui, présentait de précieux avantages¹. Parelle, on put enlever la direction des affaires arabes aux interprètes qui jusque-là, avaient été seuls intermédiaires entre les indigènes et l'autorité française. Le bureau arabe, c'était l'armée gouvernant. Le maréchal Bugeaud avait adopté, en ce qui concerne la hiérarchie des indigènes, l'organisation d'Abd-el-Kader, rendue mixte par l'adjonction d'agents français, représentants de l'autorité suprême. Par là il imposait aux tribus une hiérarchie des pouvoirs bien combinée, pratiquée et entrée dans leurs habitudes par là, il laissait la preuve de la conquête constamment sous leurs yeux, en marquait la trace dans toutes leurs transactions et assurait la police du pays.

Au retour de chacune de ses expéditions, le guerrier s'effaçait, l'administrateur succédait à l'homme d'épée cet autre Cincinnatus, qui avait pris cette devise *Ense et aratro*, témoignait d'une égale supériorité dans l'art de détruire et de créer ; il personnifiait dans toute leur grandeur les deux forces vitales de la France le paysan et le soldat.

Sur cette question de la colonisation, qui préoccupait si hautement les Chambres et l'opinion publique, le maréchal Bugeaud avait une théorie particulière et originale qu'il essayait de propager par de nombreuses brochures, de vulgariser par la pratique. Des prodiges obtenus par ses soldats, il avait déduit cette idée qu'une armée porte en elle tous les éléments d'une société, et qu'elle peut se suffire à elle-même. Seule l'armée, avec ses bras nombreux et à bon marché, pouvait donner une grande impulsion à la colonisation aussi bien, coloniser l'Algérie, c'était entreprendre de faire en quelques années ce que l'humanité n'accomplit qu'à force de siècles c'était soumettre à l'homme le sol, le climat, les éléments, et sur tant de difficultés vaincues édifier une société. L'effectif de 80.000 hommes étant, à ses yeux, insuffisant, il fallait des colonies militaires qui garderaient les magasins, munitions, hôpitaux, et rendraient disponible l'armée entière. Elles serviraient d'exemple aux indigènes, car l'agriculture devait jouer le principal rôle et le plus utile dans la conquête. Le temps de l'armée. compterait pour les colons, qui préféreraient sans doute aux vicissitudes de la guerre, les soins de se marier, de se bâtir une maison, d'exploiter douze ou quinze hectares de bonnes terres, devenus leur propriété, d'élever leurs enfants. Cet

lendemain matin, les zouaves accompagnaient leurs clairons en chantant ces paroles légendaires, répétées par toute l'armée française : *As-tu vu la casquette, la casquette ? As-tu vu la casquette du père Bugeaud ?*

¹ L'empereur Napoléon III demandait un jour à un général pourquoi les colons algériens attaquaient si violemment les bureaux arabes : *Sire*, répondit celui-ci, *par la même raison que les contrebandiers détestent les douaniers, et les braconniers les gardes champêtres.*

établissement coûterait 1.500 fr. par famille on installerait chaque année douze mille familles de colons militaires en dix ans, on aurait 120.000 familles, vivant sous le seul régime qui pût donner l'unité et la force nécessaires pour commander le pays. Ce serait la base du peuple dominateur. Ces colonies se garderaient elles-mêmes, coûteraient moins cher que les colonies civiles, donneraient aux travaux généraux le temps que les saisons ne permettraient pas de consacrer à l'agriculture leur organisation, discipline, équipement, solde, différeraient peu de ce qui existe pour les régiments d'infanterie. Les colonies militaires deviendraient assez vite civiles ; en tout cas la sécurité pour sa tête et ses bras devait Tem porter sur une liberté individuelle absolue.

Pour dominer, civiliser, gouverner les Arabes, si peu accessibles, si guerriers, si différents de mœurs, il fallait autant de force matérielle, de persévérance et d'énergie qu'on en avait déployé pour les vaincre. Commerce, agriculture, industrie, population civile, revenu public, tout avait pris naissance par l'armée, tout pouvait se développer par elle, tout périrait sans la protection éclairée et puissante qu'elle seule pouvait donner à ces intérêts. Il s'agissait non de déposséder les Arabes, mais de les mêler à notre civilisation de les resserrer sur leur territoire, lorsque celui-ci était disproportionné avec la population de la tribu. Attaquer la propriété arabe dans son principe, le communisme, la société indigène dans sa base, la hiérarchie féodale, initier ce peuple à notre civilisation supérieure, lui faire comprendre les merveilles du travail en commun, cette pierre philosophale de l'économie politique, lui donner le goût du commerce, le rendre à la fois plus riche et plus nécessiteux, tels étaient les principes du maréchal Bugeaud.

L'adoption de ces idées eût épargné à la France bien des tâtonnements et de douloureux mécomptes mais en 1845 elles inspiraient la surprise et le doute bien plus qu'elles ne forçaient les convictions. On avait trop dit et trop laissé dire, après chaque succès, que le triomphe était définitif, la domination complète, la pacification assurée. On consentait avec peine à accorder au maréchal de faibles moyens pour de petits essais. Lui, dont le tact et la mesure laissaient parfois à désirer, se récriait violemment contre *la tyrannie parlementaire*, et *l'aristocratie de l'écrivoire*, la race la plus pernicieuse, à son avis, avec celle des avocats. Quelquefois même, dans ses diatribes excentriques, il n'épargnait pas le gouvernement, le cabinet du 29 octobre qui lui avaient prêté un si grand et si puissant concours. En 1845, vu la gravité des circonstances, il avait consenti à reprendre son poste, à rouler de nouveau son rocher de Sisyphe, et il écrivait alors à M. Guizot : *C'est bien le cas de vous dire aujourd'hui ce que le maréchal de Villars disait à Louis XIV Je vais combattre vos ennemis et je vous laisse au milieu des miens*. En 1847, les Chambres ayant définitivement repoussé les crédits nécessaires pour tenter un sérieux essai de colonisation, le maréchal Bugeaud se retira, emportant avec lui la gloire de sa vie, l'indépendance de sa pensée, la réputation d'un stratège, d'un organisateur de premier ordre.

L'œuvre principale de la conquête étant accomplie, le jour parut venu où le gouvernement de l'Algérie pouvait être politique et civil en même temps que militaire. M. le duc d'Aumale fut nommé gouverneur général. Le cabinet avait fait ce choix, guidé par cette juste pensée qu'un prince, un fils du sultan, serait plus promptement et plus aisément accepté par les Arabes. Un prince était le seul homme qui fût à la fois civil et militaire, qui pût être en même temps obéi du soldat et respecté du colon. Le duc d'Aumale était aimé et estimé de l'armée, où son intrépidité, son intelligence et ses actions d'éclat l'avaient classé parmi nos meilleurs officiers généraux. Le maréchal Bugeaud le demandait lui-même pour

successeur. Je désire, écrivait-il dès 1844, qu'un prince me remplace ici, non pas dans l'intérêt de la monarchie constitutionnelle, mais dans celui de la question on lui accordera ce qu'on me refuserait. Le duc d'Aumale est et sera davantage chaque jour un homme capable. Je lui laisserai, j'espère, une besogne en bon train, mais il y aura longtemps beaucoup à faire encore c'est une œuvre de géants et de siècles. La nomination du duc d'Aumale fut en effet accueillie par les acclamations de l'armée et de toute la population civile [elle avait encore ce mérite d'identifier l'Afrique à la France, d'opérer la réunion définitive de la colonie à la mère-patrie le gouvernement britannique la vit avec un amer déplaisir.

Cependant tout n'était pas fini en Algérie, puisque Abd-el-Kader luttait encore et guerroyait sur les frontières du Maroc, décidé à combattre tant qu'il serait suivi d'un homme et d'un cheval. Par ses intrigues il était parvenu à dominer toute la partie orientale de cet empire, à menacer le trône d'Abd-er-Rhaman. Il avait de nombreux partisans dans toutes les villes du Maroc et jusque dans les rangs de l'armée impériale. Maître de la côte entre Tétuan et Melilla, il pouvait protéger le débarquement des munitions que l'Angleterre n'avait cessé de lui adresser secrètement. Il organisait sa petite armée, ne négligeait rien pour séduire les chefs des tribus du Riff, remplissait ses silos d'orge et de blé, levait des contributions en argent. Comprendant enfin qu'il y allait de son pouvoir et peut-être de sa vie, Abd-er-Rhaman se décida à marcher contre lui et s'avança avec 40.000 combattants. L'émir jugea qu'un coup de vigueur et de désespoir pouvait seul le sauver avec deux mille hommes d'élite, il tomba pendant la nuit à l'improviste sur un des deux camps marocains et s'en empara. Mais le lendemain il fut entouré par la masse énorme de ses adversaires qui se ruaient contre lui et l'étreignaient dans un cercle de fer. Au prix de la vie de la moitié de ses réguliers, Abd-el-Kader réussit à empêcher le pillage de sa deïra, composée de plus de 3.000 individus, femmes, enfants, serviteurs, avec toutes leurs bêtes de somme et leurs bagages. Le deïra, aussitôt après avoir franchi notre frontière, fit demander l'*aman* au général de Lamoricière, qui lui envoya cinq escadrons pour la sauvegarder et des chirurgiens afin de soigner les nombreux blessés qu'elle ramenait.

L'émir n'avait pas perdu l'espoir de gagner le désert et d'échapper à une soumission, mais Lamoricière, devinant ses projets, fit garder la route qu'il devait prendre. Abd-el-Kader comprit qu'il n'avait plus qu'à s'assurer le bénéfice d'une reddition volontaire, en se confiant à notre générosité. Il demanda seulement qu'on le conduisît à Alexandrie ou à Saint-Jean d'Acre. Le 23 novembre, il vint se remettre entre les mains de M. le duc d'Aumale. Selon le cérémonial arabe, il déposa ses sandales sur le seuil, attendit un signe du prince pour s'asseoir et prononça les paroles suivantes : *J'aurais voulu faire plus tôt ce que je fais aujourd'hui ; j'ai attendu l'heure marquée par Dieu. Le général m'a donné une parole en laquelle je me suis fié. Je ne crains pas qu'elle soit violée par le fils d'un grand roi comme celui des Français.* Puis l'illustre prisonnier, le héros malheureux de l'indépendance arabe offrit au fils du sultan un cheval, emblème de sa soumission.

Ce mémorable événement amena la pacification complète de la province d'Oran ; les musulmans y virent comme une consécration de la volonté divine ; la fatalité se prononçait pour les chrétiens, il était écrit que nous devions rester leurs maîtres.

Quatre ordonnances royales, à la fin de 1847, apportèrent de sensibles progrès à l'œuvre de la colonisation. La première avait pour but de donner à

l'administration ce qui lui manquait jusqu'ici ; l'unité dans l'organisation, l'efficacité dans l'action. L'administration s'était montrée à la fois compliquée et stérile, exclusive et anarchique dans leur poétique langage, les Arabes la trouvaient pire que le siroco, pire que la broussaille, le palmier nain et les sauterelles, ces fléaux de l'agriculture algérienne ; la métropole envoyait à la colonie le rebut de ses administrateurs, parfois même des hommes tarés et d'une moralité financière douteuse. La deuxième ordonnance réglait le mode des concessions territoriales et la troisième fondait le régime municipal en Algérie. Cette dernière était, dans un certain nombre de ses dispositions, conforme à notre législation municipale, mais le gouvernement gardait le droit de nommer les conseillers municipaux. Il ne s'agissait pas, en effet, *de mettre la charrue avant les bœufs*, comme disait le maréchal Bugeaud il n'était pas question d'affranchir les communes, mais de les créer, puisque presque partout la population, les intérêts, les propriétés municipales faisaient défaut. Enfin une ordonnance du 16 décembre décrétait l'établissement d'un comptoir de banque à Alger avec un capital de onze millions.

Ainsi, le gouvernement de Juillet, au moment où il fut renversé, avait résolu le problème de la conquête et marchait avec une fermeté prudente dans la voie de la colonisation. Comme l'armée, il avait, lui aussi, combattu le bon combat. Si, au lieu d'être répartis sur un pays immense, ses efforts avaient été condensés sur un territoire comme celui de la Corse, ils auraient excité l'admiration du monde entier ; des villes européennes sorties de terre comme par enchantement, des routes, des ponts, des canaux, une population entreprenante implantée depuis la côte au désert, plus de 20.000 maisons bâties, voilà les résultats obtenus à travers la guerre la plus pénible. La force des nations, l'histoire nous l'enseigne, c'est la prévoyance, c'est l'esprit de suite et de tradition or, la colonisation de l'Algérie est, avant tout, une œuvre de patience, de persévérance.

Nul ne sait quel est l'avenir réservé à notre France algérienne ; peut-être sera-t-elle un jour organisée à la manière de ces grandes colonies de l'Australie, du Canada, où les Anglais ont apporté les institutions, la religion, les mœurs de la métropole, leur patrie morale tout entière, se gouvernent par des parlements locaux, disposent librement de leurs budgets et se suffisent à eux-mêmes ; peut-être aussi, par une force d'attraction irrésistible, par suite de cette décadence à laquelle semble fatalement vouée la race musulmane, la France doit-elle dominer, rattacher à sa colonie le Maroc et la régence de Tunis. Dans tous les cas, l'histoire saura rendre justice aux gouvernements et aux hommes qui ont assuré à notre pays la libre et forte possession de l'Algérie elle proclamera ces trois noms dans lesquels vient se résumer et s'incarner cette grande œuvre : Charles X, le maréchal Bugeaud et Louis-Philippe.

CHAPITRE XVII

L'AMNISTIE

Situation parlementaire du cabinet de M. Molé. — Politique de conciliation. — L'amnistie. — Réouverture de l'église Saint-Germain l'Auxerrois. — Mariage du duc d'Orléans avec la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin. — Les fêtes de Fontainebleau. — Inauguration des galeries historiques du musée de Versailles. — Réfutation des calomnies accréditées au sujet des prétendues économies de Louis-Philippe sur sa liste civile. — Mariage de la princesse Marie d'Orléans. — Dissolution de la Chambre des députés. Nouvelles élections. Discussion parlementaire des fonds secrets. — Lois sur les justices de paix, les faillites, les aliénés. — Proposition Gouin pour la conversion des rentes. Présentation et rejet d'un projet de loi pour la création d'un grand réseau de chemins de fer. — Mort du prince de Talleyrand. Naissance du comte de Paris. — Couronnement de la reine Victoria.

Ce que les hommes politiques pardonnent le moins au pouvoir, c'est de se passer d'eux cet aphorisme donne l'explication de l'histoire parlementaire du ministère du 15 avril. Ses principaux membres sortaient de la Chambre des Pairs aucun des grands orateurs de la Chambre élective, aucun des chefs reconnus des divers groupes politiques n'y prenait place ni l'habileté du comte Molé, ni l'esprit gouvernemental de MM. de Montalivet et de Salvandy ne pouvaient compenser l'absence d'hommes tels que MM. Guizot, Duchâtel, Thiers, Dupin, jaloux d'occuper une situation en harmonie avec leur influence parlementaire et leurs talents aussi devait-il arriver un jour où ils s'irriteraient de cette exclusion et voudraient la faire cesser. Entreprendre de se maintenir dans les voies et les principes du parti de l'ordre, tout en rompant avec ses chefs, de s'appuyer sur l'opposition sans adopter ses doctrines, c'était se mettre dans une situation fautive, hérissée de périls et de complications.

Le nouveau cabinet ne cherchait pas d'ailleurs à maîtriser la majorité sentant combien son existence était précaire, il essayait par un langage évasif, énigmatique, de satisfaire les uns et les autres, de vivre au jour le jour. Au lieu de diriger la Chambre, de l'amener à son programme, il attendait que celle-ci lui indiquât de quel côté il pourrait trouver une majorité et se mettre à sa remorque. C'était une politique un peu humble et subalterne : en revanche, le comte Molé était agréable au roi, aux puissances étrangères ; à la Chambre des Pairs, il s'était ménagé le puissant concours du chancelier Pasquier et exerçait lui-même une sérieuse influence sur cette Assemblée. Il savait se rendre populaire parmi le vulgaire de la Chambre des députés son savoir-faire, une conversation variée, insinuante, l'emploi judicieux et mesuré des moyens de gouvernement attiraient

à lui beaucoup d'indécis c'est là ce qui explique la longévité politique relative de son ministère, au milieu des difficultés amoncelées sur sa tête.

Le cabinet ayant, dès le 18 avril, décidé le retrait des lois d'apanage, la Chambre voulut aussitôt lui témoigner sa satisfaction. Par 307 boules blanches contre 49, elle fixa la dotation du prince royal à la somme de deux millions par an, ajoutant un million pour frais d'établissement et trois cent mille francs pour le douaire de la princesse. La dot de la reine des Belges ne fut discutée que par des orateurs d'extrême gauche à une majorité de 99 voix, un million lui fut accordé, non comme dette, mais comme dot. M. le comte de Montalivet saisit cette occasion pour expliquer la situation financière de la famille royale ; par des chiffres indiscutables, il fit justice des calomnies de M. de Cormenin. Amené à la tribune par cette vigoureuse réfutation, le député pamphlétaire ne sut que plaider les circonstances atténuantes en faveur de son libelle, et se montra aussi pitoyable orateur qu'il était brillant écrivain.

Toutefois, ces votes étaient inspirés par un sentiment dynastique et ne préjugeaient rien quant aux rapports du ministère avec la Chambre. La loi des fonds secrets allait fournir l'occasion de vider la question, car il s'agissait d'un blanc-seing, d'un vote de confiance à donner ou à refuser au cabinet, et cette loi serait la pierre de touche de son crédit parlementaire. Chaque année en effet, les fonds secrets devenaient à la Chambre le signal d'une bataille générale où les ministres se trouvaient mis sur la sellette, sommés de justifier leurs actes, leurs paroles, leurs intentions, interpellés tantôt sur la politique extérieure, tantôt sur la politique intérieure. Dans ces tournois politiques, toutes les célébrités de la tribune faisaient assaut d'esprit, d'éloquence, et l'on mesurait les forces vives du cabinet à la majorité qui accordait le chiffre demandé pour les dépenses secrètes. C'étaient là des journées décisives et historiques pour lui, et s'il franchissait ce redoutable défilé, il pouvait espérer un peu de tranquillité pendant le reste de la session.

Chargé du rapport sur les fonds secrets, M. Duvergier de Hauranne, un des adeptes les plus exclusifs de la secte doctrinaire, ne sollicitait le concours de la majorité qu'à des conditions impérieuses, mêlant à des conclusions favorables des conseils pleins d'une défiance hautaine. Jamais, selon lui, le maintien de la politique du 13 mars et du 11 octobre n'avait été plus nécessaire ; jamais n'avait été plus à redouter, non seulement son abandon, mais toute déviation qui, sans la changer en apparence, l'affaiblirait et la frapperait d'impuissance. Le pays avait surtout besoin d'un pouvoir dont l'attitude ferme et digne rassurât, encourageât les amis du gouvernement, intimidât et contint ses adversaires.

De tous côtés, à droite, à gauche, au centre, on voulait obliger le ministère à se découvrir, à expliquer sans ambages le système qu'il entendait suivre. Ainsi mis en demeure, le président du conseil se jeta dans les faux-fuyants et tourna la difficulté. Quanta la sommation d'avoir à produire son programme, il trouvait la question bien vague. A ses yeux, un gouvernement devait avant tout se dégager des liens du passé et rester libre de faire face aux circonstances. Ce qu'il croyait fermement, c'est que la politique suivie depuis sept ans avait sauvé la France, ce qu'il pouvait promettre, lui et ses collègues, c'était de gouverner selon cette conviction, d'après les besoins du moment. On l'interrogeait à la fois sur l'avenir, sur le présent, sur le passé l'avenir n'appartenait à personne, et ce ne pouvait être sérieusement qu'on lui demandait de l'engager. Tout le discours du comte Molé semblait se résumer dans ce mot bien connu il n'y a pas de principes, il n'y a que des circonstances. Les discours de MM. Guizot et Odilon Barrot ne firent

que mettre en lumière la situation effacée du cabinet. Quant à M. de Lamartine, il se constituait son champion, mais le brillant orateur n'avait derrière lui ni un parti, ni même une coterie il ne représentait que lui-même et son appui n'avait rien de flatteur. **Le ministère, disait-il, ne serait renversé qu'au profit d'un 22 Février, et je le défends, non pour ce qu'il est, mais pour ce qu'il empêche.** Quant à l'opposition, il la qualifiait : **d'obstacle éloquent à toute espèce de gouvernement.**

Simple spectateur de la lutte qui se livrait au-dessus de leurs têtes, les ministres ne pouvaient sortir de cette rude épreuve sans le concours de M. Thiers, qui, par son autorité sur le centre gauche, tenait leur sort entre ses mains. Il craignit, en les renversant, d'ouvrir aux doctrinaires le chemin du pouvoir, et se flatta de les dominer jusqu'au jour où il se sentirait prêt à les remplacer. Son discours, véritable chef-d'œuvre d'habileté insinuante, eut un résultat décisif pour le cabinet 250 députés contre 112 accordèrent les fonds secrets.

Une fois raffermis par ce triomphe un peu singulier, les ministres devaient sceller par des actes populaires la défaite de leurs adversaires, leur alliance avec le centre gauche. Afin d'effacer le souvenir des mesures sévèrement jugées sous le ministère du 6 septembre, on arrêta le retrait définitif des lois de déportation et de non-révélation puis on voulut infliger un démenti aux prédictions menaçantes des doctrinaires, et l'amnistie, que Royer-Collard appelait : **de la miséricorde judicieusement appliquée**, l'amnistie fut décrétée. Tous les procès politiques se trouvaient jugés ; il ne s'agissait plus de mettre des entraves au cours de la justice, mais d'adoucir le sort des condamnés ; le mariage du prince royal disposait favorablement l'esprit ? Le roi, qui avait refusé l'amnistie aux clameurs de la presse, aux menaces de l'opposition, se montrait plus impatient que personne de la proclamer pleine et entière, maintenant qu'elle serait aux yeux de tous, le don libre et spontané de sa volonté. Consultés par lui, les présidents des deux Chambres, MM. Dupin et Pasquier répondirent que le moment opportun leur semblait venu. Toutefois, afin de ménager les légitimes susceptibilités du centre droit, les ministres obtinrent, au nom de la raison d'État, que cette grande mesure fût environnée de certaines précautions restrictives qui ne lui enlevaient rien de son généreux caractère. Le roi céda avec peine, et dès qu'il eut signé l'ordonnance, il embrassa le ministre de la justice en signe de la satisfaction que lui causait cette amnistie qui s'accordait si bien avec sa douceur et sa bonté. **Un tel acte, disait le rapport de M. Barthe, ne peut plus être qu'un éclatant témoignage de l'ordre et des lois. Votre Gouvernement, Sire, après avoir plus combattu et moins puni que tout autre, aura tout pardonné.**

La nation applaudit à cette politique hardie et magnanime. Tant de clémence aurait dû désarmer les parricides, ramener les factieux au respect de la légalité par le sentiment de la reconnaissance. Le ministère se faisait illusion à cet égard les républicains n'acceptèrent le bienfait que pour le retourner contre le bienfaiteur, et les rares pessimistes qui dans l'amnistie du 8 mai voyaient une concession sentimentale, eurent raison de prédire qu'elle ferait surtout des ingrats. Elle repeupla les sociétés secrètes, elle rendit à l'émeute, à la conspiration ses meneurs ses soldats les amnistiés du 8 mai furent les révoltés du 12 mai 1839 ; ils donnèrent un chef, des recrues à l'insurrection du 23 février 1848, deux dictateurs au gouvernement provisoire, ses tribuns les plus violents à l'Assemblée qui proscrivit Louis-Philippe et sa famille. Leur conduite prouva que,

si la clémence, la grandeur d'âme sont des vertus royales et françaises, elles ne deviennent pas toujours une sauvegarde pour la chose publique¹.

Le comte Molé savait à merveille discerner et placer les mesures capables de donner aux opinions diverses des satisfactions ou des compensations satisfaisantes quatre jours après l'amnistie, il entra dans une voie de réaction salutaire contre les excès impies qui avaient entaché la révolution de Juillet. Il vengea l'honneur de la religion en rouvrant à la piété des fidèles l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, restée fermée depuis l'émeute du 13 février 1831 il rétablit dans la salle de la cour royale de Paris le crucifix qui en avait été banni par la victoire populaire en 1830. De telles mesures lui conciliaient l'estime et la reconnaissance des catholiques s'il était beau de pardonner aux régicides, aux fauteurs de complots, il était juste et nécessaire de réparer des profanations auxquelles ceux-ci avaient pris part.

Le 18 avril 1837, M. Molé avait annoncé à la Chambre des députés le prochain mariage du prince royal avec la princesse de Mecklembourg-Schwerin. On se rappelle que le vieux roi de Prusse Guillaume IV, séduit par les rares mérites du duc d'Orléans, avait offert de s'y employer il tint sa promesse, et malgré l'opposition systématique de la cour de Russie, de ses proches parents, parvint à aplanir les difficultés, à déjouer toutes les intrigues. Le duc de Mecklembourg-Strélitz, frère de la feuë reine de Prusse, était allé jusqu'à rédiger et répandre clandestinement un écrit où une alliance avec la dynastie révolutionnaire des d'Orléans était représentée comme une honte pour sa famille. Irrité de cette conduite, le roi de Prusse lui fit répondre par son ministre de la justice M. Kamptz, dans un mémoire secret, qui, envoyé à toutes les chancelleries d'Allemagne, fut bientôt connu du monde diplomatique et produisit une grande sensation.

Il y eut, de la part du gouvernement français, de la dignité à ne pas divulguer certains passages de ce document où le ministre d'un roi absolutiste parlait en termes très-flatteurs de l'alliance française —. A interpréter le dogme de la légitimité d'une manière étroite et trop absolue, il n'y aurait pas eu, selon M. Kamptz, une seule maison souveraine en Europe, qui fût en légitime possession du trône qu'elle occupait aujourd'hui. Quant à la déchéance prononcée contre le duc de Bordeaux en 1830, elle avait son analogue dans les révolutions d'Angleterre, de Suède, de Russie, où la postérité du roi déchu fut déclarée inhabile à lui succéder. Dans ces pays comme en France, on avait craint de voir le fils suivre les principes de gouvernement du père en conséquence les descendants exclus avaient été considérés comme morts civilement, et la

¹ Louis-Philippe ne se faisait guère d'illusions sur la reconnaissance des factieux : Je joue, disait-il, la partie de l'État contre les anarchistes. Voyons les enjeux. J'y mets ma vie, ma fortune, celle de mes enfants ; et, ce qui est bien plus, j'y joue le repos et le bonheur de mon pays. Et qu'y mettent-ils ? Rien qu'un peu d'audace. Ils essayent deux, trois, quatre fois de renverser le gouvernement. Le jour où ils réussissent, ils ont tout, et l'État perd tout. En attendant le succès, ils risquent la prison, où ils entrent à grand renfort de fanfares populaires. Ils ont l'appui des journaux, des partis, des hommes d'Etat de l'opposition, dont la politique consiste toujours à réclamer des amnisties pour faire pièce aux ministres pourvus de portefeuilles. Tel est le jeu des anarchistes contre l'Etat. On est toujours sûr d'y gagner, de leur côté, avec de la patience ; on n'y engage que sa liberté mais même sans y gagner une révolution qui vous fera ministre, colonel de légion ou président de l'Assemblée nationale, on y gagne la célébrité surfaite que donne la fausse popularité, à défaut de gloire. Si on n'est pas Mirabeau, on est Barbès.

succession dévolue au plus proche héritier. Était-il permis d'ailleurs de penser qu'une nation de trente millions d'hommes se serait laissé gouverner au nom d'un enfant ?... L'impératrice Élisabeth, après avoir prêté hommage à l'empereur Iwan, que la loi de succession appelait au trône, comme chef de la branche aînée des Romanow, l'avait déposé, enfermé, avait fait monter sur le trône la seconde branche de la maison impériale. Et cependant personne ne mettait en question la légitimité de cette princesse et de ses descendants. Louis-Philippe avait accepté, accompli la tâche d'enrayer la révolution, et depuis des siècles, les puissances européennes reconnaissaient les changements dans l'ordre de succession, toutes les fois qu'ils se bornaient à des membres de la dynastie.

De son côté, la princesse Hélène n'avait pu être ébranlée par les lugubres souvenirs et les terribles présages que ses proches évoquaient pour faire fléchir sa résolution. Elle savait le sort de Marie-Antoinette et de Marie-Louise, les épreuves du roi et de ses fils, les angoisses continuelles de la reine Marie-Amélie mais elle se sentait attirée vers un pays si fatal aux princes, vers la famille d'Orléans, par cela même qui éloignait les cœurs moins fermes. Elle n'avait jamais connu un sentiment égoïste, disaient les personnes qui l'avaient élevée, et la générosité de son cœur devenait le mobile de toutes ses actions. C'était une âme vraiment royale, un esprit élevé, riche, plein d'intuition et de spontanéité, enclin peut-être au mysticisme et trop disposé à s'élancer vers l'idéal, sans tenir compte des difficultés de la vie réelle, des compromis nécessaires de la politique. Jamais elle n'aurait su faire céder un sentiment à un intérêt, à un intérêt personnel moins encore. Ses idées étaient trop intimement liées à ses devoirs pour qu'elle se crût en droit de les sacrifier. Si intelligente qu'elle fût, elle sentait plus qu'elle ne savait ; c'était là son charme, son défaut peut-être, mais ce qui en tout cas rendait si pénible de différer d'avis avec elle. On s'en voulait d'avoir parfois à la combattre, car elle soutenait toujours la cause qui plaisait le plus à l'imagination, et l'on avait honte de lui parler sagesse, raison, quand, de son côté, était le point de vue le plus généreux, le plus fier, le plus libéral. Les événements contraires, ce qu'on nomme les leçons de l'expérience, n'agissaient pas beaucoup sur elle ; on avait donc peu d'espoir de la convaincre. C'est qu'à vrai dire ses opinions étaient des sentiments... Sincèrement libérale, ce qu'elle aimait de la liberté, c'était surtout l'ordre de sentiments généreux que ce mot réveille... De là une certaine vivacité émue comme d'un cœur blessé, quand, à son dévouement, on répondait par les calculs un peu froids de la politique.

La princesse Hélène était luthérienne, mais cette différence de culte fut loin de déplaire en France elle offrait à la dynastie nouvelle une occasion de donner un grand exemple de tolérance religieuse, et l'opinion publique y vit une consécration, un gage de la liberté des cultes.

Le duc de Broglie fut chargé par le roi d'accompagner la princesse à Paris comme ambassadeur extraordinaire. On raconta que, pendant le voyage, celle-ci fit arrêter sa voiture sur les hauteurs de Berghen et adressa au duc de Broglie un messenger pour lui répéter ces paroles : *Monsieur le duc, madame la princesse vous prie de porter votre attention sur les hauteurs de Berghen. C'est dans ce lieu que votre grand-père, le maréchal de Broglie, a remporté une victoire mémorable.*

Le 25 mai, la princesse Hélène passait la frontière sous un arc de triomphe où le mot de France était écrit en grandes lettres de fleurs. Dans les réceptions officielles qui se succédèrent de Forbach à Fontainebleau, elle sut captiver les

suffrages de chacun, tant il y avait d'harmonie et de noblesse dans toute sa personne, de charme dans sa physionomie et sa conversation.

L'arrivée à Fontainebleau fut un des plus beaux spectacles dont ce lieu, *plein de grands souvenirs*, ait été témoin. La cour était brillante et le public confiant ; le mariage du duc d'Orléans semblait conjurer toute inquiétude pour l'avenir ; la nation et la famille royale croyaient entrer dans une ère indéfinie de prospérité. On savait gré à cette jeune femme de venir se faire fille de France avec tant de courage, d'affronter la destinée orageuse peut-être qui l'attendait. A la vue de la princesse que le duc d'Orléans était allé recevoir avec le duc de Nemours au bas de l'escalier, le roi descendit quelques marches pour se porter à sa rencontre, et comme elle fléchissait les genoux pour baiser sa main, il se hâta de la retenir et l'embrassa avec effusion. Quelques instants après la réception eut lieu, et, dit M. Dupin, ce fut chose merveilleuse de voir avec quelle aisance la princesse Hélène, parlant admirablement notre langue, sans le moindre accent étranger, passa toute l'assistance en revue, connaissant la biographie de tous les hommes publics et trouvant pour chacun, à mesure qu'on les lui nommait, des paroles obligeantes qui rappelaient leur genre de mérite. Quelques jours après, lorsqu'on lui présenta Odilon Barrot, elle lui dit *J'ai beaucoup entendu parler de vous dans mon pays*, et comme le leader de la gauche dynastique paraissait craindre qu'on n'eût dit du mal de lui : *Mais du bien aussi, reprit-elle gracieusement, et je n'ai cru que le bien*. Elle eut aussi un mot charmant pour Victor Hugo, l'auteur de *Notre-Dame de Paris* : *Le premier édifice que j'ai visité à Paris, c'est votre église*, dit-elle à l'illustre poète.

Le 30 mai, le mariage civil fut célébré dans la galerie de Henri II, par le baron Pasquier, qui venait de recevoir le titre de chancelier ; il était le cent quarante-huitième chancelier de France depuis saint Boniface, investi de cette dignité à l'avènement de Pépin-le-Bref, en 752. La célébration religieuse du mariage s'accomplit aussitôt après, selon le rit catholique dans la chapelle de Henri II, par M. l'évêque de Meaux, selon le rit luthérien, dans la salle dite de Louis-Philippe, par M. Cuvier, président du consistoire de la confession d'Augsbourg. Des fêtes suivirent cette journée solennelle et se succédèrent pendant près de trois semaines à Fontainebleau et Versailles. *J'ai assisté à bien des fêtes*, dit le prince de Talleyrand, *j'ai vécu dans toutes les maisons royales de l'Europe, mais je n'ai jamais vu suffire avec autant de magnificence, avec autant d'ordre et de goût, à un service aussi nombreux, aussi compliqué et qui ait duré si longtemps*.

La ville de Paris voulut à son tour se signaler par des manifestations l'entrée dans cette capitale, au milieu d'un peuple immense, avait été un véritable triomphe ; mais un événement sinistre jeta un voile sur les joies de la famille royale. Le 14 juin eut lieu au Champ-de-Mars une grande fête de nuit avec des illuminations et un feu d'artifice simulant la prise d'Anvers. Malheureusement, par suite de mauvaises dispositions, faute d'avoir assuré par des débouchés suffisants l'écoulement de la foule, vingt-quatre personnes périrent t asphyxiées, foulées aux pieds, écrasées à la grille de l'Ecole Militaire, au milieu d'une horrible confusion¹. Très-ému de cette catastrophe, le duc d'Orléans exigea que le bal

¹ Ce n'est pas à dire que l'envie et la malignité ne fussent mêlées aux joies et aux acclamations bienveillantes ; dans la presse comme dans le monde, mainte voix hostile s'éleva pour comparer la douloureuse catastrophe du 14 juin aux malheurs qui attristèrent les fêtes du mariage de Louis XVI avec l'archiduchesse Marie-Antoinette, soixante-sept ans auparavant. C'est à ces commentaires qu'un brillant écrivain royaliste faisait allusion, lorsqu'il adressait à la princesse Hélène ces paroles étincelantes de verve

qu'on devait lui donner le lendemain à l'Hôtel-de-Ville fût différé, et s'empressa d'envoyer des secours aux familles des victimes ; déjà il avait consacré à des actes de bienfaisance, à des fondations de bourses, la moitié du million que les Chambres lui avaient alloué pour frais de premier établissement.

Une fête nationale, qui n'était ni une fête de cour, ni une fête populaire, l'inauguration des galeries historiques de Versailles, marqua dans les souvenirs de cette époque.

Le roi avait conçu la grande et patriotique idée de rendre à ce palais, abandonné depuis le 6 octobre 1789, sa splendeur première, d'effacer les ravages du temps, de le préserver d'une destruction barbare ou d'un emploi vulgaire. Depuis cinquante ans, on ne savait que faire de cette magnifique résidence une aile avait été convertie en caserne tout y était solitude et délabrement, l'herbe poussait dans les cours. En 1831, la pensée d'établir à Versailles des Invalides militaires fut reproduite et faillit triompher. Pour protéger l'ancienne demeure de Louis XIV, si souvent menacée par l'incessante mobilité du pouvoir et des idées, Louis-Philippe résolut de la mettre hors de l'atteinte des révolutions par la grandeur d'une destination nouvelle, et il atteignit ce but en faisant du palais de Versailles le Panthéon de toutes les gloires de l'histoire. Le premier devoir d'un souverain, c'est de comprendre son époque le premier devoir d'un monument, c'est de la représenter aucun monument n'offrait un caractère plus national. C'était l'histoire de France en action, et l'œuvre personnelle du roi qui, pendant plusieurs années, y consacra tous les loisirs que lui laissait la politique et presque toutes les ressources de la liste civile. Lui-même, avec la haute compétence que lui donnaient ses connaissances en histoire et en généalogie, ses souvenirs si

et d'ironie Soyez la bienvenue Madame, dans notre beau pays, dans notre hospitalière patrie ! Eh ! ne trouvez-vous pas que nous sommes de bien courtois chevaliers ? Pendant deux mois, nous avons parcouru le monde en proclamant à haute voix que vous étiez la femme la plus laide de toute l'Allemagne. C'était un mensonge, pardonnez-nous. Nos galants députés vous ont marchandé, pendant trois séances, un million pour votre ménage ; ils vous ont traitée comme leur cuisinière dont ils rognent le budget et les gages avec tant de plaisir ; ce sont les idées libérales pardonnez-leur ! Nos piquants journalistes vous accablent chaque matin des injures les plus grossières, d'épigrammes sans sel, de calembours épais ; c'est de l'esprit français, pardonnez-leur ! Vous avez vu l'autre jour votre nouvelle famille rayonnante de joie ; ce n'était pas sans cause vraiment le roi votre beau-père, pour la première fois depuis deux ans, avait traversé tout son peuple sans un seul coup de fusil. C'était merveille ; lui-même en était confondu... Oui, Madame, vous êtes une femme courageuse, car vous venez chercher en France le désenchantement de toutes vos idées, le démenti de votre éducation ; vous, fille d'un prince d'Allemagne, vous croyez encore à la royauté, et chez nous il n'y a plus de royauté ; vous jeune fille romanesque, vous croyez encore à la dignité de la femme, et chez nous la femme n'a plus de prestige ; sa faiblesse même n'est plus une religion ; on l'insulte bravement, on l'outrage sans honte, comme si elle pouvait se venger. Vous enfin, élève de Goethe, vous que le grand poète a bénie, vous à qui l'Homère germanique a prédit une si brillante destinée, vous qu'il a nourrie de fictions et d'harmonie, vous croyez encore à la poésie et nous n'avons plus de poésie... Demandez à vos augustes parents ce que sont devenus tous nos grands poètes ; parlez-leur de Chateaubriand, du sublime auteur des *Martyrs*, ils vous diront que c'est un légitimiste, leur plus redoutable ennemi ; parlez-leur de Lamartine, ils vous répondront que c'est un député qui vote quelquefois pour eux ; parlez-leur de Victor Hugo, ils vous diront qu'ils ne le connaissent pas. Car il faut rendre justice à notre royauté moderne, elle est en tout digne de la poésie du pays, c'est de la prose couronnée... (*Lettres parisiennes de madame de Girardin sous le pseudonyme du vicomte de Launay.*)

étendus et si précis, lui-même discuta, traça le plan, dirigea l'exécution de toutes les salles, de toutes les galeries qu'il orna de 4.000 tableaux ou portraits et d'environ mille œuvres de sculpture. Il ne recula devant aucun acte de l'impartialité la plus hardie, décida que tout ce qui était national devait être mis en lumière, que tout ce qui était honorable devait être honoré. Tous les temps étaient réunis, toutes les gloires déifiées, toutes les victoires se suivaient : les origines, avec Clovis et Charlemagne, le moyen âge avec les Croisades et les rudes barons bardés de fer, la Renaissance, les règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, les campagnes de la République, l'épopée impériale, la Restauration, les principaux événements de 1830 à 1837, les portraits des grands amiraux, connétables, maréchaux de France, guerriers, savants, magistrats, lettrés, politiques célèbres, tous avaient trouvé place dans ce temple de l'immortalité car le roi le voulait, et jamais historien ne fut plus impartial.

Le 10 juin 1837, tout un peuple d'invités, l'élite de la France, recevait à Versailles l'hospitalité royale, et pour la première fois contemplait ces *galeries des morts rappelées à la mémoire des vivants*. Pairs de France, députés, ministres, magistrats, artistes, poètes, généraux, plus de quinze cents personnes se pressaient autour du roi, qui les promena pendant cinq heures à travers ce splendide panorama historique, et jouit pleinement de leur admiration unanime, de leur enthousiasme sincère. Ce jour-là, Louis-Philippe eut comme un avant-goût des grandes justices de l'histoire, et put se dire qu'une œuvre si nationale suffirait à honorer son règne.

Le musée de Versailles répondait victorieusement aux attaques de la presse, aux calomnies des pamphlétaires, si facilement accueillies par un public et des députés trop crédules, au sujet des prétendues économies de Louis-Philippe. Les sommes dépensées par lui pour cette création, s'élevèrent à 23.494.000 fr.¹ Et ce prince ne se bornait pas là avec ses seules ressources, il restaurait le château de Henri IV à Pau, les palais de Fontainebleau et de Saint-Cloud ; il érigeait un monument à la mémoire de saint Louis sur les ruines de Cartilage. Il ne se contenta pas de conserver, d'entretenir, de jouir en un mot de la dotation de la couronne comme d'un usufruit ordinaire, sans faire ni plus ni moins que ce qui est permis ou ordonné par le Code civil, cette charte du droit commun il voulut embellir les palais, pourvoir les forêts de plantations nouvelles, encourager les arts, exercer royalement la charité. Il avait, disait de lui son beau-père, Ferdinand IV de Naples, *il mal di pietra*, et lui-même reconnaissait qu'il aimait la truelle. *Je n'ai*, remarquait-il un jour, *ni maîtresse, ni favori, je n'aime ni la guerre, ni le jeu, ni la chasse ; on dit que j'ai trop de goût pour les constructions, mais le trésor n'en souffre pas plus que la morale*. N'était-ce pas d'ailleurs un beau défaut pour un prince d'aimer à bâtir, de suivre les exemples de saint Louis, François Ier, Henri IV, Louis XIV, Napoléon, qui, eux aussi, aimaient la truelle ?

Peut-être Louis-Philippe se donnait-il trop facilement l'apparence de défauts qu'il n'avait pas, se montrait-il trop inquiet sur l'avenir de ses enfants, sur les exigences qui assiègent la royauté, et la difficulté d'y suffire ; mais peut-on le blâmer après la révolution du 24 février, après les décrets de spoliation de 1852 ? Henri IV disait à ses contemporains vous ne me rendrez justice qu'après ma mort, et Louis-Philippe répétait souvent ces douloureuses paroles de son aïeul. — Ce sont les implacables ennemis de sa dynastie qui, en fouillant après 1848, ses

¹ Voir le très-intéressant ouvrage du comte de Montalivet sur la liste civile.

papiers, ses correspondances intimes, ses archives, en ont fait ressortir une justification éclatante, au lieu des preuves qu'ils comptaient y trouver à l'appui de leurs allégations. — Des chiffres indiscutables établissent qu'une somme de plus de quarante-huit millions a été dépensée par le roi, en sus des obligations de l'usufruit, dans la partie immobilière de la dotation de la couronne ; c'est donc quarante-huit millions dont il gratifiait la nation, quand il avait le pouvoir de les employer pour son avantage particulier, quand une dépense de cent cinq millions avait déjà pourvu largement à la conservation et à l'entretien du domaine.

Blessé par la calomnie, *ce poison lent de son règne*, Louis-Philippe écrivait plus tard à M. de Montalivet ils semblent prendre à tâche de me faire regretter tout l'argent que j'ai employé à embellir et à augmenter le domaine qui a fait retour à l'État, mais ils auront beau s'y donner du mal, ils ne parviendront pas à me faire repentir du bien que je leur ai fait.

Les grandes pensées du roi vinrent trop souvent échouer contre la pénurie d'une liste civile restreinte et obérée. Cependant il consacrait une dépense annuelle de près d'un million au musée du Louvre qu'il considérait comme le sanctuaire de la grande école de l'art ; grâce à lui, les manufactures de Sèvres, des Gobelins, de Beauvais ne déchurent pas du rang qui leur appartenait sous Louis XIV et Louis XV. De 1830 à 1848, il alloua aux musées, manufactures royales, haras, bibliothèques, près de cinquante-un millions de francs, et cette liste civile des arts, des lettres, de l'industrie fut, en 1848, réduite à la somme de 150.000 francs ; comme on l'a dit très-justement, la République du 24 février prête ici une haute éloquence aux chiffres de la Monarchie.

Nous n'entreprendrons pas de rappeler les bienfaits de Louis-Philippe, sa royale sollicitude pour toutes les infortunes, grandes ou petites, les subventions accordées à MM. Benjamin Constant, Audry de Puyraveau, Laffitte, à beaucoup d'établissements industriels, cette protection éclairée de l'art dramatique et musical, les présents diplomatiques, une magnifique hospitalité offerte aux souverains étrangers, ces millions consacrés, en 1830 et 1831, à des distributions de vivres, de vêtements et d'argent à la population indigente de Paris et des départements, ces trois cents enfants élevés secrètement aux frais de la reine dans les collèges et les écoles de la capitale, cette charité systématiquement enveloppée dans une simplicité discrète, ce mépris exagéré sans doute de la publicité et de l'apparat. En résumé, écrit M. de Montalivet, Louis-Philippe a dépensé, année moyenne, dans l'intérêt de l'État, une somme supérieure à 12.700.000 francs, c'est-à-dire plus des deux tiers du revenu brut de la liste civile et de toutes les parties du domaine de la couronne, revenu qui a été annuellement de 18.984.000 francs environ. Il a employé seulement 6.300.000 francs aux dépenses réelles de la royauté, au service personnel et d'honneur, à l'entretien d'écuries qui contenaient 380 chevaux, à toutes les dépenses de maison, à celles d'une table qui recevait jusqu'à vingt-huit mille invités dans le cours d'une année, aux voyages royaux, à ceux des souverains étrangers, aux dépenses des princes de la famille royale dans leurs voyages ou dans leurs commandements, enfin au paiement des dots stipulées par leurs contrats de mariage et que l'inexécution de la loi du 2 mars 1832 avait laissées à sa charge... *Le roi avare*, usufruitier du domaine de l'État, l'a entretenu avec plus de soins et à plus grands frais que ne le fait l'État rentré en possession de son domaine. *Le roi cupide* a affecté des améliorations, à des encouragements, à des dons de toute espèce, une somme de 110 millions environ, dont l'emploi sans contrôle appartenait tout entier à son libre arbitre, à sa volonté absolue... Louis-Philippe a répondu sur tous les points par des bienfaits aux accusations

incessamment dirigées contre sa parcimonie, si bien que le public, s'éclairant chaque jour davantage, ne sait déjà ce qui doit l'étonner le plus, de l'impudence des calomnieux ou de sa propre crédulité.

Quelques mois après le mariage du prince royal, le 17 octobre 1837, le roi mariait avec le duc Alexandre de Wurtemberg, cousin du roi de Wurtemberg et de la reine d'Angleterre, sa seconde fille, la princesse Marie, auteur de la célèbre statue de Jeanne d'Arc, ce chef-d'œuvre de grâce et d'inspiration. Son admirable talent d'artiste, son instruction, la noblesse de son caractère l'avaient placée très-haut dans l'amour de la nation le duc d'Orléans et elle étaient les plus brillants et les plus populaires de la famille royale, et tous deux devaient mourir à la fleur de la jeunesse, avant d'avoir joui du bel avenir qui les attendait.

Le double mariage de l'héritier de la couronne et de la princesse Marie n'était point indifférent à la politique. L'empereur de Russie vit avec un profond déplaisir la dynastie de 1830 prendre pied par des alliances au sein des familles royales d'Allemagne ses conseils ne prévalaient plus exclusivement à Berlin, la campagne du blocus matrimonial avait désormais pris fin.

Le comte Molé s'était convaincu de l'impossibilité de conserver l'appui de la majorité à la session prochaine il ne convenait ni à sa fierté, ni à sa dignité d'homme d'État, de subir avec résignation ses propres échecs et ceux de la couronne, de n'oser jouer son existence ni sur les lois politiques, ni sur les lois d'intérêt matériel. Il songeait donc à une dissolution qui lui permît de se créer dans la Chambre un parti absolument dévoué et indépendant de toute coterie. Le roi se résigna, non sans peine, à se séparer d'une législature monarchique qui avait voté les lois de Septembre, et une ordonnance du 3 octobre convoqua les électeurs pour le 4 novembre.

L'abandon des lois de résistance, la politique de conciliation, le mariage du prince royal, un certain retentissement de luxe et de grandeur, la prise de Constantine, tels étaient les titres du ministère à la confiance des électeurs. La prospérité industrielle et financière était immense, le crédit prenait un prodigieux essor ; la rente 5 pour 100 dépassait 111 francs, et la rente 3 pour 100 81 ; l'argent abondait, et les capitaux, en quête de placements avantageux, s'aventuraient dans des entreprises de toutes sortes, qui, trop souvent conçues dans un esprit d'agiotage effréné et de spéculation immorale, amenaient des fortunes scandaleuses, des ruines lamentables et rappelaient de loin les temps de Law et de la rue Quincampoix.

Le cabinet résolut d'agir avec vigueur il créa cinquante nouveaux pairs dont vingt-trois sortant de la Chambre des députés, et intervint activement dans les élections en faveur de ses candidats préférés. Tandis qu'il abandonnait ou combattait sourdement les doctrinaires, il secondait sous main le tiers-parti qui lui plaisait davantage à cause de ses opinions flottantes. Mais les élections se faisaient sans principes certains, sans drapeau déployé, sans aucune nécessité politique et générale il n'y avait pas d'autre question en jeu que de se prononcer sur le système du comte Molé, de lui faire une majorité, aux dépens d'adversaires séparés de lui par des conflits d'ambition ou de simples nuances d'opinion, tous d'ailleurs également dévoués à la Monarchie. Elles ne donnèrent pas au ministère les résultats qu'il se croyait en droit d'espérer les doctrinaires et l'extrême gauche firent quelques pertes le tiers-parti fut renforcé d'autant ; sur 459 députés, 149 sortis de rangs très-divers, se trouvaient remplacés par des

nouveaux venus. Tout annonçait que le cabinet rencontrerait une assemblée partagée comme la précédente, en groupes et coteries, avec lesquels il se maintiendrait difficilement en équilibre, et aurait bien de la peine à découvrir cette pierre philosophale du gouvernement parlementaire, une majorité ministérielle.

Toutefois, dans cette chambre, *étrangère aux engagements fermes et publics*, dominée par des intérêts et des sentiments personnels, le comte Molé ne désespéra point d'attirer à lui la plupart des nouveaux députés, de désagrégier les partis par des défections individuelles, de se rendre indépendant des chefs, réduits à l'impuissance. C'était, comme on le lui reprocha non sans raison, l'application de la maxime de Catherine de Médicis diviser pour régner.

La session, qui s'ouvrit le 18 décembre 1837, lui permit d'entreprendre ce travail de décomposition, d'étudier son terrain, tandis que la Chambre cherchait à se reconnaître, à se classer. M. Dupin eut encore la Présidence, et la discussion de l'adresse ne retentit que de vaines et bruyantes redites. Tout l'effort de la lutte se concentra sur le paragraphe relatif à l'Espagne le président du conseil se prononça contre le système d'intervention de M. Thiers, et se rallia à un amendement qui réunit la majorité. Mais c'était une victoire à la Pyrrhus qui lui créait un ennemi redoutable d'autre part, la protection hautaine des doctrinaires l'importunait plus encore que l'appui de M. Thiers. Il chercha ouvertement à s'en affranchir, en préparant une alliance avec le tiers parti et les défectionnaires du centre gauche. Les doctrinaires se sentirent atteints dans leur influence et menacés par l'abandon probable de la politique de résistance sans faire acte d'opposition systématique, ils voulurent constater leurs dissentiments. La discussion de la loi des fonds secrets leur en offrit le moyen le comte Jaubert ouvrit les hostilités par un discours plein de verve. Il y avait, selon lui, deux manières d'accorder les fonds secrets on pouvait les donner selon la formule parce que, et selon la formule quoique. L'orateur signalait les inconvénients de l'absence de tout système, de toute idée arrêtée chez les dépositaires du pouvoir, s'élevait avec vivacité contre les subventions prodiguées aux journaux, contre le travail souterrain entrepris pour former une majorité ministérielle, en semant parmi les députés la défiance et l'irritation. Il regardait le vote des fonds secrets non comme un vote de confiance, mais comme un vote de nécessité, il l'accordait au gouvernement, il l'aurait refusé au ministère.

Le comte Molé n'acceptait pas la question posée en ces termes ce qu'il venait demander à la Chambre, ce n'était pas de l'argent, c'était sa confiance. Il y avait, selon lui, certains esprits qui aspiraient bien moins au pouvoir qu'à une sorte de protectorat. *La domination, c'est là ce qu'ils veulent partout : en haut, en bas, ils veulent dominer ce qui gouverne... Le ministère ne devait pas durer quinze jours, vous le savez il était mort-né frappé d'incapacité. La durée et le succès, voilà nos crimes, voilà pourquoi on nous en veut tant.*

Appelé à la tribune par cette allusion transparente, M. Guizot se défendit avec embarras : son nouveau rôle d'opposition ne lui plaisait guère, et il n'était pas résolu encore à soulever la tempête parlementaire qu'il prévoyait. Il signala avec regret l'incertitude du pouvoir, la dislocation du parti de gouvernement, les progrès de l'esprit d'opposition et d'hésitation dans les idées, de mollesse dans les volontés.

Quant à M. Odilon Barrot, il se bornait à prendre acte des divisions et des morcellements de la majorité conservatrice, s'affligeait de voir la Chambre dépenser toute sa vitalité dans de misérables questions de personnes, à

l'imitation de ces corps puissants, qui, ne sachant que faire de leur énergie, la tournent contre eux-mêmes. Au moment où la politique de résistance venait de recevoir un sérieux échec, où elle avait le plus grand besoin de renforts, on retranchait du ministère du 6 septembre, par une sorte d'opération césarienne, sa partie la plus vigoureuse. Les hommes ainsi traités avaient bien le droit de dire : *Pourquoi faites-vous de nous des victimes expiatoires dévouées aux dieux infernaux ?* Depuis qu'il assistait aux différentes phases du gouvernement parlementaire, la liste des *hommes impossibles* s'était singulièrement accrue ; il s'effrayait de voir s'étendre incessamment cette liste, et comprendre tout homme qui avait une volonté, une force propre.

Le président du conseil reparut à la tribune pour répondre à M. Odilon Barrot et à M. Passy qui, au nom du centre gauche, accusait le ministère de pratiquer une politique décolorée et vacillante. On reprochait au comte Molé de n'être pas parlementaire, de n'avoir pas de majorité à vrai dire, il craignait qu'il n'y eût là un peu de fantasmagorie. Dans son opinion, l'opportunité demeurait, la loi de l'homme d'État ; c'était à l'état révolutionnaire de la France depuis cinquante ans et non au cabinet qu'il fallait imputer les incertitudes, l'anxiété des esprits. Le scepticisme politique était le produit des temps que l'on avait traversés un changement de ministres n'y apporterait aucun remède.

Découragé par l'attitude de M. Guizot, M. Thiers n'osa pas prendre la parole, et la coalition tacite des chefs parlementaires se trouva vaincue le comte Molé obtint une majorité de cent dix voix en faveur des fonds secrets, le vote des budgets et des crédits supplémentaires.

A la Chambre des Pairs, le vote des fonds secrets n'était pas douteux, mais des orateurs éminents, MM. Villemain, Cousin, le duc de Broglie déclarèrent à la tribune qu'en accordant l'argent demandé comme nécessaire au maintien de l'ordre et à la sûreté du roi, ils n'entendaient pas adhérer à la politique du ministère. M. Villemain accusa ce dernier d'avoir sacrifié sa dignité à l'ambition de durer, de s'identifier avec la royauté stable et héréditaire il lui reprocha la diversité de son origine et de ses éléments.

Jamais ministère ne s'était trouvé dans une situation pareille : pairs et députés lui donnaient les moyens de gouverner et lui refusaient même une parole de confiance. Ce dernier semblait, au surplus, se soucier davantage du nombre que de la qualité des votes, et peu lui importait l'hostilité déguisée de ses adversaires, si elle ne lui enlevait pas la possibilité d'exercer le pouvoir. Il cherchait à inspirer confiance et à augmenter son crédit en faisant les affaires du pays à l'extérieur et à l'intérieur : 'grâce aux projets de loi qu'il présenta, la session de 1838 compta parmi les plus laborieuses et les mieux employées du règne.

C'est ainsi que le Parlement introduisit d'excellentes réformes dans l'organisation des tribunaux de commerce, en augmentant le nombre des notables chargés d'élire les juges et entourant de nouvelles garanties la formation des listes. Le code de commerce reçut d'autres modifications grâce à une loi sur les faillites et les banqueroutes, qui abrégait les procédures et tempérait la dureté avec laquelle le législateur de 1807 sévissait contre le failli, souvent plus malheureux que coupable. Couvrir d'une protection efficace les intérêts civils et commerciaux engagés dans la faillite, assurer la répression énergique des délits pouvant résulter de la banqueroute, tel était le but de la loi.

La juridiction paternelle des juges de paix était depuis quarante ans un bienfait pour la nation. L'Assemblée Constituante, renfermant son action dans d'étroites limites, avait jeté le germe et laissé au temps le soin de le féconder : à ses yeux, le juge de paix, véritable magistrat du pauvre, devait statuer d'après l'équité, comme ce préteur romain du droit des gens qui se dégageait des entraves du vieux droit quiritaire formaliste et rigide, pour s'élever à un droit plus spiritualiste et plus humain. En 1838, l'épreuve était faite le gouvernement, les Chambres comprirent la nécessité de tirer les conséquences naturelles des prémisses posées en 89, d'agrandir le cercle de cette juridiction.

La législation antérieure à 1789 n'avait en quelque sorte rien prévu au sujet de la démence et de l'aliénation mentale on ne songeait alors qu'aux dangers dont l'insensé furieux pourrait menacer la sécurité publique. A la Salpêtrière, à Bicêtre, on considérait la folie comme incurable les aliénés dangereux étaient enchaînés comme des bêtes fauves, dans des loges basses, humides et froides en hiver, brûlantes en été, traités avec une négligence barbare. On ne s'était point occupé de la protection due au malheur dans la personne de l'aliéné, des conditions nécessaires à sa guérison pour lui, l'hospice devenait une prison, lorsqu'il n'était pas confondu avec les criminels dans les prisons ordinaires.. De 1789 à 1838, malgré de grands travaux théoriques, malgré les bonnes intentions des gouvernements, malgré d'incessantes réclamations et d'immenses progrès dans l'art de guérir, il n'existait pas de service public pour les aliénés : l'erreur ou l'oubli de l'ancienne législation se prolongeait.

Préparée par le conseil d'État, présentée, développée par le comte de Montalivet, discutée par les Chambres, la loi du 30 juin 1838 vint combler cette grave lacune, concilier dans la mesure du possible les droits et les devoirs des familles, de la société et de l'humanité. En dépit de quelques imperfections, elle reste aujourd'hui, comme la loi sur les juges de paix, le code de la matière.

Une autre loi d'une importance majeure fut présentée par le ministre de l'intérieur, afin de régler les attributions des conseils généraux et d'arrondissement. Concilier les intérêts locaux avec l'intérêt national, augmenter les pouvoirs des assemblées départementales sans porter atteinte au principe de la centralisation, tel était le but de cette loi, qui constituait alors un progrès réel et répondait à l'esprit du temps.

Le ministère fut moins heureux dans deux questions de la plus haute gravité la conversion des rentes et la création du grand réseau des chemins de fer français. La première était une des armes de guerre des adversaires du cabinet, et la proposition de convertir, dont M. Humann avait sonné les premières vêpres à ses dépens en 1836, fut reprise par M. Gouin et déposée le 15 février 1838. Un grand nombre d'orateurs prirent part à la discussion générale. Les partisans de la conversion invoquaient le droit du débiteur de se libérer en rendant la somme qu'on lui a prêtée, droit reconnu par l'art. 1911 du Code civil. Il ne s'agissait donc pas de réduire, mais de rembourser les rentiers seulement, la conversion leur serait offerte comme moyen d'échapper, s'ils le voulaient, à l'exercice du droit qu'a l'État de rembourser. Avec la conversion, on réaliserait une économie de treize millions par an ; en faisant baisser l'intérêt des effets publics, on ferait baisser celui des capitaux que réclament l'agriculture et l'industrie, car le prix des rentes payé par l'État est un prix régulateur qui sert de comparaison et de thermomètre dans les transactions commerciales. On rappelait cette belle définition de Turgot la baisse de l'intérêt de l'argent, c'est la mer qui se retire, laissant à sec des plages que le travail de l'homme peut féconder.

Les adversaires de la conversion demandaient ce que c'était qu'un droit reposant sur l'interprétation du contrat par un seul des contractants. Ils regardaient comme une injustice de dépouiller, alors que la France était prospère, des hommes qui l'avaient assistée de leurs deniers dans les temps difficiles : ils accusaient la commission de travailler à détruire la force du crédit et la confiance dans l'État, de vouloir mettre la légalité à la place de la justice, ils s'apitoyaient sur le sort des petits rentiers qu'on allait atteindre dans leurs modestes revenus, fruits de laborieuses économies.

Les partisans de la conversion étaient en majorité, mais, d'accord pour demander la réduction des rentes, ils différaient sur le mode de conversion. Serait-ce en 4 ½, 4, ou 3 ½, serait-ce avec ou sans augmentation de capital ? Là-dessus s'élevaient autant de systèmes que la Chambre comptait de financiers, et tous, MM. Gouin, Passy, Laffitte, Garnier-Pagès avaient également à cœur de faire prévaloir leurs théories.

Une majorité de 106 voix adopta la proposition Gouin : pour trancher le nœud gordien de la conversion, la commission demanda et obtint qu'au lieu de choisir entre les systèmes proposés, la Chambre laissât l'option au ministre des finances. Ainsi, par une adroite manœuvre, on transportait tous les embarras de la mesure au gouvernement qui, au fond, n'en voulait pas. On désirait faire preuve d'initiative, relever la prérogative parlementaire afin de mieux prouver qu'elle regardait la loi adoptée comme une victoire remportée sur le cabinet, la Chambre lui imposa l'humiliante condition de rendre un compte détaillé dans les deux mois qui suivraient l'ouverture de la prochaine session.

A la Chambre des Pairs, une grande majorité se prononça (26 juin 1838) contre la réduction de la rente. La question des chemins de fer devint, pour le ministère Molé, l'occasion d'un autre échec. Il s'agissait dans le projet du gouvernement, de créer un réseau général, comprenant neuf lignes principales, avec un développement de onze cents lieues et une dépense de plus d'un milliard. La construction du réseau demeurait réservée à l'État, les lignes secondaires et les embranchements devant être abandonnés à l'industrie privée. On ne pouvait refuser à ce projet ni la hardiesse, ni l'éclat, ni la grandeur, et cependant il allait succomber devant de mesquines et étroites préventions.

Présenté par M. François Arago, au nom de la commission parlementaire, le rapport concluait au rejet pur et simple de la loi, pour deux raisons principales. L'art des chemins de fer étant encore dans l'enfance, il y aurait, selon M. Arago, avantage à différer, afin de profiter des perfectionnements qui se révélaient chaque jour chez les autres peuples. En outre, il fallait confier l'exécution des chemins de fer à l'industrie privée et non au gouvernement.

Le premier motif invoqué par M. Arago, aussi pauvre économiste que savant astronome, témoignait d'une étrange aberration d'esprit vouloir attendre le perfectionnement des chemins de fer, c'était condamner la France à l'immobilité absolue, à la routine, c'était vouloir attendre toujours, car le progrès de la science ne pouvait point s'arrêter. Peut-être, pour l'exécution de ces travaux, devait-on préférer à l'État les compagnies financières, malgré leurs inconvénients trop réels, malgré le danger certain de l'agiotage et de la spéculation peut-être aussi valait-il mieux associer dans une juste mesure l'État et les compagnies, suivant le principe qui prévalut plus tard. Dans tous les cas, la Chambre pouvait modifier, amender le projet du gouvernement sans le détruire de fond en comble : l'honneur et la dignité de la France lui commandaient de se mettre au niveau des autres peuples, et le vœu public appelait depuis longtemps cette sorte

d'égalité pacifique et industrielle. Mais la plupart des députés, à droite comme à gauche, obéissaient à de vulgaires préoccupations, et le rapport de M. Arago avait produit sur eux un effet considérable. En vain, le comte Molé, le ministre des finances et celui des travaux publics prirent la parole pour défendre le projet ; en vain, M. de Lamartine essaya de les secourir, montrant avec éloquence que le gouvernement était la nation agissante, et non un ennemi commun, comme certains esprits se le figuraient. Le projet fut rejeté à une majorité de 127 voix.

Tandis qu'avec des chances diverses le ministère luttait pour l'adoption de lois sages et utiles, d'autres incidents vinrent distraire l'attention du public et du monde politique. Le 17 mai 1838, mourait un homme qui pendant quarante-six ans joua un grand rôle dans les affaires de l'Europe, le prince de Talleyrand¹. Comme Voltaire, l'illustre diplomate renia son passé à son lit de mort, et ce fut un jeune prêtre, M. l'abbé Dupanloup, qui eut l'honneur de le réconcilier avec l'Église. Pour marquer d'une manière éclatante la sincérité de sa conversion, et montrer qu'il l'accomplissait dans la pleine fermeté de sa pensée, le prince voulut que sa lettre au Pape, où il abjurait ses erreurs, fût datée du jour où il avait lu à l'Institut sa notice du comte Reinhard, c'est-à-dire six semaines auparavant. Dérogeant à l'étiquette des rois, Louis-Philippe alla visiter son ami moribond, et le vieux courtisan, ranimé par un éclair d'orgueil, eut la force de dire : *C'est le plus grand honneur qu'ait reçu ma maison*. Il mourut en faisant un bon mot : M. l'abbé Dupanloup lui ayant rapporté ces mots de Monseigneur de Quélen, archevêque de Paris : *Pour M. de Talleyrand, je donnerais ma vie, — il aurait un meilleur usage à en faire*, répondit-il, et il expira.

Pendant les trois dernières années de sa vie, le prince de Talleyrand avait été précédé dans la tombe par beaucoup de contemporains célèbres Armand Carrel, esprit modéré jeté dans un parti violent qui le surveillait, le tenait en suspicion au lieu de lui obéir, libéral de nature, républicain de circonstance, plein de goût et de finesse, esprit chevaleresque, n'ayant ni l'âme, ni les entrailles d'un tribun, tué en duel le 24 juillet 1836 par M. Émile de Girardin ; MM. Raynouard, Flaugergues, de Marbois, l'abbé de Pradt, le maréchal comte Lobau, MM. Silvestre de Sacy, Laromignière, le docteur Broussais le baron Louis qui, chargé trois fois de rétablir les finances de la France, bouleversée par les révolutions ou épuisée par la guerre, les remit trois fois à flot, et fonda le crédit sur l'ordre et la probité².

Peu de mois après le prince de Talleyrand, mourait le comte de Montlosier, un des derniers survivants de la Constituante, homme d'une nature très-forte et d'une puissante originalité, pétri de contrastes, défendant ses opinions comme on *défend sa maison ou sa vie*, avec une opiniâtreté fougueuse et passionnée. Libéral et aristocrate, monarchique et indépendant, chrétien et se méfiant des prêtres, le *publiciste féodal* s'était porté le champion des évêques en 1789 : *Vous leur enlevez leurs biens*, disait-il avec éloquence, *ils n'auront plus leurs croix*

¹ Un ambassadeur d'une puissance étrangère vint annoncer la nouvelle en ces termes à M. Guizot : *Eh bien ! vous savez ? Le prince de Talleyrand a fait son entrée triomphante aux enfers. Il y a été très bien reçu. Satan lui a rendu de grands honneurs, tout en lui disant cependant : Prince, vous avez un peu dépassé mes instructions.*

² On sait de quelle manière le baron Louis congédia un jour une nuée de solliciteurs qui lui faisaient perdre son temps. *Que voulez-vous ? vos conseils, je n'en ai que faire. Des dénonciations ? je ne les écoute pas ; des places ? je n'en ai qu'une à votre service, c'est la mienne, prenez-la si vous voulez.* Puis il ferma brusquement sa porte et se remit au travail.

d'or, ils porteront une croix de bois, et c'est une croix de bois qui a sauvé le monde. Mais il avait soutenu ardemment les doctrines gallicanes, dénoncé avec âpreté et sans mesure l'invasion des jésuites, des congrégations religieuses. L'évêque de Clermont crut devoir l'excommunier, et poussa l'intolérance jusqu'à lui refuser les prières de l'Église après sa mort. Cette décision fit scandale, et le 30 décembre, un arrêt du conseil d'État déclara qu'il y avait abus dans la conduite du prélat à l'égard du comte de Montlosier.

La session avait été close le 12 juillet un des derniers actes du Parlement fut le vote d'une pension de cent mille francs en faveur de la veuve de Murat, la comtesse de Lipona, ex-reine de Naples et sœur de Napoléon Ier. Le 24 août 1838, madame la duchesse d'Orléans donnait le jour à un fils qui reçut du roi le titre de comte de Paris¹. Le canon des Invalides apprit aussitôt cette nouvelle à la population, et selon l'étiquette royale, Louis-Philippe la communiqua au Conseil municipal de Paris. La France monarchique vit dans cet événement un nouveau gage de durée pour la dynastie, de stabilité pour ses institutions. L'acte de naissance fut dressé par le chancelier comme officier de l'état civil de la famille royale, et l'archevêque de Paris, rallié au gouvernement depuis la réouverture de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, vint aux Tuileries ondoyer le nouveau-né.

Tandis qu'en France la naissance d'un héritier direct du trône paraissait consolider la monarchie, le couronnement de la reine Victoria offrait à l'Angleterre le spectacle des pompes traditionnelles et mystiques de la royauté politique et religieuse. Les grandes cours d'Europe se firent représenter à cette solennité par des ambassadeurs extraordinaires, et le maréchal Soult, désigné par le roi lui-même pour cette mission d'honneur et d'apparat, reçut à Londres un accueil digne de sa renommée. Les ovations populaires en faveur du duc de Dalmatie eurent leur écho dans les rangs de la société anglaise, et toutes les corporations, tous les salons aristocratiques s'empressèrent de fêter l'ancien adversaire, souvent heureux, du duc de Wellington sur les champs de bataille.

¹ C'est au sujet de cette naissance qu'Alphonse Karr écrivait : Les Parisiens auront un prince de plus à outrager et à chasser. Il ajoutait tristement : La royauté est aujourd'hui la royauté insultante dont ou aggrava le supplice de Jésus-Christ, une couronne d'épines sur la tête, un roseau pour sceptre et des soufflets sur le visage.

CHAPITRE XVIII

UNE FRONDE PARLEMENTAIRE

Intrigues du prince Louis-Napoléon Bonaparte au château d'Arenenberg Demande d'expulsion. Conflit avec la Suisse. — Évacuation de la citadelle d'Ancône. — Règlement définitif de l'indemnité due par la République d'Haïti. — Guerre avec la République Argentine et le Mexique. Prise de Saint-Jean d'Ulloa. — La coalition M. Duvergier de Hauranne. — De la maxime extralégale : le roi règne et ne gouverne pas. — De l'opinion publique en France. — Le projet d'adresse de la commission ; discussion. Défense du comte Molé. — Nouvelle dissolution de la Chambre des députés. — Élections. — Retraite définitive du Cabinet du 15 avril. — Interrègne ministériel de deux mois ; l'anarchie parlementaire dissolution de la coalition. — M. Passy est élu Président de la Chambre. — Formation soudaine du ministère du 12 mai. — Jugement sur la coalition.

Dans les questions extérieures, en Amérique, en Europe, le ministère Molé soutint avec une ferme et active sollicitude, les intérêts, la dignité de la France et la politique du droit des gens. La Suisse, la Belgique, l'Italie, lui fournirent l'occasion de se rapprocher des grandes cours du Nord, sans laisser périlcliter ni les droits, ni les justes prérogatives de son pays.

Le prince Louis-Napoléon Bonaparte avait quitté les États-Unis pour venir embrasser sa mère mourante, au château d'Arenenberg. C'était un motif respectable, et le gouvernement français ne chercha point à l'empêcher de remplir ce devoir de piété filiale. Mais après la mort de la reine Hortense, le château d'Arenenberg redevint le centre d'intrigues et de conspirations la brochure de M. Laity, l'un des conjurés de Strasbourg, condamné récemment par la Cour des Pairs à cinq années de détention et dix mille francs d'amende, prouvait avec évidence les projets du prince contre la monarchie constitutionnelle. Le droit public autorisait une demande d'éloignement du prétendant impérial, la prévoyance politique la commandait. Le duc de Montebello reçut l'ordre de remettre au Directoire fédéral une note où il réclamait formellement l'expulsion de Louis-Napoléon Bonaparte.

Au sein de la Diète et du grand Conseil de Thurgovie, la demande du gouvernement français souleva de vives discussions les députés des cantons démocratiques n'épargnèrent à la France ni les injures, ni les défis ils s'élevèrent avec violence contre des prétentions, qui, selon eux, tendaient à compromettre la souveraineté de la Suisse il était temps de montrer que celle-ci voulait, une fois pour toutes, en finir avec les exigences croissantes de l'étranger, qu'elle n'était point une province de France, mais un État libre. Consulté par la Diète au sujet de la nationalité du prince, le grand Conseil de Thurgovie déclara qu'il était

citoyen suisse, et que s'il n'avait pas exigé de sa part une renonciation formelle à la qualité de Français, c'est qu'elle était inutile, ce titre se trouvant perdu, aux termes des lois françaises, par le seul fait de la naturalisation acquise en pays étranger. Or, dans la lettre du 15 mai 1832, par laquelle il acceptait le droit de bourgeoisie, Louis-Napoléon s'exprimait ainsi : *Croyez que dans toutes les circonstances de ma vie, comme Français et comme Bonaparte, je serai fier d'être citoyen d'un État libre.*

Irrité des réponses évasives, des discussions injurieuses de la Diète, le comte Molé résolut de ne pas lui permettre de jouer sur d'aussi misérables équivoques le 14 août 1838, il lui fit parvenir une nouvelle note plus ferme et plus détaillée que la première. Est-il, demandait le ministre français, est-il un homme de bonne foi qui puisse admettre que Louis Bonaparte soit naturalisé Suisse, bourgeois de Thurgovie, et prétende en même temps régner sur la France ? La Suisse a-t-elle le droit de laisser se former sur son territoire des entreprises qui, quoique dénuées de chances sérieuses de succès, peuvent avoir pour effet, comme au mois d'octobre 1836, de donner un grand scandale politique et d'entraîner quelques insensés ou quelques dupes..... ? Ne serait-ce pas se jouer de toute vérité que de se dire tour à tour, selon l'occurrence, Suisse ou Français, Français pour attenter au repos et au bonheur de la France, Suisse pour conserver l'asile, où, après avoir échoué dans de coupables tentatives, on ourdit de nouvelles intrigues et on prépare de nouveaux coups. Louis Bonaparte a assez prouvé assurément qu'il n'est accessible à aucun sentiment de reconnaissance, et qu'une plus longue patience du gouvernement français ne ferait que le confirmer dans son aveuglement et l'enhardir à de nouvelles trames. Si, contre toute attente, la Suisse prenait fait et cause pour celui qui compromet son repos, le duc de Montebello demanderait aussitôt ses passeports, la France, forte de son droit et de la justice de sa demande, userait de tous les moyens dont elle dispose pour obtenir satisfaction.

En même temps, le comte Molé donnait des ordres pour réunir un corps de 20.000 hommes sur la frontière deux bataillons prirent position à Gex, à quelques pas du sol helvétique, et l'artillerie de Lyon dut se tenir prête au premier signal.

La situation devenait critique pour la Suisse Mazzini, d'autres réfugiés expulsés en vertu du *conclusum* de 1836 reparurent dans le canton de Zurich comme ils avaient aussi reçu le droit de bourgeoisie, ils s'apprêtaient à se prévaloir de la détermination définitive de la Diète, si elle était favorable au prince Louis. Mais déjà leur présence avait éveillé l'attention des autres puissances, le blocus était établi sur les frontières du Grand-Duché de Bade, le Wurtemberg menaçait de suivre cet exemple, les ministres d'Autriche et de Russie reçurent l'ordre d'adresser de sévères remontrances au Vorort, et d'appuyer les réclamations de la France.

Ainsi la Suisse allait compromettre sa tranquillité, son indépendance pour défendre une injuste querelle, une cause étrangère à ses intérêts. Heureusement le prince Napoléon ne crut pas devoir attendre que les choses allassent plus loin le 22 septembre, il écrivit au gouvernement, de Thurgovie, lui annonçant qu'il quitterait la Suisse *dès qu'il aurait obtenu les passeports nécessaires pour se rendre dans un lieu où il trouverait un asile assuré.* Le directoire fédéral trouva cette lettre trop ambiguë pour servir de base à une démarche officielle et invita le prince à désigner l'endroit où il voulait se retirer. Ce dernier indiqua l'Angleterre et, le 14 octobre, il quitta la Suisse. Dans la séance du 16, le

président de la Diète donna lecture d'une dépêche du comte Molé, déclarant que le différend devait être considéré comme terminé.

Nous ne reviendrons pas sur la question de Belgique dont nous avons déjà retracé les phases diverses¹. Le gouvernement français ne crut pas devoir soulever de chicanes sur l'exécution du traité des 24 Articles que le roi de Hollande se montrait enfin disposé à accepter, il tint à honneur de demeurer rigide observateur de la foi jurée. Il n'y avait d'ailleurs aucune chance de faire revenir les cabinets étrangers sur des questions délicates, autrefois tranchées avec le concours et l'assentiment de la Belgique elle-même c'eût été folie, lorsque les points essentiels se trouvaient acquis, de laisser la France isolée, pour écouter les réclamations déraisonnables de sa voisine. La politique consiste, en effet, à savoir proportionner les moyens au but, et les sacrifices aux avantages.

L'évacuation de la citadelle d'Ancône, exécutée le 24 octobre 1838, montra aux plus prévenus quelle importance le gouvernement du roi attachait à accomplir loyalement ses devoirs internationaux, à respecter le droit public, trop souvent méconnu par les autres cabinets européens. On sait par quel coup de main diplomatique et militaire², Casimir Périer, désireux de faire contrepoids à l'influence absolutiste de la cour de Vienne en Italie, avait occupé Ancône au mois de février 1832. Ancône était la clef de la Haute Italie et pouvait rendre de précieux services dans une guerre avec l'Autriche ; le drapeau français flottant sur cette ville était un motif d'espérance pour les esprits éclairés, un stimulant pour le Saint-Siège, servait à contenir les carbonari, les sociétés secrètes. Notre gouvernement se considérait comme ayant contracté une sorte d'obligation morale envers les sujets de la papauté de leur faire obtenir des libertés trop longtemps attendues il s'accoutumait à établir une corrélation entre l'évacuation et l'octroi des réformes, à envisager ces deux mesures comme solidaires. C'est dans ce sens que M. Thiers adressa, le 14 mars 1836, à l'ambassadeur de France près de la cour de Rome, une dépêche ainsi conçue : *Les garanties d'indépendance qu'on s'était flatté un moment d'obtenir du Saint-Siège, en cherchant à le diriger dans la voie des réformes salutaires, sont moins que jamais à espérer aujourd'hui, et pourtant, c'est uniquement en vue de cette solution que le gouvernement français s'était prêté à ratifier la convention du 16 avril 1832. Ainsi, ne prenez pas à Rome l'initiative de cette question d'évacuation. Je vous recommande de ne jamais la soulever, et d'éviter autant que possible tout ce qui s'y rapporterait. Si néanmoins, vous étiez obligé d'exprimer une opinion, elle devrait être que le fait de la retraite des Autrichiens n'entraînerait pas nécessairement celle de nos propres troupes.*

Au point de vue italien, les adversaires de l'évacuation d'Ancône avaient raison c'était un malheur pour la cause de la liberté et du Saint-Siège que ce dernier se fût empressé de saisir toutes les occasions de laisser tomber les réformes décrétées en 1832 ; c'était un autre malheur que les cabinets étrangers, malveillants ou insouciant, n'eussent rien fait pour obtenir l'application du Memorandum. On reprochait à Grégoire XVI de n'avoir accordé aucune liberté, aucune garantie, d'avoir désarmé les citoyens, armé la populace, épuisé les ressources de la théocratie. Il avait promis à la diplomatie de dénouer la révolution par des réformes, et il la contenait par des fusillades ; il avait promis

¹ Tome I, chapitres V et VII ; tome II, chapitre XII.

² Tome I, chapitre VII.

une ère nouvelle à ses sujets, et il les poussait à la guerre civile. Il semblait que pour le Saint-Siège le dilemme fût posé entre le maintien implacable de l'absolutisme et la révolution.

Au point de vue français, le devoir du comte Molé était tracé d'avance le texte de la convention de 1832 était précis et ne se prêtait à aucune équivoque ; nous nous retirerions d'Ancône quand les Autrichiens quitteraient Bologne. Or le pape avait négocié leur départ avec le prince de Metternich, et, fort de cet engagement, il venait nous sommer d'évacuer Ancône. Les cours du Nord avaient, il est vrai, occupé Francfort et Cracovie au mépris des traités de Vienne était-ce une raison pour les imiter en Italie ? La France avait considéré comme un cas de guerre l'intervention armée de l'Autriche, puissance limitrophe, pour ramener à l'obéissance les sujets du pape, et elle serait intervenue pour contraindre celui-ci à subir leurs exigences plus ou moins unanimes Nous invoquions la cause de la liberté, la cour de Vienne invoquait celle de l'autorité. Le motif tiré des institutions libérales à donner n'était guère acceptable avec un pareil système, on aurait pu éluder tous les traités, se faire un jeu des engagements diplomatiques les plus sacrés, puisque la convention de 1832 ne parlait pas de ces réformes et même, pour rester éternellement à Ancône, il suffisait de déclarer ces institutions elles-mêmes insuffisantes. Si plus tard les Autrichiens tentaient de revenir dans les légations, la France pourrait les en empêcher ou s'y établir en face d'eux, sinon non. Enfin, au moment où les affaires d'Orient commençaient à se compliquer, il importait, fût-ce au prix de pénibles sacrifices, de cultiver, d'affermir les bonnes dispositions que nous témoignait alors l'Autriche¹, de ramener cette ombrageuse puissance pour faire échec à l'Angleterre et à la Russie. Ainsi la politique nous conseillait à Vienne, ce que l'honneur, le droit des gens prescrivait à Ancône, et les chefs de la coalition qui devaient taxer cet acte de faiblesse et le reprocher au cabinet avec tant de violence, n'auraient sans doute pas autrement agi si, au lieu de se trouver dans l'opposition, ils avaient occupé le pouvoir en 1838.

Une ordonnance royale de 1825, avait reconnu l'indépendance de l'île d'Haïti, sous la condition de verser une indemnité de cent cinquante millions aux colons

¹ Lord Palmerston ne peut pardonner au gouvernement, au comte Molé leur refus d'intervention en Espagne, leurs tentatives de rapprochement avec l'Autriche ; il écrit à lord Granville en 1836 : Je crois que votre attitude avec Molé est de lui laisser voir que nous regardons la France comme se retirant de l'alliance à grands pas. La France perdra son crédit auprès du parti libéral en Europe qu'elle est au moment de désertir, et elle ne sera jamais accueillie ni agréée par les hommes de la Sainte-Alliance... elle sera détestée par les uns et méprisée par les autres. Son gouvernement passera, dans l'opinion du pays, pour être allié au parti absolutiste en Europe, et aux ennemis des institutions libérales. les complots et les conspirations naîtront comme des champignons. La France se place dans une fausse position, et il ne s'écoulera pas longtemps avant qu'elle ne s'aperçoive de son erreur. Il souhaite à Molé une heureuse et prompte délivrance des soucis du ministère. Dans le discours de la couronne, en 1837, il obtient qu'on ne parlera pas du tout de la France ou de l'alliance française. Nous ne pouvons rien en dire de flatteur, par conséquent le silence est la plus grande politesse que nous puissions faire à nos alliés. Louis-Philippe, dit-il encore, nous a traités salement dans ces affaires espagnoles, mais le fait est qu'il est aussi ambitieux que Louis XIV, et veut mettre un de ses fils sur le trône d'Espagne, comme mari de la jeune reine, et il croit qu'il atteindra mieux ce but par la continuation des désordres en Espagne. Un autre jour, il accuse le roi de convoiter les provinces du nord de l'Espagne. — Ces lettres expliquent la conduite de Palmerston en 1840.

dépossédés. Malgré de nombreuses réclamations, la République d'Haïti n'avait encore rien payé, sous prétexte que l'indemnité était exagérée elle demandait que son chiffre fut réduit à quarante-cinq millions. Le gouvernement français résolut d'en finir, de régler le différend, et envoya vers la fin de 1837 à Port-au-Prince, une escadre commandée par le capitaine de vaisseau Dupetit-Thouars. Grâce à la présence de nos marins, au langage énergique de nos commissaires, le Président Boyer signa une transaction par laquelle la République s'engageait à verser une somme de soixante millions en trente annuités en revanche le roi des Français la reconnaissait comme État souverain, indépendant, et contractait avec elle paix et amitié perpétuelles.

En Amérique, les turbulentes républiques formées des débris de la domination portugaise ou espagnole se trouvaient en proie à des déchirements interminables. Alors, comme aujourd'hui, l'anarchie, la guerre civile et la guerre étrangère désolaient ces pays des gouvernements violents et précaires y méconnaissaient sans cesse les principes du droit public, persécutaient les résidents étrangers, froissaient les intérêts de nos négociants. C'est ainsi que dans le cours de l'année 1838, afin de punir les vexations, les outrages auxquels leurs nationaux demeuraient en butte, la France, l'Angleterre, les États-Unis établirent un rigoureux blocus sur les côtes du Chili de sorte que, outre ses dissensions et ses querelles intestines, cette république avait réussi à s'aliéner les trois plus grandes puissances maritimes du monde.

Dans la République Argentine, le Président Rosas, homme cruel et sanguinaire, ne se contentait pas de persécuter nos compatriotes, il prétendait encore déclarer naturalisés et soumis au service militaire tous les étrangers qui, ayant résidé trois ans dans la province de la Plata, s'y étaient mariés, y exerçaient une industrie ou y possédaient des immeubles. Les choses en vinrent au point que le Ministère dut ordonner au contre-amiral Leblanc, commandant la station du Brésil, de se rendre devant Buenos-Ayres, et de poursuivre, par tous les moyens, le redressement des griefs de la France. L'opiniâtreté de Rosas ayant rendu vaines toutes les tentatives de conciliation, l'amiral français déclara les ports de la République en état de blocus (28 mars 1838). Rosas répondit à cette notification par des préparatifs de guerre, et fit voter par la Chambre des députés une résolution qui lui enjoignait de réclamer du roi des Français réparation de l'insulte faite à l'honneur de la confédération argentine, indemnité pour les pertes que le blocus aurait occasionnées à son pays. Après cette forfanterie, notre consul se retira à Montevideo, et la guerre commença. Le 11 octobre 1838, malgré une vigoureuse résistance, l'amiral Leblanc s'emparait de l'île Martin-Garcia qui domine l'embouchure de l'Uruguay, en face de Buenos-Ayres. Partout il maintint un rigoureux blocus, et, dans le cours de l'année 1839, réussit à capturer un grand nombre de navires de la République. En 1840, le Président Rosas comprit qu'il fallait traiter avec la France, afin de pouvoir tourner ses forces contre ses deux ennemis et compétiteurs Lavalle et Riveira il se résigna à demander et obtint la paix à des conditions inespérées que la France pouvait et devait rendre moins favorables. Mais, après comme avant 1840, la guerre civile, la misère, la famine, des exécutions barbares continuèrent de désoler la République Argentine.

Au Mexique, même spectacle, mêmes difficultés l'insurrection du Texas, appuyée par les États-Unis, des démêlés violents avec ceux-ci, des tentatives révolutionnaires entreprises au profit d'ambitieux aventuriers, divisaient les forces déjà insuffisantes de cette République au milieu de cette anarchie, nos nationaux pillés, dépouillés de leurs propriétés, soumis à des contributions

forcées, emprisonnés ou même mis à mort, ne savaient ce qu'ils devaient redouter davantage, des exactions du gouvernement du jour, ou des brigandages de la populace. Depuis 1837, les représentations de nos agents diplomatiques, l'évidence de leurs griefs, échouaient devant la mauvaise volonté des Mexicains, se traduisant par des fins de non-recevoir, ou des moyens dilatoires. Un ultimatum porté par le baron Deffendis, ministre plénipotentiaire, et appuyé par une escadre française fut repoussé avec hauteur. Le Président Bustamente répondit que **l'ultimatum ne pourrait être pris en considération que lorsque les forces navales de la France auraient quitté les côtes du Mexique**. En même temps il adressait à la nation un manifeste violent où il appelait tous les citoyens à défendre la dignité, les droits et l'honneur de son pays, ordonnait des préparatifs militaires sur une large échelle, rassemblait une armée autour de la forteresse de Saint-Jean d'Ulloa et du port de la Vera-Cruz.

Le 14 avril 1838, le consul français demanda ses passeports et quitta le Mexique dont les ports furent aussitôt mis en état de blocus, malgré la mauvaise humeur des États-Unis et de l'Angleterre, excitées par leurs négociants et armateurs, que cette mesure atteignait dans leurs intérêts. En même temps, le comte Molé envoyait dans les eaux du Mexique une nouvelle escadre commandée par le contre amiral Baudin ; celui-ci devait adresser une dernière sommation, et, en cas de refus, s'emparer à tout prix du fort de Saint-Jean d'Ulloa.

Avant de commencer les hostilités, l'amiral français consentit à faire trente lieues dans les terres et à venir conférer à Xalapa avec le ministre des affaires étrangères de la République. Mais le Président Bustamente ne cherchait qu'à gagner du temps, à terminer ses préparatifs de défense il avait dans le climat un auxiliaire redoutable pour nos escadres que le *vomito negro* et la fièvre jaune décimaient cruellement ; il comptait sur l'intervention secrète ou avouée de l'Angleterre. L'amiral Baudin comprit que la conférence n'était qu'un nouveau leurre résolu à n'être pas dupe de ces stratagèmes diplomatiques, il rompit l'entrevue en accordant quatre jours de sursis au ministre mexicain.

Le fort de Saint-Jean d'Ulloa, assis sur le rivage à un mille de la Vera-Cruz dont il commande l'approche, renfermait une garnison de onze cents hommes avec de grands approvisionnements défendu par cent quatre-vingt-six bouches à feu, il était un des plus redoutables ouvrages de guerre des Espagnols et passait pour imprenable. Ces difficultés ne firent qu'enflammer le courage de nos marins, qui saluèrent avec enthousiasme le signal du combat. **Nous allons donc, s'écriaient-ils, venger tant de camarades que nous a tués la fièvre jaune !** Le 27 novembre, à trois heures de l'après-midi, le feu commençait ; dans l'espace de quatre heures, 8,250 projectiles lancés contre la forteresse n'y laissèrent que des ruines. Du côté des Mexicains, près de cinq cents hommes hors de combat, du côté des Français, quatre tués et vingt-neuf blessés.

Le lendemain matin, le général Rincon signait la capitulation de Saint-Jean d'Ulloa, et acceptait les conditions de l'amiral français pour la Vera-Cruz dont la défense devenait impossible après la reddition de la forteresse.

Deux autres généraux mexicains, Santa-Anna et Arista, campés autour de la Vera-Cruz avec une armée de dix mille hommes, refusèrent de reconnaître la convention signée par le général Rincon. Le 4 décembre, au mépris de la capitulation, Santa-Anna fit entrer dans la ville de nouvelles troupes. Afin de prévenir l'attaque de l'armée mexicaine contre Saint-Jean d'Ulloa, l'amiral Baudin lance en avant trois colonnes après un combat acharné, nos marins se précipitent sur les remparts, renversent les parapets, enclouent les canons,

brisent les affûts à coups de hache, font prisonniers le général Arista, beaucoup d'officiers et de soldats huit tués, cinquante-six blessés, tel est le chiffre de nos pertes dans cette journée où les Mexicains perdirent quatre fois plus de monde. Au bombardement de Saint-Jean d'Ulloa, au combat de Vera-Cruz le prince de Joinville, commandant la frégate *la Créole* s'est couvert de gloire, s'est montré intrépide parmi les plus intrépides il se dédommageait ainsi de n'avoir pu prendre part au siège de Constantine.

La guerre était terminée par un coup de foudre le 9 mars 1839, l'amiral Baudin, les plénipotentiaires mexicains signaient — au nom de la très-sainte Trinité — un traité et une convention aux termes desquels la République payerait à la France une somme de 600.000 piastres fortes et accordait toutes les réparations nécessaires.

Lorsqu'on entre, sans y être préparé, dans une société vouée à la liberté politique, on y entend tout d'abord tant de bruit qu'on ne peut s'imaginer que ce bruit ne soit pas du désordre. Les pouvoirs paraissent se quereller, les institutions, les hommes lutter les uns contre les autres. La machine est si compliquée, elle a des frottements si pénibles qu'elle semble s'user tout entière dans le moindre mouvement. Aussi beaucoup d'esprits sincères, voyant combien est difficile l'équilibre des pouvoirs constitutionnels, se troublent, et, selon la tendance de leur esprit, inclinent au despotisme, à une forme de gouvernement qui réalise leur idéal unitaire.

La monarchie représentative a ses infirmités elles sont moindres que celles des autres gouvernements, mais on les lui reproche avec amertume, et la liberté qu'elle laisse à ses adversaires permet de les exagérer, de les grossir démesurément. On s'est plaint surtout des crises ministérielles, et c'est là un des griefs les plus accrédités contre le régime parlementaire. On est toujours plus frappé des inconvénients du présent que des maux du passé, et à vrai dire, le reproche atteint surtout les hommes politiques, leurs ambitions, leurs rivalités. Comme le dit Royer-Collard : *Telle est la condition des sociétés que les institutions les plus parfaites ne sont au fond que des calculs de probabilité dont le résultat est de préférer un moindre mal à un plus grand... Ces inconvénients, auxquels une sagesse profonde se résigne comme à une rançon pour échapper à des maux intolérables, ils se montrent à tous les yeux, pour être le scandale des esprits superficiels, le lieu commun des déclamateurs, la pâture éternelle des factions qui en nourrissent leurs fureurs.*

Le retrait des lois de déportation et de non-révélation, l'amnistie, le mariage du prince royal, la prise de Constantine, la présentation des premiers projets de loi sur les chemins de fer, les lois sur les aliénés, les justices de paix, l'évacuation d'Ancône, de brillants faits d'armes dans le Nouveau Continent, tels étaient les principaux actes du cabinet du 15 avril. La plupart devaient lui attirer l'estime et la sympathie des personnes impartiales ; mais les partis ne connaissent ni l'équité, ni la justice ; *l'hypocrisie est leur vertu ; les embûches sont toute leur tactique.* Le comte Molé avait froissé leurs chefs, qui l'accusaient de réduire la question de majorité aux proportions d'une question d'intrigue et de camaraderie. Tant qu'on avait pensé qu'il se bornerait à jouer les *utilités*, on le soutint ; M. Thiers, qui se recueillait, l'appelait ironiquement un *en-cas*, un *petit ministère* ; quand on le vit prétendre aux premiers rôles, s'affermir par le succès et la durée, on cabala, on tenta de le renverser au moyen d'un *pronunciamento* parlementaire.

Depuis Jean-Baptiste Rousseau, écrit Loménie, on a souvent comparé la vie à un théâtre, où chacun joue des rôles différents. Les gouvernements constitutionnels sont aussi de grands théâtres qui ont leurs coulisses comme les autres. Le spectacle le plus curieux et le plus piquant ne se passe pas toujours sur la scène. Quand le rideau est baissé, les acteurs se dépouillent de leurs oripeaux et déchaussent leurs cothurnes, le masque tombe l'homme reste avec ses petites vanités, ses petites jalousies, ses petits ressentiments, ses petites passions de toutes sortes. Alors, en même temps et du même pas que l'histoire publique, marche l'histoire intime, histoire singulière, compliquée, peu édifiante qui influe puissamment sur sa grave sœur et dont on cache les allures à la foule... Les acteurs qui veulent qu'on les prenne au sérieux, même dans les coulisses, à défaut de faits inventent des mots, de grands mots, *sesquipedalia verba* ; la logomachie politique se déploie dans tout son luxe ; là où il n'y a au fond que des questions de personnes, on simule des questions de principes, on drape une bouderie de l'ample manteau d'un système ; on va, on vient, on se remue, on s'agite on annonce qu'on va tout changer, tout réformer, tout améliorer ; le public bat des mains, l'acteur triomphe et

La montagne en travail enfante une souris.

Nous sommes loin d'affirmer que l'orgueil, la vanité, l'ambition furent les seuls mobiles de la coalition de 1839. S'étonner d'ailleurs de ces sentiments, ce serait se montrer surpris que les hommes aient des passions, ce serait oublier que la politique n'est pas une œuvre de saints, et que le régime représentatif compte parmi ses avantages et ses inconvénients, de mettre en lumière les qualités et les travers des individus, le mal comme le bien, les infirmités comme les côtés généreux de la nature humaine. MM. Thiers et Guizot pouvaient se montrer mécontents d'être, eux acteurs principaux, relégués dans les rangs des spectateurs, de voir que, pour obtenir une majorité sans couleur, composée de bribes et de morceaux disparates, le comte Molé eût affaibli, disloqué le parti de gouvernement ; la sincérité du régime constitutionnel exigeait un cabinet groupé autour d'un chef ayant une forte position parlementaire, appuyé dans les deux Chambres sur une majorité compacte et dévouée, capable de discuter avec la Couronne, au besoin de lui résister. Mais, pour sortir de ce désordre parlementaire, fallait-il recourir à des moyens que le simple bon sens et la morale politique réprouvaient ? Fallait-il, pour réparer le défaut d'une situation, l'aggraver-encore par une coupable imprévoyance, par des alliances équivoques ? Vouloir réconcilier MM. Thiers et Guizot, chefs du centre droit et du centre gauche, amis pendant de longues années, séparés aujourd'hui par des rivalités et des questions de conduite intérieure et extérieure, c'était déjà une lourde tâche on l'avait bien vu lorsque M. Guizot avait, en 1837, essayé de reconstituer le ministère du 11 octobre cependant il n'y avait pas là de difficultés insurmontables. Mais prétendre réunit ces deux hommes d'État à M. Odilon Barrot, chef de la gauche dynastique, et les mettre tous trois d'accord sur un ensemble de vues politiques, c'était une orgueilleuse chimère, et l'entreprise ne pouvait avoir d'autre sort que celui des ouvriers de la tour de Babel ; elle devait aboutir à la confusion des langues, au chaos parlementaire.

C'est pourtant à cette pensée que s'arrêta le véritable promoteur de la coalition, M. Duvergier de Hauranne, publiciste et historien d'un grand talent, député plein

d'initiative, esprit aventureux, entreprenant et tenace¹. Aidé de M. de Rémusat, il réussit à aboucher ensemble MM. Thiers, Guizot, puis Odilon Barrot, et tous trois bientôt se trouvèrent d'accord pour renverser ce ministère jugé par eux insuffisant et *transparent*. Ce qu'ils cherchaient, c'était bien plutôt un prétexte avouable qu'une raison logique. On ne s'inquiétait même pas de savoir comment on partagerait le butin après la bataille, comment on résoudrait la question de gouvernement loin de renier ses propres principes, chacun marcherait au combat drapeau et enseignes déployés. La coalition n'était donc qu'une machine de destruction, une sorte de bélier parlementaire dressé contre la forteresse ministérielle elle n'avait qu'une valeur négative puisqu'il s'agissait de démolir, non de reconstruire, et qu'on laissait au hasard, à l'avenir le soin de tout arranger. Tant il est vrai de dire que les amitiés politiques sont souvent des haines en commun ! Les luttes des partis, écrivait le sage Royer-Collard, deviennent de véritables guerres civiles, plus *quam civilia bella*. Les partis changent de couleurs et de discours, de mesure et de poids, au gré des circonstances ils ne diront rien de ce qu'ils disaient, ils diront le contraire ; ils brûleront, s'il le faut, ce qu'ils ont adoré, ils adoreront ce qu'ils ont brûlé.

Le prétexte, c'est encore M. Duvergier de Hauranne qui se chargea de le trouver député très-conservateur, mais fanatique de parlementarisme, il publia dans la *Revue des Deux-Mondes*, en mars et juin 1838, de remarquables articles où il commentait et défendait la maxime extra-légale : *le roi règne et ne gouverne pas*. M. Fonfrède, publiciste distingué, se faisait le champion de la prérogative royale, soutenait que la vie politique n'était qu'un douloureux chaos sans là fixité ; à ses yeux, la Chambre élective, pouvoir passager, mobile, incertain, rebelle aux traditions, n'était en mesure ni de concevoir un système, ni de le diriger, et l'impulsion, l'initiative devaient venir de la royauté. M. Duvergier de Hauranne se plaçait au pôle opposé, et tentait de réfuter les doctrines de M. Fonfrède puis il attaquait avec vivacité le ministère, lui reprochant d'être *sans autorité, sans action, sans influence*, se plaignant que l'art de gouverner consistât non plus à agir sympathiquement par ses actes et par ses paroles sur une masse d'hommes avec lesquels on est en communauté d'idées et de sentiments, mais à prendre les hommes un à un, à chercher le côté faible de chacun, à flatter sa vanité, à satisfaire ses intérêts. — Un grand devoir, ajoutait-il, est imposé à tous ceux qui veulent sincèrement et complètement la Monarchie constitutionnelle, c'est d'oublier des querelles aujourd'hui sans objet, et de réunir leurs efforts pour

¹ C'est, écrit M. Véron dans un portrait humoristique, c'est l'homme qui monte le plus souvent votre escalier ; il dérange vos sonnettes, il use vos tapis, il se blottit sous votre oreiller, il se fourre dans vos pantoufles. Vous êtes en travail, on entre sans se faire annoncer, c'est lui ! vous partez pour la Chambre ou pour le conseil des ministres, c'est lui ! vous allez vous mettre à table, c'est lui ! vous vous couchez, c'est lui ! vous vous réveillez, c'est lui, c'est toujours lui ! Tel député demande une faveur : ne l'accordez pas, vient vous dire M. Duvergier de Hauranne, ce n'est qu'un douteux, un modéré. Tel fonctionnaire public sollicite de l'avancement refusez, il est l'ami d'un électeur qui vote mal. Comment invitez-vous à dîner M. un tel ? il a ri pendant votre dernier discours..... Il savait les noms, les habitudes et les affaires de chacun, il ne tolérait pas les plus insignifiantes concessions, ne permettait pas un instant de faiblesse. Il punissait, soit par une attaque dans les journaux, soit par une exclusion aux jours où les honneurs parlementaires se distribuaient, le moindre oubli de la discipline ; c'était tout à la fois le berger et le chien du troupeau. En politique, la passion l'aveugle, chez lui l'amour-propre le plus légèrement blessé n'oublie ni ne pardonne à force de persévérantes manœuvres, il est surtout habile à organiser, à diriger des intrigues et des coalitions. C'est pour lui un entraînement d'esprit irrésistible et comme un besoin de son tempérament.

regagner le terrain perdu et pour rendre à nos institutions la grandeur et la force dont on tend chaque jour à les dépouiller c'est de protéger ainsi à la fois contre de dangereuses maximes et de funestes pratiques l'inviolabilité royale, le pouvoir parlementaire, l'influence et la pureté de l'administration. On appellera cela, si l'on veut, une coalition, ce sera du moins la coalition de l'indépendance contre la servilité, de la droiture contre la duplicité, de l'honnêteté contre la corruption.

Les articles de M. Duvergier de Hauranne eurent un grand retentissement et provoquèrent une ardente polémique dans la presse on accusa le ministère de se montrer sans force pour résister aux volontés de la couronne, et l'on vit, spectacle déplorable, les doctrinaires entrer dans la mêlée avec plus de fougue et de passion que les autres. L'allusion à la personne royale devint brutale, insultante on commença par porter au cabinet des coups qui passaient par-dessus sa tête pour atteindre le roi, on finit par frapper directement le roi pour atteindre le cabinet. Les républicains et les légitimistes ne pouvaient que se réjouir de voir le régime constitutionnel décrié, déconsidéré par ses défenseurs naturels, la royauté battue en brèche par les partis dynastiques plus que jamais ils déversèrent le blâme et l'outrage sur le pouvoir, et attisèrent l'incendie si témérairement allumé.

Nous avons eu déjà¹ l'occasion de nous expliquer sur les rapports nécessaires de la royauté, des ministres, des Chambres, et nous demeurons convaincu que Louis-Philippe n'a pas dépassé la mesure de son influence légitime et légale dans le gouvernement. Cette maxime le roi règne et ne gouverne pas, était en désaccord formel avec la Charte de 1830 *au roi seul*, y lisait-on, *appartient la puissance exécutive..... Le roi déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois, etc. Le roi seul sanctionne et promulgue les lois.* Rien de plus net et de plus précis. On pouvait peut-être reprocher au roi d'avoir l'amour-propre d'auteur, de se mettre toujours en avant dans ses conversations trop abondantes, de découvrir ainsi sa poitrine et d'appeler sur lui la haine, les attaques des partis ; on rapporte qu'il traduisait volontiers son impression dans ce mot piquant MM. les députés sont 450, mais j'ai pour moi l'unité. Louis-Philippe savait qu'un roi fainéant n'a jamais pu fonder une dynastie en France pouvait-il admettre que la Chambre élective le réduisît à n'être plus que l'exécuteur servile de ses volontés, qu'elle supprimât en fait l'intervention de la Chambre des Pairs et de la royauté dans le gouvernement ? Par son intelligence, il était l'égal des hommes politiques les plus considérables de son règne ; par son expérience, son habileté, sa connaissance des intérêts européens, il surpassait ses ministres, anciens professeurs, avocats ou banquiers, la plupart improvisés hommes d'État par la révolution de 1830, arrivés au pouvoir sans connaître ses conditions, ses nécessités, imbus des préjugés, des routines de l'opposition.

Mais l'opinion publique en France ne raisonne guère, et s'enivre volontiers de mots et d'apparences ; elle se croit en droit de demander plus qu'elle n'a donné, elle entend recueillir où elle n'a pas semé. Elle veut tout à outrance et oublie sans cesse que chaque qualité poussée à l'extrême devient un défaut ; lorsqu'elle retourne à l'autorité, elle pousse droit à la dictature ; lorsqu'elle jouit d'un régime de liberté, elle dérive vers l'anarchie parlementaire, et aboutit à rendre tout gouvernement impossible, parce qu'elle méconnaît cette loi des transactions, de l'équilibre des forces et des résistances, dont la Providence

¹ Tome I, chapitre IX.

semble avoir fait le principe modérateur, la loi universelle de la création. Dès 1837 elle était tellement-excitée, que le *Courrier Français*, accusé d'avoir voulu faire remonter au roi la responsabilité de certaines mesures, avait été acquitté parce que le jury savait que **le roi se vantait hautement de gouverner**.

Les premières opérations de la Chambre des députés, réunie le 17 décembre 1838, furent de mauvais augure pour le cabinet. M. Dupin était un ami au moins douteux, et il le prouva bien par la suite à plusieurs reprises, il avait demandé au roi une modification ministérielle dans le sens du centre gauche ; mis en demeure de dire s'il marcherait avec la coalition, il s'était renfermé dans un silence énigmatique, entendant réserver son indépendance vis-à-vis de tout le monde. Cependant il était en possession de la présidence, et M. Molé le soutint, faute de mieux ou crainte de pis il ne l'emporta qu'au troisième tour de scrutin, à la majorité de cinq voix. Bientôt la nomination de la commission de l'adresse présagea la chute du ministère trois de ses amis seulement y trouvèrent place, tandis que la coalition y faisait entrer six de ses coryphées, MM. Thiers, Guizot, Duvergier de Hauranne, Étienne, Mathieu de la Redorte et Passy.

On sait qu'au début de chaque session, il s'opérait, au moyen de la discussion de l'adresse, un règlement de compte entre les dépositaires du pouvoir et les représentants du pays. Ces débats étaient les grands jours du régime parlementaire, les Champs de Mai du gouvernement constitutionnel. C'est sur ce terrain qu'allait s'engager le combat. Le projet de la commission, lu à la chambre le 4 janvier 1839, renfermait une sorte d'acte d'accusation contre le ministère. On y lisait cette phrase significative : **Nous en sommes convaincus, Sire, l'intime union des pouvoirs, contenus dans leurs limites constitutionnelles, peut seule fonder la sécurité du pays et de votre gouvernement. Une administration ferme, habile, s'appuyant sur les sentiments généreux, faisant respecter au dehors la dignité de votre trône, et le couvrant au dedans de sa responsabilité, est le gage le plus sûr de ce concours que nous avons tant à cœur de respecter.**

Sous l'hypocrisie des formes parlementaires, il y avait là un refus formel de confiance, et la violation d'un principe essentiel, celui de l'inviolabilité et de l'irresponsabilité royales, puisque la couronne se trouvait traînée dans l'arène, puisque le projet d'adresse traduisait le roi à la barre de la Chambre, à la fois juge et partie. Un des amis du comte Molé, M. Liadières avait donc le droit de condamner l'esprit de cette adresse, **respectueusement violente et académiquement révolutionnaire, qui, pour chasser les ministres, ne craignait pas de viser plus loin et plus haut** ; il pouvait à juste titre railler cette nouvelle ligue du Bien Public, qui n'était, à ses yeux, qu'une autre forme **de la lutte de ceux qui veulent être ou qui se rappellent d'avoir été contre ceux qui sont**. M. Molé avait raison aussi de répondre à M. Guizot dire que notre responsabilité ne suffit pas à couvrir la couronne, c'est rendre la couronne responsable de nos actes, c'est tenir le langage le plus inconstitutionnel s'il en était ainsi, tout le mécanisme de nos institutions se trouverait faussé. Et M. de Lamartine, champion du cabinet, ajoutait avec non moins de vérité : **Quand vous dites au chef inviolable de l'État ces ministres ne vous couvrent pas, vous leur dites le mot de M. Garnier-Pagès nous vous voyons. Eh bien, vous ne devez pas le voir. S'il y a au monde un axiome constitutionnel, c'est que le roi n'est visible au Parlement que dans la personne de ses agents responsables.**

Attaqué avec une extrême violence, le comte Molé se défendit avec une habileté, un courage qui lui rallièrent beaucoup de députés du centre droit, lui concilièrent l'estime de ses adversaires et lui firent le plus grand honneur. Il avait contre lui

l'élite des orateurs et toutes les oppositions coalisées ; pendant douze séances, MM. Berryer, Guizot, Thiers, Garnier-Pagès se relevèrent à la tribune, n'accordant à l'ennemi ni répit ni repos. La lutte une fois engagée était devenue passionnée, excessive dans la forme comme dans le fond, implacable du côté de la coalition, opiniâtre du côté du ministère. La colère, le défaut de retenue allèrent si loin, que dans un des derniers jours, le comte Molé, épuisé de fatigue, se plaignant de ce que ses forces étaient à bout : Crève ! Chien ! lui cria au milieu du tumulte, un des coalisés. Dans cette mémorable discussion, le président du conseil monta dix-sept fois à la tribune ; toujours il répondit avec convenance et dignité à ses rivaux ; *il leur fit la chouette à tous*, écrit Dupin dans son style pittoresque et tout gaulois. Rien, dit un autre contemporain, ne donne l'idée d'une femme spirituelle et nerveuse comme M. Molé¹. La lutte produit chez lui une sorte d'irritation fébrile qui double son énergie et l'élève quelquefois jusqu'à une véritable éloquence. Dans plusieurs de ses répliques, il eut un rare bonheur d'à-propos et d'expressions. *Il y a*, disait M. Guizot dans une de ses attaques les plus véhémentes contre les prétendus ministres courtisans, *il y a des hommes prêts à tout faire pour le pouvoir : omnia serviliter pro dominatione*. — *Vous vous trompez*, répondit M. Molé, *ce n'est pas des courtisans que Tacite parlait dans le passage que vous citez, c'est des ambitieux*.

Le brillant allié du cabinet du 15 avril, M. de Lamartine, eut aussi de beaux mouvements d'éloquence : portant l'attaque sur le terrain même de ses adversaires, il attaqua sans ménagement la politique incendiaire de la coalition. *Ne vous fiez pas tant à vos talents*, leur dit-il, *ce ne sont pas les talents, ce sont les caractères qui soutiennent les empires*. *Si vous nous présentiez un programme conforme à de grands principes de progrès social, si vous étiez des hommes nouveaux, je voterais avec vous*. Mais tant qu'il ne s'agira que de renverser des hommes sans toucher aux choses, de ratifier aveuglément je ne sais quels marchés simoniaques dont nous ne connaissons pas même les clauses pour le pays, je continuerai à voter pour les ministres de l'amnistie et de la paix contre ces ministres énigmatiques, dont les uns ont un pied dans le compte rendu, les autres dans les lois de Septembre, et dont l'alliance suspecte et antipathique ne promet à mon pays que deux résultats funestes qu'il vous était donné seuls d'accomplir à la fois la dégradation du pouvoir et la déception certaine de la liberté.

Grâce à une défense héroïque, le ministère parvint à faire amender ou remplacer par d'autres paragraphes tous les passages hostiles de l'adresse, qui, ainsi modifiée, fut adoptée dans son ensemble par 221 voix contre 208.

Une majorité de treize voix ne pouvait sauver le cabinet *blessé à mort*, mais debout sur ses positions vaillamment gardées. Il ne se sentit ni le courage ni les moyens d'imiter lord Melbourne, qui conservait le pouvoir avec une majorité de seize voix à la Chambre des Communes ; et ce *cabinet de seize voix* prenait Aden, Buchir, pénétrait dans l'Asie centrale par le Sind, menait ses armées à Kaboul, se frayait une nouvelle route vers l'Inde, préparait la *guerre de l'Opium* contre la Chine. Le comte Molé ne sut pas oser, et cependant la coalition n'était elle-même qu'une minorité formée de partis hétérogènes, dont les maximes, les traditions, les tendances resteraient éternellement diverses. Le parti de gouvernement, disloqué, épars depuis la chute du cabinet du 11 octobre, s'était reformé autour des ministres du 15 avril : irrités des exagérations, de

¹ D'autres le comparaient à une grande coquette, à une Célimène politique.

l'imprévoyance de la coalition, beaucoup de membres du centre conservateur l'avaient énergiquement combattue, annonçaient hautement leur dessein de persévérer, promettaient à M. Molé un appui constant et dévoué. Royer-Collard, celui qu'on appelait le grand chef invisible de la Chambre, dont les paroles avaient souvent l'autorité d'oracles, traitait avec une amère ironie cette Fronde parlementaire j'ai vu mieux, disait-il, j'ai vu pis, je n'ai rien vu de pareil. Un peu plus tard, le *Journal des Débats*, s'adressait en ces termes à M. Guizot. **Nous vous rendrons notre appui, peut-être, notre estime, jamais !** Un autre journal lui infligeait l'épithète d'austère intrigant, et M. Dupin, qui détestait ces beaux Narcisses de doctrinaires, définissait ainsi la coalition : **Chacun a mis son drapeau dans sa poche pour l'en retirer ensuite tout fripé**¹.

Malgré ces motifs d'espérance, le ministère Molé crut devoir donner sa démission. Forcé de recommencer -son triste métier de Sisyphe constitutionnel, le roi appela le Maréchal Soult qui essaya vainement de composer un cabinet. M. Molé reprit les affaires, la dissolution de la Chambre fut prononcée, et le pays appelé à trancher par de nouvelles élections le redoutable nœud gordien ministériel, la question de majorité.

Cette mesure ; parut à beaucoup de bons esprits trop hasardeuse et précipitée elle avait pour inconvénients de renvoyer la *coalition toute vive* devant les collèges électoraux, de ramener son programme commun à une seule formule guerre aux abus du gouvernement personnel, de dénoncer la couronne au pays tout entier, de la mettre en suspicion en lui enlevant une partie de son prestige, d'ébranler la base même de nos institutions. De même qu'en 1830, le cri électoral avait été : la réélection des 221, en 1839 la coalition mit à l'ordre du jour la réélection de tous ses membres.

Accomplies dans un véritable pêle-mêle des opinions et des alliances, les élections des 2 et 6 mars donnèrent la majorité aux coalisés. Le ministère ne se fit pas d'illusions, et sans attendre la réunion de la nouvelle Chambre, se retira définitivement.

On voudrait jeter un voile sur la crise ministérielle qui suivit, la plus longue et la plus laborieuse d'un règne qui en vit tant d'autres ce sont là de tristes souvenirs dans les fastes du régime constitutionnel, et il est pénible de les évoquer.

MM. Thiers, Guizot, Odilon Barrot avaient ensemble vaincu ensemble ils devaient partager le pouvoir. Il y avait dans le gouvernement trois grandes positions le ministère des affaires étrangères, celui de l'intérieur et la présidence de la Chambre plus modéré que les autres, M. Guizot réclamait seulement celle dont MM. Thiers et Barrot ne voudraient pas. Petit par le nombre, le groupe des doctrinaires était puissant par le talent, et formait l'appoint qui avait donné la victoire. Ces hommes, qui sortaient pour la plupart du ministère, avaient intimidé les préfets, leurs collaborateurs de la veille, en leur disant : **Souvenez-vous que les vaincus de la veille peuvent être les vainqueurs du lendemain, et c'est à ceux-ci que vous aurez à rendre compte de votre conduite.** Cette menace, M. Barrot l'avoue, n'avait pas peu contribué au gain de la bataille électorale. Mais

¹ Un jour le spirituel président de la Chambre dut rappeler à l'ordre son ami Berryer, qui apostrophait très-vivement les doctrinaires ; mais en même temps il se pencha vers l'orateur et lui dit à voix basse : **Tape dessus, tu es en verve !** M. Dupin avait le don de la repartie parlementaire et des mots heureux Dans une séance, un tumulte s'élève à propos du mot citoyen, dont un député d'extrême gauche réclamait l'emploi : **Eh ! s'écrie M. Dupin, appelons-nous messieurs, et soyons citoyens !**

les préjugés de la gauche étaient obstinés et étroits, et ses chefs s'efforcèrent sans succès de faire accepter à leurs adhérents une équitable combinaison tout ce qu'ils purent obtenir, c'est qu'on mettrait à la disposition des doctrinaires deux ministères non politiques. Blessé dans son orgueil, M. Guizot refusa, et la combinaison qu'on appelait le cabinet de grande coalition, parce qu'elle en réunissait toutes les forces, se trouva écartée.

Après ce premier et grave échec, M. le maréchal Soult tenta de former un ministère avec le centre gauche, renforcé de quelques membres du centre droit et de la gauche dynastique. Un moment on se crut sur le point de réussir le roi avait d'abord fait des difficultés pour accepter MM. Passy et Villemain ; lorsqu'on lui avait proposé le premier, il s'était écrié : **Mais c'est un ennemi de ma maison**, faisant allusion à ces paroles prononcées par M. Passy à la tribune le mal est plus haut que les ministres. Puis il avait consenti à tout accepter, les personnes et les choses, à subir la dictature ministérielle de M. Thiers qui demandait carte blanche pour la politique intérieure et extérieure. Au moment décisif, lorsque les futurs ministres désignés se réunirent aux Tuileries pour prêter serment, M. Thiers eut des scrupules, et craignant un malentendu, entama un commentaire détaillé de son programme. A sa grande surprise, plusieurs de ses collègues soulevèrent des objections au sujet de ses projets d'intervention déguisée en Espagne MM. Passy, Dupin, le maréchal Soult déclarèrent qu'un ministre ne devait pas, par des instructions non délibérées en conseil, préparer, occasionner un conflit, que s'il voulait envoyer des armes en Espagne, il en était des crédits en nature comme des crédits en argent les uns et les autres devaient être également votés par les Chambres. Quant à la Présidence de M. Odilon Barrot, M. Thiers ne put convaincre M. Humann ce dernier s'écria qu'il ne saurait s'associer à un pareil choix, et préférait se retirer. De son côté, M. Thiers ne céda rien de ses exigences et la nouvelle combinaison avorta.

Nous n'entreprendrons pas de guider le lecteur à travers toutes les phases de l'interrègne ministériel, à travers ce dédale de négociations et d'intrigues, de lui faire toucher du doigt les rivalités, les méfiances des coalisés pour le partage du pouvoir. On voulut encore attirer le duc de Broglie et M. Duchâtel en laissant dehors M. Guizot les doctrinaires refusèrent avec hauteur.

Ainsi la coalition était définitivement dissoute et le roi n'avait eu qu'à laisser faire l'orgueil, la vanité, l'entêtement de ses adhérents avaient suffi pour amener un résultat si facile à prévoir. **Je suis prêt à tout**, disait Louis-Philippe à l'un des candidats, **j'accepterai tout, je subirai tout, mais dans l'intérêt général dont je suis le gardien, je dois vous avertir qu'il est fort différent de traiter le roi en vaincu ou de lui faire de bonnes conditions. Vous pouvez m'imposer un ministère que je subisse, ou m'en donner un auquel je me rallie. Dans le premier cas, je ne le combattrai point sous main je ne trahirai jamais mon cabinet, quel qu'il soit ; mais je vous préviens que je ne me regarderai pas comme engagé envers lui, et que si quelque incident le met en péril, je ne ferai rien pour l'empêcher de tomber. Dans le second cas, je le servirai franchement.**

Malgré la résignation et l'abnégation du roi, malgré l'activité de M. Thiers, chef réel et nécessaire de tous les cabinets en perspective, la crise se prolongeait depuis trois semaines, et les difficultés s'aggravaient de jour en jour. On s'avisa d'un expédient qui permettrait de réunir les Chambres, d'aller par elles à la découverte de cette majorité tant cherchée et si obscure : dans ce but, Louis-Philippe se décida, le 31 mars, à faire appel au dévouement d'un ministère purement transitoire, sorte de haut état-major administratif, chargé de pourvoir

aux exigences et aux apparences constitutionnelles, d'expédier les affaires courantes. Le duc de Montebello, MM. de Gasparin, Girod de l'Ain, Gautier, Parant, Tupinier et le général Cubières acceptèrent la modeste mission de laisser aux députés le temps de se reconnaître, à la royauté celui de former un cabinet. Mais l'esprit de parti est sans pitié personne ne prit au sérieux ces hommes de bonne volonté, et l'on fit mille commentaires peu flatteurs sur leur compte. [Au temps des disputes de Fox et de Pitt](#), écrivit la *Revue des Deux-Mondes*, l'Angleterre resta sept semaines sans ministère, crise qui eût duré plus longtemps, si Georges III n'eût déclaré que, las de ces entraves, il était décidé à aller chercher à Charring-Cross et à prendre pour ministres les sept premiers gentlemen qu'il rencontrerait.

Le 16 avril, la Chambre des députés procéda à l'élection d'un président ce choix avait une grande importance puisqu'il devait indiquer où se trouvait la majorité. Les amis de M. Thiers et la gauche portaient M. Barrot à la présidence ; mais, depuis l'échec de la combinaison de grande coalition, M. Guizot avait reconnu son erreur et s'était retourné vers le centre droit par ses conseils, afin de détacher quelques voix du centre gauche, M. Passy devint le candidat des conservateurs et fut élu par 226 suffrages contre 193 donnés à M. Odilon Barrot.

Ce n'était qu'un premier pas vers une solution sérieuse et il fut loin d'être décisif on recommença à tâtonner, à négocier ; on rencontra les mêmes incompatibilités d'amours-propres, les mêmes prétentions. Tantôt les difficultés venaient de M. Thiers, tantôt de MM. Dupin, Dufaure ou du maréchal Soult. Les interpellations se succédaient à la tribune, les meneurs de la coalition s'y reprochaient avec vivacité leurs griefs respectifs.

En présence de cette confusion, de cette stérilité parlementaire, l'opinion publique se fatiguait de plus en plus les affaires souffraient, le travail se ralentissait, et par ses déclamations violentes, la presse fomentait la méfiance, le doute et le découragement. Les journaux de droite se prononçaient contre M. Thiers, qu'ils accusaient de tout entraver, de tout brouiller, afin de réduire la couronne à merci, tandis que les journaux de gauche imputaient la longueur de la crise aux prétendues intrigues souterraines de la cour, c'est-à-dire du roi, qui, selon eux, voulait diviser et annihiler les hommes les plus considérables du Parlement.

Sur ces entrefaites, les factions crurent le moment favorable pour attaquer de vive force le gouvernement embarrassé dans sa marche le 12 mai 1839, Barbès s'avisa d'arborer le drapeau de l'insurrection au milieu d'une population qui y était bien peu préparée. La crainte inspirée par cette émeute fit ce que n'avaient pu réaliser en deux mois les chefs du Parlement elle détermina la formation soudaine d'un ministère [qui fut plutôt l'expression d'un dévouement de personnes que la représentation d'une majorité quelconque, ou l'expression d'un principe parlementaire](#). Dans la soirée un grand nombre de personnes s'empressèrent de se rendre aux Tuileries. [Au milieu de cette affluence](#), écrit le marquis de Dalmatie, fils du maréchal Soult, l'idée vint à mon père d'en profiter pour mettre un terme à l'hésitation générale et former enfin un ministère. A mesure qu'arrivait une des personnes qu'on jugeait propres au pouvoir, le roi la faisait appeler dans le cabinet, où il était avec mon père, et lui demandait son concours. Dans un pareil moment, personne ne refusa. M. Dufaure, que le hasard fit arriver un des derniers et qu'on envoya chercher, fut un peu plus long que les autres à se décider, mais la gravité des circonstances triompha de ses doutes. Le cabinet se trouva composé de la sorte Affaires étrangères, maréchal

Soult ; Intérieur, comte Duchâtel ; Guerre, général Schneider ; Finances, Passy ; Marine, amiral Duperré Justice, Teste Instruction publique, Villemain ; Agriculture et Commerce, Cunin-Gridaine Travaux publics, Dufaure.

Le ministère du 12 mai, héritier bénéficiaire de la coalition, était un ministère neutre il apportait un changement dans les personnes et n'impliquait aucune modification, aucun progrès appréciable dans les choses. MM. Duchâtel, Cunin-Gridaine y représentaient le centre droit, MM. Villemain, Passy, Dufaure et Teste le centre gauche les chefs des grands partis parlementaires, MM. Guizot, Thiers, Odilon Barrot restaient en dehors du pouvoir. On ne pouvait pas dire que le nouveau cabinet eût un programme, ni espérer qu'il pratiquât une conduite plus décidée et plus conséquente que M. Molé on ne pouvait non plus se vanter que la base du gouvernement fût élargie.

L'agitation produite par la révolution de Juillet, disait Royer-Collard, juste et sévère censeur de la coalition, chassée des rues où elle a été réprimée, s'est réfugiée au cœur de l'État ; là comme dans un lieu de sûreté, elle trouble le gouvernement et l'avilit elle le frappe d'impuissance et en quelque sorte d'impossibilité. Sous les voiles trompeurs dont elle se couvre, c'est l'esprit révolutionnaire, je le reconnais à l'hypocrisie de ses paroles, à la folie de son orgueil, à sa profonde immoralité... Cependant les institutions fatiguées, trahies par les mœurs, résistent mal, la société appauvrie n'a plus pour sa défense ni positions fortes, ni places réputées imprenables.

En voyant les défenseurs naturels de la royauté attaquer cette dernière, les forces conservatrices de la société se faire obstacle, les hommes d'ordre pactiser avec les protecteurs reconnus des hommes de désordre, la bourgeoisie commença à s'ébranler dans ses convictions constitutionnelles, dans sa fidélité monarchique désormais elle trouvera qu'il y a duperie à se préoccuper des noms propres, puisque ceux-ci n'empruntent plus leur signification à une idée ; elle ne soutiendra plus rien, parce qu'elle n'aura foi en rien, elle acceptera tout sans amour comme sans haine. Au sein des Chambres, chacun exagérera son importance et trop souvent les intérêts individuels, les ressentiments commanderont au lieu des principes, décideront des votes les plus importants¹. Des luttes politiques abaissées au niveau des plus stériles ambitions, des noms

¹ Ce sont ces divisions à l'infini, ces coteries qui inspiraient à Henri Heine ces remarquables réflexions :

Quand chaque député met en avant une opinion particulière, différente et isolée, il n'en peut jamais résulter un vote de nature à être regardé comme l'expression d'une volonté commune, et pourtant la condition essentielle du système représentatif c'est qu'une pareille volonté commune arrive à se manifester. De même que toute la société française, de même la Chambre s'est décomposée en tant de fractions et de parcelles, qu'on ne voit plus deux personnes ici qui s'accordent entièrement dans leurs vues. Quand je considère, sous ce rapport, les Français d'aujourd'hui, je me rappelle les paroles de notre spirituel Adam Gurowski, qui refusait aux Allemands toute capacité d'action, vu que sur douze Allemands, il y avait toujours vingt-quatre partis car avec notre manière de penser consciencieuse et profonde, disait-il, chacun de nous s'est pénétré aussi de l'opinion contraire à la sienne, avec toutes les raisons démonstratives qui parlent en faveur de cette opinion opposée, de sorte qu'il se trouve toujours deux partis dans chaque Allemand. La même chose a lieu maintenant chez les Français. Mais ou mènent cette division à l'infini, cette dissolution complète des liens de la pensée, ce particularisme, cette extinction de tout esprit de corps qui constitue la mort morale d'un peuple ? — C'est le culte des intérêts matériels, de l'égoïsme, de l'argent qui a amené cet état de choses.

propres substitués aux intérêts généraux, des efforts hardis jusqu'à la témérité aboutissant à des résultats mesquins jusqu'au ridicule, toutes les situations faussées, les chefs donnant le mauvais exemple aux soldats, la Chambre électorale faisant éclater son inaptitude à créer elle-même son gouvernement, voilà le bilan de la coalition. Elle avait marché de mécompte en mécompte, de faute en faute, et cette autre *Journée des Dupes* se terminait dans les mêmes proportions et avec le même caractère¹. L'anarchie parlementaire enfanta l'émeute, l'anarchie matérielle elle servit de prétexte, d'exemple à la coalition réformatrice de 1847, contribua à démolir la vieille et indispensable fiction de notre trinité politique, à entretenir le désordre des esprits, des croyances, à augmenter le scepticisme national elle fut, pour tout dire, un des plus tristes épisodes du régime parlementaire.

¹ Le comte Beugnot raconte dans ses Mémoires, que sous la Restauration, le comte de Marcellus proposa un jour à la Chambre des députés de placer au-dessus de la tribune l'image de Jésus-Christ comme témoignage de justice, de respect et de foi. Le comte Beugnot se leva et prit la parole. *Je viens appuyer, dit-il, la proposition de notre pieux et honorable collègue, mais je me permettrai d'y ajouter un amendement qui sera toujours de circonstance ici. Je prie la Chambre de faire inscrire en lettres d'or, aux pieds du Christ, ces paroles de grâce et d'oubli que Jésus mourant adresse à Dieu : Mon père, pardonnez-leur, car ils ne savent ni ce qu'ils font, ni ce qu'ils disent.* Jamais, assurément, l'inscription proposée par le spirituel écrivain n'eût été mieux en situation qu'en 1839, et elle aurait pu servir d'épigraphe à la coalition. M. Duchâtel, un des leaders de cette funeste intrigue, répondit à un de ses amis qui lui reprochait d'y avoir pris part : *A cette époque-là, ma femme était si malade que je ne savais plus ce que je faisais.*

CHAPITRE XIX

LE GOUVERNEMENT DU CENTRE GAUCHE

La société des Saisons. Le *Moniteur Républicain* et *L'Homme Libre*. Insurrection du 12 mai 1839. Condamnation et grâce de Barbès. — L'Espagne de 1836 à 1839. Constitution de 1837. Trahison de Maroto. Don Carlos est interné à Bourges. — Discours de M. Thiers en faveur de l'alliance anglaise. — M. Guizot est nommé ambassadeur à Londres. — Projet de loi pour la dotation du duc de Nemours. La conspiration du silence. Démission du cabinet du 12 mai. — Formation du Ministère du 1er mars 1840. — Programme de transaction. — La gauche dynastique prête son concours à M. Thiers. — Discours de Lamartine. — Vote des fonds secrets. — Politique de bascule enterrement de la proposition Remilly ; rejet de la conversion des rentes. — Amnistie du 27 Avril. — Renouveau du privilège de la Banque de France. Loi sur le sucre de betterave et le sucre indigène. — Lois sur les chemins de fer, les canaux, la navigation transatlantique, le travail des enfants dans les manufactures. — Médiation de la France entre l'Angleterre et le royaume de Naples dans la querelle des souffres de Sicile. — Le bonapartisme de M. Thiers. M. de Rémusat annonce à la Chambre des députés le retour des cendres de Napoléon 1er. Courageuses paroles de Lamartine. Le prince de Joinville est envoyé à Sainte-Hélène. La cérémonie du 15 décembre 1810. L'instinct et l'intérêt national. Une sublime imprudence. — Intrigues du prince Louis-Napoléon Bonaparte. L'expédition et le complot de Boulogne. Le capitaine Col-Puygellier. Le prince Louis devant la Cour des Pairs : sa condamnation.

L'affaire du 12 mai, cet essai de révolution par escalade, ce cri d'un parti aux abois, cette émeute qui profitait d'une lacune dans le pouvoir pour troubler la capitale, était l'œuvre de la société des Saisons, à laquelle l'amnistie de 1837 avait rendu des soldats et des chefs. A peine libres, ces derniers se remirent à l'œuvre la société des Droits de l'Homme et la société des Familles n'avaient plus de secrets pour la police ; frappés de leurs inconvénients, Blanqui, Martin Bernard, Barbès, imaginèrent un système plus propre à déjouer la surveillance de l'autorité et les indiscretions des affiliés. Ils prirent pour la société nouvelle le cadre des Saisons six hommes formaient une Semaine, commandée par un Dimanche. ; vingt-huit hommes donnaient un Mois à la tête duquel était un Juillet trois mois formaient une Saison, placée sous les ordres d'un Printemps ; un agent révolutionnaire commandait une Année composée de quatre Saisons ou de 356 hommes. Chaque conspirateur ne connaissait que son chef immédiat, et

les membres du comité directeur ne devaient se révéler aux affiliés qu'au moment du combat ; aucune écriture, aucune liste, aucun nom propre des revues fréquentes à des époques indéterminées, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre chaque sociétaire était désigné par un numéro.

Grâce à cette mystérieuse organisation, la société des Saisons put se développer rapidement, et dès le mois d'avril 1839, elle comptait plus d'un millier d'hommes¹, recrutés surtout parmi les ouvriers. Ses meneurs recouraient à tous les moyens de propagande révolutionnaire de nombreux imprimés ne cessaient d'exciter le peuple à la révolte, au régicide ; quelques jours après l'amnistie de 1837, on répandait dans Paris une pièce de vers, sous ce titre : *Ode au roi*. On y lisait ce qui suit

Demain, le régicide ira prendre sa place
Au Panthéon avec les dieux.
Oui, quel que soit l'élu pour le saint homicide.
De vols, d'assassinats eût-il flétri sa vie,
Il redevient sans tache et vierge d'infamie,
Dès qu'il se lave au sang des rois.
Et nous le jurons tous en face de la France,
Nous, républicains purs, si, malgré sa souffrance,
Le peuple trop longtemps marchandait ton trépas,
Nous serons tes bourreaux. Nous avons de la poudre
Et du plomb de juillet assez pour nous absoudre.
Louis-Philippe, tu mourras !

On essaya aussi de la presse clandestine, et pendant les années 1837, 1838, le *Moniteur républicain* et l'*Homme libre*, eurent un certain nombre de numéros. Quelques citations feront connaître le but et l'esprit de ces deux journaux : C'est à Louis-Philippe que nous devons nous en prendre, c'est sur lui que doivent tomber nos anathèmes. Il est coupable du crime de lèse-progrès, de lèse-peuple et de lèse-humanité... il est la clef de voûte de l'état antisocial où se trouve la France. Ainsi notre principale tâche sera d'attaquer Louis-Philippe les gens de sa race, les gens de sa suite viendront après... Il n'y a qu'une seule ressource à employer, le régicide, le tyrannicide, l'assassinat, comme on voudra qualifier cette action héroïque... Il est sans doute beau d'être athée, mais cela ne suffit pas il faut encore bien se pénétrer de la nécessité que le devoir impose de faire disparaître les rois et les royaumes... Nous demandons la communauté des biens, telle ou à peu près que l'a comprise Babeuf, et comme lui nous ne cesserons de travailler à la propagande de nos principes... ce que le riche possède n'est, le plus souvent, que le fruit de la rapine. La terre doit appartenir à tout le monde ceux qui ne possèdent rien ont été volés par ceux qui possèdent.

De semblables prédications devaient redoubler l'impatience des conjurés. Depuis longtemps ils réclamaient à grands cris la bataille les intrigues des Montagnards, société révolutionnaire formée en 1839, menaçaient de dissoudre les Saisons le

¹ On peut lire dans la *Revue rétrospective* de Taschereau un curieux rapport au Ministre de l'Intérieur sur la Société des Saisons. Des républicains tels que Barbès accusèrent Blanqui de l'avoir écrit afin d'obtenir sa grâce, et un homme d'État, qui a joué un grand rôle sous la monarchie de Juillet, nous a affirmé l'exactitude de cette révélation, qui montre l'auteur du document sous ces deux faces si opposées en apparence conspirateur incorrigible et policier. On sait quel scandale produisit en 1818 la publication de cette pièce dans la *Revue rétrospective*.

moment semblait bien choisi l'anarchie parlementaire, les crises ministérielles, les souffrances du commerce, tout paraissait inviter au combat. Les sociétaires déclaraient se séparer si l'on ne prenait pas les armes, l'armée échappait aux meneurs à moins qu'elle ne les entraînaît. Ils crurent devoir précipiter l'action avant qu'un ministère ne parût, et l'insurrection fut soudainement décidée.

Le 12 mai, à trois heures de l'après-midi, sept ou huit cents hommes, divisés en plusieurs bandes, s'élançant dans les rues, aux cris de : *Vive la République*, forcent et dévalisent des boutiques d'armuriers, désarment les postes du Palais de Justice, de l'Hôtel de Ville, assassinent un officier, des soldats, des gardes nationaux. Ils échouent à l'attaque du Châtelet, et sont vigoureusement repoussés à la préfecture de police c'est à peine s'ils peuvent entraîner cinq ou six cents hommes ; les ouvriers restent indifférents, et la population regarde passer ces furieux avec étonnement. Bientôt la garnison mise sur pied, a quitté ses casernes, le rappel est battu, la ville se remplit de soldats et de gardes nationaux les postes du Palais de Justice, de l'Hôtel de Ville sont repris, le poste du Châtelet dégagé, les insurgés contraints à demeurer sur la défensive, à recourir au vieux moyen de barricades. Ils se battent avec l'énergie du désespoir, mais les soldats qui marchent toujours à découvert, s'emparent de leurs positions et font beaucoup de prisonniers, non sans perdre eux-mêmes des blessés et des morts. Déjà, dans la soirée du 12, la révolte est privée de ses principaux chefs, fugitifs ou arrêtés. Le lendemain, il y eut encore quelques tentatives isolées ; bientôt tout rentra dans le calme : une centaine de morts, cent quarante-trois blessés, insurgés ou défenseurs de l'ordre, militaires ou civils, tels furent les douloureux résultats de cette frénétique tentative.

Le 27 juin, la Chambre des Pairs se constitua en cour de justice et procéda au jugement de l'attentat des douze et treize mai ; afin d'éviter une prolongation inutile de la détention préventive, le dépérissement successif des preuves et les embarras d'une longue procédure, elle divisa en deux catégories les accusés. Le 22 juillet 1839, elle condamna Armand Barbès à la peine de mort, quatorze de ses complices à la déportation ou à la prison.

Quand la nouvelle de la condamnation de Barbès se répandit dans Paris, plus de trois mille jeunes gens, étudiants et ouvriers, firent en faveur de l'abolition de la peine de mort des processions que la force armée dut disperser. On écrivit des lettres anonymes pour menacer de représailles les Pairs et les plus jeunes fils du roi, les ducs d'Aumale et de Montpensier, tous deux élevés au collège Henri IV. Ces coupables démonstrations manquaient leur but et trouvaient le conseil des ministres inflexible ceux-ci voulaient faire un exemple contre ces fauteurs de troubles, que la clémence royale avait rendus à la liberté du crime, ils doutaient avec raison que l'armée, la garde nationale, décimés par les balles des insurgés, pussent accueillir favorablement un nouvel acte d'indulgence. Armand Barbès était un de ces sombres fanatiques qui haïssent tout état social raisonnable, et ne reculent devant aucun moyen pour assouvir leurs passions anarchiques mais on ne pouvait lui refuser un grand courage, et la générosité avec laquelle il avait essayé, pendant le procès, d'assumer sur lui toute la responsabilité de la révolte, sa contenance énergique avaient favorablement impressionné beaucoup de personnes. En France on oublie trop souvent la victime en faveur du meurtrier, on donne raison au brigand contre le gendarme, à l'insurgé contre le magistrat le pouvoir a l'air de demander pardon au désordre de l'avoir vaincu, et M. Dupin rapporte qu'un député influent du centre gauche disait au sujet de Barbès l'envoyer aux galères, ce serait sanctifier le bague. La sœur de Barbès était venue se jeter aux pieds du roi qui lui avait promis la grâce du condamné et qui

maintint son droit, malgré l'avis contraire de ses ministres : *La main qui a été arrosée des larmes de la sœur de Barbès ne peut plus, disait-il, signer l'arrêt qui l'enverrait à la mort.* La peine de mort fut commuée en celle des travaux forcés, et bientôt après le ministre de l'intérieur la transforma de son plein gré en une simple détention au Mont-Saint-Michel. Il y avait contradiction entre la peine subie et l'arrêt prononcé, et le ministre, qui substituait sa volonté à la volonté royale, méconnaissait son devoir et la loi d'une manière flagrante. Mais les journaux de l'opposition approuvèrent à l'unanimité cette décision, montrant ainsi ce qu'il faut penser de la logique des partis, combien ceux-ci font bon marché des principes, quand leur violation flatte leurs passions et leur intérêt. Le *Siècle* félicita le ministre d'avoir *substitué de fait la détention dans une forteresse à la peine des travaux forcés. De cette manière, il est vrai, la loi reste sans exécution aussi bien que l'arrêt, et cela, parce que la première annulation n'était pas une grâce réelle mais du moins l'humanité est respectée...*

La formation du Ministère du 12 mai, après une longue crise ministérielle, avait produit un sentiment de détente et de soulagement ; on se montrait généralement bien disposé envers des hommes que l'urgence du péril public avait seule décidés, et la nomination de M. Sauzet, élu par 213 voix contre 206 données à M. Thiers, fut une preuve du bon vouloir de la Chambre à leur égard. Ils obtinrent sans peine le vote du budget et de deux lois qui avaient pour objet, l'une de régler l'organisation de l'état-major général de l'armée, l'autre d'affecter une somme de 44 millions à l'amélioration des ports. La principale discussion s'éleva au sujet d'une demande de dix millions, applicables à l'augmentation des forces navales dans la Méditerranée. Tous les orateurs se montraient unanimes pour voter ce crédit, mais la plupart saisirent l'occasion d'expliquer leurs vues, leur système sur l'Orient, de formuler leurs jugements sur le passé, leurs conseils pour l'avenir. A la Chambre des députés 26 voix, à la Chambre des Pairs deux voix seulement se prononcèrent contre ce projet de loi.

La session avait été close le 6 août 1839 quelques semaines après, la guerre civile prenait fin en Espagne. Ainsi se trouvait tranchée cette question de l'intervention qui avait fait tomber le cabinet du 22 février, et contribué à prolonger la dernière crise ministérielle. Ferdinand IV disait à son lit de mort je suis le bouchon de la bouteille de bière, quand je sauterai, tout sautera. Cette prédiction qui rappelait le mot de Louis XV *après moi le déluge*, paraissait sur le point de se réaliser en Espagne. Depuis 1833, la Monarchie se trouvait en proie à deux graves maladies une minorité, une guerre de succession compliquée de la guerre civile. Après la révolte de la Granja et le rétablissement de la constitution de 1812, la situation avait empiré élues sous la pression des juntes insurrectionnelles, les Cortès régnaient et gouvernaient ; la royauté n'existait plus que de nom. La régente Marie-Christine, la jeune reine, retenues dans leur propre palais, soumises à une surveillance injurieuse, subissaient un traitement semblable à celui de Louis XVI, après la journée du 6 octobre 1789. Le comte de Latour-Maubourg, nommé ambassadeur de France auprès de la reine, n'avait pu obtenir une audience particulière, parce que M. Calatrava s'y était opposé. Les ministères succédant aux ministères avec une désastreuse rapidité, les provinces en insurrection, les villes et les campagnes rançonnées, ravagées par les troupes de la reine aussi bien que par les carlistes, les généraux christinos paralysés par des rivalités d'ambition et des jalousies sans pudeur, laissant don Carlos arriver deux fois aux portes de Madrid, Espartero conduisant son corps d'armée dans la capitale, contraignant la régente à changer ses ministres et à lui conférer la présidence du conseil, les régiments sans pain, sans vivres, sans vêtements, se

révoltant contre leurs officiers et parfois les assassinant, des escarmouches insignifiantes exaltées comme de glorieux triomphes, les populations se faisant de l'émeute une habitude, du massacre un passe-temps et une distraction, voilà les maux qui affligeaient l'Espagne de 1836 à 1839. Deux faits seulement méritent d'être signalés au milieu de ce chaos national le siège de Bilbao par les carlistes et sa délivrance par Espartero, assisté de la marine anglaise puis la constitution de 1837, sorte de cote mal taillée entre le statut royal et la constitution de 1812. Mais les lois ne sont rien si les mœurs ne viennent les vivifier, consacrer leur existence, et la robe constitutionnelle dont on affublait la royauté espagnole était de fabrication anglaise la constitution de 1837 avait le malheur de naître d'une révolte militaire, et ce nouvel effort du parti modéré n'eut pas pour effet de rendre la tranquillité au pays.

Les querelles des généraux christinos n'étaient que le reflet de celles qui troublaient l'armée du prétendant, et ces dissensions expliquent comment la guerre civile se prolongeait, sans aboutir à un dénouement. Il s'agissait de savoir dans quel parti la discorde des chefs et la lassitude enfanteraient le plus tôt la trahison la fortune finit par se prononcer contre don Carlos. Ce prince ne possédait ni l'énergie, ni la capacité nécessaire pour dominer ses généraux et conquérir son royaume, comme le fit Henri IV en France il avait indisposé tout le parti constitutionnel par une proclamation où il s'engageait à purger l'Espagne de tous les libéraux qu'il appelait des *amis de Satan* ; les puissances du Nord commençaient à se lasser de lui fournir des subsides. A la suite d'une révolution de palais, il nomma général en chef don Rafaël Maroto ce choix n'ayant pas été approuvé par les autres chefs carlistes, Maroto se saisit de treize d'entre eux, leur laissa juste le temps de se confesser et les fit fusiller. Irrité de cet acte odieux, don Carlos déclara son général coupable de haute trahison, le destitua et le mit hors la loi ; mais, sans s'émouvoir de cette décision, Maroto se rendit aussitôt auprès du prétendant, et, lui dictant ses conditions, le contraignit à révoquer ses ministres, à publier un nouveau manifeste pour approuver sa conduite puis, s'instituant maire du palais de ce faible prince, il le mit en tutelle, le retenant prisonnier au sein de sa propre armée.

De tels procédés étaient les précurseurs d'une trahison : Maroto ne tarda pas à s'entendre avec Espartero et le 31 août 1839, les deux généraux signaient la convention de Bergara, qui stipulait, d'une part, le maintien des fueros basques, la conservation de leurs grades aux officiers carlistes, d'autre part, la reconnaissance de la reine Isabelle, la remise du parc d'artillerie, des dépôts d'armes aux christinos.

La trahison de Maroto ne mettait pas fin à la guerre civile : il restait à soumettre l'Aragon et la Catalogne, qu'occupaient le comte d'Espagne et Cabrera. Cependant la cause du prétendant était désormais perdue, et l'Espagne put espérer être bientôt délivrée de son opiniâtre Vendée. Pressé de plus en plus par Espartero, don Carlos franchit la frontière avec six bataillons et un escadron alavais, et chercha un refuge en France. Comme ses lieutenants continuaient de guerroyer en son nom contre la reine Isabelle, et comme il n'avait pas abdiqué ses prétentions à la couronne, le gouvernement français ne crut pas devoir lui, laisser la liberté, tant que la guerre civile durerait, et le fit conduire avec sa famille à Bourges qui lui fut assignée pour résidence.

La session du parlement français s'ouvrit le 23 décembre 1839, et les premiers débats parurent consolider la situation du cabinet. Dans la discussion de l'adresse, M. Odilon Barrot proclama la nécessité d'une réforme électorale ; mais

fidèle à ses habitudes d'abstraction nuageuse, il ignorait quand et comment elle devait s'accomplir. Est-ce que vous croyez, s'écriait-il, que j'ai fait des détails d'une réforme un programme politique ? Mon programme politique, c'est que la réforme doit être considérée comme une nécessité, qu'elle ne sera possible que lorsque cette nécessité sera généralement, universellement sentie. M. Villemain n'eut pas de peine à réfuter cette bizarre argumentation c'était une héroïque confiance de remuer l'immense question de la réforme électorale, de la montrer comme une curiosité et de dire qu'il fallait attendre. C'était de plus une imprudence politique. On se plaignait de la faiblesse du pouvoir parlementaire, et de celle plus grande encore des pouvoirs sortis de son sein ; mais une des causes de cette faiblesse était l'avertissement incessant donné à l'opinion que la base de ce pouvoir était défectueuse, mobile par là on lui ôtait toute autorité.

Malgré les efforts de la gauche radicale et de la gauche dynastique, l'opinion publique demeura indifférente à la question de la réforme l'opposition eut grand peine à réunir deux cent cinquante gardes nationaux en uniforme pour aller faire acte d'adhésion et porter des remerciements à M. Laffitte et à ses collègues du comité réformiste. Chose piquante, cette loi électorale, si mauvaise, si inique, avait été préparée, approuvée, présentée aux Chambres par le même. Laffitte, alors ministre et président du conseil.

A propos de la question d'Orient, le chef du centre gauche, M. Thiers, se trouva amené à une profession de foi explicite en faveur de l'alliance anglaise. Selon lui il y avait eu entre la France et l'Angleterre plus de malentendus que d'hostilités il ne renonçait pas à cette belle et noble alliance, fondée sur la puissance matérielle et sur la force morale des principes car les deux drapeaux de l'Angleterre et de la France portaient pour devise : *liberté modérée et paix du monde*. M. Thiers ajoutait : *C'est la révolution modérée qui gouverne la France, c'est la révolution modérée qui gouverne l'Angleterre. Et la lutte d'intérêt est aussi impossible que celle de principe. La France s'est éclairée sur la voie véritable de sa grandeur... Qui songe aujourd'hui parmi nous à des possessions lointaines ?... c'est que l'esprit de la France a changé, c'est que tout le monde sent que notre grandeur véritable est sur le continent.* L'orateur se trompait gravement, au moins dans ses dernières paroles appuyée sur l'Océan et la Méditerranée, la France doit être une grande puissance coloniale en même temps qu'une grande puissance continentale. Son génie cosmopolite, ses ports, ses trois cents lieues de côtes, son activité industrielle et commerciale, tout lui commande de ne pas laisser d'autres peuples usurper l'empire de la mer, de se rappeler les temps où elle luttait pour la domination de l'Inde, où elle possédait le Canada, la Louisiane, tant de magnifiques colonies.

Le discours de M. Thiers produisit une profonde impression, parce qu'il indiquait une grande confiance dans la solution pacifique de la crise orientale. Les journaux dévoués à cet homme d'État le portèrent aux nues, l'appelèrent un discours-ministre, et chacun demeura convaincu que M. Thiers venait de poser sa candidature du haut de la tribune.

Loin d'imiter M. Thiers, M. Guizot avait gardé une attitude très-effacée dans tous ces débats il cherchait à faire oublier aux conservateurs sa conduite dans la coalition, semblait désireux d'échapper aux hésitations, aux menées parlementaires, et, mettant de côté toute vue personnelle, soutenait loyalement le cabinet. Cependant il restait pour ce dernier, sinon une inquiétude, du moins un embarras. D'autre part, le général Sébastiani, ambassadeur à Londres, ne paraissait pas à la hauteur de la tâche qui lui incombait en ce moment on le

croyait trop favorable à la Turquie, trop rapproché des opinions de lord Palmerston pour lui en présenter d'autres avec force. Le ministère nourrissait contre lui un autre grief dans le monde parlementaire, on accusait le général Sébastiani d'être complètement inféodé à la politique de Louis-Philippe, de correspondre avec le roi par-dessus la tête des ministres, d'être le chef d'une diplomatie occulte qui se substituait à la diplomatie officielle. Assis dans son fauteuil, disait un écrivain, sans portefeuille, sans attribution, il constitue à lui seul un ministère, placé au-dessus de l'autre, qui reçoit avant lui les nouvelles et les dépêches, qui a le secret des missions diplomatiques, le vrai chiffre des ambassades, où se font les véritables plans des sessions, les projets de gouvernement pour l'avenir. Il joue le rôle de la nymphe Egérie près d'un autre Numa. Le cabinet proposa l'ambassade de Londres à M. Guizot Louis-Philippe eut quelque peine à se séparer d'un conseiller commode et fidèle, mais il savait mettre de côté ses déplaisirs, et, le 6 février 1840, il signala nomination de M. Guizot.

Le ministère se croyait assuré de l'avenir, lorsqu'un vote de la Chambre des députés le renversa de la manière la plus imprévue.

En 1840, le duc de Nemours allait se marier avec une princesse de Saxe-Cobourg Gotha, sœur du roi de Portugal, nièce du roi des Belges et cousine de la reine d'Angleterre. Cédant aux instances du roi, les ministres présentèrent un projet de loi pour obtenir une dotation annuelle de cinq cent mille francs, avec cinq cent mille francs pour frais de mariage. Le projet souleva une violente polémique dans la presse de l'opposition, et M. de Cormenin écrivit un pamphlet intitulé Questions scandaleuses d'un Jacobin au sujet d'une dotation, libelle rempli de fiel, de verve insultante et de mensonges, qui fit grand bruit dans le public. Cependant les bureaux de la Chambre nommèrent une commission favorable au projet du gouvernement, et le rapport de celle-ci faisait justice des calomnies, des exagérations accréditées au sujet de la fortune du roi.

Les ministres se croyaient assurés du triomphe ils avaient compté sans M. Thiers, qui gardait *rancune à ses anciens lieutenants d'avoir passé généraux*. A force d'intrigues, de sourdes manœuvres, il décida un certain nombre de mécontents, d'anciens partisans du ministère Molé à s'allier aux gauches pour faire échec au cabinet. On convint que les diverses oppositions s'interdiraient tout débat, et que les orateurs ministériels resteraient sans adversaires à la tribune. C'était une véritable conspiration du silence qu'on ourdissait contre le gouvernement. Le 20 février, au jour de la discussion, les orateurs de l'opposition renoncèrent à la parole, et comme plusieurs membres de cette nouvelle coalition auraient été fort embarrassés de justifier leur connivence avec les gauches, vingt des plus compromis demandèrent le scrutin secret. Les Ministres s'aperçurent alors de la faute qu'ils avaient commise en gardant aussi le silence, en ne provoquant pas un débat rendu nécessaire par l'incertitude des esprits. Il était trop tard à une majorité de deux cent vingt-six boules noires contre deux cents boules blanches, la Chambre déclara que le projet de loi serait considéré comme non venu. *C'est comme à Constantinople*, s'écriait M. Villemain, *nous venons d'être étranglés entre deux portes par des muets*. — *C'est souvent le sort des eunuques*, répondit-on avec plus d'esprit que de justesse.

En vain Louis-Philippe essaya de retenir ses ministres ceux-ci donnèrent aussitôt leur démission, voulant montrer qu'ils prenaient l'échec pour eux et non pour la couronne. L'échec était bien pour cette dernière, et l'amiral Duperré traduisit

l'impression générale dans ce mot pittoresque : *Le ministère a reçu dans le ventre un boulet qui est allé se loger dans le bois de la couronne.* De son côté Louis-Philippe n'était pas à l'abri du reproche en sollicitant la dotation, il faisait acte d'humilité et se mettait à la discrétion de la Chambre des députés. Sans doute il crut que l'inauguration du musée de Versailles avait dissipé les préjugés de la bourgeoisie, mais il n'aurait pas dû ignorer combien celle-ci est facile à séduire, à détourner du devoir monarchique. *Le rejet de la dotation, écrit Henri Heine, et surtout le silence dédaigneux avec lequel on la rejeta, ne furent pas seulement une offense pour la royauté, mais aussi une injuste folie ; car, en arrachant peu à peu à la couronne toute puissance réelle, il fallait au moins la dédommager par une magnificence extérieure, et rehausser plutôt que de rabaisser sa considération aux yeux du peuple. Quelle inconséquence Vous voulez avoir un monarque et vous lésinez sur les frais de l'hermine et des bijoux ! Vous reculez d'effroi devant la République et vous insultez publiquement votre roi ! Et certes ils ne veulent pas de la république, ces nobles chevaliers de l'argent, ces barons de l'industrie, ces élus de la propriété, ces enthousiastes de la possession paisible qui forment la majorité du parlement français.*

Il en coûtait à Louis-Philippe d'appeler M. Thiers, un des principaux chefs de la ligue parlementaire de 1839, l'inspirateur avéré du refus de la dotation, dont il redoutait les dispositions aventureuses. Au Château, M. Thiers était appelé le *ministre révolutionnaire*, et l'on sait cette réponse naïve de la nourrice du comte de Paris au médecin de l'enfant royal : *Ah ! monsieur ! aujourd'hui nous allons tous bien, puisque M. Thiers n'est pas ministre.* Mais Louis-Philippe était roi constitutionnel dans toute la force du terme ; le vent continuait de souffler au centre gauche, le changement ne pouvait porter que sur les personnes et non sur les choses ; le duc de Broglie poussait vivement le roi dans cette voie. Il se résigna donc à charger M. Thiers de former un cabinet. Je signerai demain mon humiliation, disait-il à M. Duchâtel le 28 février, et comme le lendemain, M. Thiers se montrait embarrassé pour trouver un ministre des finances convenable : *Cela ne fera pas de difficulté, dit le roi, que M. Thiers me présente, s'il veut, un huissier du ministère, je suis résigné.*

M. Thiers, qui par ses récentes manœuvres, venait de s'aliéner les hommes les plus considérables du centre gauche, sentait le besoin de rallier autour de lui des partis très-divers, des doctrinaires, des membres de la coalition contre M. Molé, des adhérents à M. Molé, et, ce qui semblait le plus difficile, la gauche dynastique tout entière, qu'il se flattait de contenir, de discipliner, d'endormir, plutôt que de satisfaire. Il avait compris qu'il ne pouvait se composer une armée parlementaire qu'en recrutant partout et en semant le désordre dans tous les anciens rangs. Il procéda à cette œuvre complexe avec beaucoup de dextérité, et, le 1er mars 1840, son ministère se trouva formé. Il prenait le portefeuille des affaires étrangères et la présidence du conseil ; deux doctrinaires, MM. de Rémusat et le comte Jaubert devenaient ministres de l'intérieur et des travaux publics ; trois députés du centre gauche, MM. Vivien, Gouin et Pelet de la Lozère entraient aux ministères de la justice, du commerce, des finances ; MM. Cousin, le général Cubières et l'amiral Roussin étaient des spécialités et retenaient les portefeuilles de l'instruction publique, de la guerre et de la marine. M. Léon de Malleville fut nommé sous-secrétaire d'État à l'intérieur, et M. Billault sous-secrétaire d'État au ministère du commerce. Ce dernier était le lien du cabinet avec la gauche, tandis que MM. de Rémusat et Jaubert lui assuraient la bienveillance ou du moins la neutralité du centre doctrinaire.

La gauche voyait avec déplaisir M. Guizot ambassadeur à Londres, mais le président du conseil préférait le tenir éloigné au lieu de le voir en face de lui à la tribune. *Laissons, répondait-il à ses nouveaux alliés, laissons M. Guizot à Londres, il y sera moins gênant qu'à Paris.* Puis se retournant du côté des conservateurs, il leur disait : *Le ministère actuel, c'est le ministère du 11 octobre à cheval sur la Manche.* M. Guizot consentit à rester ambassadeur : M. de Rémusat lui avait écrit que le ministère s'était formé sur cette idée point de réforme électorale, point de dissolution ; il prenait acte de ces promesses et déclarait ne pouvoir marcher avec M. Thiers que sous ce drapeau. MM. Thiers et Guizot restaient unis par ce qu'on appela alors *un mariage de raison.*

A l'exception du premier ministre, les membres du cabinet étaient presque tous des nouveaux venus dans l'arène ministérielle. Le comte Jaubert, MM. de Rémusat et Cousin n'avaient pu donner encore la mesure de leurs talents aux yeux du public, le président du conseil demeurait la signification, la caution du ministère entier, les autres membres semblaient être ses hommes de paille, ses séides, les humbles serviteurs de sa politique¹.

Il s'agissait avant tout de traverser le défilé des fonds secrets, de savoir si l'on obtiendrait du centre conservateur le même concours qu'en avait eu le cabinet du 12 mai, grâce à la présence du maréchal Soult aux affaires. Le 24 mai, le président du conseil prit la parole, voulant désigner lui-même le terrain où ses adversaires auraient à le combattre, et traçant en quelque sorte les limites du champ de bataille. Le point culminant de son discours fut le mot transaction. D'après M. Thiers, la transaction était le besoin, la nécessité du moment, la tendance naturelle des partis. Les anciennes causes de division n'existaient plus. la question de Belgique, la question d'Ancône, la question d'Espagne avaient été emportées par le temps... A l'intérieur, il y avait un sujet de divisions sérieuses, la réforme électorale sans doute, la difficulté serait grande dans l'avenir, elle ne

¹ C'est ainsi qu'Alphonse Karr leur infligeait dédaigneusement l'épithète de *Gazelles de M. Thiers*. Faisant allusion à la personnalité absorbante et à la volonté dictatoriale de ce dernier, il annonçait la composition suivante du cabinet du 1er mars.

Présidence du conseil et ministère des affaires étrangères M. Thiers.

Ministère de la guerre, M. Thiers sous le nom de M. de Cubières.

Ministère des travaux publics, M. Thiers sous le nom de M. Jaubert.

Ministère des finances, M. Thiers sous le nom de M. Pelet de la Lozère.

Ministère de la marine, M. Thiers sous le nom de l'amiral Roussin.

Intérieur, M. Thiers, sous le nom de M. de Rémusat.

Justice, M. Thiers sous le nom de M. Vivien.

Commerce, M. Thiers, sous le pseudonyme ridicule de M. Guoin.

*Voici donc, ajoutait le spirituel écrivain, voici M. Thiers roi de France, et le roi Louis-Philippe passé à l'état de fétiche, de grand lama, ayant dans l'État précisément la même influence qu'aurait un de ces bustes de plâtre qui décorent les mairies et les théâtres. Car on sait que M. Thiers est l'auteur de la maxime : *Le roi règne et ne gouverne pas.* Or, comme le roi n'est ni électeur, ni juré, ni garde national, il se trouve qu'il est aujourd'hui le moins important, le plus humble, le moins considéré de tous les Français, qu'il n'y a pas un épicier, pas un bonnetier, pas un écrivain à échoppe qui n'ait plus de droits politiques et plus d'influence que lui. Il est remarquable qu'un ministère qui est arrivé aux affaires, sous prétexte d'être enfin un gouvernement parlementaire, ait commencé par annuler un des trois pouvoirs, en forçant, au moyen de la coalition, le roi à nommer M. Thiers, malgré ses répugnances personnelles, annule ensuite le deuxième pouvoir, qui est la Chambre des Pairs, par l'apport tardif des lois qu'elle a à voter, le tout en s'appuyant sur le troisième pouvoir, la Chambre des députés, annulé par la corruption.*

l'était pas aujourd'hui. Dans les nuances moyennes de la Chambre, aucun de ceux qui la repoussaient n'avait dit jamais aucun de ceux qui l'appelaient de leurs vœux ne disait aujourd'hui. M. Thiers se félicitait d'avoir l'appui de la gauche dynastique il n'avait de préjugés contre aucun parti. Il ne croyait pas qu'il y eût dans la Chambre un parti exclusivement voué à l'ordre et un autre parti voué au désordre, il n'y avait que des hommes qui, voulant l'ordre, le comprenaient différemment. En 1830, disait-il encore, je me suis jeté au milieu des amis de l'ordre, au milieu de ce qu'on appelle le parti conservateur, parce que je croyais l'ordre menacé. Mes convictions m'ont séparé de lui, et m'ont jeté plus tard dans l'opposition ; j'ai vu, messieurs, tous les esprits tendre u même but, j'ai vu qu'il n'y avait personne de prédestiné pour l'ordre ou pour le désordre, qu'il n'y avait que des amis du pays, et si vous voulez placer entre eux ce triste mot d'exclusion, il portera malheur à qui le prononcera¹.

M. Thiers reprenait et s'appropriait, en cherchant à la rajeunir par des arguments et des mots nouveaux, la politique du 22 février, du 15 avril et du 12 mai. Lorsqu'on avait demandé à M. de Rémusat quelle différence existait entre le ministère Sault-Dufaure, et le ministère du 1er mars, il avait répondu : celle de l'habileté, et M. Thiers formulait la même pensée en ces termes nous jouerons le même air, mais nous le jouerons mieux. Avec son état-major de la presse quotidienne, auquel il donnait chaque matin le mot d'ordre, et qui lui obéissait avec une discipline toute militaire, le président du conseil se flattait d'être et de rester le généralissime de l'opinion publique. Quant à la gauche dynastique, il lui prodiguait les caresses et les flatteries, allait même jusqu'à promettre et donner des fonctions publiques aux amis de M. Odilon Barrot, mais il lui demandait en revanche de sacrifier ses principes, de lâcher la proie pour l'ombre.

M. Odilon Barrot se montra satisfait des déclarations du premier ministre, et il monta à la tribune pour lui prêter son concours². A ses yeux, le nouveau

¹ Par son dernier discours, M. Thiers a justement montré sa puissance comme homme d'État. M. Berryer a peut-être, avec ses phrases sonores, ses fanfares déclamées, produit un effet plus pompeux sur les oreilles de la multitude, mais cet orateur est à M. Thiers ce que Cicéron était à Démosthène. Quand Cicéron parlait au Forum, l'auditoire disait que personne ne savait parler mieux que Marcus Tullius, mais quand Démosthène parlait t les Athéniens disaient guerre à Philippe. Pour toute réponse, après que Thiers eut fini son discours, les députés délièrent leurs bourses, et lui donnèrent l'argent demandé. Henri Heine, Lutèce.

² Voici comment la *Revue des Deux-Mondes*, organe de M. Thiers, appréciait le subit optimisme et la conversion de la gauche dynastique : La gauche a voté publiquement les fonds secrets, les fonds de la police, les fonds dont on ne rend pas compte et qui sont particulièrement destinés au maintien de l'ordre. La gauche en les votant a abdiqué elle a abdiqué ses préventions, ses préjugés, ses utopies ; elle les a abdiqués à la face de ses électeurs et de la France entière ; on ne revient pas d'un tel vote, car on en reviendrait brisé, déconsidéré, presque annihilé. Les fonds secrets, mais c'est le mot sacré de la franc-maçonnerie gouvernementale ; une fois prononcé, on est initié. C'est à M. Thiers qu'est due cette grande initiation, il est juste de le reconnaître.

Si M. Barrot se méprenait sur les aspirations libérales de M. Thiers, d'autres esprits plus fins, plus perspicaces, ne s'y trompaient guère. M. Thiers se vantant d'être révolutionnaire, écrivait le vicomte de Launay, cela nous paraît d'une incroyable fatuité. Lui révolutionnaire ! mais en fait d'administrateur, il n'y a pas au monde un esprit plus routinier, plus rétrograde. M. Thiers gouverne tout à fait à l'ancienne méthode, avec l'état de siège, le cabinet noir, toutes les vieilles traditions de la police, tous les vieux préjugés des bureaux, tout l'antique décorum des ministères ; les forts appointements, les grands dîners, les courbettes devant les ambassadeurs, les plaques de diamants, les

ministère réalisait dans toute sa sincérité et sa vérité le gouvernement parlementaire il le réalisait puissamment, non pas dans les mots, mais dans le fait même du pouvoir il se trouvait sympathique avec la gauche, dans sa manière de concevoir la politique étrangère, dans le juste orgueil avec lequel il invoquait la révolution de 1830, avec lequel il l'honorait.

Le parti conservateur ne pouvait se contenter de semblables déclarations MM. Desmousseaux de Givré, Béchard, de Lamartine firent entendre d'assez dures vérités au cabinet, et ne lui dissimulèrent pas leurs motifs de défiance. Certes, c'était une belle devise que cette parole de transaction prononcée par le président du conseil c'était la parole des révolutions qui finissent ; mais cette pensée de conciliation n'était pas assez nettement formulée. Ce qui effrayait le centre droit, ce qui satisfaisait la gauche, malgré l'ajournement de la réalisation de ses doctrines, c'était la marche générale du ministère. *La gauche attend l'arme au bras ; elle n'abdique pas ses doctrines, elle les ajourne ; le ministère marche vers elle c'est donc un ministère de transition et non un ministère de transaction.* M. de Lamartine apostropha plus vivement encore M. Thiers, fit ressortir avec amertume sa position équivoque, la mobilité de ses principes, l'inanité de ses promesses. *J'aime, dit-il, et je défends l'idée libérale, le progrès du pays et de la législation dans le sens régulier et fécond de la liberté ; vous, vous aimez, vous caressez, vous surexcitez le sentiment, le souvenir, la passion révolutionnaire ; vous vous en vantez, vous dites je suis un fils des révolutions, je suis né de leurs entrailles, c'est là qu'est ma force je retrouve de la puissance en y touchant, comme le géant en touchant la terre. Vous aimez à secouer devant le peuple ces mots sonores, ces vieux drapeaux, pour l'amener et l'appeler à vous le mot révolution dans votre bouche, c'est, permettez-moi de vous le dire, le morceau de drap rouge qu'on secoue devant le taureau pour l'exciter. Il y a encore autre chose en vous... il y a la passion de gouverner, de gouverner seul, de gouverner toujours, de gouverner avec la majorité, de gouverner avec la minorité comme aujourd'hui, de gouverner envers et contre tous régner seul, régner toujours, régner à tout prix.*

Un instant, le ministère se crut compromis par cette vigoureuse attaque. Il s'était trop hâté de craindre l'incertitude, la confusion régnaient dans cette Chambre comme dans l'opinion publique ; à la guerre parlementaire, la plupart préféraient la paix, tout au moins une trêve ; 246 voix contre 160 accordèrent un vote de confiance ou d'espoir aux ministres du 1er mars.

A la Chambre des Pairs, le duc de Broglie, nommé rapporteur de la loi des fonds secrets, se montrait favorable mais il mettait des conditions à son adhésion : point de changement dans nos lois fondamentales, ajournement indéfini de toute réforme électorale, point -de destitutions politiques. M. Thiers déclara qu'il acceptait le rapport comme expression exacte de ses opinions et programme de sa politique le 16 avril, 143 voix contre 53 se prononcèrent en sa faveur.

Le mot de M. Garnier-Pagès se vérifiait le ministère était un ministère de bascule, suspendu entre l'ancienne opposition et l'ancienne majorité. Il lui fallait

cordons en écharpe, toute la vieille friperie de l'Empire, moins la gloire, et de la Restauration, moins la dignité. Du reste, pas une réforme pas une idée neuve de l'organisation de la démocratie, pas un mot ; du perfectionnement électoral, pas une idée ; du bien-être et de la moralisation du peuple, pas un souci. Que voulez-vous ? ces choses-là ne sont pas assez brillantes pour M. Thiers, elles n'ont pas l'attrait des coups de théâtre, et la mise en scène n'en rapporterait que peu d'honneur.

contenter l'une par des mesures soi-disant libérales, auxquelles il prêtait un appui apparent, satisfaire l'autre par des manœuvres secrètes, qui devaient assurer ces mesures la défaite de l'ajournement. L'enterrement de la proposition Remilly et du projet de loi sur la conversion des rentes, mérite d'être raconté comme un double exemple de cette rouerie constitutionnelle.

Le 28 mars, M. de Remilly, député conservateur, esprit flottant et *curieux de popularité*, proposa d'interdire aux députés de recevoir ni emploi salarié, ni avancement pendant la durée de la législature et l'année suivante. Là-dessus s'éleva un grand tumulte les conservateurs purs voient dans la proposition un premier pas vers la réforme électorale et parlementaire, vers la dissolution le journal des *Débats* gourmande les maladroits auteurs de cette espièglerie législative, la qualifie de loi des suspects contre la probité des députés et l'indépendance des fonctionnaires publics. La gauche dynastique se sent prise au piège, battue avec ses propres armes elle n'ose ni applaudir, ni censurer une mesure qu'elle a autrefois invoquée comme un bienfait et qui aujourd'hui lui est offerte comme une embûche. Le cabinet redoute d'être paralysé dans ses moyens d'influence, car sa force dépend non seulement de ce qu'il peut donner, mais surtout de ce qu'il peut promettre¹. Que fait-il alors ? Tandis que M. Thiers soutient officiellement la proposition, le comte Jaubert, dans une lettre confidentielle, convie les députés conservateurs à venir l'enterrer dans les bureaux. Ceux-ci révèlent à leurs collègues la manœuvre du ministre des travaux publics interpellé à ce sujet, ce dernier se contente de répondre qu'il désire l'ajournement, que d'ailleurs son opinion est conforme à celle de M. Thiers. L'interpellation n'eut pas d'autre suite la commission déposa son rapport qui concluait à l'adoption, et la Chambre renvoya la discussion après le vote du budget des recettes en réalité, elle l'ajournait indéfiniment.

Le projet de loi sur la conversion des rentes donna lieu à une comédie ministérielle du même genre pour contenter ou endormir ses alliés, le cabinet proposait lui-même la conversion, que la Chambre lui accorda à la majorité de 208 voix contre 163. Mais Louis-Philippe se montrait hostile à cette mesure, et M. Thiers avait à cœur de regagner ses bonnes grâces, d'effacer la mauvaise impression produite par ses intrigues dans l'affaire de la dotation. Devant la Chambre des Pairs, il défendit la loi avec une tiédeur significative qui ressemblait fort à un abandon 101 boules noires contre 46 boules blanches rejetèrent la conversion.

Aussitôt après le vote des fonds secrets, le cabinet s'était signalé par un acte de clémence une ordonnance du 27 avril étendit le bénéfice de l'amnistie du 8 mai 1837 à tous les individus condamnés avant cette époque pour crimes ou délits politiques, qu'ils fussent ou non détenus dans les prisons de l'État. Cette nouvelle amnistie rendait la liberté et la patrie aux contumaces d'avril 1834, entre autres à Godefroi Cavaignac et Armand Marrast. Le roi et ses ministres avaient voulu qu'un généreux pardon consacraît le souvenir du mariage de M. le duc de Nemours, qui se célébrait le même jour. Jamais du reste on n'eut mieux raison de dire qu'il faut faire le bien pour le bien, sans espoir de retour et de récompense l'amnistie de 1840, comme celle de 1837, ne fit que ramener à la

¹ A propos de la proposition Remilly, l'auteur des *Guêpes* écrivait : *Les incorruptibilités fatiguées crient beaucoup en effet, que devient la politique constitutionnelle dont un philosophe faisait cette définition ? C'est l'art de faire payer à une nation la corruption de ses représentants.*

dynastie des adversaires acharnés. Louis-Philippe se montrait aussi obstiné dans sa clémence que ses ennemis demeuraient incorrigibles dans leur ingratitude.

Le ministère du 1er mars avait dit allez aux affaires, c'est la meilleure des expériences. Il voulut prouver qu'il avait l'entente des grandes affaires et proposa une série de lois qui touchaient à des intérêts considérables. Le privilège conféré à la Banque par les lois de l'an II et de 1806 n'ayant plus que trois années à courir, le gouvernement pensa, non sans raison, qu'il fallait en assurer la prorogation pendant vingt-cinq ans. Il importait de ne pas laisser planer d'incertitudes sur l'existence d'une institution qui, depuis un demi-siècle, rendait à l'État, au commerce, des services immenses, et demeurait, avec la Bourse, le principal régulateur du prix de l'argent. Ici toutefois se pressaient de graves et nombreuses questions les progrès de l'industrie, de la richesse publique et privée, le mouvement des affaires n'appelaient-ils pas quelques innovations ? Fallait-il continuer à exiger une troisième signature et obliger le petit fabricant à recourir aux banquiers, intermédiaires coûteux et arbitraires, ou bien lui permettre de porter directement son papier à la Banque. Fallait-il prolonger de quatre-vingt dix jours à cent vingt le délai d'échange du papier admis à l'escompte ? La Banque n'admettait point de billets au-dessous de cinq cents francs ce chiffre s'accordait-il avec l'activité de la circulation, et ne convenait-il point de créer des coupures de deux cent cinquante, de deux cents francs ? Les règles appliquées à l'enfance du crédit pouvaient-elles servir à sa maturité ? Ne devait-on pas enfin augmenter le capital de la banque, fonder des banques locales dans tous les départements ?

La plupart de ces réformes étaient présentées par les orateurs du parti radical, tandis que le gouvernement proposait de consacrer purement et simplement le *statu quo*. Malgré un remarquable discours de M. Garnier Pagès, M. Thiers obtint une majorité de quatre-vingt-seize voix en faveur de son système.

Avant 1837, le sucre indigène ou sucre de betterave circulait sur nos marchés, libre de tout impôt, tandis que le sucre colonial était soumis à un droit de douane de 49 fr. 50 c. par cent kilogrammes. Grâce au système protecteur, le premier prit un accroissement énorme et en dix ans, la production s'éleva de quatre à soixante millions de kilogrammes. Mais les colons firent entendre de si vives réclamations que le gouvernement crut devoir trancher provisoirement la question, et par une ordonnance du 21 août 1839, il réduisit d'urgence à 33 francs l'impôt sur le sucre colonial. Puis revenant sur sa décision, il présenta aux Chambres un nouveau projet qui soumettait les deux sucres rivaux à un droit égal de quarante-trois francs cinquante centimes et introduisait le système de l'indemnité en faveur des fabricants indigènes.

La question était grave et il semblait presque impossible de concilier tant d'intérêts contradictoires il fallait satisfaire les producteurs, et ne pas léser les intérêts des consommateurs. L'agriculture et le commerce se trouvaient en présence les députés des départements maritimes réclamaient la suppression du sucre indigène à les entendre, on sacrifiait les colonies, si l'on ne prenait ce parti, on fermait les grandes voies du commerce, on frappait la marine marchande dans sa puissance, la marine militaire dans sa source. Les représentants des départements betteraviers demandaient avec la même ardeur la suppression du sucre colonial le projet avait pour objet de tuer une industrie par une indemnité, de flétrir le sol français par une interdiction de culture. L'égalité du droit équivalait à la ruine de l'industrie nationale, à la défense de cultiver la betterave en France c'eût été une servitude imposée à la terre. Les uns ne croyaient pas à

la coexistence possible des deux sucres, les autres estimaient qu'un dégrèvement provoquerait un développement énorme de la consommation. Dans ce chaos d'opinions, d'intérêts si divers, le gouvernement n'avait pas pris d'abord une attitude bien décidée mais le président du conseil finit par déclarer qu'il combattrait à outrance l'interdiction absolue du sucre indigène il proposa de relever le droit sur le sucre colonial à 49 fr. 50 cent. et de porter à 25 fr. 50 cent. le droit sur le sucre indigène. De guerre lasse, on adopta ce moyen terme, cette trêve économique consentie par les producteurs au détriment des consommateurs, et la solution définitive se trouva de nouveau ajournée.

La situation des chemins de fer avait à son tour appelé l'attention du ministère. Le principe de leur exécution au moyen des compagnies, proclamé en 1838, avait été presque immédiatement entravé dans son application par des difficultés pécuniaires à la fièvre de spéculation des premiers jours avait succédé un découragement profond. Mal organisées, envahies par l'agiotage, les sociétés offraient vainement leurs actions, laissaient leurs travaux inachevés, sollicitaient la résiliation de leurs engagements : vis-à-vis des autres pays, la France se trouvait dans un état d'infériorité déplorable. Il importait d'y remédier avec promptitude et énergie, de relever les compagnies de leur accablement, de leur ramener la faveur du public. Il fallait que le gouvernement leur vînt en aide, leur accordât protection et concours efficaces.

Le système de l'exécution de tous les chemins de fer par l'État ayant été écarté par le ministère et la commission de la Chambre des députés, la discussion ne pouvait porter que sur l'examen des moyens de suppléer à l'insuffisance des compagnies. Le système de la subvention pure et simple manquait de toute base logique, et grevait l'État d'une lourde charge, sans aucune indemnité. Restaient la prise d'actions, le prêt et la garantie d'intérêt le gouvernement proposa d'appliquer ces trois modes simultanément à différentes compagnies, et la commission le suivit dans cette voie d'éclectisme économique toutefois elle repoussa le mode de prise d'actions avec prélèvement privilégié, et les ministres acceptèrent l'amendement. *L'activité de l'étranger nous presse, partout on travaille, partout on avance résolument dans la voie où nous n'avons fait encore que quelques pas incertains ou malheureux. La Belgique sur son petit territoire a plus de cent lieues de chemins de fer les États-Unis en ont plus de douze cents, l'Angleterre plus de six cents. La Prusse, l'Allemagne possèdent déjà de grandes lignes en ce moment elles en construisent. Tous les États agissent suivant les moyens analogues au principe politique de leur constitution, les uns avec les procédés familiers aux pays libres, les autres avec les facultés propres aux gouvernements absolus. La France écouterait-elle encore la voix de ceux qui veulent qu'on ne fasse rien parce qu'ils voudraient qu'on fit mieux, et qui conseillent d'attendre l'expérience des autres peuples, comme si cette expérience n'était point constatée et ne s'appliquait pas d'ailleurs au profit de ceux qui la font ? Disputerons-nous encore sur le choix de la meilleure théorie à adopter en cette matière à l'exclusion de tout autre système, et, faute d'accord sur ce point, une année de plus sera-t-elle perdue ?*

Le 16 juin, la Chambre adopta toutes les conclusions de sa commission prêt de douze millions six cent mille francs, de quatorze millions pour les chemins de fer de Strasbourg à Bâle, d'Andrezieux ; garantie d'intérêt de 4 % à la compagnie de Paris à Orléans, construction par l'État des chemins de fer de Montpellier à Nîmes, de Lille et de Valenciennes à la frontière de Belgique. Presque au même moment, le comte Jaubert, ministre des travaux publics, proposa et obtint

d'excellentes lois qui devaient accroître la richesse générale du pays, développer la navigation intérieure et transatlantique.

En 1789, la France comptait deux cent cinquante lieues de canaux, en 1840 elle en avait déjà quinze cents ; mais comme le grand réseau navigable était de deux mille trois cents lieues environ, il restait encore un tiers de la tâche à accomplir. Doué d'une grande activité et d'une infatigable ardeur, le comte Jaubert voulut apporter sa part à cette entreprise, et le 27 mai, la Chambre votait sur sa demande l'achèvement du canal de la Haute-Seine, la construction d'un canal de jonction de l'Aisne, des travaux importants pour faciliter la navigation sur l'Yonne, la Saône et la Vilaine.

En même temps, pour marcher sur les traces de l'Angleterre et des États-Unis, pour rapprocher nos ports des grands centres de commerce de l'Amérique, et augmenter notre marine militaire, le ministre des travaux publics résolut d'introduire en France sur une large échelle le système des paquebots à vapeur. Trois grandes lignes de services seraient établies la première du Havre à New-York, la seconde de Nantes au Brésil, la troisième de Bordeaux et Marseille au Brésil. Seule la ligne du Havre à New-York serait confiée à l'industrie privée. L'État se réservait d'exploiter les autres au moyen de dix-huit bateaux à vapeur, et la Chambre accordait au gouvernement une somme de vingt-huit millions quatre cent mille francs pour construire ces bateaux, qui devaient être établis dans les conditions des bâtiments de guerre, et aptes à recevoir de l'artillerie.

Parmi les lois importantes de la session, il faut encore citer celle qui avait pour objet de faire cesser les effets de la concession exclusive de 1825, relative au monopole du sel minéral dans les départements de l'Est, et de lui substituer dans une certaine mesure le principe de libre fabrication. La loi sur le travail des enfants dans les manufactures remédiait à un des abus les plus graves du régime industriel. Astreints à des travaux au-dessus de leurs forces, privés d'éducation morale et religieuse, étiolés, affaiblis par leur séjour dans des ateliers malsains, viciés parla contagion du mauvais exemple et de la dépravation, victimes de l'avidité des fabricants et trop souvent de la cupidité de leurs parents, les jeunes travailleurs méritaient par leur sort misérable d'appeler l'attention de la société et du gouvernement. En 1802, l'Angleterre, tout récemment l'Autriche, la Russie la Prusse avaient pris l'initiative des réformes en cette matière il importait de suivre leur exemple puisque nous n'avions pas su les devancer. Porté devant la Chambre des Pairs par le ministère du 1er mars, qui l'avait emprunté au 12 mai, le projet de loi ne fut définitivement adopté que le 11 mars 1841, après une double et savante discussion dans chacune des Chambres. Concilier les droits de l'autorité paternelle, de l'humanité et de l'Etat, déterminer la durée du travail suivant l'âge des enfants, leur assurer les moyens de recevoir l'instruction morale et religieuse, les placer sous la protection d'inspecteurs spéciaux, garantir le maintien des bonnes mœurs, imposer aux fabricants des conditions d'hygiène et de salubrité dans leurs ateliers, tel était le but, l'effort de la loi : elle ne supprimait pas le mal, mais elle le diminuait sensiblement.

Partisan de l'alliance anglaise, M. Thiers n'avait garde de négliger les occasions de cultiver l'amitié de lord Palmerston à peine rentré aux affaires, il lui rendait un signalé service, en intervenant comme médiateur entre l'Angleterre et Naples dans la querelle des soufres de Sicile.

En 1840, le cabinet anglais se trouvait aux prises avec de nombreuses et graves difficultés extérieures. Des croiseurs anglais avaient saisi des navires portugais comme vaisseaux de traite, et cet outrage public fait à leur pavillon avait soulevé l'indignation des Cortès et du peuple portugais. Un conflit territorial existait entre l'Angleterre et les États-Unis au sujet de la délimitation des frontières de l'État du Maine et du Nouveau-Brunswick cette question pendante depuis 1783 perpétuait, envenimait les haines des deux nations au point de rendre possible un conflit armé. Le gouvernement chinois venait de prohiber le commerce de l'opium dont la Compagnie des Indes exerçait le monopole, et qui lui rapportait un bénéfice annuel de cent-vingt millions de francs c'était une mesure de conservation sociale et de haute moralité, rendue nécessaire par les effets désastreux de l'opium sur la population chinoise, et l'exportation considérable du numéraire qui payait ce poison. Mais l'Angleterre est la terre classique de l'économie politique et du trafic, elle subordonne toujours les questions de morale aux intérêts de son commerce elle avait déclaré la guerre à la Chine, pour la forcer à se laisser empoisonner par l'opium de l'Inde. Puis était survenue la querelle des soufres de Sicile qui avait amené des voies de fait entre l'Angleterre et le royaume de Naples. M. Guizot écrivait à ce propos¹ : C'est bien de ce temps et de ce pays-ci d'avoir deux guerres sur les bras, l'une en Chine pour des pilules, l'autre à Naples pour des allumettes.

Jusqu'en 1838, l'exploitation et le commerce des soufres de Sicile étant demeurés libres, des négociants français et anglais avaient pris à bail, acheté des mines de ce produit et étaient devenus propriétaires ou fermiers, en même temps que commerçants. La fabrication de la soude artificielle prit un tel développement qu'il y eut encombrement de produits, renchérissement de la main d'œuvre, et les indigènes se voyaient ruinés par la concurrence étrangère. Le roi de Naples Ferdinand II crut pouvoir apaiser ces plaintes et assurer au trésor un revenu important, en accordant sous certaines conditions et moyennant une redevance annuelle d'un million sept cent mille francs, le monopole des soufres de Sicile à une compagnie française. A l'instigation des négociants anglais, le cabinet de Londres réclama impérieusement l'annulation de ce contrat, et fit entendre un langage si hautain, que le roi crut son honneur et sa dignité engagés à refuser. Aussitôt l'ordre fut donné à l'amiral Robert Stopford de saisir tous les navires napolitains qu'il trouverait dans les eaux de Naples et de Sicile ; il établit ses croisières devant l'île de Capri, mettant une sorte d'ostentation à opérer ses captures en face de la capitale des Deux-Siciles. De son côté le gouvernement napolitain se prépara à des représailles, prescrivit une levée en masse de la réserve de son armée, fit mettre l'embargo sur des vaisseaux anglais. Au 1er mars, la guerre semblait imminente il faut en finir avec

¹ Aux graves historiens, aux philanthropes qui s'étonnent un peu légèrement de voir l'Angleterre bouleverser le monde pour des pilules, du coton ou des allumettes, on aurait pu répondre avec le vicomte de Launay : Cet opium et ce coton, mais c'est son sang, c'est sa fortune, c'est son honneur, c'est sa vie. L'humanité dites-vous Est-ce que les puissances factices peuvent pratiquer la charité ? Est-ce qu'il leur est possible de s'oublier un jour sans périr ? L'Angleterre en politique ne peut pas faire du sentiment. L'Angleterre n'est pas une chose, c'est une idée ; ce n'est pas un pays, c'est une combinaison, une combinaison admirable, mais qu'un chiffre déplacé peut détruire. Elle ne s'appuie pas sur un sol, mais elle vit sur un crédit ; elle est dans la situation d'un banquier, qui, malgré toute la bonté de son âme, ne pourrait se montrer ni complaisant ni généreux sans risquer sa fortune et son honneur. Ici l'écrivain humoristique voyait plus juste et plus profondément que les économistes et les politiques de profession.

ce roitelet, disaient les agents anglais. La dureté et l'insolence de ces derniers, cette facilité à se faire justice dans sa propre querelle, avaient choqué tout le monde on blâmait généralement le défaut de ménagements du cabinet britannique, on le trouvait trop disposé à violer le droit des gens, à se montrer *fort contre les faibles, et faible contre les forts*. Lord Palmerston lui-même se montrait un peu embarrassé de cette situation, et il accueillit avec beaucoup de satisfaction la proposition que M. Guizot lui fit, le 14 avril, d'une médiation de la France. Le gouvernement de Naples accepta aussi l'arbitrage du cabinet des Tuileries, et, après beaucoup de tergiversations, de négociations minutieuses, les deux intéressés souscrivirent au projet d'arrangement préparé par M. Thiers. Le *conclusum* du 7 juillet mit fin à la querelle tout en prononçant l'abolition du monopole octroyé à la compagnie Taix, et en déterminant les limites assignées aux demandes d'indemnités anglaises, il réservait expressément les droits de souveraineté de Ferdinand II, soit sur l'exploitation des mines dans son royaume, soit sur la fixation des tarifs imposés à l'exportation des soufres. *Pour bien des motifs, je suis ravi que l'affaire des soufres soit terminée*, écrivait lord Palmerston le 13 juillet 1840 ; *c'est un grand embarras de moins, et nous avons besoin de tous nos vaisseaux dans le Levant, où il y a de la besogne pour nous*.

Ainsi le gouvernement britannique faisait face à des périls, à des complications sans nombre, en Orient, dans l'Asie centrale, en Perse, en Chine, en Sicile, au Canada, en Portugal, et l'on ne peut vraiment s'empêcher d'admirer cet esprit de tradition, cette fermeté immuable de vues, cette persévérance hardie de l'aristocratie anglaise, qui lui permettait d'administrer le plus grand empire du monde, de protéger partout les intérêts de sa domination et de son commerce, de réparer ses fautes, souvent même de tirer profit de ses iniquités, de conduire de front mille intrigues diplomatiques, de marcher à son but, malgré les obstacles amoncelés sur sa route. Jamais peut-être la nécessité d'un semblable gouvernement, inébranlable, assuré du lendemain, à l'abri des révolutions, n'apparut plus évidente qu'en 1840 avec des mœurs ultra démocratiques, avec des institutions mobiles et précaires, il n'y a pas de diplomates, il n'y a pas de nations possibles, et c'est parce que nous avons manqué de traditions, de diplomates expérimentés, de corps politiques fortement constitués que le traité du 15 juillet 1840 est venu nous surprendre et nous isoler en face de l'Europe entière¹.

Cependant M. Thiers cherchait un prétexte à l'existence de son ministère il voulait distraire l'opinion publique des préoccupations de la question d'Orient, lui ménager une surprise. Sachant combien la nation française est amoureuse des coups de théâtre, des conceptions brillantes qui parlent à l'imagination plus qu'à la raison, il espéra faire diversion au mouvement des esprits en remuant les souvenirs de l'empire, en exaltant ses gloires. *C'était de sa part un véritable bonapartisme*, et Louis-Philippe semblait partager son enthousiasme pour Napoléon Ier, lui qui avait mis en relief ses portraits, ses victoires dans le musée de Versailles, fait achever l'Arc de Triomphe, replacé sa statue sur la colonne de la place Vendôme. Le roi accéda au désir de M. Thiers et l'autorisa à négocier auprès du cabinet britannique le retour des cendres de Napoléon Ier.

L'affaire fut conduite dans le plus grand secret entre MM. Thiers, Guizot et lord Palmerston ce dernier qui réservait son hostilité pour des questions plus sérieuses, accueillit avec empressement la demande du gouvernement français,

¹ Voir les chapitres XX et XXI.

et transmit à M. Guizot la réponse favorable du Foreign Office. Le 12 mai, M. de Rémusat montait à la tribune et annonçait à la Chambre que le roi avait ordonné à S. A. R. le prince de Joinville de se rendre avec sa frégate à Sainte-Hélène ; il demandait un crédit d'un million pour recevoir dignement aux Invalides les restes de l'empereur Napoléon Ier, mort sur ce rocher, où selon le mot de Chateaubriand, on l'apercevait de toute la terre. Il remerciait l'Angleterre, notre magnanime alliée, et ajoutait avec un optimisme peu fondé cette noble restitution resserre encore les liens qui nous unissent. Elle achève de faire disparaître les traces douloureuses du passé. Le temps est venu où les deux nations ne doivent plus se souvenir que de leur gloire. Désormais la France et la France seule possédera tout ce qui reste de Napoléon. Son tombeau, comme sa renommée, n'appartiendra à personne qu'à son pays. La monarchie de 1830 est en effet l'unique et légitime héritière de tous les souvenirs dont la France s'enorgueillit. Il lui appartenait sans doute, à cette monarchie, qui la première a rallié toutes les forces et concilié tous les vœux de la révolution française, d'élever et d'honorer sans crainte la statue et la tombe d'un héros populaire. Car il y a une chose, une seule qui ne redoute pas la comparaison avec la gloire, c'est la liberté.

A la Chambre, et surtout dans le peuple des villes et des campagnes, cette communication inattendue fut accueillie avec enthousiasme, et M. Thiers y gagna une immense popularité. La commission trouva la somme proposée insuffisante par l'organe de son rapporteur le maréchal Clausel, elle demanda que le crédit fût porté à deux millions et qu'on ajoutât une statue équestre. Mais la Chambre des députés avait eu le temps de se calmer et de revenir à des impressions plus raisonnables elle crut voir dans les termes du rapport une tendance à exalter le système guerrier de l'empire et les idées de son héros ; voulant se tenir en dehors de toute idolâtrie rétrospective, elle se contenta d'adopter le chiffre d'un million et repoussa le projet de statue équestre.

Seul, M. de Lamartine ne craignit pas de s'opposer au projet de loi, au nom de la liberté foulée aux pieds par celui dont on voulait glorifier la mémoire ; avec une courageuse éloquence, il exprima les appréhensions que lui causaient cette apothéose solennelle, ces couronnements posthumes en l'honneur du despotisme heureux et du génie à tout prix. Il ne croyait pas qu'il fût bon de déifier ainsi la guerre, comme si la paix qui est le bonheur et la gloire du monde pouvait être la honte des nations. Les sophismes des gouvernements, ajoutait-il, deviennent bientôt les crimes ou les malheurs des nations. Ne séduisons pas tant l'opinion d'un peuple qui comprend bien mieux ce qui l'éblouit que ce qui le sert. Gardons-nous de lui faire prendre en mépris ces institutions moins éclatantes, mais mille fois plus populaires, et pour lesquelles nos pères sont morts, après avoir tant combattu. N'effaçons pas tant, n'inclinons pas tant notre monarchie de raison, notre monarchie nouvelle, représentative, pacifique ; elle finirait par disparaître aux yeux du peuple... j'ai peur, je l'avoue, qu'on ne fasse trop dire ou penser au peuple : — Voyez, au bout du compte, il n'y a de populaire que la gloire, il n'y a de moralité que dans le succès ; soyez grand et faites tout ce que vous voudrez ; gagnez des batailles et faites-vous un jouet des institutions de votre pays. Si ce grand général eût été un grand homme complet, s'il eût été le Washington de l'Europe, si, après avoir défendu le territoire, intimidé la contre révolution au dehors, il avait réglé, organisé les institutions libérales et l'avènement de la démocratie en France si, au lieu d'abuser de l'anarchie, de profiter du désenchantement momentané de l'esprit public, il l'avait relevé s'il s'était fait le tuteur du progrès social, la providence du peuple si après cela, il s'était effacé

lui-même comme Solon, ou comme le législateur de l'Amérique... qui sait si tous ces hommages d'une foule qui adore surtout ce qui l'écrase lui seraient rendus ?... Puis, dans une saisissante antithèse, M. de Lamartine comparait la destinée posthume de Mirabeau, de Lafayette, à celle qu'on préparait à Napoléon Ier. Mirabeau, le prophète des idées libérales, reposait dans je ne sais quel caveau d'un monument profané qui avait servi deux fois de chemin à l'égout ; Lafayette reposait sous l'humble croix d'une sépulture de famille, et l'homme à qui la France dut tout excepté la liberté, la révolution triomphante va le chercher au delà des mers pour lui faire une tombe impériale La révolution triomphante se demande si elle a sur la terre de France quelque monument assez grand, assez saint, assez national pour le contenir !

Placé par le roi à la tête de cette expédition toute pacifique, le prince de Joinville s'acquitta de sa mission avec tact et dignité. Partie le 7 juillet 1840, la frégate la *Belle-Poule* arrivait le 8 octobre à Sainte-Hélène, et le 30 novembre, elle mouillait devant Cherbourg, rapportant les restes de Napoléon. Le 15 décembre, au milieu d'un peuple immense, avec une pompe solennelle, le convoi funèbre s'avança lentement dans les rues de Paris, entre les rangs de l'armée et de la garde nationale. Quatre maréchaux de France tenaient les cordons du poêle impérial. Le roi, les Chambres, les ministres, les grands corps de l'État attendaient le cortège, réunis dans l'église des Invalides, sous le dôme et autour du catafalque. Au moment où la dépouille mortelle de l'empereur pénétrait dans l'église, le clergé alla le recevoir sous le porche on entendit une marche à la fois triomphale et funèbre, les vieux Invalides formaient la haie sur le passage du corps ; au dehors le canon retentissait, les tambours drapés de noir battaient aux champs, la garde nationale présentait les armes. Le prince de Joinville, l'épée à la main, conduisait le cortège ; le roi s'avança à sa rencontre. Sire, dit le prince en baissant son épée jusqu'à terre, je vous présente le corps de l'empereur Napoléon Le roi répondit d'une voix forte je le reçois au nom de la France ! Puis remettant au général Bertrand l'épée du héros Général Bertrand, je vous charge de placer l'épée de l'empereur sur son cercueil. Ensuite, se tournant vers le général Gourgaud Général Gourgaud, placez sur le cercueil le chapeau de l'empereur. Le cercueil fut déposé sous le catafalque élevé au milieu du dôme, et l'archevêque de Paris célébra le service funèbre. A cinq heures, la cérémonie était terminée, le roi rentrait aux Tuileries, tandis que la foule s'écoulait tranquillement. Dans cet océan d'hommes, étranger à toute fermentation politique, dans cette multitude de cinq à six cent mille personnes, chacun avait été dominé par la grandeur et la poésie du spectacle c'est à peine si deux ou trois cents tapageurs avaient cherché à troubler la solennité par des cris séditions contre les ministres mais ces clameurs se perdaient isolées, et ne rencontraient point d'écho.

Dans cet hommage spontané rendu à la mémoire de Napoléon Ier, il y avait, de la part de Louis-Philippe et de son premier ministre, un acte d'une généreuse intrépidité, une confiance héroïque dans la bonté, de leur cause et de leur principe. Mais comme l'écrivait M. Thiers lui-même à M. Guizot, c'était là une affaire de sentiment. L'instinct national était-il d'accord en cette circonstance avec l'intérêt dynastique ? L'empereur Napoléon n'avait-il plus de partisans et d'héritiers ? Avait-on déjà oublié l'entreprise de Strasbourg, les menées récentes du prince Louis ? Fallait-il réveiller les souvenirs belliqueux de l'empire, mettre en présence le Napoléon de la paix et le Napoléon de la guerre ? Le ministre de l'intérieur prétendait que la liberté ne redoute aucune comparaison, pas même celle de la gloire il pouvait avoir raison au point de vue idéal, mais la réalité n'a-

telle pas trompé bien souvent cet optimisme généreux, et notre bon sens n'a-t-il pas eu en France de longues et de terribles intermittences ?¹ Le peuple des campagnes qui conservait un culte naïf et irréfléchi pour la mémoire de Napoléon Ier, saurait-il discerner les vrais motifs de cette apothéose, faire au gouvernement sa part ? Comprendrait-il que la monarchie de Juillet ne voulait pas déifier le despote couronné, qui avait épuisé, ruiné la France au profit de son ambition, mais qu'elle acceptait comme un patrimoine national l'héritage de toutes les grandeurs de ses devanciers ? En réalité, le retour des cendres de Napoléon, était une sublime imprudence ; c'était faire, pour ainsi dire, de la poésie politique, et lord Palmerston écrivait ironiquement au sujet de la demande de M. Thiers voilà une requête bien française. Le 15 décembre, on vit en effet l'enthousiasme populaire se manifester pour l'illustre mort, la légende napoléonienne revivre dans toute sa force, les vivants réduits au rôle de comparses. Ainsi la pacifique monarchie de 1830 eut tort de s'envelopper du linceul impérial qui fut pour elle une tunique de Nessus, et toutes ces démonstrations en faveur de l'Empire ont, avec l'histoire de M. Thiers, contribué à assurer l'élection du 10 décembre 1848.

On eut bientôt la preuve que les héritiers du nom de Napoléon songeaient à escompter l'honneur et le profit du projet de M. Thiers. Depuis son départ forcé pour l'Angleterre, le prince Louis redoublait d'ardeur dans la poursuite de ses desseins. Les brochures de 1837 et 1838, la condamnation Laity, la publication des *Idées napoléoniennes* et des *Lettres de Londres*, contenant un mélange de doctrines socialistes et démocratiques destinées à rallier les radicaux de toute nuance, la création à Paris du journal *le Capitole*, l'achat du journal *le Commerce*, la distribution de nombreux pamphlets dans les casernes, des tentatives d'embauchage auprès d'officiers, de mécontents de tous les partis, tout indiquait que le prétendant n'avait pas été ébranlé par l'insuccès de Strasbourg. Rien ne donne une idée plus nette de son indomptable confiance que cet extrait des *Lettres de Londres*, où, après un parallèle entre Napoléon et César, il se compare lui-même à Octave Auguste. **Ce n'est pas tout : cette inconcevable et mystérieuse ressemblance se poursuit même après la mort des deux grands hommes. Le nom de César et le nom de Napoléon, tous deux si puissants sur l'imagination des peuples, ne doivent pas avoir d'héritiers directs. A la mort du dictateur, c'est son petit-neveu, c'est Octave qui ose porter le grand nom de César, comme c'est aujourd'hui le neveu de Napoléon qui semble vouloir jouer un rôle analogue.**

Le prince se vantait d'avoir l'appui secret de lord Palmerston, de l'empereur de Russie, il se flattait d'avoir gagné le général Magnan, commandant le département du Nord. Il oubliait que ni la bourgeoisie, ni l'armée, ni les fonctionnaires n'avaient de sympathies pour la cause bonapartiste chez les ouvriers et les paysans, l'affection pour l'empereur était avant tout un sentiment et un instinct ; les souvenirs de l'épopée impériale formaient une grande légende populaire plutôt qu'une pensée politique.

¹ Comme poète et comme philosophe, j'aimais voir le tombeau de Napoléon à Sainte-Hélène : ce tombeau solitaire, sur un roc battu par les vents et la mer, avait une grandeur qu'on ne pourra lui donner à Paris... Napoléon à Sainte-Hélène était aussi loin de nous et aussi déifié que s'il eût été dans le ciel. C'est à la Mecque que l'on va révéler la tombe de Mahomet. C'est à Jérusalem, sur le lieu témoin de son supplice infâme, que les chrétiens allaient adorer le Christ. A Karr, *Guêpes*, t. I, p. 246.

Le retour des cendres de son oncle parut au prétendant une excellente occasion de tenter un nouveau coup de main il sait qu'en France, l'impossible, l'invraisemblable surtout se réalisent son fatalisme lui tient lieu de génie, lui donne l'énergie, la persévérance, ces instruments des grandes fortunes. Mais, comme en 1836, il se trompe de temps et d'heure la monarchie constitutionnelle, gouvernement d'ordre et de liberté n'a rien à redouter de lui, et l'opinion publique reste tout entière absorbée par les incidents de la question d'Orient, et le célèbre procès de madame Lafarge.

Le mois de juillet a été consacré aux derniers préparatifs de la conjuration on a négocié des emprunts, acheté des armes, des uniformes français avec les boutons d'un même régiment, le 40e de ligne. Puis on a frété un bateau à vapeur, le *City-Edinburg*, qui doit porter le nouveau César et sa fortune ; des ordres en blanc, des proclamations, des décrets ont été rédigés d'avance, pour l'organisation de l'armée insurrectionnelle, pour appeler la France autour du neveu de l'Empereur. De ce nombre est un décret, par lequel ce dernier, **au nom du peuple français**, prononçait la déchéance de la dynastie d'Orléans, la dissolution des deux Chambres, déliait les troupes du serment de fidélité, nommait M. Thiers président du gouvernement provisoire, le maréchal Clauzel commandant en chef de l'armée de Paris. C'était mettre en pratique la doctrine de la souveraineté du but et vouloir compromettre dans une complicité apparente le premier ministre de la monarchie mais les conspirateurs ne se contentent pas de pratiquer l'ingratitude, ils n'hésitent pas plus à fouler aux pieds les lois, l'humanité, la morale.

Le 3 août 1840, tout le matériel de l'expédition, y compris neuf chevaux, des voitures, de l'argent, un aigle vivant, est à bord du paquebot. Le 4, le prince s'embarque avec ses soixante compagnons le lendemain il les réunit sur le pont et leur dit : **Mes amis, j'ai conçu un projet que je ne pouvais vous confier à tous, car dans les grandes entreprises, le secret seul peut assurer le succès. Compagnons de ma destinée, c'est en France que nous allons. Là nous trouverons des amis puissants et dévoués. Le seul obstacle à vaincre est Boulogne une fois ce point enlevé, notre succès est certain, de nombreux auxiliaires nous secondent. Et si je suis aidé comme on me le fait espérer, aussi vrai que le soleil nous éclaire, dans quelques jours nous serons à Paris, et l'histoire dira que c'est avec une poignée de braves tels que vous, que j'ai accompli cette grande et glorieuse entreprise.** Des cris de : *Vive l'Empereur !* répondent à ces paroles le prince lit les proclamations, l'ordre du jour, distribue de l'argent, les armes, les uniformes, répartit les rôles, donne ses dernières instructions.

Le 6 août, à deux heures du matin, les conjurés débarquent sur la côte de Vimereux, à quatre kilomètres de Boulogne : on comptait être rejoint par cinq cents hommes, on en trouve quatre, parmi lesquels le lieutenant Aladenise. Celui-ci fait partie des deux compagnies du 42e qui tiennent garnison à Boulogne, et par lui, on espère les enlever et se rendre maître de la ville.

La troupe, resplendissante de galons et d'épaulettes, se met en marche, et à 5 heures du matin, arrive à la caserne du 42°. Le lieutenant Aladenise fait lever les soldats, leur ordonne de prendre les armes, les harangue et leur présente Louis-Bonaparte. A son tour, le prince leur adresse quelques paroles chaleureuses, prodigue les promesses de grades et de croix d'honneur. Étonnés, cédant à un mouvement machinal, les soldats répondent par un cri de : *Vive l'Empereur !*

Mais le capitaine Col-Puygellier a été prévenu et accourt à la caserne. En vain les conjurés tentent de l'arrêter il repousse les offres, les prières qu'on lui adresse, et se débat énergiquement pour arriver à ses soldats. **Vous pouvez m'assassiner, dit-il, mais je ferai mon devoir !** Sa voix est entendue, les sous-officiers se précipitent à l'appel de leur chef, le dégagent des étreintes des conspirateurs, qui font un mouvement en arrière. Le capitaine Col-Puygellier s'écrie d'une voix forte : **On vous trompe ! Vive le roi !** L'ennemi revient en rangs serrés, le brave et loyal officier se porte vivement à la rencontre du prince Louis : **Retirez-vous, ou j'emploierai la force !** puis se tournant vers sa troupe : **A moi, grenadiers !** Au même instant le prince qui tient à la main un pistolet, lève le bras, le coup part, et la balle va frapper un des grenadiers à la figure.

Ce coup de pistolet devient comme un signal de départ la marche des conspirateurs, repoussés de la caserne, n'est plus qu'une déroute. Vainement ils essaient d'entraîner la population et tentent contre la citadelle un coup de désespoir l'éveil a été donné, le rappel est battu, les gardes nationaux avec la troupe accourent à la défense de l'ordre. A leur vue, les conspirateurs qui ont gagné le rivage, se débandent et se dispersent de tous les côtés. Le prince Louis, le colonel Voisin, Faure, Mésonan, Persigny, d'Hunin entrent dans un canot, s'efforcent de pousser au large et de gagner le *City-Edinburg*, mouillé non loin de là. Les gardes nationaux qui les ont suivis de près, leur crient de s'arrêter, et n'obtenant pas de réponse, font feu sur la barque. Le sous-intendant Faure est tué, le colonel Voisin blessé un brusque mouvement fait chavirer le canot, d'Hunin se noie, tandis que le prince et ses compagnons sont recueillis et faits prisonniers. Les autres conjurés, répandus dans la ville et la campagne, sont saisis presque au même instant le nombre des arrestations est de 53.

La leçon de Strasbourg avait profité : le 28 septembre 1840, le prince comparut avec ses complices devant la Cour des Pairs. Comme on pouvait s'y attendre, il avoua hautement son entreprise, ses prétentions, essaya de convertir en un piédestal la sellette de l'accusé, et récusait ses juges : **Je représente devant vous, dit-il, un principe, une cause, une défaite. Le principe, vous l'avez reconnu ; la cause vous l'avez servie ; la défaite, vous voulez la venger. Non, il n'y a pas de désaccord entre vous et moi, je ne veux pas croire que je puisse être destiné à porter la peine des défections d'autrui. Représentant d'une cause politique, je ne puis accepter comme juge de mes volontés et de mes actes une juridiction politique. Vos formes n'abusent personne ; dans la lutte qui s'ouvre, il n'y a qu'un vainqueur et un vaincu. Si vous êtes les hommes du vainqueur, je n'ai pas de justice à attendre de vous, et je ne veux pas de votre générosité.** Dans ces paroles théâtrales, il n'y avait qu'un sophisme menteur, un argument banal invoqué depuis dix ans par tous les conspirateurs avec de semblables raisonnements on abolirait bien vite la justice, les lois, la société elle-même, on aboutirait au droit de la force, on ressusciterait la barbarie.

L'opinion publique suivit avec une profonde indifférence le procès des accusés de Boulogne, et ce fut avec une égale indifférence qu'elle en apprit le résultat. L'arrêt de la Cour des Pairs condamnait le prince à la détention perpétuelle dans une forteresse du royaume, quatorze de ses complices à des peines qui variaient de la déportation à deux ans de prison.

Plus tard le prince Louis reconnut lui-même l'inanité de son système de défense devant la Cour des Pairs et le crime de son entreprise le 22 juillet 1849, il fit amende honorable sur les lieux mêmes où il avait subi sa peine. Dans un banquet que lui offrait la ville de Ham, il prononça ces paroles mémorables :

Aujourd'hui qu'élu par la France entière, je suis devenu le chef légitime de cette grande nation, je ne saurais me glorifier d'une captivité qui avait pour cause l'attaque contre un gouvernement régulier. Quand on a vu combien les révolutions les plus justes entraînent de maux après elles, on comprend à peine l'audace d'avoir voulu assumer sur soi la terrible responsabilité d'un changement. Je ne me plains donc pas d'avoir expié ici, par un emprisonnement de six années, une témérité contre les lois de ma patrie et c'est avec bonheur que, dans les lieux mêmes où j'ai souffert, je vous propose un toast en l'honneur des hommes qui sont déterminés, malgré leurs convictions, à respecter les institutions de leur pays. Les circonstances avaient bien changé l'ancien conspirateur de Strasbourg, de Boulogne, devenu président de la République, se souvenait enfin du droit, de la légalité. Mais ces nobles sentiments qu'il exprimait en 1849, il eût fallu leur obéir toujours, et ne pas se laisser entraîner par ambition dans des complots criminels en écoutant ces protestations tardives, on ne peut s'empêcher de se dire qu'il est commode d'invoquer la morale et la loi, lorsqu'on est arrivé au but, de vouloir alors interdire à ses adversaires les moyens dont on a abusé pour s'élever ces convertis du lendemain, hier révoltés, aujourd'hui hommes d'ordre et de gouvernement, donnent à penser que pour eux les principes sont les circonstances et que le scepticisme reste à leurs yeux le dernier mot de la science politique.

CHAPITRE XX

LE TRAITÉ DU 15 JUILLET 1840

Lord Palmerston son caractère, son mauvais vouloir envers la France ; l'homme est un animal qui se bat et se querelle. — Lord Palmerston prend parti pour le sultan contre Méhémet-Ali. — Bataille de Nézib ; mort de Mahmoud ; défection de la flotte ottomane. — Politique du gouvernement français dans le conflit oriental. — Demande et vote d'un crédit de dix millions pour augmenter nos forces navales dans le Levant. — Abus de la prérogative parlementaire. — Causes de notre isolement en Europe. — Premiers pourparlers des Cabinets de Saint-James et des Tuileries. — Note collective du 27 juillet. Propositions de lord Palmerston. — Intrigues du czar Nicolas. — Illusions de MM. Thiers et Guizot. M. Thiers rejette les propositions de l'Autriche et de la Prusse pour arriver à un concert européen. Traité du 15 juillet 1840.

Lord Palmerston¹, le grand instigateur et l'exécuteur du traité du 15 juillet 1840, est le représentant le plus exact de cette politique égoïste mais efficace qui, pour maintenir le crédit général et la puissance de l'Angleterre, ne tient compte ni des sentiments moraux de l'humanité, ni des besoins d'équité de la civilisation. De bonne heure il fit son apprentissage d'homme d'État : à l'âge de vingt-cinq ans, nous le trouvons député au Parlement et lord de l'Amirauté ; il inaugure sa carrière en défendant un des attentats les plus célèbres au droit des gens, le bombardement de Copenhague. En 1809, il accepte de lord Perceval le poste de secrétaire de la guerre, portefeuille purement politique, une de ces sinécures nombreuses dont dispose le chef du cabinet en Angleterre il conserve ses fonctions dix-neuf ans de suite, et ne se fait remarquer que par sa longévité ministérielle, changeant de drapeau avec un cynisme rare, servant tour à tour lord Perceval, lord Liverpool, M. Canning, lord Goderich, le duc de Wellington, appuyant les mesures les plus contradictoires, et cachant son ambition sous les dehors d'une aimable frivolité. En 1830, il s'est peu à peu dégoûté des torys, et sort de la pénombre politique pour entrer, comme ministre des affaires étrangères, dans le glorieux cabinet whig de lord Grey qui, pendant dix ans, à travers des vicissitudes et des difficultés sans nombre, fut maître des affaires. Dès le début, il se montre tel qu'il sera toute sa vie, armé d'une parole

¹ Voir sur lord Palmerston: *The life of viscount Palmerston*, by lord Dalling (Sir Lytton Bulwer), 3 volumes 1873. *Life of Viscount Palmerston, 1845-1865*, by Evelyn Ashley, 2 vol. 1876. *Mémoires de Gréville*, 1876. — *Lord Palmerston, sa correspondance intime*, par Augustus Craven, 1878. — On lira surtout avec fruit l'excellent ouvrage de M. Auguste Laugel, intitulé *Lord Palmerston et lord Russell*, un de ces livres définitifs qui épuisent la matière.

tranchante et originale, plein d'initiative hardie esprit vigoureux et perspicace, mais en même temps irascible et rancunier, âpre à la lutte et querelleur, disposé parfois à sacrifier les grands intérêts d'avenir à un moindre intérêt du moment, ne voyant dans les alliés de l'Angleterre que des instruments, détestant ses amis autant que ses ennemis.

L'intérêt direct, immédiat, de son pays, sa haine contre la France, voilà les vrais mobiles des actes du *ministre-lion*, comme l'appelaient ses compatriotes, faisant allusion à ses succès de salon. C'est un mondain, et par certains côtés, un matérialiste en politique, ce disciple de Hobbes qui disait fréquemment : *L'homme est un animal qui se bat et se querelle*, qui prenait au rebours le fameux vers de Térence : *humani nihil a me alienum puto*. Une concevait rien de bon qui ne fût utile à son pays ; son esprit était essentiellement insulaire les événements des deux mondes ne l'intéressaient que par leurs rapports directs ou détournés avec les intérêts anglais. il était le bouledogue de l'Angleterre et ne voulut pas être autre chose. Peu lui importent le droit des gens, la justice et la morale, il se croit tout permis et semble avoir pris cette devise : *ne faites pas à l'Angleterre ce que vous trouverez bon qu'elle vous fasse*. Comme la plupart des Anglais, il manque d'imagination aucune illusion poétique ne peut l'induire en erreur ; dédaigneux de l'idéal, il fixe les yeux sur la dure réalité, a horreur des chimères, des systèmes préconçus, calcule avec une exactitude rigoureuse les conditions de temps et de lieu, les chances de succès, envisage la politique comme une science mathématique, tandis que trop souvent nous la traitons comme l'alchimie ou l'astrologie, et que nous courons à la recherche de la pierre philosophale.

Ce patriotisme hautain, oublieux des théories et des principes, se doublait d'un singulier mauvais vouloir à l'égard de la France, que lord Palmerston regardait comme l'ennemie héréditaire de sa patrie, et dont il demeura toujours l'adversaire jaloux, implacable. On eût dit que la haine des barons du quatorzième et du quinzième siècle revivait en lui, et qu'il ne pouvait nous pardonner d'avoir échappé à la suzeraineté de l'Angleterre. Jamais il n'a perdu une occasion de nous témoigner cette animosité instinctive et systématique, cette défiance injurieuse. Dans la question belge, son seul but est d'empêcher la France d'obtenir un pouce de territoire et de mettre un prince français sur le trône. Tandis que nous escomptions naïvement les sympathies de l'Angleterre pour notre gouvernement constitutionnel, pour notre nouveau Guillaume III, lui ne songe qu'à nous reprocher notre noirceur, *nos pensées de derrière la tête*, et prétend s'attribuer le monopole du désintéressement, de la candeur. En Espagne, en Grèce, même jeu, mêmes procédés, mêmes embûches Palmerston est de ceux qui *reçoivent toujours et ne donnent jamais*, et le prince de Metternich, faisant allusion à cette insatiable avidité, disait à notre ambassadeur : *Prenez-y garde, rien n'est plus utile que l'alliance de l'homme avec le cheval, mais il faut être l'homme et non le cheval*. Nous traîner à la remorque de sa politique, nous réduire à l'état de puissance secondaire, voilà son objectif, et si lord Grey, plus soigneux des intérêts généraux et de l'alliance française, n'eût souvent contenu cette malveillance acharnée, nul doute qu'elle n'eût amené de graves conflits dès avant 1840. Il n'a pas le sentiment des difficultés dont triomphait la royauté de Juillet, ne considère pas comme un devoir de lui faciliter sa tâche, conserve jusqu'au bout une profonde antipathie contre Louis-Philippe, auquel il ne peut pardonner de ne pas être sa dupe et de ne pas lui avoir donné la guerre de Russie qu'il obtint plus tard d'un Napoléon. Lorsque son ambassadeur à Paris, lord Granville, l'avertit des tendances pacifiques de Louis-Philippe, il lui répond

impérieusement ces mots qui le peignent tout entier : *Peu m'importent les sentiments, je ne regarde qu'aux faits. Il voit rouge* quand il s'agit du roi des Français en 1846, M. Guizot prend sa revanche du traité du 15 juillet dans l'affaire des mariages espagnols ; alors l'exaspération de Palmerston ne connaît plus de bornes. En 1848, il se réjouit de la chute de Louis-Philippe qu'il dénonce comme un curieux exemple de *justice politique et poétique* ; seul de tous les hommes d'État anglais, il n'alla pas à Claremont saluer celui qu'il avait été voir aux Tuileries. *La mort de Louis-Philippe, dit-il, me délivre de mon ennemi le plus habile et le plus invétéré, dont la position lui donnait en bien des manières le pouvoir de me nuire.* En effet, après la chute de la monarchie constitutionnelle, il ne rencontre plus d'obstacles à ses projets et devient le grand ministre de son pays, le ministre populaire par excellence ; *il connaît bien sa nation, il sait qu'en invoquant la grandeur de l'Angleterre il peut impunément tout fouler aux pieds, qu'elle aime ceux qui exercent la puissance avec un cœur d'airain, qui pour elle bravent et cherchent l'aversion.*

Malgré ses défauts, et un peu à cause de ses défauts, lord Palmerston mérite d'être classé parmi les hommes d'État les plus remarquables de son pays si l'on s'étonne de ses nombreux triomphes diplomatiques, il faut se rappeler qu'il fit partie de seize parlements, de presque tous les ministères qui se succédèrent de 1807 à 1865. Dans sa longue carrière, il avait appris à pressentir les conséquences des événements futurs, à *voir approcher l'ombre des faits à venir*, témoignant une fois de plus qu'on n'obtient des succès utiles et durables qu'avec le temps et l'expérience. Lord Palmerston fut un éminent patriote, le type du chauvinisme britannique il fut aussi un redoutable ennemi de la France, et plutôt au ciel qu'au lieu de lâcher la proie pour l'ombre, au lieu de décorer du nom de principes des utopies gigantesques, des engouements inconsidérés, nos gouvernants lui eussent plus souvent ressemblé.

Palmerston avait vu avec déplaisir la convention de Kutaïa et le traité d'Unkiar-Skelessi la première grandissait la puissance de Méhémet-Ali, fortifiait le crédit de la France, le second livrait en quelque sorte la Turquie à la Russie. Il résolut de rétablir le prestige de l'Angleterre en Orient, et pour y arriver auprès du sultan, il prit parti contre le pacha. Aussi bien, Mahmoud et Méhémet-Ali considéraient l'arrangement de 1833 comme une trêve, et chacun se mettait en mesure de reprendre les hostilités. L'un voulait recouvrer la Syrie, l'autre prétendait à l'hérédité de cette province qu'il possédait à titre précaire. Une explosion devenait inévitable, car cette paix armée épuisait la Turquie et l'Égypte, et tous les essais de rapprochement tentés sous la médiation de la France demeuraient sans succès. Le sultan voulait détruire un vassal détesté ou succomber il l'annonçait tout haut et se sentait secrètement encouragé par l'ambassadeur anglais à Constantinople, lord Ponsonby, diplomate de l'école de Palmerston, dont il exagérait les défauts, ennemi passionné de Méhémet-Ali et de la France, partisan des moyens extrêmes. C'était un esprit faux, emporté, brouillon, voulant à tout prix, et le disant même, faire sortir la guerre de la question d'Orient mais par ses alliances avec les membres les plus considérables de la Chambre des Pairs, il obligeait le cabinet à compter avec lui, et marchait au fond d'accord avec Palmerston. Le 3 mars 1836, lord Ponsonby adressait à la Porte un mémorandum où il s'exprimait ainsi : *Méhémet-Ali a provoqué lui-même la nécessité où est le sultan de lui faire la guerre. Il doit être débusqué du terrain menaçant où il s'est placé.* En même temps, le cabinet de Londres avertissait le vice-roi que s'il prenait de nouveau les armes contre son suzerain, l'Angleterre ne lui permettrait de recueillir aucun fruit de sa victoire, qu'elle était

assez forte pour détruire jusqu'au dernier vestige de son pouvoir, et le renvoyer nu dans le désert. En 1839, lorsque les intentions agressives de la Porte apparurent évidentes, lord Ponsonby, outrepassant les instructions de son cabinet, refusa de joindre ses représentations à celles de l'amiral Roussin.

Excité par la Russie, Mahmoud ne put contenir davantage sa haine et sa colère. Le 21 avril 1839, les troupes turques passaient l'Euphrate et se fortifiaient à Nézib. Plus prudent, plus maître de lui, le Pacha ordonna à son fils Ibrahim de se tenir sur la défensive, de laisser au sultan la responsabilité de l'attaque puis il offrit aux consuls généraux de faire rétrograder son armée sur Damas et même en Égypte, si celle de Mahmoud reculait jusqu'à Malathia. Cette modération calculée ne fit qu'exaspérer la fureur du Sultan, qui le déclara traître, rebelle, et donna l'ordre d'ouvrir résolument les hostilités. Son général en chef, Hafiz, s'empara de la ville d'Ain-Tab, de plusieurs villages de Syrie, et essaya de fomenter la révolte contre Méhémet. Alors seulement ce dernier écrivit à Ibrahim d'attaquer les troupes du grand Seigneur. *Si avec l'aide de Dieu, dit-il en terminant, la fortune se déclare pour nous, vous passerez le défilé de Kalek-Boghaz, et vous vous porterez sur Malathia, Kharpout, Orfa et Diarbékir.*

Le 24 juin 1839, les deux armées, fortes chacune de quarante mille hommes environ, en viennent aux mains dans la plaine de Nézib. L'impétuosité d'Ibrahim et l'artillerie égyptienne décident du sort de la journée après deux heures de combat, Hafiz est en fuite, laissant sur le champ de bataille quatre mille tués ou blessés douze mille prisonniers, tous les canons, les approvisionnements, les tentes tombent au pouvoir des Egyptiens et l'armée ottomane est si bien dispersée et détruite, que son général ne peut défendre sa caisse elle fut attaquée et pillée par les populations insurgées.

Lorsque la nouvelle de ce désastre arriva à Constantinople, Mahmoud ne vivait plus la mort l'avait préservé d'une si grande douleur. Après une courte maladie, il succombait, le 1er juillet 1839, victime de ses excès sensuels, de son goût pour la boisson, de l'épuisement causé par la violence de sa haine contre Méhémet-Ali, dont il prononçait encore le nom fatal en expirant. Pour comble de malheur, la trahison vint se joindre à la mort, à la défaite, et accabler l'empire turc. Achmet, ancien batelier, devenu commandant en chef des forces maritimes de la Porte, était l'ennemi de Khosrew-Pacha, grand-vizir et ministre dirigeant du nouveau sultan. Pour échapper à la vengeance qu'il redoutait, il sortit des Dardanelles, et, après avoir trompé sur ses intentions les Anglais et l'amiral Lalande¹, commandant l'escadre française de la Méditerranée, il fit voile vers Alexandrie, et livra au pacha la flotte ottomane, composée de huit vaisseaux, douze frégates, d'un nombre considérable de petits bâtiments. En quelques semaines, la Turquie avait perdu son armée, son souverain et sa flotte il ne lui restait qu'un enfant de dix-sept ans, le sultan Abdul-Medjid, guidé par des ministres intrigants, incapable de lutter contre tant de revers accumulés. Cependant, la diplomatie européenne se mettait à l'œuvre, et déjà trois des principaux acteurs du drame oriental étaient entrés en scène. En 1839 comme en 1833, les intérêts de la France, de l'Angleterre restaient les mêmes, mais les hommes chargés de les faire prévaloir n'apportaient plus dans leur conduite des vues semblables. Le czar Nicolas avait compris qu'avec un ministre tel que lord Palmerston, l'alliance des deux grands États constitutionnels reposait sur une base fragile. Il se proposait donc un double but entretenir la discorde, fomenter

¹ Voir la brochure de M. le prince de Joinville, intitulée : *L'Escadre de la Méditerranée*.

la guerre entre le sultan et le pacha, affaiblir l'un par l'autre. La Russie avait un intérêt évident à empêcher la réconciliation des deux rivaux leurs combats faisaient sa joie parce qu'ils achevaient de ruiner la Turquie et la distrayaient des dangers bien autrement terribles qu'elle lui préparait au Nord. Le Czar voulait aussi brouiller l'Angleterre et la France, isoler cette dernière, organiser contre elle une coalition active.

A son tour, Palmerston apportait des préoccupations diverses dans le conflit oriental l'influence russe l'offusquait à Constantinople, l'influence française l'offusquait en Égypte il aspirait à les anéantir, tout au moins à briser l'une par l'autre. **Il ne faut pas oublier, écrivait-il en 1838, qu'un grand danger pour l'Europe se trouve dans la possibilité d'une entente entre la France et la Russie, entente qui, quelque difficile qu'elle soit pour le moment, grâce aux sentiments personnels de l'empereur Nicolas, pourrait ne pas être toujours aussi impossible.** D'autre part, le vice-roi refusait de supprimer des monopoles commerciaux qui portaient préjudice aux manufacturiers de la Grande-Bretagne il implantait dans ses États la plupart des denrées qui font la richesse de l'Inde, et pouvait être assez fort pour fermer un jour au commerce britannique les deux clés de ses magasins de l'Inde, l'Égypte et la Syrie. En un mot, l'Angleterre n'exploitait pas la tyrannie égyptienne et elle espérait exploiter l'anarchie turque. En 1838, lord Palmerston avait conclu avec la Porte un traité de commerce très favorable à l'industrie anglaise et destiné à accroître l'influence de son pays dans le Levant. Aussi avait-il déterminé le cabinet de Saint-James à épouser la querelle du sultan contre le pacha, à lui offrir l'appui d'une flotte anglaise. **Dorénavant, dit Bulwer, une influence prépondérante au moins, sinon la possession même de l'Égypte, était devenue une nécessité absolue pour la Grande-Bretagne, si elle voulait conserver son empire en Orient.**

La véritable politique de la France consistait à poursuivre le maintien de l'équilibre européen par le maintien de l'empire ottoman, selon la situation des temps et dans les limites du possible, ces deux lois du gouvernement des États c'était sa politique traditionnelle, nationale et séculaire, celle de Henri IV, de Richelieu, de Louis XIV. En même temps, lorsque par la force des choses, par le cours naturel des faits, quelque démembrement s'opérait, quelque province se détachait de cet empire frappé d'une irrémédiable décadence, il fallait, aux yeux des ministres de la monarchie de Juillet, favoriser la transformation de cette province en une souveraineté nouvelle et indépendante, qui prendrait place dans la grande famille des États. L'empire ottoman avait presque perdu les principautés danubiennes, puis tout à fait la Grèce, puis à moitié déjà l'Égypte c'étaient là des pierres tombées naturellement de l'édifice. Le gouvernement français voulait son maintien, et, comme moyen de le préserver, l'intervention préalablement concertée des grandes puissances européennes mais il désirait assurer au vice-roi d'Égypte la concession à titre héréditaire des provinces qu'il possédait viagèrement. Appuyer les droits consacrés par le temps et ne point abandonner les droits nouveaux était chose difficile à concilier, raisonnable peut-être, peu logique à coup sûr. Dans le premier cas, nous rencontrions la Russie pour adversaire, dans le second, nous nous heurtions aux préventions, aux rancunes, aux intérêts mercantiles de la Grande-Bretagne, et nous étions loin de contenter l'Autriche et la Prusse ; enfin nous tentions d'arracher au sultan un cruel sacrifice contre lequel se révoltait son orgueil, et que les cours de Londres et de Saint-Pétersbourg l'engageaient à refuser. Nous courions donc le risque de mécontenter toute l'Europe pour satisfaire le pacha d'Égypte. Une pareille tâche eût exigé une circonspection infinie et le secret le plus absolu un nouvel incident

vint ajouter d'autres embarras à ceux qui naissaient de la question elle-même, de la multiplicité des intérêts rivaux, des ambitions adverses.

Dans les premiers mois de l'année 1839, notre diplomatie était restée forcément inactive en présence de l'orage qui grossissait du côté de l'Orient. Du 2 mars au 12 mai, toutes les forces et l'attention de la France se consumaient dans la lutte intérieure qui précéda et suivit la coalition. Le nouveau cabinet sentit qu'un temps précieux venait d'être perdu la question d'Orient lui parut tellement menaçante, que le 25 mai, il fit à la Chambre une demande de dix millions destinés à augmenter nos forces maritimes dans le Levant. Aucun parti n'avait la pensée de refuser le crédit mais ce fut l'occasion d'un grand et solennel débat où la question d'Orient fut examinée sous ses aspects généraux et particuliers, où MM. de Tocqueville, Lamartine, Thiers, Guizot, Odilon Barrot exposèrent avec éloquence leurs systèmes.

Ce qu'il y eut de plus grave en cette circonstance, ce fut la manière dont procéda la commission nommée par la Chambre par une déplorable interversion des rôles, elle dictait au ministère son programme, sa conduite, lui intimait d'avance le but à atteindre. Ce but, c'était le statu quo en Orient, c'est-à-dire la Turquie d'Europe avec l'Asie Mineure au sultan, l'Egypte et la Syrie au vice-roi le moyen, un congrès des cinq grandes puissances chargé de surveiller, de régler les destinées de l'empire ottoman. Dans un congrès, pensait-on alors, tout l'avantage resterait à la France, qui, appuyée sur la Prusse et l'Autriche, pourrait successivement tenir tête à l'Angleterre et à la Russie, aurait toujours trois voix contre deux, souvent quatre contre une, et exercerait ainsi une prépondérance de fait dans la Méditerranée. Cette grande question et ce grand débat, disait M. Jouffroy, rapporteur de la commission, en prononçant les derniers mots qui servirent de clôture et de résumé à la discussion, imposent au cabinet une immense responsabilité. En recevant de la Chambre les dix millions qu'il est venu lui demander, il contracte un solennel engagement. Cet engagement, c'est de faire remplir à la France, dans les événements d'Orient, un rôle digne d'elle, un rôle qui ne la laisse pas tomber du rang élevé qu'elle occupe en Europe. C'est là, messieurs, une tâche grande et difficile. Le cabinet doit en sentir toute l'étendue et tout le poids. Il est récemment formé, il n'a pas encore fait de ces actes qui consacrent une administration mais la fortune lui jette entre les mains une affaire si considérable, que, s'il la gouverne comme il convient à la France, il sera, nous osons le dire, le plus glorieux cabinet qui ait géré les affaires de la nation depuis 1830.

La commission avait voulu encourager le ministère, le prémunir contre une attitude incertaine ou timide mais l'effet allait bien au delà de l'intention. Transformer un droit de contrôle en un droit d'initiative, supprimer l'imprévu et l'inconnu, ne tenir aucun compte des obstacles, des volontés contraires enfermer le cabinet dans les limites d'un programme, précipiter sa marche dans une voie périlleuse, livrer à l'Europe nos secrets et nos projets, nuire à la cause qu'on prétendait servir, voilà le résultat de cette usurpation parlementaire. La diplomatie n'est pas tenue d'habiter une maison de verre vouloir faire de la diplomatie à la tribune, c'est procéder comme un général qui ferait connaître à son adversaire ses plans stratégiques, les positions qu'il veut occuper. Malheureusement les effets de la coalition se faisaient sentir jusque dans notre politique extérieure, et le ministère du douze mai manquait de l'autorité nécessaire pour revendiquer sa liberté d'action au nom des principes constitutionnels et de sa propre responsabilité. Jusqu'alors les discussions publiques des grands intérêts engagés dans les questions étrangères avaient

toujours suivi, elles n'avaient jamais précédé les décisions ministérielles. Après la chute du cabinet du 15 avril, la Chambre des députés se crut en droit de manifester des exigences plus grandes, d'intervenir directement, de donner l'impulsion aux ministres. La conduite des transactions les plus délicates passait ouvertement des dépositaires du pouvoir dans celles des membres influents des assemblées délibérantes, et les premiers qui acceptaient une position subalterne, marchaient au devant d'un insuccès certain. Chacun savait où ils voulaient aller tandis qu'ils ignoraient le fort et le faible des États étrangers, les secrets penchants des cours celles-ci pouvaient prendre conseil des circonstances, modifier leurs résolutions jusqu'au dernier moment. L'abus de la prérogative parlementaire, la fréquence des crises ministérielles, voilà assurément deux des raisons majeures qui ont amené la crise de 1840 et notre isolement en Europe.

Il y en a une troisième que nous avons indiquée¹ et sur laquelle il faut revenir c'est l'erreur commune où se trouvaient le Parlement, l'opinion publique, nos hommes politiques les plus distingués au sujet de Méhémet-Ali. L'Égypte du pacha était alors l'objet de l'enthousiasme national, comme l'avaient été auparavant les Républiques de l'Amérique du Sud, la Grèce, la Pologne, comme le furent plus tard l'Italie et le Mexique. Le vice-roi excellait à caresser les intérêts, à capter les faveurs de la presse et des étrangers qui venaient visiter ses États. Aussi était-il plus que jamais à la mode, et l'exécuteur sommaire des mameluks était vanté comme un apôtre de civilisation et de libéralisme. Le vice-roi, écrivait en 1840 M. Alphonse Royer, a le talent de se concilier par ses soins empressés, par ses attentions délicates, par son amabilité, toutes les personnes dont il peut attendre un éloge écrit ou verbal. Tous les voyageurs de quelque renom, qui ont traversé l'Égypte, ont subi cette influence. Quand on parle des prodiges opérés par le génie de Méhémet-Ali, celui-ci n'est assurément pas le moindre.

En fait, la puissance arabe ne présentait aucun fondement solide. Au lieu de ces calculs fantaisistes qui attribuaient à Méhémet-Ali une armée de 276.000 hommes, il disposait de 100.000 soldats de terre et de mer². Forcé d'assurer son indépendance pour sauver sa tête, Méhémet devait rester puissant, conserver une armée permanente hors de proportion avec la population de l'Égypte, écraser celle-ci sous les taxes et les levées en masse. La solidarité d'impôts et de travail établie entre les habitants de chaque province et de chaque village était une des combinaisons les plus iniques qu'ait pu inventer la tyrannie ; par ce système, renouvelé des mauvais jours de l'empire romain, le producteur actif et intelligent était tenu de combler le déficit occasionné par la paresse. Le gouvernement, disait pour se justifier le vice-roi, ne peut pas perdre et il ajoutait quelquefois : Un grand roi ne connaît que son épée et sa bourse, il tire l'une pour remplir l'autre. Il avait résolu un problème qui semblait insoluble supprimer la propriété et maintenir l'impôt. Ce n'était pas un sage, c'était un ambitieux, pressé de jouir, désireux de faire vite plutôt que bien. Il alla au bout de la tyrannie avec cette

¹ Voir chapitre XIII.

² Dans certains districts, il ne restait plus un homme valide, et tous les travaux étaient exécutés par les femmes, les vieillards et les enfants. Les mères en venaient à éborgner leurs enfants pour les soustraire à la corvée militaire ; cela ne suffisait pas toujours, car il y eut à Beyrouth, en 1840, un bataillon de borgnes, appelés par dérision les invincibles, auxquels on avait fait faire des fusils spéciaux qui permettaient d'enjouer de l'épaule gauche.

logique inexorable qui tire du mal le mal, de l'ambition la servitude et de la guerre l'oppression.

Le jour même où le cabinet du 12 mai demandait dix millions aux Chambres, il inaugurerait ses rapports diplomatiques avec l'Angleterre. Le maréchal Soult s'entendit très-bien au début avec lord Palmerston le 28 mai, il envoyait à Alexandrie et Constantinople deux de ses aides de camp, MM. Folz et Caillé, chargés de réclamer la suspension immédiate des hostilités, de se rendre sur le théâtre de la guerre et d'agir auprès des parties belligérantes¹.

L'accord cessa dès qu'on en vint à l'action. Aux yeux de lord Palmerston, bien mal inspiré ou peu sincère, la présence des Russes à Constantinople était un échec moins redoutable qu'une victoire qui aurait donné à Méhémet-Ali l'hérédité de ses États il essaya d'amener le gouvernement français à user de contrainte contre le vice-roi au moyen de flottes combinées, sauf ensuite à s'occuper de protéger l'équilibre européen. Le piège était trop grossier dans sa réponse du 17 juin, le maréchal Soult laissait de côté la question secondaire et orientale de la possession de la Syrie, insistait sur la seule question vraiment européenne. Régler les affaires d'Orient par des conférences tenues à Vienne entre les cinq puissances, tel était, selon lui, le véritable but à atteindre. Pour y arriver, la France et l'Angleterre devaient demander à la Porte que, dans le cas d'une nouvelle expédition russe, leurs escadres fussent admises à paraître en amies devant Constantinople, pour concourir à la protection du sultan. Lord Palmerston ne pouvait faire aucune objection spécieuse à cette loyale communication, et le cabinet de Saint-James l'accueillit avec une satisfaction déclarée. **Nous nous entendons sur tout, disait le chef du Foreign-Office au baron de Bourqueney, notre accord sera complet ; principe, but, moyens d'exécution, tout est plein de raison, de simplicité, de clairvoyance. On dirait que cette communication a lieu non de gouvernement à gouvernement, mais entre membres d'un même cabinet.** Toutefois, il y eut entre les deux cabinets, quelque diversité d'avis sur les termes et le mode d'exécution de la démarche à faire auprès du sultan : le gouvernement français se montrait plus ferme sur la question des Dardanelles ; il réclamait, exigeait l'entrée libre des détroits ; il irait à Constantinople si les

¹ Lord Palmerston écrit en 1838 et 1839 ces réflexions curieuses : **Fonder un système de politique future en Orient sur la position accidentelle d'un homme qui a passé l'âge de soixante ans, ce serait bâtir sur le sable..... Un petit supplément d'ordre, d'organisation et de force dans la balance du sultan, et un peu moins de sagacité, de vigueur, d'intelligence et de capacité de la part du gouvernement usurpateur de l'Égypte, replaceraient de nouveau la Syrie sous la domination du sultan..... On parle sans cesse de la décadence inévitable et progressive de l'empire turc, que l'on prétend voir tomber en morceaux. D'abord, il n'est pas probable qu'un empire tombe en morceaux s'il est laissé à lui-même, et qu'aucun voisin charitable ne soit là pour le ramasser.....**

Plus je réfléchis à ces matières, plus je suis convaincu qu'il n'y a pas d'arrangement possible sans forcer Méhémet à se retirer dans sa coquille originelle de l'Égypte..... La moitié des fausses conclusions auxquelles les hommes arrivent, vient de l'abus des métaphores..... Ainsi, l'on compare une ancienne monarchie avec un vieil édifice, un vieux arbre ou un vieillard, et parce que, par la nature des choses, il faut que l'édifice, l'arbre ou l'homme s'écroulent, on s'imagine qu'il en est de même d'un État, et que les mêmes lois qui régissent la matière inanimée ou la vie animale et végétale sont applicables également aux nations et aux États. Il ne saurait exister d'erreur plus grande et plus illogique..... Ainsi, tout ce que nous entendons dire chaque jour au sujet de la dégénérescence de l'empire turc que ce n'est plus qu'un corps inanimé et un tronc sans sève..... est une pure et simple absurdité.....

Russes y paraissaient : le gouvernement britannique promettait d'envoyer les secours que lui demanderait le sultan dans sa contestation avec Méhémet-Ali ; il désirait que l'Angleterre fût appelée, qu'elle reçût l'invitation de la Porte.

Sur ces entrefaites, les événements se précipitaient en Orient, et altéraient gravement la situation. La bataille de Nézib, la mort de Mahmoud, la défection de la flotte ottomane avaient plongé le Divan dans une consternation facile à comprendre. Le capitaine Caillé, arrivé au camp d'Ibrahim cinq jours après la destruction de l'armée turque, était porteur d'une lettre du Pacha donnant l'ordre à son fils de s'arrêter où il serait, et de ne point dépasser la frontière de Syrie. Après quelques pourparlers, Ibrahim suspendit la marche de ses troupes et se contenta d'occuper Marach et Orfa afin d'assurer leurs subsistances. En même temps, Khosrew-Pacha entamait des négociations directes avec le vice-roi : il offrit d'abord l'hérédité de l'Égypte, mais il essuya un refus hautain ; enivré par ses triomphes, saisi d'une espèce de vertige, Méhémet élevait d'excessives prétentions. Sans armée, sans vaisseaux, ne sachant qu'attendre des rivalités des grandes puissances, la Porte se résigna à accorder au Pacha sous certaines conditions, l'hérédité de l'Égypte et de la Syrie ; déjà le firman se préparait, deux dignitaires étaient désignés pour porter au vainqueur le gage de la réconciliation, lorsque l'Europe se décida à intervenir¹.

Le 27 juillet, un courrier de cabinet apportait au baron de Stürmer l'ordre du prince de Metternich d'inviter les représentants des autres cours à faire une déclaration de protection collective au Divan, à mettre le veto de l'Europe sur l'arrangement direct qui se tramait l'archichancelier répondait de l'approbation de l'empereur Nicolas. Dans la même journée, les cinq ambassadeurs signaient et remettaient à la Porte une note ainsi conçue : *Les soussignés, conformément aux instructions de leurs gouvernements respectifs, ont l'honneur d'informer la Sublime-Porte que l'accord est fait entre les grandes puissances sur la question d'Orient, et qu'ils sont chargés d'engager la Sublime-Porte à s'abstenir de toute détermination définitive sans leur concours et à attendre l'effet de l'intérêt qu'elles lui portent.*

La note du 27 juillet ne pouvait avoir d'autre résultat que d'empêcher Méhémet-Ali de recueillir le fruit de sa victoire lorsque notre gouvernement avait fait de l'hérédité de l'Égypte et de la Syrie un des points essentiels de sa politique, lorsqu'on allait l'obtenir en dépit de l'Angleterre et de la Russie, tout se trouvait remis en question. Cette note malencontreuse, rentrait, il est vrai, dans l'ordre des idées du Parlement, qui poursuivait la chimère d'un concert européen ; mais, en certains cas, la lettre tue et l'esprit vivifie. Au lieu d'accepter humblement le programme parlementaire, les ministres français avaient pour premier devoir de conclure l'arrangement direct ; les intentions de la France eussent été

¹ Pour bien connaître l'histoire du traité du 15 juillet 1840, on peut lire avec profit Guizot, *Mémoires*, tomes IV, V, VI. — De Nouvion, tome IV. — *Correspondance intime de lord Palmerston*, par lord Dalling-Bulwer, Evelyn Ashley et Augustus Craven. — Duvergier de Hauranne, *De la Politique extérieure et intérieure de la France*. — Comte d'Angeville, *La Vérité sur la question d'Orient et sur M. Thiers*. — Loménie, *Études sur Méhémet-Ali, lord Palmerston, Reschid-Pacha, M. de Nesselrode*. — Auguste Laugel, *Lord Palmerston et lord Russell*. — D'Alton-Shée, *Mémoires*, tome II. — Odilon Barrot, *Mémoires*, tome I. — Louis Blanc, tome V, Elias Regnault, tomes I et II. Créteineau-Joly, tome II. — Granier de Cassagnac, tome I. — D'Haussonville, *Histoire de la politique extérieure du règne de Louis-Philippe*, tome I. — Annuaire Lesur, années 1839, 1810, 1841.

accomplies, et le succès obtenu, peu importait de quelle manière et dans quelle forme.

Au contraire lord Palmerston et lord Ponsonby triomphaient sur tous les points non seulement la démarche du 27 juillet infirmait virtuellement le traité d'Unkiar-Skelessi avec le protectorat exclusif de la Russie, mais encore elle remettait à la décision de la diplomatie le conflit entre le pacha et la Porte. Aussi ne gardèrent-ils aucune mesure : le 1er août 1839, le ministre anglais proposa au cabinet des Tuileries d'exiger de Méhémet-Ali la restitution de la flotte turque, et s'il refusait, de s'emparer de la flotte égyptienne elle-même. Un semblable moyen aurait eu pour résultat presque infaillible la résistance du vice-roi et l'incendie des vaisseaux du sultan et de son vassal on l'a dit justement, brûler une flotte c'est une bonne fortune qui sourit à tout Anglais, mais en brûler deux, c'est un acte national et glorieux. Le gouvernement français n'avait garde de s'associer à un second Navarin il repoussa la proposition avec beaucoup de force et de dignité, et persista à réclamer pour son protégé l'Égypte, la Syrie héréditaires, tandis que lord Palmerston refusait obstinément celle-ci.

Ce fut là, de notre part, écrit M. Guizot, une grande faute, une faute qui, dès le premier moment, engagea dans une mauvaise voie notre politique, et que nous aurions dû d'autant moins commettre qu'elle était en contradiction avec la conduite que nous avons tenue quelques années auparavant dans une circonstance analogue. Quand il s'était agi de faire consacrer par l'Europe un premier démembrement de l'empire ottoman et de constituer le royaume de Grèce, nous avons aussi réclamé pour le nouvel État un plus vaste territoire nous aurions voulu lui faire donner la Thessalie, Candie, de meilleures frontières. Nous avons rencontré sur ce point l'opposition du gouvernement anglais, et nous avons renoncé à une portion de notre dessein, mettant avec raison, bien plus d'importance à la fondation du nouvel État qu'à son étendue, et à notre succès général qu'à un mécompte partiel. Nous étions en 1839 dans une situation semblable qui nous conseillait la même tempérance... pour la France elle-même et son gouvernement, il eût été bien plus sage et plus habile de consacrer de concert avec l'Angleterre, la conquête principale de Méhémet-Ali, que de se séparer du cabinet anglais pour suivre le pacha dans tous ses désirs. L'Égypte, héréditairement possédée par des princes presque indépendants, était un grand pas de plus dans cette voie des démembrements partiels et naturels de l'empire ottoman, reconnus par l'Europe, et formant ou préparant de nouveaux États. C'était là la politique de la France elle l'avait naguère hautement proclamée et pratiquée avec succès ; elle la compromit par une exigence inconsidérée, au moment où elle pouvait en obtenir une nouvelle et éclatante application. Les déclamations des députés et des journaux français, le programme de politique orientale lancé avec fracas du haut de la tribune, servirent à merveille les projets du ministre anglais auprès de ses collègues, il incrimina notre prétendue ambition, notre machiavélisme, nous accusa de vouloir faire de l'Égypte une nouvelle Algérie. Les phrases dans lesquelles notre orgueil s'était complu furent représentées comme les indices des plus dangereuses menées, et les indications pacifiques du rapporteur de la commission furent presque travesties en plans de campagne. Ainsi la négociation se trouvait faussée dès l'origine, par la faute de la Chambre qui avait sanctionné la pensée du concert européen de son approbation et de son vote. Il fallait un prompt arrangement entre le vassal et le suzerain pour empêcher l'accord de l'Angleterre et de la Russie mais la Chambre gouvernait, et le cabinet du 12 mai, instrument docile de ses volontés, poursuivait simultanément un double but : il entendait protéger le pacha contre

l'Angleterre, l'empire ottoman contre la Russie il prétendait soutenir l'intégrité de ce dernier et demandait son démembrement sur une large échelle, tandis que, mettant la logique d'accord avec ses intérêts, l'Angleterre refusait la Syrie au vice-roi. En voulant faire triompher sa volonté exclusive il justifiait ce mot du prince de Metternich : *la France, en parlant à d'autres, est trop disposée à se croire seule ; quand on négocie, on est plusieurs*¹.

Dès le mois d'août 1839 Lord Palmerston donna aux représentants de l'Angleterre auprès des cours de Paris, Berlin, Vienne et Saint-Pétersbourg ses instructions définitives partout il manifestait les mêmes vues fondée sur les mêmes motifs. C'était des dangers du moment qu'il fallait garantir la Porte, et ces dangers venaient uniquement de Méhémet-Ali : il importait donc de mettre celui-ci hors d'état de renouveler et de rendre peut-être plus décisifs les coups qu'il avait déjà portés à l'empire ottoman.

Le czar comprit parfaitement ce langage, et sentit combien l'alliance anglo-française reposait sur une base chancelante il se hâta d'envoyer à Londres M. de Brunow, chargé de s'entendre avec lord Palmerston. En même temps, les cours de Vienne, de Berlin annonçaient qu'elles se ralliaient au point de vue anglais sur la nécessité de réduire à l'Égypte les possessions du vice-roi ; lord Ponsonby entraîna facilement la Porte dans cette voie, et lord Clanricarde écrivit que M. de Nesselrode, ministre des affaires étrangères russe, partageait son opinion sur les bases de l'arrangement, et offrait sa coopération.

Cependant les premières propositions de M. de Brunow ne satisfirent point le cabinet de Saint-James le czar laissait à l'Angleterre et à la France la tâche de contraindre Méhémet-Ali, et se réservait le droit de protéger Constantinople au nom de l'Europe. C'était dire à lord Palmerston : *Livrez-nous Constantinople et nous vous livrerons Alexandrie*. Quelque désastreux que fût le marché, ce dernier y donnait son assentiment personnel mais ses collègues, les ministres français se montrèrent choqués, le maréchal Soult protesta avec énergie contre une semblable idée. *Jamais*, écrivit-il au général Sébastiani, *jamais, de notre aveu, une escadre étrangère ne paraîtra devant Constantinople, sans que la nôtre s'y montre aussitôt*.

Le gouvernement anglais refusa donc d'adhérer aux propositions de l'envoyé russe, et, faisant un pas vers la France, se décida à accorder au profit de Méhémet-Ali la concession d'une partie du pachalik de Saint-Jean d'Acre. La réponse du maréchal Soult ne pouvait être que négative, et lord Palmerston, impatient de fermer cette porte ouverte à une transaction, s'empressa de dire au général Sébastiani : *Je puis vous déclarer au nom du conseil, que la concession que nous avons faite d'une portion du pachalik d'Acre, est retirée*. Déjà il était d'accord avec M. de Brunow pour tromper ses collègues et l'opinion anglaise.

¹ Il est évident depuis longtemps que le gouvernement français nous trompe relativement aux affaires de Buenos Ayres, ainsi qu'il l'a fait à l'égard de presque toutes les affaires que nous traitons ensemble, telles que l'Espagne, le Portugal, la Grèce, Tunis, la Turquie et l'Égypte, la Perse, etc. Sur toutes ces questions, son langage et sa conduite ont été en contradiction directe. La vérité, quoiqu'il soit bien pénible de l'avouer, c'est que Louis-Philippe est un homme en qui il n'est pas possible de placer une solide confiance. *Correspondance de Palmerston*, lettre du 16 avril 1840 à Lord Granville. C'est toujours le même procédé Palmerston veut nous enlever notre influence en Égypte, et il s'indigne de nous trouver récalcitrants, peu empressés à le satisfaire.

Depuis ce refus, nos rapports diplomatiques devinrent difficiles le plénipotentiaire russe qui était allé chercher de nouvelles instructions, revint à Londres au mois de janvier 1840. Le second projet du czar stipulait pour le pacha l'hérédité de l'Égypte, autorisait la France et l'Angleterre à faire entrer chacune trois vaisseaux dans une partie limitée et définie de la mer de Marmara, tandis que les Russes viendraient à Constantinople avec leur flotte¹. C'était une variante du traité d'Unkiar-Skelessi, et le cabinet du 12 mai avait raison d'objecter que ce système était la confirmation et non l'infirmité du protectorat exclusif de la Russie. Au contraire, Palmerston se montrait satisfait des offres du czar les choses en vinrent au point que plusieurs fois déjà notre ambassadeur avait été prévenu que le cabinet de Saint-James paraissait décidé à conclure entre *quatre puissances* les affaires qui ne pouvaient se conclure entre cinq. Le bruit se répandit aussi que l'empereur avait donné carte blanche à son envoyé pourvu qu'il amenât une brouille entre l'Angleterre et la France le caractère résolu et vindicatif de Palmerston, ses changements de front si fréquents et si soudains en politique, aggravaient encore le péril.

Ainsi, écrit M. d'Haussonville, les ministres du 12 mai vinrent se heurter successivement à tous les obstacles qu'ils ne pouvaient manquer de rencontrer sur leur chemin. Ils offusquèrent tour à tour, sans le vouloir, ceux-là mêmes qu'ils avaient l'intention de se concilier de sorte qu'après plusieurs mois de pourparlers, pendant lesquels nous avions cherché à ramener l'Europe à nos vues, le vide s'était insensiblement fait autour de nous. Ces grandes puissances, que nous nous étions proposé de réunir contre la Russie, étaient plus que jamais prêtes à s'entendre contre nous et avec la Russie. Vainement nous leur parlions de la nécessité de veiller au maintien de l'empire ottoman chaque jour elles se montraient plus portées à penser que les droits de cet empire étaient surtout menacés par les usurpations du vice-roi... Vainement nous demandions qu'on songeât à dérober Constantinople au protectorat exclusif de la Russie ceux à qui nous nous adressions paraissaient plus pressés encore de soustraire Alexandrie à ce qu'ils ne manquaient point d'appeler la domination exclusive de la France, Parce que nous ne flattions aucune passion, nous devenions suspects. Notre réserve même nous était imputée à crime. C'était jeu joué pour dérober nos profonds desseins. La mauvaise humeur des cours étrangères se tourna alors contre notre protégé Méhémet-Ali. Il y avait là pour elles un moyen de nous atteindre indirectement... L'Angleterre devint soudainement indifférente aux vues ambitieuses de la Russie, comme si elle ne lui avait jamais prêté aucun dessein sur le Bosphore. L'Autriche ne se souvint plus des inquiétudes que lui avait naguère causées l'immixtion du cabinet impérial dans les affaires des provinces de Moldavie et de Valachie, et les opérations militaires dirigées vers l'embouchure du Danube. Le czar perdit entièrement la mémoire des dénonciations qu'il avait adressées au gouvernement de la Restauration sur les dangereux projets du cabinet de Saint-James en Syrie, en Grèce et dans les îles de l'Archipel. Bref, la Russie, l'Angleterre et l'Autriche en étaient arrivées à se persuader que les dangers qui menaçaient désormais le sultan venaient uniquement de son coreligionnaire, le maître de l'Égypte, le possesseur de Syrie,

¹ Cela, écrit Palmerston, nous donnera un avantage immense vis-à-vis de la France, et nous permettra de mener à fin nos projets relativement à la Turquie et à l'Égypte car l'Autriche et la Prusse iront avec nous et la Russie, et la France, si elle s'abstient, se trouvera seule.

de Candie et des Villes Saintes. Une seule chose leur importait maintenant, c'était d'avoir raison du pacha rebelle avec ou sans l'agrément de la France.

Toutes les rivalités faisaient trêve pour s'unir contre nous, toutes les haines se confondaient dans une haine commune. Le vieux roi de Prusse, si sympathique pour la France, venait de mourir le 7 juin, et son successeur, gallophobe exalté, s'était empressé d'imprimer une nouvelle direction à la marche du gouvernement prussien. Plein d'admiration pour l'empereur Nicolas, pour les institutions anglaises, imbu d'un mysticisme religieux mal réglé, il voyait en nous les éternels oppresseurs de l'Allemagne, les propagateurs des doctrines révolutionnaires, sceptiques et matérialistes. Loin de s'interposer utilement entre le cabinet des Tuileries et les puissances, comme son désintéressement manifeste le lui commandait, il se montrait prêt à devenir le complice de toute manœuvre hostile à la France.

Ni la nomination de M. Guizot à l'ambassade de Londres, ni l'avènement du ministère du 1er mars ne purent modifier cette situation menaçante. MM. Thiers et Guizot étaient partisans chaleureux de la nationalité arabe et de l'alliance anglaise comme orateurs, ils avaient puissamment contribué à imposer aux ministres du 12 mai leur ligne de conduite. C'est dans ce sens que M. Thiers donna ses instructions à M. Guizot : gagner du temps, traîner les choses en longueur, s'abstenir de toute proposition nouvelle, ne pas écouter ni discuter celles qu'on nous ferait, se refuser à toute délibération commune avec les puissances, n'avoir en quelque sorte de rapports officiels qu'avec les ministres anglais, laisser entrevoir que si l'on voulait violenter la politique de la France, celle-ci résisterait, telle était la tactique recommandée. M. Guizot partageait l'opinion du premier ministre sur la temporisation il pensait toutefois qu'il ne fallait rien négliger pour amener entre l'Angleterre et la France une transaction dont le pacha pût se contenter. Car, écrivait-il le 12 mars à M. Thiers, *si de notre côté, nous n'arrivons à rien de positif, si nous paraissions ne vouloir qu'ajourner toujours et convertir toutes les difficultés en impossibilités, un moment viendrait, je pense, où, par quelque résolution soudaine, le cabinet britannique agirait sans nous et avec d'autres plutôt que de ne rien faire.* Dans sa dépêche du 17 mars, l'ambassadeur allait plus loin et prévoyait avec plus de netteté la possibilité d'une entente entre les quatre puissances elle lui semblait probable, il fallait s'y attendre et s'y tenir préparés, si nous ne faisons pas une sérieuse tentative pour amener avec l'Angleterre un arrangement. La politique anglaise s'engageait quelquefois bien légèrement et bien témérairement dans les questions extérieures il y avait donc à craindre toujours quelque coup fourré et soudain.

Le 5 mai 1840, le baron de Neumann, ambassadeur d'Autriche à Londres, vint trouver M. Guizot, et lui apporta les propositions du prince de Metternich, auxquelles lord Palmerston avait adhéré non sans peine d'après cette ouverture, le pacha aurait l'Égypte héréditaire, la plus grande partie du pachalik d'Acre, y compris cette place, viagèrement ; si Méhémet-Ali n'acceptait pas, l'Autriche consentait à concourir aux moyens de contrainte maritime enjoignant son pavillon à ceux de l'Angleterre et de la Russie.

M. Thiers était profondément convaincu que le vice-roi résisterait avec énergie à toute combinaison qui lui enlèverait la Syrie, que tous les moyens de coaction seraient vains il regardait la politique de Palmerston *comme une politique d'aveuglement et de ruine.* Il répondit à M. Guizot en lui disant de ne pas faire un refus *péremptoire* et *dur*, lui laissant pour cela le choix de la forme et du moment. Lord Palmerston, au contraire, pensait que Méhémet finirait par céder,

malgré ses protestations et ses serments solennels. Tout ceci, disait-il avec profondeur, indique la conscience de sa faiblesse, et une crainte concentrée. Le cri à Paris et ailleurs, en faveur de Méhémet-Ali, est suscité par Méhémet-Ali lui-même. Nous ne pouvons pas nous en laisser imposer par une opinion publique toute factice ; et la France elle-même, quand ce serait là son opinion réelle et réfléchie, ne saurait pas dicter la loi à l'Europe.

Le 7 avril un premier plénipotentiaire turc s'était rendu à Londres pour réclamer l'effet de la note collective adressée à la Porte le 27 juillet 1839. Le 31 mai, un autre ambassadeur, Chékib-Effendi remit aux représentants des cinq puissances une nouvelle note où, rappelant leurs promesses, il réclamait une solution devenue de jour en jour plus urgente.

Malgré leur mauvais vouloir envers la France, l'Autriche et la Prusse se préoccupaient gravement du maintien de la paix européenne elles tentèrent une dernière démarche auprès de M. Guizot et leurs ministres déclarèrent qu'ils étaient prêts à laisser au pacha l'Égypte héréditaire avec la Syrie viagère, pourvu qu'il rendît Adana et Candie. Cette solution était raisonnable et pratique. Qu'était-ce d'ailleurs que l'hérédité en Orient, dans cette société violente, convulsive, dans ces familles nombreuses et désunies ? Avant Méhémet-Ali, plusieurs pachas devenus presque indépendants, s'étaient flattés de fonder des dynasties et des États les querelles entre les héritiers avaient toujours rendu à la Porte son territoire et son pouvoir, ramené les dissidents vers le centre de la foi musulmane on pouvait donc dire qu'entre l'hérédité et la possession viagère, il n'existait aucune différence appréciable.

Aussi bien le péril pressait, la nécessité d'en finir s'imposait évidente, indiscutable. La situation devenait intolérable pour le pacha comme pour le sultan En faisant part à M. Thiers des nouvelles propositions ; M. Guizot ajoutait Les collègues de lord Palmerston d'une part, les ministres d'Autriche et de Prusse de l'autre, pèsent sur lui en ce moment pour le décider. S'ils l'y décident en effet, ils croiront, les uns et les autres, avoir remporté une grande victoire, et être arrivés à des propositions d'arrangement raisonnables. Il importe donc extrêmement que je connaisse bien vos intentions à ce sujet, car de mon langage, quelque réservé qu'il soit, peut dépendre ou la prompte solution d'un arrangement sur ces bases, ou un revirement par lequel lord Palmerston, profitant de l'espérance déçue et de l'humeur de ses collègues et des autres plénipotentiaires, les rengagerait brusquement dans son système, et leur ferait adopter à quatre son projet de retirer au pacha la Syrie, et l'emploi, au besoin, de moyens de coercition. On fera *beaucoup, beaucoup* dans le cabinet et, parmi les plénipotentiaires, pour n'agir qu'à *cinq*, de concert avec nous, et sans coercition. Je ne vous répons pas qu'on fasse tout et qu'une conclusion à quatre soit absolument impossible. Nous pouvons être, d'un instant à l'autre, placés dans cette alternative ou bien l'Égypte héréditairement et la Syrie viagèrement au pacha, moyennant la cession des Villes Saintes, de Candie et d'Adana, et par un arrangement à cinq ; ou bien la Syrie retirée au pacha par un arrangement à quatre, et par voie de coercition, s'il y a lieu. Je ne donne pas pour certain que, le premier arrangement échouant, le second s'accomplira ; mais je le donne pour possible. Notre principale force est aujourd'hui dans le travail commun de presque tous les membres du cabinet et des ministres d'Autriche et de Prusse pour amener lord Palmerston à céder la Syrie. Si, après avoir réussi dans ce travail, ils n'en recueillent pas le fruit d'un arrangement définitif et unanime, je ne répons pas, je le répète, de ce qu'ils feront.

M. Guizot avait entrevu la vérité et perdu une partie de ses illusions au fond de son âme il ne croyait pas à un arrangement à quatre, mais il mettait le cabinet en garde contre cette redoutable éventualité. Il avait d'ailleurs des motifs d'espérer le succès l'accueil empressé de l'aristocratie, ses relations intimes avec les torys, avec plusieurs membres influents du ministère, les difficultés du cabinet whig en Chine, en Portugal, au Canada, dans l'Asie centrale l'imminence d'une crise parlementaire, l'opinion publique très-favorable à notre alliance, la médiation de la France dans la querelle des souffres de Sicile, la restitution des cendres de Napoléon. Mais cette âme droite et hautaine ne s'ouvrait pas facilement au soupçon ; M. Guizot n'estimait pas assez l'influence de Palmerston, il ne croyait pas à son machiavélisme l'admiration de l'historien pour les institutions anglaises lui dérobaient le secret d'une politique extérieure, toute mercantile et trafiquante.

L'aveuglement de M. Thiers était bien autrement profond rien ne pouvait porter atteinte à son optimisme. Je suis, avait dit cet homme d'État, le très-humble serviteur des faits, et le fait, c'était l'engouement de la nation pour le vice-roi. Il se mettait donc à la suite de l'opinion de tout le monde, ne pouvant supposer, selon sa propre expression, que l'Angleterre ferait taire dans son cœur sa haine éternelle contre la Russie, devant sa haine d'un jour contre le pacha ; il espérait que l'Autriche aimerait mieux se mésallier avec la France que se mal allier avec l'Europe de 1815. Dans cette pensée, il répondit le 30 juin à M. Guizot : **Différez de vous expliquer. Il faut un peu voir venir. Rien n'est décidé.** Avec ce système qui paraissait vouloir annuler la conférence par d'éternels délais, le ministre créait une position très-fausse à son ambassadeur, et celui-ci ne pouvait plus inspirer aucune confiance aussi écrivait-il dans les premiers jours de juillet qu'on se cachait de lui et qu'on évitait même de lui parler.

Un incident imprévu précipita le dénouement le cabinet français apprit que Khosrew-Pacha, ministre dirigeant de la Porte, ennemi invétéré de Méhémet-Ali, venait d'être destitué, et que le vice-roi envoyait Sami-Bey proposer au sultan de lui rendre la flotte turque et d'entrer en arrangement direct. Aussitôt, M. Thiers fit partir M. Eugène Périer en mission extraordinaire à Alexandrie pour décider le pacha à se montrer raisonnable d'autre part il recommanda à son ambassadeur à Londres de taire la nouvelle, afin que les Anglais n'allassent pas entraver la négociation.

Mais la destitution du grand vizir, la mission de Sami-Bey furent connues à Londres aussitôt qu'à Paris, et l'on apprit au même instant qu'une nouvelle insurrection fomentée par des émissaires anglais et par les exigences impolitiques de Méhémet-Ali, venait d'éclater en Syrie¹. Tandis que lord

¹ La manière dont se conduisit lord Palmerston en cette circonstance donne une idée de sa sincérité. Le 6 août 1840, il répondait à un membre de la Chambre des Communes : **Quelles que soient les causes de la révolte, les Syriens n'ont été soulevés ni à l'instigation des autorités anglaises, ni par les officiers anglais.** Rien au contraire n'est plus avéré que cette participation nous n'en donnerons d'autre preuve que cette dépêche de lord Ponsonby, le confident du chef du Foreign-Office. **Je rappelle à Votre Excellence que comme les Syriens ont été déterminés par les autorités anglaises à prendre les armes pour le sultan et à se déclarer en sa faveur c'est un devoir particulier pour le gouvernement anglais de presser la Porte de prendre des arrangements qui mettent à l'avenir les Syriens à l'abri de l'oppression.** De même qu'il n'hésitait pas à surprendre la religion du Parlement, lord Palmerston usait des mêmes procédés vis-à-vis de la reine et de ses collègues. On sait qu'au mois de février 1852, il fut renvoyé du ministère et

Ponsonby faisait écarter par le Divan, les offres de l'envoyé du vice-roi, lord Palmerston agissait à Londres et saisissait l'occasion favorable de frapper le coup médité par lui depuis longtemps. Il insista avec force sur les vues d'agrandissement de la France dans la Méditerranée, s'adressa aux sentiments de susceptibilité et de jalousie nationales, posant la question de cabinet, plaçant ses collègues entre l'adoption de sa politique et la certitude d'un ébranlement ministériel il soutint énergiquement que le pacha était hors d'état d'opposer une vigoureuse résistance, que la France céderait au moment décisif. La paix de l'Europe ne serait pas troublée, la France et l'Angleterre ne seraient pas brouillées, et l'Orient serait réglé comme celle-ci l'aurait voulu. Poussés par lui et par M. de Brunow, ses collègues, les plénipotentiaires de la conférence se crurent en droit d'attribuer aux intrigues de M. Thiers la destitution de Khosrew, la démarche pacifique du vice-roi dont le succès aurait eu pour double conséquence 1° de mettre à néant la note du 27 juillet et l'action collective des cinq puissances ; 2° d'assurer le triomphe complet et personnel de la France. Tout semblait démontrer que M. Thiers avait voulu mystifier l'Europe, se ménager un succès exclusif, promener la conférence de délais en délais, d'atermoiements en atermoiements, jusqu'au jour où ses menées auraient abouti en Orient. L'insurrection de Syrie, la tentative d'arrangement direct levèrent tous les obstacles, apaisèrent tous les scrupules des collègues de Palmerston, des ambassadeurs d'Autriche et de Prusse. Le prince de Metternich ne voulait rien contre Londres et n'osait rien contre Saint-Pétersbourg il se laissa entraîner. L'Autriche, on l'avait dit, était toujours la veuve inconsolable de la Sainte-Alliance l'idée de la faire revivre n'avait pas peu contribué à séduire le premier ministre autrichien.

Du 8 au 15 juillet, on s'entendit sur tous les points, on régla par des conventions particulières les moyens d'action, et le 15 juillet, jour de la clôture des Chambres françaises, le traité de Londres fut définitivement signé.

M. Guizot avait été tenu à l'écart des dernières délibérations, et c'est le 17 juillet seulement que lord Palmerston lui signifia la résolution des quatre cours, dans un memorandum, où il essayait, sous des formes doucereuses et caressantes, d'atténuer ce que le procédé avait de blessant au fond. Le traité, dont le cabinet des Tuileries ne connut la teneur que le 16 septembre suivant, avait été conclu sans l'adhésion de la France, à l'insu de la France, et en réalité contre la France. On n'avait pas même pris la peine de lui demander son dernier mot, de lui soumettre la convention proposée, en lui laissant le choix de la rejeter ou non. Les lettres de créance de Frédéric-Guillaume IV n'étaient point parvenues à M. de Bülow, et cependant on avait accepté sa signature. On était si pressé qu'un protocole spécial déclarait le traité exécutoire immédiatement et d'urgence, sans attendre les ratifications, mesure sans exemple dans les fastes de la diplomatie. N'était-il pas étrange enfin de voir les puissances [dans un prétendu intérêt d'humanité et afin de prévenir l'effusion du sang](#) s'opposer au rétablissement de la paix, ne pas vouloir que celle-ci revînt si elles ne la ramenaient point, se jeter une seconde fois entre le suzerain et son vassal pour les séparer ? On prétendait rétablir un peu d'ordre et d'obéissance dans toutes les parties de l'empire turc et on y fomentait des insurrections ! Ce n'était ni logique, ni loyal, et l'on semblait

dénoncé par lord Russell en plein Parlement comme ayant écrit plusieurs dépêches aux ambassadeurs sans y avoir été autorisé par le cabinet, sans en avoir donné connaissance à la reine, et comme ayant altéré de dépêches revêtues de la signature royale, afin de faire prévaloir son avis personnel sur l'état des choses à Paris.

multiplier gratuitement les façons d'agir.les plus propres à exciter notre susceptibilité.

Le traité du 15 juillet contenait les stipulations suivantes le sultan promettait d'accorder à Méhémet-Ali et à ses descendants l'administration héréditaire de l'Égypte, l'administration viagère du pachalik d'Acre, avec le commandement de la forteresse de Saint-Jean d'Acre ; mais ses offres devaient être acceptées dans les dix jours de la notification qui lui en serait faite, sinon le pachalik d'Acre serait retiré. Après un nouveau délai de dix jours le pacha perdrait l'Égypte. Il remettrait à la Porte sa flotte, ses troupes évacueraient l'Arabie, les Villes Saintes, l'île de Candie, le district d'Adana. Pour faire réussir cet arrangement, les quatre puissances signataires s'engageaient à agir dans un parfait accord ; si le vice-roi refusait d'adhérer aux propositions de Sa Hautesse, elles lui prêteraient l'appui de leurs escadres et leur assistance militaire. Si le vice-roi dirigeait ses forces de terre et de mer vers Constantinople, les hautes parties contractantes, sur la réquisition expresse du sultan, convenaient de pourvoir à la défense de son trône, en mettant, au moyen d'une coopération commune, à l'abri de toute agression, les deux détroits et la capitale de l'empire. Il demeurait expressément entendu que cette mesure exceptionnelle ne dérogerait en rien à l'ancienne règle fondamentale, en vertu de laquelle l'entrée des détroits avait été de tout temps interdite aux bâtiments de guerre des puissances étrangères, et que le sultan déclarerait sa ferme intention de maintenir à l'avenir ce principe invariable. Cette dernière stipulation impliquait l'abrogation virtuelle du traité d'Unkiar-Skelessi. C'est à ce prix que lord Palmerston avait associé ses rancunes à la haine du czar ; c'est avec cette concession qu'il avait réussi à entraîner ses collègues et le prince de Metternich.

CHAPITRE XXI

LES FORTIFICATIONS DE PARIS

Irritation de la France à la nouvelle du traité du 15 Juillet. — Réponse de M. Thiers au mémorandum de Lord Palmerston. — Bombardement de Beyrouth, déroute des troupes du vice-roi. — Les fortifications de Paris : les forts détachés et l'enceinte continue ; fusion des deux systèmes. — Le sentiment national. — La Note du 8 Octobre. — Exaltation des esprits effet produit en Angleterre et en Allemagne par l'attitude de la presse française. — Attentat de Darmès. — Résurrection de l'esprit de résistance et de paix. — Démission du Cabinet du 1er Mars. — Avènement du Ministère du 29 Octobre : discussion de l'adresse. — Soumission de Méhémet-Ali, Hatti-Shériff du 10 Juin 1841. — Convention générale dite des Détroits : la France rentre dans le concert européen. — Appréciation d'ensemble. Les alliances de principes et les alliances d'intérêt les peuples n'ont pas de cousins.

En recevant le mémorandum de lord Palmerston le cabinet français fut étonné et profondément blessé. Le roi et ses conseillers avaient, au prix des plus constants et des plus pénibles efforts, maintenu la paix depuis dix ans, et préservé l'Europe de la révolution cosmopolite ils avaient résisté aux excitations belliqueuses, aux idées de propagande armée des anarchistes et des brouillons ; ils croyaient avoir mérité un autre traitement et ne pouvaient se figurer que pour contracter une alliance éphémère, le ministère whig sacrifierait une alliance de principes et de sentiments. La France entière se plaignit du traité comme d'un] acte d'injustice elle le ressentit comme une injure. Les conservateurs s'inspiraient des sentiments qui animaient le pouvoir, les républicains trouvaient tout avantage à surexciter la fibre patriotique afin de pousser à une guerre générale, qui deviendrait fatalement révolutionnaire. La presse, ce quatrième pouvoir de l'État, se montra unanime et alla tout d'abord aux extrêmes les journaux rappelaient avec une fierté menaçante le temps où, seule contre les puissances coalisées, la France avait accompli des prodiges d'héroïsme et vaincu ses adversaires¹.

¹ Lord Palmerston demeure convaincu que les Français resteront tranquilles. Malgré toute la légèreté de la nation française, les intérêts du pays qui s'accroissent de jour en jour, la feront hésiter avant d'entreprendre une guerre agressive et sans provocation contre les quatre puissances. Tôt ou tard, Thiers donnera l'ordre de cesser le feu ; la fumée qui maintenant empêche les Français de distinguer les objets se dissipera ; ils apprécieront plus nettement les causes de leur fausse alarme, et Thiers et Louis-Philippe se garderont d'entrer dans une querelle où personne n'a l'intention de les engager... La France aujourd'hui n'est plus la France de l'Empire... Un quart de siècle ne passe pas en vain sur une nation... Mais Thiers a la réputation d'être un vrai boutefeu, capable de tout, et comme tel fort dangereux, par conséquent l'homme devant lequel on devrait plier. Moi

La réponse de M. Thiers au mémorandum de lord. Palmerston fut digne et convenable. La France, disait en substance le ministre français, n'a jamais été mue dans sa conduite que par l'intérêt de la paix. Elle n'a jamais jugé les propositions qui lui ont été faites que d'un point de vue général, et jamais au point de vue de son intérêt particulier, car aucune puissance n'est plus désintéressée qu'elle en Orient. Partant de ce point de vue, elle a considéré comme mal conçus tous les projets qui avaient pour but d'arracher à Méhémet-Ali, par la force des armes les portions de l'empire turc qu'il occupe actuellement. La France ne croit pas cela bon pour le sultan, car on tendrait ainsi à lui donner ce qu'il ne pourrait ni administrer ni conserver. Elle ne le croit pas bon non plus pour la Turquie en général, et pour le maintien de l'équilibre européen, car on affaiblirait, sans profit pour le suzerain, un vassal qui pourrait aider puissamment à la commune défense de l'empire. Quant à l'emploi de la force, les moyens dont les puissances pourraient disposer, semblaient insuffisants ou plus funestes que l'état de choses auquel on voulait porter remède. On n'avait adressé au cabinet des Tuileries aucune proposition positive sur laquelle il eût à s'expliquer. Il ne fallait donc pas imputer à son refus la résolution prise à son insu. Le concours moral de la France, dans une conduite commune, était une obligation de sa part : il n'en était plus une dans la situation nouvelle où semblaient vouloir se placer les puissances. La France ne peut plus être mue désormais que parce qu'elle doit à la paix et ce qu'elle se doit à elle-même.

En communiquant ce contre-mémorandum au ministre anglais M. Guizot ajouta ces fières paroles : Je ne doute pas de la sincérité de vos intentions, mais vous ne disposez pas des événements ni du cours qui peut leur être imprimé. Partout en Europe, ce qui se passe en ce moment sera considéré comme une large brèche qui peut en ouvrir de plus larges encore. M. Canning, dans un discours très beau et très célèbre, a montré un jour l'Angleterre tenant entre ses mains l'oultre des tempêtes et en possédant la clef ; la France a aussi cette clef et la sienne est peut-être la plus grosse. Elle n'a jamais voulu s'en servir. Ne nous rendez pas cette politique plus difficile et moins assurée. Ne donnez pas en France aux passions nationales de sérieux motifs et une redoutable impulsion. Ce n'est pas là ce que vous nous devez, ce que nous doit l'Europe pour la modération et la prudence que nous avons montrées depuis dix ans.

A Londres, l'opinion publique se prononçait avec amertume contre Palmerston, qu'on accusait d'avoir commis une grande étourderie ; les intérêts, cette pierre de touche de la politique anglaise, se montraient sérieusement alarmés. On regardait le cabinet whig comme fort ébranlé ; le duc de Wellington récriminait avec vivacité contre le ministre des affaires étrangères et lord Ponsonby qu'il accusait d'avoir fait tout le mal. Sir Bulwer, le confident de lord Palmerston, savait que le ministère anglais formait des cabales en dehors et même dans son

je maintiens précisément l'opinion contraire. Je ne crains pas un matador de ce genre... Bulwer donne connaissance au ministre anglais d'un entretien avec M. Thiers, qui manifestait les intentions les plus belliqueuses Palmerston répond aussitôt : les fanfarons exécutent rarement les menaces dont ils sont prodigues... si Thiers vous tenait encore un langage menaçant, répliquez-lui sur le même ton, et faites-lui comprendre que si la France jette le gant, nous ne refuserons pas de le ramasser, et que si elle commence la guerre, elle perdra infailliblement ses vaisseaux, ses colonies et son commerce, avant d'en voir la fin... ce serait la fin de tout si les puissances de l'Europe devaient faire le sacrifice de leurs intérêts les plus essentiels pour apaiser les organisateurs d'émeutes de Paris ou faire taire les feuilles républicaines.

propre sein contre le chef du Foreign-Office. Les signataires du traité de Londres ressentait eux-mêmes le poids de leur entreprise pour l'exécuter de vive force, il fallait courir bien des chances périlleuses qu'ils n'avaient point prévues ? N'était-il pas facile au vice-roi de se tenir sur la défensive, d'évacuer les côtes et les villes du littoral, de concentrer ses troupes dans l'intérieur des terres et de les tenir prêtes, selon les circonstances, à marcher sur Constantinople ou à revenir sur la Méditerranée ? Il faudrait donc qu'on allât le chercher dans les défilés de la Syrie montagneuse et aride, mais rien n'avait été réglé pour une éventualité si naturelle. On ne pouvait pas compter sur l'armée ottomane, peu nombreuse et mal aguerrie l'escadre britannique ne contenait point de troupes de débarquement, et la Russie se fût montrée peu disposée à laisser les soldats anglais pénétrer seuls dans ces contrées qui sont pour eux la route la plus directe de l'Inde. L'Angleterre ne se serait pas souciee davantage de faire venir un corps d'armée russe des côtes de la mer Noire jusqu'en Syrie et de compromettre si gravement l'indépendance, la dignité de l'empire ottoman. Le prince de Metternich déclarait qu'il ne le souffrirait pas, et paraissait décidé à ne pas lever un soldat, à ne pas acheter un vaisseau, à ne pas fondre un canon la Prusse suivrait cet exemple. On ne pouvait employer d'autres moyens que les démonstrations maritimes, et, le mois de novembre venu, les escadres ne sauraient, sans courir les plus graves dangers, continuer à tenir la mer. Il s'agissait pour nous de gagner le printemps, car alors on remettrait en question tout ce qui serait décidé jusque-là.

Le gouvernement du roi faisait de rapides préparatifs : l'insuffisance des crédits alloués à l'armée, les sacrifices de la guerre d'Afrique rendaient nécessaires de grands efforts pour mettre la France sur le pied de paix armée. Diverses ordonnances appelèrent sous les drapeaux tous les soldats encore disponibles des classes de 1836 à 1839, ouvrirent plusieurs crédits montant à 116 millions pour l'accroissement de l'armée en hommes, en chevaux, pour l'augmentation du matériel naval. Nos places fortes et nos côtes reçurent les compléments d'armements qui leur faisaient défaut.

Dès le 21 juillet, M. Thiers envoya le comte Walewski en mission officielle à Alexandrie, porter au vice-roi, avec la nouvelle du traité de Londres, des conseils de modération et de sagesse le ministre français croyait celui-ci capable, sur une menace, sur un blocus, sur un acte quelconque, de mettre le feu aux poudres, de passer le Taurus, d'amener les Russes et de faire sauter l'Europe avec lui. Il lui demandait de se résigner à un rôle passif, de se tenir sur la défensive, de se contenter de la Syrie viagère avec l'Égypte héréditaire.

De leur côté, les signataires du traité et le Divan déployaient la plus grande activité. Le sultan s'empessa d'accepter l'œuvre de lord Palmerston, chargea Rifaat-Bey de porter à Alexandrie les sommations successives que la Porte devait adresser au pacha. Ce dernier refusa de laisser parler le messenger turc, et le lendemain, 17 août, il se contenta de répondre aux consuls d'Angleterre, de Russie, d'Autriche et de Prusse qu'il s'en rapporterait à la volonté de Dieu, et ne rendrait qu'au sabre ce qu'il avait acquis par le sabre. M. Walewski réussit mieux à se faire écouter après beaucoup d'hésitations, Méhémet-Ali finit par dire qu'il acceptait l'Égypte héréditaire **et qu'il s'en fiait pour le surplus à la magnanimité du sultan**. Par ce recours aux bontés de son suzerain, il donnait à entendre qu'il demandait et comptait bien avoir le gouvernement viager de la Syrie, ajoutant que s'il était refusé, il reprendrait la lutte.

M. Walewski se chargea de porter ces propositions au Divan, mais il offrit en vain la médiation de la France. Dès le 11 septembre, des conférences étaient ouvertes à Constantinople entre Reschid-Pacha, grand vizir et les ambassadeurs des quatre puissances. Il était évident que l'Europe tenait la Porte en tutelle, et M. Thiers commettait une lourde méprise en ne comprenant pas que lord Ponsonby était devenu le maître de la situation. Comment supposer en effet que la Porte pourrait préférer le système français alors que les autres cabinets se montraient plus favorables à son égard ? Le 11 septembre, un firman solennel proclamait la déchéance de Méhémet-Ali pour la troisième fois, le pacha se trouvait mis hors la loi musulmane, et pour la troisième fois on lui donnait un successeur ; le 22 septembre la nouvelle de la déchéance lui fut notifiée le lendemain, les consuls des quatre grandes puissances abattirent leurs pavillons et quittèrent l'Égypte la mission de M. Walewski avait totalement échoué.

Les coalisés faisaient marcher de front l'action diplomatique, l'action militaire et semblaient prendre à tâche d'écartier toute possibilité d'une solution pacifique. Dès le 14 août, avant les sommations de Rifaat-Bey, le commodore Napier se présentait devant Beyrouth, signifiait aux troupes égyptiennes d'avoir à évacuer la ville et la Syrie, jetait des proclamations aux Syriens, leur faisait passer des armes, des munitions, de l'argent, capturait des navires de commerce égyptiens. Au même moment, l'amiral Stopford arrivait en rade d'Alexandrie et s'y établissait. Le 11 septembre, Beyrouth était bombardée et se rendait après une faible résistance ; puis les côtes de la Syrie furent ravagées par un corps de dix mille hommes où figuraient trois mille auxiliaires anglais, et on apprit avec étonnement que l'armée d'Ibrahim-Pacha ne tentait aucun effort sérieux pour les éloigner. Le 22 septembre, Sidon tomba au pouvoir des alliés presque sans coup férir, et l'émir Beschir, qui avait résisté d'abord aux séductions de l'Angleterre, défectionna à son tour. Ainsi, les conséquences rigoureuses, extrêmes du traité du 15 juillet éclataient au moment même où les concessions du pacha faisaient entrevoir des espérances d'arrangement.

Le cabinet des Tuileries avait répondu à la nouvelle de la convention de Londres par des levées de soldats et de matelots il répondit à la nouvelle de son exécution par de nouvelles levées et la résolution de fortifier la capitale¹. Une

¹ Le projet de fortifier Paris rencontrait beaucoup d'adversaires, non seulement parmi les hommes politiques, mais encore parmi les penseurs et les écrivains MM. de Chateaubriand, Hugo, Lamartine, Berryer, Balzac, A. Karr, bien d'autres s'y montraient opposés, et l'auteur des *Lettres parisiennes* l'attaquait dans une série de paradoxes pleins de verve et d'esprit : Pour nous, disait-il, cette question n'est pas seulement une question politique, une question de nationalité, c'est une question de spiritualité, et nous voyons avec terreur un projet qui tend à étouffer dans Paris le règne naissant de l'intelligence. Selon nous, qu'on nous permette cette expression, Paris fortifié, c'est Paris bêtifié. Ce projet est un coup d'État contre l'esprit car il fait naturellement frémir tous ceux qui ont quelque chose à perdre. C'est aussi un coup d'État contre la liberté, car il a le don de séduire ensemble tous les vieux et les jeunes rabâcheurs le parti des propriétaires égoïstes, le parti des prolétaires envieux. L'un a pour représentant le Journal des Débats, l'autre a pour précurseur le National le premier hait l'avenir et ses promesses, le second hait le passé et ses souvenirs celui-ci veut étouffer ce qui doit naître ; celui-là veut anéantir ce qui est créé... Ce n'est pas tout, ce projet baroque non seulement nous paraît être un crime de lèse-humanité, de lèse-liberté, de lèse-nationalité, mais il nous paraît être aussi un crime de lèse-constitutionnalité. — Pensez-vous donc qu'un roi soit constitutionnel pour son plaisir, et croyez-vous bénévolement qu'un roi puisse rester constitutionnel dans une capitale fortifiée ?... En fait de volonté, la

ordonnance du 29 septembre prescrit la création de douze régiments d'infanterie, six régiments de cavalerie et dix bataillons de chasseurs à pied. Le 13 septembre, le *Moniteur* avait annoncé que la grande œuvre des fortifications de Paris était résolue les travaux furent déclarés d'urgence et d'utilité publique, le lieutenant général Dode de la Brunerie nommé directeur supérieur, les premiers crédits ouverts pour commencer l'exécution. Nous avons réuni les deux systèmes, écrivait M. Thiers à M. Guizot, qui tous deux sont bons, qui réunis sont meilleurs, et qui n'ont qu'un inconvénient, à mon avis fort accessoire, celui de coûter cher. En France, cela est pris, non pas avec plaisir, mais avec assentiment. On comprend que notre sûreté est là, et que c'est le moyen infaillible de rendre une catastrophe impossible.

Fortifier, mettre Paris à l'abri d'une surprise, d'un coup de main, ce n'était pas une idée nouvelle Vauban, Napoléon, sous la Restauration le maréchal Gouvion Saint-Cyr s'en étaient préoccupés. La crainte d'inquiéter les habitants et l'incroyable rapidité des événements, m'empêchèrent, dit Napoléon, de donner suite à cette grande pensée. Fortifier Paris, c'était fortifier la France avec la centralisation, il devenait impossible de prolonger la défense du pays, si Paris

possibilité est une tentation à laquelle un ange, un saint, un philanthrope couronné n'échapperait point. Les effets de la toute-puissance sont incalculables. On résiste au pouvoir d'un autre, mais on cède au pouvoir qu'on a... Un roi qui peut raisonnablement se permettre des rêveries d'obéissance n'est déjà plus libre de ne pas commander, et, malgré lui, le roi le plus constitutionnel se *déconstitutionnaliserait* insensiblement, involontairement, dans cette atmosphère de salpêtre dont vous l'auriez enivré, devant cet appareil de tyrannie qui lui parlerait sans cesse de vengeance et d'impunité. Et nous le disons naïvement, nous ne croyons pas que jamais un roi puisse être sincèrement constitutionnel. Le roi Louis-Philippe met tout son esprit à l'être, à le paraître Charles X n'a jamais pu y parvenir et il y a noblement renoncé. Louis XVIII est celui de tous qui a joué ce rôle avec le plus de résignation, et cela s'explique, il était infirme. Quand on ne peut marcher qu'avec une brouette, on est préparé d'avance à ne gouverner qu'avec une charte.

Mais vous ne savez donc pas ce que c'est que d'être roi constitutionnel, vous ne sentez donc pas ce qu'il faut de patience, de courage, d'abnégation, de patriotisme pour se résigner à un pareil métier ? Pour un grand prince, dans le gouvernement parlementaire, tout est supplice, effort, ennui ; toujours feindre, toujours craindre, toujours spéculer, tout calculer, voilà sa vie ! C'est l'hypocrisie organisée par la légalité. Un ministre absolu a pour lui du moins la franchise, il veut et il ose dire je veux ! Mais dans le gouvernement parlementaire, ce ne sont que ruses, détours, mensonges ; on veut et l'on ne dit pas je veux ; on dit : je propose... et l'on emploie toute l'énergie de son caractère à faire vouloir à d'autres sa volonté. Et ce n'est qu'à force d'humiliations dévorées, de complaisances avilissantes, de compromis honteux, de considérations indignes, que rois ou ministres parviennent à conserver ce lambeau de pourpre déchiré, reprisé, rapiécé, piqué par l'humidité, passé au soleil, mangé aux rats, sans couleur et, sans valeur, que l'on appelle encore le pouvoir !... Quant à nous, nous comprenons que l'on se résigne aux plus arides travaux... mais nous ne concevons pas qu'on lutte sans dégoût avec toutes les passions mauvaises, avec toutes les médiocrités jalouses, que l'on fasse dépendre la gloire de son nom et l'œuvre de son règne de l'intempérie des consciences et de la fureur des sots. — Tout homme qui a du sang dans les veines est absolu ; tout homme qui a de la dignité est absolu tout homme qui a de l'esprit est absolu ; l'état normal pour un roi quelconque, c'est l'absolutisme. La constitutionnalité est une invention admirable, une invention protectrice, pleine de prévoyance et de garantie, mais c'est une invention contre nature, une combinaison superbe qu'il faut maintenir, perfectionner, consacrer, mais qu'il faut surveiller aussi parce qu'elle est factice... Aujourd'hui, c'est la royauté qui est embastillée ; demain, si votre projet réussit, ce sera la liberté.

était pris. Louis-Philippe avait à cœur de réaliser cette idée patriotique, et plusieurs fois avant 1840, des commissions avaient mis en avant divers projets. Mais les hommes compétents eux-mêmes demeuraient divisés les uns voulaient une série de forts isolés, distribués de manière à croiser leurs feux et à commander les approches de la ville les autres réclamaient une enceinte continue, se développant sans interruption sur le pourtour de la capitale. Forte de ces divergences, l'opposition se montrait passionnée, résolue à empêcher le projet d'aboutir. Beaucoup de conservateurs y voyaient une sorte de défi à l'Europe et s'effrayaient de tous les périls d'un siège si la guerre venait à éclater les financiers s'épouvantaient d'une aussi forte dépense, tandis que nombre de libéraux naïfs et de républicains, envisageant la chose comme un grand obstacle à la liberté des révolutions, imputaient au pouvoir le dessein de se servir des forts détachés pour opprimer Paris bien plus que pour repousser l'étranger. C'étaient, disait-on alors, de nouvelles Bastilles dont on entourait la capitale. Au contraire, les républicains du *National* demandaient les fortifications ils n'ignoraient pas que Paris serait toujours le quartier général de la révolution, qu'en cas d'événement, il suffit d'être maître de Paris pour dominer la France ils voulaient, selon- leur propre expression, que Paris fût la citadelle de la liberté dans le monde, que Paris crénelé fût le réduit de la révolution.

Après trois années d'études et de discussions, une nouvelle commission de défense, nommée en 1836, avait enfin déclaré que l'un sans l'autre les deux systèmes restaient imparfaits et incomplets, et que, pour devenir efficaces, on devait les réunir, les rendre solidaires. Il faut, disait un de nos officiers les plus distingués, M. de Chabaud-Latour, alors chef de bataillon du génie, il faut, pour fortifier Paris, une enceinte continue et des forts détachés, une enceinte pour que l'ennemi ne puisse espérer pénétrer, par les larges trouées de deux ou trois mille mètres que les forts laisseront entre eux des forts, pour que la population n'ait pas à souffrir les horreurs d'un siège, et pour que le rayon d'investissement de Paris soit si étendu qu'il devienne comme impossible, même aux armées les plus nombreuses. Chargé par M. Thiers de rédiger un projet d'ensemble, M. de Chabaud-Latour, dans un remarquable mémoire, traça un plan complet, discuta les moyens d'exécution et, avec une étonnante précision, évalua la dépense à la somme de 140 millions.

M. Thiers comprenait et possédait à un haut degré le sentiment national¹, levier puissant, arme à deux tranchants, qui, maniée par des mains imprudentes, se retourne trop souvent contre la France, mais qui a produit tant de choses glorieuses et héroïques. Malgré les clameurs de l'opposition contre le système des forts détachés, malgré le mécontentement de beaucoup de ses amis et d'une partie de la presse, il n'hésita pas à adopter le plan tout entier. La perspective accréditée d'une guerre européenne, l'irritation et les alarmes publiques lui

¹ Quiconque en France possède et comprend le sentiment national, exerce un charme irrésistible sur les masses et peut les conduire et les pousser à son gré, leur soutirer leur dernier sou ou leur dernière goutte de sang. C'était là le secret de Napoléon et son historien Thiers l'a appris de lui, appris avec le cœur, non avec la simple raison, car le sentiment seul comprend le sentiment... M. Thiers est véritablement pénétré du sentiment national français, et, quand on sait cela, on comprend toute sa force et son impuissance, ses erreurs et ses avantages, sa grandeur et sa petitesse... Ce sentiment explique tous les actes de son ministère là nous rencontrons la translation des cendres impériales... là, l'étourderie des cris de colère et d'alarme poussés au moment que le traité de Londres fut divulgué et puis l'activité réfléchie de l'armement général, et cette résolution colossale de la fortification de Paris (Heine, *Lutèce*).

fournissaient l'occasion favorable, en justifiant ses appréhensions patriotiques. Le Parlement ne fut pas appelé à sanctionner cette mesure : vu l'urgence et la gravité des circonstances, on procéda par voie de simple ordonnance, comme on avait fait pour tant d'autres crédits.

C'est donc à M. Thiers et à Louis-Philippe qu'il faut reporter l'honneur de cette grande résolution pour rester impartial, il faut reconnaître que le ministère du 29 octobre accepta courageusement cet héritage. M. Guizot eut à combattre bien des résistances dans les Chambres, il dut aussi calmer les inquiétudes des puissances étrangères, apaiser les scrupules financiers de M. Humann, réfuter les objections pratiques du maréchal Soult contre l'enceinte continue. Il sut restituer au projet de loi son véritable et fondamental caractère gage de paix et preuve de force c'était le moyen d'imposer à l'étranger, de le contenir, de donner de la liberté, de l'aisance à l'exercice de notre juste influence.

Aux yeux de Henri Heine, les fortifications de Paris étaient l'événement le plus considérable de son temps, et voici de quelle manière le duc de Wellington les appréciait : Vos fortifications de Paris, dit-il en 1844 à M. Guizot, ont fermé cette ère des guerres d'invasion et de marche rapide sur les capitales que Napoléon avait ouverte. Elles ont presque fait pour vous ce que fait pour nous l'Océan. Si les souverains de l'Europe m'en croyaient, ils en feraient tous autant. Je ne sais si les guerres en seraient moins longues et moins meurtrières elles seraient, à coup sûr, moins révolutionnaires. Vous avez rendu par cet exemple un grand service à la sécurité des États et à l'ordre européen. La prédiction du duc de Wellington ne devait s'accomplir qu'en partie mais après les événements de 1870, personne aujourd'hui ne méconnaîtra la grandeur du service rendu à la France par le gouvernement de Juillet, personne ne blâmera Louis-Philippe, l'ennemi déclaré de la guerre, de la destruction, de s'être rappelé 1814 et 1815, d'avoir voulu profiter des amères leçons de l'expérience, d'avoir pensé au lendemain et prévu l'avenir avec un souci patriotique. Les forts détachés n'eurent d'ailleurs pour effet ni de favoriser les prétentions du pouvoir personnel, ni de clore l'ère des révolutions parisiennes 1848, 1870, 1871 sont là pour démentir toutes les inquiétudes plus ou moins sincères, les lieux communs et les paradoxes de l'opposition.

L'opinion publique avait vu dans l'alliance des quatre puissances le présage d'une nouvelle coalition contre la France. Emporté par sa colère, M. Thiers résolut d'envoyer l'escadre française à Alexandrie, de protester formellement contre la déclaration de déchéance, de porter d'urgence les armements au pied de guerre. Le roi, plusieurs ministres craignirent de rendre la guerre inévitable, et le 3 octobre, le cabinet crut devoir donner sa démission qui ne fut point acceptée. Grâce aux conseils du duc de Broglie, une transaction fut adoptée dans les termes suivants concentrer la flotte aux îles d'Hyères, la tenir prête à se porter sur tous les points de la Méditerranée, faire expressément un casus belli d'une attaque contre l'Égypte. En même temps on continuait les armements de guerre, et les Chambres étaient convoquées pour le 28 octobre.

Rappeler notre escadre du Levant était un acte de prudence et de courage politique. Il y a certains cas où, comme on l'a dit, les canons partent d'eux-mêmes. Les flottes française et anglaise étaient animées d'un patriotisme brûlant, d'un esprit de rivalité passionnée, nos marins étaient impatients du combat, se croyaient sûrs de la victoire. Le ministère ne pouvait admettre que les destinées de la France fussent à la merci du moindre incident soulevé par la susceptibilité ombrageuse de quelque officier subalterne ; il voulait rester maître

de choisir, s'il le fallait, le jour et le lieu de l'attaque, ne pas se réveiller un matin en guerre avec l'Europe, par suite d'un malentendu, d'une bravade ou d'une étourderie. Cependant l'effet de cette détermination fut des plus fâcheux les adversaires du gouvernement l'attaquèrent avec violence, ses amis la défendirent mollement la France paraissait reculer, l'orgueil national s'irritait de la moindre apparence, ne tenait aucun compte au pouvoir de ses difficultés, des preuves d'énergie qu'il donnait sur d'autres points. Ni Bulwer, ni Palmerston n'accusaient la France de vouloir reculer en cette circonstance : celui-ci pensait que l'escadre était rappelée afin d'être en mesure de rencontrer et de repousser la flotte russe de la Baltique Bulwer affirme que l'idée de M. Thiers était de s'emparer des îles Baléares, en partie comme protestation contre la participation supposée de l'Angleterre dans les affaires de la péninsule espagnole, et en partie parce qu'en cas de guerre, il serait important pour la France de posséder ces îles à cause de leur proximité avec l'Algérie. A l'appui de cette révélation, Bulwer rapporte que le comte Jaubert déclara à la Chambre que si le cabinet du 1er mars était resté plus longtemps au pouvoir, le drapeau français aurait flotté sur les îles Baléares.

Depuis le traité du 15 juillet, lord Palmerston et M. Thiers avaient engagé une petite guerre diplomatique de memorandum, où chacun cherchait à plaider sa cause devant son pays. La réponse du ministre français, en date du 3 octobre, mérite d'être signalée ; elle résumait avec clarté et fermeté la politique du gouvernement français depuis 1839, faisait habilement ressortir ce qu'il y avait de mensonger dans le prétendu respect des puissances pour l'intégrité de l'empire ottoman, dans cette tactique qui consistait à enlever au vice-roi la Syrie pour la rendre non au sultan mais à l'anarchie. — Les quatre cours, ajoutait M. Thiers, en attribuant au vassal heureux qui a su gouverner l'Égypte, l'hérédité de cette province, lui attribuent encore le pachalik d'Acre, mais elles lui refusent les trois autres pachaliks de Syrie, ceux de Damas, d'Alep, de Tripoli. Elles appellent cela sauver l'intégrité de l'empire ottoman. Ainsi, l'intégrité de ce dernier est sauvée, même quand on en détache l'Égypte et le pachalik d'Acre ; mais elle est détruite si on en détache de plus Damas, Alep et Tripoli. Maître de la Syrie et de l'Égypte, Méhémet-Ali deviendrait, pour le sultan, le plus précieux des auxiliaires son intérêt répondait de lui à défaut de sa fidélité. C'est l'alliance anglo-française qui depuis dix ans sauvait la paix et l'indépendance des États sans nuire à la liberté des nations cette alliance était rompue par le traité de Londres.

Cinq jours après, M. Thiers adressait au cabinet de Saint-James sa note du 8 octobre sans y prononcer d'une façon précise le mot et le moment du casus belli, il avançait résolument que si le Pacha était menacé dans son établissement égyptien, la France ne voudrait, ne pourrait pas le souffrir. Cette note était, en quelque sorte, l'ultimatum de la diplomatie française, et si elle n'écartait pas toutes les chances de guerre, elle les diminuait beaucoup. Elle interdisait aux puissances de toucher à l'Égypte, mais elle abandonnait implicitement la Syrie à la fortune de la guerre. En envoyant cette note, le cabinet ne se donnait pas, comme on le lui reprocha, des airs d'enfonceur de portes ouvertes, et elle n'était pas, selon le mot de Lamartine, le Waterloo de la diplomatie française c'est seulement le 15 octobre que Palmerston, trouvant possible de laisser l'Égypte au

vice-roi, écrivait à lord Ponsonby de faire une démarche auprès du sultan, afin que celui-ci rétractât le décret de déchéance¹.

Les têtes les plus froides, les caractères les plus circonspects étaient emportés par le mouvement général. On prêtait à Louis-Philippe ces paroles menaçantes : *Je mettrai, s'il le faut, le bonnet rouge* ; son fils, le duc d'Orléans, l'avait supplié de relever le gant, aimant mieux, disait-il, être tué sur les bords du Rhin et du Danube que dans un ruisseau de la rue du Bac. La nouvelle du bombardement de Beyrouth, les levées d'hommes, les armements avaient excité la plus vive émotion : le 5 % qui, le 6 septembre était à 113, tomba, le 14, à moins de 101. Les exaltés essayaient de s'emparer de la question extérieure pour la convertir en question de révolution intérieure. Les Républicains, dit M. Elias Regnault, comprenaient parfaitement qu'une guerre européenne devait nécessairement ébranler le trône, leur offrir toutes les chances de l'inconnu, toutes les occasions qui appartiennent à l'audace, et ils appelaient hautement la nation aux armes dans des articles pleins de verve, de ressentiments et d'espérances. Partout on chantait la *Marseillaise*, les coalitions d'ouvriers se multipliaient des banquets eurent lieu dans nos principales villes, où l'on prononçait les discours les plus incendiaires contre le gouvernement, contre la Sainte-Alliance des rois ; les sociétés populaires recommençaient leurs menées, les réunions populaires leurs bravades et leurs exigences². Un sous-officier de la garde municipale fut victime

¹ Dans une note du 2 novembre, il revenait même sur sa déclaration et ne reconnaissait plus à la France le droit de réserver l'Égypte d'après lui, le sultan, le souverain de l'empire turc, avait seul le droit de décider auquel de ses sujets il confierait le gouvernement de telle ou telle partie de ses États les puissances ne pouvaient émettre à ce sujet que des avis. Ainsi le ministre anglais provoquait le sultan à maintenir la déchéance absolue, que quinze jours auparavant, il l'engageait à rétracter. Le 26 novembre, il annonçait à lord Granville qu'on n'avait jamais dit à la France qu'on laisserait en tout cas Méhémet-Ali en Égypte.

Si les quatre puissances cédaient aux menaces de la France, elles seraient bientôt forcées de lui faire la guerre pour résister à ses empiétements ultérieurs, ou de se résigner patiemment à subir une série d'agressions et d'insultes. En ce qui nous concerne, comme gouvernement, nous serions déshonorés et le pays le serait avec nous. Les intrigues et les cabales que Thiers et ses auxiliaires anglais et étrangers ont montées contre moi dans toutes les directions dépassent toute croyance. (*Lettres de Palmerston à Bulwer et à lord Granville*).

² Le 1er octobre, l'abbé de Lamennais publiait une brochure populaire intitulée : *Le Gouvernement et le Pays*. La France, y lisait-on, moissonne ce qu'a semé un pouvoir qui semble n'avoir eu dès son origine que deux pensées la trahir au dedans, l'asservir au dehors ; fonder sur les ruines de la Révolution, qui la fit si grande, un abject despotisme, vassal des trônes, qu'ébranla tant de fois sa glorieuse épée. Dans son numéro du 5 octobre, la *Revue démocratique* allait plus loin : En 1830, comme en 89, la bourgeoisie fut sans entrailles, sans cœur, sans âme. En 1830 comme en 89, elle escompta misérablement, en marchande qu'elle est, le sang du prolétaire. La véritable question est celle-ci : *Trente-deux millions de Français sont tenus en tutelle par une poignée de factieux qui ne peuvent d'aucune manière légitimer leur incroyable usurpation. L'or est leur mobile. L'or leur tient lieu de talent, de vertu, de conscience*. Puis, rappelant que jadis, le peuple avait bien su trouver le *défaut de la cuirasse du noble avec la lame de ton couteau plébéien*, l'écrivain menaçait la bourgeoisie du même sort : Prenez garde qu'il ne trouve, comme vos ancêtres le défaut de votre cuirasse, qu'il ne se compte et qu'il ne vous compte ; prenez garde qu'il ne surgisse un autre Toussaint Louverture pour exhumer et reproduire aux yeux de vos nègres blancs l'ingénieuse comparaison des graines noires et blanches ; car, esclaves là-bas, ouvriers ici, la différence n'existe que dans les mots.

de ces désordres et lâchement poignardé par une bande d'énergumènes. Il ne s'agissait plus des intérêts du pacha, mais d'une guerre universelle et révolutionnaire, sans limites dans son but comme dans ses conséquences. A Paris, les choses en vinrent au point que le maréchal Gérard dut faire un ordre du jour à la garde nationale pour la prémunir contre ceux qui voulaient l'entraîner à des démonstrations belliqueuses. Ces débordements, ces fanfaronnades produisirent une double conséquence. A Londres, où l'alliance française avait conquis une réelle popularité, beaucoup de wighs, de torys, avaient blâmé la politique de Palmerston, qu'ils accusaient de compromettre la paix du monde pour un intérêt chimérique. L'attitude de la presse française, les clameurs révolutionnaires changèrent cette disposition, empêchèrent le public et les journaux anglais d'exprimer tout leur mécontentement. Bientôt l'Angleterre entière porta aux nues lord Palmerston et le proclama grand homme, avec d'autant plus d'enthousiasme qu'elle admire naïvement le succès, et que les triomphes du ministre étaient l'éclatante réfutation des menaces du chauvinisme français. Un des chefs du parti tory, lord Aberdeen, alla jusqu'à écrire que la récente conduite de lord Palmerston effaçait tous ses torts. Lord Melbourne disait ironiquement qu'on ne peut admettre qu'une nation trouve dans son tempérament irritable une raison de dicter la loi aux autres ce serait faire comme dans la vie privée, où trop souvent le plus mauvais caractère de la famille parvient à gouverner les autres membres à force de répéter qu'il est très irritable, très susceptible, et qu'il ne faut pas le mettre en colère.

D'autre part, les populations libérales de l'Allemagne s'étaient senties froissées dans leur orgueil patriotique ; les couplets de la Marseillaise, les menaces de conquête et d'invasion de nos exaltés n'avaient eu d'autre effet que de les rallier à leurs gouvernements, de resserrer leurs liens de fidélité et de dévouement. Le moment où les cabinets absolus se liguèrent contre nous était précisément celui où nous perdions au dehors la sympathie des masses. Par une fatalité déplorable, le gouvernement de Juillet se trouvait porter, en une épreuve si décisive, la responsabilité des écarts de la faction hostile, qu'il avait, pendant dix ans, énergiquement combattue.

En France, les sorties belliqueuses, l'effervescence des parties extraparlimentaires, l'échauffourée de Boulogne, la prise de Beyrouth, avaient rendu au parti conservateur sa clairvoyance et refroidi son enthousiasme les affaires commerciales se ralentirent, l'esprit d'ordre légal et de paix reparut ; on comprit que la puissance du pacha, mise à l'épreuve, se trouvait bien au-dessous de ce qu'on avait espéré. Interprète des alarmes des esprits raisonnables, le Journal des Débats écrivait le 13 octobre : Qu'on lise les journaux radicaux, ceux de Paris et ceux des départements ! Y a-t-il encore des lois, une charte, une monarchie en France ? Y a-t-il un gouvernement ? Ou bien, sommes-nous déjà en pleine anarchie ? Les lois, on les brave ouvertement. La Charte, on déclare tout haut qu'on ne s'en inquiète pas. La royauté, on l'insulte sans mesure, sans pudeur. Les Chambres, on les menace, on leur montre en perspective la colère du peuple, on cherche à ébranler par tous les moyens leur indépendance. Le parti révolutionnaire parle en maître, il n'est plus permis d'avoir une opinion libre. Qui n'est pas pour la guerre immédiate, pour la guerre universelle, est un partisan de l'étranger. Voilà comment se préparent par les violences de la parole, celles de l'action. On commençait à sentir que la Syrie n'était pas un cas de guerre légitime, que la France, qui n'avait pas fait la guerre pour la Pologne et l'Italie, ne pouvait raisonnablement la faire pour arracher une province asiatique des mains du sultan. On avait tenu peu de compte de son amitié, il y avait eu un

mauvais procédé, il n'y avait pas eu d'injure, d'offense réelle, car M. Thiers avait refusé son concours aux termes qu'on lui proposait. C'était une raison de froideur, d'isolement, de politique indépendante et personnelle c'était surtout une grande chimère de croire que, vivant au milieu de l'Europe, la France pût se passer contre elle toutes ses fantaisies.

Cette résurrection de l'esprit de résistance et de paix devait affaiblir la situation du cabinet du 1er mars, déjà compromis par ses mésaventures diplomatiques. M. Thiers persistait d'ailleurs à vouloir armer sur le pied de guerre il proposait de porter les armements au chiffre de six cent trente-neuf mille hommes, avec trois cent mille gardes nationaux puis au printemps prochain, il aurait comme il le déclara plus tard à la tribune, négocié à la tête de toutes ses forces, exigé la modification du traité de Londres ou déclaré la guerre. Il songeait à se donner une Ancône en Orient, à prendre Candie, l'ancienne île de Crète¹. Mais des dissensions intestines avaient déjà éclaté dans le ministère plusieurs de ses collègues trouvaient qu'il allait trop loin, blâmaient ses allures napoléoniennes, sa politique printanière, comme on disait alors. Chose remarquable, les plus pacifiques étaient le ministre de la guerre et celui de la marine. L'amiral Roussin faisait entendre de sages conseils : *Vous parlez des forces du pacha, s'écriait-il, vous parlez de ses armées, de ses flottes, mais il n'a que des apparences d'armée, des apparences de flotte. Ses soldats tous réunis ne résisteraient pas à un régiment européen quant à ses vaisseaux, je ne demande qu'une frégate, une seule, pour les disperser et les brûler. J'ai vu de trop près ces troupes et ces marins pour les traiter autrement que comme de vaines fantasmagories.* Lors de son ambassade à Constantinople, l'amiral Roussin avait été un des premiers à deviner la duplicité de lord Palmerston et de lord Ponsonby. *Monsieur le Maréchal, écrivait-il au duc de Dalmatie, qu'on ne me parle plus de l'alliance anglaise ; personne n'y croit ici ; je n'y crois pas moi-même, et l'on me rirait au nez si j'en parlais.* Malheureusement M. Thiers continuait à compter sur le temps et l'imprévu aux avis du ministre de la marine, il préférait ceux des journaux amis de Méhémet-Ali².

¹ Au sujet de ce plan belliqueux, des plaisants disaient que le coq gaulois voulait enfin relever la crête.

² Pendant son ministère, M. Thiers avait réussi à accaparer une grande partie de la presse parisienne, et ses adversaires prétendaient, non sans quelque raison, que le gouvernement était à la remorque des journalistes. Plus tard M. Jouffroy, faisant allusion à cette invasion de la presse dans le pouvoir, disait dans son rapport de 1841 sur la loi des fonds secrets *un gouvernement qui se fait journaliste oublie son rôle dans l'État ; un gouvernement qui compte avec les journaux oublie sa dignité.* Les ambassadeurs étrangers, les députés conservateurs qui connaissaient cette situation, devaient être singulièrement choqués de voir les confidents et intimes du président du conseil, vociférer des cris de guerre et de propagande, écrire ces phrases pleines d'insinuations perfides à l'égard de Louis-Philippe. *Le ministère veut soutenir l'honneur de la France, mais il ne le peut pas. — On prépare quelque grande honte pour la France. Il semble qu'un mauvais génie s'étudie à ne permettre que des enfantements qui sont des avortements. — Le système de la paix à tout prix n'a pas encore trouvé d'endosseurs. —* Extraits du *Courrier français* pendant le mois d'octobre.

Tous les écrivains ne se montraient cependant pas aussi disposés à transformer une question d'habileté ministérielle en une question d'insulte nationale quelques-uns, et des meilleurs, gardaient leur indépendance et leur franc-parler. *Et pourquoi, s'il vous plaît, la guerre ?* écrivait le vicomte de Launay. *Parce que M. Thiers est un aimable étourdi : il sait bien faire les coalitions, mais il ne sait pas les prévoir. La justice politique n'est donc pas un vain nom qui règne par le fer périra par le fer qui triomphe par une coalition*

Sur ses entrefaites, l'attentat de Darmès porta au cabinet déjà chancelant un nouveau coup.

Le 15 octobre, vers six heures du soir, au moment où le roi retournait à Saint-Cloud, accompagné de la reine et de sa sœur, madame Adélaïde, un homme placé près du poste du pont de la Concorde lui tira un coup de carabine. Personne dans la voiture ne se trouva atteint, deux valets de pied et un garde national à cheval de l'escorte furent légèrement blessés. L'arme était si fortement chargée qu'elle éclata et emporta plusieurs doigts de l'assassin. Arrêté sur-le-champ, l'auteur de l'attentat parut vouloir se glorifier de son forfait. **Votre nom, lui demanda-t-on ? — Conspirateur. — Votre profession ? — Exterminateur de tyrans. — Qui vous a poussé à un crime si horrible ? — J'ai voulu délivrer la France du plus grand tyran des temps anciens et modernes. C'était un domestique frotteur, nommé Darmès, fanatique grossier et brutal, dépravé de mœurs et d'intelligence, affilié à la société des Communistes ou Travailleurs Égalitaires. Le crime du 15 octobre, écrivit le *Journal des Débats*, est le commentaire des doctrines de la faction radicale c'est le post-scriptum de leurs doctrines.**

Ce crime produisit une profonde sensation on y vit le fruit des attaques de la presse contre le roi, de la fermentation révolutionnaire. L'humeur et la défiance du parti conservateur s'en accrurent, les idées de paix et d'ordre légal regagnèrent un nouvel empire. M. Thiers avait amené les choses au point que la guerre paraissait imminente peut-être aussi sentait-il que le terrain s'effondrait sous ses pas, et songeait-il à se ménager une bonne retraite sur les bancs de l'opposition, à garder intacte sa popularité, en laissant à d'autres le lourd fardeau du pouvoir ; **Après moi, disait-il, gouvernera qui pourra.** Le 20 octobre, il présenta au roi le projet de discours de la couronne, destiné à ouvrir la session le langage en était digne et ferme, mais il avait pour conséquence obligée le pied de guerre, et semblait conçu dans la perspective de la guerre.

Louis-Philippe s'était associé vivement aux émotions patriotiques sans qu'elles dominassent son jugement ; il était plein de sympathie pour le sentiment national, capable aujourd'hui de le partager, et d'en reconnaître demain le péril. **Il démêlait avec un ferme bon sens l'intérêt vrai du pays et il en faisait la règle**

périra par une coalition. Jadis toutes les puissances de l'Europe se coalisèrent pour se venger de Napoléon aujourd'hui les mêmes puissances se coalisent pour se moquer de M. Thiers... Voilà toutes nos relations de commerce menacées, voilà toutes nos industries étranglées, toutes nos manufactures paralysées, tous nos intérêts compromis... Voilà toutes les factions réveillées, tous les droits remis en question voilà l'Europe en feu. Pourquoi ? En vérité, nous ne pouvons trouver à tous ces événements une autre cause tout cela parce que M. Thiers a voulu être ministre à tout prix. Pour nous, qui n'étudions que la philosophie de la politique, nous pensons que c'est un bien terrible effet pour une aussi petite cause.

La France, disait Alphonse Karr, la France n'a d'autre ennemi que M. Thiers, elle n'est menacée dans sa fortune que par M. Thiers, qui, pour cacher son outrecuidance, dépense des millions, va dépenser des hommes et nous jette dans une guerre inutile et dangereuse. La France n'est insultée que par M. Thiers, qui l'a audacieusement mystifiée. M. Thiers, entré aux affaires par le trouble, n'a donné lui-même pour raison de son élévation que l'alliance anglaise et le besoin d'un ministère plus parlementaire et voici qu'il nous met en guerre avec l'Angleterre, et, se déclarant dictateur, se demande à lui-même et se vote avec empressement des sommes énormes, refusant d'assembler les Chambres et de leur soumettre aucune des questions dont dépend en ce moment peut-être le sort de la France.

de sa politique, doutant souvent du succès et regrettant la popularité, mais bien résolu à la sacrifier plutôt que d'obéir à ses entraînements, comprenant, partageant les joies et les tristesses nationales, étranger à aucune des émotions, des instincts, des aspirations du pays, quelquefois trop impétueusement dominé par ses impressions du moment, ses premières idées et l'intempérance de ses premières paroles. Le roi et le président du conseil voulaient tous deux préserver l'honneur et la dignité de la France, mais ils différaient sur les moyens celui-là connaissait mieux les dispositions et les forces réelles de l'Europe, craignait avec raison qu'une collision ne sortît, par notre seule faute, des armements extraordinaires faits pour la prévenir. M. Thiers avait voulu se ménager un triomphe exclusif aux dépens des autres puissances il avait été deviné et prévenu ; la France ne devait pas porter la peine de son orgueil déçu¹. En 1823, après le congrès de Vérone, l'Angleterre, qui désapprouvait l'expédition d'Espagne, s'était trouvée dans la même situation que la France subissait après le traité de Londres. Elle déclara qu'elle ne ferait pas un casus belli de l'intervention armée en Espagne, mais elle ne souffrirait pas que celle-ci s'étendît au Portugal elle garantissait l'intégrité de ce royaume, comme nous garantissions celle de l'Égypte. Les Cortès espagnoles n'opposèrent pas plus de résistance en 1824 que les troupes de Méhémet-Ali en 1840 seule de son avis contre toute l'Europe, l'Angleterre assista mécontente, isolée mais pacifique et sans se mettre sur le pied de guerre, au triomphe des autres cours, et laissa replacer la Péninsule sous l'autorité de Ferdinand VII².

M. Thiers et la majorité du conseil n'ayant pu convaincre le roi, le cabinet du 1er mars donna définitivement sa démission le 22 octobre.

M. Guizot, une fois les voiles déchirés, avait compris la faiblesse réelle du pacha et la gravité du péril révolutionnaire à ses yeux, le mal essentiel de la situation, c'était, par un mélange de forfanterie et de timidité, d'avoir affiché la guerre sans la vouloir, d'avoir poussé à la guerre en visant à la paix. Le but avait été dépassé sans être atteint ; l'Europe n'avait eu ni assez confiance, ni assez peur on avait irrité sans imposer, en répandant une malfaisante inquiétude. M. Guizot avait fait ses conditions point de réforme électorale, point de dissolution, point de concession à la gauche ; cependant le ministère marchait vers la dissolution. On retournait vers 1831, vers l'esprit démagogique exploitant l'entraînement national et poussant à la guerre sans motif légitime, sans chance raisonnable de succès, dans le seul but et le seul espoir des révolutions. La gauche semblait dominer la situation comme preuve de cette prépondérance, le cabinet portait M. Odilon Barrot à la Présidence³. Voilà pourquoi M. Guizot, ambassadeur de M.

¹ Comme on l'a fort bien dit, il n'y avait pas, entre les gouvernements de Constantinople et d'Alexandrie, de sensible différence ; il ne s'agissait au fond que de savoir si les Syriens seraient bâtonnés par les Egyptiens ou par les Turcs.

² Bulwer rapporte que le roi lui répondait : Il n'y a pas de doute que le pacha ne doive être mis à la raison ; mais c'est un second Alexandre. Je n'ai pas d'armée capable de lutter contre celle qu'il pourrait m'opposer sur le champ de bataille. Dans la moitié des cercles anglais on riait de l'absurdité de l'idée qu'avait lord Palmerston de vouloir tenter de soumettre un potentat aussi puissant que Méhémet-Ali.

³ Un des collègues de M. Thiers ne cessait depuis quelque temps, de signaler au roi cette situation fautive : Renvoyez-nous, Sire, disait-il, nous ne pouvons plus rien et nous empêchons tout.

Thiers, pouvait lui succéder, et adopter le programme contenu dans la note du 8 octobre¹.

Le 29 octobre, le nouveau ministère se trouva constitué de la manière suivante le maréchal Soult, président du conseil et ministre de la guerre, MM. Guizot, Duchâtel, Humann, ministres des affaires étrangères, de l'intérieur et des finances MM. Teste et Cunin-Gridaine prenaient les portefeuilles de la justice et de l'agriculture, M. l'amiral Duperré et M. Villemain ceux de la marine et de l'instruction publique. C'était un ministère conservateur, dont la plupart des membres avaient déjà subi l'épreuve du gouvernement, possédaient la pratique des affaires, présentaient un solide faisceau de gloires, de talents de premier ordre. C'était aussi un ministère de dévouement et d'abnégation, car nul ne se faisait illusion sur les difficultés et les tristesses de la situation. Résister à l'entraînement national, aux préjugés, aux sentiments populaires, faire prévaloir la politique plus modeste, plus fade du bon sens, des légitimes intérêts de la France, combattre l'esprit de conquête et de propagande, reconnaître, réparer les fautes de ses prédécesseurs, du pays tout entier, maintenir la paix avec honneur et sans condescendance vis-à-vis de l'étranger, sortir de l'isolement pour rentrer avec dignité dans le concert européen, rallier et discipliner les fractions du parti conservateur ébranlées par la coalition et par M. Thiers, contenir la presse, les passions anarchiques, telle était la pénible mission du nouveau cabinet.

Les premières opérations de la Chambre lui furent favorables le 6 novembre, M. Odilon Barrot, candidat de l'opposition, obtint 154 suffrages pour la Présidence, tandis que M. Sauzet, candidat des conservateurs, était élu avec 220 voix. Le discours de la couronne annonçait une politique pacifique, armée par précaution. La discussion de l'adresse dura dix jours tour à tour les ministres du 12 mai, du 1er mars, du 29 octobre, les principaux orateurs vinrent défendre leur politique, accuser leurs adversaires², faire assaut de sophismes et d'éloquence. M. de Lamartine résuma son discours en ces mots *La France s'appelle avant tout nation, humanité, civilisation, et, s'il y a plus d'éloquence, plus d'action, de mouvement, de popularité dans la guerre, permettez-moi de vous le dire, il y a*

¹ Les forces d'Ibrahim, placées en face d'un petit nombre d'Européens soutenus par une population amie, se comportèrent juste comme le troupeau de moutons que Don Quichotte avait pris pour une armée. Avec le prestige de Méhémet-Ali s'écroule celui de M. Thiers. Lorsque ce ministre se retira, Louis-Philippe me dit : *M. Thiers est furieux contre moi parce que je n'ai pas voulu faire la guerre, il me reproche d'avoir cependant parlé de la faire mais parler de faire la guerre et la faire, monsieur Bulwer, sont deux choses bien différentes.* Lorsque Sa Majesté me disait ces paroles, je pensais à ce mot que m'avait dit M. Thiers : *Le roi est bien plus belliqueux que moi.* En diplomatie, on n'est pas obligé de prendre une menace de guerre pour la guerre elle-même. *Faire la guerre pour soutenir les prétentions de Méhémet-Ali, prétentions qui n'étaient fondées que sur sa force supposée, après que sa faiblesse avait été prouvée, eût été une inconséquence en logique et une maladresse en politique. Je crois que Guizot est, de toute la clique ministérielle, le meilleur ministre qu'il y ait en France.* Bulwer et lord Palmerston sont persuadés que M. Guizot a continuellement averti M. Thiers de ne pas se faire illusion sur la conduite du gouvernement anglais et qu'aucune intrigue n'était nécessaire pour faire de celui-là le successeur de celui-ci.

² Le discours de M. Berryer était un véritable plaidoyer contre le gouvernement de Juillet qui, d'après lui, n'avait enfanté qu'humiliations et désastres. En voyant toute la gauche J'acclamer avec transport, un député du centre, le comte d'Angeville, ne put retenir son indignation et s'écria : quelle peste que l'éloquence !

cent fois plus de vrai patriotisme dans la paix. Le maréchal Soult et M. Guizot développèrent leur programme la question de Syrie ne contenait pas un cas de guerre, la France devait faire respecter la note du 8 octobre, concentrer ses forces au lieu de déchaîner les passions, se montrer puissante et non provocatrice, prête à tous les événements, mais équitable et sincère dans l'appréciation des actes. Répondant à M. Thiers qui reprochait au cabinet du 29 octobre d'être venu avec la paix certaine, M. Guizot répliqua avec raison : L'honorable M. Thiers n'a dit que la moitié de la vérité sous le ministère du 1er Mars, la guerre était certaine. Maintenant ne nous jetons pas mutuellement à la tête ces mots la guerre à tout prix, la paix à tout prix. Gardons tous deux la justice. Non, vous n'étiez pas le cabinet de la guerre à tout prix, pas plus que nous ne sommes le cabinet de la paix à tout prix. Vous étiez un cabinet de gens d'esprit et de cœur, qui croyaient que la dignité, l'intérêt, l'influence de la France voulaient que la guerre sortît de cette situation, et qu'elle s'y préparât aujourd'hui pour être prête au printemps. Eh bien, j'ai cru, je crois que vous vous trompiez je crois que dans la situation actuelle, l'intérêt et l'honneur de la France ne lui commandent pas la guerre, que le traité du 15 juillet ne contient pas un cas de guerre. Voilà entre vous et nous la vraie question, la question honnête, celle que nous avons à discuter.

Le 18 novembre 1840, une majorité considérable à la Chambre des Pairs approuva la politique du cabinet, et le 5 décembre, la Chambre des députés lui témoignait sa confiance par 247 boules blanches contre 161 noires. Il restait donc debout, bien établi et fortifié, après le vote solennel des deux adresses. Le Parlement avait préféré, lorsqu'il s'agissait d'honneur et de dignité nationale, croire le maréchal Soult, le meilleur lieutenant de Napoléon Ier, que des avocats ou d'anciens journalistes. La France, disait le paragraphe de l'adresse relatif aux affaires d'Orient, la France à l'état de paix armée, et pleine du sentiment de sa force, veillera au maintien de l'équilibre européen, et ne souffrira pas qu'il y soit porté atteinte elle le doit au rang qu'elle occupe parmi les nations, et le repos du monde n'y est pas moins intéressé que sa propre dignité. Si la défense de ses droits ou de son influence le demande, parlez, Sire, les Français se lèveront à votre voix le pays tout entier n'hésitera devant aucun sacrifice. Le concours national vous est acquis.

Les événements qui s'accomplissaient en Syrie donnaient raison à la politique de la paix déjà Saïda, Tyr, Tripoli avaient capitulé sans coup férir, à l'apparition de l'escadre anglaise, tandis qu'Ibrahim-Pacha et ses troupes démoralisées se repliaient à l'intérieur, abandonnant tous les points offensifs qui menaçaient l'Asie Mineure et la Turquie. Le 3 novembre enfin, la clef de la Syrie, Saint-Jean d'Acre tombait au pouvoir des alliés après une attaque de quelques heures. La question se trouvait résolue en Orient sous le rapport militaire, et le prince de Metternich écrivait à M. de Neumann, chargé d'affaires d'Autriche à Londres : La Syrie est perdue, inévitablement perdue pour le pacha ; ne laissons aucune illusion à la France. C'est de l'Égypte et de l'Égypte seule qu'il s'agit aujourd'hui ; que Méhémet-Ali se soumette sans retard ou la question d'Égypte est soulevée.

Les choses n'allèrent pas si loin, et le vice-roi lui-même épargna aux diplomates de pesants embarras. L'Angleterre avait le secret de sa faiblesse, elle n'ignorait pas quel mécontentement régnait parmi ses sujets, elle le menaçait ouvertement de fomenter contre lui une insurrection en Égypte. Là même son pouvoir tremblait sur sa base son vice-amiral, plusieurs de ses officiers étaient à bord de la flotte anglaise il devait vingt-quatre mois de solde à son armée, et, pendant la bataille même de Nézib, un régiment de dix-huit cents Syriens était passé à

l'ennemi plus récemment, son fils n'avait cru pouvoir empêcher la désertion de ses troupes qu'en évitant les bataillons du sultan, auprès desquels se seraient réfugiés les soldats d'origine syrienne, arabe ou nubienne, dispersés, comprimés dans les rangs égyptiens.

Les Orientaux ne connaissent guère le point d'honneur, le fatalisme rend la résignation facile. Éperdu, croyant lire l'arrêt du destin dans la reddition de Saint-Jean d'Acre, le vice-roi passa subitement d'un extrême à l'autre, et, le 14 décembre 1840, on apprit à Londres qu'une convention venait d'être brusquement conclue entre le commodore Napier et Boghar-Bey, principal conseiller de Méhémet. Aux termes de cet arrangement, ce dernier donnerait l'ordre d'évacuer la Syrie, et conserverait l'hérédité de l'Égypte les puissances feraient leurs efforts pour amener son suzerain à la lui concéder, et aussitôt qu'il en aurait reçu la notification officielle, il rendrait la flotte turque. A ces conditions, les hostilités seraient suspendues.

Bien que le commodore Napier eût agi sans instructions, ni lord Palmerston, ni le czar n'osèrent désavouer expressément la convention, mais ils ne l'acceptèrent qu'avec une sourde humeur et firent secrètement leur possible pour en paralyser le bienfait. Soutenue par lord Ponsonby, la Porte refusa longtemps de la reconnaître. Je n'ai pas besoin, écrivait lord Ponsonby à Palmerston, d'ajouter qu'aucun gouvernement, dans la situation de la Porte Ottomane, ne pouvait tolérer un seul moment qu'un individu s'arrogeât le droit de traiter pour lui avec un pouvoir considéré en droit, en fait, comme un pouvoir rebelle. Le grand vizir Reschid-Pacha ne se montrait pas moins irrité que l'ambassadeur anglais, et n'admettait que deux solutions l'entière et absolue soumission de Méhémet-Ali, comme sujet, non comme vassal, ou sa destruction.

Au contraire, les cours de Prusse et d'Autriche se montraient favorables au pacha l'isolement, les armements de la France leur pesaient lourdement ; il leur paraissait dur d'avoir à supporter, comme voisines continentales de notre pays, les frais d'un état de choses dont elles ne profitaient nullement, et elles avaient hâte de voir s'apaiser l'orage que leur malveillante imprudence avait laissé se former. Le prince de Metternich eut beaucoup de peine à triompher des rancunes de Palmerston, de la colère hautaine, de l'acharnement fantasque de lord Ponsonby il y parvint cependant, et d'après les conseils des signataires du traité de Londres, le sultan se résigna à signer définitivement le firman qui conférait à Méhémet et ses descendants l'hérédité de l'Égypte.

Ce hattî-shériff portait d'un bout à l'autre le cachet de lord Ponsonby et de sa haine violente contre le vice-roi. Les conditions dont l'hérédité était entourée faisaient de celle-ci une véritable dérision le sultan choisirait lui-même, parmi les enfants de son vassal, celui qui lui succéderait, nommerait les officiers supérieurs de l'armée égyptienne, Bimbachis, Kaimakans, beys et pachas, prélèverait comme tribut le quart des revenus bruts de l'Égypte. Il y avait mauvaise foi évidente dans cette interprétation du principe de l'hérédité, et absurdité à imposer au pacha des conditions qui feraient naître entre son suzerain et lui des conflits perpétuels.

Les objections de Méhémet-Ali, le changement de Reschid-Pacha, l'ascendant du prince de Metternich déterminèrent le Divan à se montrer plus sensé et plus loyal. Les nouvelles concessions de la Porte furent consignées le 19 avril dans un mémorandum remis aux ambassadeurs des grandes puissances à Constantinople. Méhémet obtenait l'hérédité réelle, la nomination des officiers supérieurs, la substitution d'un tribut fixe au tribut proportionnel. Le 10 juin

1841, il accepta le nouveau firman des salves de toutes les batteries des forts d'Alexandrie et de l'escadre égyptienne, un pavoisement général et des fêtes publiques signalèrent la promulgation solennelle du décret impérial.

Le cabinet du 29 octobre s'était montré résolu à ne pas se mêler de la négociation égyptienne, à ne point sortir de son isolement tant que le traité de Londres vivrait, à ne rentrer dans les conseils de l'Europe que lorsque celle-ci viendrait le lui demander. Le gouvernement du roi, écrivait M. Guizot, n'approuve ni avant ni après l'événement le mode employé par le traité du 15 juillet, ni le but que ce traité atteint. Il ne s'y est point opposé par la force, mais il ne saurait entrer en part dans aucune de ses conséquences. Toute la question pendante entre lui et le pacha lui est et lui doit être étrangère. Il ne peut donc rentrer dans les conseils de l'Europe tant que cette question dure encore il n'aurait à y prendre part qu'autant que les intentions du sultan à l'égard du pacha blessaient les droits que la France a garantis, et que personne ne paraît plus supposer.

Cependant la question d'Égypte devait traîner de longs mois encore, grâce aux tergiversations de Palmerston, à la mauvaise humeur du czar qui n'avait pas fait tant de concessions à l'Angleterre pour que celle-ci s'arrangeât avec la France. A travers toutes ces fluctuations, ces mauvais vouloirs du ministre anglais, M. Guizot marquait sa ligne de conduite avec calme et dignité il ne faisait pas de l'isolement une base permanente de sa politique, il n'était pas pressé de conclure et mettait son concours à haut prix. Il ne voulait pas non plus décourager les cours de Vienne et de Berlin qui le pressaient d'adhérer et avaient hâte d'effacer les dernières traces du traité ; si la conclusion venait à lui, il pensait sagement qu'il serait puéril et qu'il pourrait être périlleux de la faire attendre. Du moment, écrivait-il, que nous n'avons pas fait les premières ouvertures, qu'on ne nous demande pas de sanctionner le traité du 15 juillet, et qu'on ne nous parle plus de désarmement, l'honneur est parfaitement sauf. Rompre toute coalition apparente ou réelle en dehors de nous, prévenir entre la Russie et l'Angleterre des habitudes d'intimité un peu prolongée, rendre toutes les puissances à leur situation indépendante et à leurs intérêts naturels, sortir nous-mêmes de la position d'isolement pour prendre la position d'indépendance, en bonne intelligence avec tous et sans lien étroit avec personne, ce sont là des résultats assez considérables pour être achetés au prix de quelque ennui de discussion.

Afin de donner à ces transactions confidentielles une forme régulière et officielle, M. Guizot exigeait deux choses un protocole déclarant que la question secondaire, la querelle turco-égyptienne demeurerait définitivement close et vidée une convention qui résoudrait la question générale, celle des rapports de la Porte avec les puissances. Pour rétablir le concert européen, il était désirable que l'acte eût le plus de consistance possible, et, dans sa dépêche du 13 janvier 1841, le ministre français indiquait les divers points qu'il lui paraissait utile de régler en commun : 1° la clôture des détroits 2° la reconnaissance du statu quo de l'empire ottoman dans son indépendance et son intégrité 3° et 4° des garanties à obtenir en faveur des populations chrétiennes de la Syrie, de Jérusalem par là, l'Europe et la politique de l'Europe reprendraient une figure chrétienne 5° des stipulations de liberté générale et de neutralité positive quand aux routes commerciales des Indes. Mais les dispositions spéciales, les passions, les intérêts de Palmerston et du Czar ne permettaient pas d'espérer un grand acte de politique européenne ; les cours de Vienne et de Berlin, inquiètes pour la paix continentale, se préoccupaient surtout de clore tant bien que mal le conflit égyptien, de se délivrer des récents embarras sans se lancer dans aucun

nouveau dessein. Lord Palmerston désirait seulement assurer la clôture des détroits, l'abolition du traité d'Unkiar-Skelessi. Comme on faisait à la France les premières ouvertures, comme on ne lui parlait en aucune façon de désarmement, et comme on ne lui demandait rien qui impliquât aucune sanction, aucun concours au traité de Londres, M. Guizot estima qu'il ne pouvait se montrer plus exigeant.

Le protocole et la convention furent paraphés le 15 mars 1841 ; toutefois, les signatures qui rendaient ces arrangements définitifs et réguliers ne furent échangées que quatre mois après. Ce nouveau retard venait de lord Palmerston, de lord Ponsonby et du baron de Brunow, qui, on l'a vu plus haut, tentaient des efforts opiniâtres pour entraver la négociation égyptienne. D'autre part le ministre français ne voulait pas plus céder sur les questions de rédaction que sur le fond des choses, et se montrait inébranlablement résolu à ne rien conclure avant la complète liquidation du passé. Palmerston trouvait sans cesse le moyen de déjouer les projets pacifiques des ambassadeurs de Prusse et d'Autriche tantôt il essayait de réchauffer leur zèle contre Méhémet-Ali, tantôt, afin de décourager notre chargé d'affaires, le baron de Bourqueney, il entraînait dans de subtiles distinctions entre son opinion et celle de la conférence, entre les vraisemblances et les possibilités de l'avenir. Les plénipotentiaires allemands se plaignaient vivement de son esprit tracassier, de sa manie de polémique et de ses boutades diplomatiques, mais il exerçait sur eux un tel ascendant qu'ils n'osaient secouer le joug et passer outre. [Les Allemands parlent bien, mais agissent peu](#), écrivait le baron de Bourqueney.

Cependant on approchait de la fin le 26 juin, le prince de Metternich disait au marquis de Saint-Aulaire : [Ne nous cassons pas inutilement la tête, ni vous ni moi avant peu de jours, nous recevrons la réponse d'Alexandrie, et cette réponse nous apprendra la fin finale de l'affaire d'Orient](#). Le chancelier autrichien avait deviné juste deux jours après il connut l'acceptation du firman par Méhémet-Ali. Tout était terminé, et le 13 juillet 1841 les plénipotentiaires des cours d'Autriche, de France, de Grande-Bretagne, de Prusse, de Russie et de la Porte Ottomane signaient la convention générale dite des Détroits. Lord Palmerston triomphait la Turquie était replacée sous le protectorat général de l'Europe et retirée de la position humiliante à laquelle la réduisait le traité d'Unkiar-Skelessi. Par une bizarre coïncidence, le cabinet whig, qui s'était formé en 1830 et avait pris pour programme l'alliance française, tombait peu après s'être séparé de nous, au mépris de toutes les traditions de parti, de tous les précédents. Le 5 juin, sur une motion de sir Robert Peel, et au sujet d'une question commerciale, la Chambre des Communes déclara qu'il n'avait plus sa confiance de nouvelles élections donnèrent une forte majorité aux torys qui rentrèrent aux affaires le 5 septembre 1841.

Depuis le 29 octobre, la conduite du gouvernement français avait été sage et convenable M. Guizot, ministre des affaires étrangères avait, dans la mesure du possible, racheté les erreurs de M. Guizot membre de la coalition et ambassadeur à Londres. Lui qu'on représentait comme désireux de rentrer en grâce auprès de l'Europe, il avait montré quel prix il entendait mettre au concours de la France, quelle place celle-ci occupait dans le monde, quel vide y laisse son abstention prolongée. Dans un discours à la Chambre des Communes, Sir Robert Peel, après un pompeux éloge de Louis-Philippe et de M. Guizot, promettait la paix au monde [aussi longtemps que ces deux hommes éminents conduiraient les affaires de leur pays](#). Notre influence était amoindrie en Orient, mais l'exécution du traité de Londres n'attaquait ni l'indépendance de la France, ni l'honneur de son

gouvernement, ni ses institutions, ni sa libre activité, ni sa richesse. Des résultats sérieux restaient acquis les armements de précaution maintenus, les fortifications de Paris votées par le Parlement, la Porte soustraite au protectorat exclusif de la Russie, l'hérédité de l'Égypte assurée au Pacha.

Et cependant, si nous résumons notre impression générale sur cet épisode de la question d'Orient, nous ne pouvons nous empêcher d'éprouver un sentiment de tristesse, de déplorer amèrement cette longue histoire de nos déceptions diplomatiques. Les causes de nos erreurs étaient nombreuses les perpétuels changements de ministère, les souvenirs de la coalition, l'abus de la prérogative parlementaire, la Chambre se mettant au lieu et place du gouvernement, voulant un concert impossible entre les puissances, lorsqu'il fallait un prompt arrangement entre le vassal et son suzerain, la dictature ministérielle de M. Thiers, l'insuffisance de notre diplomatie, l'imprévoyance nationale, une confiance immodérée dans les forces du pacha, dans l'alliance anglaise. Nous nous étions enivrés de nos désirs comme s'ils eussent été notre droit et notre pouvoir. De là cette discussion au sujet du crédit des dix millions, de là la note du 27 juillet, puis la politique temporisatrice de M. Thiers voulant annuler la conférence' croyant que la question dormait parce qu'il n'entendait plus parler de rien. Les deux ministères du 12 mai et du 1er mars, ce dernier surtout, avaient marché de faute en faute, d'imprudences en imprudences, de mécomptes en mécomptes ils avaient montré de l'entêtement sans décision, lassé par leurs délais sans inquiéter par leurs préparatifs. M. Thiers qui s'était flatté de conclure un arrangement direct entre le sultan et Méhémet-Ali, méconnaissait cette vérité élémentaire que les puissances tenaient la Porte en tutelle elles flattaient, caressaient ses intérêts, ses rancunes, sa vanité que la France contrariait en tous points. Nous désirions des alliés, mais nous voulions en même temps les atteindre dans leurs intérêts les plus essentiels comme si les alliances étaient autre chose qu'un échange d'avantages réciproques en nous posant à la fois contre l'intérêt russe à Constantinople et contre l'intérêt anglais sur le Nil, nous ne devons guère nous étonner de n'avoir d'alliés ni à Londres ni à Saint-Petersbourg.

Le traité du 15 juillet 1840 avait éclaté et révélé notre isolement au sein des gouvernements et des peuples. Un diplomate d'une puissance secondaire appréciait de la sorte les motifs de l'événement : [Quand nous recherchons entre nous les causes de ce mauvais imbroglio, nous trouvons d'abord une disposition hargneuse à Londres, ensuite des illusions à Londres et à Paris. A Londres, ignorance volontaire ou réelle des dispositions de la France ; à Paris incrédulité sur le vouloir ou le pouvoir de lord Palmerston. Après cela, on dit aussi que la France a voulu jouer au plus fin, qu'elle voulait et croyait escamoter l'arrangement en le faisant conclure d'une manière cachée et abrupte entre les deux parties.](#)

M. Thiers s'était imaginé qu'on n'oserait jamais signer un traité à notre insu, puis que ce traité resterait à l'état de lettre morte ensuite il avait compté sur le soulèvement de l'opinion publique anglaise contre Palmerston, enfin il s'était flatté que le pacha lutterait jusqu'au printemps contre toutes les forces des alliés. Le traité avait été conclu et exécuté ; lord Palmerston avait affirmé que la puissance du vice-roi, surtout en Syrie était une puissance précaire, et qu'en soufflant dessus il la ferait tomber comme un château de cartes. Cet empire gonflé avait crevé sous la première piqûre, et chacun applaudit celui qui avait si bien prophétisé. Destitué, excommunié, battu presque honteusement, Méhémet-Ali avait accepté les offres qu'on lui notifiait Pourquoi nous serions-nous montrés

plus difficiles que lui ? Pourquoi entamer une lutte de vengeance et de désespoir contre toute l'Europe ? Dans la discussion de l'adresse, M. Thiers avait prononcé ces paroles bien graves : **je ne puis songer à ces jours terribles, sans en être profondément ému. Je savais bien que j'allais peut-être faire couler le sang de dix générations...**

Il vaut mieux reconnaître à temps ses erreurs, que de s'asservir aux fantaisies, aux caprices du jour, et se lancer dans de nouvelles imprudences en 1840, il valait mieux maintenir la politique de la paix que d'attirer peut-être sur la France une révolution sanglante avec les calamités de l'invasion. On l'a dit très-justement, au roi Louis-Philippe revint le mérite d'avoir fait preuve d'autant de courage pour la conservation de la paix que Napoléon en a déployé dans la guerre.

Le mérite des gouvernements absolus ou aristocratiques, c'est la persévérance et la prévoyance en France le gouvernement représentatif, ce nouveau minotaure, avait depuis dix ans dévoré cinq parlements, dix ministères et quarante-cinq ministres. Avec nos institutions si précaires, quelle puissance pouvions-nous conserver au dehors, quelles alliances durables pouvions-nous contracter ? **Il n'y a chez nous, disait tristement M. Jouffroy, de lendemain parfaitement déterminé pour personne ; le présent y chancelle toujours et l'avenir reste une éternelle énigme.** Depuis un siècle, tous les autres grands États, Angleterre, Autriche, Prusse, Russie, s'étaient démesurément agrandis par la conquête ou la spoliation, et la Révolution avait si bien affaibli et **désossé** la France que celle-ci ne possédait plus ses frontières de Louis XIV.

Le gouvernement de Juillet avait fait de l'alliance anglaise la base de sa politique étrangère elle assurait la paix européenne, mais elle lui ôtait toute chance de légitime redressement et d'extension territoriale. Et voici que l'Angleterre, de sa propre main venait de déchirer le gage de notre union : cette conduite montrait quel cas on doit faire des alliances de principes et de sentiments, comment il faut savoir leur substituer des alliances d'intérêts ; par là nous pouvions comprendre toute la profondeur de ce mot de lord Palmerston : **les peuples n'ont pas de cousins.**

CHAPITRE XXII

LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT ET LES JÉSUITES

Organisation du parti conservateur à la Chambre des députés. Qualités et défauts de la majorité. — Le jury et les procès de presse. — Attentat de Quénisset. — La liberté d'enseignement : ses défenseurs et ses adversaires l'agitation anti-jésuitique. Montalembert et Cousin. — La Chambre des députés réclame l'exécution des lois contre les Jésuites. Négociation de M. Rossi à Rome. — Sages conseils du duc de Broglie à M. Guizot pressentiments de M. Duchâtel. — La Chambre des Pairs depuis 1830 : son rôle effacé et secondaire. — Loi du 3 mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique. Projet de loi en faveur de la propriété littéraire. Le recensement et les trois journées de Toulouse. — Discussion des propositions Ganneron et Ducos relatives à la réforme parlementaire et électorale. — Loi du 11 juin 1842 sur le réseau général des chemins de fer. — Elections de 1842.

Un grand fait domine l'histoire intérieure du ministère Soult-Guizot c'est la reconstitution d'un parti conservateur à la Chambre des députés, d'une majorité homogène, capable de persévérance dans les questions et les situations diverses. Deux hommes, M. Guizot et le comte Duchâtel ont surtout contribué à raffermir cette majorité, presque dissoute et dispersée depuis trois ans, à la préserver de ses défaillances. De 1840 à 1847, à travers de nombreuses épreuves, elle s'organise tantôt elle donne l'impulsion au ministère, tantôt elle la reçoit. Nous essayerons de la suivre dans ses actes, de dire le bien qu'elle a réalisé, le mal qu'elle n'a pas su empêcher, ses qualités et ses défauts.

On a écrit que les majorités avaient pour chefs, pour *leaders* la peur, l'intérêt et la vanité, qu'un gouvernement ne vivrait pas six mois, s'il se mettait à dos les poltrons, les ambitieux et les hommes d'argent. Sans doute, on ne saurait méconnaître l'influence de ces mobiles dans le gouvernement comme dans les actions privées tant vaut l'homme, tant vaut la nation, et tant vaut la nation, tant valent les corps constitués chargés de la représenter. Sans doute, il faut trop souvent appeler les intérêts au secours des convictions, et la politique se sert parfois des mauvaises passions pour diriger les hommes comme la médecine use des poisons pour guérir les malades. Rien de plus incomplet cependant, de plus insuffisant que cette explication des grands résultats par les petites faiblesses et les petites hontes c'est la théorie du pamphlétaire ou du pessimiste, ce n'est pas celle de l'historien et du philosophe elle viole les principes

spiritualistes et chrétiens, ne tient aucun compte de la variété infinie des mobiles qui déterminent les actions humaines.

Que n'a-t-on pas écrit au sujet de la majorité de Robert Walpole, des moyens employés pour la corrompre ? Cette majorité se serrait autour du ministre, parce que dans un temps de crise et de lutte, au milieu des complots des Stuarts, en face de la guerre civile menaçante, ce dernier s'était voué corps et âme au triomphe des principes de la révolution de 1088 ; elle pouvait ne pas approuver certains actes de son leader, elle lui accordait néanmoins sa confiance. **J'ai entendu souvent des discours qui ont changé mon opinion**, disait un membre du parlement anglais, **mais je ne me rappelle pas en avoir entendu un seul qui ait changé mon vote**. La majorité de la Chambre introuvable, les trois cents de M. de Villèle, n'avaient-ils pas leur esprit particulier, leurs tendances libres, leurs passions implacables, hautaines ? Un gouvernement ne saurait acheter tout le monde, et jamais M. Decazes n'aurait obtenu l'adhésion des ultra-royalistes aux principes tempérés de l'ordonnance du 5 septembre jamais M. de Villèle n'eût présenté les lois sur le sacrilège et le droit d'aînesse, si les trois cents ne les lui eussent imposées comme condition de leur concours. La majorité de M. Guizot n'était pas plus passive que celles de Walpole, de William Pitt, de Villèle ; elle se montrait aussi impérieuse, aussi exigeante, et bien souvent, elle a contraint ses chefs à servir ses instincts, ses caprices de parti mais ceux-ci n'étaient pas en dehors de sa pensée, de ses sentiments, et elle leur apportait son vote dans des questions où ils se trouvaient eux-mêmes en défaut. Elle s'éclaira et s'affermir de jour en jour ; elle acquit cet esprit d'ensemble et de suite qui devrait guider la vie publique des partis et des individus. **Je ne fais pas chaque jour ce que je veux**, écrivait un des amis fidèles de M. Guizot, **M. Dugas-Montbel, mais je fais ce que j'ai voulu dès le premier jour**. Le parti conservateur demandait au cabinet du 29 octobre de maintenir la monarchie constitutionnelle, parlementaire et libérale, d'assurer l'ordre, l'équilibre européen, de sauvegarder la paix, l'honneur et la dignité de la France à ce prix, il était prêt à le suivre, même dans ses erreurs il se rappelait cette réponse de Casimir Périer : **Eh le beau mérite de voter pour moi, lorsque vous m'approuvez ? Mes ennemis cessent-ils de me combattre quand j'ai raison ? Soutenez-moi donc quand j'ai tort !**

La droite montra de précieuses qualités elle eut la tenue, l'amour de l'ordre, de la discipline, de la hiérarchie ; elle comprit que le pouvoir ne s'exerce qu'à de pénibles conditions, qu'on doit prêter à ses dépositaires un énergique appui ; elle se pénétra du sentiment conservateur qui donnait au gouvernement le lest dont il a sans cesse besoin. L'écueil du régime parlementaire en France, c'est l'instabilité, et avec celle-ci l'incertitude et le malaise dans la politique intérieure l'insuffisance dans la politique extérieure l'union étroite de la majorité avec le ministère corrigea ce défaut capital, assura au gouvernement la durée et la force elle eut pour résultats la paix du monde, le respect des traités, du droit des gens, la répression de la propagande révolutionnaire, la prospérité commerciale, industrielle et agricole la première des idées libérales, c'est la paix, et le pouvoir qui l'assure fait œuvre de progrès et de civilisation.

Est-ce à dire que cette majorité conservatrice n'ait pas eu sa part d'imprévoyance, d'entêtement et d'égoïsme ? Loin de nous la pensée de l'admirer sans réserves mais ces imperfections étaient celles du pays entier, dont la bourgeoisie demeurait en somme l'expression la plus élevée. La majorité venait, pour ainsi dire, de tous les points de l'horizon politique d'anciens généraux du premier empire, pleins d'admiration pour son héros, de vieux démocrates nourris des idées de 1792, devenus hommes d'ordre par expérience

ou par fatigue, dominés à leur insu par le souvenir de la Convention, des légitimistes ralliés, des fanatiques de l'usurpation parlementaire et des partisans de la couronne, des libre-échangistes et des protectionnistes, des voltairiens universitaires et des champions de la liberté d'enseignement, tous ces hommes différaient par leur éducation, leurs antécédents, leurs mœurs politiques. Mais le premier devoir d'un gouvernement est de vivre en bonne intelligence avec son peuple et son époque il ne peut rien s'il ne se trouve secondé, et le parti conservateur se groupait surtout autour de questions matérielles ou purement politiques ; une question religieuse, un intérêt moral se présentait-il à discuter, aussitôt les députés revenaient à leur naturel, à leurs routines, à leurs répugnances. Louis-Philippe avait le sentiment très-vif de ces difficultés du gouvernement libre, et dans un moment de doute et de découragement, il disait à M. Guizot : *Tenez, mon cher ministre, ne vous y trompez pas ; un gouvernement libéral en face des traditions absolutistes et de l'esprit révolutionnaire, c'est bien difficile ; il y faut, des conservateurs libéraux et il ne s'en fait pas assez ; vous êtes les derniers des Romains. Un autre jour, il s'écriait : Quelle confusion quel gâchis ! Une machine toujours près de se détraquer ! Dans quel triste temps nous avons été condamnés à vivre !*

M. Guizot savait qu'il est plus important de donner aux hommes des mœurs et des habitudes que des lois et des tribunaux, il aurait voulu passer au gouvernement des idées, combattre les mauvais courants qui se formaient dans les régions intellectuelles ; mais il manquait de soldats et d'armes pour la lutte philosophique et morale. A l'exemple de l'opposition les conservateurs sentaient ici le mal et ne voulaient pas du remède. Ce pays-ci est bon, écrivait M. Guizot à Louis-Philippe, mais dans ses meilleures parties il faut que le bon sens et le courage du gouvernement marchent devant à cette condition, le bon sens et le courage du public se lèvent.

C'était beaucoup dire, et l'initiative du pouvoir n'entraînait pas toujours le pays, comme on le vit dans les procès politiques et au sujet de la liberté d'enseignement.

Le 19 décembre 1840, le *National* est traduit devant la cour d'assises de la Seine pour avoir écrit, en parlant de MM. Thiers et Guizot : *Que nous importe à nous, vos vaines querelles ? vous êtes tous complices. Le principal coupable, ah nous savons qui il est, où il est. La France le sait bien aussi, et la postérité le dira. Le jury acquitte le National, qui annonce son triomphe en ces termes : Oui, c'est le roi que nous avons voulu désigner notre pensée était évidente... Le nier, c'eût été une véritable insulte au bon sens et à l'intelligence du jury...* Ce second article paraît plus scandaleux encore que le premier. Nouvelles poursuites, nouvel acquittement.

En 1841, la *Gazette de France* et la *France* publient plusieurs lettres apocryphes de Louis-Philippe pendant l'émigration et après 1830 leur tendance est de le représenter comme un tyran, un traître à la patrie. Les lettres sont démontrées fausses, le délit d'outrage est patent, l'avocat général a averti les jurés de ce qu'ils vont faire ceux-ci lui répondent par un verdict d'acquittement. Cette sentence injurieuse devient le texte des conversations de chacun, les fausses lettres ont un appui légal, les radicaux et les légitimistes répandent dans toute la France d'innombrables copies des prétendus autographes. Il faudrait restreindre les pouvoirs du jury ; mais le gouvernement ne veut ou n'ose proposer une

pareille mesure il sait que la Chambre ne le suivrait pas dans cette voie, qu'elle n'a pas assez de résolution pour entreprendre une réforme salutaire¹.

A la tribune de la Chambre des députés, M. Guizot donna un démenti formel aux calomnies propagées contre le roi au sujet des fausses lettres le silence de ses adversaires prouva combien peu leurs attaques méritaient de créance.

A Paris, le ministère public avait souvent manqué de vigueur et d'habileté le cabinet remplaça M. Frank-Carré par M. Hébert dont le talent et l'énergie inspiraient plus de confiance. C'était un palliatif, un expédient ; toutefois cette simple mesure eut quelques heureux résultats.

Le 13 septembre 1841, le duc d'Aumale fit son entrée à Paris avec le 17^e d'infanterie légère qu'il commandait, et qui depuis sept ans s'était couvert de gloire en Algérie dans la rue Saint-Antoine, un assassin fit feu, sur lui à bout portant. La balle alla frapper le cheval du lieutenant-colonel Levailant qui marchait à côté du prince, et l'animal tomba mort devant lui. L'auteur de l'attentat fut aussitôt arrêté il se nommait Quénisset et avait servi comme soldat condamné à trois ans de travaux pour crime de rébellion, il était parvenu à s'évader en 1837. Les premières recherches de l'instruction établirent qu'un complot avait préparé le crime, et l'affaire fut déférée à la Cour des Pairs. Dans cette longue procédure, M. Hébert déploya des qualités éminentes, et fit preuve d'une rare vigueur de caractère avec les simples armes de la loi commune, il mit en relief la complicité réelle et directe des provocateurs au complot, et ne se contenta pas d'alléguer une simple complicité morale. La Cour des Pairs rendit un arrêt conforme aux conclusions du procureur général. M. Dupoty, rédacteur en chef du journal *le Peuple*, fut condamné à cinq ans de détention, trois autres affiliés, Colombier, Brazier et Quénisset à la peine de mort. La clémence royale accorda une commutation de peine à ces derniers.

Dans les débats sur la liberté d'enseignement et les Jésuites, le parti conservateur se montra de nouveau dominé par des passions et des préjugés étroits.

La Charte de 1830 promettait de consacrer le principe de la liberté d'enseignement et la loi de 1833 l'avait fait pénétrer dans l'instruction primaire². En 1836, 1841, 1844, 1847, Guizot, Villemain de Salvandy, tentèrent successivement de l'appliquer dans une mesure plus ou moins étendue à l'instruction secondaire leurs projets rencontrèrent une ardente opposition et n'aboutirent à aucun résultat. En matière d'instruction publique, écrit M. Guizot, tous les droits n'appartiennent pas à l'État ; il y en a qui sont, je ne veux pas dire supérieurs, mais antérieurs aux siens, et qui coexistent avec les siens. Ce sont d'abord les droits de la famille. Les enfants appartiennent à la famille avant d'appartenir à l'État. L'État a le droit de distribuer l'enseignement, de le diriger dans ses propres établissements et de le surveiller partout ; il n'a pas le droit de l'imposer arbitrairement et exclusivement aux familles, sans leur consentement, et peut-être contre leur vœu. Le régime de l'Université impériale n'admettait pas ce droit primitif et inviolable des familles... Il n'admettait pas non plus, du moins à un degré suffisant, un autre ordre de droits, les droits des croyances religieuses. Napoléon a très-bien compris la grandeur et la puissance de la religion il n'a pas également bien compris sa dignité et sa liberté. Il a souvent

¹ Le jury politique, nous disait un magistrat distingué, c'est l'impunité par arrêt.

² Voir tome Ier, page 383.

méconnu le droit qu'ont les hommes chargés du dépôt des croyances religieuses, de les maintenir et de les transmettre de génération en génération, par l'éducation et l'enseignement. Ce n'est pas là un privilège de la religion catholique ; ce droit s'applique à toutes les croyances et à toutes les sociétés religieuses catholiques ou protestants, chrétiens ou non chrétiens, c'est le droit des parents de faire élever leurs enfants dans leur foi, par les ministres de leur foi...

Ainsi, la liberté d'enseignement est la conséquence directe et nécessaire de l'incompétence de l'État en matière religieuse la liberté d'enseignement et la liberté de conscience se touchent, comme le principe et sa conséquence, comme le droit et sa garantie, comme la loi et sa sanction.

Proclamée par des orateurs catholiques, tels que Montalembert et Lacordaire, la liberté d'enseignement devint l'objet d'une ardente controverse qui se propagea rapidement dans la presse. Chaque nouvel écrivain semblait avoir à cœur de dépasser les exagérations de ses devanciers des prêtres publièrent des brochures violentes contre l'Université ; quelques évêques commirent l'imprudence de les approuver et attirèrent sur eux une déclaration d'abus. D'autres prélats se concertèrent pour présenter des observations collectives, et le gouvernement dut leur infliger un blâme.

A son tour l'Université eut des champions plus véhéments, plus fougueux encore MM. Michelet et Quinet rivalisèrent de violences avec les défenseurs de la liberté d'enseignement. Au Collège de France, M. Quinet s'écria : **Pour vous chasser, nous avons renversé une dynastie, et, s'il le faut, nous renverserons encore six dynasties pour vous chasser !**

Le tort de quelques-uns n'était pas celui de tous, mais dans cette vive querelle, les opinions modérées se taisaient, intimidées ou déconcertées. Une lutte à outrance s'engagea entre l'Université et le Clergé, c'est-à-dire entre l'État et l'Église. De 1843 à 1846, elle passionna la presse, les parquets, la Sorbonne, le théâtre, le roman, l'Académie française et la tribune. Pour compromettre plus sûrement le principe de la liberté d'enseignement, ses adversaires évoquèrent le fantôme jésuitique et l'épouvantail des congrégations religieuses : ils ne pouvaient choisir plus habilement leur terrain d'attaque, car il n'y avait point de nom qui fût aussi impopulaire en France que celui des Jésuites aux yeux du public, la liberté d'enseignement et la domination des Jésuites devinrent des termes synonymes : vouloir l'une, c'était vouloir l'autre. À entendre MM. Michelet et Quinet, la vraie signification de ces disputes n'était autre que l'antique opposition entre la philosophie et la religion, entre le libre examen de la raison et la croyance à la révélation divine ; il fallait proscrire les Jésuites — ces janissaires de l'Église catholique —, il fallait les mettre hors la loi. Comme on l'a dit avec esprit, les citoyens de tous les âges et de toutes les conditions se trouvaient avoir un jésuite sur le nez ; le jésuite fit irruption partout, on ne vit que lui, on ne s'entretint que de lui. **On ne les voit pas, mais on les sent partout,** écrivait Dupin¹.

¹ Il me semble, objectait Henri Heine, écrivain peu suspect de cléricisme, qu'on a traité assez souvent les Jésuites un peu jésuitiquement, et que les calomnies dont ils se sont rendus coupables leur ont été parfois rendues avec usure. On pourrait appliquer aux Pères de la Compagnie de Jésus, la parole que Napoléon prononça sur Robespierre et ses complices Ils ont été exécutés, non pas jugés... Il se peut bien qu'il existe à Rome un chef d'une communauté qui s'appelle Compagnie de Jésus, mais un général de véritables

En 1844, la question arrivait devant les Chambres dénaturée et compromise le thème des journaux catholiques était que le pouvoir civil, État ou commune, ne pouvant avoir des doctrines religieuses, est incapable d'enseigner leurs adversaires soutenaient que l'Université n'était que le gouvernement appliqué à la direction universelle de l'instruction publique, et ils défendaient avec emportement le monopole de l'État. A la Chambre des Pairs la discussion fut remarquable par son ampleur et son élévation. M. de Montalembert exalta avec éloquence l'ordre des Jésuites, attaqua l'Université, et lança ces paroles enflammées : Il est à peine un élève sur dix qui sorte chrétien des écoles de l'Université... Au milieu d'un pays libre, nous ne voulons pas être des ilotes nous sommes les successeurs des martyrs, et nous ne tremblons pas devant les successeurs de Julien l'Apostat nous sommes les fils des Croisés et nous ne reculerons pas devant les fils de Voltaire.

A son tour, M. Cousin prononça de brillants discours pour la défense du corps universitaire, et aborda franchement la question des Jésuites : Avec la liberté d'enseignement, on aurait deux éducations essentiellement contraires l'une cléricale et au fond jésuitique, l'autre laïque et séculière. De là deux générations séparées l'une de l'autre dès l'enfance, imprégnées de bonne heure de principes opposés, et un jour peut-être ennemies. Tout est possible en ce pays, prenez-y garde !... Nos pères ont vu des guerres civiles politiques, qui sait si l'avenir préparé par une législation téméraire, ne réserverait pas à nos enfants des guerres de religion. Telle était l'irritation anti-jésuitique, que le duc de Broglie, catholique fervent, parla dans le même sens : Le moment serait-il bien choisi pour permettre à des corporations dont le gouvernement ne connaît, officiellement du moins, ni l'existence, ni le caractère, ni la règle, ni les statuts, ni les engagements, ni les desseins, pour permettre à ces corporations de s'établir en France publiquement, à ciel ouvert, d'y exercer le droit de cité, d'y former plusieurs États dans l'État, de s'associer à la lutte des partis, d'y revendiquer de droit divin l'éducation de la jeunesse ?..... Ce que la Restauration n'a pas toléré, le gouvernement actuel le souffrirait-il ? Le pourrait-il, sans manquer aux règles de la prudence la plus vulgaire ?

M. Guizot demeurait partisan du principe de liberté : il avait confiance dans la puissance de la société, des idées de 89 il planait au-dessus de ces querelles, gardant au milieu du conflit la sérénité et le calme de l'homme d'État, du philosophe. Cependant il n'avait pas hésité à formuler le principe que l'État est, non pas athée, mais laïque, et après avoir pénétré dans les entrailles de la question, il traçait un brillant historique de la Congrégation : Quand les Jésuites ont été institués, ils l'ont été pour soutenir, contre le mouvement du seizième siècle, le pouvoir absolu dans l'ordre spirituel et un peu aussi dans l'ordre temporel. Je ne comprends pas comment on viendrait aujourd'hui élever un doute à cet égard ; ce serait insulter à la mémoire du fondateur des Jésuites, et je suis convaincu que si Ignace de Loyola, qui était un grand esprit et un grand caractère, entendait les explications et les apologies qu'on essaye de donner aujourd'hui de son œuvre, il se récrierait avec indignation. Oui, c'est pour défendre la foi contre l'examen, l'autorité contre le contrôle que les Jésuites ont été institués. Il y avait, au moment de leur origine, de fortes raisons pour entreprendre cette grande tâche, et je comprends qu'au seizième siècle, de

Jésuites n'y existe pas, comme il n'existe pas non plus à Paris un comité directeur ce sont des contes pour de grands marmots, de vains épouvantails, une superstition moderne.

grandes âmes se la soient proposée. Un problème très-douteux se posait alors cet empire de la liberté dans le monde de la pensée, cette aspiration de la société à exercer un contrôle actif et efficace sur tous les pouvoirs qui existaient dans son sein, c'était là une immense entreprise ; de grands périls y étaient attachés il pouvait en résulter et il en est résulté en effet de grandes épreuves pour l'humanité. Il était donc très-naturel que de grands esprits et de grandes âmes tentassent de résister à ce mouvement si vaste, si violent, si obscur. Les Jésuites se vouèrent courageusement et habilement à cette difficile tâche. Eh bien ils se sont trompés dans leur jugement et dans leur travail ils ont cru que du mouvement qui commençait alors, il ne sortirait, dans l'ordre intellectuel que la licence, dans l'ordre politique que l'anarchie. Ils se sont trompés il en est sorti des sociétés grandes, fortes, glorieuses, régulières, qui ont fait, pour le développement, le bonheur et la gloire de l'humanité, plus peut-être qu'aucune des sociétés qui les avaient précédées. L'Angleterre, la Hollande, la Prusse, l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la France catholique elle-même, voilà les sociétés qui, par des routes diverses et à des degrés inégaux, ont suivi l'impulsion du seizième siècle voilà les grandes nations et les grands gouvernements que ce grand mouvement a enfantés. Evidemment ce fait a trompé les prévisions du fondateur des Jésuites et de sa congrégation, et parce qu'ils se sont trompés, ils ont été battus ; battus non seulement dans les pays où le mouvement qu'ils combattaient a bientôt prévalu, mais dans les pays même où le régime qu'ils soutenaient a longtemps continué d'exister. L'Espagne, le Portugal, l'Italie ont dépéri entre leurs mains, sous leur influence, et dans ces États même les Jésuites ont fini par perdre leur crédit et la domination de l'avenir.

Le projet de loi présenté à la Chambre des Pairs fut adopté par elle le 24 mai 1844. La Chambre des députés allait se séparer, elle n'avait pas le temps de discuter la question elle voulut au moins qu'un document public constatât, précisât d'ores et déjà son opinion. M. Thiers fut nommé rapporteur, et son travail, tout favorable au régime universitaire, démontra clairement que la liberté d'enseignement succomberait devant la Chambre élective.

L'agitation anti-jésuitique faisait des progrès menaçants de la presse elle avait gagné le monde politique amis et ennemis du cabinet lui demandaient de sévir contre la Congrégation. En frappant celle-ci, beaucoup n'étaient peut-être pas fâchés d'atteindre le clergé, qui se regardait comme détrôné avec Charles X, et se montrait, en général, peu sympathique au gouvernement de Juillet. Le roi Louis-Philippe lui-même avait peu de goût pour la liberté d'enseignement, mais il aurait désiré le maintien du *statu quo* il avait coutume de dire : **Le gouvernement doit porter respect au clergé, et le tenir en respect il ne faut jamais mettre le doigt dans les affaires de l'Église, car on ne l'en retire pas, il y reste.**

Les grands pouvoirs de l'État, Chambres et magistrature, partageaient les dispositions, les craintes du pays malgré les lois organiques du concordat, le décret du 24 messidor an XII, les ordonnances royales de 1828, les Jésuites s'étaient maintenus, fortifiés, étendus en France ils se proclamaient hautement eux-mêmes, soit dans la chaire, soit dans la presse, parlant et agissant comme Jésuites, possédant, au su de tout le monde, vingt-sept maisons de noviciat, des chapelles, une organisation complète. On leur attribuait les violentes attaques auxquelles l'Université était en butte ; on redoutait leur action sur les évêques on rappelait ce mot de Clément XIV : **Avec eux, il ne peut y avoir de paix, ni dans l'Église, ni dans l'État.** — C'était, selon Dupin, une épée dont la poignée était à Rome et la pointe partout.

Le 2 mai 1845, M. Thiers, se faisant à la tribune l'interprète du sentiment public, vint réclamer l'exécution des lois contre les Jésuites. Après un remarquable précis historique, après l'énumération des lois sur les congrégations religieuses, l'orateur se demanda s'il y avait nécessité, opportunité à leur application. Oui, concluait-il, car une collision existait, et il y avait un danger véritable à fermer les yeux. Cette collision, ce danger venaient d'une fausse interprétation de la liberté que quelques-uns voulaient confondre avec le pouvoir de tout faire... M. Thiers protestait de son respect pour la religion de son pays, mais à côté de ce sentiment, il en trouvait un autre dans son cœur, un autre tout aussi puissant, un amour jaloux des droits de l'État. Il n'accusait plus la société de Jésus de tous les vices qu'on lui avait longtemps imputés, mais il soutenait qu'elle était l'asile dans lequel toutes les âmes inquiètes, ardentes, vont chercher la force d'association, l'influence, peut-être la domination.

M. Dupin alla plus loin et soutint cette thèse que sous une question de liberté s'agitait en réalité une question de domination : *Le jésuite, dit-il, n'est pas un simple individu, c'est un être complexe ; il existe à l'état de membre de sa congrégation, telle aujourd'hui qu'elle était autrefois. Les dangers de cette congrégation sont écrits dans l'histoire elle a son chef à l'étranger, elle reçoit sa direction de l'étranger, elle prétend rayonner sur l'univers entier... Les autres Français prêtent serment de fidélité au roi et d'obéissance aux lois du royaume ; le jésuite français fait abstraction de son origine, il prête serment d'obéissance à un supérieur étranger, il lui sacrifie son individualité, il est entre ses mains comme le bâton dans la main de l'aveugle, comme un instrument mécanique sans volonté qui lui soit propre, *perinde ac cadaver*, disent leurs propres constitutions. Enfin la société de Jésus a un caractère essentiellement politique et porte dans ses prétentions temporelles cet esprit dominateur, avide et turbulent qui l'a rendue jadis si redoutable aux souverains et aux papes eux-mêmes, et qui, dans le dernier siècle, avait entraîné partout sa suppression.*

Les orateurs catholiques, MM. de Carné et Berryer, n'eurent pas de peine à démontrer combien le pseudo-gallicanisme de MM. Thiers et Dupin était intolérant, contraire à la liberté individuelle, à la liberté de conscience. Les lois existantes n'étaient-elles pas des lois de colère, abrogées par l'esprit du temps, incompatibles avec la Charte : *Je voudrais bien savoir, disait M. de Carné, si Bossuet et Fénelon revenaient au monde, s'ils seraient avec vous dans votre force, ou avec nous dans notre faiblesse. A l'époque où vivaient ces deux grands génies, il y avait une lutte entre les évêques et les magistrats. Bossuet le gallican et Fénelon l'ultramontain se réunissaient et disaient : *Malheur au royaume si l'on entend jamais les libertés de l'église gallicane comme les entendent les magistrats, et non comme les entendent les évêques !**

Mais le siège de la Chambre était fait le 3 mai 1845, à une immense majorité, elle adopta un ordre du jour ainsi conçu : *La Chambre se reposant sur le gouvernement du soin de faire exécuter les lois de l'État, passe à l'ordre du jour.*

Le cabinet s'était rallié lui-même à la proposition de M. Thiers, et depuis quelque temps déjà, il avait entamé des négociations avec le Saint-Siège. Sans renoncer à aucun des droits du pouvoir temporel, il avait décidé de ne pas se servir tout d'abord des armes que lui conférait la loi, car une lutte du pouvoir civil contre le pouvoir spirituel était toujours un fait très grave, *prenait aisément l'apparence, et souvent aboutissait à la réalité de la persécution.* Il craignait, s'il employait sans une nécessité absolue les armes temporelles, qu'une partie de l'Église catholique ne s'y méprît, et ne confondît sa cause avec celle des Jésuites. Il

résolument de porter la question de la dissolution de la Congrégation devant le Pape lui-même, et M. Rossi fut chargé par M. Guizot de la mission délicate d'exposer à Rome l'état des faits, l'état des lois, l'état des esprits en France.

La négociation fut longue et laborieuse le pape Grégoire XVI, son principal ministre le cardinal Lambruschini, repoussaient *comme un amer calice* la responsabilité d'une mesure de rigueur ils comptaient sur le temps, sur les événements, sur leur propre inaction ; *ils se flattaient de gagner sans jouer*. Parler des nécessités des gouvernements constitutionnels à des cardinaux qui traitaient le prince de Metternich de jacobin¹, et se faire écouter, c'était un véritable tour de force M. Rossi rapportait lui-même que depuis plusieurs années, les ministres de Grégoire XVI, les gouvernements voisins sollicitaient inutilement de lui une simple autorisation pour un chemin de fer on ne lui demandait pas un sou, il ne voulait pas.

Le jésuitisme, disait en substance notre plénipotentiaire, n'est qu'une forme dont l'Église s'est passée pendant quinze siècles. Les Jésuites fussent-ils des anges, il n'y a pas de puissance qui puisse les réhabiliter dans l'opinion publique en France il faut dissoudre leur congrégation pour sauver les autres. Il ne s'agit pas d'ailleurs de porter atteinte aux libertés individuelles, de leur imposer l'obligation de quitter la France, de vendre leurs propriétés. Les Jésuites sont les hommes du Saint-Siège, sa milice ; tout ce qu'ils font, tout ce qu'ils ne font pas, le Saint-Siège en répond.

La modération calculée, la fermeté patiente, la persévérance de M. Rossi, les débats de la Chambre des députés ne restèrent pas infructueux ce que le gouvernement du roi avait fait à l'égard de la cour de Rome, la cour de Rome le fit à l'égard de la Société de Jésus elle ne voulut se servir que des influences morales. La Congrégation se résigna à plier devant l'orage, et le 23 juin 1845, M. Rossi envoyait à M. Guizot une dépêche officielle ainsi conçue : *La Congrégation des Jésuites va se disperser d'elle-même. Ses noviciats seront dissous, et il ne restera dans ses maisons que les ecclésiastiques nécessaires pour les garder, vivant d'ailleurs comme des prêtres ordinaires*. Le Saint-Siège avait voulu laisser aux Jésuites le mérite d'un acquiescement volontaire peu importait que la Congrégation disparût par un ordre, par un conseil, ou par une insinuation c'était au fait, non à l'éclat que tenait le gouvernement français.

L'effet de la négociation fut grand dans le public français, d'autant plus grand qu'il était inattendu et inespéré. Il y eut, de la part des Jésuites, bien des délais apportés à l'exécution de leur convention, maints efforts pour y échapper, maintes dénégations équivoques mais on obtint le strict nécessaire. De toutes parts, il y avait eu acte de libre intelligence et de bons procédés on avait employé la façon la plus religieuse, la plus pacifique de résoudre la question. La nomination de M. Rossi à l'ambassade de Rome fut le prix de son savoir-faire et de son succès.

¹ M. de Flahault, ambassadeur de France à Vienne, manifestait au prince de Metternich son appréhension au sujet de l'opposition du Saint-Siège aux réformes les plus sages : *A qui le dites-vous ? s'écria le prince, n'ai-je pas, moi, envoyé au pape, non pas une constitution, à peine un projet de réforme ? Enfin c'était, comme vous le pensez bien, la chose la plus innocente du monde, mais cela aurait pu produire quelques bons effets. Le Saint-Père l'a considéré avec bonté, et n'y avait pas d'éloignement ; mais l'ayant soumis à ses cardinaux, ceux-ci lui ont répondu : Laissez cela, et rendez-le au jacobin qui vous l'a envoyé.*

On voit, par ces exemples, combien le Ministère du 29 Octobre avait à cœur d'étudier, de satisfaire les goûts de sa majorité, combien il se croyait tenu de pactiser avec ses faiblesses, employant toute son énergie et son habileté à atténuer les conséquences de ses erreurs, à tourner les difficultés qu'elle lui suscitait, méritant ce reproche qu'on lui adressa de la servir et de ne pas la conduire suffisamment. Aussi son avenir semblait-il précaire à ses plus sincères, à ses plus clairvoyants amis, et le duc de Broglie écrivait en 1844 à M. Guizot : La session prochaine sera rude et difficile. La majorité de la Chambre des députés veut bien haïr vos ennemis elle veut bien que vous les battiez, mais elle s'amuse à ce jeu-là et toutes les fois qu'ils reviennent à la charge, fût-ce pour la dixième fois, non seulement elle les laisse faire, mais elle s'y prête de très bonne grâce, comme on va au spectacle de la foire. C'est une habitude qu'il faut lui faire perdre en lui en laissant, si cela est nécessaire, supporter les conséquences sans quoi vous y perdrez à la fois votre santé et votre réputation. Tout s'use à la longue, et les hommes plus que tout le reste, dans notre forme de gouvernement. Il y a quatre ans que vous êtes au ministère vous avez réussi au delà de toutes vos espérances vous n'avez point de rivaux le moment est venu pour vous d'être le maître ou de quitter momentanément le pouvoir. Pour vous, il vous vaudrait mieux quelque temps d'interruption ; vous vous remettriez promptement avec des forces nouvelles et une situation renouvelée. Pour le pays, s'il doit faire encore quelque sottise, et manger un peu de vache enragée, il vaut mieux que ce soit du vivant du roi, et lorsque rien ne le menace que lui-même. Je ne puis donc trop vous conseiller de faire, avant l'ouverture de la session, vos conditions à tout le monde, de les faire sévères, et de les tenir, le cas échéant, sans vous laisser ébranler par les sollicitations et les prières. Mettez le marché à la main à vos collègues et à la majorité. Gouvernez votre ministère et la Chambre des députés, ou laissez-les se tirer d'affaire. Dans l'un comme dans l'autre cas, la chance est bonne et la meilleure pour vous serait une sortie par la grande porte.

A cette même époque, en 1844, lorsque la fortune du Cabinet semblait à son apogée, M. Duchâtel se sentait inquiet de ce succès persistant : Remarquez bien, disait-il à son ami M. Vitet, que si chaque fois qu'on nous livre une bataille, nous la gagnons, le lendemain c'est à recommencer... Plus nous durons, plus la corde se tend. Nos amis ne sont plus ce qu'ils étaient il y a trois ans. Ils ont perdu ces craintes salutaires ces souvenirs de 1840 qui les rendaient vigilants et dociles. Sans un peu de crainte, point de sagesse... mais ce que les amis perdent en discipline, les adversaires le gagnent en hostilité. Plus nous durons, plus ils s'irritent, ceux-là surtout qui, avant le 1er Mars, étaient nos meilleurs amis. Ils nous avaient prédit que nous en aurions à peine pour six mois je comprends leur mécompte, et qui sait où il peut les conduire ?... Ils embrigaderont toutes les oppositions, même les plus radicales, lesquelles pour un moment cacheront leurs desseins et se laisseront conduire à cet assaut soi-disant monarchique. C'est là le vrai danger. Les révolutionnaires à visage découvert n'ont jamais fait de révolution ; c'est quand ils sont masqués, et semblent obéir à ceux qui ne prétendent infliger au pouvoir qu'une simple leçon, c'est alors qu'il faut tout craindre.

L'ardeur du combat, l'enivrement de la victoire, la crainte de désorganiser la majorité, l'absence de deux grands partis résolus l'un et l'autre à défendre la Constitution, capables de gouverner à tour de rôle, de graves questions en suspens, celles du droit de visite, des mariages espagnols, toutes ces raisons empêchèrent le cabinet de se retirer, de faire comme à plaisir de l'instabilité

factice. Il fallait d'ailleurs un réel courage pour rester sur la brèche comme le disait Dupin, *ce n'est pas être sur un lit de roses que d'être sur les bancs ministériels*. Vivre avec le maître le plus rude et le plus capricieux, c'est-à-dire avec les Chambres, avoir sans cesse l'avantage sur tous ses contradicteurs, non seulement par le fond, mais par la forme, demeurer infatigable, prêt à tout, universel, véritable protégée tenu de se multiplier sans cesse, tel est le sort, le devoir, la condition d'existence du ministre parlementaire ; on n'admet pas qu'il ait pour mobiles la gloire, l'amour du pays, le dévouement à un sentiment généreux ; on aime mieux lui supposer des intérêts de cupidité, des vues particulières et personnelles ; il ne récolte que des attaques, l'ingratitude et le dédain.

M. Guizot avait le sentiment des faiblesses et des périls de sa situation, mais il reprenait vite confiance, et son naturel optimiste l'aidait à supporter la versalité, l'inconséquence de ses partisans. Le duc de Broglie avait raison, il aurait dû leur mettre plus souvent le marché à la main, gouverner à la façon de Casimir Périer, ne jamais se plier aux condescendances subalternes le parti conservateur lui aurait alors obéi sans hésitation et accordé des lois de préservation sociale¹.

La Chambre des Pairs aurait été plus capable de suivre le Ministère dans la voie d'une politique vraiment conservatrice malheureusement depuis 1830 elle semblait atteinte d'un mal incurable. L'idéal parlementaire eût été celui-ci à elle l'impartialité, la réflexion, le calme dans la force, à la Chambre des députés l'initiative, une animation constante ; mais à la première manquait la force, à la seconde une politique toute faite, une politique de tradition. Montesquieu a dit avec raison : *Les grands hommes modérés sont rares, et l'on peut ajouter les grands pouvoirs modérés sont rares, il est toujours difficile, non de donner de la modération au pouvoir, mais de donner du pouvoir à la modération*². La grande hérésie parlementaire de 1831 avait porté ses fruits, et les prédictions de MM. Royer-Collard, Thiers et Guizot s'accomplissaient de point en point en perdant l'hérédité, la pairie avait été en quelque sorte frappée d'anémie politique et décapitée de son honneur. On lui avait coupé ses racines et on voulait qu'elle eût encore de la sève, qu'elle représentât les intérêts de stabilité, tandis que l'autre assemblée représenterait les intérêts du progrès. La Chambre élective avait consacré, organisé la révolution de 1830, elle avait statué sur le sort de la pairie, elle était, selon le mot de Bonald, le pouvoir pécuniaire, discutait la première et votait en fait le budget, l'opinion publique était avec elle ; elle dénouait ou embrouillait le nœud gordien ministériel, et trop souvent le Gouvernement lui-même semblait ne guère s'inquiéter des volontés de la Chambre des Pairs. De plus, l'équilibre de la distribution des lois entre les deux Chambres se trouvait périodiquement rompu par l'envoi tardif du budget ; rarement la haute assemblée usait de son droit d'amendement et de rejet. Comment donc aurait-elle voulu se poser en puissant arbitre à l'égard de la couronne, et comment l'aurait-elle pu à l'égard de l'autre Chambre ? Elle semblait devenue l'asile des disgraciés de l'urne électorale ; lorsque dans une famille, il y avait deux hommes importants, c'était le moins considérable. qui était pair, l'autre restait député.

¹ On rapporte que, dans un moment de découragement, après une défection de la majorité, il lui arriva de dire à un confident : *Le parti conservateur a été hier ce qu'il est dans sa nature d'être, lâche et bête.*

² Voir dans la *Revue des Deux-Mondes* de 1844, un remarquable article de M. Saint-Marc Girardin sur le rôle de la pairie en France. — Sur l'hérédité de la pairie, voir notre tome Ier, p. 329.

Cependant elle renfermait d'aussi grands talents, des hommes d'État aussi expérimentés il suffit de citer le duc de Broglie, le chancelier Pasquier, MM. de Montalivet, Mole, Villemain, Montalembert, Cousin mais elle se sentait blessée, amoindrie, réduite au rôle de comparse, elle semblait faite pour représenter la sagesse et l'expérience de la société, plutôt que pour en représenter la force elle était la plus haute des magistratures ; *c'était une vertu plutôt qu'un pouvoir*. On lui demandait de remplir le rôle d'une aristocratie constitutionnelle, et on lui en ôtait les moyens privés de l'hérédité, n'ayant plus ses racines en elle-même, elle ne les avait pas non plus dans le pays elle était comme la statue de Pygmalion avant l'étincelle divine, il lui manquait le feu du ciel.

Reprenons rapidement, dans l'ordre chronologique, les principaux actes du Parlement, les événements intérieurs de 1841 à 1847.

Les sessions de 1841 et 1842 furent marquées par le vote définitif de plusieurs lois importantes. Après la loi sur les ventes judiciaires d'immeubles, la loi du 3 mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, fut l'objet de longues et savantes discussions dans les deux Chambres concilier le droit de l'État et celui du propriétaire, permettre à la société de vaincre les résistances de l'individu, assurer à ce dernier une juste indemnité, faire prévaloir l'intérêt général sur l'intérêt particulier, tel était le but de cette loi, une des plus parfaites qui aient été promulguées depuis le Code civil.

Presque au même moment, M. Humann, ministre des finances, obtenait à de fortes majorités le vote d'une loi destinée à assurer un grand ensemble de travaux extraordinaires pour les services de la guerre, de la marine et des ponts et chaussées. De 1837 à 1840, ce genre de services avait reçu une dotation moyenne de 50 millions la nouvelle loi avait pour but de l'élever à 75 millions pendant six années consécutives à partir de 1842.

Le gouvernement fut moins heureux dans une, excellente proposition qu'il fit en faveur de la propriété littéraire la législation existante accordait à l'auteur le droit exclusif de vente pour ses ouvrages, et le continuait à ses héritiers pendant vingt ans il s'agissait cette fois de constituer un nouveau mode de propriété, de donner aux œuvres de la pensée les mêmes garanties, les mêmes droits, les mêmes titres qu'aux productions matérielles. Un livre, disaient les adversaires du projet, est un service rendu à la société l'auteur a droit à une récompense, mais c'est là une rémunération, non une propriété ; propriété et publicité sont deux mots incompatibles. La propriété est ce qui est dans la société de plus individuel, la pensée est ce qui l'est le moins. Si jamais il y eut une propriété publique commune, indivisible, inaliénable, c'est assurément l'œuvre de l'art et de la science. Le succès d'un livre est autant dans le public que dans l'auteur c'est le public qui fait le mérite et la puissance d'une idée, car c'est lui qui l'accueille, l'encourage, et le livre ne vaut commercialement quelque chose que par son consentement. Depuis les premières lettres de l'alphabet jusqu'aux pages sublimes du livre qui fait son orgueil, l'auteur n'a-t-il pas tout emprunté à ceux qui furent avant lui, à ceux qui vivent autour de lui ?... Après huit jours d'une discussion confuse et embarrassée, la Chambre des députés rejeta le projet dans son ensemble.

La loi du 14 juillet 1838 avait ordonné que dans la session de 1840, et ensuite de dix années en dix années, il serait soumis aux Chambres un nouveau projet de répartition des contributions personnelle, mobilière et portes et fenêtres, entre les départements. C'était une mesure de justice et de sagesse, car il fut constaté par la suite, que 129,486 maisons n'étaient pas imposées. En 1841, pour

exécuter les prescriptions de la loi de 1838, M. Humann ordonna le recensement général des personnes et des matières imposables en France. Il se proposait un double but arriver à une répartition plus égale des taxes, obtenir une augmentation du revenu public. La mesure parut aussitôt suspecte et déplaisante, et l'opposition exploita habilement les inquiétudes populaires, les vanités locales, les ombrageuses susceptibilités des conseils municipaux ; elle soutint, en dépit du texte formel de la loi du 21 avril 1832, que le droit de recensement n'appartenait pas aux agents du pouvoir central : **Au fond, écrit Élias Regnault, beaucoup de radicaux ne l'ignoraient pas mais dans la guerre constante qu'ils soutenaient contre la monarchie de Juillet, ils faisaient arme de tout, ils saisissaient toute occasion d'agiter le pays, et les résistances des populations, les soulèvements des villes leur prouvaient que l'occasion était bonne.**

La question ainsi posée eut un immense retentissement un grand nombre de municipalités protestèrent encouragés par leurs édiles, les citoyens refusaient d'ouvrir leurs portes aux agents du fisc. Bientôt la protestation dégénéra en rébellion armée que le pouvoir dut réprimer à Lille, à Clermont-Ferrand, il y eut de véritables émeutes ; Toulouse eut ses *trois journées* qui méritent une mention spéciale.

Le recensement avait rencontré une opposition violente dans cette ville la municipalité refusait d'assister les agents de l'État, les habitants les repoussaient de leur domicile. Nommé préfet de la Haute-Garonne pour remplacer M. Floret qui avait manqué de fermeté, M. Mahul ordonna, dès son arrivée la reprise des opérations de recensement, fit mettre la garnison sur pied, arrêter un certain nombre d'émeutiers il y eut des morts et des blessés. Mais après avoir fait preuve d'énergie, M. Mahul crut pouvoir permettre aux officiers de la garde nationale de convoquer cette milice et de s'interposer comme médiateurs entre le pouvoir et la population. C'était donner à l'insurrection une force légale car les gardes nationaux avaient hautement protesté contre le recensement. L'esprit de vertige descendit sur la ville. Loin de désarmer, la multitude continua de réclamer à grands cris le départ du préfet après lui avoir donné un charivari, elle commença à tout briser, puis sa colère s'exaspérant sans autre cause que cette même colère, elle se mit à assiéger l'hôtel de la Préfecture. M. de Saint-Michel, lieutenant-général commandant la dixième division militaire, refuse d'envoyer au préfet les régiments d'artillerie qu'il requérait pour sa propre sûreté les officiers de la garde nationale viennent lui dire qu'un prompt départ est le seul moyen d'apaiser la foule. M. Mahul cède enfin et se retire. Aussitôt M. de Saint-Michel et M. Plougoulm, procureur général, publient un avis signé de leurs deux noms et ainsi conçu : **Toute cause de désordre doit cesser, le préfet quitte à l'instant Toulouse.** Mais M. Plougoulm apprend à son tour qu'il est inutile et dangereux de pactiser avec l'émeute celle-ci se retourne contre lui et réclame son départ de la même manière qu'elle a exigé celui de M. Mahul. On envahit sa maison, on jette ses meubles par les fenêtres, il est contraint de s'enfuir¹.

Le gouvernement dut sévir contre des fonctionnaires qui avaient laissé compromettre si gravement le principe d'autorité. M. Plougoulm fut remplacé par

¹ On demandait à Royer-Collard ce qu'il pensait de l'affaire de Toulouse : **Je pense, répondit ce grand rieur sérieux, que le ministère s'est trompé ; il a cru que les oies pourraient encore une fois sauver le Capitole ; mais il y a entre les oies d'aujourd'hui et les oies de ce temps-là la même différence qu'entre le Capitole de Toulouse et le Capitole romain.**

M. Nicias-Gaillard le général Saint-Michel par le général Rulhières, M. Maurice Duval envoyé à Toulouse en qualité de commissaire extraordinaire, la municipalité, la garde nationale dissoutes. Partout on prit des mesures énergiques ; force resta à la loi. Comme on l'a dit justement, l'abandon du recensement eût été l'abandon du gouvernement il n'y aurait plus eu ni loi, ni administration, ni cabinet, et le pouvoir aurait été lui-même au devant de sa ruine.

La session de 1842 fut principalement consacrée à l'examen des propositions Ganneron et Ducos et au vote de la loi des chemins de fer.

Deux membres du tiers-parti, MM. Ganneron et Ducos, avaient de nouveau mis en avant la question des incompatibilités parlementaires et celle de la réforme électorale. Le premier demandait que, sauf certaines exceptions, les députés qui ne seraient pas fonctionnaires publics salariés au jour de leur élection, ne pussent le devenir pendant la durée de leur mandat, et un an après son expiration il prétendait aussi interdire à un grand nombre de fonctionnaires publics l'entrée de la Chambre. M. Ducos proposait d'admettre au nombre des électeurs tous les citoyens inscrits sur la liste départementale du jury.

La discussion fut ardente, prolongée ; M. de Lamartine éleva le débat à une grande hauteur : Est-ce qu'en Angleterre, s'écria-t-il, la corruption n'est pas arrivée à l'état d'élément constitutionnel, de quatrième pouvoir dans l'État ? Est-ce que depuis Walpole, jusqu'à ses imitateurs de tous les pays, il n'y a pas partout et toujours une race d'hommes amphibies qui exploitent, non seulement leur parti quand il triomphe, mais qui exploitent à la fois le ministère et l'opposition ?... Des mesures comme la proposition Ganneron, qui ne préviennent au fond aucun vice, discréditent beaucoup de vertus. On ne relève pas le caractère d'une nation en la dégradant, en faisant une loi des suspects contre elle-même, contre les citoyens qu'elle doit respecter le plus, puisqu'elle leur confie ses destinées, et, pour ainsi dire, sa conscience... C'était aux électeurs de juger si le député fonctionnaire abusait de la haute influence que leurs suffrages lui avaient acquise ils ne manqueraient pas de voix qui les instruiraient sur la conduite de leur mandataire... Vous voudriez enlever aux électeurs, à l'estime ou à la mésestime locale, leur liberté tout entière. Vous supposez qu'ils sont assez corrompus eux-mêmes par leurs vils intérêts de localité ou de famille, assez dénués de sens moral et d'esprit public pour continuer leur confiance à des hommes qui ne seraient ici que les lâches flatteurs de leurs faiblesses, les entrepreneurs de leur fortune, les négociateurs de leurs intérêts, les trafiquants de leur crédit... Mais à vous entendre, n'en conclurait-on pas, dedans et dehors, que la France est un pays de gangrène morale et d'abjection politique, où les ministres sont corrompus par les députés, où les députés sont corrompus par les électeurs, où les électeurs sont corrompus par leurs vils intérêts personnels et par leurs plus bas intérêts de localité, et où, pour obtenir une ombre de probité parlementaire, il faut mettre une loi de précaution à côté de chaque commune, et une loi de défiance à côté de chaque vote et de chaque urne ?

La cause de la démoralisation de la société, dirent les autres adversaires de la proposition, MM. Villemain, Duchâtel, Liadières, n'est pas dans la manie des places, mais dans la manie de la popularité, dans la manie du dénigrement et de l'envie, pour qui rien n'est sacré, ni caractère, ni illustration, enfin dans la manie d'influence et d'importance. Sur 459 membres, il n'y avait que 149 fonctionnaires salariés à la Chambre électorale parmi eux figuraient 69 grands fonctionnaires politiques ou magistrats inamovibles que la proposition n'atteignait pas. Dans

une société démocratique, il importait de ne pas réduire le nombre déjà si restreint des hommes d'élite éclairés et capables de comprendre les conditions du pouvoir ; sans eux, on n'a aucun contrepoids à ces oscillations violentes des opinions qui, dans un pays d'enthousiasme et de premier mouvement, renversent les choses sur les hommes et les hommes sur les choses. Le gouvernement n'étant, dans la monarchie constitutionnelle, qu'une opinion parlementaire arrivée au pouvoir, il faut qu'elle y parvienne avec toutes ses forces, qu'elle y siège avec tous ses chefs, avec ses plus habiles, avec ses plus nobles représentants la présence des fonctionnaires publics à la chambre est donc un fait légitime, une nécessité constitutionnelle.

La proposition Ganneron fut repoussée à la faible majorité de 198 voix contre 190.

Les partisans de la proposition Ducos, MM. Dufaure, Billault, Lamartine, s'attachèrent à démontrer que les professions libérales offraient des garanties d'ordre et de conservation, que la loi de 1830 était la seule de nos lois qui fût hostile à l'intelligence. Il y avait du danger à exclure des collèges électoraux certaines notabilités sociales dont l'influence pouvait s'exercer au dehors d'une manière pernicieuse la loi donnerait plus de puissance au lien politique, plus d'énergie à l'esprit public, une représentation plus sincère de tous les intérêts généraux. M. de Montalivet, ministre de l'intérieur .en 1830, avait reconnu que l'extension de la capacité électorale était une conséquence de la charte nouvelle. Toutes les fois, disait M. de Lamartine, que la liberté la plus mûre, la plus mesurée, la mieux préparée, a voulu faire un pas, on lui a prédit un abîme et une chute. Les libertés dangereuses, ce sont celles que le peuple arrache et non pas celles qu'on lui donne ; ce sont les libertés qu'on accorde en un jour de faiblesse, ce ne sont pas celles qu'on prépare et qu'on mesure avec justice, générosité et sagesse, quand l'heure de les livrer a heureusement et évidemment sonné... Il y a de tout temps et partout des hommes bien honorables, mais bien aveugles, dans les corps politiques, dans les majorités ; ce sont ceux qui se refusent à tout examen des choses nouvelles, quoique bonnes, mûres et préparées... On dirait, à les entendre, que le génie des hommes politiques ne consiste qu'en une seule chose à se poser sur une situation que le hasard ou une révolution leur a faite, et à y rester immobiles, inertes, implacables... Oui, implacables à toute amélioration. Et si c'était là en effet le génie de l'homme d'État chargé de diriger un gouvernement, il n'y aurait pas besoin d'homme d'État, une borne y suffirait... N'écoutez pas ces conseillers de la peur, il n'y a rien de si imprudent que la peur Il n'y a rien de si ruineux que cette éternelle résistance à tout prix, même au mieux !

M. Duchâtel et M. Guizot repoussaient la proposition Ducos comme inopportune et dangereuse. Ils rappelaient que par le seul effet de la loi de 1830, le chiffre des électeurs avait monté de 90.000 à 168.000, et que depuis 1830, il s'était graduellement élevé à 224.000. En 1840, M. Thiers se montrait hostile à la réforme ; depuis était-il survenu quelques raisons qui dussent faire trouver mauvais ce que l'on trouvait bon alors ? Le besoin de stabilité était celui qui se faisait le plus sentir il ne s'agissait plus aujourd'hui de conquérir, mais de conserver, de se prémunir contre cette disposition nationale et incessante à tout changer, à tout défaire, à tout remanier, comme si toute chose devait être mieux par cela seul qu'elle serait autrement. L'unité, ajoutait M. Guizot, règne dans la société française, non seulement l'unité géographique, mais l'unité morale intérieure. Il n'y avait plus de lutte entre les classes, il n'y avait plus d'intérêts profondément divers. Qu'est-ce qui séparait les électeurs à 300 francs des

électeurs à 200 francs, des électeurs à 100 francs ? Qu'est-ce qui séparait les patentables à 200 francs des patentables inférieurs ? Ceux-là couvraient, représentaient ceux-ci, ayant au fond les mêmes intérêts, étant dans les mêmes conditions civiles, vivant sous l'empire des mêmes lois. Nous avons une tâche plus rude qu'il n'en a été imposé à aucune époque ; nous avons trois grandes choses à fonder une société nouvelle, la grande démocratie moderne, jusqu'ici inconnue dans l'histoire du monde, des institutions nouvelles, le gouvernement représentatif, jusqu'ici étranger à notre pays, et enfin une dynastie nouvelle... La stabilité et la bonne conduite dans la vie de tous les jours, voilà les seuls vrais, les seuls grands intérêts de la France aujourd'hui¹... Ne vous croyez pas obligés de faire aujourd'hui ceci, demain cela ; ne vous chargez pas si facilement des fardeaux qu'il plaira au premier venu de mettre sur vos épaules, lorsque celui que nous portons nécessairement est d'un si grand poids.

234 voix contre 193 rejetèrent la proposition Ducos.

Le cabinet du 29 octobre eut l'honneur de substituer à la législation incohérente des chemins de fer un système général et complet ; la loi du 11 juin 1842 résolut ces deux grandes questions la détermination des lignes à construire, le mode de construction. Relier le réseau des chemins de fer, faire participer simultanément à leurs avantages les diverses régions de la France, balancer les inconvénients de la centralisation parisienne, rapprocher la capitale des provinces, mettre celles-ci en état de lutter contre la concurrence industrielle et commerciale de l'étranger, tels étaient les avantages évidents de cette loi, qui est la base fondamentale sur laquelle s'est élevé l'édifice de nos lignes ferrées et qui a décidé de leur avenir.

Secondé par MM. Dufaure, Billault, Lamartine, M. Duchâtel surmonta toutes les passions de clocher, toutes les objections consciencieuses ou systématiques. M. Thiers regardait la question financière comme l'argument premier et principal dans le débat, et plaidait la cause de la ligne unique : éparpiller nos ressources pour lutter contre la rivalité étrangère, c'était, selon lui, ressembler à ces habitants d'une ville comme Paris, qui, ayant plusieurs ponts à construire sur la Seine, auraient, au lieu de faire d'abord un pont, commencé à faire une arche de tous les ponts projetés. M. Thiers n'en était plus à cette époque où, jugeant superficiellement la nouvelle invention, il se défiait des produits, tenait pour chimériques les lignes de long parcours, doutait même de la vitesse, et ne voyait là qu'un instrument commode de promenade aux environs des grandes villes ; mais il s'effrayait toujours de la dépense et gardait un fond de scepticisme invétéré.

Ce fut précisément au nom du véritable état de nos finances et du grand avenir réservé aux chemins de fer, que M. Duchâtel se refusa à ne laisser tenter qu'un essai timide et partiel sur un seul point du territoire. Sa puissante raison, son bon sens lucide et prophétique rallièrent une imposante majorité. Vaste dans son ensemble, la loi de 1842 arrêta la construction d'un réseau général de neuf grandes lignes partant de Paris dans toutes les directions, allant de la Méditerranée au Rhin, de l'Océan à la Méditerranée, desservant le centre de la France. Les sept cents millions de travaux nécessaires à cette œuvre nationale seraient exécutés en plusieurs années. Le mode d'exécution le plus convenable, le plus économique et le plus sûr, c'était l'action combinée, le mariage de l'État

¹ M. Thiers avait dit un jour : Je sais bien ce qu'il faut à mon pays, c'est un ministère du cardinal de Fleury.

et des compagnies il fut adopté. L'État, propriétaire des chemins, se chargeait de l'achat des terrains, des terrassements, ouvrages d'art et stations ; toutefois, les deux tiers des indemnités de terrain seraient payés par les départements et les communes. L'État donnait à bail l'exploitation des chemins de fer aux compagnies qui avaient à leur charge l'achat et la pose des rails, le matériel, les frais d'exploitation et d'entretien.

Ce réseau complet et simultané que le comte Duchâtel fit adopter à la Chambre, aussitôt entrepris, conduit avec autant d'activité que de persévérance, sans qu'il en résultât le moindre trouble financier, touchait presque à son terme en 1848, et si le bienfait de cette vaste entreprise ne put éclore en son entier sous les auspices du pouvoir qui l'avait préparée, si l'empire s'en attribua l'honneur, et fit croire au pays fasciné et crédule que ces gigantesques travaux venaient de naître au premier coup de sa baguette pour son joyeux avènement, l'histoire est là qui fait justice de cette usurpation, et rend à chacun sa part, en rappelant que l'œuvre était aux trois quarts faite, et justifiait déjà les calculs et les pronostics de ceux qui, sans charlatanisme, l'avaient conçue, définie et fait exécuter.

La clôture de la session de 1842 marqua la fin de la législature peu satisfaite d'une majorité douteuse et parfois chancelante, le ministère résolut d'en appeler aux élections. La Chambre fut dissoute le 13 juin, et les collèges électoraux convoqués pour le 9 juillet.

Les élections se firent dans une entière liberté de la presse, des réunions, des comités¹ on souleva une ardente polémique contre le cabinet auquel on reprochait son prétendu despotisme, ses concessions à l'étranger. Toutes les fractions de l'opposition, républicains, légitimistes, dynastiques, membres du centre gauche se réunirent pour l'accabler, et M. Dupin put à bon droit signaler ces compromis scandaleux, ces mises en commun des opinions les plus contradictoires, ces associations de mauvaise foi qui recrutent les dupes au profit des intrigants et des ambitieux, sociétés vraiment léonines dont la liquidation n'avait amené jusqu'ici que d'amères déceptions ou de tristes palinodies.

Les élections trompèrent les espérances des uns et des autres à Paris, dix députés de l'opposition furent nommés sur 459 élections, 266 appartenaient au gouvernement, 193 à ses adversaires. Comme toujours ceux-ci ne manquèrent pas d'accuser le cabinet de corruption électorale après de longs et orageux débats, après une minutieuse et loyale enquête, deux élections furent annulées, l'une d'elles était celle d'un membre de l'opposition.

¹ C'est à cette époque qu'une scission éclata entre les deux fractions du parti légitimiste l'une, avec l'abbé de Genoude, la Gazette de France, le duc de Valmy et le marquis de Larochejacquelein, préconise le suffrage universel à deux degrés, la démocratie catholique sous un roi légitime l'autre, avec Berryer et les députés royalistes du Midi, maintient la doctrine pure du droit divin.

CHAPITRE XXIII

LA MORT DU DUC D'ORLÉANS

Mort du duc d'Orléans : son caractère, sa popularité, son testament. — Le duc de Nemours. — Discussion de la loi de régence à la Chambre des députés et à la Chambre des Pairs ; discours du duc de Broglie, de MM. Ledru-Rollin, Lamartine, Guizot, Villemain, Thiers. — Mariage de la princesse Clémentine et du prince de Joinville ; le pèlerinage de Belgrave-Square ; adresses des deux Chambres. Un tumulte parlementaire. Nouvelle tentative de dotation. — Session de 1845 ; proposition de M. Duvergier de Hauranne pour l'abolition du scrutin secret. Question de l'union douanière avec la Belgique. Destitution de M. Quinet. Ordonnances du comte de Salvandy. — Attentats de Lecomte et de Joseph Henri. — Crise monétaire et économique de 1846. — Les inondations du 18 octobre. — Élections de 1846. Triomphe du parti conservateur récriminations de l'opposition.

Le résultat des élections était à peine connu, lorsque soudain éclata cette terrible nouvelle le duc d'Orléans est mort.

Le 12 juillet, à onze heures du matin, au moment de partir pour une inspection militaire au camp de Saint-Omer, ce prince se rendait à Neuilly, afin de prendre congé de sa famille. A la hauteur de la porte Maillot, ses chevaux s'emportèrent : se fiant à son agilité, il sauta sur la route, mais si malheureusement que sa tête porta sur le pavé. Cinq heures après, le duc d'Orléans expirait sans avoir repris connaissance.

Nous renonçons à peindre la douleur de ses augustes parents accourus aussitôt, entourant leur fils, leur frère, qui gisait étendu sur un pauvre lit, sous un humble toit, pleurant et priant, se taisant pour l'entendre respirer, suivant, la mort dans l'âme, les progrès de l'agonie, marchant derrière le cadavre jusqu'à Neuilly. Nous ne raconterons pas non plus les obsèques du prince royal célébrées avec pompe à Notre-Dame, puis après les obsèques de l'Etat, les obsèques de la famille, la sépulture à Dreux, les témoignages de sympathie des cours européennes, le deuil de Paris et des provinces.

L'impression générale était celle d'un regret inquiet : l'immense majorité du pays demeura frappée de compassion et d'anxiété, en voyant la famille royale ne dépasser les autres familles que par la grandeur de son affliction, en pensant que le roi Louis-Philippe avait soixante-dix ans, et que son successeur n'avait pas encore quatre ans. Dieu, écrivit un interprète de ces pressentiments, **Dieu vient de supprimer le seul obstacle qui existait entre la monarchie et la République**. Il semblait que la fortune se fût vendue aux révolutions, en ravissant à la France le plus brillant, le plus populaire des princes d'Orléans, en livrant le pays aux

incertitudes d'une régence. Cette mort étendait comme un voile lugubre sur l'avenir, bouleversait toutes les prévisions, desséchait toutes les espérances avec elle, la dynastie perdit le prestige de son bonheur¹.

Les lois ne remplacent pas les hommes, et le duc d'Orléans paraissait à tous, amis et ennemis, capable de porter le lourd fardeau de la royauté. Beau, spirituel, intelligent², chevaleresque comme un preux, libéral comme tout héritier présomptif, il était aimé de tous savait plaire également à l'armée et aux simples citoyens aux femmes et aux savants à l'opposition et aux conservateurs, à la bourgeoisie et aux classes inférieures de la société. On aurait pu dire de lui ce qu'on disait du duc de Guise pour le haïr, il fallait ne pas le voir. Il possédait le charme, cette qualité indéfinissable, levier puissant sur un peuple artiste qui accorde tout à ses favoris. Il remplissait parfaitement son rôle de prince, protecteur des lettres et des arts sans ostentation, tenant partout sa place avec dignité, mêlé aux affaires, *assez pour les apprendre, pas assez pour les dominer*.

Plein de sympathie pour les instincts nationaux, et profondément dévoué à la grandeur de la France, ce prince prévoyait combien l'appui de l'armée lui serait nécessaire plus tard, au dedans et au dehors, et il agissait en conséquence. Il aimait et étudiait les choses de la guerre, ne perdait aucune occasion de la faire lui-même, se tenait au courant de tous les progrès, de toutes les découvertes, connaissait aussi bien l'organisation des armées étrangères que celle de notre armée. Comme l'a dit un observateur impartial, il se montrait affable et à l'occasion libéral avec les soldats et les sous-officiers, causant volontiers avec eux, les écoutant avec bonté, visitant souvent leurs casernes, leurs tentes. Il leur plaisait par sa bienveillance, par sa franchise toute militaire. Il réussissait peut-être mieux encore avec les officiers, par son attitude de familiarité amicale, par l'empressement qu'il mettait à accueillir leurs requêtes, non comme un protecteur qui, tout en obligeant, est bien aise de faire sentir sa supériorité, mais comme un camarade heureux de rendre service à d'autres. Quant aux officiers supérieurs et généraux, il s'attachait à flatter leur amour-propre, en les faisant causer sur des sujets militaires, principalement sur leurs campagnes, en les écoutant avec un air d'attention profonde, comme quelqu'un qui cherche à s'instruire.

Le duc d'Orléans n'avait ni la profonde expérience, ni la prudence consommée de son père, mais, depuis 1840 surtout, il faisait de grands progrès dans la science de gouverner, et peu à peu se rapprochait du parti conservateur. Il désirait donner une base plus large, des assises inébranlables à la monarchie constitutionnelle, il espérait la fonder définitivement en lui rattachant toutes les oppositions modérées ses qualités séduisantes et hardies, ses défauts eux-mêmes, son amour de la popularité, sa complaisance pour les entraînements belliqueux et révolutionnaires, tout le rendait propre à accomplir cette œuvre de

¹ Voir l'excellent opuscule de M. Cuvillier-Fleury intitulé : *Neuilly, Notre-Dame et Dreux*.

² Rappelons ici cet éloge de la famille de Louis-Philippe, écrit par Alexandre Dumas : Quel merveilleux épanouissement d'une noble et vigoureuse famille ! cinq princes, tous beaux, tous braves, portant les plus illustres et les plus anciens noms de la chrétienté, riche faisceau dominé par un frère aîné à qui ses plus implacables ennemis ne savaient reprocher que sa beauté presque féminine, et ses amis que son courage presque insensé. Trois princesses, chez lesquelles la beauté, cette couronne des femmes, n'était qu'une qualité secondaire ; trois princesses, dont l'ainée, la princesse Louise, était citée pour sa religieuse bonté, dont la seconde, la princesse Marie, était illustre parmi les artistes, dont la troisième, la princesse Clémentine, était presque célèbre par son esprit.

transaction, à rallier un peuple dans les jours de crise. Si en 1842, il s'était montré l'adversaire des propositions de réforme électorale, ce n'est pas qu'il blâmât la mesure en elle-même, mais il voulait sans doute se la réserver comme don de joyeux avènement.

Ce prince était très frappé de la grandeur du péril révolutionnaire il sentait que la révolution n'avait plus devant elle que la poussière de la nation, la poussière des partis, et que les idées de gouvernement avaient presque entièrement disparu de son pays il savait tout ce qu'il y avait de puissance dans les idées libérales, et les aimait en les ménageant. Il espérait endormir la révolution par des concessions faites à temps et à propos ; aussi lisons-nous dans son testament ces paroles significatives, écrites au moment de son départ pour l'expédition des Portes-de-Fer, où se révèlent les angoisses, les contradictions de sa foi religieuse, monarchique et libérale : J'ai la confiance que, lors même que les devoirs d'Hélène vis-à-vis des enfants que je lui ai laissés, ne l'enchaîneraient plus au sort de ma famille, le souvenir de celui qui l'a aimée plus que tout au monde, l'associerait à toutes les chances diverses de notre avenir et à la cause que nous servons. Hélène connaît mes idées ardentes et absolues à cet égard, et sait ce que j'aurais à souffrir de la savoir dans un autre camp que celui où sont mes sympathies, où furent mes devoirs. C'est cette confiance, si pleinement justifiée par le noble caractère, l'esprit élevé et les facultés de dévouement d'Hélène, qui me fait désirer qu'elle demeure, sans contestation, exclusivement chargée de l'éducation de nos enfants.

Mais je me hâte d'ajouter, que si par malheur, l'autorité du roi ne pouvait veiller sur mon fils aîné jusqu'à sa majorité, Hélène devrait empêcher que son nom ne fût prononcé pour la régence, et désavouer hautement toute tentative qui se couvrirait de ce dangereux prétexte pour enlever la régence à mon frère Nemours, ou, à son défaut, à l'aîné de mes frères.

C'est une grande et difficile tâche que de préparer le comte de Paris à la destinée qui l'attend car personne ne peut savoir, dès à présent, ce que sera cet enfant, lorsqu'il s'agira de reconstruire sur de nouvelles bases une société qui ne repose que sur des débris mutilés et mal assortis de ses organisations précédentes. Mais, que le comte de Paris soit un de ces instruments brisés avant qu'ils aient servi, ou qu'il devienne l'un des ouvriers de cette régénération sociale qu'on n'entrevoit qu'à travers de grands obstacles et peut-être des flots de sang qu'il soit roi ou qu'il demeure défenseur inconnu et obscur d'une cause à laquelle nous appartenons tous, il faut qu'il soit avant tout un homme de son temps et de la nation, qu'il soit catholique et défenseur passionné, exclusif de la France et de la révolution.

Devant cette catastrophe, tous les amis de la dynastie se serrèrent autour du trône, et les passions politiques firent trêve pendant quelque temps. La Charte n'ayant pas prévu la possibilité d'une régence, chacun sentait le devoir impérieux de suppléer à cette lacune par une loi spéciale.

Avant 1789, il n'existait aucun principe absolu, aucune règle fixe pour la dévolution du pouvoir royal pendant la minorité du roi, et les questions de régence se décidaient surtout par la nécessité des faits ou l'habileté des intrigues. Ainsi les dispositions dernières du souverain se trouvaient parfois annulées par le Parlement garni de Pairs, comme contraires aux dispositions fondamentales du royaume le 12 septembre 1715, Louis XV, âgé de cinq ans, entendit casser en son nom le testament de son bisaïeul Louis XIV, qui, au même âge, avait entendu casser le testament de son père Louis XIII. Napoléon Ier

s'était fait attribuer par un sénatus-consulte de l'an XII, la prérogative de pourvoir à la régence les femmes en étaient alors exclues plus tard, un autre sénatus-consulte de 1813 appelait l'impératrice à la régence, lorsque l'empereur n'en aurait pas disposé, soit par lettres patentes, soit par acte de dernière volonté.

Le projet élaboré par les ministres, les principaux chefs du Parlement, se rapprochait de la loi de 1791, écartait la régence élective ou féminine, consacrait les principes de l'hérédité, de la loi salique, de l'unité du pouvoir royal, de l'inviolabilité. L'éducation, la tutelle du roi mineur appartiendraient à sa mère ou à sa grand-mère la majorité était fixée à dix-huit ans. Le gouvernement se prononçait pour la régence masculine, conformément aux dernières recommandations du duc d'Orléans qui disait souvent de son frère : **Nemours est le devoir personnifié, je ne prends jamais une décision importante sans le consulter.**

Le duc de Nemours n'était pas populaire au sein de la bourgeoisie et du peuple il passait pour partager les idées de MM. Guizot et de Broglie sur la nécessité de donner à la monarchie de 1830 le caractère d'une quasi-légitimité on lui reprochait ces allures de grand seigneur, cette dignité un peu froide qui faisaient dire à Louis-Philippe : **Nemours était de tous mes fils, sans excepter mon pauvre d'Orléans, le plus capable de mener les affaires, mais il aurait dû naître archiduc.** Il avait ce ton du gouvernement cette expérience précoce, ce bon sens élevé qui sont les premières vertus de l'homme d'État, on ne pouvait mettre en doute son attachement au régime constitutionnel et aux lois de sa patrie Il aurait accompli sans peine ses devoirs de régent, car il ne ressentait aucune passion pour le pouvoir. Sa réponse à un discours réformiste du maire du Mans peint tout entier ce prince, vivante statue du devoir austère et de l'abnégation : **Ne nous faisons pas un trop grand mérite de n'avoir point vécu, c'est-à-dire de n'avoir ni vu, ni comparé, ni jugé.**

Le roi ne meurt point en France, dit le duc de Broglie dans son rapport à la Chambre des Pairs ; c'est l'excellence du gouvernement monarchique que l'autorité suprême n'y souffre aucune interruption, que le rang suprême n'y soit jamais disputé, que la pensée même n'y puisse surprendre, entre deux règnes, le moindre intervalle de temps ou d'hésitation. C'est par là surtout que ce gouvernement domine les esprits et contient les ambitions. La monarchie est l'empire du droit, de l'ordre et de la règle. Tout doit être réglé dans la monarchie, tout ce qui peut être prévu raisonnablement doit l'être rien n'y doit être livré, par choix ou par oubli, à l'incertitude des événements. Sous un tel gouvernement en effet, la royauté est le support de l'État quand ce support vient à manquer, tout s'écroule tout s'ébranle dès qu'il paraît chanceler. Nous l'avons éprouvé naguère. A l'instant où la main de Dieu s'est appesantie sur nous, quand cette sagesse infinie dont les voies ne sont pas nos voies, a frappé la nation dans le premier-né de la maison royale, et moissonné dans sa fleur notre plus chère espérance, les cœurs se sont sentis glacés d'un secret effroi l'anxiété publique s'est fait jour à travers les accents de la douleur l'inquiétude était sur tous les fronts en même temps que les larmes coulaient de tous les yeux. Chacun comptait dans sa pensée quel nombre d'années sépare désormais l'héritier du trône de l'âge où il pourra saisir d'une main ferme le sceptre de son aïeul et l'épée de son père chacun se demandait ce qu'il adviendrait d'ici-là si les jours du roi n'étaient mesurés aux vœux de ses peuples et aux besoins de l'État chacun interrogeait la Charte et regrettait son silence.

A la Chambre des députés, la discussion dura trois jours, les 18, 19, 20 août ; l'élite des orateurs y prit part et toutes les opinions eurent leur représentant.

M. Ledru-Rollin, député de l'extrême gauche, récemment élu à la place de Garnier-Pagès, monta le premier à la tribune et parla en faveur du pouvoir constituant exercé par le peuple. Organiser la régence excédait, selon lui, les pouvoirs de la législature ordinaire ; il citait les constitutions de 1791, de 1795, de l'an VIII, la loi du 28 floréal an XII et protestait contre la loi qui lui semblait une usurpation sur la souveraineté du peuple.

Après de longs circuits historiques, tout en avouant l'indécision de ses convictions, M. de Lamartine faisait une amère critique de la loi et concluait en faveur de la princesse Hélène¹. Il se séparait avec éclat des conservateurs, déclarant, à la surprise générale, que ses sympathies étaient acquises aux idées de M. Odilon Barrot. La loi salique, qu'il appelait le bon sens de la nation, avait si peu régi la France en cette matière que sur 32 régences, notre histoire présentait 26 régences de femmes. Quant à la faiblesse du sexe, n'avait-on pas vu des femmes héroïques ? Une femme, un enfant étaient des drapeaux qui passionnaient les troupes, en leur inspirant des prodiges. Avait-on oublié les Strelitz domptés par le courage d'Elisabeth de Russie, et le cri des Hongrois Mourons pour notre roi Marie-Thérèse ? La différence des cultes n'était qu'un heureux accident ; c'était le triomphe de la liberté religieuse. La popularité est le crime des ambitieux constitutionnels... depuis l'origine des puissances européennes, sur 28 régences d'hommes, 23 ont usurpé le trône qu'elles avaient pour mission de conserver à leurs pupilles. La dynastie devait être nationale et non la nation dynastique. Au contraire une régence de femme c'était le pouvoir au pays, c'était le gouvernement dans le Parlement, c'était la dictature de la nation à la place d'un dictateur royal. Non, s'écriait l'orateur, la loi que vous faites n'est ni conservatrice, ni dynastique, et elle est grosse d'usurpations. Elle chasse la mère du berceau et y place le compétiteur et le rival !...

MM. de Tocqueville et Berryer se prononçaient pour la régence élective M. Odilon Barrot voulait que le choix du régent fût réservé à l'appréciation du Parlement ; il croyait plus facile de traverser les mauvais jours et les grandes épreuves d'une minorité, alors que la faiblesse d'un enfant, d'une femme aurait pour appui la grandeur et la générosité de 'la nation, qu'avec ce qu'il appelait : une régence à cheval.

MM. Guizot, Dufaure, Passy, Mauguin, Dupin, répondirent aux adversaires du projet. Aujourd'hui, dit M. Guizot, nous n'aurions pas le droit, nous, pouvoirs constitutionnels, établis, éprouvés depuis douze ans, nous n'aurions pas le droit de fonder une loi de régence, quand nous avons fait une royauté en 1830 Cela choque le simple bon sens, cela est contraire aux plus évidentes leçons de

¹ Les journaux de l'opposition qui renvoyaient d'ordinaire M. de Lamartine à sa lyre, à sa barque, à Elvire, quand il n'était pas de leur avis, l'ont déclaré grand poète et homme d'État distingué (Alphonse Karr : *Les Guêpes*). Au mois d'octobre 1842, Lamartine écrit à un de ses amis : La politique ministérielle me touche peu : Guizot, Molé, Thiers, Passy, Dufaure, cinq manières de dire le même mot. Ils m'ennuient sous toutes leurs désinences. Je veux aller au fond et attaquer le règne tout entier. Soldat de l'idée, je combats pour elle et non pour moi. User ses beaux jours pour la petite préférence à inventer ingénieusement entre MM. Molé, Thiers, Dufaure, je laisse cela à ceux que cela amuse. Quant à moi, j'en suis prodigieusement ennuyé. Je ferai la révolution de l'ennui pour secouer ce cauchemar. On voit que l'orgueil du poète donne le change à son ambition.

l'expérience du monde et de la nôtre. Si l'on prétend qu'il existe ou qu'il doit exister au sein de la société deux pouvoirs, l'un ordinaire, l'autre extraordinaire, l'un constitutionnel, l'autre constituant, l'un pour les jours ouvrables, permettez-moi cette expression, l'autre pour les jours fériés on dit une chose insensée, pleine de dangers et fatale. Le gouvernement constitutionnel, c'est la souveraineté sociale organisée. Hors de là, il n'y a plus que la société flottant au hasard, aux prises avec les chances d'une révolution on n'organise pas les révolutions, on ne leur assigne pas leur place et leurs procédés légaux dans le cours régulier des affaires de la société. Aucun pouvoir humain ne gouverne de tels événements ils appartiennent à un plus grand maître, Dieu seul en dispose et quand ils éclatent, Dieu emploie pour reconstituer la société ébranlée, les instruments les plus divers... J'ai vu dans le cours de ma vie trois pouvoirs constituants en l'an VIII, Napoléon en 1814, Louis XVIII ; en 1830 la Chambre des Députés. Voilà la vérité tout ce dont on vous a parlé, ces votes, ces bulletins, ces registres ouverts, tout cela c'est de la fiction, du simulacre, de l'hypocrisie cela n'est pas sérieux... Soyez tranquilles, Messieurs, nous, les trois pouvoirs constitutionnels, nous sommes les seuls organes légitimes et réguliers de la souveraineté nationale. Hors de nous, il n'y a qu'usurpation ou révolution...

A son tour, M. Villemain, ministre de l'instruction publique, rappela très à propos la régence d'Anne d'Autriche, les malheurs que l'instabilité d'un pouvoir mal défini fit alors peser sur la France, l'anarchie de la Fronde, ces guerres déplorables qui produisaient le désordre et n'apportaient pas la liberté.

Enfin parut M. Thiers il se plaça à une grande hauteur, parla avec le plus légitime succès. Se séparant de tout esprit de parti, ne voyant que l'intérêt de l'État, il expliqua comment son premier devoir était, non de renverser les ministres, mais de consolider la monarchie. Il ne voulait pas faire un *discours*, il voulait faire un *acte* ; fût-il seul, il persisterait à soutenir la loi telle qu'elle était, sans modification ni amendement. Quant au pouvoir constituant, M. Thiers avait peu de respect, point de respect pour lui ce pouvoir avait existé à plusieurs époques de notre histoire, mais il avait joué par lui-même un triste rôle. Il avait été placé dans les assemblées primaires à la suite des factions sous le consulat et l'Empire au service d'un grand homme, déguisé en Sénat conservateur, prêt à faire toutes les constitutions qu'on lui demandait ; sous la Restauration caché dans l'article 14. La gloire de nos dernières années avait-elle rien de commun avec ces misérables comédies constitutionnelles ?... Répondant à M. de Lamartine, M. Thiers se sentait humilié de ce que l'on pût espérer le triomphe de l'esprit parlementaire, le jour où l'individu chargé de la royauté serait une femme trop faible pour résister aux Chambres. Ce n'était pas là que se trouvait la force, la réalité du gouvernement libre elle était dans la formation des majorités, et l'on ne forme les majorités que si l'on sait faire un programme, que si l'on sait se fixer un but praticable, susceptible d'être approuvé par le pays, sans se diviser avant de l'avoir atteint : Dans ma conviction profonde, ajoutait l'orateur, on est pour le gouvernement parlementaire qui est le, rêve de ma vie, savez-vous à quelle proportion ? A proportion que l'on est sincèrement, profondément et avec intelligence monarchique. Je le vois tous les jours chez nous, quand on résiste au gouvernement parlementaire dans ce pays, c'est-à-dire à la domination des majorités, savez-vous ce qui fait qu'on résiste ? C'est qu'on vous dit que la royauté est faible, et qu'elle n'est pas faite chez nous comme en Angleterre, mais que, quand elle sera consolidée chez nous comme elle l'est en Angleterre, alors on pourra se livrer au gouvernement parlementaire et à toutes ses conséquences. Voilà ce qu'on dit tous les jours. Eh bien ! je fais appel aux vrais

amis du gouvernement parlementaire ; je leur donne rendez-vous savez-vous où ? à la défense de la royauté !

Avec le double appui de MM. Thiers et Guizot, la loi de régence obtint une majorité de 310 voix contre 94 les deux centres, ces éternels frères ennemis, avaient écouté la voix de leurs chefs.

A la Chambre des Pairs, le duc de Broglie combattit avec une grande puissance de démonstration le système de la régence élective : Pourquoi, dit-il, préférons-nous la monarchie à la république, le gouvernement héréditaire au gouvernement électif ? Parce que nous pensons, l'histoire à la main, que le plus grand des dangers pour un grand pays, c'est de vivre à l'aventure, de laisser l'autorité suprême flotter à tout vent d'opinion, de l'abandonner périodiquement en proie à la lutte des partis, à l'ambition des prétendants. Si cette raison est décisive en faveur de la monarchie héréditaire, elle est décisive en faveur de la régence légale, c'est-à-dire de la régence réglée dans un ordre déterminé. Déclarez la régence élective aux approches de chaque minorité, vous verrez les partis se former, se grossir, se menacer l'un l'autre du geste et de la voix vous verrez les prétendants lever la tête et jeter le masque. Le ministère ne sera plus pour les citoyens, le dernier terme de l'ambition ; les orateurs puissants, les généraux aimés du soldat porteront plus haut leurs regards et leurs espérances. La famille royale courra risque de se diviser en admettant qu'elle reste unie, on ne le croira point, on affirmera le contraire ; chaque parti s'arrogera le droit d'y chercher un chef et de lui forcer la main s'il résiste. Le jour de l'élection venu, au sein des Chambres, quel vaste foyer d'intrigues et de cabales, quelle carrière ouverte aux insinuations perfides, aux personnalités outrageantes La presse, la tribune, les réunions publiques deviendront autant d'arènes où périront les réputations les mieux assises. Les princes du sang royal, ces princes éventuellement appelés au trône, comparaitront sur la sellette leurs qualités, leurs défauts, leurs moindres actes seront passés au crible d'une polémique ardente, vindicative, impitoyable. S'ils succombent devant un simple sujet, que deviendront-ils ? Celui d'entre eux qui l'emportera, s'il l'emporte seulement de quelques voix, que sera-t-il ? Que deviendra sous sa main débile la prérogative royale ? Si ce n'est pas l'héritier présomptif qui l'emporte, où se cachera-t-il en attendant qu'il devienne un roi, après avoir été déposé comme régent ? Si les Chambres ne peuvent s'accorder sur le choix d'un régent, point de régence, point de gouvernement .et l'État en pleine dissolution.

Le 29 août 1842, après une courte discussion, la Chambre des Pairs vota la loi de régence par 163 boules blanches contre 14 noires¹.

¹ Les années 1841, 1842, virent mourir un grand nombre d'hommes éminents : M. Humann, ministre des finances, atteint d'un anévrisme au moment où il allait prendre part aux débats de la loi sur le réseau général des chemins de fer ; — M. Garnier-Pagès, un des chefs de l'extrême gauche à la Chambre, orateur remarquable, surtout dans les questions de finances ; — l'illustre philosophe Jouffroy ; — le maréchal Moncey — le maréchal Clausel ; — le contre-amiral Dumont-d'Urville, tué dans cette catastrophe du chemin de fer de Versailles, où cent personnes furent écrasées, brûlées. C'est encore en 1841 que mourut M. Bignon, après une carrière très-remplie et accidentée professeur et journaliste en 1789, soldat en 1793, diplomate sous le Directoire, le Consulat et l'Empire, administrateur financier de la Prusse après Iéna, de l'Autriche après Wagram, ministre des affaires étrangères aux Cent Jours, publiciste distingué et spirituel orateur de l'opposition libérale sous la Restauration, ministre sans portefeuille en 1830, député, puis membre de la Chambre des Pairs sous la monarchie de Juillet, M. Bignon avait eu

Après les grandes lois sur l'expropriation, les chemins de fer, la régence, il semble que les Chambres aient accompli leur œuvre. Il se produit une sorte de stérilité parlementaire tout absorbés par les discussions sur la politique étrangère et la liberté d'enseignement, par les matières financières et le ménage ordinaire du budget, pairs et députés apportent moins d'attention à l'examen des problèmes législatifs.

Quelques lois sur les réfugiés, la police du roulage, la gendarmerie, la forme des actes notariés, le sucre indigène et colonial, tel est le bilan de la session de 1843. Presque tous les projets importants sont écartés ou ajournés à l'année prochaine ; parmi eux la loi du recrutement, les lois sur le conseil d'État, les ministres d'État, le chemin de fer du Nord, la réforme des prisons, le rachat des canaux. La Chambre élective donne le regrettable spectacle d'une loi sur la refonte des monnaies, votée par articles et rejetée dans son ensemble. La Chambre des Pairs fait preuve d'une indépendance trop rare en réduisant de dix mille francs les crédits alloués au ministre des finances.

Le 20 avril 1843, la princesse Clémentine d'Orléans épousa le prince Auguste de Saxe-Cobourg, et le 7 mai le prince de Joinville épousa dona Francesca, fille de feu don Pedro troisième sœur de l'empereur du Brésil.

L'année 1844 ne fut guère plus féconde que la précédente au point de vue législatif : quelques lois utiles et libérales sur la chasse, les patentes, les brevets d'invention, le recrutement de l'armée, sortirent presque seules des débats parlementaires. Comme en 1843, un nombre considérable de projets restaient à l'état de rapport au sein de la Chambre des Députés, qui semblait décidée à se mouvoir entre ces deux pôles l'ajournement et l'expédient.

La session de 1844 vit se produire deux pénibles incidents au sujet du pèlerinage de Belgrave-Square et d'une nouvelle demande de dotation en faveur des princes.

M. le duc d'Angoulême était mort à Goritz le 11 juin 1844, et M. le duc de Bordeaux devenait, aux yeux des légitimistes, le prétendant à la couronne de France. Ce prince ayant manifesté l'intention de se rendre en Angleterre, lord Aberdeen déclara au comte de Rohan-Chabot que la reine ne pouvait guère s'empêcher de le recevoir d'une manière officieuse, de faire pour le petit-fils de Charles X ce qu'on s'était cru obligé de faire pour un aventurier comme Espartero. Mais M. Guizot se préoccupait avant tout de l'effet produit en France un grand nombre de légitimistes, parmi eux quelques députés et pairs avaient passé le détroit pour aller présenter leurs hommages au duc de Bordeaux dans sa résidence de Belgrave-Square ; ils s'étaient donné rendez-vous en Angleterre et avaient fait grand bruit dans leurs journaux. C'était comme les petits États-Généraux *d'une nouvelle émigration* d'un instant ; on avait même tenu à avoir *les Trois Ordres*. L'opinion publique, le gouvernement français s'émurent, et M. Guizot demanda que la reine Victoria ne reçut pas le prétendant. Lord Aberdeen trouva avec raison qu'il y avait là une inquiétude exagérée, et ne put s'empêcher d'observer qu'il ne reconnaissait pas là M. Guizot, que c'était *de la politique à la Metternich* ; toutefois il ne témoigna aucune hésitation, et s'empressa d'accéder,

l'honneur d'être chargé par Napoléon Ier lui-même d'écrire une histoire diplomatique de son temps. Il publia dix volumes de cet ouvrage, qui demeure son plus beau titre à la renommée, et que son gendre, le baron Ernouf, resté dépositaire de ses documents, a continué avec talent.

voulant qu'il résultât de cette circonstance un nouveau motif de rapprochement et de confiance entre les deux cours.

Le discours du trône ne faisait aucune allusion à l'incident de Belgrave-Square, mais les deux Chambres tenaient à témoigner hautement leur réprobation. Dans son adresse, la Chambre des Pairs déclarait que **les pouvoirs de l'État, en dédaignant les vaines démonstrations des factions vaincues, auraient l'œil ouvert sur leurs manœuvres criminelles**. A la Chambre des Députés, la commission de l'adresse s'exprimait ainsi : La conscience publique **flétrit** de coupables manœuvres.....

Ces mots : **criminelles, flétrit, manœuvres** n'étaient ni justes, ni convenables et dépassaient le but. Les légitimistes voulurent protester, et dans la discussion générale, M. Berryer se fit l'interprète de leur dignité blessée mais sa position était difficile, ses explications confuses, embarrassées, les mouvements d'improbation de la Chambre le troublaient comme il déplorait l'abandon des gloires de la France, M. Dupin lui dit brusquement : **et nous venons aujourd'hui même d'inaugurer un monument à Molière !** Le grand orateur resta interdit et descendit de la tribune. M. Guizot lui répondit avec beaucoup d'énergie, trop d'énergie peut-être, et son discours produisit sur la Chambre une profonde impression.

Quelques jours après, lorsqu'il s'agit de voter le paragraphe de l'adresse, M. Berryer, qui avait à cœur de se relever de sa défaite, revint à la charge, et, pour passionner l'opposition, il opposa au voyage de Londres les souvenirs de 1815, le voyage à Gand, les lois d'exception. La gauche dynastique avait été la première à proposer la flétrissure, mais telle était son animosité contre M. Guizot, qu'elle fit cause commune avec les légitimistes. Alors celui-ci remonta à la tribune, et dépouillant son caractère de ministre, relevant le défi, répéta à plusieurs reprises ces mots oui, j'ai été à Gand. Un tonnerre d'imprécations étouffait chaque fois ses paroles on l'accusait de trahison, on lui criait qu'il manquait de sens national, on le menaçait presque ; cette scène indescriptible dura près de deux heures. Si nous ne pouvons pas vaincre M. Guizot, s'écria l'un des plus acharnés, il faut l'éreinter, et comme un membre de l'opposition modérée lui disait tout bas de se reposer : **Quand je défends mon honneur et mon droit**, répondit l'orateur, **je ne suis pas fatigable !** Malgré le tumulte, malgré les vociférations, il parvint à expliquer qu'il était allé à Gand porter à Louis XVIII les conseils des royalistes constitutionnels, et, en descendant de la tribune, il lança ces paroles mémorables : **On pourra épuiser mes forces, on n'épuisera pas mon courage. Quant aux injures, aux calomnies, aux colères extérieures, on pourra les multiplier, les entasser tant qu'on voudra, on ne les élèvera jamais à la hauteur de mon dédain.**

Certes, écrit M. Dupin, la fournaise de l'Assemblée était hideuse à contempler, mais c'était un beau spectacle de voir un seul homme si violemment assailli, se montrer impassible, faire face à la plus rude tempête, défendre avec ténacité ses opinions, et laisser à l'histoire constitutionnelle le souvenir d'une scène dont jusqu'alors les fastes parlementaires n'avaient point offert l'exemple au même degré.

Le paragraphe de la Commission fut adopté et l'adresse votée le 27 janvier, par 220 boules blanches contre 190 boules noires en mémoire de cet incident, les conservateurs firent frapper une médaille où M. Guizot était représenté à la tribune dominant le tumulte elle portait sur l'exergue les dernières paroles de son discours. Quant aux députés légitimistes auxquels s'adressait le vote de la

Chambre, ils crurent devoir donner leur démission et en appeler au jugement de leurs électeurs tous furent renommés ; l'opposition dynastique et radicale leur apporta ses votes.

Louis-Philippe avait vu avec déplaisir le rejet de la dotation du duc de Nemours, mais il ne perdait pas l'espoir d'obtenir une réparation. Il avait raison au fond et tort dans la forme il avait raison de désirer que ses fils ne fussent point déshérités des privilèges de leur rang, de revendiquer le respect du principe monarchique il avait tort de heurter de front les préjugés de la Chambre et de l'opinion publique.

M. Guizot et ses collègues jugeaient la demande inopportune, et savaient que même parmi leurs amis, ils rencontreraient d'insurmontables résistances consulté sur ce point, M. Dupin avait répondu qu'il défendait la couronne et non la cassette, qu'il ne serait ni le rapporteur ni le défenseur d'un projet de ce genre. Pour satisfaire le roi, et en même temps ne pas compromettre leur situation d'une manière irréparable, les ministres imaginèrent de sonder secrètement l'opinion, d'essayer de l'éclairer, de la faire revenir de ses préventions. Ils firent publier dans le *Moniteur* et le *Journal des Débats* un article de fond, *un appel à l'impartialité de la France*. En droit, disait-on, en thèse générale, un établissement est dû par la nation aux enfants du roi ; en fait le domaine privé est insuffisant on produisait les pièces à l'appui. Cette tentative fit peu d'effet dans le pays on la regarda comme indiquant une indécision fâcheuse, et comme violant dans une certaine mesure les règles du gouvernement représentatif ; on y vit une sorte d'appel au peuple contre les Chambres le cabinet semblait livrer l'inviolabilité de la couronne à la controverse des journaux. A la Chambre des Députés, MM. Lherbette, Thiers, Billault, de Beaumont interpellèrent les ministres qui revendiquèrent la responsabilité de l'article incriminé ils ajoutèrent que la mesure avait une opportunité toute particulière, après les manifestations de Belgrave-Square, mais ils ne savaient pas encore s'ils la présenteraient. Après un discours incisif de M. Dupin, on mit aux voix l'ordre du jour pur et simple qui fut adopté à l'unanimité.

Dans la session de 1845, le Parlement adopte un nombre considérable de lois ayant pour but de satisfaire des intérêts matériels et sociaux, de résoudre des questions de l'ordre moral ou politique. Citons notamment les lois sur le pécule des esclaves, le régime colonial, les caisses d'épargne, la police des chemins de fer, les douanes d'autres lois sur les ports, les routes ordinaires, les chemins de fer. Un projet adopté par la Chambre élective, et tendant au remboursement ou à la conversion du 5 %, est rejeté par la Chambre des Pairs.

En 1845, un ancien doctrinaire qui, avec MM. de Rémusat et Jaubert, avait passé depuis 1840 sous la bannière de M. Thiers¹, M. Duvergier de Hauranne fit une

¹ C'est au sujet de cette séparation que M. Guizot a écrit cette belle page : *Bossuet en dit trop, lorsqu'il signale et foudroie avec un pieux dédain les volontés changeantes et les paroles trompeuses des politiques, les amusements des promesses, l'illusion des amitiés de la terre qui s'en vont avec les années et les intérêts, et la profonde obscurité du cœur de l'homme qui ne sait jamais ce qu'il voudra, qui souvent ne sait pas bien ce qu'il veut, et qui n'est pas moins caché ni moins trompeur à lui-même qu'aux autres. Ce peintre sublime des faiblesses humaines et des mécomptes de la vie a trop de rigueur ; tout n'est pas fluctuation dans les volontés des politiques, ni tromperie dans leurs paroles, ni amusement dans leurs promesses, ni illusion dans leurs amitiés. Il y a dans les esprits et les cœurs voués à la vie publique plus de sérieux, de sincérité et de constance que ne le disent les moralistes, et pas plus là que dans la vie privée, les amitiés ne s'en vont toutes*

proposition pour l'abolition du scrutin secret. A l'appui de son opinion, il rappelait que dès l'origine de nos assemblées délibérantes, le vote public avait été la règle et le scrutin secret l'exception. C'est en l'an VIII seulement, à l'époque où la tribune fut frappée d'interdit, que le scrutin secret-devint la règle et le vote public l'exception. M. Odilon Barrot appuyait la proposition, qui selon lui, tendait à mettre sans cesse le député en présence de ses commettants et à le placer sous la discipline salutaire de la publicité. La mission de l'opposition n'était pas d'obtenir par des voies secrètes et détournées quelques succès partiels, elle consistait avant tout à fortifier, à moraliser nos institutions par des habitudes de sincérité. Si on n'avait que la garantie du vote secret contre les séductions offertes aux intérêts individuels, il faudrait fermer cette Chambre et renoncer à jamais au système représentatif en France. Le courage civil n'était pas à la hauteur du courage militaire pour le fonder dans notre pays, il fallait commencer par l'enseigner et le pratiquer dans le Parlement.

D'autres membres de l'opposition combattirent la mesure comme contraire à la vérité, à la sincérité des votes ; la Chambre se composant pour plus d'un tiers de fonctionnaires ou de membres aspirant à le devenir, c'était surtout du côté du pouvoir qu'il fallait se prémunir. Le roi Louis-Philippe, maints conservateurs se montraient opposés à l'innovation ils citaient l'exemple de Louis XVI condamné à mort par un vote public.

Le système de M. Dupin consistait à maintenir le scrutin secret lorsqu'il serait réclamé par vingt membres. La publicité, dit-il, a ses honneurs, elle a ses avantages, mais elle a quelquefois ses inconvénients. La publicité n'est pas une de ces choses qui ont le même effet dans tous les temps. Elle peut avoir aujourd'hui un effet miraculeux, et demain un effet désastreux. Les circonstances changent nous avons passé par toutes les phases de la gloire et du malheur, de la raison et du délire, de l'ordre et de l'émeute, du despotisme et de l'anarchie nous pouvons voir la révolte contre les lois proclamée par ceux mêmes dont on devait le moins l'attendre. C'est au milieu de toutes ces vicissitudes que nous allons proclamer la publicité comme le remède universel. Dans les assemblées, en temps de paix, le pouvoir y gagne on ne craint pas les violences du dehors, les partis sont comprimés. Mais en temps de troubles !..... Si nous avons vu quelques exemples de courage, combien d'exemples de terreur !..... Vous avez eu un Boissy d'Anglas et un Lanjuinais, mais combien d'autres se sont courbés sous le joug, qui auraient retrouvé un refuge et recouvré un peu d'indépendance dans la sécurité du scrutin secret ! Il y a plusieurs espèces de tyrannie la tyrannie du peuple soulevé, les émeutes et les poignards qui nous menacent ; la tyrannie des partis, les insultes de leurs organes plus ou moins passionnés, les gens qu'on déchire aux yeux de leurs concitoyens, ceux qu'on dénonce à leurs électeurs et qu'on traduit au ban de l'opinion publique. Tout le monde est-il assez fort pour braver ces dangers ? L'amendement de M. Dupin fut consacré à une forte majorité.

ni tout entières avec les années et les intérêts. Dans l'ardeur des luttes politiques, nous demandons aux hommes plus que nous n'en pouvons et devons attendre ; parce que nous avons besoin et soif de sympathie forte, d'action efficace, d'union permanente, nous nous étonnons, nous nous irritons quand elles viennent à défaillir. C'est manquer de liberté d'esprit et d'équité, car c'est oublier l'inévitable diversité des idées et des situations à mesure que les événements se développent et changent, l'incurable insuffisance des réalités pour satisfaire à nos désirs, et tout ce qu'il y a d'incomplet, d'imparfait et de mobile dans nos meilleures et nos plus sincères relations...

C'est aussi en 1845 que se trouva résolue dans un sens négatif la question de l'union douanière avec la Belgique. Pays de grande production et de consommation médiocre, la Belgique étouffait dans ses étroites limites et cherchait partout des débouchés dès 1837 elle proposa une union douanière à la France. Mais les Belges voulaient payer le moins possible l'avantage industriel qu'ils recherchaient ardemment ; avant tout ils exigeaient que les douaniers belges gardassent seuls leurs frontières, car l'admission de quelques milliers de soldats français eût été, d'après eux, une atteinte mortelle à l'indépendance et à la neutralité de leur pays. La question était complexe d'un côté l'union douanière nous apporterait un accroissement évident de poids et d'influence, et il était à craindre qu'un refus ne jetât la Belgique dans le Zollverein prussien d'autre part le système protecteur recevrait une grave atteinte. Les chefs d'industrie, maîtres de forges, propriétaires de forêts, etc. réclamèrent avec vivacité, une réunion considérable de députés les appuya ; une espèce de congrès industriel se tint à Paris, où toutes les Chambres de commerce, les Chambres consultatives du royaume eurent des délégués.

Les puissances étrangères, l'Angleterre et la Prusse, s'inquiétaient à leur tour, et lord Aberdeen dit au comte de Saint-Aulaire : **Vous concevez que l'Angleterre ne verrait pas d'un bon œil les douaniers français à Anvers. Vous auriez à combattre aussi du côté de l'Allemagne et cette fois vous nous trouveriez plus unis que pour le droit de visite.** Déjà le cabinet de Saint-James s'était assuré du concours de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie.

Dans une remarquable dépêche aux représentants du roi à l'étranger, M. Guizot s'attacha à combattre les raisons de lord Aberdeen. Il établit que ni l'indépendance ni la neutralité de la Belgique ne périraient par son union douanière avec la France, qu'on altérerait au contraire sa liberté en lui interdisant de contracter les relations, de prendre les mesures que lui conseilleraient ses intérêts vitaux ; il déclarait ne pouvoir souffrir que la stabilité du royaume fondé à nos portes fût altérée à nos dépens, ou compromise par une absurde jalousie du progrès de notre influence ; il ne reconnaissait à personne le droit de s'opposer à cette mesure internationale.

Les mauvais procédés de nos voisins rendirent plus épineuse encore la tâche des ministres français après avoir été exemptée de l'aggravation de droits établie en 1842 sur les laines et fils étrangers, la Belgique fit à l'Allemagne et à l'Espagne, sans compensation, les mêmes concessions qu'elle avait accordées à la France. Cette conduite, les inquiétudes de l'industrie nationale, la pression des députés achevèrent de déterminer le cabinet à l'abandon du projet d'union. Les négociations, les conférences, les visites du roi Léopold à Paris n'aboutirent à aucun résultat on se contenta de conclure en 1845 un simple traité de commerce qui abaissait les tarifs mutuels sur un assez grand nombre d'objets.

Un autre échec non moins significatif avait été celui du traité de commerce négocié avec l'Angleterre, annoncé par sir Robert Peel à la Chambre des Communes, différé, puis retiré par M. Guizot il avait pour but, en échange d'un dégrèvement sur les houilles et fers anglais, d'obtenir une diminution considérable des droits d'entrée sur les vins, eaux-de-vie, articles de modes...

Une législature qui touche à sa fin ne porte pas en soi le sentiment de stabilité, de durée qui lui permet d'aborder les grandes réformes et les grands intérêts aussi la session de 1846 n'est-elle pas aussi bien remplie que celle de 1845. Il convient toutefois de signaler parmi les mesures utiles consacrées par le Parlement plusieurs lois sur les chemins de fer, les canaux, les cours d'eaux ; la

taxe des lettres réduite des deux tiers, un excellent projet relatif aux brevets des ouvriers, adopté par la Chambre des Pairs ; un crédit de 93 millions pour restaurer le matériel de la flotte et approvisionner les arsenaux¹.

La destitution de M. Quinet, professeur au Collège de France, où il propageait avec éclat les doctrines révolutionnaires, les ordonnances du comte de Salvandy, changeant la nature du conseil royal de l'Université par l'adjonction annuelle de vingt membres révocables, provoquèrent une vive émotion défendues par MM. Beugnot et Montalembert, attaquées par MM. Cousin et Villemain à la Chambre des Pairs, les ordonnances amenèrent aussi de violents débats à la Chambre des Députés. Jamais du reste l'opposition n'avait donné l'assaut au ministère avec autant de persistance les questions extérieures et intérieures lui fournissaient de nombreux prétextes, et elle ne perdait pas une occasion de se compter, d'engager une lutte décisive. Mais le cabinet s'affermissait de jour en jour, et sa majorité grossissait à chaque nouveau succès.

Le 16 avril et le 29 juillet 1846, Lecomte et Joseph Henri tirèrent sur le roi qui, deux fois encore, échappa aux balles des assassins ; on regarda comme un miracle qu'il n'eût pas été atteint, car Lecomte, ancien garde général des forêts, passait pour un tireur des plus habiles, et le misérable avait fait feu presque à bout portant, sur la voiture où se trouvaient avec Louis-Philippe, la reine, plusieurs des princes et princesses, M. de Montalivet. Lecomte, Henri, étaient-ils des régicides politiques comme Fieschi, Meunier, Alibaud, Darmès, Quénisset ? Beaucoup le pensaient contre les rois, disait-on, il n'y a pas de crime privé ; le crime lui-même peut n'être que le fait de l'homme, les inspirations viennent du dehors. Cette thèse, vraie en général, se trouva controuvée dans l'espèce la Cour des Pairs écarta toute idée de crime politique. Lecomte fut condamné à la peine des parricides, Joseph Henri aux travaux forcés à perpétuité.

Pendant l'année 1846, la France eut à subir une crise monétaire, économique et alimentaire, causée par l'agiotage, l'insuffisance de la récolte et des inondations désastreuses.

Après s'être longtemps défié des chemins de fer, le public français s'était épris de ces entreprises de toutes parts des compagnies se créèrent, les unes sérieuses, les autres fictives, dans lesquelles venaient s'engouffrer des capitaux immenses, les épargnes de l'ouvrier, du petit rentier. On en vint à trafiquer sur des actions de compagnies non encore constituées, à vendre, à acheter avec primes des promesses d'actions les compagnies exigeant des versements, les sommes improductives accumulées dans les caisses augmentaient chaque jour. De là un agiotage effréné ; la production se trouvait arrêtée, le numéraire disparaissait de la circulation.

La crise des subsistances compliqua la situation la récolte de 1845 avait été médiocre, celle de 1846 fut très-mauvaise. En France, en Europe, la maladie des pommes de terre aggrava le danger le déficit s'accrut dans des proportions effrayantes ; les autres pays, et en particulier l'Angleterre, firent des demandes considérables. Un nouveau fléau vint fondre à l'improviste sur la France le 18 octobre une inondation porta la terreur, la désolation dans les campagnes traversées par la Loire et ses affluents, qui, devenus de véritables torrents,

¹ C'est en 1846 que se place le mariage de S. A. R. M. le comte de Chambord avec l'archiduchesse Marie-Thérèse-Béatrice de Modène. Presque au même moment, le prince Louis-Napoléon Bonaparte s'échappait du château de Ham, où il était enfermé depuis six ans.

balayaient, détruisaient tout sur leur passage plusieurs villages emportés, un grand nombre de ponts renversés, les faubourgs d'Orléans, de Tours, de Blois dévastés, les communications interrompues, les troupeaux engloutis, beaucoup de personnes noyées, mourant de faim, de fièvre, tels furent les résultats du sinistre. La charité publique et privée fit des miracles ; les secours en nature et en argent affluèrent mais le mal était trop grand pour que la bienfaisance pût le réparer.

Le gouvernement s'efforça de lutter contre tant de désastres une ordonnance royale permit l'introduction en franchise des grains étrangers ; les départements de la guerre et de la marine décidèrent qu'ils demanderaient au dehors leurs approvisionnements de 1846 et 1847. Le ministre de l'intérieur provoqua de la part des conseils municipaux la suspension des droits d'octroi sur les céréales et les farines les fourgons de l'artillerie furent employés au transport des grains accumulés dans les ports de la Méditerranée, des chantiers, des ateliers de charité établis sur tous les points. La municipalité de Paris vota un crédit pour maintenir en faveur des indigents le prix du pain de première qualité à 80 centimes les deux kilogrammes. Afin d'empêcher l'exportation trop rapide de son numéraire à l'étranger, la Banque de France porta le taux de l'escompte de 4 à 5 %.

Cependant la clôture de la session de 1846 avait été prononcée le 3 juillet, et les élections fixées au 2 août. Les ennemis du cabinet se préparèrent à la lutte avec ardeur réunis sous la conduite de M. Thiers, le centre gauche et la gauche dynastique lancèrent un manifeste où l'on préconisait l'alliance de tous les partis opposés au ministère. *La question pour chaque électeur, disait-on, n'est pas de choisir celui qu'il préfère, mais bien en nommant un homme indépendant, à quelque nuance de l'opposition qu'il appartienne, d'empêcher le succès du candidat ministériel.* Les légitimistes inscrivent sur leur drapeau liberté d'enseignement, liberté de conscience c'était la condition imposée par tout électeur catholique ce point acquis, on ne demandait à personne l'abandon de ses convictions. Quant aux radicaux, ils prêtaient leur concours à la gauche dynastique dans les collèges où ils ne se sentaient pas en nombre.

Le gouvernement s'apprêta à user de son droit de légitime défense il repoussait d'ailleurs toute intrigue, toute manœuvre indigne, et dans sa circulaire aux préfets, le comte Duchâtel exprimait avec netteté la volonté du Cabinet de chercher son appui dans ses actes et dans le bon sens du pays il leur recommandait de respecter scrupuleusement l'indépendance des consciences, de ne pas sacrifier les intérêts publics, les droits légitimes à des calculs électoraux.

La victoire dépassa les espérances du ministère les conservateurs gagnèrent 25 à 30 voix. Les mauvais reviennent bons, disait le comte Duchâtel, les bons reviennent excellents. Les Chambres avaient été convoquées pour le 17 août, et la courte session qui suivit ne fut que l'enregistrement de ce triomphe.

On s'occupa d'abord de la vérification des pouvoirs beaucoup de protestations s'élevaient contre les conservateurs élus ; en résumé, peu de faits sérieux furent allégués ; seule, l'élection du nouveau député de Quimperlé fut annulée. On put se convaincre qu'en fait de séduction, d'intimidation, l'opposition ne restait pas en arrière, et que les élections de 1846 étaient la sérieuse et fidèle expression du sentiment public. On l'a dit très-justement, les institutions libres ont cette puissance que leur vertu surmonte les vices même qu'elle ne supprime pas il résulte de leur action plus de vérité que de mensonge et plus de bien que de mal, quoique le mensonge y soit souvent grossier et le mal choquant. Dans les

plus grands pays de liberté, États-Unis, Angleterre, Belgique, Hollande, Suisse, les élections se sont assurément accomplies avec moins d'indépendance personnelle, d'intégrité, de probité, que dans la France monarchique de 1814 à 1848.

Mais, semblable à ces chevaliers du moyen âge qui ne se croyaient jamais vaincus que par des sortilèges et des enchantements, l'opposition n'expliquait son échec que par l'emploi de moyens illicites elle ne voulait pas admettre que ses attaques excessives et passionnées, la puérilité des détails où elle tombait souvent, les nécessités d'ordre public, la bonne conduite générale du cabinet avaient décidé contre elle la masse du pays légal. Plus elle avait compté sur une éclatante victoire, plus l'insuccès aigrissait ses rancunes et sa mauvaise humeur. C'est la consolation banale, le prétexte éternel, la tactique des partis vaincus qui prennent de petites circonstances, des incidents minimes pour des événements, qui ne s'avouent jamais leurs torts et préfèrent accuser le gouvernement de fraude et de corruption.

La Chambre procéda ensuite à l'élection de son président M. Sauzet eut 223 voix sur 339 M. Odilon Barrot ne rallia que 98 suffrages. Les quatre vice-présidents furent tous pris dans la majorité ministérielle. Après le vote de l'adresse, une ordonnance du 3 septembre prorogea la session au 11 janvier 1847.

CHAPITRE XXIV

LE DROIT DE VISITE ET L'INDEMNITÉ PRITCHARD

Antagonisme de l'Angleterre et de la France dans les questions de politique extérieure. Les métaphores diplomatiques. Le courant national et le courant ministériel. Il n'est permis à personne d'avoir raison contre tout le monde. — L'Angleterre et le droit de visite. Conventions de 1831 et 1833. Traité de 1841. Avènement du cabinet tory. La majorité de la Chambre des Députés se prononce contre le droit de visite. Négociations avec lord Aberdeen. La Chambre réclame l'abrogation des conventions de 1831-1833. Traité de 1845. — Fondation de comptoirs fortifiés sur le golfe de Guinée. Traités de commerce avec l'iman de Mascate et avec la Chine. Occupation de Mayotte, de Nossi-Bey, des îles Marquises. L'amiral Dupetit-Thouars établit le protectorat de la France sur les îles de la Société et Taïti. Convention du 9 septembre 1842 le Cabinet la ratifie. — Les missionnaires Wesleyens et la reine Pomaré. Arrestation, expulsion de M. Pritchard. Désaveu de l'amiral Dupetit-Thouars et du capitaine d'Aubigny. Paroles imprudentes de sir. Robert Peel. Effervescence des esprits en France et en Angleterre. — Dépêches du 29 août et du 2 septembre 1844. — Discussion à la Chambre des Pairs et à la Chambre des Députés. Le ministère veut se retirer. Démarche du parti conservateur.

L'histoire de notre politique extérieure de 1840 à 1848 n'est autre que celle des rapports diplomatiques de la France avec l'Angleterre partout où la première se présente, revendique ses droits, sa légitime part d'influence, partout où l'appellent ses intérêts, sa dignité, elle rencontre aussitôt l'Angleterre inquiète, jalouse, prête à lui contester ses justes prérogatives, ardente à assurer sa propre suprématie, son hégémonie politique, maritime et commerciale. Les points de contact sont nombreux, les intérêts enchevêtrés les uns dans les autres la Turquie, le droit de visite, Taïti, la Grèce, le Maroc, l'Espagne, l'Italie, la Suisse, tout devient prétexte de rencontre, de froissement. Tantôt la victoire se déclare pour le cabinet de Saint-James et tantôt pour le cabinet des Tuileries parfois, dans le même conflit, le succès se partage, comme dans ces batailles, où, après des chances diverses, les deux armées restent sur le terrain de la lutte, avec des pertes à peu près égales. Il n'est plus question d'une alliance intime entre l'Angleterre et la France : la *bonne intelligence*, la *bonne harmonie*, l'*entente cordiale* sont des métaphores diplomatiques qui servent à dissimuler des rapports fragiles, une paix précaire et laborieuse. C'est en vain que le 5 septembre 1841, le ministère whig a été renversé et remplacé par un cabinet

tory où figurent sir Robert Peel, le duc de Wellington et lord Aberdeen ; c'est en vain que Louis-Philippe et la reine Victoria se feront de mutuelles concessions pour arriver à une franche amitié l'antagonisme est dans la nature des choses, dans les questions politiques, industrielles et commerciales, dans les souvenirs du passé le duel diplomatique recommence à chaque instant, la courtoisie des procédés, l'urbanité des formes atténuent à grand'peine les dangers d'une situation complexe et périlleuse.

C'est le traité du 15 juillet 1840 qui a rompu l'alliance avec l'Angleterre, c'est lui qui rendra si pénible le maintien de la paix. Il a réveillé les vieux sentiments de méfiance et d'hostilité de là des rancunes ardentes au sein du peuple français et de l'armée, le désir prononcé d'une revanche ou d'une réparation. Depuis plusieurs siècles, notre histoire est pleine de nos luttes avec l'Angleterre, qui nous a enlevé les Indes, le Canada, la Louisiane, tant d'autres magnifiques colonies ; depuis cent ans la France est trop souvent la dupe de sa voisine. Elle avait le droit de se souvenir du Nil, de Trafalgar, de l'Espagne, de Sainte-Hélène, et dans la question d'Égypte elle venait d'éprouver un échec mortifiant, La nation ne pouvait admettre que l'avènement des torys pût effacer le passé, et l'instinct populaire ne se prêtait guère à de subtiles distinctions entre les tendances de lord Palmerston et de lord Aberdeen ; il se croyait tenu de se montrer susceptible, exigeant, ombrageux, de demander beaucoup, de ne rien accorder.

Tel était le courant national, et l'on peut reprocher à Louis-Philippe, à M. Guizot d'avoir trop réagi contre lui. Tous deux aimaient et ils ont défendu la paix avec une passion infatigable ; elle était à leurs yeux la condition essentielle et permanente de la monarchie de 1830 ils sentaient sa puissance moralisatrice et avaient un idéal supérieur d'humanité, de civilisation. Ils faisaient peu de cas de cette gloire des armes qui s'obtient au prix de si cruels sacrifices, ils détestaient *les jeux sanglants de la force et du hasard*. Or, il faut bien l'avouer et l'histoire en fait foi, l'intérêt apparent, immédiat d'un peuple se trouve souvent en opposition avec les lois de l'éternelle justice ; sa gloire, sa grandeur, telles qu'on les conçoit d'ordinaire, sont presque toujours faites de violations du droit des gens. Il n'est pas prouvé que les idées de Bernardin de Saint-Pierre puissent passer dans la pratique il y a peut-être un immense danger à préconiser à outrance ces théories philanthropiques qui affaiblissent le sentiment de la patrie et engendrent le culte des intérêts matériels. La patrie est autre chose qu'un poteau gardé par un douanier, et la guerre *sera toujours le pourquoi de l'homme et le secret de Dieu*.

M. Guizot voulait¹, lui aussi, la grandeur de la France, mais il la comprenait en philosophe² en homme qui n'a jamais éprouvé certains frémissements, qui a toujours été plus préoccupé d'éviter les grands risques que de poursuivre les grands succès, et qui, après les décevantes conquêtes d'autrefois, n'entrevoit pour la France d'autre rôle, d'autre avenir, qu'une paix tranquille et libre dans la limite des traités, à l'abri des dangereuses surexcitations de l'orgueil national. II y a deux sortes de patriotisme un patriotisme chaleureux, âpre, étroit, mais parfois puissant et substantiel, *qui suit le drapeau jusque dans ses aventures*

¹ Guizot, écrit Palmerston, nous est tout aussi opposé au fond que n'importe quel autre Français.

² Voir la belle étude de M. Charles Mazade sur M. Guizot : *Portraits d'histoire morale et politique*.

extrêmes, jusque dans ses folies ; et cet autre patriotisme plus large, plus réfléchi, quintessencié et métaphysique en quelque sorte, *auquel se mêle un sentiment général de justice avec l'amour de la liberté*. Louis-Philippe et son ministre avaient ce dernier, mais leur raison devançait leur époque, et il n'est permis à personne d'avoir raison contre tout le monde. Un pareil système était à la fois plein de courage et de danger il y avait courage à se priver de cet auxiliaire puissant de la gloire des armes chez une nation militaire, il y avait danger à ne pas se préoccuper assez de ces généreux tourments de grandeur qui nous obsèdent, à méconnaître le sentiment national dans ses explosions légitimes comme dans ses exagérations.

C'est cette divergence regrettable qui contribua surtout à embrouiller, à envenimer les deux questions connues sous le nom de droit de visite et d'indemnité Pritchard.

De la communauté de la pleine mer, découle ce principe de droit des gens tout navire est une portion du territoire de la nation à laquelle il appartient, et il n'est pas plus permis de l'envahir que d'envahir ce territoire. Ce principe salubre le protège dans son isolement au milieu des mers, rend insaisissables en temps de guerre les personnes et les marchandises qu'il transporte, si sa nation n'est point belligérante c'est la doctrine que le pavillon couvre la marchandise *free ship, free good*, doctrine que les neutres ont toujours acceptée, que les Anglais ont toujours méconnue, car trop souvent le droit des gens est celui qu'invoquent les faibles et que nient les puissants. Plutôt que de renoncer au droit de visite, s'écriait Pitt, je m'ensevelirais au fond de l'Océan, enveloppé des replis de notre dernier pavillon !

Le congrès de Vienne ayant fait entrer dans le droit public européen l'abolition de la traite des noirs, l'Angleterre demanda comme conséquence un droit de visite réciproque des bâtiments soupçonnés de se livrer à ce trafic. Car, disait-elle, l'usage constant des négriers étant d'avoir toujours à bord plusieurs pavillons différents, il leur suffisait de s'en couvrir successivement pour rendre vaine la surveillance des croiseurs une inspection sommaire des papiers et de la cargaison devenait nécessaire pour déjouer cette tactique. Au fond, les méthodistes anglais faisaient de l'abolition de l'esclavage et de la traite une question de conscience les hommes d'État voulaient surtout maintenir la souveraineté maritime de leur pays ils savaient que malgré la réciprocité offerte et stipulée, l'immense supériorité numérique de leurs vaisseaux leur donnerait tout l'avantage. A plusieurs reprises, la Restauration avait décliné les propositions de la Grande-Bretagne et maintenu avec énergie le principe de la liberté des mers mais après 1830, sous l'impression d'une amitié nouvelle, poussée par l'esprit philosophique, chrétien et libéral, la monarchie de Juillet s'était décidée à accéder aux vœux du cabinet de Saint-James. Deux conventions intervinrent en 1831 et 1833 et réglèrent l'application d'un droit réciproque de visite à exercer, pour un temps limité, dans des parages désignés. En 1838, d'autres puissances, l'Autriche la Prusse, la Russie se montrèrent disposées à adopter le principe du droit de visite ; mais ne jugeant pas qu'il fût de leur dignité d'acquiescer à des traités déjà existants, elles avaient demandé qu'une autre convention fût conclue dans laquelle elles entreraient comme parties principales. Afin de donner plus d'efficacité à la répression, les zones où le droit de visite pouvait être exercé étaient agrandies, et l'on supprimait la clause en vertu de laquelle le nombre des croiseurs d'une nation ne dépasserait pas de moitié celui des croiseurs des autres nations. Sous les ministères du 12 mai et du 1er mars, les plénipotentiaires s'accordèrent sur tous les points.

Mais M. Guizot ne se souciait pas d'user de procédés gracieux envers lord Palmerston il repoussa ses instances avec fermeté. A l'avènement du cabinet tory, la situation lui parut changée lord Aberdeen tenait beaucoup à la conclusion du traité, et le ministre français en autorisa la signature le 20 novembre 1841, tandis que l'échange des ratifications demeurait fixé au 19 février suivant. En agissant ainsi, M. Guizot se flattait de contribuer à affermir la situation parlementaire des torys, à les fortifier dans l'opinion publique signer un nouveau traité commun à cinq grandes puissances lui semblait une occasion favorable de faire rentrer la France dans le concert européen.

Les conventions de 1831 et 1833 avaient passé presque inaperçues pendant dix ans. Lafayette, de Tracy, Odilon Barrot en étaient les parrains ; le duc de Broglie, M. Thiers les avaient proposées, à la Chambre et dans la presse l'opposition les avait secondés pour les obtenir de la majorité conservatrice. Mais lorsque le chiffre de nos navires marchands eut augmenté sur la côte d'Afrique, les abus, les vexations se multiplièrent en raison de l'heureuse concurrence de notre commerce, et douze réclamations se produisirent dans les années 1838 à 1841. En Angleterre, la cause de l'abolition était populaire, en France, le public restait à peu près indifférent la plupart de nos officiers de marine étaient partisans plus ou moins avoués de l'esclavage, et plusieurs de nos ports de mer, indirectement intéressés au maintien de la traite, expédiaient sur les côtes d'Afrique les marchandises dont se servaient les négriers pour leur trafic. De là un double résultat tandis que les croiseurs de l'Angleterre visitaient avec sévérité nos bâtiments et que ses armateurs se prêtaient de bonne grâce à cette formalité, nos croiseurs visitaient peu les navires anglais et nos équipages subissaient impatiemment la visite.

Ce n'était pas là encore le principal motif de l'émotion que suscita le droit de visite en fait, le nombre des croiseurs anglais n'avait pas dépassé le chiffre de 152 et celui des croiseurs français avait été de 120 dans l'espace de douze ans, sur 17 réclamations adressées par nos armateurs, 6 seulement avaient obtenu satisfaction, les autres avaient été écartées comme sans fondement ou délaissées par les plaignants eux-mêmes.

La véritable cause de l'état des esprits était dans le traité du 15 juillet 1840, dans la conduite de lord Palmerston. Aux yeux du public français, whigs et torys étaient également coupables il voulait user de représailles, il saisit l'occasion qui s'offrait de manifester sa rancune. La presse montra les équipages anglais rudoyant nos matelots, bouleversant la cargaison, le bâtiment arrêté dans sa marche, ne pouvant obtenir une indemnité de ses pertes, sa spéculation manquée et faite par les Anglais.

Dès le début de la session de 1842, le ministère put s'apercevoir de son erreur dans la discussion de l'adresse, l'opposition attaqua les traités de 1831, 1833, 1841 avec une extrême énergie, et la majorité manifesta la même répulsion. Aux yeux de MM. Billault, Berryer, Thiers, Dupin, le droit de visite présentait les plus graves inconvénients il portait atteinte aux principes fondamentaux du droit international maritime et de la liberté des mers, il refroidissait l'ardeur de nos marins, leur sentiment de fierté pour notre pavillon, il nous dépouillait d'une situation indispensable, celle qui fait de la France la tête de colonne des marines de second ordre contre l'Angleterre. Donner aux Anglais le droit de visite, c'était les constituer gendarmes de la mer, leur accorder un droit de police sur nos vaisseaux, nos hommes, notre commerce tout entier. Personne à la Chambre n'était partisan de l'esclavage et la discussion s'élevait non sur le but, mais sur

les moyens. Les États-Unis ne s'étaient-ils pas opposés résolument à la visite, en invoquant la liberté des mers et l'indépendance du pavillon ? La résolution relative à l'abolition de la traite, s'écria Dupin, est un contrat de bienfaisance dans l'intérêt des nègres, et un contrat de bienfaisance n'est pas pour faire acquérir à l'un des deux peuples un droit et un moyen de supériorité sur l'autre ; jamais il n'a été permis de faire tourner le bienfait contre le bienfaiteur. Que les auteurs de ces traités les défendent, hélas ! je le conçois, la paternité a ses extases.

Seul contre tous, M. Guizot défendit éloquemment le traité au nom de la morale et de l'humanité. Un cas nouveau était ajouté à ceux que toutes les nations civilisées ont mis en dehors de la liberté des mers les conventions de 1831, 1833 n'avaient d'autre but que de considérer la chair humaine comme contrebande de guerre il y avait seulement un crime de plus inscrit dans le code des nations les mers resteraient libres comme auparavant ; le traité de 1841 était le corollaire naturel des traités antérieurs.

Par une adroite manœuvre, les amis du ministre résolurent de lui venir en aide, d'arracher à l'opposition le profit du triomphe, en prenant à leur compte l'amendement de M. Billault. La Chambre, à la presque unanimité, adopta la rédaction de M. Jacques Lefebvre ainsi conçue : Nous avons aussi la confiance qu'en accordant son concours à la répression d'un trafic criminel, votre gouvernement saura préserver de toute atteinte les intérêts de notre commerce et l'indépendance de notre pavillon.

Ce vote créait au ministère une lourde responsabilité sous peine de se mettre en hostilité avec la Chambre et le pays, il lui fallait manquer à ses engagements vis-à-vis des quatre puissances, encourir le risque d'une rupture avec l'Angleterre. Il n'échappait à la difficulté diplomatique que pour retomber dans de redoutables difficultés parlementaires. L'orgueil, l'intérêt commercial, le sentiment religieux en Angleterre, une juste fierté et la conviction du bon droit en France, avaient fait de cette question pour les deux pays une question nationale. M. Guizot mettait le maintien de sa politique générale fort au-dessus de telle ou telle question de détail, de tel ou tel intérêt particulier ni l'intérêt français, ni l'intérêt européen, ni l'intérêt des relations de la France et de l'Angleterre n'auraient rien gagné à ce qu'il risquât sur ce point sa situation et sa politique tout entière. Il résolut d'ajourner la ratification du traité de 1841, espérant que les esprits se calmeraient avec le temps. Le 20 février, l'échange des ratifications eut lieu à Londres entre les quatre puissances, et, à la demande du gouvernement français, le protocole resta ouvert pour la France.

Le temps ne fit rien à l'affaire, et les élections générales de 1842 révélèrent dans le public et parmi les députés la même disposition les protestations de la précédente Chambre n'étaient pas le résultat d'un entraînement passager ou de répugnances superficielles. M. Guizot chargea M. de Saint-Aulaire de demander au cabinet anglais la clôture du protocole de 1841, et le 19 novembre, on lisait dans le *Moniteur* : Le gouvernement du roi ayant déclaré qu'il ne croyait pas devoir, ni en ce moment, ni plus tard, ratifier le traité du 20 novembre 1841, les représentants de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, réunis en conférence à -Londres, ont décidé que le protocole était clos, et que le traité conservait d'ailleurs, quant aux autres puissances, toute sa force et toute sa valeur.

M. Guizot avait obtenu un grand sacrifice de lord Aberdeen, et, comme le disait celui-ci à M. de Saint-Aulaire, les motifs de notre refus étaient très-injurieux pour

les hommes d'État anglais. On était parvenu à persuader en France qu'ils étaient d'abominables hypocrites, cachant des combinaisons machiavéliques sous le manteau d'un intérêt d'humanité le cabinet des Tuileries se trouvait dans la nécessité de déférer à ces imputations, et les ministres torys avaient le bon esprit de ne pas se montrer offensés. Un membre de l'opposition à la Chambre des Pairs, le comte d'Alton-Shée, eut la loyauté de le reconnaître en ces termes : Cette conduite du ministère anglais, j'ignore si elle a frappé tous mes collègues autant que moi. Je n'hésite pas à dire hautement que dans cette conduite de sir Robert Peel et de ses collègues, je vois une compensation, une réparation envers la France du mauvais procédé de lord Palmerston au 15 juillet.

La condescendance du peuple britannique ne devait pas être mise à cette unique épreuve. L'annulation du traité de 1841 ne suffisait à l'opposition que si le ministère ne l'obtenait pas. Forcée d'exiger davantage pour continuer d'être opposition, elle demanda en 1843 l'abrogation des conventions de 1831-1833. Là où elle voyait surtout une question de cabinet, les conservateurs voyaient une grande question nationale, et l'exemple des États-Unis les encourageait dans leur insistance. Les Chambres de Washington avaient voté une résolution pour défendre d'accorder un droit de visite sous une forme quelconque, et le 9 août 1842, lord Ashburton signa un traité qui tranchait tous les différends anglo-américains, réglait ou plutôt abolissait le droit de visite. A la Chambre des Pairs, M. Guizot, secondé par le duc de Broglie, réussit non sans peine à écarter de l'adresse un amendement contraire au principe des traités. A la Chambre des Députés, la majorité prit elle-même l'initiative, et dans la réponse au discours du trône, elle inséra un paragraphe par lequel elle appelait de tous ses vœux le moment où notre commerce serait replacé sous la surveillance exclusive de notre pavillon.

M. Guizot voulait le maintien des conventions devant les Pairs, il avait déclaré qu'une négociation aboutirait à une faiblesse ou à une folie. C'était sur la demande, par les efforts de la France, que les traités se trouvaient généralisés, acceptés des autres puissances en se retirant on livrait celles-ci au droit de visite de la seule Angleterre.

A la Chambre des Députés, le cabinet eut à soutenir une attaque générale contre sa politique M. Guizot fit preuve d'une rare puissance de talent, mais, appuyé sur tous les autres points, il ne parvint pas à ramener ses amis sur la question du droit de visite. Il dut plier devant l'orage et se vit dans cette étrange obligation d'accepter un mandat contraire à ses convictions et à ses actes toutefois, en cédant aux injonctions de la majorité, il revendiqua le droit de choisir le moment opportun pour négocier. Il refusait une négociation immédiate, et rappelait cette maxime que les traité* conclus, ratifiés, exécutés, se dénouent d'un commun accord ou se tranchent avec l'épée.

Les adversaires du cabinet triomphaient¹ : ils doutaient non seulement du succès définitif, mais même de la possibilité d'une négociation sérieuse ils ne croyaient guère à la bonne volonté du gouvernement, car l'amiral Duperré avait dû quitter le ministère de la marine à cause de sa santé, et on l'avait remplacé par l'amiral Roussin qui venait de prononcer un discours en faveur du droit de visite. Ce choix, peut-être intempestif, pouvait sembler une provocation, ajouter à l'irritation, à la défiance des esprits.

¹ Dupin compare le ministère depuis l'adresse, à un lièvre atteint par le plomb du chasseur, et qui n'a plus qu'à mourir dans le taillis.

A la Chambre des Communes, les whigs, lord Palmerston ne manquèrent pas de reprocher à lord Aberdeen ses concessions, et s'efforcèrent de surexciter la susceptibilité des saints du Parlement. Sir Robert Peel réfuta ces attaques, et faisant appel au bon sens de son pays, il montra le duc de Wellington et le maréchal Soult, ces deux héros de cent batailles, les meilleurs juges des sacrifices imposés par la guerre, employant l'un en France, l'autre en Angleterre, toute leur influence à inculquer les leçons de la paix. Quand, s'écria-t-il, je compare la position, l'exemple et les efforts de ces hommes qui ont vu le soleil éclairer à son lever des masses vivantes de guerriers descendus dans la tombe avant que ce même soleil ne se couchât j'espère que de chaque côté du canal, les journalistes anonymes et irresponsables qui font tout ce qu'ils peuvent pour exaspérer l'esprit public, pour représenter sous un mauvais jour tout ce qui se passe entre deux gouvernements désireux de cultiver la paix, disant à la France que le ministère français est l'instrument de l'Angleterre, et à l'Angleterre que le ministère anglais sacrifie l'honneur national par peur de la France j'espère, dis-je, que ces écrivains profiteront de l'exemple de ces deux illustres guerriers, et je compte que ce noble exemple neutralisera l'influence des efforts dont je viens de parler, efforts qui ne sont pas dictés par le dévouement et l'honneur national, mais par le vif désir d'encourager les animosités entre les peuples ou de servir quelque intérêt de parti ou de personnes.

Toutefois, la question restait et pesait lourdement sur l'avenir en 1844 et 1845, la Chambre des Députés reproduisit son vœu de l'année précédente ; M. Guizot annonça que les négociations étaient ouvertes¹. Lord Aberdeen sentit la nécessité de ne pas sacrifier le but au moyen, de supprimer le droit de visite, sans négliger la répression de la traite. Le duc de Broglie et le docteur Lushington furent chargés de proposer un projet qui conciliât toutes les prétentions le premier était un des négociateurs du traité de 1833, le second était à la tête des partisans de l'abolition de l'esclavage.

Après plusieurs mois de pourparlers et de recherches, les deux commissaires finirent par s'entendre sur tous les points le 29 mai 1845 un traité fut signé, le droit de visite aboli, au grand désappointement des adversaires du cabinet. Dans la session de 1846, ils élevèrent quelques critiques contre la nouvelle convention, mais les Chambres se montrèrent satisfaites à de fortes majorités. A la Chambre des Communes, lord Palmerston, reconnaissant avec douleur que le traité de 1845 détruisait le droit de visite réciproque, déplorait la timidité du cabinet tory et les incroyables exigences de la France ; mais devant la majorité dont disposaient sir Robert Peel et lord Aberdeen, il s'abstint de toute motion hostile qui eût consacré davantage leur triomphe. Quant aux affaires extérieures, écrit-il en 1844, elles continuent à suivre leur marche accoutumée nous accordons aux gouvernements étrangers tout ce qu'ils demandent, et nous disons ensuite avec satisfaction qu'ils sont très contents de nous. Depuis trois ans, le gouvernement n'a fait que céder à la France sur tous les points, et se traîner pour ainsi dire à ses pieds. Dans la question du droit de visite, les torys portaient la peine des imprudences de lord Palmerston : la persévérance parlementaire avait remporté un éclatant succès, et la France avait pris sa revanche du traité du 15 juillet 1840. De son côté, le gouvernement avait eu le mérite de mener avec beaucoup de dextérité une négociation délicate, hérissée de difficultés et d'obstacles. L'affaire de Taïti, qui, à la même époque, faillit amener une rupture entre les

¹ M. Dupin dit à ce propos Le Cabinet est inséparable de la majorité ; quand elle ne sera pas avec lui, il sera avec elle.

deux pays, offre un autre caractère ici les deux cabinets se trouvent directement aux prises, les avantages et les inconvénients se balancent, le plus mesquin de tous les conflits est sur le point d'engendrer des complications fatales à la paix du monde.

Le gouvernement français se préoccupait d'assurer à notre marine des ports de relâche et d'approvisionnement sur divers points du globe. La conquête et la colonisation de l'île de Madagascar lui parut une entreprise trop considérable mais à défaut de grands établissements territoriaux et coloniaux il désirait occuper un certain nombre de stations maritimes sûres et fortes. De 1841 à 1844, il fonda plusieurs comptoirs fortifiés aux embouchures des rivières le Grand-Bassam, le Gabon, sur le golfe de Guinée, et des traités conclus avec les chefs des peuplades voisines, lui conférèrent la souveraineté extérieure d'une certaine étendue de territoire au bord de la mer. Il s'empara des îles de Mayotte et de Nossi-Bey, à l'entrée du canal de Mozambique, signa avec l'iman de Mascate et avec la Chine des conventions qui stipulaient des sûretés, d'importantes libertés commerciales pour notre colonie de l'île Bourbon, pour nos relations avec l'Orient. Il songea aussi à occuper la Nouvelle-Zélande, mais quand on vint à l'exécution, on reconnut que les Anglais nous avaient devancés et que, dès 1840, la souveraineté de la reine Victoria avait été proclamée dans ces îles. Le capitaine Dupetit-Thouars suggéra alors au cabinet du 29 octobre la pensée de chercher dans les îles Marquises le point d'appui qui venait de nous échapper, et qui permettrait d'établir un lieu de déportation hors du territoire du royaume. Après un examen attentif, la proposition fut agréée, et au mois de mai 1842, M. Dupetit-Thouars, qui venait d'être nommé contre-amiral, prit possession officielle des divers groupes de ces îles.

Il ne s'en tint pas là, et de lui-même porta ses vues sur les îles de la Société, en particulier sur Taïti, surnommée la Reine des mers du Sud, le centre et la perle de cet archipel voisin. L'occasion était favorable dès 1838, des vexations infligées aux colons, aux missionnaires français, avaient nécessité l'envoi d'une force navale à Taïti ; une indemnité de 3.000 dollars, le salut du pavillon, le traitement des étrangers les plus favorisés, telles furent les conditions imposées par M. Dupetit-Thouars. En 1842, nos résidents portèrent de nouvelles plaintes contre la reine Pomaré et les chefs le domicile de plusieurs Français avait été violé, leurs propriétés saisies, leurs meubles, leur argent pillés, d'autres envoyés en prison sans jugement, un d'entre eux massacré. Cette fois, l'amiral déclara à la reine et aux chefs, que, ne se fiant plus à leur parole, il exigeait comme caution de la conduite du gouvernement taïtien à l'avenir, la remise de dix mille piastres fortes ; sans quoi il menaçait d'occuper l'île et les établissements qui en dépendaient.

Après quelques jours d'incertitude et pour se tirer d'embarras, la reine et les chefs offrirent de placer les îles de la Société sous le protectorat de la France. M. Dupetit-Thouars s'empressa d'accepter, et, le 9 septembre 1842, sous la seule réserve de la ratification royale, il signa un traité qui, maintenant à la reine Pomaré la souveraineté intérieure des îles, abandonnait au roi de France la direction de toutes les affaires avec les gouvernements et les résidents étrangers, garantissait à chacun le libre exercice de sa religion.

L'amiral Dupetit-Thouars avait agi sans autorisation du ministère, et celui-ci prévoyait les embarras que pouvait susciter le traité du 9 septembre. On sait avec quelle sollicitude le gouvernement anglais suit jusqu'au fond des mers les plus lointaines ces missionnaires qui aplanissent les voies à son influence et préparent sa domination matérielle ; on sait combien il est forcé de compter avec

toutes ces sectes de saints qui représentent le sentiment religieux dans ce qu'il a de plus intolérant, de plus inquiet. Depuis près de quarante ans, les missionnaires wesleyens exerçaient dans les îles de la Société un véritable protectorat spirituel et temporel, y assuraient au commerce britannique une position privilégiée à force de dévouement, ils avaient changé la foi, les mœurs, l'état social des Taïtiens. On pouvait dire qu'à Taïti, sauf les couleurs du pavillon arboré sur le palais de la reine, tout était anglais. Sous le ministère Canning, le protectorat des îles de la Société fut offert à l'Angleterre, et celle-ci refusa d'échanger une domination réelle, sans charge et sans responsabilité, contre une souveraineté toute nominale.

Le cabinet des Tuileries savait que notre protectorat blesserait profondément le sentiment religieux et les intérêts mercantiles anglais, mais l'acte ne lésait aucun droit international et il n'hésita pas à ratifier le fait accompli. Le 17 avril 1843, le capitaine de vaisseau Bruat, officier d'une bravoure d'une intelligence éprouvées, était nommé gouverneur des établissements français dans l'Océanie et commissaire du roi auprès de la reine Pomaré ; le 24 avril, le ministère demandait aux Chambres un crédit extraordinaire de 5.987.000 francs, nécessaire à nos possessions nouvelles. Par une singulière interversion des rôles, ses adversaires, fidèles à leur tactique d'opposition à outrance, lui reprochèrent sa hardiesse, son imprudence, et proposèrent un amendement dans le but de réduire nos établissements à des proportions qui ne pussent exciter les susceptibilités anglaises. Mais l'honneur du drapeau français, le désir de se montrer à la fois protectrices de la religion et de la liberté entraînèrent les deux Chambres.

Le gouvernement anglais vit avec déplaisir le protectorat français établi à Taïti ; ses instructions à ses agents trahissaient une réserve pleine de défiance¹ : il affectait de plaindre Pomaré, de *déplorer* l'affliction, *l'humiliation de cette reine infortunée* ; le consul anglais devait observer une extrême prudence, respecter les droits des autorités françaises, mais aussi *surveiller* avec vigilance leurs actes à l'égard des missionnaires protestants.

Sur ces entrefaites, M. Pritchard, consul anglais et missionnaire marchand, revint à Taïti où il possédait une influence égale, sinon supérieure à celle de la reine², et d'où il était absent lors du traité de 1842. Le protectorat français lui parut une véritable usurpation, et, secondé par le commandant de la frégate *la Vindictive*,

¹ Quand chaque jour, dirent les journaux anglais, afin de cacher leur dépit, quand chaque jour nous prenons par tout le monde ce qui est à notre convenance, nous serions mal venus à disputer à la France la conquête d'un petit potager dans la mer du Sud.

² Remuant et audacieux, il s'était montré un des membres les plus zélés de la corporation des marchands de Bibles, et comme les conversions religieuses donnaient aux prédicants un caractère de législateurs, il avait façonné un code religieux qui mêlait habilement les profits du culte à la réforme des mœurs. Toute infraction religieuse était punie d'une amende qui entrait dans la caisse des missionnaires. Or, il y avait un péché plus fréquent que tout autre, qui offrait une source féconde de revenus, c'était le péché de galanterie... La pudeur méthodiste s'en offensait, mais en tirait profit... Ministres du Seigneur, les missionnaires combattaient les faiblesses ; commerçants, ils avaient intérêt à en désirer le maintien et l'accroissement, et le révérend Pritchard s'enrichissait à cette source peu évangélique. Il cumulait encore d'autres industries, avait ouvert une boutique d'apothicaire, assistait la reine Pomaré dans ses grossesses, et s'était constitué son accoucheur ordinaire ; vrai Figaro de l'île, où il régnait *consilio manique* (Elias Regnault, t. II, p. 347). Pour être juste, il faut reconnaître qu'à côté des missionnaires marchands, l'Angleterre envoie aussi de nombreux missionnaires non marchands.

le commodore Toup Nicholas, il prêcha la croisade contre le gouvernement provisoire, appelant les indigènes aux armes, les exhortant à arracher le pavillon du protectorat. A son instigation, la reine Pomaré fit élever sur son palais un nouveau pavillon rouge et blanc, orné d'une énorme couronne, emblème de révolte et d'indépendance.

Averti par les rapports de ses officiers, l'amiral Dupetit-Thouars reparut à Taïti, et écrivit aussitôt à Pomaré pour l'engager à amener ce pavillon qu'il regardait avec raison comme une insulte à notre dignité nationale. Le 6 novembre, ayant épuisé tous les moyens de conciliation, il mit de côté le traité du protectorat, déclara la reine déchue de sa souveraineté, et, au nom de la France et du roi, prit possession définitive des îles de la Société. Aussitôt M. Pritchard amena le pavillon anglais qui flottait sur le consulat, annonçant à l'amiral français qu'il cessait ses fonctions et se proposait de protester avec la dernière énergie.

L'acte était violent et irrégulier mais il y avait là une situation de guerre, et l'hostilité évidente de la reine, les menées ardentes de Pritchard, l'imminence de la révolte le rendaient indispensable. Le gouvernement français eut le tort de se préoccuper avant tout du droit public l'honneur national commandait de ne pas tenir compte des récriminations de la presse, des saints, des ministres anglais, de soutenir ces hommes courageux *qui, à 4.000 lieues de leur pays, seuls sur leur vaisseau qui est la patrie, se dévouent aux intérêts de la grande patrie dont ils sont si loin.* Le 26 février 1844, le *Moniteur* publia la déclaration suivante : Le gouvernement a reçu des nouvelles de l'île de Taïti en date du 1er au 9 novembre 1843. M. le contre-amiral Dupetit-Thouars, arrivé dans la baie de Papeïti le 1er novembre pour exécuter le traité du 9 septembre 1842, que le roi avait ratifié, a cru devoir ne pas s'en tenir aux stipulations de ce traité, et prendre possession de la souveraineté entière de l'île. La reine Pomaré a écrit au roi pour réclamer les dispositions du traité qui lui assurent la souveraineté intérieure de son pays, et le supplier de la rétablir dans ses droits. Le roi, de l'avis de son conseil, ne trouvant pas dans les faits rapportés des motifs suffisants pour déroger au traité du 9 septembre 1842, a ordonné l'exécution pure et simple de ce traité, et le rétablissement du protectorat français dans l'île de Taïti.

Attaquée dans les Chambres avec beaucoup de violence, cette résolution malencontreuse obtint l'assentiment de la majorité, mais elle laissa dans le public une impression pénible, et l'orgueil national en reçut une douloureuse atteinte.

Sur ces entrefaites, on apprit un nouvel et plus grave incident. Les intrigues de Pritchard avaient produit leur effet la sédition avait éclaté sur plusieurs points de l'île de Taïti la reine Pomaré s'était mise sous la protection du pavillon anglais. M. Bruat se porta de sa personne contre les insurgés, et comme la révolte grondait à Papeïti, comme Pritchard était la tête et la main du complot, le capitaine d'Aubigny déclara la ville en état de siège, fit arrêter, enfermer dans un blockhaus le fauteur de ces troubles, et publia une proclamation en ces termes *Une sentinelle française a été attaquée dans la nuit du 2 au 3 mars 1844. En représailles, j'ai fait arrêter le nommé Pritchard, seul moteur et instigateur journalier de l'effervescence des naturels. Ses propriétés répondent de tout dommage occasionné à nos valeurs par les insurgés, et si le sang français venait à couler, chaque goutte en rejaillirait sur sa tête.* Cinq jours après, le gouverneur Bruat rentra à Papeïti, et fit aussitôt embarquer Pritchard sur un bâtiment anglais. Une fois débarrassé de ce dangereux ennemi, il vit renaître un peu de

calme à Taïti les autres missionnaires protestants allèrent le voir, reconnurent franchement son autorité et se mirent à l'œuvre pour calmer l'insurrection. Toutefois la lutte se prolongea deux années encore en 1846 seulement, la reine Pomaré consentit à rentrer à Taïti, et le protectorat français fut paisiblement rétabli.

En Angleterre, l'arrestation, l'expulsion de Pritchard produisirent une violente émotion les saints de toutes sectes, quakers, méthodistes, wesleyens, tinrent des meetings où ce missionnaire était représenté comme un martyr de la foi évangélique ; les journaux whigs et torys rivalisaient de fureurs, d'imprécations avec les énergumènes du parti religieux¹. Cédant à l'entraînement général, et sentant s'agiter en lui le vieux levain patriotique, sir Robert Peels exprima dans le Parlement avec une précipitation regrettable : *Je n'hésite pas, s'écria-t-il, à déclarer qu'un outrage grossier, accompagné d'une grossière injure, a été commis contre l'Angleterre dans la personne de son agent... je pense que le gouvernement français fera la réparation que l'Angleterre a le droit de demander.*

La presse française répondit par des cris de colère aux provocations des journaux et du cabinet anglais le fond de l'affaire avait presque disparu devant le langage du principal ministre de la reine, tenu si légèrement, avant d'avoir reçu aucun éclaircissement, aucune information. Interpellé dans les deux Chambres, M. Guizot observa une attitude réservée et en contraste marqué avec celle de sir Robert Peel la session touchait à sa fin, et il lui semblait avec raison qu'un débat prématuré, au lieu de porter la lumière dans la question, ne ferait qu'y mettre le feu il y avait entre les deux gouvernements des faits, des droits à éclaircir et à mettre d'accord, il ne voulait pas rendre difficile ce qui ne l'était pas. Il avait à cœur, lui aussi, de défendre l'honneur de notre marine, la dignité des agents de la France, mais il ne pouvait consentir à s'expliquer de suite, précisément parce qu'il devait les soutenir ailleurs.

Le ministre français ne négligea rien pour se rendre un compte exact de ce qui s'était passé à Taïti son enquête démontra que M. Pritchard, ayant lui-même amené son pavillon, et cessé ses fonctions de consul à Taïti, n'y avait plus aucun caractère public dans six cas particuliers des Français avaient été expulsés de l'île Maurice aussi durement et avec bien moins de motifs l'arrestation, l'expulsion des étrangers étaient le droit commun et la pratique habituelle dans les colonies anglaises.

Cependant l'opinion publique anglaise et française demeurait violemment agitée des bruits de guerre se répandaient l'opposition, les diverses sociétés de missions exerçaient une si forte pression sur les ministres anglais que la plupart se prononcèrent pour de notables augmentations d'armements maritimes. Lord Aberdeen demanda officieusement le renvoi temporaire de M. Pritchard à Taïti, l'éloignement de M. d'Aubigny. *Je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir, disait-il à M. de Jarnac, pour aplanir les voies au roi et à M. Guizot, mais je suis préparé au pire.*

M. Guizot repoussa avec énergie une idée semblable qui aurait produit les effets les plus désastreux en France comme à Taïti. M. Pritchard, était considéré par les

¹ Palmerston parle à ce sujet de la haine profonde qui s'est réveillée en Angleterre contre la France. — Les Français, écrit-il à son frère, auraient dû penser que la religion est une chose à laquelle on ne touche pas impunément... *Fidarsi e bene, ma non fidarsi e meglio*, devrait être notre maxime à l'égard de la France. La France, en effet, prépare très-assidûment les moyens de nous envahir.

Français et les indigènes comme l'instigateur, comme le drapeau de la guerre ; le renvoyer à ce posté, c'était donner à la lutte un nouvel aliment, à l'insurrection de nouvelles forces, c'était briser tout ascendant moral de la France. Si pour éviter la guerre, il fallait sortir de Taïti, M. Guizot préférait donner sa démission.

On n'en vint pas à une pareille nécessité lord Aberdeen ayant donné à entendre qu'une indemnité en argent satisferait M. Pritchard, le gouvernement français se décida à profiter de cette ouverture. Le 29 août et le 2 septembre 1844, M. de Jarnac reçut deux dépêches qui devaient mettre fin à la querelle. Aux termes de ces documents, M. Pritchard, du mois de février au mois de mars 1844, avait constamment travaillé par toutes sortes d'actes et de menées, à entraver, troubler et détruire l'établissement français à Taïti, l'administration de la justice,, les rapports de nos agents avec les indigènes. Les autorités françaises avaient eu de légitimes motifs et s'étaient même trouvées dans la nécessité d'user de leur droit de renvoyer M. Pritchard du territoire de l'île, où sa présence et sa conduite fomentaient parmi les indigènes un esprit permanent de résistance et de sédition. Mais le gouvernement français, tout en insistant sur le droit et la convenance de l'arrestation n'avait pas d'objection à regretter, comme le faisait M. le gouverneur Bruat, certaines circonstances qui avaient précédé le renvoi de M. Pritchard, entre autres le mode et le lieu de son emprisonnement momentané et la proclamation publiée à sort sujet, mesures dont la nécessité ne lui paraissait pas justifiée par les faits. Il se montrait donc disposé à lui accorder une indemnité qu'il paraissait convenable de soumettre à l'appréciation des deux commandants des stations française et anglaise dans l'océan Pacifique, M. le contre-amiral Hamelin et M. l'amiral Seymour.

M. Guizot posait avec vigueur les prémisses et péchait par la conclusion. Le capitaine d'Aubigny avait agi dans la plénitude de son droit de police et on le désavouait. M. Pritchard était convaincu d'avoir allumé la guerre, fait couler le sang de nos soldats, et on lui accordait une indemnité, presque au même moment où, après des victoires éclatantes contre le Maroc, le gouvernement français n'exigeait aucune cession de territoire, aucune réparation pécuniaire. En 1840, écrivit M. Duvergier de Hauranne, l'Angleterre a sacrifié l'alliance française à la question d'Egypte qui du moins était quelque chose ; en 1844 elle a voulu la sacrifier à la question de Taïti qui n'est rien, à une querelle de boutique ou de sacristie. Dans un discours à la Chambre des Communes, Palmerston avoua que son pays n'avait aucune raison de se plaindre de la manière dont ce conflit avait été résolu.

Si l'affaire était terminée entre les deux nations et les deux gouvernements, elle ne l'était pas pour le cabinet français dont la conduite fut l'objet d'une grande attaque parlementaire dans la session de 1845. A la Chambre des Pairs le comte Mole crut l'occasion favorable de le renverser et de le remplacer après quatre années d'un silence absolu, il prit la parole et passa en revue la politique du ministère qu'il appela : *une politique partout et toujours à outrance, même dans ses faiblesses*, il l'accusa de compromettre l'alliance anglaise, en exagérant ses conséquences, en surexcitant contre elle la susceptibilité nationale.

Ceux-là seuls compromettent l'alliance anglaise, riposta le ministre des affaires étrangères, qui, soit à dessein, soit par aveuglement, saisissent tous les incidents, toutes les difficultés, toutes les questions, les grossissent, les enveniment, et, volontairement ou sans intention, courent le risque d'en faire sortir la rupture ou du moins la froideur. Il n'y avait dans tout cela qu'émotion factice des esprits, tumulte factice des journaux, tension factice de la situation.

Tout cela, c'est un murmure qu'on a élevé au sein d'un brouillard qu'on amasse. La Chambre ne se laissera point prendre à de telles manœuvres elle verra au-dessus du brouillard, elle entendra au delà du bruit ; elle verra, elle entendra la vérité.

Le projet d'adresse fut adopté par 114 voix contre 39.

A la Chambre des Députés, la lutte eut un caractère plus grave et faillit amener la chute du cabinet. La solution de l'affaire Pritchard avait ébranlé un certain nombre de ses partisans, tandis que tous ses adversaires se réunirent pour l'accabler. Il fallait plutôt, dit M. Dupin, abandonner un ministère que d'abandonner le pays pour un ministère, et le spirituel orateur s'élevait contre cette tactique qui consiste à couvrir ses fautes par le respect du système, à protéger un point faible par la considération de l'ensemble, à excuser tout par la passion de la paix, et à accuser toute opposition de vouloir la guerre. Il faut, s'écria M. de Tocqueville, que la France cesse d'être France ou que vous cessiez de gouverner ! Parmi les autres orateurs de l'opposition, on entendit MM. Gustave de Beaumont, Thiers, Billault ; pour le gouvernement MM. Guizot. Duchâtel, Dumon, Liadières, de Gasparin, Hébert. Un habile magistrat, M. de Peyramont, membre de la commission de l'adresse, défendit avec éloquence le paragraphe qu'elle proposait ce dernier fut adopté à la faible majorité de 213 voix contre 205.

Ce vote plaçait le cabinet dans une position équivoque il le comprit et résolut de se retirer. Mais aussitôt le parti conservateur prit l'alarme, et provoqua une réunion dans le but de se *constituer*, de procurer au cabinet un appui ferme et durable. Les hommes les plus importants de la majorité, les maréchaux Sébastiani et Bugeaud, MM. Hartmann, Delessert, Jacqueminot inspiraient cette réunion à laquelle deux cent vingt députés apportèrent leur adhésion. On nomma une députation chargée de faire connaître au ministère la résolution des conservateurs de maintenir intacte la politique de ces dernières années, et de le prier, au nom de cette politique à laquelle il empruntait tant d'honneur, de demeurer à son poste. Cette solennelle démarche eut un plein succès les ministres retirèrent leur démission, et leur alliance avec la majorité se resserrant.

Le cabinet français avait fait preuve de courage, en occupant les îles de la Société, en portant à la prépondérance anglaise dans les mers du Sud une désagréable atteinte, en refusant de laisser Pritchard revenir à Taïti après son expulsion. Il commit une faiblesse en offrant une indemnité à ce dernier. La question en elle-même était misérable, l'intérêt matériel à peine sensible, les deux amiraux chargés de régler le montant de l'indemnité ont même oublié de s'en occuper, et M. Guizot a raison de déplorer *ces mensonges du microscope parlementaire*. Sans doute, c'est l'un des inconvénients du gouvernement libre, que *les événements et les questions, au moment ou ils apparaissent et tombent dans le domaine de la discussion, grandissent démesurément et prennent, aux yeux du public, une importance hors de toute proportion avec la vérité des choses et les intérêts du pays*. Mais il n'y a pas de petites questions lorsque l'amour-propre national est en jeu les forces morales constituent la grandeur, la dignité des peuples comme celles des individus, et l'honneur, cette puissance idéale, est un sentiment respectable, même dans ses emportements, même dans ses excès il reste le principe, la caution du patriotisme, de la nationalité française.

CHAPITRE XXV

LA GRÈCE, M. GUIZOT ET M. COLETTIS

Visite de la reine Victoria à Eu. — Le czar Nicolas et le roi Louis-Philippe à Windsor. — Affaires de Syrie de 1840 à 1848. — La Grèce : le protectorat collectif des puissances un champ de bataille diplomatique. Le roi Othon. — M. Guizot envoie M. Piscatory à Athènes. — Révolution du 15 septembre 1843. — Dissolution du triumvirat Metaxa, Maurocordato et Colettis. — Menées hostiles de sir Edmond Lyons contre ce dernier. — La rentrée aux affaires de lord Palmerston amène une lutte ouverte d'influence entre la France et l'Angleterre. — Triomphe de la politique de M. Guizot en Grèce. — Mort de M. Colettis.

Malgré tant d'obstacles, de complications, la bonne intelligence, l'entente cordiale, demeuraient le vœu, l'objectif des deux gouvernements anglais et français. Ce n'était pas seulement, comme on le prétendait, un traité d'assurance mutuelle entre sir Robert Peel et M. Guizot ; c'était à leurs yeux le cri de l'humanité, de la civilisation, du bon sens. Les ministres de la France, les ministres de l'Angleterre professaient sur les devoirs et les conditions du gouvernement dans les sociétés européennes des idées fort semblables les uns étaient des libéraux devenus conservateurs, et leur système pouvait se définir une sorte de torysme bourgeois¹ ; les autres étaient des conservateurs devenus libéraux.

Le cabinet britannique voulait donner une preuve éclatante de sa sympathie envers Louis-Philippe le 26 septembre 1843, la reine Victoria, accompagnée de lord Aberdeen, traversait la Manche et descendait au Tréport. Louis-Philippe, ses fils, lord Cowley ambassadeur d'Angleterre, M. Guizot étaient allés au-devant d'elle ; la reine Marie-Amélie, les princesses d'Orléans, le comte de Saint-Aulaire, le maréchal Sébastiani, un brillant cortège l'attendaient au rivage tous ensemble se rendaient au château d'Eu. La reine d'Angleterre était venue voir la famille royale et avait exprimé le désir de ne pas aller à Paris. Le séjour se prolongea entre les chefs des deux États et leurs ministres des rapports s'établirent, des conversations utiles, amicales, s'échangèrent. Ce qu'on poursuivait de part et d'autre, c'était le maintien des bonnes relations entre la France et l'Angleterre.

¹ *Lord Guizot*, disait Léon Gozlan en parlant du ministre français.

A Paris, dans le monde politique européen, l'effet fut considérable¹. Un roi n'eût pas fait cela, disait tel diplomate étranger, c'est une fantaisie de petite fille. Mais l'on répondait Fantaisie acceptée par des ministres qui ne sont pas des petites filles. Mon plaisir, écrivait le comte Bresson à M. Guizot, ne sera égalé que par le déplaisir qu'on en éprouvera à Saint-Petersbourg et autres lieux. Que nous importe maintenant que tel ou tel prince, de grande, moyenne ou petite cour, juge que ses principes ne lui permettent pas de toucher la terre de France. La manifestation essentielle est accomplie.

Elle l'était si bien, que l'empereur de Russie voulut détruire ses effets ; le 1er juin 1844, il aborde en Angleterre, et vient reprendre l'œuvre tentée par le roi de Prusse à Windsor en 1842. Ce dernier a choisi pour confident le baron de Stockmar ; il ne lui a pas caché sa haine pour la révolution belge, son désir de rattacher la Belgique à la Confédération germanique. Surtout il a voulu nous déclarer une guerre sournoise, détacher de nous une royauté amie. En France, a-t-il dit, il n'y a plus aujourd'hui ni religion, ni morale ; c'est un état social entièrement pourri, comme celui des Romains avant la chute de l'empire ; je crois que la France s'écroulera de la même manière.

Le czar Nicolas essaye à son tour d'irriter le gouvernement anglais contre la France, de le sonder sur les affaires d'Orient. Il déclare à lord Aberdeen que la Turquie est en train de mourir, qu'il y aura un moment critique, et qu'il sera obligé alors de faire marcher ses armées dans cette crise, *il ne redoutera que la France*, elle est le trouble-fête de l'Europe et l'ennemie de l'Angleterre. Louis-Philippe, ajoute-t-il, a rendu de grands services à l'Europe, je le reconnais. Moi personnellement, je ne serai jamais son ami. On dit que sa famille est exemplaire et parfaitement aimable. Mais lui, qu'a-t-il fait ? Pour asseoir sa position, pour la consolider, il a cherché à miner souterrainement la mienne, à me ruiner comme empereur de Russie — allusion aux affaires de la Pologne en 1831... Je n'aime pas du tout Guizot, je l'aime moins que Thiers ; celui-ci est un fanfaron, mais il est franc ; il est bien moins nuisible, bien moins dangereux que Guizot, lequel s'est odieusement conduit envers Molé, le plus honnête homme de France...

En résumé, l'empereur échoua auprès de la reine et s'attira cette réponse de sir Robert Peel : *Le maintien de la dynastie d'Orléans est le but principal de ma politique*. Ni la bonne grâce, ni la haute mine, ni la grandeur de Nicolas, jouant avec un art infini le désintéressement, ne réussirent à enguirlander le gouvernement anglais. Cette visite fastueuse se termina par une véritable déroute diplomatique, et cette déconvenue démentait la prophétie de Bunsen écrivant lors du passage du czar à Berlin : *Ce voyage aura des résultats immenses tout est dans la main de Dieu*.

Le 8 octobre 1844, Louis-Philippe rendait à la reine Victoria sa visite de l'année précédente. La réception du peuple anglais fut en contraste marqué avec l'accueil de courtoisie extérieure fait récemment à l'empereur de Russie. Tandis que la reine investissait de l'ordre de la Jarretière *ce souverain libéral ami de la libérale Angleterre*, les magistrats municipaux, les bourgeois des communes de Portsmouth, de Windsor, de Douvres, vinrent lui rendre hommage, et comme il avait résolu de ne pas aller à Londres afin de consacrer à la reine le peu de jours

¹ Voir sur les visites royales à Eu et à Windsor les *Mémoires du baron de Stockmar*, conseiller de la reine Victoria ; l'excellente étude de M. Saint-René Taillandier dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er décembre 1876 ; Guizot, tome VI.

dont il disposait, la corporation de la Cité, organe des classes riches et intelligentes de la métropole, envoya au château de Windsor son lord-maire, ses sheriffs, ses conseillers, chargés de lui présenter dans une solennelle adresse ses félicitations, ses regrets de n'avoir pu le fêter. *On sait quels sont les privilèges et la juste fierté de la Cité de Londres ; les rois vont à elle.* Cependant la Cité de Londres venait au château de Windsor, la grande commune dans la forteresse féodale de la royauté Cette manifestation extraordinaire, sans précédents, avait pour but d'honorer la France et son roi les ministres de la reine en demeurèrent profondément frappés.

C'est au plus fort de la double querelle du droit de visite et de Taïti que les gouvernements anglais et français se donnaient ces témoignages d'amitié, s'efforçaient de calmer les rivalités nationales. Au même moment commençait à poindre la question des mariages espagnols et déjà se déroulaient dans leurs incidents multiples les questions de Syrie et de Grèce.

Avec le gouvernement turc, après 1840, l'anarchie rentra en Syrie : la guerre civile, le pillage et le massacre alternatifs recommencèrent dans le Liban entre les Druses et les Maronites, vieille guerre de race, de religion et d'influence. La Porte espérait les contenir par leurs discordes et se relever sur leurs ruines les autorités turques, à la fois malveillantes et impuissantes, les excitaient sous main, et, en haine des chrétiens, prenaient parti plus ou moins ouvertement contre les Maronites, qui ne cessaient d'invoquer nos capitulations, nos traditions, le nom de la France. De 1840 à 1848, le ministère du 29 Octobre ne cessa de réclamer le rétablissement d'une administration unique et chrétienne dans le Liban. Mais notre situation vis-à-vis de la Turquie n'était plus la même qu'au dix-septième et au dix-huitième siècle la conquête passagère de l'Égypte et définitive de l'Algérie, la Grèce soutenue, affranchie, Méhémet-Ali et le bey de Tunis protégés contre le sultan, ces faits récents nous avaient rendus suspects. L'Angleterre prenait parti pour les Druses en Syrie, et à l'instar de l'Autriche, elle n'appuyait nos demandes qu'avec beaucoup de lenteur et d'hésitation. Avec cet art d'éluder et d'ajourner qui est le propre de la diplomatie orientale, le Divan commençait par contester les faits signalés ; puis, après des tergiversations sans nombre, il consentait à adopter en principe un nouveau régime enfin il apportait dans l'application une force d'inertie, un mauvais vouloir obstiné. Toutefois de 1845 à 1848, l'état des chrétiens de Syrie s'améliora d'une manière assez sensible l'institution réelle de deux caïmacans 'ou chefs indigènes pour les Maronites et les Druses, le désarmement de ces derniers, la confirmation solennelle des privilèges religieux des Maronites, des indemnités aux victimes de la guerre civile, quelques pachas révoqués et punis, tels furent les résultats de la persévérance de M. Guizot.

Depuis son affranchissement et sa résurrection, la Grèce se trouvait de fait sous le protectorat collectif de la Russie, de l'Angleterre et de la France celles-ci lui avaient garanti un emprunt de soixante millions en 1832 et acquis de la sorte le droit de se mêler dans une certaine mesure de ses affaires et de ses finances aussi la Grèce était-elle devenue un véritable champ diplomatique, où les trois puissances ne cessaient de se combattre sourdement.

Après s'être longtemps montrées hostiles à la Grèce, l'Angleterre et la Russie lui avaient tendu la main et s'étaient résignées à lui permettre de renaître mais elles acceptèrent son indépendance comme une malencontreuse nécessité et voulurent au moins qu'elle fût si petite, si faible, qu'elle ne pût grandir, ni presque vivre. Elles réussirent à l'enfermer dans d'étroites limites, et M. Coletti

disait douloureusement à M. Guizot : *De la frontière de ma patrie libre, je vois, dans ma patrie encore esclave, la place où j'ai laissé le tombeau de mon père.*

La Russie aspire à la domination de l'Orient elle désirait une Grèce agitée, désordonnée, épuisée, une principauté vassale avec un prince grec semi-russe. L'Angleterre était effrayée de la rivalité que pourrait lui susciter un jour une nouvelle puissance maritime et commerciale.

Cependant il y avait en Grèce un parti anglais et un parti russe¹, parce que chacun considérait sa patrie comme trop faible pour se soustraire à l'influence absorbante de ses redoutables protectrices. La Russie agissait par les idées religieuses, le peuple russe et le peuple grec professant la même religion, appartenant à l'Église qui se qualifie d'*Église orthodoxe, catholique et apostolique de l'Orient*, par opposition à l'Église catholique de l'Occident. Le parti anglais savait que l'Angleterre a l'habitude de se mêler des affaires de tout le monde, la regardait comme l'arbitre futur des destinées de la Grèce, et s'appuyait sur elle par calcul plus que par goût.

Seule la France avait secouru, servi ce royaume naissant avec un zèle désintéressé seule elle voulait y créer une puissance indépendante de droit et de fait, vivant de sa propre vie, capable de choisir ses amis et ses alliés, de compter dans le monde, d'échapper au protectorat continental de la Russie comme au protectorat maritime de l'Angleterre. Aussi le parti français était-il le parti national, constitutionnel, et la politique de la France avait cet avantage d'être claire, loyale, favorable à l'avenir sans compromettre le présent.

Accueilli avec transport en 1833, par un peuple las de la guerre, du désordre, écrasé par la misère, le roi Othon n'avait pas tardé à devenir impopulaire dans toutes les classes de la nation on lui reprochait le gaspillage de l'emprunt et des budgets annuels, son goût stérile pour le pouvoir absolu, son inertie, son opposition obstinée à toute réforme efficace. L'établissement du despotisme avait été pour les Grecs un premier et cruel mécompte la nomination d'employés bavarois aux principales fonctions aggrava le mécontentement public. A l'administration absolutiste de M. d'Armanberg, instrument des volontés de l'Angleterre, succéda celle de M. Rudhart, patronné par la Russie.

De 1833 à 1836, la France travailla à l'expulsion des Bavares, à la formation d'un gouvernement national et régulier à la même époque, l'Angleterre soutenait la cause de l'absolutisme, et lord Palmerston trouvait bon de dénoncer le duc de Broglie au prince de Metternich comme coupable de vouloir introduire en Grèce quelques principes libéraux et une espèce de constitution. A la mort de M. d'Armanberg, le chef du Foreign-Office fit soudainement volte-face, et changeant de principes, de langage, se prononça pour une constitution radicale, telle que le pays n'aurait pu la supporter. L'influence que l'Angleterre avait demandée au despotisme, elle la demandait à l'anarchie, et restait fidèle à sa pensée fondamentale.

De 1836 à 1841, absorbé par d'autres questions plus pressantes, le gouvernement français .laissa les partis anglais et russe se disputer la

¹ Il y a en Grèce, écrivait M. Duvergier de Hauranne, *des Hellènes et des Albanais, il y a des autochtones et des hétérochtones il y a des Péloponnésiens, des Rouméliotes, des insulaires, il y a des Russes, des Anglais, des Français, mais en outre de tous ces partis, il y a celui des habits noirs et celui des fustanelles. Ce dernier tend à diminuer, mais il contient les héros de l'indépendance.*

prépondérance. En 1841, M. Guizot jugea le moment venu de reprendre position et de recouvrer l'ascendant perdu. Il envoya à Athènes M. Piscatory, philhellène éprouvé, connu, aimé du peuple et des chefs grecs, en lui donnant pour instructions de soutenir le gouvernement du roi, de le presser d'accomplir les réformes administratives nécessaires, de vivre en bonne harmonie avec ses collègues. Les Grecs finirent par perdre patience les ministres d'Angleterre et de Russie eux-mêmes disaient hautement qu'il n'y avait plus moyen de marcher avec le roi Othon. Un soulèvement général fut concerté entre les anciens chefs du parti russe, et la révolution éclata le 15 septembre 1843 à Athènes. L'opinion publique était unanime, l'émeute à la fois militaire et civile ; elle ne rencontra aucune résistance. Mais si le czar espérait qu'Othon serait renversé et remplacé par quelque prince de sa maison, il se trompait le roi écouta les conseils des diplomates étrangers, sut plier devant l'orage, accepta de nouveaux ministres, une assemblée, une constitution. Les Bavaois furent expulsés, la monarchie absolue transformée en monarchie constitutionnelle le pays vainqueur se montra assez intelligent, assez sensé pour s'adapter au roi et ne pas le briser. M. Metaxa, chef du parti russe ou religieux, devint président du nouveau cabinet. En même temps, M. Maurocordato, chef du parti anglais, et M. Colettis, chef du parti national, revenaient, l'un de Constantinople, l'autre de Paris, pour prendre place au congrès et présider aux destinées de leur patrie.

MM. Metaxa, Maurocordato et Colettis s'unirent d'abord pour sauver le roi, la monarchie et le pays ; bientôt ce triumvirat fut dissous ; la mésintelligence, puis une rupture, éclata entre M. Maurocordato et le président du conseil, qui donna sa démission. Le chef du parti anglais ne recula pas devant l'audacieux projet de former un cabinet d'une seule nuance, avec le risque certain de s'user dans le premier ministère chargé de faire l'essai de la constitution. Il n'était qu'un pouvoir de surface, sans racine dans le pays ; il n'avait avec lui qu'un brillant état-major sans armée, et subissait le patronage exclusif de l'Angleterre. Sa conduite dans les élections acheva de le discréditer et de lui aliéner le parti national. La pression alla si loin que, dans plusieurs endroits, l'administration fit agir la gendarmerie contre les électeurs récalcitrants, et qu'un ministre recommanda aux fonctionnaires d'assurer au besoin sa nomination [à l'aide du sabre et du bâton](#). Les élections tournèrent contre lui avec éclat, consacrèrent le triomphe du parti guerrier et du parti religieux, de MM. Colettis et Metaxa.

Depuis son arrivée à Athènes, M. Piscatory exécutait avec habileté les instructions de M. Guizot, prêchant la nécessité de l'accord et de l'action commune, s'appliquant à ménager les susceptibilités jalouses du ministre d'Angleterre, sir Edmond Lyons, soutenant avec abnégation M. Maurocordato, sans toutefois s'engager corps et âme dans ses destinées, sans négliger son crédit auprès du parti national. [Je poursuis](#), écrivait-il à M. Guizot, [la voie que vous m'avez tracée](#), et on nous tient ici pour de très honnêtes gens, un peu dupes. Je fais d'énormes sacrifices à mes collègues, qui n'en font aucun ils vont leur chemin, celui de leur humeur ou celui de leur gouvernement. Il y a des gens qui feraient couler le bateau à fond plutôt que de le voir sauver par nos mains. Frappé de cette conduite sir Lyons lui-même rendait hommage à son collègue : [M. Guizot](#), écrivait-il à lord Aberdeen, [a ici, dans M. Piscatory, un admirable agent](#). Voilà à quoi sert l'entente cordiale, disait lord Aberdeen, en montrant cette dépêche à sir Robert Peel.

De son côté, notre ministre des affaires étrangères répondait à M. Piscatory : [Persistez à subordonner les intérêts de rivalité à l'intérêt d'entente](#), la petite politique à la grande, et faites que Colettis persiste. Une faut pas voir, dans tout

ce que fait ou dit sir Edmond Lyons, plus qu'il n'y a. Il n'y a point de trahison politique, point de dissidence réelle et active quant à l'intention et au but pour la Grèce il y a le vice anglais, l'orgueil ambitieux, la préoccupation constante et passionnée de soi-même, le besoin ardent et exclusif de se faire partout sa part et sa place, la plus grande possible, n'importe aux dépens de quoi et de qui.

Les choses changèrent d'aspect lorsque, après la chute du cabinet Maurocordato, MM. Colettis et Metaxa se réunirent et formèrent un nouveau ministère, lorsque plus tard, en 1845, M. Colettis resta seul chargé du fardeau des affaires. Ami, protégé de lord Palmerston, ardent patriote, voulant organiser une Grèce anglaise, gouvernée par un ministre anglais, sir Lyons ne put prendre sur lui de conserver envers M. Colettis la moindre apparence d'impartialité. Il le combattit avec un acharnement infatigable, lui attribuant les projets les plus contraires à la paix de l'Europe, poussant ses adversaires à la révolte, se brouillant avec M. Piscatory. Lord Aberdeen n'osait rappeler cet agent compromettant, mais très accrédité et bien apparenté en Angleterre, dont le ministère tory épousait les opinions sans adopter les passions, et dont il se contentait de blâmer l'attitude, en lui recommandant vainement la réserve et l'immobilité politique. Lord Aberdeen, disait M. Guizot, est aujourd'hui en Grèce dans la même situation qu'en Espagne ; à Athènes comme à Madrid, il expie les fautes, il paye les dettes de lord Palmerston et de ses agents. C'est un lourd fardeau, il en a de l'inquiétude et de l'humeur.

La mission de M. Colettis était grande et difficile, et il devait se heurter à bien des obstacles, éprouver bien des mécomptes. Il fallait fonder un gouvernement constitutionnel dans un petit État de 850.000 habitants, placé entre les trois grands États les plus étrangers au régime représentatif, la Russie, la Turquie, l'Autriche il fallait lui rendre les attributs moraux et matériels d'un peuple civilisé, finances, marine, agriculture, industrie, commerce, instinct et amour de l'ordre comme garantie de la liberté il fallait donner des mœurs parlementaires à une population armée, toujours prête à vider ses différends à coups de fusil, ne connaissant guère que les assemblées nationales de l'indépendance, dont les membres se réunissaient sous la tente et en venaient parfois aux mains au sortir de la séance il fallait que M. Colettis contînt ses fougueux amis les Pallicares, ajournât ses projets de grand avenir national pour la Grèce il fallait amener les capitaux, changer la constitution de la propriété, le système d'impôt, modifier et satisfaire à la fois l'amour démesuré des Grecs pour les fonctions publiques. J'ai vu, disait M. Duvergier de Hauranne, entre les mains d'un ministre une liste numérotée de quarante places qu'un seul individu sollicitait presque à titre de droit pour ses amis, pour ses parents, pour lui-même.

C'est à cette tâche immense que M. Colettis se dévoua, et chaque jour il avançait dans son œuvre. L'ancien héros de la guerre d'indépendance, l'ancien conspirateur avait passé sept ans en France, avait fait son noviciat politique, élargi son cercle d'idées, était devenu un homme d'État. Il avait la majorité dans les Chambres, la confiance du roi, l'amour du peuple, savait déjouer et réprimer les complots, les séditions, s'appliquait avec succès à raffermir le trône, à relever le pouvoir. Il écrivait à M. Guizot : J'ai toujours cru et je crois encore que les limites de la Grèce ne sont pas le mont Othrix, qu'un lien sacré unissait et unit les provinces grecques soumises à la Turquie aux provinces qui ont été assez heureuses pour être déclarées indépendantes. Les destinées de la Grèce sont plus vastes que celles que les protocoles lui ont faites. Telle est ma croyance mais je n'ai jamais pensé que c'était par l'invasion, par la propagande armée que ces destinées devaient s'accomplir. Ainsi le patriote ardent s'effaçait devant

l'homme d'État, s'élevait plus haut de jour en jour, se montrait capable de se *gouverner selon un grand dessein*.

La rentrée aux affaires de lord Palmerston au mois de juin 1846, ne pouvait qu'aggraver les périls contre lesquels luttait M. Coletti. Entre les cabinets français et tory, la divergence avait été apparente et réelle, mais elle ne sortait pas des bornes convenables. Avec les whigs, elle allait aboutir à une lutte ouverte d'influence. Au lieu de contenir sir Lyons, lord Palmerston se plut à encourager ses menées hostiles, provoqua lui-même toutes les occasions de renverser M. Coletti, de rétablir à Athènes la suprématie anglaise. De son côté, M. Piscatory se prépara à appuyer plus activement que jamais le ministre grec les ministres de Bavière, de Prusse et d'Autriche, mécontents des excès de sir Lyons, se rangèrent du côté de la France.

Après quelques mois de répit, lord Palmerston crut avoir trouvé une occasion favorable. Des insurrections avaient éclaté dans le royaume, M. Coletti rencontra à la Chambre des Députés une opposition violente et tracassière malgré ses efforts, la situation financière laissait beaucoup à désirer ; une querelle sérieuse venait de s'engager entre la Grèce et la Porte, les relations diplomatiques se trouvaient rompues entre les deux États. Le chef du Foreign Office choisit ce moment pour réclamer, dans une note impérative et menaçante, le paiement des intérêts de l'emprunt grec garanti par les puissances protectrices ; en même temps trois vaisseaux anglais paraissaient dans le petit port du Pirée, chargés de mettre à exécution cette exigence.

L'énergie de M. Coletti, la fermeté du roi Othon, le sentiment national conjurèrent cette redoutable crise la Chambre fut dissoute, les séditions réprimées un généreux philhellène, M. Eynard de Genève, mit à la disposition de la Grèce 500.000 francs pour payer le trimestre réclamé par l'Angleterre.

Peu de jours après, le 12 septembre 1847, la grande âme de M. Coletti, allait, selon l'expression de M. Guizot, rejoindre le bataillon de Plutarque. Il expirait, et ses dernières paroles étaient des remerciements pour le roi, pour ses amis de France. *Remerciez, dit-il à M. Piscatory, remerciez votre roi et votre reine des bontés dont ils m'ont toujours honoré. Parlez de moi à mes amis de France. Faites mes adieux à M. Guizot, à M. de Broglie, à M. Eynard. Jusqu'au dernier moment, tant que je l'ai pu, j'ai suivi leurs conseils. Ils doivent être contents de moi. Le roi vient de me dire que tout le monde, mes ennemis eux-mêmes s'intéressent à moi. Cela me fait plaisir. Mais je laisse mon pays bien malade. Mon œuvre n'est pas achevée.*

M. Coletti mourait au milieu d'un deuil national, et sa politique triomphait sur sa tombe. Forts de l'appui de la France, du concours des Chambres et des populations, les nouveaux ministres, ses anciens amis, proclamèrent leur intention de suivre les traditions de leur glorieux prédécesseur, soutinrent avec succès la lutte contre sir Edmond Lyons et la minorité. Le parti national et français l'emportait décidément en Grèce le cabinet du 29 Octobre avait suivi une politique toute différente de celle de l'Angleterre, et cette politique pleine de loyauté et d'élévation lui avait assuré la prépondérance, en dépit de l'hostilité plus ou moins déguisée des torys, des whigs et de l'empereur de Russie.

CHAPITRE XXVI

LES MARIAGES ESPAGNOLS

La France a un intérêt de premier ordre à entretenir avec l'Espagne une alliance solide et durable. — Défiances de l'Angleterre. — Espartero : les *calzados* et les *descalzados* ; les modérés et les progressistes. — Chute d'Espartero ; retour de la reine Christine en Espagne. — Politique de Louis-Philippe. — Les prétendants Bourbons. — Le prince Léopold de Saxe-Cobourg. — Mémoire du 27 février 1846. — Le comte Bresson et sir Henry Bulwer. — Chute des torys ; rentrée aux affaires de lord Palmerston ; sa dépêche du 19 juillet. — Intrigues et négociations. — Lettres de Louis-Philippe à M. Guizot. — Conclusion des mariages espagnols. — Efforts de lord Palmerston pour associer à ses colères la nation anglaise et les cabinets européens ; son mémoire de 1843 sur les défenses nationales. — Les mariages espagnols furent un acte de politique défensive.

La suppression du droit de visite avait été la revanche du parlement français envers lord Palmerston, les mariages espagnols furent la revanche de M. Guizot envers cet homme d'État. Cet acte, grâce auquel la politique de la France reprenait définitivement son caractère traditionnel et national, a été l'objet des appréciations les plus contradictoires, des critiques les plus passionnées. Quelques-uns des amis les plus dévoués à la monarchie constitutionnelle l'ont blâmé et les Anglais n'ont pas manqué d'accuser Louis-Philippe, son ministre, de duplicité, de mauvaise foi. Naguère encore¹, d'éminents écrivains ont résumé les principales pièces du procès, et, selon leur nationalité, plaidé pour ou contre le gouvernement français. Leurs études soulèvent ces questions : Lequel, lord Palmerston ou M. Guizot, demeure responsable de la rupture de l'entente cordiale ? Quels ont été les avantages, les conséquences des mariages espagnols ?

La France, l'histoire le prouve, a un intérêt de premier ordre à entretenir avec l'Espagne une alliance solide et durable. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler Charles-Quint et Philippe II, les luttes acharnées de Richelieu, de Louis XIV pour soustraire l'Espagne à la prépondérance autrichienne, le traité d'Utrecht, le pacte de famille sous Louis XV, l'Espagne concourant avec la France sous Louis XVI à l'indépendance des États-Unis ; Napoléon Ier trouvant au delà

¹ Voir notamment : Saint-René Taillandier, *Le roi Léopold et la reine Victoria*. — Augustus Craven, *Correspondante intime de Lord Palmerston*. — Auguste Laugel, *Vie de lord Palmerston*. — Mémoires du baron de Stockmar. — *Parliamentary papers*, papiers d'État publiés par le *Foreign Office*. — Guizot, *Mémoires*, tome VIII. — *Revue rétrospective* de Taschereau.

des Pyrénées la première cause de sa ruine, l'expédition française sous la Restauration. La France ne saurait fonder sa politique dans la Méditerranée sans le concours de la puissance qui possède Cadix, Algésiras, Ceuta, Barcelone, Mahon. L'avènement de la reine Isabelle imposait au gouvernement français le devoir impérieux de maintenir à Madrid l'œuvre glorieuse de Louis XIV.

Mais la monarchie de 1830 rencontrait ici l'Angleterre, obstinément jalouse et méfiante, désireuse de conquérir en Espagne la suprématie politique et commerciale, soutenant les exaltés contre les modérés qui représentaient le parti français. Vainement elle avait reconnu en 1833 le régime constitutionnel espagnol, vainement elle s'était séparée du parti absolutiste et rapprochée du parti libéral, vainement elle avait refusé d'intervenir à main armée en 1835, malgré les sollicitations de lord Palmerston lui-même. Le ministère tory de sir Robert Peel acceptait l'héritage du ministère whig de lord Melbourne, et son chef témoignait à cet égard de telles inquiétudes, qu'il se déclarait disposé à rechercher l'entente avec la Russie, l'Autriche et la Prusse, qui n'avaient pas reconnu la reine Isabelle. *Notre position, disait-il, et nos intérêts, s'accordent mieux avec la position et les intérêts de ces puissances qu'avec ceux de la France ; elles ont en commun avec nous le dessein d'empêcher que l'Espagne ne devienne un pur instrument entre les mains de la France. Résister à l'établissement de l'influence française en Espagne, tel doit être notre principal et constant effort.*

Avant de se disputer le trône d'Espagne, il fallait savoir s'il y aurait en ce pays un trône à occuper¹. La défaite de don Carlos ne lui avait pas rendu la tranquillité la régente Marie-Christine avait été dépossédée par Espartero, ce général auquel elle reprochait sa trahison en ces termes : *Je t'ai fait comte de Luchana, duc de Morella, duc de la Victoire, grand d'Espagne, je n'ai pu faire de toi un gentilhomme.* Fataliste par orgueil et par paresse, prêt à tout par égoïsme et par ambition, Espartero acceptait ce qui pouvait l'élever, intervenant au dernier moment dans les causes gagnées pour s'en attribuer l'honneur et le profit. Aussi insouciant de la couronne que de la liberté, malaisant sans parti pris, utile sans préméditation et sans mérite, il faisait successivement le bien et le mal de son pays, suivant le flot qui le poussait : *c'était un médiocre auquel la fortune confiait un rôle retentissant.* Chef et instrument du parti exalté, le nouveau régent accepta le patronage de l'Angleterre, et aussitôt après la révolution de 1840, déclara *ue ses inclinations étaient et avaient toujours été en faveur d'une alliance intime avec la Grande-Bretagne, et que c'était là l'amitié sur laquelle il comptait.* Pour lui complaire, il usa envers la France de procédés qui pouvaient lui susciter les plus graves ennuis : Lorsque M. de Salvandy fut nommé ambassadeur en Espagne, il voulut selon les principes monarchiques et les usages constants des cours européennes, remettre ses lettres de créance à la reine elle-même le régent prétendit les recevoir M. de Salvandy refusa et quitta l'Espagne. Plus tard, après la victoire d'Espartero, contre une insurrection des christinos, M. Olozaga vint demander à M. Guizot que la reine Christine fût éloignée de France sinon, disait-il, il avait ordre de demander ses passeports. A l'unanimité, le roi et ses ministres refusèrent de manquer aux devoirs de famille, d'honneur, aux exemples de respect mutuel que se doivent entre eux les souverains : M. Olozaga n'insista point et se garda bien d'exécuter sa menace. Le gouvernement français regardait la reine Christine comme pouvant redevenir une ancre de salut pour l'Espagne ; il augurait mal de l'avenir d'Espartero, mais il

¹ Voir sur les affaires d'Espagne les chapitres XIII et XIX, tome II.

évitait toutes les occasions de brouillerie, et ne témoignait aucune susceptibilité, au milieu de relations froides et parfois tendues.

Il ne se trompait pas : à l'extérieur Espartero se sentait gêné par l'attitude réservée de la France, l'hostilité de la cour de Rome, et surtout l'amitié onéreuse de l'Angleterre qui prétendait lui faire payer sa protection par un traité de commerce ruineux pour la moitié de l'Espagne. A l'intérieur, il avait à lutter contre les carlistes et les amis de la régente ses partisans eux-mêmes se divisaient. En Espagne, plus que partout ailleurs, la guerre aux places est le premier mobile des révolutions, et il s'était formé parmi les exaltés deux partis connus sous les noms significatifs de : *calzados* et de *descalzados*, les chaussés et les déchaussés, selon qu'ils avaient ou non pris part à la curée.

Après trois ans à peine d'un gouvernement révolutionnaire et tyrannique, Espartero réunit contre lui tous les partis, exaltés et modérés, armée et Cortès, villes et campagnes, et tomba sous leur commun effort. Bientôt les progressistes furent à leur tour atteints dans la personne de leur chef Olozaga, que la jeune reine Isabelle accusait d'avoir usé de violence à son égard, pour obtenir un décret de dissolution des Cortès le pouvoir passa aux mains des modérés, la reine Christine rentra en Espagne, acclamée par la nation, et reprit la direction des affaires la Constitution de 1844 réforma celle de 1837 dans le sens des idées monarchiques.

La chute d'Espartero, des progressistes, était un coup sensible porté à l'influence anglaise Espartero se montrait favorable au mariage du prince Léopold de Saxe-Cobourg avec la reine Isabelle, tandis que la reine Christine, l'armée, le parti modéré désiraient un des fils de Louis-Philippe, le duc d'Aumale en particulier, déjà signalé à l'attention publique par ses campagnes d'Afrique.

Louis-Philippe, dans sa ferme et patriotique prévoyance, sacrifiait à l'intérêt général de la paix et de l'équilibre européen, toute tentation d'agrandissement personnel et de famille. Mais, dès le début de l'affaire, dès les premiers pourparlers, en 1841, il affirmait énergiquement son principe, et rendait exclusion pour exclusion. Le 2 mars 1843, M. Guizot se fit l'interprète de cette politique devant la Chambre des Députés. Il fallait que le mari de la jeune reine fût un Bourbon de la descendance de Philippe V, et la maison de Bourbon ne manquait pas de prétendants des princes de Lucques, de Naples, les fils de don-Carlos, les fils de l'infant don François de Paule Louis-Philippe n'en excluait aucun, mais il repoussait les autres candidats il ne voulait pas sur le trône d'Espagne un Bourbon français, il voulait un Bourbon ; c'était à ses yeux un intérêt français, espagnol et européen de premier ordre. Du premier jusqu'au dernier moment, le roi ne cessa de tenir ce langage il écrivait à M. Guizot : *La difficulté de détruire chez les Anglais ces illusions, ces **misconceptions** de nos intérêts, après quarante ans de contact avec eux, aussi bien, j'ose le dire, qu'après mes treize années de règne, me cause un grand ébranlement dans la confiance que j'avais eue de parvenir à établir entre Paris et Londres cet accord cordial et sincère qui est à la fois, selon moi, l'intérêt réel des deux peuples, et le véritable Alcazar de la paix de l'Europe. Qu'en attendre après ce que lord Cowley a dit à lord Westmoreland que j'étais convenu avec lui que j'avais vivement désiré qu'un de mes fils épousât la reine d'Espagne, mais qu'il croyait que je ne le désirais plus depuis que j'étais assuré que la guerre serait le résultat de cette alliance ? Et cependant quand je lui ai dit pour la trentième fois, que je n'avais jamais eu le moindre attrait pour cette alliance, et que tous mes fils y étaient également contraires, lord Cowley m'a répété, avec une insistance que je vous ai*

même signalée : *Your Majesty always said so*. Votre Majesté m'a toujours parlé ainsi.

Au dire des ministres anglais, la prétention de Louis-Philippe est exorbitante, tyrannique contraire à la morale. Ils se posent en champions chevaleresques d'Isabelle, réclament pour elle la liberté de choisir c'est une affaire purement domestique dont ils ne veulent pas se mêler. La liberté, répondent les diplomates français, oui, à condition qu'elle soit sincère et absolue, et alors, si la reine d'Espagne choisit son cousin le duc d'Aumale, vous ne vous y opposerez pas ? — Ah ! je ne dis pas, riposte lord Aberdeen, il s'agirait de l'équilibre de l'Europe. Ainsi le chef du Foreign Office accepte le principe de la liberté contre la France, il le repousse si celle-ci doit en profiter.

La politique, même dans les gouvernements constitutionnels, est souvent ce qu'on ne dit pas. Les mémoires du baron de Stockmar, conseiller intime de la reine Victoria, apportent ici de précieuses révélations, nous guident à travers ce mystérieux imbroglio. En fait, le cabinet anglais donnait son assentiment à la candidature du prince Léopold de Saxe-Cobourg, frère de l'époux de la reine du Portugal, neveu du roi de Belgique, cousin du prince Albert, mari de la reine Victoria. Le baron de Stockmar écrit à la date du 14 mai 1842 : *Notre candidat est plus acceptable que bien d'autres au point de vue politique, et pour l'Espagne et pour les vrais intérêts de l'Europe, sans compter que la parenté avec le Portugal pourrait, dans un cas donné, apporter un élément utile aux deux dynasties, et les mettre sur le pied d'amitié que réclame leur salut commun...* En de pareilles circonstances, c'est faire assez, c'est même tout faire que de *permettre au destin de le trouver*, si le destin, dans sa capricieuse envie de réaliser des choses invraisemblables, persistait à *le chercher*, en dépit de tous les empêchements et de tous les obstacles... Nous avons déjà obtenu que notre ministère, d'abord favorable à un Bourbon, parce qu'un Bourbon susciterait moins de difficultés extérieures, est devenu tout à fait impartial, et soutiendra loyalement tout choix conforme aux vrais intérêts de l'Espagne, c'est-à-dire par là même assuré du succès.

Voilà certes un aveu bien grave le destin, qu'on invoque timidement, n'est que l'anonyme commode des patrons du prince Léopold qui travaillent dans l'ombre, et ont gagné sir Robert Peel, ses collègues.

Toutefois la chute d'Espartero, l'influence croissante du parti français en Espagne, font sentir aux torys la nécessité d'une transaction, d'un concert. Le double voyage de la reine Victoria à Eu, en 1843 et 1845, sert à dissiper en partie les jalousies, les méfiances Louis-Philippe y renouvelle ses déclarations en ce qui concerne la candidature de l'un de ses fils promet que le duc de Montpensier n'épousera pas l'infante avant que la reine soit mariée, et ait donné le jour à un héritier du trône. De son côté, Victoria ne soutiendra comme prétendant à la main d'Isabelle aucun prince étranger à la maison de Bourbon ; si cependant, un mariage avec un prince de Cobourg devient imminent, soit par la coopération, soit par la tolérance du cabinet anglais, soit de toute autre manière, le roi se regardera comme dégagé de ses engagements, et libre de demander la main de la reine ou de l'infante pour le duc de Montpensier. Ces conventions sont formellement rappelées dans un mémorandum envoyé le 27 février 1846 par M. Guizot à lord Aberdeen. Il y a donc un contrat synallagmatique chacune des parties a promis de faire ou de s'abstenir. A la fin de 1843, les gouvernements français et anglais ont nommé ambassadeurs à Madrid le comte Bresson et sir Henry Bulwer, tous deux très intelligents, pleins

d'habileté, d'énergie, également préoccupés de la grandeur de leur pays, cherchant le succès avec ardeur, et capables d'aller au delà de leurs instructions pour arriver à un grand but. De pareils personnages ne peuvent manquer d'entrer en lutte, c'est en vain que lord Aberdeen et M. Guizot leur auront recommandé la modération, la bonne entente : *il y aura un duel d'esprit et de ruse*. Chacun a son système le diplomate français veut marier la reine à un fils de Louis-Philippe le diplomate anglais veut la réserver au prince Léopold. Toutefois, observe avec sagacité M. Saint-René Taillandier, le comte Bresson était bien décidé à servir d'abord le programme que lui dictaient ses instructions, et à ne s'en écarter qu'à la dernière extrémité, tandis que sir Henry Bulwer commençait résolument par son programme à lui, sans trop se soucier des ordres officiels. Le ministre anglais comptait bien que s'il parvenait à faire d'un Cobourg un roi d'Espagne, la victoire justifierait son équipée et que les protecteurs ne lui manqueraient pas à la cour du prince Albert.

Quant à la reine Christine, elle espérait toujours triompher de la résistance de Louis-Philippe. Soutenu mollement par les modérés, attaqué avec violence par les exaltés, le gouvernement espagnol avait besoin de compter sur un allié puissant ; la reine Christine le sentait : elle préférait la France, mais à défaut, et par dépit, elle eût peut-être accepté l'Angleterre.

Cependant le cercle des prétendants possibles à la main d'Isabelle se resserrait de jour en jour. Le mariage du comte de Montemolin, fils de don Carlos, eût amené la reconnaissance des cours du Nord. C'était le plan du prince de Metternich, mais ce prétendant persistait à se considérer comme roi et seul roi légitime de l'Espagne tous les partis, modérés, progressistes, le repoussaient hautement, voyaient en lui un don Miguel, dans son avènement la ruine de toutes les institutions libérales, la tyrannie imminente. La reine Christine surtout envisageait avec terreur le mariage carliste : *Je ne crois pas, disait-elle, mon beau-frère ni mon neveu capables d'un crime, mais je crois leur parti capable de tout. Mon cœur de mère m'avertit que dans une telle union, il y aurait pour ma fille un danger de tous les instants. Elle serait un obstacle qu'on ferait tôt ou tard disparaître.*

Le comte de Trapani, frère du roi de Naples et de la reine Christine, avait paru avoir quelques chances, mais pressée par le désir d'obtenir un fils de Louis-Philippe, la reine-mère ne souhaitait pas sérieusement son succès, et l'antipathie séculaire des Espagnols pour les Napolitains achevait de déconsidérer cette combinaison. Le prince de Lucques était marié quant aux fils de l'infant don François de Paule, le duc de Cadix et le duc de Séville, ce dernier s'était rendu impossible par son immoralité et ses extravagances politiques il s'était livré au parti radical, avait adressé à la reine contre le mariage napolitain une protestation menaçante qui lui attira un ordre d'exil. Le duc de Cadix n'était guère plus sympathique quelques lignes de la correspondance du comte Bresson nous donnent le motif de cette aversion. *Sa Majesté verrait sans aucune répugnance s'accomplir le mariage de la reine sa fille avec le duc de Cadix, si celle-ci ne témoignait pour ce prince un éloignement aussi prononcé, et s'il n'était douteux qu'il fût homme. Ce dernier point est scabreux. Elle l'a touché avec adresse, me parlant de la voix, des hanches, de la conformation du prétendant. J'ai répondu que la réserve, la moralité de ses habitudes pouvaient être attribuées à l'affection qu'il professait pour la jeune reine, qu'il aurait craint qu'une vie déréglée ne lui ôtât toute chance qu'il était pieux, un peu solitaire, que sa prétention d'épouser la reine indiquait qu'il se jugeait en état de remplir toutes les obligations du mariage.*

Ainsi les Bourbons d'Espagne et d'Italie paraissaient écartés, et le comte Bresson, persuadé que le dilemme se posait fatalement entre un Bourbon de France et un prince d'une autre race, écrivait à M. Guizot : Je regarde un prince français comme une glorieuse et déplorable extrémité, un prince allemand comme le coup le plus pénétrant, le plus sensible à l'honneur de la France, et à l'orgueil, à l'existence peut-être de notre dynastie. Entre un prince français et un prince allemand, réduit, adossé à ces termes, je n'hésiterais pas un moment, je ferais choisir un prince français. Ici, cher ministre, mes antécédents me donnent le droit de soumettre respectueusement au roi et à vous quelques observations personnelles. En 1831, quand la question s'est posée en Belgique entre le duc de Leuchtenberg et le duc de Nemours, je me suis trouvé dans une position identique... Les circonstances étaient imminentes au dedans et au dehors tout bon serviteur devait payer de sa personne j'ai pris sur moi une immense responsabilité ; j'ai fait élire le duc de Nemours, et je n'hésite pas à reconnaître que je l'ai fait sans l'assentiment du roi et de son ministre... Mais je ne pourrais repasser par ce chemin, ni courir de pareils risques, je ne serais plus aux yeux de tous qu'un brûlot de duperie... Expliquons-nous donc secrètement entre nous, mais sans détour sur quoi puis-je compter ? Votre résolution est-elle prise ? Etes-vous préparé à toutes ses suites ?... Si la combinaison napolitaine échoue, si après avoir tenté, je l'atteste sur l'honneur, tous les efforts pour la faire triompher, je me trouve forcément amené, pour épargner à notre roi et à notre pays une blessure profonde, à faire proclamer un prince français pour époux de la reine, accepterez-vous ce choix et en assurerez vous à tout prix l'accomplissement ?...

M. Guizot s'appliqua à tempérer l'ardeur de son ambassadeur il pensait qu'il n'y aurait jamais rien à gagner, qu'il y aurait toujours à perdre en prenant l'Espagne à sa charge, qu'il fallait épuiser toutes les combinaisons, toutes les chances possibles pour éviter l'hypothèse dans laquelle se plaçait le comte Bresson.

Bientôt il apprit de divers côtés que l'intrigue en faveur du prince de Cobourg prenait des proportions inquiétantes. Celui-ci était arrivé à Londres avec son père, il allait partir pour Lisbonne, on annonçait qu'il irait à Gibraltar, à Cadix, peut-être à Madrid. Le duc d'Aumale avait épousé en 1844 la fille du prince de Salerne, et la reine Christine adressa au mois de mars 1846, par l'entremise du roi de Portugal, un message au duc régnant de Saxe-Cobourg, pour l'engager à venir à Madrid. Sir Henry Bulwer a conduit toute l'affaire il a accueilli, encouragé la démarche inattendue de la reine-mère, recommandé le secret le plus absolu envers M. Bresson ; il cherche à accréditer l'opinion que la France ferait seulement mine de résister, qu'en somme elle accepterait cette pilule comme les autres. Il se sent soutenu par le prince Albert et les Cobourg de Portugal, escompte la dissolution prochaine du ministère tory, agit comme si lord Palmerston avait déjà remplacé lord Aberdeen au Foreign Office. Il ne veut pas d'un Bourbon et traite Louis-Philippe de potentat : J'étais, dit-il, je l'avoue, tout à fait opposé aux prétentions bourbonniennes. Si j'avais pu conduire la cour espagnole, j'aurais lié les langues, et j'aurais amené le prince Léopold à Madrid pour le marier soudainement avec l'approbation des Cortès et les acclamations de l'armée. J'étais en même temps persuadé — ce qui souvent m'a fait passer très-injustement pour un ennemi de la France —, que sa ruine aussi bien que celle de notre bonne entente avec elle, était impliquée dans ses efforts constants pour obtenir une influence prépondérante dans les affaires européennes, et que la politique de tout bon-Anglais et de tout bon Français était d'y résister. Cette amitié envers la France rappelle de loin les protestations de la Russie en faveur

de la Pologne, qu'elle prétendait affaiblir, envahir, démembrer pour son plus grand intérêt.

Le cabinet anglais avait gardé une neutralité froide et équivoque, lorsqu'il s'était agi du mariage napolitain son inertie calculée avait laissé libre cours aux hostilités de ses agents, des progressistes. Cependant lord Aberdeen eut la loyauté d'informer le gouvernement français de la proposition de la reine Christine, et blâma sir Bulwer qui lui envoya aussitôt sa démission. Lord Aberdeen la refusa : peu après, le 25 juin 1846, le ministère Peel tombait, et lord Palmerston rentrait aux affaires.

On a vu ce qu'a fait sir Bulwer avec lord Aberdeen on devine ce qu'il fera avec lord Palmerston. M. Guizot ne veut plus être dupe de ce dernier de sa part il faut tout craindre, tout redouter, car il a une manière de concevoir la grandeur de son pays qui *implique toujours pour la France quelque chose de triste et d'humiliant*. Dans une conversation qu'il a avec lord Aberdeen au moment de lui succéder, il manifeste sa pensée à notre égard en ces termes : *Ces gens-là sont essentiellement envahisseurs, agressifs, provocants en toute affaire ils veulent se faire une bonne part aux dépens des autres. Comment bien vivre avec eux à de telles conditions ?* Le 19 juillet 1846, il écrit à sir Bulwer que les candidats à la main de la reine d'Espagne sont réduits à trois : le prince Léopold de Saxe-Cobourg et les deux fils de don François de Paule. Ainsi le prince de Cobourg est nommé le premier, la politique de lord Aberdeen désavouée, le contrat synallagmatique rompu ; lord Palmerston se dégage et dégage la France. Dans la même dépêche, il s'exprime en termes amers, presque menaçants sur le compte des modérés espagnols, comme si les mesures d'arbitraire, de violence, d'infraction à la constitution n'étaient pas depuis longtemps en Espagne le fait de tous les cabinets, de tous les partis, comme si ces reproches ne s'appliquaient pas avec bien plus de raison au gouvernement révolutionnaire d'Espartero. Ce document contient même cette excitation déguisée à la révolte : *Quand les ministres de la couronne mettent à néant les lois qui pourvoient à la sûreté du peuple, on ne saurait s'étonner qu'à la fin le peuple cesse de respecter les lois qui pourvoient à la sûreté de la couronne.*

En même temps, lord Palmerston envoie à Bulwer une dépêche secrète où il lui dit de ne point insister tout d'abord sur le mariage Cobourg, mais d'appuyer don Enrique, duc de Séville. Il a l'air de se rabattre sur celui-ci et d'hésiter, mais il préfère visiblement Cobourg, en qui il voit un instrument commode. *Quant à la question du mariage, plus nous y réfléchissons, plus nous nous confirmons dans notre première opinion le mariage du prince de Cobourg avec la reine pourrait se faire avec l'assentiment et le concours des Espagnols, sans amener de difficultés avec la France. Mais le but principal à atteindre dans l'intérêt de l'Angleterre, c'est d'empêcher qu'un prince français n'épouse l'une ou l'autre. Si Montpensier épouse l'infante, ce sera tout aussi dangereux que s'il épousait la reine ; car cela donnerait à la France une prépondérance tout aussi grande, sinon plus grande encore sur la politique de l'Espagne... Un semblable mariage détruirait toute confiance de notre part et mettrait fin à toute bonne intelligence entre nous, l'Espagne et la France ; nous serions obligés de chercher une coopération dans des alliances plus intimes avec d'autres puissances, dont les sentiments et la politique pourraient ne pas être aussi sympathiques à la France et à l'Espagne, que les nôtres l'ont été jusqu'ici. Enfin le mariage d'un prince français avec l'une ou l'autre des filles de Christine serait une déclaration claire et nette à l'Europe de la résolution prise par l'Espagne et par la France de faire ensuite la guerre à l'Angleterre.*

Dans d'autres dépêches, Palmerston revient à la même idée point de mariage avec un prince français il faut faire en sorte que don Enrique épouse la reine, et Cobourg l'infante ; on ne peut agir de concert avec la France, à moins qu'elle ne veuille suivre la même ligne. Au cabinet de Madrid, il recommande presque impérieusement don Enrique, comme le seul prince espagnol, qui, par ses qualités personnelles, mérite de devenir le mari de la reine — *is the only spanish prince, who is fit, by his own personal qualifies, to be the queen's hus band*.

Avec un pareil ennemi, M. Guizot n'a rien à ménager ; dès le 5 juillet, il écrit à M. Bresson : entrez sans hésiter dans la voie que le duc de Riansarès nous a ouverte le 28 juin dernier le duc de Cadix pour la reine, le duc de Montpensier pour l'infante. Ce ne sera pas moi qui livrerai l'Espagne à lord Palmerston. Vous tirerez à coup sûr grand parti de son avènement pour agir sur la reine Christine et son mari. Ils auraient beau faire ils n'auront jamais dans lord Palmerston qu'un ennemi, car il ne sera jamais que le patron du parti progressiste.

M. Guizot prophétisait vrai la dépêche où le chef du Foreign Office se déclare l'ennemi des modérés, met le feu aux poudres, fait cesser les incertitudes, l'éloignement de la reine Christine pour le fils de sa sœur dona Carlotta. Elle mande le ministre des finances et lui dit : Engage donc Bresson à s'entendre avec moi pour faire les deux mariages Bourbon le plus tôt possible. Les Anglais et la révolution nous menacent.

Le comte Bresson profite de ces ouvertures, il veut à son tour forcer la main à son gouvernement, et lui écrit le 12 juillet : J'ai ajouté que le roi, tenant compte des embarras de la reine, et voulant lui donner un nouveau témoignage de sa sollicitude et de son amitié, était disposé à consentir que, dans toute combinaison Bourbon, M. le duc de Montpensier prît place à côté du mari de la reine, c'est-à-dire que les deux mariages, si l'un devait faciliter l'autre, se célébrent ou fussent du moins déclarés simultanément. Cette grande, importante, indispensable concession n'est pas aussi formellement exprimée dans votre lettre du 5.

La reine Christine, ses ministres ont fait de cette concession la condition du mariage du duc de Cadix avec la reine c'est à leurs yeux le seul moyen de lui donner le caractère, la valeur politique, qui peuvent en assurer le succès auprès des Cortès, de l'armée, du public espagnols c'est aussi le seul moyen de mettre un terme aux intrigues, aux menées des factieux.

Le comte Bresson s'est trop pressé, et M. Guizot n'a pas perdu tout espoir d'un concert ; le 20 juillet il propose à lord Palmerston d'agir en commun pour engager la. reine d'Espagne à vider sans délai la question du mariage au profit de l'un des fils de don François de Paule. Cette offre est loyale et sincère, et n'a pas pour but de distraire l'attention du ministre anglais pendant les négociations préliminaires. En effet, lorsque Louis-Philippe connaît la réponse de M. Bresson, il adresse à M. Guizot plusieurs lettres où il veut désavouer la conduite de son ambassadeur. Mon étonnement est d'autant plus grand que Bresson se soit ainsi compromis sur la *simultanité des deux mariages*, qu'il la savait diamétralement contraire à ma volonté, et autant à la résolution du duc de Montpensier et de toute ma famille, qu'il *dit lui-même n'y avoir pas été autorisé par vous*, et qu'il a recours, pour justifier une pareille incartade, à faire des commentaires sur les lettres de Desages et de Glücksberg... Je n'ai point vu M. Desages, mais avec Glücksberg j'ai été aussi explicite que faire se pouvait. Je n'ai jamais trompé personne, et je ne commencerai pas aujourd'hui à laisser tromper qui que ce soit en mon nom... Bresson nous a fait là une rude campagne ; il est nécessaire

qu'elle soit biffée et le plus tôt possible... De telles paroles, prononcées par un ambassadeur dont les lettres de créance portent *d'ajouter foi à ses paroles*, constituent un engagement qui ne peut être annulé que par un désaveu motivé de manière à ce qu'il ne puisse en rester aucun doute à la personne envers qui l'ambassadeur a engagé son souverain.

M. Guizot sait mieux que le roi les menées de lord Palmerston il résiste doucement, reconnaît que Bresson est allé au delà de ses instructions, démontre en même temps la nécessité de se tenir en garde, de prévoir un coup inattendu. Lorsqu'il communique à Louis-Philippe la dépêche anglaise du 19 juillet, celui-ci s'indigne de ce démasquement aussi rapide et aussi violent des batteries de lord Palmerston ; son impression est qu'il faut lui rendre coup pour coup, le prendre de suite corps à corps. Et cependant, il ne consent pas encore à la simultanéité des deux mariages, il veut toujours désavouer M. Bresson. M. Guizot répond : **Je prie le roi de réfléchir combien la situation est en ce moment délicate, tendue, critique. Il va se faire évidemment un grand effort pour le Cobourg. Notre parade contre ce coup, c'est Cadix et Montpensier. N'affaiblissons pas trop cette parade au moment même où nous avons besoin de nous en servir.**

A Madrid, la reine-mère, M. Bresson, emploie un mois entier à déjouer les nouvelles intrigues de sir Bulwer, à régler les conditions préliminaires indispensables, à surmonter les dernières hésitations de la jeune reine. Enfin, le 27 août, celle-ci fait appeler ses ministres, leur signifie sa volonté, les informe qu'elle donne sa sœur en mariage au duc de Montpensier, et veut que les deux mariages se fassent promptement, autant que possible le même jour. Les Cortès sont convoquées le 14 septembre et votent à la reine des félicitations unanimes.

Malgré ce vote, sir Bulwer continue la lutte paroles, menaces, actions, rien ne lui coûte. A M. Donoso Cortès, secrétaire de la reine-mère, il fait cette imprudente et hautaine déclaration : **Nous n'avons rien à dire sur le mariage de la reine, mais je vous déclare solennellement que nous regardons celui de l'infante comme un acte d'hostilité, et que mon gouvernement n'épargnera rien pour amener en Espagne un bouleversement complet.** Il essaye d'alarmer le cabinet espagnol, lui envoie des notes arrogantes, expédie des courriers aux vaisseaux anglais de Gibraltar. Enfin, le 23 septembre, il remet aux ministres d'Isabelle une note de lord Palmerston lui-même, qui, au nom de l'équilibre européen, au nom de l'indépendance de l'Espagne, des services rendus par l'Angleterre, proteste contre le mariage de l'infante et témoigne l'espoir que la cour de Madrid ne persévéra pas dans son dessein.

Ces sommations reçurent l'accueil qu'elles méritaient M. Isturitz répondit avec dignité qu'un ambassadeur étranger n'avait pas à intervenir dans l'administration intérieure du royaume, il rappela la libre volonté de la reine, l'approbation des ministres, les félicitations des Cortès. Le double mariage se ferait prochainement et le même jour.

Quelques jours après, le duc de Montpensier arrivait en Espagne avec son frère le duc d'Aumale, et rencontrait sur son passage un accueil enthousiaste. Les 10 et 11 octobre, le mariage de la reine avec le duc de Cadix, celui de l'infante avec le fils de Louis-Philippe, étaient célébrés par le patriarche-archevêque de Grenade, dans l'intérieur du palais d'abord, puis, selon le cérémonial espagnol, dans l'église de Notre-Dame d'Atocha. Le 22 octobre, le duc et la duchesse de Montpensier partaient pour Paris et traversaient l'Espagne, la France, avec le succès le plus populaire.

Lord Palmerston ne put pardonner à Louis-Philippe, à M. Guizot, d'avoir fait obstacle à ses desseins. Lorsque M. de Jarnac lui apprend le double mariage de la reine et de l'infante, il répond : *C'est là l'acte le plus patent d'ambition et d'agrandissement politique que l'Europe ait vu depuis l'Empire. J'espère que l'on réfléchira à Paris avant de conclure. Il est impossible que les rapports des deux cours et des deux gouvernements n'en soient pas complètement altérés.* Il écrit à Bulwer, son confident, nous dirions presque son complice : *Nous sommes indignés de la mauvaise foi, de l'ambition sans scrupules, des basses intrigues du gouvernement français.* Le 15 octobre, il lui recommande de former un parti anglais en Espagne, et le meilleur moyen de délivrer ce pays du *constrictor français*, c'est qu'Isabelle ait des enfants, qu'on arrive à renvoyer en France la reine-mère, Riansarès et Isturitz, à obtenir des Cortès progressistes, à modifier avec elles la constitution et l'ordre de succession. Il lui dit encore : *Agitez, agitez ; cependant ayez soin de ne vous mêler à aucun projet d'émeute mais en évitant toute complicité dans de pareils agissements, vous pourriez soutenir dans leurs dispositions hostiles ceux que vous verriez disposés à croire à l'appui de la nation, et par suite à faire quelque tentative de cette nature.* Cette phrase peut-elle signifier autre chose que ceci *Conspirez, fomentez une révolution, mais ne vous laissez pas prendre en flagrant délit.* Palmerston avait sans doute présent à la mémoire ce mot de lord Clarendon : *Tous les commandements du Décalogue peuvent être remplacés par celui-ci tu ne seras pas découvert.*

Ainsi le comprit sir Bulwer ; tandis que le cabinet français redouble de réserve, demeure étranger à la politique intérieure de l'Espagne, le nom du ministre anglais se trouve mêlé à toutes les tentatives de révolte : du 12 février 1846 au 11 octobre 1847, se succèdent avec des alternatives diverses, six cabinets moderados qui ne vivent qu'au milieu des agitations et des embarras suscités par l'Angleterre. En 1848, les choses vont si loin que les relations diplomatiques se trouvent rompues entre les deux pays. Dans une note à lord Palmerston, le cabinet Narvaez lui demanda de quel droit il se mêlait des affaires intérieures de l'Espagne. Que dirait-il si celle-ci intervenait en faveur de l'Irlande ou des Hindous ? En même temps, il envoya ses passeports à sir Bulwer et l'obligea à quitter Madrid.

Lord Palmerston mit tout en œuvre pour associer à ses craintes plus ou moins sincères, à ses colères, ses collègues, la nation anglaise, la reine Victoria, les cabinets européens il dénonce bruyamment le mariage de M. le duc de Montpensier comme une violation flagrante du traité d'Utrecht et de la constitution espagnole il soutient que ce mariage est politiquement nul et comme non avvenu, que dans aucun cas les enfants qui pourront en provenir ne devraient être regardés comme habiles à hériter des droits éventuels de leur mère. Il oublie les mariages nombreux qui ont eu lieu, sans aucune protestation de l'Angleterre, entre les descendants des Bourbons d'Espagne et de France, en particulier le mariage du fils de Louis XV et de l'infante fille de Philippe V, héritiers directs et immédiats des deux couronnes.

En fait, le traité d'Utrecht n'a voulu qu'une seule chose, la séparation absolue, perpétuelle des deux couronnes jamais il n'a prohibé le mariage entre les deux branches. D'ailleurs, ce traité de 1713, qui prescrivait la ruine de Dunkerque, pouvait-il être la loi des nations ?

Le ministre whig ne réussit pas à intéresser l'Europe à sa cause, mais il fut plus heureux du côté de la nation et de la reine. Whigs et torys embrassèrent son parti la presse anglaise accusa Louis-Philippe d'aspirer à la monarchie universelle

à l'exemple de Charles-Quint et de Napoléon. Tout le monde ici est furieux, écrit Palmerston, dans toutes les classes ainsi que dans tous les partis, et j'ai la certitude que Peel, Aberdeen et Graham sont indignés de la conduite de Guizot. Dans une lettre à ce dernier, lord Aberdeen regardait la mesure comme étant d'une politique très douteuse, et pouvant peut-être définitivement entraîner de sérieuses conséquences.

Trompée par les assurances de lord Palmerston, la reine Victoria ne savait pas tout elle en était restée aux conversations familières d'Eu elle fit entendre à Louis-Philippe un langage amer. Le roi lui répondit le 14 septembre, et par l'intermédiaire de sa fille la reine des Belges, justifia pleinement sa conduite, rétablit les positions prises de part et d'autre s'il n'a pas tenu sa promesse, s'il y a eu déviation des conventions premières, c'est que le gouvernement anglais a lui-même dérogé sa parole en manquant à la sienne. La reine Victoria n'accepta point ces loyales explications, et Louis-Philippe put, à bon droit, lui reprocher de ne plus voir les affaires que par la lunette de lord Palmerston. Lord Normanby, ambassadeur d'Angleterre à Paris, se brouilla ouvertement avec M. Guizot¹ ; l'opposition française prit fait et cause pour les ministres anglais de même en 1830, les adversaires de Charles X pactisaient avec les hommes d'État de la Grande-Bretagne, qui, au sujet de l'expédition d'Alger, se plaignaient d'avoir été trompés et invoquaient de prétendus engagements pris à leur égard.

Telle a été sous ce règne la condition difficile de notre diplomatie, dit M. d'Haussonville, qu'elle était pour ainsi dire tenue, dans ses relations avec l'Angleterre, de donner constamment une double satisfaction à l'opinion publique et obligée d'atteindre du même coup deux résultats essentiels, mais par malheur, quelquefois contradictoires. Ses adversaires se plaçant à leur fantaisie à l'un ou à l'autre point de vue, tantôt considérant l'ancien gouvernement comme le patron naturel des idées libérales en Europe, et l'Angleterre comme une alliée dont il ne lui était pas permis de se séparer dans une aussi sainte cause, tantôt ne voyant plus en lui que le défenseur obligé des intérêts continentaux et permanents de la France, et dans l'Angleterre qu'une ancienne et redoutable rivale dont il fallait contrebalancer l'influence, ont pu, suivant leurs passions du jour, lui reprocher tour à tour ou trop de froideur ou trop d'intimité avec nos voisins d'outre-Manche... Quand, par une grâce de la fortune, il avait eu le bonheur de suffire à ses deux rôles, il n'en était pas mieux venu auprès de ses contradicteurs habituels. On ne contestait plus son habileté, mais on incriminait

¹ Alphonse Karr raconte en ces termes un des incidents de cette brouille : Lord Normanby, l'ambassadeur anglais, donnait une grande soirée on ne s'occupait à Paris que d'une chose M. Guizot sera-t-il, ne sera-t-il pas invité ? Quelques jours avant la fête, une invitation arrive, l'entente cordiale triomphe... Deux jours après, survient une missive de l'ambassadeur qui fait savoir que c'est par erreur qu'une invitation a été envoyée à M. Guizot. L'Angleterre et la France sont brouillées. Toujours est-il que beaucoup d'invités ne sont pas allés chez lord Normanby et ont affecté de se présenter chez M. Guizot... Une femme dont l'esprit est justement redouté, est annoncée chez lord Normanby. L'ambassadeur va au-devant d'elle, lui offre le bras pour la mener auprès de lady Normanby, et lui dit : *Vous êtes bien aimable de venir aujourd'hui.* — *Que voulez-vous, mon cher comte,* dit-elle, *je ne voulais pas vous laisser partir sans vous voir.* Lord Normanby fut sur le point de recevoir ses passeports, mais il se ravisa et pria le comte Appony de le réconcilier avec M. Guizot. Lord Palmerston lui-même blâma très-doucement et engagea son ambassadeur à terminer d'une manière ou d'une autre ses chicanes avec le ministre français ; on craignait à Londres que les *divergences personnelles* ne vinssent augmenter les *divergences internationales*.

sa loyauté il semblait que le succès lui fût interdit ou qu'il ne pût l'obtenir que par d'indignes moyens.

En résumé, la vigilance du gouvernement français avait déjoué les desseins de lord Palmerston, qui voulait faire de l'Espagne *l'annexe et l'extension* du Portugal. On ne peut reprocher à Louis-Philippe d'avoir été guidé par un intérêt de famille ; il a agi dans l'intérêt de la France. L'avènement d'un prince de Cobourg eût produit le plus déplorable effet, et la dynastie d'Orléans aurait perdu tout prestige aux yeux de la nation, menacée elle-même et affaiblie par un tel échec. Nous sommes isolés, disait le duc de Broglie à la Chambre des Pairs, mais l'isolement, c'est la situation naturelle de toutes les puissances en temps de paix générale. L'alliance, l'entente cordiale, l'intimité, de quelque nom qu'on veuille l'appeler, c'est une situation exceptionnelle, c'est une situation qui a ses hauts et ses bas, qui a ses bons et ses mauvais moments. Il faut savoir profiter des bons et supporter les mauvais. On dit que l'isolement peut entraîner certains dangers. Je ne dis pas non, mais qu'y faire ? Les choses sont ce qu'elles sont... Sécurité, tranquillité sur nos frontières d'Espagne, c'est tout ce que nous avons à demander à l'Espagne. Mais en même temps, ne donnons pas lieu au gouvernement anglais de croire que nous regrettons d'avoir exercé nos droits, d'avoir défendu notre cause et soutenu nos intérêts... Ne donnons pas le droit de dire que, nous sommes un peuple de grands enfants, passant à chaque instant d'un extrême à l'autre, incapables de vouloir aujourd'hui ce que nous voulions hier, un peuple d'enfants hargneux, n'ayant d'autre souci que de dire blanc quand on leur dit noir, et oui quand on leur dit non.

Lord Palmerston demeure responsable de la rupture de l'entente cordiale, parce qu'alors comme toujours, il se crut permis ce qu'il voulait interdire aux autres. En fait, les mariages espagnols dissipèrent des illusions plutôt qu'ils ne créèrent des périls nouveaux ; ils révélèrent une situation plutôt qu'ils ne la changeaient. Dans la plupart des questions, en Grèce, au Maroc, en Espagne, à Taïti, l'entente cordiale ne consistait guère qu'à masquer par des procédés courtois un désaccord profond, à suppléer par la pompe des mots à la réalité des choses. Ce fut peut-être un labeur utile devant l'Europe, à laquelle on imposait certains ménagements, mais il n'était pas sans inconvénients pour la France, dont le sens droit et l'oreille juste étaient froissés par un défaut de diapason entre la politique et le langage. Désormais les voiles sont déchirés, la France reprend sa liberté d'action¹, ne paraît plus rivée à l'alliance anglaise.

¹ Après la conclusion des mariages, lord Palmerston croit à une guerre inévitable et prochaine avec la France dans cette persuasion, il adresse, en décembre 1846, à la reine Victoria, un mémorandum sur les défenses nationales : Jamais, dit-il, l'Angleterre ne s'est trouvée dans une condition de faiblesse relative aussi grande que celle dans laquelle se trouve placé aujourd'hui le Royaume-Uni. Il existe près de ses côtes une nation de 31 millions d'âmes, en grande partie animée contre l'Angleterre, comme puissance, d'une haine profonde. La France et l'Angleterre possèdent dans tous les coins du globe des intérêts commerciaux et politiques qui s'entrechoquent continuellement ; s'il éclatait une guerre entre elles, il ne serait pas impossible que la France, quoique réellement inférieure comme puissance navale, pût, grâce à ses moyens supérieurs de préparatifs, amener dans la Manche, en quinze jours ou trois semaines, une flotte qui pourrait, dans le premier moment, dépasser la flotte anglaise en force numérique, ou envoyer seize ou dix-huit vaisseaux de ligne avec des troupes de débarquement, balayer nos îles de l'Inde occidentale. Lord Palmerston n'a pas oublié la note publiée en 1843 par M. le prince de Joinville sur les forces maritimes de l'Angleterre une invasion lui semble possible, il demande avec instance que les côtes soient mises en état de défense, que l'armée

Les mariages espagnols étaient légitimes, nécessaires à la France, à Louis-Philippe ; ils furent un acte de politique purement défensive le gouvernement s'assurait un avantage afin de ne pas subir un revers. Mais, comme il arrive dans des questions aussi compliquées, cette mesure avait ses inconvénients et ses dangers, trop vivement ressentis par des hommes tels que le prince de Joinville et le comte Duchâtel. Nous ne sommes pas de ceux qui pensent qu'indirectement elle a été la cause ou une des causes majeures de la révolution de 1848, que le roi et son ministre se trouvèrent désormais isolés de l'opinion en France, séparés de la vie publique, privés des communications nécessaires avec la nation, qu'ils demeurèrent comme enchaînés l'un à l'autre, Louis-Philippe restant convaincu que M. Guizot était l'homme nécessaire, qu'il ne pouvait gouverner qu'avec lui et par lui. Cette opinion originale est celle des hommes d'État et des écrivains anglais M. Saint-René Taillandier l'a faite sienne dans son ingénieux commentaire des mémoires du baron de Stockmar. Elle nous semble erronée, et nous persistons à croire que les mariages espagnols n'ont rien à voir avec la révolution de Février. Plus tard lord Palmerston a protesté lui-même devant le Parlement contre cette singulière thèse : *C'est, assure-t-on, ma haine contre M. Guizot, née des mariages espagnols, qui a renversé son ministère et avec lui le trône de France. Que diront les Français quand ils apprendront cela ? Que dira cette nation noble et fière, pleine du sentiment de sa dignité et de son honneur, quand elle saura qu'il est au pouvoir d'un ministre anglais de culbuter son gouvernement et sa monarchie ?*

Les véritables inconvénients des mariages espagnols sont ceux-ci la France a perdu sa douteuse alliée et elle n'a pas encore d'alliance de rechange au contraire, la Grande-Bretagne, en se séparant de nous, a toujours trouvé l'Europe prête à l'accueillir. La froideur, le désaccord des deux grands États constitutionnels vont laisser le champ libre aux puissances absolutistes, leur permettre de consommer un attentat aux traités de Vienne, à l'équilibre européen, par l'incorporation de la république de Cracovie.

régulière soit augmentée. Ceci est une mesure d'une importance vitale et urgente. Jusqu'à ce qu'elle soit adoptée, l'empire britannique n'existe que par la tolérance et la retenue des autres puissances, et notre faiblesse étant mieux connue des autres qu'elle n'est sentie par nous-mêmes, tend considérablement à pousser d'autres États à des actes qui nous exposent soit à la guerre, soit à une profonde humiliation.

CHAPITRE XXVII

INCORPORATION DE LA RÉPUBLIQUE DE CRACOVIE

Insurrection de Galicie. Occupation de la ville de Cracovie. L'État de Cracovie est incorporé à l'Autriche. Réflexions sur cet attentat au droit des gens. — Lord Palmerston refuse d'agir de concert avec M. Guizot il feint de croire que l'occupation de Cracovie n'est encore qu'un projet. Protestation du cabinet des Tuileries. — La guerre civile en Portugal : la France, l'Angleterre et l'Espagne viennent au secours de dona Maria. — Affaires de la Plata Rosas, Oribe et Montevideo. Procédé irrégulier de lord Howden. Observations du duc de Broglie.

Les traités de 1815 avaient déclaré Cracovie ville libre, indépendante et neutre, sous la protection commune de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie. Cracovie était le plus petit des États son indépendance était restreinte, ses libres institutions mutilées mais il résumait tout ce qui restait de la nationalité polonaise et portait ombrage aux puissances absolutistes il apparaissait comme un souvenir importun, le souvenir des partages de la Pologne. Cracovie était malheureusement devenue le foyer des conspirations, le centre des menées des patriotes déjà, en 1836, sur les instigations du czar Nicolas, les trois cours avaient échangé quelques notes sur l'utilité qu'il y aurait pour elles à détruire ce faible vestige de la nationalité polonaise.

Au commencement de l'année 1846, une insurrection éclata dans les provinces polonaises soumises à l'Autriche et à la Prusse, ainsi que dans la république de Cracovie. En Galicie les seigneurs avaient organisé une levée de boucliers contre l'Autriche, les paysans se soulevèrent à leur tour contre les seigneurs aux violences d'une répression cruelle se joignirent les horreurs d'une Jacquerie.

Les résidents des trois cours demandèrent au sénat de Cracovie s'il pouvait garantir la tranquillité celui-ci répondit (16 février) qu'il se confiait à leur prudence, et le général Collin, commandant les troupes autrichiennes, prit possession de la ville.

Au même moment on apprit la nouvelle de l'insurrection de Galicie, et le bruit se répandit que plusieurs nobles polonais, à la tête de leurs paysans, étaient en marche sur Cracovie. Les Autrichiens l'évacuèrent à la hâte, dans un désordre complet. Le sénat s'étant dissous, ses membres ayant pris la fuite, un comité de salut public fut proclamé, trois dictateurs se constituèrent en gouvernement provisoire de toute la Pologne et publièrent un manifeste communiste qui décrétait l'abolition de la noblesse et le partage des biens. Cependant les bandes

insurrectionnelles furent dispersées presque sans combat, et les Autrichiens, remis de leur panique, rentrèrent à Cracovie où les Russes les avaient précédés.

Il ne s'agissait en apparence que d'une occupation militaire, commandée par la nécessité, devant finir avec la nécessité le 20 février 1846, le prince de Metternich avait déclaré aux gouvernements anglais et français que les trois puissances protectrices agissaient pour défendre une population paisible de l'anarchie et du pillage. Le 23 mars, M. Guizot répondit au comte de Flahault qu'il comptait sur les assurances du chancelier autrichien, que l'existence de la république de Cracovie avait son fondement dans les stipulations formelles des traités de Vienne, et qu'à ce titre la question devenait européenne. Les paroles de lord Palmerston furent aussi nettes, plus significatives. *Ces gouvernements, disait-il, seront assez intelligents pour voir que le traité de Vienne doit être considéré intégralement, et que l'on ne saurait permettre à un gouvernement de faire un choix des articles qu'il voudrait exécuter, et de ceux qu'il voudrait violer... Il ne saurait avoir échappé à leur perspicacité que si le traité de Vienne n'est pas bon sur la Vistule, il doit être également mauvais sur le Rhin et sur le Pô.*

Mais le czar Nicolas, impatient de jouer le rôle de dompteur de révolutions, ne cessait d'insister auprès de ses alliés pour que la ville et le territoire de Cracovie fussent annexés à la Galicie, moyennant une indemnité à la Prusse et à la Russie. La mésintelligence survenue entre les cabinets de Londres et de Paris leva tous les scrupules, et, le 6 novembre 1846, M. de Metternich dénonçait la résolution par laquelle la ville et le territoire de Cracovie feraient retour à l'Autriche, qualifiant cette usurpation de *fait irrévocable*, amené *par des nécessités de l'ordre le plus absolu*.

L'émotion fut grande en France, en Angleterre, en Europe. On ne manqua pas, de dire que l'insurrection de Galicie n'était que le résultat des intrigues de l'Autriche elle-même qui avait armé les paysans contre les grands propriétaires, et se faisait un titre de ses propres machinations la conduite antérieure des puissances du Nord dans les démembrements successifs de la Pologne donnait prise à ces soupçons. Cette incorporation secrètement préparée, désavouée jusqu'au dernier moment, semblait un épisode de la politique du siècle dernier furtivement transporté dans le nôtre. La Prusse fournissait à la Russie le meilleur des arguments pour préparer l'incorporation des principautés danubiennes, infirmait la valeur du seul titre en vertu duquel elle-même possédait la moitié de la Saxe et des provinces rhénanes. Les rois absolus replaçaient la France dans son entière liberté d'action ; il n'y avait plus devant elle que les faits c'était un nouvel attentat au droit des gens, un péril créé pour les autres nationalités, une violation flagrante d'un traité par ceux mêmes qui avaient le plus d'intérêt à maintenir l'idée de stabilité d'un pacte auquel tous avaient gagné quand la France seule y avait perdu.

Il était donc vrai de dire que les gouvernements absolus ne savent pas tourner, aplanir les obstacles, puisqu'ils supprimaient un petit État qui leur déplaisait, avec une violence toute révolutionnaire. Le czar Nicolas qui se posait comme l'apôtre armé du principe d'autorité, comme le syndic des intérêts conservateurs en Europe, était-il logique avec lui-même ? N'est-il pas dangereux d'apprendre aux peuples que la force prime le droit, et ces grandes iniquités n'entraînent-elles point à la longue de terribles conséquences ? Il existe une corrélation intime entre l'homme d'État qui affecte de mépriser le droit des gens, et le novateur qui prêche l'évangile socialiste. Celui-ci peut répondre à celui-là vous êtes mon

excuse, ma garantie, mon modèle ; vous partagez les nations comme une ferme à cheptel, à raison du nombre des âmes et de l'étendue des territoires moi, je veux partager les propriétés à raison des appétits et des besoins, et puisqu'il n'y a pas d'autre droit que la force, puisque les grandes questions se résolvent par le fer et le sang, je fais appel aux pauvres qui sont les plus forts, les plus nombreux. Ainsi le communisme gouvernemental a pour conséquence directe le communisme agraire.

Aussitôt qu'il connut l'annexion de Cracovie, M. Guizot fit demander à lord Palmerston s'il était disposé à agir de concert avec la France. Mais celui-ci, tout entier à ses colères, était en instance auprès des cours du Nord pour obtenir leur adhésion officielle à son interprétation fantaisiste du traité d'Utrecht. Il répondit qu'il avait préparé une note au nom du cabinet britannique et qu'il agirait isolément.

Pour se tirer de l'embarras où le mettaient ses déclarations antérieures, lord Palmerston eut recours à un détour peu honorable en dépit de l'aveu officiel de la chancellerie autrichienne, il feignit de croire que l'usurpation de Cracovie n'était encore qu'un projet. Il discutait la question de droit et de nécessité, terminait en exprimant la confiance que ses observations suffiraient à empêcher la consommation d'un pareil attentat. Dans ses lettres à lord Normanby, il apprécie cette mesure en ces termes : Les trois puissances nous ont annoncé leur intention de donner Cracovie à l'Autriche ; elles sont résolues à surpasser Louis-Philippe, et de même que celui-ci veut anéantir un traité du dernier siècle, de même elles annulent un traité du siècle présent. Cela est à la fois odieux et sot et retombera sur elles. Guizot fera un semblant de résistance, mais le fait est, que quand même la France et l'Angleterre seraient dans les meilleurs termes ensemble, elles n'auraient aucun moyen d'empêcher la chose, même par une menace de guerre, que les trois puissances savent bien que nous ne ferions jamais pour Cracovie. La mesure est en elle-même une abominable honte, et elle est exécutée sous les prétextes les plus frivoles, les plus mal fondés. Je soupçonne que la Prusse ne consent qu'à regret, que l'Autriche est poussée par son avidité et sa haine du nom même de la liberté, et qu'elle est excitée par la Russie qui désire avoir un précédent qu'elle pourra mettre en avant plus tard lorsqu'elle voudra avaler et s'assimiler le royaume de Pologne¹.

¹ Nous croyons utile de reproduire ici quelques-unes des réflexions d'un grand penseur espagnol, M. Donoso Cortès, sur la politique anglaise : L'intérêt suprême de l'Angleterre a toujours été, est et sera toujours d'empêcher l'unité de vues et d'action des peuples continentaux. Cette politique, considérée au point de vue de l'intérêt du continent européen, est une politique subversive mais, considérée au point de vue de l'intérêt britannique, elle est éminemment conservatrice ; les discordes continentales qu'elle fomenta font de la Grande-Bretagne la dominatrice pacifique et l'arbitre suprême du continent... On croit généralement que l'intérêt du gouvernement anglais consiste à voir les peuples du continent adopter certaines formes de gouvernement ; c'est là une grave erreur. Toutes les formes de gouvernement lui sont indifférentes, pourvu que le continent soit divisé. Le parlementarisme continental ne lui est pas agréable parce qu'il rend les peuples libres, mais parce que, affaiblissant le pouvoir, il divise chaque peuple contre lui-même, et encore parce qu'il partage le continent en deux zones, celle du Midi et celle du Nord. Si tout le continent était constitutionnel, l'Angleterre pour le diviser, entreprendrait une propagande absolutiste. C'est là l'explication de sa politique traditionnelle dans les troubles continentaux, politique toujours appliquée à exciter l'antagonisme des nations, et à ne se servir jamais d'aucune d'elles que comme d'un instrument pour briser la puissance des autres. Un jour, l'Angleterre soudoie les armées russes et allemandes pour

La protestation de M. Guizot eut un caractère plus franc, plus digne que celle de lord Palmerston. Le ministre français rappela les assurances données au printemps, violées quelques mois plus tard. La fermentation si souvent renaissante des anciennes provinces polonaises provenait d'une cause plus générale et plus puissante que l'existence du petit État de Cracovie c'étaient les membres épars d'un grand État violemment détruit qui s'agitaient et se soulevaient encore. Cette mesure affaiblissait partout en Europe les principes d'ordre et de conservation au profit des passions aveugles et des desseins pervers. Le gouvernement du roi ne faisait qu'user d'un droit évident et accomplissait un devoir impérieux en protestant solennellement contre la suppression de la république de Cracovie, acte positivement contraire à la lettre comme au sens des traités de 1815. Après de longues et redoutables agitations qui ont si profondément ébranlé l'Europe, c'est par le respect des traités que l'ordre européen se fonde et se maintient. Aucune puissance ne peut s'en affranchir sans en affranchir en même temps les autres... La France n'a point oublié quels douloureux sacrifices lui ont imposés les traités de 1815, elle pourrait se réjouir d'un acte qui l'autoriserait, par une juste réciprocité, à ne consulter désormais que le calcul prévoyant de ses intérêts, et c'est elle qui rappelle à l'observation fidèle de ces traités les puissances qui en ont recueilli les principaux avantages.

Fidèle à ses habitudes de casuistique absolutiste, le prince de Metternich répondit (3 décembre 1847) par une fin de non-recevoir à la prétention de l'Angleterre et de la France d'être considérées comme parties contractantes aux stipulations relatives à Cracovie. Cette interprétation était contraire à l'évidence, à la lettre, à l'esprit des traités mais la diplomatie, la politique ont leurs avocats comme le droit civil et le droit pénal, et les plus mauvaises causes n'ont jamais manqué de défenseurs habiles.

Lord Palmerston avait dit le mot de la situation ni la France, ni l'Angleterre ne considéraient l'événement de Cracovie comme un cas de guerre, on n'avait donc pas pris l'attitude de la guerre. M. Guizot ne croyait point que le moment où il protestait contre une infraction aux traités fût celui de proclamer le mépris des traités.

Si le gouvernement français voulait pratiquer une politique indépendante de l'Angleterre lorsque son intérêt et sa dignité le lui commanderaient, il avait à cœur de marcher avec elle dans les circonstances où ses intérêts étaient les mêmes, par exemple dans les affaires du Portugal et de la Plata.

En Portugal, le gouvernement de la reine dona Maria était entré dans une voie d'absolutisme extrême, et les conséquences de cette conduite se manifestèrent en 1846 sous la forme de la guerre civile. Oporto était le quartier général des juntes révolutionnaires, le comte das Antas général en chef des rebelles ; la lutte

les lancer sur la France impériale ou républicaine, le lendemain, elle entre en négociations amicales avec la France, la prend sous sa tutelle, protège le développement du germe révolutionnaire qu'elle porte toujours dans son sein, paralyse les armées de ses ennemis, et condamne tous les peuples à l'inaction... Ce n'est point du reste une alliance fondée sur l'amitié ; elle n'a d'autre base que le calcul et l'égoïsme ; l'Angleterre l'a acceptée dans l'intérêt de sa domination, la France dans l'intérêt de son indépendance. Le jour où l'Angleterre pourra dominer sans l'aide de la France, l'Angleterre brisera la France comme on brise un verre contre un rocher ; le jour où la France sera assurée de l'intégrité de son territoire sans l'aide de l'Angleterre, l'Angleterre verra le sceptre de sa domination tomber entre ses mains et sera le jouet des nations.

se poursuivait avec des vicissitudes diverses. Jusqu'alors le parti libéral ou patriotique s'était appuyé sur la France, tandis que le parti des vieilles traditions avait pour alliée l'Angleterre. En 1846 le gouvernement français craignit, s'il protégeait les insurgés portugais, d'ébranler le trône de dona Maria et par contre-coup celui de la reine Isabelle il prit parti pour elle.

Cependant l'anarchie portugaise se prolongeait, le pays *galopait à sa ruine*, selon le mot de lord Palmerston, et la question menaçait de devenir européenne, du moins pour la France, l'Angleterre et l'Espagne, liées ensemble par le traité de la Quadruple-Alliance. Lord Palmerston aurait voulu obtenir un nouvel arrangement d'où la France fût exclue par voie de préterition, mais la cour de Portugal préférait la médiation combinée de ses trois alliés au protectorat exclusif de l'Angleterre, et le 21 mai 1847, un protocole fut dressé en vue de la pacification du Portugal. Les conditions offertes aux insurgés, acceptées par la cour étaient une amnistie, l'abrogation des décrets inconstitutionnels, la convocation des Cortès, la nomination d'un ministère qui ne se composerait ni de cabralistes, ni de membres de la junte ; l'Espagne mettrait quatorze mille hommes à la disposition du Portugal, les forces navales anglaises et françaises combindraient leurs opérations avec celles de Sa Majesté Très Fidèle. Ces mesures furent exécutées avec vigueur tandis que les Espagnols repoussaient les insurgés, l'amiral Maitland s'emparait de l'escadre de la junte la guerre civile fut presque aussitôt terminée. La tranquillité matérielle étant rétablie, le but à peu près atteint, les conditions du protocole tant bien que mal remplies, la France et l'Angleterre rentrèrent dans l'état normal et reprirent leur liberté d'action¹.

Le traité conclu le 29 octobre 1840 avec Rosas, chef de la Confédération Argentine, avait eu pour résultat de faire sortir la France d'une voie difficile et dangereuse. Elle était alors engagée et compromise, dans les querelles intérieures de l'Amérique du Sud, et cela, d'une manière, d'autant plus fâcheuse, que cette politique la mettait à la remorque du parti le plus faible, celui qui a constamment succombé dans les grandes luttes de ces républiques, le parti européen. La convention de 1840 stipulait en faveur de la France le traitement de la nation la plus favorisée, assurait l'indépendance de la République de l'Uruguay.

Cependant la guerre continuait depuis dix ans entre la Confédération Argentine et l'Uruguay, auquel Rosas voulait imposer son allié Oribe pour président. De

¹ Les affaires de Portugal préoccupaient vivement lord Palmerston et l'on retrouve la trace de ses inquiétudes dans ses lettres à lord Normanby. Il faut, écrit-il le 30 novembre 1846, que notre intervention se borne à donner des conseils et à pourvoir à la sûreté personnelle de la cour. C'est un triste état de choses, mais j'espère que le danger est un peu exagéré néanmoins il est grand, et ce qui aggrave la situation, c'est qu'elle a été amenée par la folie de la cour, poussée je crois, par le précepteur allemand Dietz... — Lorsqu'il annonce à son ambassadeur l'arrivée d'une forte escadre à Lisbonne, il ajoute cette réflexion : Sans doute sa présence produira un effet salutaire ; lorsqu'on voit arriver une grande force, on ne sait pas jusqu'à quel point elle est autorisée à agir, on craint le pire, et on se conduit en conséquence... Le 5 février 1847 : La reine ferait bien de se rappeler qu'à moins qu'elle ne se montre souveraine de la nation tout entière, elle ne peut s'attendre à ce que la nation tout entière la respecte et l'aime comme sa souveraine, et qu'un trône dont la stabilité repose sur la pointe des baïonnettes s'appuie sur une base oscillante et fragile... Le 26 mars 1847 : Le fait est que la pauvre reine de Portugal a été poussée par sa camarilla et ses conseillers français, à faire exactement ce que fit Charles X, et à la suite de quoi il fut obligé d'abandonner les Tuileries à Louis-Philippe.

nombreuses pétitions des villes manufacturières de la Grande-Bretagne pressaient le Foreign Office de rétablir la paix sur les bords de la Plata les ministres anglais demandèrent à la France d'unir ses vaisseaux aux leurs pour terminer un différend sans cesse renaissant, qui compromettait gravement le commerce des deux pays. L'empereur du Brésil à son tour se déclarait prêt à intervenir, représentait le dommage que causait cette lutte prolongée à la tranquillité des frontières de son empire. La France accepta l'offre de l'Angleterre leurs escadres réunies bloquèrent les rives de la Plata, forcèrent l'embouchure du Parana, rivalisèrent de courage et de dévouement.

Un incident faillit compromettre le concert des deux puissances. Leurs commissaires avaient posé les bases d'un armistice entre les belligérants, Rosas et Oribe d'une part, Montevideo d'autre part. Cet armistice n'ayant pas convenu à Montevideo, lord Howden prit sur lui de trancher la difficulté, et signifia brusquement à M. Walewski sa résolution de lever le blocus des rives de la Plata. L'irrégularité d'un tel procédé fut fortement mise en relief par le duc de Broglie, alors ambassadeur de France à Londres. En abandonnant Montevideo à sa destinée, en rompant unilatéralement les liens qui unissaient les deux pays dans une intervention commune, le plénipotentiaire anglais manquait à toutes les traditions, à tous les usages diplomatiques ; ceux-ci, en cas de dissentiment sur des instructions identiques et concertées, prescrivent aux délégués d'en référer à leurs gouvernements respectifs avec un semblable système, l'alliance deviendrait plus périlleuse que l'isolement. Lord Russell et lord Palmerston admirèrent la justesse de ces observations une négociation s'ouvrit, de nouvelles conditions furent librement débattues entre les deux cabinets qui rentrèrent dans l'action commune, un instant abandonnée.

Les affaires de la Plata et du Portugal n'étaient qu'un point dans l'espace en Italie, en Suisse, des questions plus graves sollicitaient l'attention de la France et de l'Angleterre, provoquaient de nouvelles luttes, de nouveaux froissements. Nous essayerons de retracer brièvement ces deux derniers épisodes de l'histoire diplomatique de la monarchie de Juillet.

CHAPITRE XXVIII

LE PAPE PIE IX ET SES RÉFORMES, 1846-1848

Avènement de Pie IX au trône pontifical. — Le parti modéré, le parti rétrograde, le parti révolutionnaire en Italie. Balbo, Gioberti, d'Azeglio. — Occupation de Ferrare par les Autrichiens. — Lord Palmerston protège les radicaux italiens. Mission de lord Minto. — Politique modérée et libérale du gouvernement français à Rome et en Italie. Correspondance de MM. Guizot et Rossi. — Le gouvernement à l'état d'idée. Hésitations et concessions tardives du Saint-Siège. — Avertissements et conseils de M. Rossi. Le gouvernement s'apprête à venir au secours de Pie IX.

Le 14 juin 1846, Pie IX succédait à Grégoire XVI. Avec le nouveau pape, les idées libérales et réformatrices montaient sur le trône pontifical Pie IX voulait conjurer les révolutions en accordant à ses sujets la satisfaction de leurs justes besoins, réformer les abus de l'administration, faire sortir la cour de Rome de l'ornière de réaction ou d'inaction, entrer dans le grand courant de la civilisation européenne, réconcilier en un mot le catholicisme et la liberté. Son élection était considérée comme conforme aux vues de la France, et bientôt il accordait l'amnistie comme don de joyeux avènement tout un peuple enivré et charmé acclamait le saint Pontife, lui criant : *Coraggio, santo Padre, confidatevi al vostro popolo !* Du haut de la tribune française, M. Thiers répétait ce mot ; Courage, Saint Père !

De 1840 à 1846, l'esprit de liberté, de progrès modéré avait pénétré en Italie quelques publicistes, Balbo, Gioberti, d'Azeglio arborèrent ce drapeau, lui donnèrent droit de cité ; leurs écrits inondèrent les villes, des prédicateurs célèbres, les Ventura, les Mazzani, les Galuzzi prêchaient la nouvelle doctrine. Conseillant aux souverains la confiance dans leurs sujets, aux sujets le respect de leurs dynasties nationales, unissant la bonté de la fin à la bonté des moyens, ils travaillaient à fonder le gouvernement constitutionnel, à préparer l'indépendance de l'Italie. C'est une œuvre grave, disait M. d'Azeglio, voire même la plus grave qu'un homme puisse entreprendre, que de précipiter son pays dans la voie sanglante des révolutions ; car une fois lancé, il devient difficile, sinon impossible, de fixer précisément la limite entre le juste et l'injuste, entre ce qui est utile ou funeste. On peut être conduit aux actions les plus généreuses, les plus grandes, ou bien entraîné vers les plus fatales erreurs... Tenter une révolution, c'est se constituer souverain arbitre de la volonté, de la propriété, de la vie d'un nombre indéfini de ses semblables. Le plus souvent ceux qui décident d'employer ainsi à l'exécution de leurs propres fins les biens les plus précieux, les droits les plus sacrés de leurs concitoyens, le font sans leur consentement, sans

droit aucun, sans avoir été autorisés ni choisis. Qu'ils soient plusieurs au lieu d'un, cela ne change rien à la question, la responsabilité devient commune au lieu de rester individuelle. Maintenant, celui ou ceux qui disposent du bien d'autrui, sans l'aveu des vrais et légaux possesseurs, sont bénis s'ils l'améliorent s'ils le détériorent, ils seront maudits et avec raison, car l'impunité sert d'excuse à ceux que d'autres ont choisis, mais nullement à qui s'est choisi lui-même... L'art de mûrir ses desseins et d'en préparer la réussite, l'art de construire l'édifice pierre par pierre, en commençant par où il faut commencer, c'est-à-dire par la fondation, est un art que nous ignorons, nous autres Italiens, et sans lui cependant on ne fait rien, nous l'avons appris à nos dépens. Nous avons jusqu'à présent ressemblé à ce maître inexpérimenté de fiers et impétueux coursiers qui, sans prendre le temps de les atteler, sans se soucier d'ajuster ni les traits ni les rênes, fouette comme un fou, et, à peine lancé, se précipite et se rompt le cou... La plus grande force d'une protestation, c'est d'être rigoureusement juste et de s'interdire rigoureusement la violence. Quand, chez une nation, tout le monde reconnaît la justice d'une chose et la veut, cette chose est faite. En Italie, la grande œuvre de notre régénération peut se conduire les mains dans les poches.

Les modérés comptaient un grand nombre d'adhérents parmi la bourgeoisie, la noblesse elle-même et le clergé ; ils avaient pour adversaires le parti stationnaire ou rétrograde et le parti révolutionnaire. L'un se composait de ceux qui, acceptant la protection de l'Autriche, avaient intérêt au maintien du *statu quo*, croyaient à la nécessité du pouvoir absolu l'autre avait pour chef Mazzini, se recrutait surtout parmi les jeunes gens, les ouvriers. Les carbonari tenaient leurs conciliabules dans les ventes ou sociétés secrètes, leur audace suppléait à leur petit nombre ; afin de mieux dissimuler celui-ci, afin d'apparaître comme le parti national, ils inscrivaient sur leur drapeau l'indépendance des États italiens. Ils demandaient bien plus encore ; ils voulaient, par la révolution et par la guerre, expulser les Autrichiens, les dynasties nationales, abolir le pouvoir temporel de la papauté, ériger en droit suprême l'unité de l'État italien, fonder la République une et indivisible.

Les trois partis italiens, absolutiste, révolutionnaire, modéré, marchaient sous le patronage de l'Autriche, de l'Angleterre, de la France.

M. de Metternich qui avait appelé l'Italie : *une expression géographique*, travaillait avec persévérance à y maintenir la suprématie autrichienne. L'Autriche était le premier, le plus grand de tous les obstacles extérieurs de l'Italie, sa domination devenait de plus en plus antipathique. C'est à la force qu'elle devait demander le moyen de résister aux aspirations nationales, aux attaques révolutionnaires ; le despotisme était donc la forme nécessaire de son pouvoir. Le prince de Metternich surveillait avec une vigilance inquiète les moindres manifestations de l'esprit libéral ou radical, se préparant à la lutte, concentrant un corps d'armée sur la frontière des États pontificaux, mais décidé à se tenir sur la défensive, à ne rien compromettre, à attendre une attaque directe. En une seule occasion il se départit de sa réserve à la suite de rixes individuelles entre les patrouilles autrichiennes et la garde civique, il fit occuper militairement la ville de Ferrare (16 août 1847). Les traités de 1815 accordaient à l'Autriche le droit de garnison dans la place, mais ce droit ne pouvait aller jusqu'à méconnaître la souveraineté de la cour de Rome, ni dégénérer en une véritable invasion. Le Saint-Père protesta publiquement, le gouvernement français l'appuya sans bruit à Vienne, et réussit à empêcher que l'étincelle de Ferrare n'allumât l'incendie de l'Italie. Le 23 décembre 1847, les Autrichiens évacuèrent la ville et rentrèrent dans le *statu quo*.

M. de Metternich, le grand théoricien de l'absolutisme pratique, se montrait inflexible sur les principes, disposé à transiger sur les faits. La résistance, écrivait-il, est un fait soumis à des conditions. La résistance politique peut être ou active ou passive. Active, elle place la force matérielle sur la première ligne de l'action ; passive, cette force trouve sa place dans la réserve. M. Guizot a fait mention de la ligne de conduite que nous avons suivie dans les circonstances où se sont trouvées quelques parties de l'Italie en 1820 et 1821. Il peut me suffire de rapprocher cette manière de procéder, alors et en 1831, de celle que nous observons en face des événements du jour, pour prouver que le mot absolu n'est, pour le moins, point applicable au mode de notre résistance. Nous faisons en règle commune, une différence entre l'action que réclame le mouvement qui porte le caractère d'une *révolte*, et celle qui est applicable à une *révolution*. Les *révoltes* ont un corps avec lequel il est possible d'engager une lutte ; les *révolutions* par contre, ont beaucoup de commun avec les spectres, et nous savons, pour régler notre conduite, attendre que les spectres se revêtent d'un corps.

A son tour, M. Guizot se préoccupait de confirmer le chancelier dans son attitude expectante. Ou bien, écrivait-il à M. Rossi, l'Autriche désire, ou elle ne désire pas un prétexte pour une levée de boucliers ; si elle le désire, il faut bien se garder de le lui fournir, si elle ne le désire pas, il faut l'entretenir dans cette bonne disposition en traitant avec elle comme avec un pouvoir qui ne demande pas mieux que de laisser ses voisins tranquilles chez eux, si ceux-ci ne troublent pas sa tranquillité chez lui... L'Italie a déjà perdu plus d'une fois ses affaires en plaçant ses espérances dans une conflagration européenne. Elle les perdrait encore. Qu'elle s'établisse au contraire sur le terrain de l'ordre européen, des droits des gouvernements indépendants, du respect des traités. Employez tout votre esprit, tout votre bon sens, toute votre persévérance, toute votre influence à faire comprendre au parti national italien qu'il est de sa politique, de sa nécessité actuelle, de se présenter et d'agir fractionnairement, comme Romain, Toscan, Napolitain, etc., et de ne point poser une question générale qui deviendrait inévitablement une question révolutionnaire.

Aussitôt après sa rentrée au ministère, lord Palmerston s'occupe des affaires d'Italie ; le 30 juillet 1846, il adresse à lord John Russell une lettre intéressante où il exprime ses appréhensions. Il prédit que si un seul changement se fait à Rome, une armée française y entrera, que si l'Italie reste telle qu'elle est, une guerre éclatera entre la France et l'Autriche ; pour éviter cette alternative, il faudrait encourager le pape à faire des réformes intérieures. L'Italie est le point faible du continent, et la prochaine guerre européenne aura probablement pour cause les affaires de ce pays. *Deux ou trois millions de francs bien distribués pourraient, d'un moment à l'autre, amener une insurrection et le triomphe du parti libéral à Paris.* Cet événement, soit qu'il arrivât par le fait d'une élection, soit qu'il fût amené par la mort du roi, serait bientôt suivi d'une explosion en Italie. C'est de ce côté que sont tournés les regards des libéraux français ils savent que s'ils tentaient de marcher sur le Rhin, ils auraient contre eux toute l'Allemagne unie, la Russie et plus ou moins l'Angleterre mais en appuyant une insurrection en Italie contre le mauvais gouvernement du pape, ils se trouveraient dans une bien autre position. L'Angleterre probablement ne prendrait point parti contre eux, la Prusse non plus la Russie n'y mettrait guère plus d'empressement... mais il n'en serait pas de même de l'Autriche... La France et l'Autriche en viendraient donc aux mains en Italie, et la France aurait tous les Italiens de son côté. Mais la guerre, commencée en Italie, s'étendrait

probablement jusqu'à l'Allemagne. Dans tous les cas, nous ne pouvons désirer voir l'Autriche battue et la France agrandie, s'abandonnant à son amour de gloire militaire et à ses goûts de conquête, ravivés et fortifiés par le succès.

Lord Palmerston voulait avoir un parti anglais partout où il existait un parti français, et comme la France secondait Pie IX et les modérés, les agents anglais officiels et officieux se lièrent au parti exalté, irritant les Italiens contre l'Autriche, cherchant à leur persuader que la France les abandonnait, échauffant la jalousie des Siciliens contre les Napolitains, poussant aux mesures extrêmes. Contre l'absolutisme autrichien, Palmerston arbore le drapeau de l'indépendance italienne, contre la politique modérée du gouvernement français, il déploie l'étendard de la liberté révolutionnaire. Il envoie une escadre sur les côtes du territoire pontifical un de ses collègues, lord Minto est chargé de parcourir la Péninsule, de donner au gouvernement anglais l'attitude de protecteur de la liberté italienne. Lorsque l'insurrection de Sicile éclate, le roi de Naples demande aux représentants de France et d'Angleterre de s'offrir comme médiateurs le premier accepte avec empressement, mais lord Napier refuse, s'il n'est autorisé à porter aux Siciliens la constitution de 1812, le droit de la modifier à leur gré. Vainement son collègue de France insiste pour qu'il consente à une démarche commune, qui seule peut éviter une plus longue effusion de sang : *Partez seul, si vous le jugez convenable*, répond lord Napier, *seulement je dois vous prévenir que le bâtiment qui vous conduira en Sicile, portera également des lettres à nos agents et aux hommes influents du pays, par lesquelles je leur expliquerai pourquoi je n'ai pas cru devoir partir avec vous... Partout ailleurs, sur tous les points du globe, en Chine même, je pourrais peut-être faire ce que vous me demandez en Sicile, la France et l'Angleterre ont des intérêts d'un ordre très différent.* Impressionnable et crédule, le peuple italien traduisait les paroles des diplomates anglais au gré de ses espérances l'émeute éclatait sous les pas de lord Minto, le précédant ou le suivant à Turin, Gênes, Florence, Rome, Naples, en Sicile. *On eût dit que le sol de l'Italie tremblait et s'enflammait de lui-même sous les pas de l'envoyé britannique.*

L'histoire de la Papauté de 1846 à 1848, la politique française en Italie et à Rome sont retracées dans la correspondance de MM. Guizot et Rossi tout s'y trouve décrit avec une admirable précision, les bonnes intentions de Pie IX, son inexpérience, ses hésitations, sa faiblesse vis-à-vis des agents de l'administration romaine, le danger des attermolements, des concessions tardives, les premières méfiances, les irritations de ses sujets, les manifestations populaires, les intrigues des absolutistes, les violences des patriotes exaltés, les défaillances des modérés qui, n'ayant pas tous le courage de leur opinion, abandonnaient parfois la cause des réformes pour la cause de l'indépendance, traitaient la France de puissance rétrograde et l'accusaient de trahison.

Dès le 28 juin 1846, M. Rossi écrit à M. Guizot : *Trop de lenteur de la part du gouvernement irrite les uns, encourage les autres, et rend la situation délicate. Je l'ai dit crûment au pape mais l'idée d'agir sans déplaire à personne est une chimère dont il aura quelque peine à se défaire. On ne sait pas même ici faire valoir le bien qu'on fait on aime à le faire pour ainsi dire en cachette, et on perd ainsi le principal effet, l'effet d'opinion... On touche à tout, on se décide *in petto*, on persévère dans ses résolutions, mais on n'agit pas. Ce n'est pas l'idéal du gouvernement, c'est le gouvernement à l'état d'idée. La popularité du pape est presque entière je crains seulement qu'il n'en abuse, croyant pouvoir s'y endormir comme sur un lit de roses... Le peuple et ses meneurs ont l'habileté et l'à-propos qui manquent au gouvernement... le parti modéré et libéral d'un côté,*

le parti radical de l'autre s'organisent, et, en présence d'un gouvernement qui ne sait rien organiser ni rien conclure, les deux partis font cause commune.

Dites très nettement, répond M. Guizot, et partout où besoin sera, ce que nous sommes, au dehors comme au dedans, en Italie comme ailleurs nous sommes des conservateurs décidés. C'est la mission première et naturelle des gouvernements. Nous sommes des conservateurs d'autant plus décidés que nous succédons chez nous à une série de révolutions, et que nous nous sentons plus spécialement chargés de rétablir chez nous l'ordre, la durée, le respect des lois, des pouvoirs, des principes, des traditions, de tout ce qui assure la vie régulière et longue des sociétés. Mais en même temps que nous sommes des conservateurs décidés, nous sommes décidés aussi à être des conservateurs sensés et intelligents. Or, nous croyons que c'est, pour les gouvernements les plus conservateurs, une nécessité et un devoir de reconnaître et d'accomplir sans hésiter les changements que provoquent les besoins sociaux, nés du nouvel état des faits et des esprits, et qui ne sauraient être refusés, sans amener entre la société et son gouvernement, et au sein de la société elle-même, d'abord un profond malaise, puis une lutte continue, et tût ou tard une explosion très périlleuse... Reconnaître d'un œil pénétrant la limite qui sépare, en fait de changements et de progrès, le nécessaire du chimérique, le praticable de l'impossible, le salutaire du périlleux, poser d'une main ferme cette limite, et ne laisser au public aucun doute qu'on ne se laissera pas pousser au delà, voilà ce que font, et à quels signes se reconnaissent les vrais et grands chefs de gouvernement.

Cependant le Saint-Siège continue à ne pas agir il n'y a eu jusqu'ici que des promesses, des projets et des commissions qui ne travaillent guère le pays commence à se méfier et à s'irriter. M. Rossi redouble de vigilance ; ses conseils deviennent plus pressants, il demande avec instance qu'on accorde une large et loyale satisfaction au parti réformateur. L'Italie, dit-il dans une dépêche du 28 juillet 1847, l'Italie a devant elle deux voies, dont l'une, couverte de pièges et d'écueils, borde un abîme, dont l'autre, longue il est vrai, mais facile, paraît conduire infailliblement au but. Qu'importe, s'il n'est pas atteint de notre vivant ! On a gaspillé une situation unique. Jamais prince ne s'est trouvé plus maître de toutes choses que Pie IX dans les premiers mois de son pontificat. Tout ce qu'il aurait fait aurait été accueilli avec enthousiasme. C'est pour cela que je disais : fixez donc les remises que vous voulez, mais, au nom de Dieu, fixez-les et exécutez sans retard votre pensée. Lorsque Rossi voit les modérés faire fausse route, il les gourmande, leur demande où ils veulent en venir avec leurs incessantes provocations contre l'Autriche. Vous avez 60.000 hommes en Piémont, et pas un homme de plus en fait de troupes réglées. Vous parlez de l'enthousiasme de vos populations je les connais, ces populations. Parcourez vos campagnes, voyez si un homme bouge, si un cœur bat, si un bras est prêt à prendre les armes. Les Piémontais battus, les Autrichiens peuvent aller tout droit jusqu'à Reggio, en Calabre, sans rencontrer un Italien. Je vous entends vous viendrez alors à la France. Le beau résultat d'une guerre d'indépendance, que d'amener une fois de plus deux armées étrangères sur votre sol !... Et puis, la France n'est point un caporal aux ordres de l'Italie. La France fait la guerre quand et pour qui il lui convient de la faire. Elle ne met ses bataillons et ses drapeaux à la discrétion de personne.

Les conseils, les efforts de MM. Guizot et Rossi ne restèrent pas inutiles. De jour en jour, le Saint-Père prenait plus de confiance dans les lumières supérieures de notre ambassadeur il sentait le prix de l'appui bienveillant de la France. Les

écoles primaires furent augmentées, les salles d'asile créées, les tarifs de douane modifiés dans un sens libéral, les chemins de fer décrétés, l'Université de Bologne restaurée, la garde civique réorganisée, le budget romain publié pour la première fois. Le 15 mai, parut un édit sur la presse qui remplaçait par un ordre légal l'arbitraire et le caprice ; la ville de Rome obtint une représentation municipale on fit de sérieux efforts pour réprimer les abus de l'ordre judiciaire ; un motu proprio du pape ordonna qu'une assemblée de notables des provinces se réunirait à Rome le 15 novembre, concourrait à l'administration, donnerait son avis sur les grandes questions temporelles de l'État romain. Il y avait là le germe d'une représentation nationale, et la Consulte d'État pouvait se transformer un jour en pouvoir constitutionnel.

De tous côtés, les adhésions les plus chaleureuses, parfois les plus inattendues, venaient encourager le Saint-Père dans son œuvre de régénération. Le général de la Compagnie de Jésus repoussait l'accusation d'une prétendue alliance entre les Jésuites et les Autrichiens, protestait de son obéissance absolue envers Pie IX le chef du culte israélite, le grand-rabbin, lui adressait des remerciements respectueux ; le sultan Abd-Ul-Medjid-Kan lui envoyait un ambassadeur chargé de lui exprimer ses félicitations les plus sincères et sa profonde estime. Les États-Unis, les Républiques de la Nouvelle-Grenade, du Pérou, du Chili, demandaient à former une alliance avec Rome. Le gouvernement français ne se contentait pas de paroles, il envoyait au Saint-Père 8.000 fusils, aux conditions qu'il désirait ; il l'aidait dans sa négociation relative à l'occupation de Ferrare.

Il existe, on l'a souvent remarqué, de frappantes analogies entre le roi Louis XVI et le pape Pie IX tous deux animés des meilleures et des plus patriotiques intentions, mais dépourvus de volontés fortes. Si Louis XVI avait fait franchement en 1788 le dixième des concessions qu'il fit plus tard à la Constituante et au peuple de Paris, il aurait vécu et serait mort roi si, en 1846, Pie IX avait agi de même, il eût sans doute évité la révolution. Mais ses réformes arrivaient tardivement, alors que les esprits excités par les émissaires de lord Palmerston, exaspérés par une longue attente, ne se contentaient plus de ce qui aurait comblé leurs vœux auparavant. La situation devenait révolutionnaire, la fermentation se propageait. La garde civique, recrutée parmi les modérés, se conduisait avec intelligence et activité, mais, le 16 juillet 1847, dans une circonstance délicate, où on redoutait à la fois une conspiration absolutiste et une émeute populaire, le pouvoir s'était trouvé concentré de fait entre ses mains, grâce à l'inertie du gouvernement, et il fallait empêcher la prolongation d'un pareil état de choses.

Frappé de ces périls, de ces complications, M. Rossi va trouver les ministres du Saint-Père et leur fait entendre la vérité. Je leur dis sans détour que je ne voulais pas revenir sur le passé, ni rechercher s'il n'eût pas été facile de prévenir ce qui arrivait ; qu'alors on avait devant soi des mois, qu'on n'avait plus aujourd'hui que des jours, des heures peut-être que la révolution était commencée, qu'il ne s'agissait plus de la prévenir, mais de la gouverner, de la circonscrire, de l'arrêter que si l'on y apportait les mêmes lenteurs, de bénigne qu'elle était, elle s'envenimerait bientôt ; qu'ils devaient se persuader qu'en fait de révolutions nous en savions plus qu'eux, et qu'ils devaient croire à des experts qui sont en même temps leurs amis sincères et désintéressés qu'il fallait absolument faire sans le moindre délai deux choses réaliser les promesses et fonder un gouvernement réel et solide, en d'autres termes, apaiser l'opinion, qui n'est pas encore pervertie, et réprimer toute tentative de désordre.

Pour tenir tête à la révolution et isoler les radicaux, M. Rossi pensait avec raison qu'il était impossible de ne laisser aux laïques d'autre rôle que celui de donneurs d'avis, qu'il fallait s'assurer leur concours et les rallier ; un cabinet mixte et bien composé rassurerait les timides, satisferait les ambitieux, agirait avec efficacité sur la Consulte, sur la garde civique et l'opinion publique. Au pape et au clergé la puissance morale au prince et à ses alliés la force matérielle c'était le moyen d'éviter une révolution proprement dite, une révolution sur la place publique. A la fin de 1847, notre ambassadeur obtenait en partie gain de cause.

A la même époque les trois principaux souverains absolus de l'Italie essayaient à leur tour de conjurer l'esprit national unitaire et l'esprit révolutionnaire le roi de Naples, le roi de Piémont, le grand-duc de Toscane entraient dans la voie des réformes, accordaient, à leurs sujets des codes, des institutions libérales, des chartes constitutionnelles.

Le Saint-Père avait besoin d'appui contre un double danger la domination autrichienne, les entreprises des exaltés. M. Rossi l'assura que, le cas échéant, la France ne manquerait pas à ses amis et M. Guizot confirma ces promesses dans ses circulaires et à la tribune française. Le prince de Joinville reçut l'ordre de faire paraître de temps en temps son escadre sur les côtes des États pontificaux ; sous les ordres du général Aupick, une colonne expéditionnaire fut rassemblée à Toulon et à Port-Vendres, prête à s'embarquer au premier appel pour Civita-Vecchia.

Peu de jours après, le 24 février 1848, la Monarchie de 1830 tombait. On sait ce qui advint Rossi, premier ministre de Pie IX, assassiné par les radicaux, la république romaine, la guerre et l'insurrection embrasant Rome et toute l'Italie, le chaos et l'anarchie, les déroutes de Milan et de Novare. Ce sont les événements eux-mêmes qui se sont chargés de justifier la politique de Louis-Philippe. C'était une politique d'équilibre européen, de liberté modérée l'Italie vit aujourd'hui sous les lois de la monarchie constitutionnelle c'était une politique favorable au maintien des dynasties locales, des traditions, des droits de la papauté depuis a prévalu un autre système, celui des grandes agglomérations ; il a amené l'unité de l'Italie, l'unité de l'Allemagne.

CHAPITRE XXIX

LA SUISSE ET LE SUNDERBUND

Révolutions cantonales de 1831 à 1833. Le parti aristocratique, le parti libéral, le parti radical. Abus du droit d'asile. — Avantages concédés à la Suisse, sous certaines conditions, en 1815. — La querelle des couvents et la querelle des Jésuites. Les corps francs. — Le Sunderbund. Avènement du parti radical, ses projets. — M. de Metternich pousse le cabinet des Tuileries à une intervention en Suisse ; conseils et conduite de celui-ci. — Lord Palmerston favorise les radicaux et fait échec à la diplomatie européenne. — Défaite et dissolution du Sunderbund. — Irritation des cours du Nord contre lord Palmerston. — Résultats de la a politique du gouvernement français.

Grâce à l'appui bienveillant de la France, les Suisses avaient pu, de 1831 à 1833, modifier la plupart de leurs institutions cantonales, abolir les avantages de naissance et les privilèges de localité garantis aux corps des patriciats et aux bourgeois des villes souveraines, réviser enfin leur pacte fédéral. Ces substitutions d'un gouvernement à l'autre, ces révolutions de clocher s'effectuèrent sur tant de points distincts avec une sorte d'uniformité le peuple prenait les armes dans quelques districts éloignés du chef-lieu, des corps expéditionnaires marchaient contre la capitale abattus par l'inimitié des paysans, par l'apathie des bourgeois, par le découragement précurseur de toutes les défaites, les pouvoirs constitués se démettaient pour éviter l'effusion du sang, et des administrations provisoires s'installaient aussitôt. C'est ainsi que le parti aristocratique, protégé de l'Autriche, avait cédé la place au parti réformateur et libéral, patronné par la France.

Mais on ne s'arrête pas à volonté sur la pente des révolutions derrière le parti libéral grandissait le parti radical, révolutionnaire, rationaliste, qui voulait faire de la Suisse un État unitaire, une République une et indivisible. Exploitant à son profit les défaillances du pouvoir et les dissentiments des modérés, s'alliant tantôt aux catholiques contre les protestants, tantôt aux protestants contre les catholiques, excitant les paysans contre les habitants des villes, il parvint à s'emparer de l'autorité dans plusieurs cantons importants.

L'avènement du parti radical constituait un grave danger pour la Suisse, qu'il menaçait de deux manières. Les réfugiés politiques français, italiens, allemands, polonais s'empressaient d'accourir dans ce pays qui leur offrait un asile inviolable, une hospitalité sans précaution, sans limites. Berne et Thurgovie se montraient prodigues du droit de cité les cantons radicaux devenaient le réceptacle plutôt que le berceau de la démagogie européenne, et attiraient sur la, Confédération de pénibles démêlés avec la Sardaigne, l'Autriche, la France

elle-même. Genève acceptait pour chef un rédacteur inconnu du *National* de Paris, Zurich nommait le docteur Strauss, célèbre par son athéisme, professeur d'histoire et de doctrine chrétienne.

D'autre part, l'établissement d'une République unitaire eût été un fait contraire aux stipulations des traités de 1815, contraire aux intérêts des puissances limitrophes, de la Suisse elle-même. C'est au régime fédératif que les Suisses devaient leur indépendance, la neutralité perpétuelle, l'inviolabilité absolue de leur territoire, l'annexion de trois nouveaux cantons à la Confédération en 1815 alors en effet plusieurs cantons inquiets au sujet de leur souveraineté cantonale et de leur foi religieuse, refusaient d'y entrer, ils ne cédèrent qu'à la pression amicale des grandes puissances. Celles-ci avaient traité avec 22 cantons souverains, égaux en droits, isolés les uns des autres, trop différents de race, de religion, de coutumes, de langage pour s'abandonner à des projets d'agrandissement leurs ministres étaient accrédités non seulement auprès de la Diète, mais auprès de chacun des vingt-deux États, elles avaient efficacement travaillé et concouru à la formation de la Confédération helvétique. Le projet de pacte fut rédigé à Zurich d'accord avec leurs délégués, achevé à Vienne de concert avec une commission du Congrès. Le comité qui statua sur les affaires de Suisse en 1815, s'exprimait en ces termes : Les puissances alliées se sont engagées à reconnaître et à faire reconnaître, à l'époque de la pacification générale, la neutralité perpétuelle du corps helvétique, à lui restituer les pays qui lui furent enlevés, à renforcer, même par des arrondissements territoriaux, la ligne de défense militaire de cet État. Mais elles ne considèrent ces engagements comme obligatoires qu'autant que la Suisse, en compensation des avantages qui lui sont réservés, offrirait à l'Europe, tant par ses institutions cantonales que par la nature de son système fédératif, une garantie suffisante de l'aptitude de la nouvelle Confédération à maintenir la tranquillité intérieure, et, par cela même, à faire respecter la neutralité de son territoire.

Ainsi les puissances concédaient ces avantages à la Suisse, dans l'espoir d'assurer la tranquillité de l'Europe, en plaçant entre plusieurs monarchies militaires, un État pacifique par destination. Dans un document diplomatique écrit par lord Palmerston en 1832, la doctrine de la souveraineté individuelle des cantons, le droit des puissances de veiller au maintien de cette indépendance étaient de nouveau établis et revendiqués avec fermeté.

On comprend dès lors combien les projets du radicalisme suisse excitaient les inquiétudes des voisins de la Confédération, menaçaient l'indépendance de cette dernière, puisque le pacte fédéral de 1815 résultait d'une sorte de contrat synallagmatique où l'Europe était intervenue sous certaines conditions. Les radicaux suisses combattaient le droit public européen, le régime fédératif, leurs violences amenaient de fâcheuses représailles, la guerre civile en permanence.

Depuis longtemps, le parti radical du canton d'Argovie jetait un regard de convoitise sur les riches domaines des couvents en 1844, son Grand Conseil, au mépris de l'article 12 du pacte fédéral, décréta leur dissolution et la confiscation de leurs biens. Les cantons catholiques protestèrent avec énergie, et voulurent répondre à un acte qu'ils considéraient comme une déclaration de guerre. Dans le Valais, le parti catholique décréta que le culte protestant ne serait plus toléré, même en chambre close de son côté, le Grand Conseil de Lucerne résolut d'appeler les Jésuites et de leur confier l'instruction publique. La querelle des Jésuites remplaça celle des couvents commandés par Ochsenbein, des corps francs s'organisèrent publiquement dans les cantons protestants et radicaux

aidés par les réfugiés politiques, ils fondirent, au nombre de 8,000, sur le canton de Lucerne les cantons catholiques vinrent au secours de ce dernier, et en 1844, 1845, les condottieri furent mis dans une déroute complète.

Le parti radical ne se tint pas pour battu en cinq ans, par des émeutes successives, il avait étendu sa domination sur le Tessin et les Grisons, sur Zurich, Berne, Vaud et Genève. L'assassinat de M. Jacob Leu d'Ebersol, chef du parti catholique de Lucerne, porta au plus haut degré les alarmes, l'irritation des conservateurs. Sous le nom de Sunderbund, sept cantons catholiques, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden, Zug, Fribourg et le Valais formèrent un concordat de garantie mutuelle, s'engageant à se défendre aussitôt que l'un d'entre eux serait attaqué dans son territoire ou dans ses droits de souveraineté, conformément au pacte fédéral du 7 août 1815, et aux anciennes alliances. Ces petits États, si respectables par leurs mœurs, leurs libertés populaires, leurs souvenirs traditionnels, ne demandaient aux autres cantons que de les laisser vivre selon leur foi et leurs antiques usages.

Les faits se chargèrent de justifier leurs appréhensions, leur conduite au mois de mai 1847, le vote du canton de Saint-Gall rendit certaine la formation d'une majorité radicale, décidée ou entraînée aux mesures extrêmes, qui allait fournir aux exaltés le moyen de revêtir leur tyrannie des couleurs d'une fausse légalité. Le 1er janvier 1847, Berne devenait Vorort, Berne, la place forte des radicaux, prenait pour chef Ochsenbein, le général des corps francs. Devenu président de la Diète, celui-ci s'empressa de proclamer ses projets dans ses relations diplomatiques, dans ses actes publics. La dissolution immédiate du Sunderbund, l'expulsion des Jésuites, la révision du pacte, telles furent les résolutions dictées par le Grand Conseil de Berne, approuvées, annoncées par son chef. Le pacte fédéral, les droits de la minorité, de la conscience et de la famille, la liberté d'enseignement et d'association religieuse, les conditions morales de la neutralité garantie à la Suisse, voilà ce que les radicaux s'apprêtaient à violer ouvertement. Les cantons catholiques maintinrent leur alliance, et se préparèrent à la résistance.

Le gouvernement français se préoccupait depuis longtemps de cette situation sa politique était une politique de modération, de désintéressement, et il n'avait pas hésité à désapprouver les imprudences des catholiques aussi bien que les prétentions oppressives des radicaux. Personne, assurément, écrivait M. Guizot au ministre français en Suisse, personne ne respecte plus que nous le principe et les droits de la souveraineté cantonale toutefois nous croyons, nous avons toujours cru qu'à côté de ces droits, il y a pour chaque canton, des devoirs non moins sacrés et non moins évidents ; nous croyons qu'essentiellement intéressé au maintien de la paix générale et au bien-être de la commune patrie, chaque canton doit éviter tout ce qui serait de nature à la précipiter dans des voies de perturbation et de guerre civile, dût-il en coûter quelque chose à des sentiments, même à des droits dont, en pareil cas, un patriotisme généreux autant qu'éclairé n'hésite pas à faire le sacrifice à l'intérêt de la confédération tout entière. En résumé, monsieur le comte, nous regardons comme aussi dangereuse qu'intempestive la résolution en vertu de laquelle le Grand Conseil de Lucerne a donné suite à son décret d'appel des Jésuites. Nous aurions vivement désiré qu'il fût possible de la prévenir, nous avons tenté dans ce but tout ce qui dépendait de nous.

Les pressentiments de M. Guizot ne tardèrent pas à se réaliser ; mais le triomphe imminent du parti radical lui imposait de nouveaux devoirs, de

nouvelles obligations. L'ancienne rivalité de l'Autriche et de la France avait été une des causes directes du succès des exaltés une entente devenait d'autant plus facile que le parti aristocratique et le parti libéral modéré étaient à peu près abattus et dissous. Ainsi, la France et l'Autriche se trouvaient reportées l'une vers l'autre en Suisse bien plus par les changements qui s'y opéraient que par leur volonté propre.

Cette entente n'empêchait pas le cabinet des Tuileries de maintenir sa politique personnelle, de continuer à soutenir la cause de la liberté paisible et régulière. M. de Metternich aurait voulu faire retomber sur lui l'embarras et le risque de la lutte contre les radicaux suisses ; afin d'avoir la pensée et les mains libres en Italie, il le poussait à une prompte et compromettante intervention. L'Italie absorbait la politique du chancelier, Louis-Philippe et M. Guizot ne voulaient ni être dupes ni accepter un rôle subalterne. *Triste remède que l'intervention étrangère, disait le roi, même quand pour le moment elle sauve ; le fardeau devient bientôt insupportable pour le sauveur comme pour le sauvé ; les peuples n'aiment pas longtemps leur sauveur, pas plus que Martine n'aime le voisin qui vient la protéger contre le bâton de Sganarelle. Gardons-nous d'intervenir, mon cher ministre, en Suisse comme en Espagne empêchons que d'autres n'interviennent ; c'est déjà un assez grand service ; que chaque peuple fasse lui-même ses affaires et porte son fardeau en usant de son droit.*

Dans sa correspondance aux ambassadeurs français à Berlin, à Vienne, en Suisse, M. Guizot ne cesse de proclamer les mêmes principes. Il sait combien le sentiment de l'indépendance nationale est puissant et général en Suisse, combien l'intervention étrangère y excite une forte répulsion. *Toute action extérieure, écrit-il, qui devancerait le sentiment profond du mal, et le désir sérieux du remède, nuirait au lieu de servir. En aucun cas, aucune intervention matérielle isolée de l'une des puissances ne saurait être admise, et quant à une intervention matérielle collective des puissances, deux choses sont désirables l'une qu'on puisse toujours l'éviter, car elle serait très embarrassante l'autre, que si elle doit jamais avoir lieu, elle n'ait lieu que par une nécessité évidente, sur le vœu, je dirai même sur la provocation d'une partie de la Suisse, recourant à la médiation de l'Europe pour échapper à la guerre civile et à l'anarchie. C'est le caractère des sociétés démocratiques, même dans leurs meilleurs éléments, qu'elles ne reconnaissent leur mal qu'après avoir beaucoup souffert, et n'acceptent le remède qu'à la dernière extrémité, et lorsqu'il le faut absolument sous peine de périr. A bien plus forte raison, lorsque le remède doit venir du dehors et que les hommes ont à reconnaître à la fois leurs fautes et leur impuissance... Je suppose l'Europe d'accord en présence de la Suisse résignée, comme le malade se résigne devant une opération très douloureuse. La résistance des hommes ainsi écartée, que d'obstacles encore et quels graves obstacles dans l'état intérieur de cette société à reconstituer Les haines religieuses ressuscitées au sein des jalousies cantonales toujours aussi vives ; les théories et les passions novatrices aux prises avec les traditions et les sentiments historiques ; les prétentions despotiques de l'esprit révolutionnaire en présence des plus intraitables habitudes d'indépendance locale ; la destruction des influences qui étaient les moyens moraux des anciens gouvernements, et l'absence de moyens matériels pour les gouvernements nouveaux voilà avec quels éléments l'Europe serait obligée de traiter pour accomplir en Suisse son œuvre de pacification et de reconstruction politique... Evidemment en présence de tels obstacles, avec de si mauvais instruments d'action et des chances si*

incertaines de succès, la sagesse européenne doit dire mon Dieu, éloignez de moi ce calice !

Cependant les événements marchaient lord Palmerston avait pris fait et cause pour le parti violent, et ; tandis qu'à Londres, il feignait d'accepter un concert avec la France et les cours du Nord, tandis qu'il discutait avec le duc de Broglie un projet de médiation pacifique, il chargeait M. Peel, représentant de l'Angleterre à Berne, de complimenter M. Ochsenbein, chef du parti radical et unitaire. Se sentant appuyé par l'Angleterre, par les leaders de l'opposition française et les radicaux parisiens, ce dernier ne craignit plus de braver ouvertement la France et l'Autriche, ne songea plus qu'à aller de l'avant, à précipiter les résolutions de la Diète. Le 20 juillet 1847, celle-ci déclara l'illégalité du Sonderbund, l'urgence de sa dissolution, le 24 octobre elle décréta l'expulsion des Jésuites, le rassemblement immédiat d'une armée de 50,000 hommes sous le commandement du général Dufour.

Le prince de Metternich avait proposé à M. Guizot de laisser de côté l'Angleterre, et cette exclusion eût assuré le succès des puissances continentales. Mais le cabinet français craignit de se trouver entraîné dans la politique de l'Autriche. Si nous avons les intentions que vos journaux nous supposent, disait le duc de Broglie à lord Palmerston, nous aurions une belle occasion de prendre notre revanche du traité du 15 juillet 1840 et de nous mettre ici quatre contre un.

Le 7 novembre, M. Guizot envoyait à Londres, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg un projet de médiation identique auquel les cabinets de Berlin et de Vienne s'empressèrent d'adhérer ; le 18 novembre seulement, lord Palmerston fit remettre au ministre français un contreprojet favorable au parti radical. Puis traînant les choses en longueur, discutant pied à pied les modifications proposées par le duc de Broglie, il trouva le moyen de gagner dix jours encore ; enfin, le 29 novembre, la note identique sortit de toutes ses transformations et put être expédiée en Suisse par M. Guizot.

Le projet du cabinet anglais avait paru tellement vain et partial que le marquis de Dalmatie écrivait le 22 novembre : J'ai vu M. de Canitz peu après la réception du travail de lord Palmerston, et je l'ai trouvé sous l'impression que ces propositions étaient complètement insuffisantes, n'offrant aucune espèce de garanties, si ce n'est même dérisoires... Il attend, non seulement avec la plus grande impatience, mais avec anxiété votre réponse à lord Palmerston. Le cabinet de Berlin qui naguère encore était tellement rapproché de l'Angleterre, en est bien loin aujourd'hui. On dit tout haut maintenant que lord Palmerston est le représentant du principe révolutionnaire, et que toute la cause du principe conservateur est remise aux mains du gouvernement du roi. — A Vienne, écrit M. Guizot, l'humeur était encore plus forte. Le prince de Metternich regardait de plus en plus les affaires de Suisse comme intimement liées aux affaires d'Italie, et mettait chaque jour plus d'importance à la répression des radicaux au pied des Alpes pour être en mesure de résister au mouvement qui éclatait sur toute la ligne des Apennins. Les communications que m'apportait de sa part le comte Appony prouvaient que mon attitude et mon langage ne lui suffisaient guère, et qu'il était plutôt résigné que satisfait.

Lord Palmerston atteignit son but il avait paru entrer dans les projets des puissances afin de les faire plus sûrement avorter. Les catholiques furent découragés par leur faiblesse numérique et les lenteurs de la diplomatie européenne ils furent saisis de trouble en voyant marcher contre eux à la tête de l'armée radicale les hommes les plus éminents du parti modéré ; liés d'honneur

par la consigne militaire ceux-ci se crurent obligés à soutenir la Diète qui représentait la confédération et l'État. La brièveté de la lutte, la facilité de la victoire causèrent une surprise universelle les catholiques n'opposèrent qu'une faible résistance, presque partout leurs chefs préférèrent capituler. Le 29 novembre, tout était fini, le Sunderbund avait cessé d'exister¹.

Le 30 novembre, M. de Bois-le-Comte, ministre de France en Suisse, expédiait au Vorort et au Sunderbund la note collective des puissances. L'offre de médiation arrivait après l'anéantissement d'une des parties belligérantes le Vorort répondit qu'il n'y avait jamais eu de guerre civile, mais seulement une exécution armée de la Diète. De son côté lord Palmerston s'empressa de déclarer au sein du Parlement que puisqu'il n'y avait plus lutte, il ne pouvait plus être question de médiation. Il avait fait subir un échec à la diplomatie française et continentale, mais peut-être valait-il mieux -essayer de l'amener à une entente commune que de s'engager dans la voie dangereuse d'une intervention armée.

M. de Bois-le-Comte voulut avoir un témoignage irrécusable de la connivence du ministre anglais avec les radicaux suisses dans ce but il donna des instructions à son attaché M. de Massignac, qu'il avait laissé à Berne, et qui lui écrivit : *L'affaire de la mission du chapelain de la légation d'Angleterre est éclaircie. Ce matin, je fus chez M. le Ministre d'Espagne. Je voudrais bien savoir, lui dis-je, si vraiment Temperly a été de la part de Peel dire au général Dufour de presser l'attaque contre Lucerne. — Qui est-ce qui en doute ? me répondit-il ? Pour moi, j'en suis sûr, je le tiens de bonne source, et j'en mets ma main au feu. — Je le crois, ajoutai-je, mais j'aurais quelque intérêt à le faire avouer à Peel lui-même et devant quelqu'un, vous par exemple. L'occasion s'en est présentée dès ce matin. Nous parlions avec Zayas et Peel des affaires Suisses... *Avouez au moins, lui dis-je, qu'il a fait une belle fin et que vous nous avez joué un tour en pressant les événements.* Il se tut. J'ajoutai : *Pourquoi faire le mystérieux ? Après une partie, on peut bien dire le jeu qu'on a joué. Eh bien c'est vrai, dit-il alors, j'ai fait dire au général Du four d'en finir vite.* Je regardai M. de Zayas pour constater ces paroles, son regard me cherchait aussi.*

Toutefois, la politique du gouvernement français a porté ses fruits : frappées de cette sagesse ; irritées de la conduite révolutionnaire de Palmerston en Grèce, à Madrid, Rome, Naples, en Sicile, en Suisse, les cours du Nord témoignent à Louis-Philippe l'intention de traiter avec lui des affaires européennes, à l'exclusion de la Grande-Bretagne². Le czar Nicolas lui écrit une lettre de

¹ En résultat définitif, le mal se trouva moins grand qu'on l'avait prédit la Suisse qui depuis 1833 vivait dans une véritable anarchie, prit pour modèle en 1848 la constitution des États-Unis. Les fédéralistes ne voulaient pas que tout marchât dans la confédération comme sur les chemins de fer, à l'heure de Berne le nouveau pacte fut un compromis entre l'esprit militaire et l'esprit fédératif.

² L'Europe qui va toujours au succès, se déshabitua peu à peu de chercher un usurpateur dans ce prince dont la verte vieillesse a si pleinement triomphé de lord Palmerston. Elle l'entourait d'une sorte de respect, parfois même elle s'ingéniait à le surnommer le Nestor des rois et le modérateur de la Révolution... Au 15 mars 1848, un blocus continental, plus menaçant que celui de Napoléon, isolera l'Angleterre du monde diplomatique. C'était l'œuvre spéciale, le vœu le plus ardent de Louis-Philippe, s'introduisant dans la famille des rois par le péristyle d'une fédération souveraine. Il allait mettre un terme au chaos que le libéralisme et la révolution de 1830 avaient enfanté ; il n'hésitait plus entre le bon et le mauvais génie de la civilisation... Ces lignes sont d'un ennemi déclaré de l'orléanisme, Crétineau-Joly voir notre appréciation sur son ouvrage. Premier volume, page 23.

félicitations un traité de commerce avec la Russie est proposé et sanctionné, plusieurs de nos grands fonctionnaires décorés d'ordres moscovites ; le grand-duc Constantin chargé de visiter quelques ports de France et d'Algérie.

Les diplomates anglais pressentaient amèrement l'imminence de cette situation nouvelle qui allait rendre la France arbitre des destinées de l'Europe, et, dès le mois de mars 1847, lord Palmerston écrivait à lord Normanby : *Je suppose que nous pouvons maintenant regarder Metternich comme entièrement passé à la France s'il en est ainsi, la Russie et la France vont se rapprocher bientôt.* Le comte de Nesselrode, chancelier de l'empire russe, écrivait à l'ambassadeur de Russie auprès de la reine d'Angleterre : *La France aura gagné à la paix plus que ne lui aurait donné la guerre. Elle se verra entourée de tous côtés par un rempart d'États constitutionnels, organisés sur le modèle français, vivant de son esprit, agissant sous son influence.*

La Prusse et l'Autriche ne voyaient dans la défaite du Sonderbund que le prélude d'une nouvelle phase, où une entente européenne deviendrait de plus en plus indispensable. Le prince de Metternich se préoccupait de la situation à ce point que quatre nouveaux régiments autrichiens étaient dirigés vers la frontière helvétique. De son côté, le cabinet des Tuileries ne voulait intervenir qu'à la dernière extrémité, et, en même temps, il se montrait résolu à ne pas permettre qu'une autre puissance intervînt, sans prendre lui-même une forte position, comme Casimir Périer l'avait fait à Ancône.

Deux diplomates distingués, le comte de Colleredo et le général de Radovitz, furent chargés par les cabinets prussien et autrichien de se rendre à Paris pour traiter avec la France et la Russie des affaires de la Suisse et de l'Europe, en dehors de l'Angleterre. *Ils sont envoyés,* écrivait le marquis de Dalmatie à M. Guizot, *pour porter et pour se faire donner des termes précis. D'abord pour s'assurer de la stabilité de votre cabinet ; ensuite pour savoir jusqu'où vous voulez et vous pouvez aller, quelles peuvent être les exigences parlementaires, quelle influence peut exercer l'Angleterre.*

Le gouvernement français avait accepté ces ouvertures le 15 mars 1848, les diplomates des cours du Nord et M. Guizot devaient se réunir une seconde fois et se concerter sur les mesures qu'il y aurait à prendre dans l'intérêt du droit public européen. Louis-Philippe avait concilié les bienfaits de la paix avec l'indépendance des peuples, et les souverains avaient fini par reconnaître ses grandes qualités ; la France devenait la modératrice éclairée de l'Europe. Mais elle allait perdre en un jour le fruit de tout un règne comme la Restauration, la monarchie de Juillet devait tomber dans la plénitude de son prestige, au moment où, par une politique nationale et régulière, elle avait fait oublier son origine, conquis la sympathie, le respect et l'amitié des puissances continentales.

CHAPITRE XXX

LA RÉFORME PARLEMENTAIRE ET ÉLECTORALE

Les conservateurs progressistes. — Propositions de MM. Duvergier de Hauranne et de Rémusat. — Reproches du baron de Stockmar à M. Guizot. — Parallèle entre la nation anglaise et française. — Erreurs de M. Guizot : le pays légal, le cens d'argent, l'adjonction des capacités. Réponse de M. Cousin à un candidat. Exemple de sir Robert Peel. — Une définition du régime parlementaire par Louis XVIII. Fautes de l'opposition dynastique elle devient l'avant-garde de la Révolution. — Prétendue corruption du parti conservateur. — Désordres moraux et matériels : procès Teste et Cubières. Assassinat de la duchesse de Praslin. Mort de Madame Adélaïde. Quiétisme du ministère. Propagation des doctrines socialistes. — M. Guizot devient président du conseil. Les républicains acceptent les ouvertures des dynastiques. — La Fronde des banquets. Les Girondins cèdent la place aux Montagnards. — M. de Lamartine orateur et homme politique.

Une grande question, celle de la réforme parlementaire et électorale, domine, remplit l'année 1847 c'est elle qui, pour les uns, devient le but, pour les autres, le prétexte de l'agitation des banquets ; elle semble se relier directement à la révolution de 1848, et beaucoup estiment qu'elle est la principale cause de la catastrophe du 24 Février. Cette question en soulève donc une autre quelles sont les véritables causes, quels sont les auteurs, les complices volontaires ou inconscients de la Révolution ?

Les élections de 1846 consacraient d'une manière éclatante le triomphe de la politique conservatrice, et le ministère obtint dans le vote de l'adresse la majorité la plus considérable que l'on eût vue depuis dix-sept ans. Mais il importait que cette majorité se montrât active et prévoyante, qu'elle tînt ses promesses envers ses électeurs. On parlait beaucoup de réformes et de progrès, d'améliorations morales et matérielles M. Guizot avait prononcé devant les électeurs de Lisieux ces paroles restées célèbres : **Toutes les politiques vous promettent le progrès, la politique conservatrice seule vous le donnera.**

Au sein de la majorité, un nouveau groupe, le groupe des conservateurs progressistes, accusait l'immobilité du pouvoir, se plaignait qu'on ne fît rien, rien, rien. Cette fraction entrait dans la vie publique **avec la fidélité des anciens combattants, mais sans les passions des anciennes luttes** elle souhaitait que le cabinet se plaçât à la tête du progrès politique qui, dans un gouvernement constitutionnel, est le signe de sa force et de sa durée. Comme premier avertissement, ses membres venaient d'assurer par leur vote le succès de M.

Léon de Malleville, candidat de l'opposition, nommé vice-président de la Chambre à la place de M. Hébert, qui entraît au ministère. Mais ils n'avaient pas de plan de campagne arrêté, et c'est en vain que l'opposition fit appel à la minorité de la majorité ; ils n'osèrent pas aller plus loin.

Voter la réforme parlementaire et électorale au commencement d'une législature, c'eût été prononcer la déchéance, la dissolution de la Chambre. Les propositions de M. Duvergier de Hauranne pour l'adjonction des capacités, de M. de Rémusat pour l'extension des incompatibilités parlementaires, furent rejetées à des majorités de 98 et de 49 voix. De même qu'en 1842, les conservateurs, le cabinet repoussaient les réformes comme inutiles, inopportunes et dangereuses. Ils rappelaient ces paroles de M. Mauguin en 1831 : **Quand même vous n'abaisseriez le cens qu'à deux cents francs, vous auriez une Chambre qui représenterait l'opinion de la France, et elle serait le pays le plus libre du monde.** Ils ne croyaient pas qu'après dix-sept ans, période longue peut-être dans la vie humaine, mais si courte dans la durée d'une nation, le moment fût venu de reprendre en sous-œuvre les bases mêmes de l'édifice constitutionnel, sous prétexte de les élargir, et de tout ébranler dans l'espoir de tout raffermir. Ils voyaient dans les réformes moins un but qu'un moyen, une machine de parti propre à mutiler la majorité, à appeler au pouvoir l'opposition ; l'adjonction des capacités n'aurait, selon eux, d'autre effet que d'augmenter le nombre des corruptibles, car les abus les plus criants sont ceux dont on ne profite pas. Aux conservateurs progressistes qui avaient voté la lecture du double projet de réforme, M. Guizot adressa des paroles sévères, et ils se gardèrent bien de relever son hautain défi : **Nous ne sommes pas, dit l'un d'eux, des traîtres qui se sont introduits dans la place pour la livrer à l'ennemi, mais des sentinelles vigilantes qui donnent l'alarme quand la garnison s'endort**¹.

Ici se place l'accusation la plus grave qu'on ait formulée contre M. Guizot. Le baron de Stockmar l'a développée de la manière la plus pressante², et nous devons exposer ce réquisitoire dogmatique et passionné, avant d'y répondre.

¹ Parmi les personnages qui ont bien voulu nous raconter de vive voix leurs impressions personnelles sur les hommes et les choses de 1830 à 1848, nous citerons avec reconnaissance M. Guizot, M. le comte de Montalivet, le duc Decazes, le comte Daru, le général de Chabaud-Latour, le comte Napoléon Duchâtel, M. Bocher. — Le comte de Montalivet était l'ami, le confident le plus intime de Louis-Philippe ; il jouait auprès du roi le rôle d'un père Joseph, d'une Éminence grise ; il savait lui tenir tête et ne lui ménageait pas la vérité. C'est ainsi qu'il était partisan de la réforme électorale, et, comme Casimir Périer, disposé à regarder par-dessus le pays légal, à voir plus haut et plus loin. Le roi lui disait après 1840 vous ne serez plus mon ministre ; le public s'imagine que vous n'avez d'autre volonté que la mienne et vous êtes mon censeur le plus sévère. En fait il refusa deux fois d'être ministre de 1840 à 1848 ; il comptait beaucoup d'amis dans les Chambres, mais il manquait d'ambition et préférait rester dans la pénombre ; comme M. Thiers, il avait à un haut degré le sentiment national et patriotique, plus que M. Thiers, il se défiait des fantaisies aventureuses, des entraînements révolutionnaires, et, aux conceptions brillantes de ses illustres amis, il répondait avec ce que ceux-ci appelaient sa prose mathématique. C'est à lui que M. Duvergier de Hauranne, l'organisateur des deux coalitions de 1839 et 1847, disait ce mot significatif après la révolution de Février : **Si nous avons su l'épaisseur des parois qui nous séparaient du volcan, nous ne l'aurions pas fait éclater.** En résumé, M. de Montalivet restera une des personnalités les plus éminentes, une des figures les plus sympathiques de la monarchie de Juillet, et l'on peut dire de lui qu'il n'a pas rempli tout son mérite.

² Voir les *Mémoires du baron de Stockmar* et le beau livre de M. Saint-René Taillandier, *Le roi Léopold et la reine Victoria*.

Stockmar honore M. Guizot, son génie, son désintéressement, la grandeur morale de sa vie ; mais, à l'entendre, le ministre doctrinaire a perdu la monarchie parlementaire, en sacrifiant la vérité du système constitutionnel, en laissant le roi éluder la Charte ; il a été le Polignac de la branche cadette :

Il est rare qu'un homme aux mains de qui est remis le sort d'un peuple produise à lui seul quelque chose d'extraordinaire, soit en bien, soit en mal il faut pour cela qu'il soit complété et soutenu par le concours d'une action homogène c'est ce qui arriva ici. Les convictions, les vues, les projets, l'obstination aveugle du roi, trouvèrent leur entier complément dans le caractère du ministre, dans sa vaine et immodérée confiance en lui-même, dans sa ténébreuse prétention de posséder le bon droit ; et ce complément devait exercer une action d'autant plus forte et plus décisive que M. Guizot avait en France et hors de France la réputation d'un homme désintéressé. Le roi et le ministre s'étaient unis dans cette conviction que l'opposition, au sein des Chambres et en dehors, ne demandait plus de réformes, qu'elle voulait la révolution, la chute de la dynastie, le renversement de l'ordre social... Tous deux firent de cette opinion un principe dirigeant ; tous deux résolurent de repousser à l'avenir chaque démarche sérieuse de l'opposition, puisque ces concessions, suivant eux, seraient faites désormais, non plus à un parti constitutionnel adverse, mais à un parti révolutionnaire s'avançant sous ce manteau...

Lorsque je compare l'état politique réel de la France de ce temps-là et l'agitation orageuse qui avait saisi l'opinion publique, à la candeur, au courage, à l'obstination avec laquelle le ministre poursuivait sa voie, je me heurte à une véritable énigme psychologique. Au lieu d'en chercher la solution, je me borne à citer la déclaration que le ministre lui-même faisait à plusieurs de ses amis, immédiatement après la catastrophe : **Plus l'horizon politique s'assombrissait en France, plus les difficultés s'amoncelaient en face de lui, plus ses adversaires redoublaient contre sa politique leurs véhémentes attaques, plus aussi il s'était maintenu !, il s'était retranché consciencieusement et loyalement dans le cercle des lois constitutionnelles.** En tant que cette déclaration se rapporte à la lettre du système et de la théorie, je la tiens pour entièrement fondée...

En droit, la France avait une constitution et un roi irresponsable en fait, elle avait un roi qui, depuis le commencement de son règne, avait travaillé à détruire cette fiction de l'irresponsabilité, et qui, par cette conduite, avait assumé en face du peuple une responsabilité dont l'effet demeurerait le même, soit qu'il eût réellement atteint son but, soit qu'il eût simplement paru l'atteindre. — En droit, la France avait des ministres responsables ; d'après le jugement de l'opinion publique, elle avait des ministres qui avaient constamment abandonné au roi leurs prérogatives

constitutionnelles, et ce jugement produisait le même effet, soit que les ministres fussent réellement coupables de cette faute, soit qu'ils ne le fussent qu'en apparence. — En droit, la France avait donc une Chambre légalement élue, un organe convenable pour la voix de l'opinion, pour ses désirs et ses plaintes en fait, elle n'avait qu'une assemblée législative, réunie de telle façon par l'influence et l'art du gouvernement, que les décisions de sa majorité étaient bien l'écho des désirs du pouvoir, mais ne pouvaient être l'expression des besoins, des vœux, des réclamations du peuple...

Quant à la majorité numérique d'un Parlement qui, aux yeux du plus grand nombre, est le Parlement du gouvernement, non le Parlement de la nation, si on veut savoir ce qu'elle est en réalité, ce qu'elle peut, comment elle finit d'ordinaire, et par conséquent la valeur qu'un ministre doit lui attribuer dans ses combinaisons, on peut le lire en bien des pages de toutes les histoires parlementaires. On y trouve ceci en caractères qui sautent aux yeux les seules décisions parlementaires qui exercent une influence de conciliation et d'apaisement dans les temps d'orage, ce sont celles qui, étant de nature à mériter le suffrage des amis de la constitution, arrachent en même temps aux ennemis de l'ordre un aveu secret à savoir que cette majorité, dans la crise du danger public, a vraiment renoncé à tout esprit de parti, pour ne suivre que les conseils de la modération et de la justice patriotique...

Qu'était la politique confiée au ministre et dont il avait promis d'assurer le succès ? Dans les affaires extérieures, une politique grosse de périls ; à l'intérieur, une politique visant au changement de la constitution. Telle était l'opinion de tous les esprits intelligents du pays. La chose est notoire. Donc, à la déclaration de M. Guizot, j'oppose expressément celle-ci un ministre qui, dans des circonstances semblables, aurait eu réellement comme lui l'intention de demeurer dans les limites de la constitution, n'avait pour cela qu'un moyen résigner ses fonctions, quoiqu'il possédât la majorité. La résolution de garder le pouvoir en de telles circonstances renfermait un danger inévitable, celui de laisser arriver en dernière instance un conflit qui, commencé sur le terrain légal et dans la forme légale, devait nécessairement finir en dehors de toute légalité... Une politique, eût-elle les apparences de la défensive — le ministre ayant eu l'art d'amener ses adversaires à se donner les torts de l'attaque —, si elle est aux yeux de la nation une politique hostile et agressive, elle est perdue. L'histoire nous montre toujours, dès que la tempête éclate, ces majorités saisies par la conscience de l'impopularité et de l'injustice de la cause qu'elles défendent, les individus ébranlés dans leurs convictions et leurs projets, la cohésion des membres, si

fermes jusque-là, subitement détruite, et toute la machine s'écroulant dans le sentiment de son impuissance.

Le ministre, d'après ses déclarations, défendait l'ordre et la légalité d'une manière strictement constitutionnelle ; d'après les déclarations de ses adversaires, il interprétait cette légalité d'une façon arbitraire, inconstitutionnelle, et il attaquait en réalité ce qu'il se proposait de défendre. Ainsi est arrivé ce qui arrive toujours en pareil cas une majorité immense dans le pays, qui ne trouvait pas ses idées représentées au Parlement, poussée par le sentiment énergique de la volonté générale, forma une coalition, prit fait et cause avec ardeur pour l'opposition parlementaire, et s'unit à elle comme un allié redoutable. Dès ce moment, la catastrophe de 1848 était préparée le ministre et la majorité avaient beau croire qu'ils pouvaient échapper à la condamnation de l'opinion publique, celle-ci avait déjà envoyé ses assignations, dans une forme reconnaissable pour tous, excepté pour les aveugles...

Et Stockmar conclut en ces termes : *Je n'aime pas Guizot, je le hais même d'une haine loyale, parce que je lui attribue une grande part de la faute qui a causé la catastrophe européenne. Je crois aussi fermement qu'un homme peut croire, je crois que sans les ténébreuses pensées de Guizot, sans sa courtoisie, sans sa légèreté, sans son ignorance du monde et des hommes, Louis-Philippe serait mort sur le trône et son petit-fils serait roi.*

Cette argumentation pénétrante, incisive, fait impression au premier abord, mais lorsqu'on la soumet à une rigoureuse analyse, elle paraît exclusive, partielle et incomplète. Ecartons d'abord cet étrange reproche de la conclusion où M. Guizot est accusé de légèreté, d'ignorance du monde et des hommes ces paroles sont, à coup sûr, excessives et injustes. Stockmar oublie qu'il raisonne sur la France, non sur l'Angleterre, et il développe son théorème de droit constitutionnel sans se soucier des différences profondes qui existent entre l'état social, l'histoire, le tempérament des deux peuples. L'Angleterre est un pays aristocratique, la France est un foyer démocratique. On a défini l'Anglais un animal politique, définition inapplicable au Français qui ne sait pas se restreindre, s'assigner un but déterminé. La France est une nation littéraire et militaire, ce n'est pas une nation politique elle a le goût de la démocratie superficielle, et toute démocratie est par elle-même irréfutable, envieuse et changeante. L'Angleterre a une classe gouvernante, une race d'hommes d'État initiés de père en fils au maniement des affaires ; la monarchie de Juillet a dû confier le pouvoir à des lettrés, à des banquiers, obligés de faire leur apprentissage aux dépens de leur pays, et Louis-Philippe avait coutume de dire je n'ai pu faire de la bourgeoisie un parti de gouvernement. L'Angleterre avait ses chartistes, ses radicaux qui ne songeaient point à renverser la royauté l'établissement de 1830 était battu en brèche par des ennemis acharnés qui conspiraient à ciel ouvert et ne dissimulaient pas leur but. La société anglaise est fondée sur la hiérarchie elle a des bases, des étages, des points d'arrêt, le gouvernement constitutionnel y fonctionnait régulièrement depuis plus de cent cinquante ans. En France, la société, selon le mot de Napoléon 1er, a été réduite en poussière par la révolution ; le régime représentatif s'y trouve faussé, entravé, paralysé dans son action par la rencontre et le conflit des institutions diverses que nous ont données cinq ou six gouvernements superposés l'un à l'autre. Stockmar accuse M. Guizot d'avoir

pratiqué une politique extérieure grosse de périls nous savons déjà à quoi nous en tenir sur ce grief ; le conseiller de la reine Victoria, le confident du prince Albert, l'ami de lord Palmerston ne peut pardonner au ministre français d'avoir déjoué les projets du cabinet de Saint-James. Le ministère du 29 octobre avait-il contre lui l'opinion publique ? Une partie de la bourgeoisie des villes voulait la réforme, non la révolution les habitants des campagnes se montraient satisfaits d'un gouvernement qui avec l'ordre et la paix, leur assurait la liberté personnelle, le développement de l'industrie privée, une équitable et régulière administration¹. Ces mots d'opinion publique ont d'ailleurs un sens vague, indéterminé : chaque parti prétend avoir pour soi l'opinion publique, le peuple, et leur faire parler son propre langage. En France, les minorités dissimulent leur petit nombre à force d'audace, d'activité ; dix personnes qui crient font plus de bruit que cent mille qui se taisent. Les agitateurs sont agglomérés, concentrés dans les grandes villes, y peuvent former des armées contre les gouvernements ; les conservateurs au contraire, isolés en province, inertes, s'en remettent au pouvoir du soin de la défense et constituent surtout une force passive.

Stockmar ne dit pas au prix de quelles luttes, de quelles difficultés, la nation anglaise a arraché ses libertés parlementaires à Guillaume d'Orange, à ses successeurs. En Angleterre, les questions mûrissent des siècles avant que le Parlement les résolve ainsi pour la réforme, pour l'émancipation des catholiques. En France, le gouvernement parlementaire était encore à fonder, et s'il n'a pas devancé nos besoins, il a assurément devancé nos mœurs. D'ailleurs, tous les systèmes d'élection laissent pénétrer dans les assemblées l'action sérieuse et persévérante de l'opinion les anciens collèges électoraux de l'Empire ont envoyé la Chambre des Cent-Jours et la Chambre introuvable ; le double vote a donné la majorité de M. de Villèle et les 221 qui firent l'adresse en 1789, le suffrage universel à deux degrés créa la Constituante avec ses cahiers monarchiques en 1848, 1849, le suffrage universel direct a nommé une Constituante républicaine et une Législative monarchique.

Stockmar ne tient aucun compte de notre éducation politique si incomplète, de notre esprit logicien à outrance, peu disposé à respecter les fictions du système constitutionnel, à concevoir leur utilité, passionné pour les principes généraux et comme emporté à la recherche de l'absolu. M. Guizot eût pu lui objecter que la violence des passions révolutionnaires justifiait sa conduite, qu'il avait pu se considérer comme en état de guerre, que les *fautes des assiégeants excusaient les fautes de l'assiégé*. En face d'une opposition presque factieuse, avait-il pu s'empêcher de suivre le système de la résistance à outrance ? Au moins, il observait la lettre de la constitution, ses adversaires devaient la violer ouvertement.

Nous ne voulons pas nier ou pallier les fautes de M. Guizot. Non seulement il négligeait de constituer, d'organiser les classes moyennes, de leur donner les conditions, les caractères, les moyens de défense d'une classe gouvernante, mais encore il faisait des distinctions parmi elles, n'appelait au pouvoir qu'un petit nombre d'élus. Avec 250.000 dignitaires électoraux, il créait ce qu'il a nommé lui-même *le pays légal*, rétrécissait les bases de la monarchie constitutionnelle qu'il prétendait barricader dans une petite citadelle au sein d'une vaste société démocratique. Il se disait qu'en sa qualité de partie prenante, dans cette royauté

¹ On a dit avec esprit : Une charte pour le peuple se réduit avant tout à trois choses avoir du travail, du pain à bon marché, et payer peu d'impôts.

fondée sur l'imprévu et la nécessité, la bourgeoisie la défendrait contre les assaillants des clubs et des sociétés secrètes il n'avait pas assez médité la sagesse du proverbe on ne s'appuie que sur ce qui résiste. La bourgeoisie, en effet, dans le sens le plus large du mot, est *le pays doué de lumières*, mais elle est peu capable, en général, des grandes vertus politiques, de tout ce qui ressemble au culte, à l'abnégation, au sacrifice elle demeure trop attachée à la glèbe des intérêts privés.

Puisqu'on se flattait d'imiter l'Angleterre, il fallait se rappeler que les électeurs inscrits, tous bourgeois, y dépassaient un million, avec une population inférieure à celle de la France, et que la Chambre des Communes compte 656 députés ; il fallait ne pas faire du cens d'argent le seul signe et le titre matérialiste de la souveraineté, chercher des garanties ailleurs que dans les bureaux du fisc, faire appel au petit propriétaire des campagnes, devancer ses vœux, abaisser le cens, jusqu'à 50 francs par exemple. L'adjonction des capacités n'eût pas augmenté le corps électoral de plus de 12.000 personnes, la plupart avocats, médecins, notaires, officiers retraités ; leur exclusion semblait d'autant plus injuste qu'on leur confiait les fonctions de jurés, et qu'en cette qualité ils statuaient dans des affaires délicates, telles que les questions de faux, de presse. Or celles-ci exigent au moins autant de discernement qu'il en faut pour apprécier les titres de candidats à la députation.

Nous en sommes convaincu, ces réformes n'eussent pas modifié l'esprit du pays légal, et M. Guizot disait lui-même celui qui paye cinquante ou cent francs d'impôts a les mêmes idées, les mêmes intérêts, les mêmes sentiments que les électeurs à deux cents, à trois cents francs. Il y a, selon le mot de M. Auguste Laugel, un réservoir presque inépuisable de forces conservatrices dans les classes rurales ; là est la terre végétale du gouvernement.

On raconte qu'en 1847, M. Cousin tint le langage suivant à un candidat qui venait lui demander sa voix : *Monsieur, je suis professeur à la Faculté des lettres, je suis membre de l'Académie des sciences morales et politiques, je suis membre de l'Académie française, je suis membre du Conseil royal de l'instruction publique, je suis pair de France, j'ai été ministre, je puis le redevenir... mais je ne suis pas électeur*¹. Le cens électoral aussi peu étendu, était un fondement bien fragile, en même temps qu'un fait matériel et brutal, et, quand on interprétait si étrangement ce mot célèbre de M. Guizot aux électeurs de Lisieux : *Enrichissez-vous !* on était, à coup sûr, souverainement injuste, mais on ne faisait en définitive que dégager la logique d'un système qui semblait faire dépendre de l'argent le droit politique, la prépondérance d'une classe².

Stockmar nous montre un grand ministre anglais, sir Robert Peel, chef des torys, regardant plus loin que la majorité, entendant le cri du peuple, s'alliant aux whigs pour assurer le triomphe des réformes économiques et désarmer les ennemis de l'ordre, sachant bien qu'il ne tarderait pas à être renversé par ses propres amis. Le progrès était sans doute plus difficile à accomplir en France, cette terre classique des révolutions, où l'on veut tout à outrance, ordre, liberté, égalité, qu'en Angleterre, pays de liberté séculaire et réglée mais de quelle gloire M. Guizot ne se fût-il pas couvert, et quel retour triomphant ne se fût-il pas

¹ On connaît cette spirituelle définition du régime parlementaire par Louis XVIII : je dis à mes ministres avez-vous la majorité ? Oui, alors je vais me promener. — Le lendemain, je dis à mes ministres : avez-vous encore la majorité ? Non, alors, allez vous promener.

² Voir les *Portraits politiques et littéraires* de M. de Mazade.

ménagé, si, considérant les réformes en elles-mêmes, il les eût accomplies, enlevant ainsi tout prétexte de trouble à ses adversaires, aux ennemis de la monarchie Cavour, a-t-on dit, a tout de l'homme d'État, la prudence et même l'imprudence on voudrait pouvoir formuler le même jugement sur M. Guizot.

Tenir compte des passions des hommes, se plier à leur nature, régler et diriger un mouvement, ménager une série de transactions calculées et perpétuelles entre la raison et la déraison, entre la sagesse et la folie, entre la justice et l'injustice, tel est le premier devoir de l'homme d'État. M. Guizot a trop compté sur la tribune, a trop renfermé sa pensée et ses efforts dans les Chambres. Peu avant 1848, il faisait cette déclaration solennelle : **Non, il n'y a pas de jour pour le suffrage universel il n'y a pas de jour où toutes les créatures humaines puissent être appelées à exercer des droits politiques. La question ne mérite pas que je me détourne en ce moment de celle qui nous occupe. On sait ce qui est advenu.**

Mais les erreurs de M. Guizot n'ont pas causé d'une manière directe la révolution de 1848, surtout elles étaient bien moindres que celles de ses adversaires. La réforme présentait à ceux-ci un thème simple et grand, un programme modéré, raisonnable et populaire leur premier devoir, le simple bon sens leur commandaient de se renfermer dans l'arène parlementaire, d'attendre que la discussion et l'expérience eussent ramené le corps électoral. Mais ils se laissèrent gagner par l'impatience et la précipitation, *ces deux fatales maladies de tant d'acteurs politiques* ; ils voulurent jouer aux whigs et aux torys, sans considérer qu'il y avait derrière eux un parti de renversement. A l'exemple du roi et du parti conservateur, ils crurent que la monarchie ne saurait être en cause, qu'ils pouvaient agiter impunément le pays. **La République est faible, disait Louis-Philippe après 1848, ce n'est pas une raison pour qu'elle périsse. Les gouvernements en France ont plus de facilité à s'établir qu'à durer quand ils sont forts. Faibles, tout leur vient en aide. Les bourgeois de Paris ne m'auraient jamais renversé s'ils ne m'avaient cru inébranlable.**

L'opposition ne put pardonner au cabinet de trop durer¹, et M. Vitet raconte qu'après les élections de 1846, un député du centre gauche lui dit avec un accent étrange : **Vous êtes les plus forts, c'est évident votre compte est exact, je l'ai vérifié. Ici, plus rien à faire, plus rien à dire pour nous, nos paroles seraient perdues, nous allons ouvrir les fenêtres.** L'opposition résolut d'user d'un moyen extrême, d'intimider la couronne et les Chambres par la pression du dehors, d'en appeler de la discussion légale à l'agitation populaire. C'était l'insurrection morale d'une minorité parlementaire qui transportait le débat du sein du Parlement au sein des multitudes, prenant pour auxiliaires l'imprévu, le trouble, le chaos, devenant l'avant-garde de la révolution. En France, malheureusement, les luttes des partis revêtent le caractère de guerres civiles, *plus quam civilia bella* ; les prétentions y tiennent lieu de passions, et ce sont elles qui font les révolutions. A la Fronde parlementaire de 1839 succéda la Fronde des banquets de 1847².

¹ Ce qu'était Chateaubriand dans le salon de madame Récamier, Guizot chez la princesse de Liéven, le chancelier Pasquier J'était chez madame de Boignes. Celle-ci disait en 1847 à M. Guizot au fond, vous avez surtout un malheur et un tort, vous durez trop. On sait que le chancelier Pasquier avait peu de sympathie pour M. Guizot.

² La République, écrit Lamartine, est l'œuvre involontaire de la coalition parlementaire de 1839, et de la coalition d'agitation de 1847.

Quant à ce reproche de corruption dont les adversaires du parti conservateur ne cessaient de prendre texte contre lui, c'était une machine de guerre, une accusation de parade, une comédie d'austérité, jouée avec une indignation de commande. On pouvait certes signaler des abus, des misères dans les élections, et en France où le goût des fonctions publiques a toujours été général, on ne devait pas s'étonner que chaque député se montrât jaloux de s'attribuer, aux yeux de ses commettants, les emplois, les faveurs dont dispose le gouvernement. Mais l'Angleterre, les États-Unis ont toujours présenté le même spectacle, et nos mœurs n'eussent jamais toléré des abus semblables à ceux qui existent dans ces pays d'ailleurs l'établissement du suffrage universel a eu pour premier résultat de développer cette passion des emplois salariés. Sous ce rapport l'opposition n'avait rien à envier aux conservateurs¹, et l'on sait ce mot de M. Guizot à un de ses amis qui sollicitait une place pour un homme de talent : [Dites-lui de s'adresser aux députés de l'opposition.](#)

Par une coïncidence regrettable, une série de malheurs, de désordres matériels et moraux vinrent fondre sur la France en 1847, et aggravèrent le trouble de l'imagination publique. De tels scandales apparaissent isolément à toutes les époques et sous tous les gouvernements, mais il semblait qu'une fatalité les eût amoncelés et mis en réserve pour les faire éclater à la fois. La presse les discuta avec violence, la tribune en retentit les gouvernements libres sont les moins corrupteurs de tous, mais ils passent leur temps à étaler leurs plaies, tandis que dans les gouvernements absolus il y a de bien autres désordres, mais ils sont moins connus ou pris en grande patience.

Ce sont d'abord des scènes de jacquerie la cherté du pain, la maladie des pommes de terre servent de prétextes à la malveillance pour exciter quelques troubles. Des bandes de perturbateurs parcourent les campagnes à Laval, au Mans, en Bretagne, dans l'arrondissement de Tours, elles pillent les greniers, taxent les fermiers. A Busançais, à Bélabre, elles vont plus loin guidées par quelques misérables que poussent non la misère, mais l'envie et la haine, elles massacrent un propriétaire avec les circonstances les plus épouvantables. Partout le pouvoir réprime énergiquement ces tentatives trois condamnations à mort, dix-huit condamnations aux travaux forcés arrêtent ces déplorables scènes.

Le ministère s'est fortifié en remplaçant M. Martin du Nord par M. Hébert, M. Lacave-Laplagne par M. Dumon, en s'adjoignant MM. Jayr, de Montebello et le général Trézel il se montre décidé à punir tous les actes de malversation qu'on lui signale. Deux anciens ministres, deux Pairs de France, le général Cubières et

¹ Ce gouvernement auquel on reprochait d'avoir une politique à outrance, hésitait à se défendre même contre d'implacables ennemis. Sa main pleine de vérités s'ouvrit néanmoins un peu, et en laissa tomber quelques-unes. Elles aidèrent le public à démasquer quelques-uns de ces Catons... L'un (M. Corne) disait dans sa circulaire : *J'ai vu de près le mal qui mine notre gouvernement et notre société c'est le trafic honteux des consciences...* Celui-là avait demandé à un seul ministère, celui des finances, trente-cinq places, dont une recette particulière pour son frère... Un autre qui tenait le même langage, avait demandé 304 places ou faveurs. Un troisième député (M. Havin) alla bien plus loin, il avait obtenu trente-cinq places ou décorations, et il demanda une enquête électorale, afin de dévoiler le système de corruption pratiqué par le gouvernement de Louis-Philippe. Un homme engagé dans cette voie de sincérité devait naturellement la parcourir jusqu'au bout ce député signa, le 22 février 1848, la demande de mise en accusation des ministres. (Cassagnac tome I, p. 97.)

M. Teste, ce dernier président de chambre à la Cour de cassation, et grand-officier de la Légion d'honneur, sont soupçonnés, l'un d'avoir tenté de corrompre, l'autre de s'être laissé corrompre dans l'intérêt d'une compagnie industrielle. Aussitôt, malgré le prestige dont ils sont entourés, le gouvernement les défère à la Cour des Pairs, qui les condamne et les dégrade. Louis-Philippe s'est montré grand justicier pour affronter le scandale d'un tel procès, il a fallu au roi, à ses ministres, la volonté énergique et presque l'audace du bien. Mais on est arrivé à cette heure où les actions les plus estimables tournent au préjudice de la cause que la fortune va trahir ; une partie du public n'en conserve pas moins une impression malsaine, se laisse gagner par l'indifférence, le trouble et l'inquiétude.

Presque au même moment, un horrible crime vient accroître l'émotion populaire. Le 18 août, la duchesse de Praslin, fille du maréchal Sébastiani, a été assassinée dans sa chambre avec une atrocité inouïe. Toutes les circonstances du crime dénoncent son auteur c'est le duc de Praslin, promu à la pairie deux années auparavant il prévient une condamnation inévitable en s'empoisonnant. Mais la Cour des Pairs veut faire tout son devoir et plus que son devoir, la mort du duc et pair ne la désarme pas. Bien que dans notre droit actuel on ne fasse plus le procès à la mémoire du mort, elle fait précéder l'arrêt par lequel elle se dessaisit d'un rapport qui est une nouveauté dans les fastes judiciaires elle frappe moralement l'homme qui, par un suicide, s'est soustrait à la vindicte publique, elle le suit dans la tombe pour le condamner et le flétrir, faisant ce qu'aucune juridiction n'eût osé faire, et prouvant que le privilège d'être jugé par ses pairs, ne peut, dans une semblable circonstance, aboutir qu'à un châtement sévère.

C'est ensuite un trafic d'emplois de finances dans lequel se trouve engagé, sans y avoir aucun intérêt personnel, M. Génie, secrétaire de M. Guizot. Cet abus que M. Dupin qualifiait de *stellionat*, de *simonie politique*, date de la Restauration, non pas avoué, mais pratiqué et toléré sous divers ministères plusieurs arrêts de cours souveraines ont déclaré licites et valables ces transactions pécuniaires entre les titulaires qui donnaient leur démission et les prétendants qui espéraient obtenir l'investiture du gouvernement. Averti par l'explosion du sentiment public, M. Guizot se hâta de proposer un projet de loi qui interdisait à l'avenir, et frappait de peines positives tout marché semblable. Au milieu des attaques ardentes de l'opposition, il fit entendre à la tribune ces belles paroles : *Nous ne sommes pas les premiers à être calomniés et injuriés indignement ; nous n'avons pas cet honneur des hommes à côté desquels nous serions heureux et fiers d'être nommés un jour ont été tout aussi calomniés, tout aussi injuriés, et aussi injustement, dans leur personne comme dans leur politique. Le plus grand homme des États-Unis d'Amérique, Washington, a été accusé d'avoir vendu son pays à l'Angleterre on imprimait de prétendues lettres apportées comme preuves de cette accusation... Nous croyons trop vite à la corruption, et nous l'oublions trop vite. Nous ne savons pas rendre assez justice aux honnêtes gens, et nous ne faisons pas assez justice des malhonnêtes gens. Je voudrais que nous fussions un peu moins empressés dans notre crédulité au mal avant de le connaître, et un peu plus persévérants dans notre réprobation du mal quand nous le connaissons. Soyons moins soupçonneux et plus sévères. Tenez pour certain que la moralité politique s'en trouvera bien. Fatiguée de toutes ces récriminations, de ce déluge d'imputations contre des ministres que leur intégrité connue défendait de tout soupçon, la Chambre vota par 225 voix contre 106, un ordre du jour motivé dans lequel elle se déclarait satisfaite des explications données par le gouvernement.* L'opposition crut se venger en infligeant aux

ministériels le surnom de *satisfaits*, qui remplaça ceux de *pritchardistes*, de *conservateurs-bornes*.

Signalons encore des désordres dans l'administration de la guerre et de la marine, aussitôt punis que connus, de nombreux sinistres sur mer, le suicide d'un de nos plus habiles diplomates, le comte Bresson, la folie du comte Mortier, ambassadeur de France à Turin, la mort de madame Adélaïde, sœur du roi, princesse d'une intelligence virile¹, que Louis-Philippe aimait profondément et consultait sur les choses de l'État. Elle mourut le 31 décembre, à temps pour ne pas voir la chute du trône, l'exil, la ruine de tous les siens.

Les esprits étaient violemment agités dans tous les sens l'indifférence ou le libéralisme excessif de l'autorité permettait la propagation du socialisme ; on laissait toute liberté de parler et d'écrire à d'audacieux sophistes, Considérant, Cabet, Pierre Leroux, Proudhon. Louis Blanc, Michelet, A. Esquiros publiaient leurs histoires de la Révolution française, véritables apologies de la Terreur. Dans les villes, les sociétés secrètes s'efforçaient d'embrigader les ouvriers, dans les campagnes mêmes jusque-là si calmes on excitait les pauvres contre les riches, les paysans contre les bourgeois². Le *Journal des Débats*, le plus fidèle défenseur

¹ De bons esprits ne partageaient pas le quiétisme du comte Duchâtel, écrivant à M. Dupin au mois d'août 1847 : il n'y a rien de nouveau, c'est le moment où tout dort. Dans une lettre du mois de juillet, le vicomte de Launay résumait en ces termes l'impression des pessimistes : Oh ! que c'est ennuyeux encore des révolutions Depuis quinze jours, on n'entend que des gémissements politiques, des impressions sinistres ; déjà les voix lugubres prononcent les mots fatals, les phrases d'usages, formules consacrées, présages des jours orageux. L'horizon s'obscurcit ! — Le danger est imminent ! — Une fête sur un volcan ! Nous sommes à la veille de grands événements ! Tout cela ne peut finir que par une révolution ! Les uns, précisant leur pensée, disent nous sommes en 1830 ! Les autres, renchérissant sur la prédiction, s'écrient que dites-vous ? bien plus, nous sommes en 1790 ! Et empruntant à l'histoire moderne son jargon agréable, ils ajoutent : Peut-être faudra-t-il un 31 Mai pour renverser le 29 Octobre... Puis les philosophes reprennent : les ultra-bourgeois perdront la royauté de Juillet, comme les ultra-gentilshommes ont perdu la royauté et la Restauration. Ensuite, attaquant les ambitieux en général, le ministère en particulier auquel il reproche son immobilité, son exclusivisme, son esprit de coterie, l'écrivain développe ses paradoxes humoristiques : Le grand malheur de notre temps, c'est que tous nos ambitieux aiment le pouvoir pour lui-même et le pouvoir est la seule chose dans ce monde qui ne gagne pas à être aimée ainsi... Monter sur le faite, non pas pour y voir de plus haut et de plus loin le destin des hommes, mais pour y languir oisif, pour s'y pavaner niaisement, c'est une ambition d'infirmités que nous ne pouvons pas comprendre. Quoi ! vous voulez la force et vous n'avez rien de difficile à accomplir ! Vous voulez l'éclat et vous n'avez rien de beau à faire briller au jour !... Vous voulez être ministres et vous ne tenez pas à être d'illustres ministres, comme Sully, Richelieu, Colbert ! Vous vivez par eux (les députés) et pour eux ; leur plaisir est toute votre force ; les affaires sont faites en leur nom ou plutôt ne sont pas faites en leur nom. Vous ne décidez aucune chose, pour les nourrir d'espérances, tous et toujours ! Vous appliquez avec conscience ce beau système de coquetterie ministérielle, de minauderie administrative, que M. Villemain appelait, il y a une vingtaine d'années, si spirituellement et si plaisamment : *Le grand système du bec dans l'eau*. Et au sujet des banquets : Étrange manière de mûrir les idées ! Quand une idée est trop lente à germer, on se réunit et l'on mange du veau froid en son honneur, comme dit A. Karr. Le veau froid est l'aliment de la politique moderne. Le peuple qui meurt de faim, se sent rassasié dès que ses amis mangent du veau froid en son nom.

² Au commencement de l'année 1847, mon ami Romieu, envoyé préfet à Tours, y trouva M. Considérant prêchant le fouriérisme à la mairie. Il fait vite connaître cette situation et ces dangers au ministre de l'intérieur mais M. Duchâtel se met presque à rire : Parlons

du gouvernement constitutionnel, publiait en feuilletons les romans socialistes d'Eugène Sue, et ses lecteurs associaient dans leur admiration M. Guizot et l'auteur des *Mystères de Paris*. Cette imprudence est constatée en ces termes par un écrivain révolutionnaire : 1845 fut l'époque où la critique de la société réelle et le rêve d'une liberté idéale atteignirent dans la presse le plus haut degré de liberté. C'était le temps de dire tout ce qu'on pensait. On le devait parce qu'on le pouvait. Le pouvoir, du moment qu'elles ne révélaient aucune application d'actualité politique, s'inquiétait peu des théories, et laissait chacun construire la cité future, au coin de son feu, dans le jardin de son imagination... Les journaux conservateurs devenaient l'asile de tous les romans socialistes.

Le cabinet avait toute la confiance du roi, mais il rencontrait des désapprobateurs, des mécontents à la cour, et jusqu'au sein de la famille royale. Le prince de Joinville avait été envoyé en Afrique à cause de son opposition on lui attribuait cette parole on nous mène à une révolution. Dans une lettre écrite le 7 novembre au duc de Nemours, et publiée par l'*Akhbar*, journal d'Alger, ce prince s'abandonnait aux plus sombres pressentiments¹. Quelques nuages s'élevèrent entre MM. Guizot et Duchâtel ce dernier avait blâmé la conclusion des mariages espagnols, et manifesté l'intention de donner sa démission ; il se décida à rester pour ne pas désorganiser le ministère et la majorité.

Depuis longtemps la présidence du conseil n'était plus entre les mains du maréchal Soult qu'une distinction purement honorifique et la direction réelle du cabinet appartenait à M. Guizot : le titre était d'un côté, l'autorité de l'autre. En 1847, le maréchal se retira, et pour lui donner une marque éclatante d'estime et de reconnaissance, le roi lui conféra le titre de maréchal général de France, sorte de connétablie nominale, accordée autrefois à Turenne, à Villars, au maréchal de Saxe. M. Guizot devint président du conseil le 19 septembre 1847.

La campagne des banquets avait commencé l'instigateur de la coalition de 1839, M. Duvergier de Hauranne, avait encore fomenté cette nouvelle coalition. L'opposition dynastique fit des ouvertures aux républicains du *National*. Elle apportait l'autorité morale, ceux-ci avaient l'activité, la violence qui égare les

de choses sérieuses, répondit-il à mon ami Romieu. Que deviennent, pour l'avenir, les chances électorales de MM. Crémieux et Ferdinand Barrot, les seuls députés de l'opposition de votre département ? Rencontrant son ancien camarade de l'Ecole polytechnique et alors son collègue, le préfet M. Jayr, Romieu lui raconte ce qui vient de se passer : Mais moi aussi, répondit M. Jayr, j'ai voulu parler au ministre des nouvelles doctrines sociales qui menacent le gouvernement, qui menacent la société, et l'on m'a ri au nez. (Véron, *Mémoires d'un bourgeois de Paris*.)

¹ Le roi est inflexible, écrit le prince, il n'écoute plus aucun avis, il faut que sa volonté l'emporte sur tout... Il n'y a plus de ministres, leur responsabilité est nulle, tout remonte au roi... Il est habitué à gouverner, et il aime à montrer que c'est lui qui gouverne. Son immense expérience, son courage et ses grandes qualités font qu'il affronte le danger audacieusement, mais le danger n'en existe pas moins. On dira que le gouvernement constitutionnel est particulièrement établi pour éviter cette alternative de voir le trône occupé par un homme trop jeune ou trop vieux, pour calmer ce que les souverains ont de trop ardent ou suppléer à ce qui leur manque... Ces malheureux mariages espagnols, nous n'avons pas encore épuisé le réservoir d'amertume qu'ils contiennent... Le gouvernement personnel était si peu une réalité, et les ministres étaient si peu des ministres de paille, que dès l'origine de la campagne des banquets, le roi insista vainement auprès d'eux pour qu'ils ne permissent pas cette démonstration seditieuse ; de même il réclama plusieurs fois un effectif de quarante-quatre mille hommes à Paris, et on ne lui en donna que trente mille.

esprits et enflamme les passions ; ils s'empressèrent d'accepter l'alliance. Le programme d'action commune devait être celui-ci une réforme pour éviter une révolution. On laissait à chaque réunion le soin de régler les toasts ; celui du roi ne fut ni exclu ni imposé. Il n'y eut de part et d'autre aucune surprise, écrit M. Elias Regnault. Les radicaux disaient à MM. Odilon Barrot et Duvergier de Hauranne : aujourd'hui notre but unique est de vous faire arriver au pouvoir, et pour cela, nous nous maintiendrons dans le cercle légal ; mais une fois obtenues les réformes qui s'accordent avec notre triomphe, nous nous réservons de demander au delà. Nous ne transigeons avec aucun de nos principes ; nous faisons seulement trêve à quelques exigences qui seraient aujourd'hui inopportunes, mais que nous nous promettons de faire valoir plus tard. Notre alliance doit cesser avec votre victoire alors nous nous retrouverons en face de vous. Le pacte fut conclu en ces termes et accepté sans restriction.

Les républicains se montraient plus clairvoyants que ces dynastiques qui *abandonnaient l'arbre pour le fruit, servaient à jeter des fleurs sur l'abîme et à rassurer l'opinion publique*¹. Les premiers pressentirent qu'on leur livrait la monarchie. Sortis de chez M. Odilon Barrot, écrit Garnier-Pagès, les membres radicaux marchèrent quelque temps ensemble. Arrivés sur le boulevard, à la hauteur du ministère des affaires étrangères, ils allaient se séparer. Ma foi, dit en ce moment M. Pagnerre, je n'espérais pas pour nos propositions un succès aussi prompt et aussi complet. Ces messieurs voient-ils bien où cela peut les conduire ? Pour moi, je confesse que je ne le vois pas clairement ; mais ce n'est pas à nous radicaux de nous en effrayer. Vous voyez bien cet arbre, reprit alors M. Garnier-Pagès eh bien, gravez sur son écorce le souvenir de ce jour ; ce que nous venons de décider, c'est une révolution.

Seuls parmi les membres de l'opposition dynastique, MM. Thiers et Dufaure, tout en approuvant la campagne des banquets, ne jugèrent pas convenable de s'y associer personnellement ils se défiaient de leur popularité ou se trouvaient trop rapprochés du pouvoir pour lui livrer un pareil assaut.

Le premier banquet eut lieu le 9 juillet 1847 au Château-Rouge mille électeurs parisiens et quatre-vingts députés y assistaient. L'acte le plus significatif de la réunion fut l'omission du toast au roi c'est ce qu'on appelait réserver les opinions individuelles afin d'éviter les querelles sur l'avenir de l'enfant à naître, avant de l'avoir mis au monde.

Cette manifestation se répéta dans les départements à mesure que les banquets se succédaient de ville en ville, les discours devinrent plus audacieux, plus menaçants. Vainement M. Odilon Barrot se multipliait et s'efforçait d'obtenir que l'agitation ne sortît pas des voies constitutionnelles dans ces agapes révolutionnaires, on ne se contentait plus de proscrire les toasts monarchiques, les toasts libéraux eurent le même sort. A Orléans, Limoges, Autun, Dijon, Lille,

¹ Au lieu de simples réunions en plein air, comme les meetings en Angleterre, ils imaginèrent les banquets politiques, sortes de réunions bachiques, auxquelles on conviait tous les mécontents de tous les partis, les sectateurs de toutes les opinions dissidentes, pour y entendre des discours et y porter des toasts qui excitaient les passions populaires, et qui tous aboutissaient au cri de : Vive la Réforme ! sans expliquer laquelle, ni dire où et quand elle s'arrêterait. (Dupin, tome IV.) Pour les hommes du pays légal, tout se bornait à des questions de personnes. Les passions aveugles dont parla bientôt l'adresse régnaient en effet dans leur cœur. Ainsi que dans la poétique composition d'un artiste contemporain, c'étaient des morts qui combattaient des morts. (Daniel Stern, tome I, p. 29.)

on entendit prêcher la République et le socialisme, prophétiser la révolution ; on glorifia le drapeau rouge, les hommes de la Convention et de la Terreur. A Lille notamment, M., Odilon Barrot se trouva en face de Ledru-Rollin, et signifia sa résolution de ne point paraître au banquet, si le toast : *Au roi constitutionnel !* ne précédait tous les autres c'était une garantie contre les violences que la présence inattendue de l'orateur radical faisait pressentir. Le débat s'engagea, la lutte fut vive, M. Barrot et ses amis reconnurent, à leur grande surprise, qu'ils n'avaient pas la majorité, et se retirèrent. *M. Odilon Barrot a beau faire, disait un républicain, il n'arrêtera pas le char de la révolution, il en sera écrasé*¹. Il devenait de plus en plus évident que les dynastiques seraient les instruments et les dupes de leurs alliés, que les Girondins cédaient la place aux Montagnards. *La réunion de Dijon, écrit Daniel Stern, déchira le tissu d'équivoques dont on s'était enveloppé un moment, et laissa voir au pays deux partis inconciliables, plus hostiles l'un à l'autre qu'ils ne l'étaient tous deux au ministère. On aperçut clairement deux volontés opposées, dont l'une prétendait affermir la royauté en l'éclairant, dont l'autre visait droit et juste au renversement de la monarchie.*

M. de Lamartine avait refusé d'assister aux banquets réformistes, parce qu'il voulait avoir le sien au banquet de Mâcon, on l'entendit avec surprise réclamer le suffrage universel, la liberté de la presse, prédire la *révolution de la conscience publique, la révolution du mépris*. L'illustre poète venait de publier son *Histoire des Girondins*, véritable panégyrique de la Terreur. Écrit avec tout l'éclat d'une langue imagée, répandu par des éditions populaires, ce livre eut un retentissement électrique dans la France entière ; on lut ces pages pathétiques, où l'écrivain sonne en quelque sorte le tocsin de la guerre civile, où il parle des idées révolutionnaires comme s'il avait trouvé le moyen de les appliquer sans orages, sans crimes ; on s'enivra du poison présenté sous des formes si séduisantes. L'auteur a tour à tour le langage d'un girondin, d'un montagnard, parfois même d'un royaliste ; il oublie que l'historien doit avoir une conscience, que son rôle n'est pas celui du miroir qui reflète les objets, mais celui du juge qui voit, écoute et prononce. En 1847, on ne savait pas l'apprécier avec calme ; on portait aux nues ce magicien de la plume, ou l'on s'indignait contre lui. *Avant de frapper le dernier coup en faveur de la révolution comme député, il l'avait préparée comme écrivain*².

Poète lyrique incomparable, orateur de premier ordre, M. de Lamartine n'a ni l'impartialité de l'historien, ni les qualités ou même les défauts qui constituent l'homme politique. Il a toujours les yeux fixés vers l'idéal, ce n'est pas un homme qui sent, il imagine ses sentiments, et il lui est arrivé d'écrire *qu'il avait toujours jugé et apprécié les événements d'après la forme dans laquelle ils pouvaient être racontés* : il se peint tout entier dans ce passage. Pour lui, la forme emporte le fond il confond la religion, la philosophie, la politique, l'histoire il les habille, les idéalise, les transforme au gré de sa puissante imagination.

¹ Ledru-Rollin se consola de la retraite de M. Barrot en jouant sur son nom, et en disant que c'était un barreau dans la *roue*. — M. Duvergier de Hauranne organisait la pensée des banquets, M. Thiers n'y assistait pas, M. Ledru-Rollin les envahissait, et M. Odilon Barrot y était calomnié.

² M. de Lamartine semble dire que si la Révolution a été cruelle et imparfaite, c'est que malheureusement elle a été accomplie par des hommes. Eh bien voyez comme nous sommes inintelligent et sottement borné nous ne voudrions pas d'une révolution qui serait accomplie par des anges ; il y en a eu autrefois, elle a produit l'enfer, et rien que cela suffit pour nous donner des préventions invincibles. (Vicomte de Launay.)

C'est sans doute en songeant à lui que Metternich a dit que nous étions une nation d'artistes, de dramaturges, bien moins révolutionnaires au fond que littéraires.

Par une bizarrerie commune à beaucoup d'hommes, M. de Lamartine voulut devenir ce que son génie lui interdisait d'être précisément un homme d'État. Il mettait ses œuvres politiques bien au-dessus de ses vers, et traitait ceux-ci comme des distractions de sa jeunesse. *J'ai l'instinct des masses*, écrit-il en 1828, *voilà ma seule vertu politique je sens ce qu'elles sentent et ce qu'elles vont faire, même quand elles se taisent*. Dans les premiers temps de sa députation, il combat sous le drapeau du parti conservateur, qui se proposait une perpétuelle transaction entre l'ordre et la liberté, entre les droits du peuple et ceux des princes tantôt il appuie la loi contre les associations, et soutient, avec le ministère Molé, la prérogative royale ; tantôt il combat les lois de Septembre, les fortifications de Paris, et parle en faveur de la régence maternelle qu'il fera si tragiquement échouer en 1848. La Chambre écoute avec surprise cette parole inspirée, éclatante jusqu'à l'éblouissement, ces hymnes éloquentes où la pompe des mots et des épithètes dissimule souvent l'absence des idées positives elle se laisse charmer, sinon convaincre par cet orateur aux proportions grandioses, qui a tout ensemble l'allure d'un prophète, d'un barde et d'un chevalier. On peut déjà lui appliquer ce mot qu'il a écrit pour peindre Vergniaud : *Sa parole flottait comme son âme*, tant la nature morale de ce conservateur radical est le résultat de toutes les antithèses.

Il a conquis une position considérable dans le centre droit, mais la patience lui échappe en 1841, il sollicite vainement la présidence de la Chambre, ne peut supporter un ajournement, s'indigne contre ces députés qui semblent méconnaître son génie, et se défie de ses aspirations nuageuses, de la mobilité de son esprit. Ce grand seigneur de la pensée, cet aristocrate d'origine et de sentiment a une personnalité dominatrice et intraitable. Lamartine, cette *abeille de la politique*, s'enrôle soudain dans les rangs de l'opposition dynastique¹, et c'est alors qu'il prononce cette parole orgueilleuse et frivole la France s'ennuie. La gauche monarchique l'accueille froidement, se montre peu disposée à livrer ses troupes au nouveau général qui s'offre pour les conduire elle accepte son concours, non sa direction, elle le prône, le couvre de fleurs dans ses journaux, mais le tient à distance la gauche républicaine observe la même réserve. Lamartine s'isole alors des partis, se pose en solitaire, en génie incompris de la politique, marche à la conquête de l'inconnu, remettant en honneur les hommes et les choses de 1793, évoquant les fantômes de la révolution. Il a l'orgueil de ses idées, il se croit le soldat de Dieu. Il écrit en 1846 : *Le roi est fou, M. Guizot est une vanité enflée, M. Thiers une girouette, l'opposition une fille publique, la nation un Gêronte. Le mot de la comédie sera tragique pour beaucoup ; la politique éreintée m'ennuie*.

Aux affaires, M. de Lamartine n'a été qu'un poète politique la République lui apparut comme un grand drame où il devait jouer le premier rôle, et c'est ainsi qu'il répondait en 1848 à une députation d'étudiants : *Eh que faisons-nous donc, que fait aujourd'hui notre pays, si ce n'est la plus sublime de toutes les poésies ?* Comme le dit M. Cuvillier-Fleury, il n'a été, le 24 février, que le ministre étourdi et présomptueux du hasard, il n'a pas gouverné, il a chanté. Tu n'es qu'une lyre, va chanter lui criait un ouvrier à l'Hôtel de Ville. C'est lui qui se vantait d'avoir

¹ Lamartine est une comète dont on n'a pas encore calculé l'orbite, disait M. Arago.

donné à M. Cabet l'idée de son Icarie, qui fondait des *clubs bien intentionnés*, soutenait Caussidière, parlementait avec Blanqui et appelait cela *conspirer avec la foudre*, lui qui disait à ses collègues : *chaque fois qu'un courrier m'arrive, et que j'entre ici pour vous entretenir de nos affaires extérieures, je vous apporte un pan de l'Europe*. Cherchant avec courage, sinon avec logique, à réparer le mal qu'il avait causé, luttant au nom de la République modérée contre la République violente, il put un instant se croire maître des destinées de la France, et l'on rapporte qu'après sa multiple élection à la Constituante, ce sublime voyageur de nuages, ce superbe rêveur s'écria Me voilà donc aussi grand que César ou Alexandre Mais il passa comme un météore qui brille et disparaît aussitôt dans la nuit il tomba .tout d'une pièce pour ne plus se relever, sa chute fut aussi profonde que son élévation avait été inattendue et improvisée.

CHAPITRE XXXI

LE BANQUET DU XII^e ARRONDISSEMENT

Caractère superficiel et factice de l'agitation des banquets. Le discours de la Couronne les passions ennemies ou aveugles. — Discussion de l'adresse MM. Thiers, Lamartine, Montalembert, Tocqueville, Duvergier de Hauranne, Hébert. — Amendements de MM. Desmousseaux de Givré et Sallandrouze de Lamornaix leur rejet. — Promesses de M. Guizot. — Réunions de l'opposition monarchique et républicaine. Compromis entre les délégués du ministère et ceux de l'opposition. — M. Marrast rédige le programme d'une grande manifestation populaire. Le gouvernement déclare qu'il s'y opposera. — Les dynastiques renoncent au banquet. Conciliabule des républicains radicaux dans les bureaux du journal la Réforme. — Jugement de M. Guizot sur Louis-Philippe. — Optimisme du gouvernement ses moyens d'action. — Faiblesse numérique du parti révolutionnaire.

Nous venons de signaler une des causes principales et directes de la révolution de Février la campagne des banquets, l'alliance des dynastiques avec les radicaux ; ce qui suit va nous révéler les trois autres causes immédiates de la catastrophe Paris révolutionnaire, la garde nationale, le refus de la royauté d'user de son droit, d'accomplir son devoir de légitime défense.

L'agitation des banquets n'avait communiqué à la nation qu'une fièvre factice et trompeuse, un mécontentement de paroles et de parade. Paris, les grandes villes, étaient réformistes, mais la plupart des électeurs ruraux n'attachaient aucune importance aux griefs de l'opposition leur bon sens, leur honnêteté s'indignaient de ces tristes compromis. On ne saurait croire, dit Elias Regnault, secrétaire du comité directeur de Paris, combien l'agitation des banquets fut superficielle et factice il faudrait, pour cela, consulter les correspondances du comité central. On y verrait quelles difficultés présentait l'organisation des banquets de province... Le nombre total des convives, dans tous les banquets réunis, n'atteignit pas le chiffre de 17.000, y compris Paris et Rouen, qui y figuraient pour 2.000. A la fin de l'année, ce moyen était tellement usé, que le comité central ne voulut d'abord prendre aucune part à la formation du banquet projeté dans le premier arrondissement de Paris.

Malgré l'avis de Louis-Philippe¹ et les lois en vigueur, le cabinet avait résolu de laisser son cours à la liberté de réunion, d'attendre que le sentiment de la résistance s'éveillât en faveur de l'ordre menacé ; mais il se devait à lui-même de relever le gant, de faire tenir à la couronne un langage digne et ferme, lorsque l'opposition annonçait le projet de clore sa campagne par un solennel banquet. Le discours du roi (28 décembre) promettait la réduction du prix du sel et de la taxe des lettres, des lois sur l'instruction publique et les bois communaux, plusieurs autres projets de lois civiles et économiques il se taisait sur la réforme, et, faisant allusion à la coalition, il la condamnait en ces termes : *Au milieu de l'agitation que fomentent des passions ennemies ou aveugles, une conviction m'anime et me soutient c'est que nous possédons dans la monarchie constitutionnelle, dans l'union des grands pouvoirs de l'État, les moyens assurés de surmonter tous les obstacles et de satisfaire à tous les intérêts moraux et matériels de notre chère patrie.*

La majorité conservatrice se prononça avec énergie dans le vote des deux adresses celle des Pairs fut votée le 18 janvier par 144 boules blanches contre 23 noires celle des députés, le 12 février, par 241 blanches contre 3 noires.

La lutte fut violente, passionnée, la politique extérieure et intérieure du gouvernement incriminée avec une véritable fureur. *Certes, s'écria M. Thiers, je ne suis pas radical, mais je suis du parti de la révolution en Europe. Je souhaite que la révolution soit dans la main des modérés mais quand elle passerait dans la main des hommes qui ne sont pas modérés, je ne quitterais jamais pour cela la cause de la révolution.* Et il ajouta ces paroles plus sages : *Les traités de 1815, il faut les respecter et les détester...* M. de Lamartine à son tour : *Le jour où vous avez engagé votre politique en Espagne, tout a été à contresens dans vos actions ; il a fallu que la France, à l'inverse de ses traditions, en opposition à*

¹ On lira avec fruit les belles études de M. Cuvillier-Fleury sur Louis-Philippe, dans les Portraits politiques et révolutionnaires. *Le roi n'était ni chimérique, ni aventureux, ni déclamateur, ni romanesque ; il avait une répugnance naturelle et invincible pour les utopies. Non qu'il aimât à rester en arrière, pendant que le siècle aimait à marcher. Il se sentait perfectible et il s'en vantait. Il avait eu, au début de sa carrière, la double école de la guerre et de l'exil. Aujourd'hui il avait celle du trône, et il y faisait chaque jour son éducation. — Je sens que depuis dix ans j'ai beaucoup gagné, disait-il en 1840 à un de ses conseillers les plus fidèles, à M. de Montalivet... Il disait un jour : Les Français croient avancer parce qu'ils courent ils ne savent pas que dépasser le but, c'est faire moins que l'atteindre. Il savait attendre ; et même il savait céder, ce qui est la moitié du mérite d'un roi constitutionnel. Mais il en avait un autre, il résistait. Sa patience n'était pas celle du dieu Terme, et quoiqu'il eût dit : Mon premier ministre c'est le temps, il ne refusait pas la lutte, on pouvait même dire qu'il l'aimait. Ce n'est rien de résister à ses adversaires, disait-il, tout le monde sait cela, il faut savoir résister à ses amis... je suis l'homme de mon temps, mais je sers le bon génie de ma nation contre le mauvais. Le mauvais génie s'est vengé. Nous n'aurions qu'une réserve à émettre sur les jugements de l'éminent écrivain lorsqu'il parle de l'impopularité du roi dans les dernières années du règne, il se place, selon nous, au point de vue exclusivement parisien et non au point de vue français, comme si la nation tout entière était contenue dans la capitale, et comme s'il approuvait le mot de Henri Heine : Ce que pense la province importe aussi peu que ce que pensent nos jambes... les gens que j'ai trouvés en province me font l'effet des bornes milliaires qui portent sur le front leur éloignement de la capitale.*

tous ses intérêts, devînt gibeline à Rome, sacerdotale à Berne, autrichienne en Piémont, russe à Cracovie, française nulle part, contre-révolutionnaire partout¹.

A la tribune de la Chambre des Pairs, à la tribune de la Chambre élective, on a signalé l'agitation des esprits. Le club des Jacobins est déjà rouvert, dit Montalembert, non pas dans la rue, non pas dans le fait, mais dans les esprits, dans les cœurs. Aux yeux de M. de Tocqueville, l'instinct de l'instabilité, ce sentiment précurseur des révolutions, et qui quelquefois les fait naître, ce sentiment existe à un degré très grave dans le pays. N'aperçoit-on pas le sol qui tremble de nouveau ? Un vent de révolution souffle, la tempête est à l'horizon.

Le débat sur les mots de *passions ennemies ou aveugles* a été plus brûlant encore, plus rempli de personnalités. M. Duvergier de Hauranne l'a ouvert par une sorte d'appel au peuple, il a parlé, non en accusé qui se défend, mais en accusateur qui attaque. Au delà, au-dessus de la Chambre, il invoque le pays près duquel la minorité a toujours le droit de se pourvoir il ne vient pas plaider devant la majorité contre le ministère, mais contre le ministère et sa majorité qu'il accuse de vouloir mettre la minorité en jugement. Il rappelle ces paroles de Pitt, disant en plein Parlement, que la Chambre des Communes était mère et fille de la corruption, celles de M. Guizot, écrivant en 1820, que le gouvernement représentatif était devenu le manteau sous lequel de misérables coteries faisaient leurs affaires personnelles, en paraissant faire celles de la France. Il accuse le cabinet de fonder sur des passions basses et cupides tout l'espoir de sa domination, de fournir par ses actes aux partis extrêmes le point d'appui, le levier qui leur manque.

Après cet orateur, MM. Rouland, Crémieux, Malleville, Duchâtel, Odilon Barrot, Ledru-Rollin, Hébert, Dumon, Guizot, prennent tour à tour la parole pour ou contre les banquets. Les ministres annoncent leur intention d'interdire le banquet du douzième arrondissement ; ils invoquent les lois de 1790, 1791, les arrêtés consulaires de l'an VIII et de l'an IX, la pratique constante de l'administration, avant comme après 1830. Le garde des sceaux démontre qu'on a abusé de la tolérance du gouvernement, il espère qu'on ne continuera pas les banquets. Vous avez tort d'en douter, s'écrie M. Odilon Barrot, et un instant après, il ajoute : Mais Polignac et Peyronnet n'ont pas parlé ainsi ! Et lorsque au milieu d'un tumulte indicible, M. Hébert déclare que le cabinet fera son devoir : Nous acceptons la menace ! s'exclame la gauche qui se lève tout entière de ses bancs.

¹ Pour l'histoire des derniers jours de la monarchie de Juillet, on peut consulter avec fruit : Guizot, tome VIII ; Dupin, tome IV ; Odilon Barrot, tome Ier ; Granier de Cassagnac, tome Ier. *Annuaire Lesur*, année 1848. — *La duchesse d'Orléans*, par Madame d'Harcourt, née Saint-Aulaire. — Créteineau-Joly, tome II. — Elias Regnault, *Histoire de huit ans*, tome III et *Histoire du Gouvernement provisoire*. — Sauzet, *La Chambre des députés et la révolution de Février*. — Trognon, *Vie de la reine Marie-Amélie*. — Dauban, *Histoire du règne de Louis-Philippe Ier*. — Montalivet, *Rien ; La liste civile*. — Vitet, *Le comte Duchâtel*. — A. Damas, *Histoire de la vie politique et privée de Louis-Philippe*. — Saint-Amand, *Le drame aux Tuileries*. — Lucien de la Hodde, *Histoire des sociétés secrètes*. — Chenu, *Les Conspirateurs. Histoire des Montagnards*. — Eugène Pelletan, *Histoire des trois journées*. — E. Lemoine, *L'abdication de Louis-Philippe racontée par lui-même*. — Garnier-Pagès, *Un épisode de la révolution de 1848*. — Les livres de Lamartine, Gradis, Victor Pierre, Garnier-Pagès, Daniel Stern sur la république de 1848. — Collection du *Moniteur*. — Jules Ducamp, *Histoire de l'armée et de tous les régiments*. — Véron, *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, tomes III, IV et V. — L'ouvrage de M. Senior déjà cité et résumé dans le *Correspondant* par M. Langlois, etc.

Le défi est échangé, le duel paraît inévitable les paroles de M. Odilon Barrot — celui-ci l'écrit en propres termes — sont comme le coup de tocsin qui annonce l'incendie. La question de droit disparaît il n'y a plus en présence que l'attaque matérielle et la résistance.

Un instant on a pu croire que les choses changeraient de face trois amendements ont été déposés par des conservateurs progressistes, MM. Darblay, Desmousseaux de Givré et Sallandrouze de Lamornaix celui de M. Desmousseaux de Givré fait disparaître de l'adresse toute censure de la minorité par la majorité. Le débat se ranime avec une nouvelle vivacité il amène à la tribune MM. de Morny, Vitet, Dufaure, Duchâtel, de Rémusat, Lamartine. Cette urne contient la loi, dit Lamartine, mais elle ne renferme pas l'opinion cette opinion qui est l'air vital du gouvernement représentatif et dont on ne peut comprimer les manifestations sans asphyxier la Constitution. Vous voulez mettre la main de la police sur la bouche du pays. Souvenez-vous du jeu de Paume ! — Allons donc ! murmure dédaigneusement le centre. — Le jeu de Paume, reprend l'orateur, est un lieu de réunion fermé par l'autorité, rouvert par la nation !

La Chambre est profondément remuée, l'anxiété se peint sur tous les visages. Une première épreuve reste douteuse. Les républicains sont plus émus que les dynastiques l'adoption de l'amendement renverserait le ministère, ferait perdre aux passions ennemies le concours des entraînements aveugles. Lorsque, dit M. Marrast, dans cette assemblée de plus de 400 membres, le président, ayant mis aux voix l'amendement de M. Desmousseaux de Givré, où l'existence du ministère était en cause, dit : *L'épreuve est douteuse ! nous avons eu une sorte d'éblouissement, notre sang a reflué jusqu'à notre cœur, un cri involontaire est sorti de notre poitrine suffoquée ils nous échappent !...* Mais au scrutin public une majorité de 228 voix contre 185 maintient les paroles de l'adresse.

Le lendemain, 12 février, M. Sallandrouze de Lamornaix met le gouvernement en demeure de prendre l'initiative des réformes d'autres conservateurs, MM. Clapier, de Morny, l'appuient. Ce dernier ajoute qu'une réforme est devenue nécessaire et qu'il se séparerait à l'instant même du cabinet, s'il le croyait résolu à ne pas la présenter dans la session prochaine. M. Guizot monte à la tribune, et repousse l'amendement, non par des raisons absolues, mais par des motifs d'opportunité. Le ministère croirait manquer à ses devoirs, s'il prenait un engagement pour l'avenir en pareille matière, promettre c'est plus que faire car en promettant, on détruit ce qui est et on ne le remplace pas. Le Cabinet ne méconnaît l'état des esprits, ni dans le pays, ni dans la Chambre ; il reconnaît que les questions de réformes doivent être examinées à fond et vidées dans le cours de la législature. Il les fera lui-même s'il pense pouvoir les accomplir sans briser l'unité du parti conservateur, sinon, il cédera la place à d'autres.

L'amendement de M. Sallandrouze est rejeté par 222 voix contre 189.

Le vertige de la lutte a troublé la raison des dynastiques la déclaration de M. Guizot n'a pas satisfait leurs impatiences, leur amour-propre le cours d'une législature, c'est-à-dire deux années au plus, leur semblent un intolérable délai. Le 13 février l'opposition monarchique et républicaine se réunit, décide que le banquet de Paris aura lieu, qu'elle y assistera en corps, et se réserve d'en fixer à loisir le jour, le lieu, le cérémonial, l'étiquette. Quelques membres lui ont proposé de donner en masse sa démission, de transporter devant les collèges électoraux la question perdue devant les chambres. Seul, M. de Girardin persiste dans son avis et donne sa démission, ne comprenant, dit-il, ni la majorité intolérante, ni la minorité inconséquente.

Aussi bien chaque heure perdue par l'opposition réformiste est une heure gagnée par les révolutionnaires. La fermentation s'accroît dans Paris les dynastiques commencent à redouter l'extrémité à laquelle ils vont en venir 185 députés ont voté l'amendement Desmousseaux de Givré, 94 seulement votent le banquet. On a répandu le bruit que, pour provoquer un mouvement insurrectionnel, certains républicains pensent à faire de leurs alliés des martyrs c'est ainsi qu'aux approches du 10 août, le capucin Chabot a pressé ses collègues de la Montagne de le tuer et de porter son corps sanglant dans les faubourgs de Paris, pour exciter contre la cour la fureur populaire.

Dans les réunions présidées par M. Barrot, le parti de la prudence gagne du terrain, cherche des expédients dilatoires. M. Thiers engage des pourparlers avec quelques amis du cabinet, Veut conjurer par un arrangement amiable les périlleuses conséquences d'un conflit. Il propose une sorte de contrat d'honneur, afin de terminer par les voies judiciaires la controverse élevée entre l'opposition et le gouvernement sur la question du droit illimité de réunion. Le ministère accepte MM. Vitet, de Morny d'une part, MM. Duvergier de Hauranne, de Malleville et Berger d'autre part, se réunissent le 19 février dans un bureau de la Chambre et rédigent un projet d'armistice. Il y aura un simulacre de banquet ; le gouvernement laissera les députés de l'opposition entrer dans la salle et prendre place, le commissaire de police constatera la contravention et sommera la réunion de se dissoudre. M. Odilon Barrot protesterait alors en faveur du droit de réunion, et déclarerait ne céder qu'à la force. Aussitôt les députés donneraient l'exemple en se retirant eux-mêmes ; ils empêcheraient l'intervention irritante de la presse, et attendraient la décision des tribunaux.

Les délégués du cabinet ont stipulé avec des généraux peu maîtres de leur armée, et la transaction du 19 février a pour inconvénient d'empêcher le gouvernement d'arrêter les meneurs républicains, les *fabricateurs d'émeutes*. Ceux-ci n'acceptent pas le compromis, mais ils n'osent le repousser ouvertement ; ils veulent le rendre vain en transportant dans la rue la fermentation révolutionnaire, conserver en même temps le concours apparent des réformistes. Chargé de la rédaction du programme de la réunion du 22 février, M. Marrast fait un véritable appel au peuple ; le 21, le *National*, la *Démocratie pacifique* publient son audacieux manifeste. Le mot de banquet n'est plus employé que pour la forme, il s'agit désormais d'une *grande manifestation populaire*, d'une promenade dans les rues de la capitale en tête marcheront les députés, les pairs de France appartenant à l'opinion réformiste, puis la garde nationale, convoquée solennellement, légion par légion ; après, viendront les députations des écoles, des électeurs et du peuple. Le plan de bataille est complet les commissaires du banquet ont usurpé les droits, le langage de l'autorité, violé les lois sur la garde nationale ce n'est rien moins que la proclamation d'un gouvernement illégal, voulant se placer à côté du gouvernement régulier.

Le ministère comprend le danger des mesures énergiques sont aussitôt adoptées la manifestation, le banquet interdits, la garnison de Paris réunie en armes, la loi sur les attroupements proclamée, une circulaire du préfet de police invite les habitants à s'abstenir de toute manifestation ; on lance vingt-deux mandats d'arrêt contre les principaux auteurs de troubles, mais la plupart se sont cachés, et les mandats ne peuvent s'exécuter qu'en partie.

Le programme du *National* a jeté les députés de l'opposition dans de grandes perplexités. A la Chambre, M. Odilon Barrot déclare qu'il avoue hautement les intentions de cet acte, mais qu'il en désavoue les expressions. Ne grossit-on pas

à dessein la difficulté ? Ne va-t-on pas faire naître les troubles par une compression provocante, sous prétexte de les apaiser ? Il faut s'habituer à ces réunions, et se reposer de tout sur le peuple le plus intelligent du monde. Quant à lui, si le peuple est livré à lui-même, il n'hésite pas à répondre sur sa parole d'honneur de la tranquillité publique. A ces naïvetés présomptueuses, M. Duchâtel répond en homme de gouvernement, de bon sens chargé de l'ordre public, il le maintiendra par tous les moyens qui sont à sa disposition.

Après la séance, les députés réformistes se réunissent chez M. Barrot avec les membres du comité central et quelques journalistes. Une discussion orageuse s'engage. Manquera-t-on au rendez-vous donné au peuple ? Prendra-t-on la responsabilité d'un conflit sanglant ? M. Marrast gourmande ses timides alliés depuis six mois ils agitent les esprits, ils promènent l'indignation de ville en ville, de hameau en hameau, et quand Paris frémissant se remue sous leur souffle, ils prétendent n'être pour rien dans les événements du lendemain ! Ils veulent rejeter sur le ministère la responsabilité des émotions qu'ils ont créées ! Croient-ils que le peuple va s'arrêter, parce qu'ils resteront dans leurs demeures ? Il ne le saura pas, il est impossible qu'il soit prévenu à temps.

Mais le parti de l'abstention l'emporte des républicains, MM. Marie, Bethmont, etc. se joignent à la majorité qui préfère risquer sa popularité que de courir les chances de la guerre civile. Effrayés des projets de leurs auxiliaires, devenus enfin leurs maîtres, les dynastiques battent en retraite, ne veulent plus ni du banquet, ni de la démonstration. Cette résolution est rendue publique dans un article envoyé à leurs journaux.

Presque seul parmi les députés, M. de Lamartine veut marcher quand même : *Le reste*, dit-il, n'est plus dans nos mains, le reste est dans les mains de Dieu !... *La place de la Concorde dût-elle être déserte, tous les députés dussent-ils se retirer de leur devoir, j'irai seul au banquet, sans autre compagnon que mon ombre.*

Presque au même moment, les représentants de la république radicale, les directeurs de la société des Saisons, délibèrent dans les bureaux du journal *la Réforme*. Ils ont été systématiquement exclus des conférences du *National* avec l'opposition dynastique la discorde, des rivalités d'ambition, une polémique acerbe, séparent en deux camps hostiles les partisans de la république bourgeoise et les sectateurs du républicanisme montagnard. *Je crains moins la différence de vos opinions que la ressemblance de vos ambitions*, disait Béranger à Marrast¹. Des écrivains radicaux assurent que ce dernier, très agressif dans la forme contre le gouvernement, inclinait sensiblement vers une entente avec M. Thiers. En tout cas, les républicains de principes se défiaient de M. Marrast, *l'aristocrate du National*, que l'on appela depuis le Marquis, le Gondi de la République.

Dans cette réunion, les uns jugeaient l'occasion favorable pour tenter une prise d'armes ; d'autres, Louis Blanc, Ledru-Rollin, Flocon, trouvaient les chances trop inégales, ne voyaient dans tout cela qu'un coup de police, se montraient presque violents de modération. Si, dirent-ils, les patriotes descendent demain, ils seront écrasés infailliblement, et la démocratie sera noyée dans le sang. La garde nationale, qui a traîné son uniforme de banquet en banquet, les mitraillera avec l'armée. Sommes-nous en mesure ? Avons-nous des armes, des munitions, des

¹ Au moment de la révolution de Février, M. Marrast était sur le point de se battre en duel avec M. Ledru-Rollin.

hommes organisés ? Le parti de la prudence est le plus nombreux, et le 22 février au matin, *la Réforme* publie ces lignes : *Hommes du peuple, gardez-vous de tout téméraire entraînement ! Ne fournissez pas au pouvoir l'occasion cherchée d'un succès sanglant !...*

Le préfet de police connaît aussitôt la résolution des députés réformistes et des patrons de la Réforme. Il avise le roi¹ et M. Duchâtel, qui, d'un commun accord, et sans attendre la réunion du Conseil, décident d'ajourner la mise à exécution des mesures stratégiques ordonnées pour le lendemain les troupes seront consignées dans leurs quartiers afin d'éviter toute démonstration provocante. Le roi, les ministres, les généraux se persuadent que le plus mauvais défilé est passé, que la crise violente est conjurée.

Le préfet de police et le préfet de la Seine voient en noir, il est vrai, mais on ne les écoute pas un des plus intimes conseillers de Louis-Philippe l'avertit des dispositions de la garde nationale parisienne : *Mon cher R...*, répond le roi, *vous regretterez amèrement, dans huit jours, de m'avoir tenu ce langage.* Dans la soirée du 22, il disait encore : *Les Parisiens savent ce qu'ils font, ils ne troqueront pas le trône pour un banquet.*

30.000 hommes sont réunis à Paris, Versailles a la cavalerie de réserve, Vincennes a l'artillerie toutes les casernes de Paris, celles des grands forts ont été pourvues à l'avance de vivres, de munitions pour huit jours ; une instruction générale, distribuée aux commandants de corps, prescrit toutes les dispositions à prendre en cas d'émeute, de combat, d'attaque de barricades. Le général Jacqueminot a répondu de la garde nationale ; le gouvernement se montre résolu à se défendre s'il est provoqué, et le maréchal Bugeaud a prévenu l'opposition : *Ah Messieurs les libéraux, vous voulez engager l'action, eh bien ! commencez, et nous vous donnerons une bonne leçon !*

Contre des forces aussi imposantes, le parti révolutionnaire ne peut mettre en ligne que 5.000 hommes désarmés et désorganisés mais il aura pour auxiliaires les badauds et les curieux, une partie de la jeunesse des écoles, les ouvriers auxquels on a donné congé dans un certain nombre d'ateliers, puis cette populace sans nom, cette armée du mal qui, dans les jours de tempête politique, apparaît brusquement et conspire avec le désordre pour arriver au pillage et au

¹ M. Senior rapporte en ces termes un curieux jugement de M. Guizot sur Louis-Philippe Il avait pour la république les sentiments que certains peuples de l'Asie ont pour le démon ; il la considérait un peu comme un être malfaisant qu'il faut flatter et se rendre favorable, mais qu'il ne faut pas combattre. Parmi ses ministres, ceux qu'il flattait le plus, comme Laffitte et ensuite Thiers, n'étaient pas ceux auxquels il accordait le plus de confiance et d'attachement. Il avait l'habitude de les appeler par leurs simples noms il n'en fit jamais autant à l'égard de Casimir Périer, du duc de Broglie ou de moi-même. Il n'était pas familier avec ceux qu'il respectait ou plutôt il cessait de respecter ceux qui semblaient rechercher sa familiarité. On a dit qu'il était faux pour moi, je ne l'ai jamais trouvé tel. Plein de bravoure personnelle, il était timide en politique il préférait l'adresse à la force et cherchait toujours à tourner les obstacles au lieu de les attaquer de front. On a dit qu'il était avare c'est une autre calomnie. Il n'aimait pas à prodiguer l'argent, mais il le dépensait volontiers dans l'intérêt public. Bien qu'il eût peu de confiance dans l'avenir, il ne se lit pas un trésor particulier. En 1848, il perdit la tête. Quand il descendit sur la place du Carrousel, et entendit la garde nationale crier : *Vive la réforme !* sa présence d'esprit l'abandonna. Il répondit : *Vous avez la réforme, Barrot est chargé de la préparer.* Puis il rentra et abdiqua. S'il avait laissé Bugeaud agir à sa place, tout aurait été sauvé.

crime. Enfin les républicains ont, jusqu'au 22 février, pris pour drapeaux et pour dupes les dynastiques ; les 22, 23 et 24 février, la garde nationale continuera le rôle des députés de l'opposition, et, grâce à un fatal concours de circonstances, elle livrera la monarchie. Le général Jacqueminot n'a pas eu tort de dire que la milice citoyenne est dévouée à la royauté ; il a oublié d'ajouter qu'elle est réformiste, et qu'elle a pris parti contre le ministère.

CHAPITRE XXXII

UNE NOUVELLE RÉVOLUTION PARISIENNE

Journée du 22 février. — 23 février la garde nationale réformiste s'interpose entre le peuple et l'armée. Le roi se sépare de son ministère. — Tragique incident du boulevard des Capucines. — Le maréchal Bugeaud est nommé commandant en chef. — La révolution de 1848 racontée par M. Thiers. — 24 février les nouveaux ministres donnent l'ordre de suspendre le feu et désarment la résistance. — Une idée de M. Odilon Barrot. — M. Thiers conseille au roi de se retirer à Saint-Cloud. Abdication de Louis-Philippe. — Incendie du Château-d'Eau. — Fuite du roi et de la famille royale. — La duchesse d'Orléans se rend à la Chambre. — Agonie de la Royauté. L'émeute envahit le Palais Bourbon. Un mode de nomination à la criée. — Sac du Palais-Royal et des Tuileries. — Belle conduite du duc d'Aumale et du prince de Joinville. — Éloge de Louis-Philippe par sir Robert Peel. — La légende de la révolution de 1848. — Cette révolution a été un contresens historique, un coup de main servi par le hasard. Il n'y a pas eu de lutte réelle entre le gouvernement et les insurgés. — Le gouvernement provisoire s'est nommé lui-même et n'a pas été acclamé par les députés des départements. Aveux de Lamartine, Garnier-Pagès, Crémieux, etc. — La royauté de Juillet, sortie d'une révolution parisienne, est tombée devant une révolution parisienne. — Causes directes et indirectes de la catastrophe elle n'a pas eu de causes légitimes.

22 Février. — Dès sept heures du matin, une multitude confuse, la population des futures émeutes, se répand dans les rues de la capitale ; elle se compose d'ouvriers oisifs, de vagabonds, de membres de la Société dissidente. La plupart ignorent la résolution de la veille quelques-uns cherchent à émouvoir cette foule. L'attente est sur toutes les physionomies on ne voit point de troupes.

Vers dix heures, une colonne d'étudiants débouche sur la place de la Madeleine, en entonnant la Marseillaise ; des bandes commencent à se former, l'une d'elles se porte sur la Chambre des députés, et quelques hommes pénètrent un instant par surprise jusque dans les salles extérieures. Elles pillent plusieurs boutiques d'armuriers, harcèlent les gardes municipaux à coups de pierres, attaquent quelques corps de garde ; des essais de barricades ont lieu dans les faubourgs mais des charges de cavalerie dispersent aussitôt les travailleurs. Ce ne sont encore que des simulacres d'engagement les conspirateurs eux-mêmes trouvent que la journée a été stérile : **Il y a du monde**, dit Caussidière, **mais c'est tout, cela n'ira pas jusqu'aux coups de fusil.**

Le gouvernement reste plein de confiance, car la retraite de l'opposition a ôté à la crise son caractère politique. Cependant un des ministres, M. Jayr, dit au roi : En venant au château, j'ai vu un courant continu d'hommes en blouses se dirigeant par les deux quais sur la place de la Concorde les faubourgs envoient là leur avant-garde. Nous aurons, sinon une grande bataille, du moins une forte sédition. Il faut s'y tenir prêts. — Sans doute, reprend le roi, Paris est ému, comment ne le serait-il pas ? Mais cette émotion se calmera d'elle-même. Après le *lâche-pied* de la nuit dernière, il est impossible que le désordre prenne des proportions sérieuses. Du reste, vous savez que les mesures sont prises.

A la Chambre, M. Odilon Barrot dépose un acte d'accusation contre les ministres, à raison de leur politique intérieure 53 députés de l'opposition ont signé cette pièce, démonstration frivole, indigne d'hommes sérieux, qui n'a d'autre objet que de masquer la retraite des dynastiques, et de conserver intacte leur popularité. Beaucoup d'adversaires du cabinet la désapprouvent, et l'un des plus éminents, M. Dufaure, descend de sa place, va droit au banc des ministres et leur dit avec énergie : Si vous aviez laissé faire le banquet, c'est alors que vous auriez mérité d'être mis en accusation. Plus tard, M. Guizot demanda à un membre de l'ancienne opposition quel motif avait pu porter ses amis à cet acte : Que voulez vous ? lui répondit celui-ci, ils venaient de faire avorter le banquet en déclarant qu'ils n'iraient pas il fallait bien qu'ils fissent quelque chose pour compenser et racheter un peu ce refus.

23 Février. — La nuit du 22 au 23 février s'est passée dans le même trouble que la journée précédente. Lorsque le jour paraît, la pluie tombe à torrents, et quelques personnes répètent le mot de Pétion Il pleut, il n'y aura rien. Le pouvoir a pris ses précautions ; les troupes sont placées sur leurs divers points de rassemblement, la brigade de cavalerie de Vincennes appelée à Paris. Mais le ministère commet une faute grave trompé par les assurances du général Jacqueminot, le comte Duchâtel se décide à ordonner la convocation des douze légions de la garde nationale il espère qu'elles empêcheront d'élever des barricades dans les endroits où l'on ne peut disséminer des troupes de ligne.

Une partie de la milice citoyenne est dévouée à MM. Thiers et Barrot ; comme eux, elle croit une révolution impossible, comme eux elle désire donner une leçon à la couronne, et elle est persuadée que le peuple ne veut que ce qu'elle veut elle-même. Elle paraîtra dans les rues, mais elle arrêtera le feu, s'emparera du rôle de médiatrice entre les faubourgs et les Tuileries tel est le programme de la journée du 23 février, arrêté la veille au soir dans les bureaux du *Siècle*. Au profit de Paris, elle confisquera les droits de la France, donnant aux émeutiers de profession l'exemple de l'usurpation et de la violation des lois, se mettant au-dessus des Chambres, de la Royauté¹.

Une pétition, émanée de la quatrième légion, est envoyée à la Chambre par un peloton et expose en ces termes les prétentions des nouveaux prétoriens : Nous, appartenant tous à la milice parisienne et protecteurs de l'ordre public, nous allons nous rendre partout où nous serons dirigés pour empêcher ou arrêter

¹ Les Français ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes, disait après 1852 l'historien Macaulay. Un peuple qui renverse violemment des gouvernements constitutionnels, et qui vit tranquillement sous la dictature, mérite d'être gouverné despotiquement. A la place des Français, nous aurions réformé le gouvernement de la maison d'Orléans, sans faire de révolution, et nous n'aurions pas supporté le joug de Napoléon III pendant vingt-quatre heures.

l'effusion du sang ; mais en même temps, *protecteurs de la liberté*, nous déclarons que notre réunion n'a aucunement pour objet d'approuver la politique ministérielle au dedans ni au dehors, ni de donner un appui quelconque à un ministère que nous *blâmons*, au contraire, avec toute l'énergie de bons citoyens. La troisième légion fait mieux elle déclare à son colonel qu'elle ne déposera les armes qu'après le renvoi des ministres une partie de la septième donne ses fusils aux insurgés. Quant aux gardes nationaux conservateurs, l'inertie, la timidité les empêchent de protester contre les autres, de se rendre à l'appel.

Les républicains ont bientôt compris quel parti ils peuvent tirer de tels auxiliaires : cette fois, la société des Saisons descendra dans la rue, ses membres se procureront en toute hâte des uniformes de gardes nationaux ; ils se rendront aux mairies, prendront la tête des détachements en criant : *Vive la Réforme !*, s'interposeront partout entre la troupe et le peuple. *Allez*, s'écrie M. Flocon, l'inventeur de ce plan machiavélique, *la République est peut-être à ce prix !*

Jusqu'à onze heures, rien n'annonce la gravité du péril des barricades ont été élevées, aucune n'est défendue avec obstination. Le sang a déjà coulé, mais on ne compte qu'un très petit nombre de victimes. M. Provensal de Saint-Hilaire, chef de bataillon, est tué d'un coup de pistolet tiré presque à bout portant par un enfant qu'il a laissé approcher sans défiance.

Vers midi, l'insurrection prend un caractère menaçant plusieurs compagnies de la garde nationale, officiers en tête, crient : *Vive la Réforme ! A bas les ministres !* se précipitent entre les gardes municipaux et le peuple, se portent caution pour celui-ci, empêchent l'armée de faire son devoir les douze colonels des légions font savoir au roi qu'ils ne répondent pas de la tranquillité de Paris.

Lorsque Louis-Philippe apprend cette défection, sa foi en lui-même reçoit un violent échec son âme chancelle et s'affaisse, sa vigueur, son sang-froid s'obscurcissent il hésite, il cède à des conseils plus sincères que sages¹. Il vient de voir M. Dupin qui ne lui a pas dissimulé le danger : *Toutes les classes sont émues, inquiètes et profondément agitées*, a dit celui-ci. — *Croyez-vous que l'on irait jusqu'à la pensée de me supplanter ?* — *Sire, je n'ai entendu nommer aucun prétendant, et l'on ne m'a rapporté rien de pareil, mais quand la lutte s'engage avec l'extrême démocratie, si elle a le dessus, il n'y a plus qu'un chef probable, c'est la République ou l'anarchie.*

Louis-Philippe a toujours considéré la garde nationale comme le soutien inébranlable de son trône, et soudain elle lui échappe ou semble lui échapper. Il se voit méconnu, abandonné par cette bourgeoisie parisienne, pour laquelle il a tant fait il est partisan décidé de la légalité parlementaire, et malgré son intrépidité personnelle, il déteste les luttes à main armée qui parfois sont nécessaires pour défendre le droit. Il n'a jamais eu le goût des nouveautés, et il n'est plus d'âge à courir les aventures la réforme, c'est plus qu'une abdication de sa couronne, c'est l'abdication de son système politique extérieur, de sa pensée, de sa sagesse. *Tout le monde est pour la réforme*, disait-il quelques jours avant. *Les uns la demandent, les autres la promettent... Je ne prêterai jamais les mains à cette faiblesse. La réforme, c'est l'avènement de l'opposition, et l'avènement*

¹ Etrange spectacle, dit Daniel Stern, que l'histoire ne reproduira peut-être jamais, d'une révolution qui s'accomplit dans la conscience du souverain, brise sa volonté et abat son génie, avant même que la révolution du dehors ose se nommer de son nom véritable, au peuple qui la fait, comme à celui qui la subit.

de l'opposition c'est la guerre, c'est le commencement de la fin. Aussitôt que l'opposition prendra les rênes du gouvernement, je m'en irai.

M. Duchâtel est en ce moment aux Tuileries il annonce au roi que l'affaire est plus sérieuse que la veille et l'horizon plus chargé, mais qu'avec de l'énergie dans la résistance on s'en tirera. Louis-Philippe répond que tel est son sentiment, que cependant on lui donne de tous côtés le conseil de terminer la crise en changeant le cabinet. Le roi sait bien, reprend le ministre, que pour ma part je ne tiens pas à garder le pouvoir, et que je ne ferais pas un grand sacrifice en y renonçant mais les concessions arrachées par la violence à tous les pouvoirs légaux ne sont pas un moyen de salut ; une première défaite en amènerait bientôt une nouvelle il n'y a pas eu loin, dans la révolution, du 20 juin au 10 août, et aujourd'hui les choses marchent plus vite que dans ce temps-là. Les événements vont à la vapeur, comme les voyageurs.

Je n'avais pas en ce moment, ajoute M. Duchâtel, l'idée que le changement du cabinet fût entré dans l'esprit du roi. Y avait-il déjà songé sérieusement, ou bien la résolution de se soumettre à une concession qui lui coûtait beaucoup lui vint-elle soudainement, sous la pression d'une émotion vive ? Je ne pourrais trancher la question, mais j'incline à croire qu'il se décida brusquement, emporté par cette espèce de trouble que produit le passage d'une sécurité complète à l'apparition subite d'un grand péril. — Je crois comme vous, me dit le roi, qu'il faut tenir bon, mais causez un moment avec la reine, elle est très effrayée. Je désire que vous lui parliez.

La reine Marie-Amélie entre dans le cabinet du roi, suivie du duc de Montpensier. M. Duchâtel, s'écrie-t-elle, je connais le dévouement de M. Guizot pour le roi et pour la France s'il le consulte, il ne restera pas un instant de plus au pouvoir. Le ministre répond que son collègue n'a pas la prétention de s'imposer au roi malgré lui, va le chercher à la Chambre, lui raconte cette conversation, et revient avec lui. Louis-Philippe est triste et troublé, il laisse entrevoir sa pensée de se séparer de son ministère : C'est à Votre Majesté à prononcer, répond le président du conseil. Le cabinet est prêt, ou à défendre jusqu'au bout le roi et la politique conservatrice qui est la nôtre, ou à accepter sans plainte le parti que le roi prendrait d'appeler d'autres hommes au pouvoir. Il n'y a point d'illusion à se faire, Sire ; une telle question est résolue par cela seul que, dans un tel moment, elle est posée. Dès qu'on saurait dans le public, comme cela serait inévitable, que le roi hésite, le cabinet perdrait toute sa force morale, et serait hors d'état d'accomplir sa tâche. — C'est avec un bien amer regret que je cède, dit Louis-Philippe, que je me sépare de vous, mais la nécessité et le salut de la monarchie exigent ce sacrifice. Ma volonté cède je vais perdre, beaucoup de terrain, il me faudra du temps pour le regagner. La reine, le duc de Montpensier appuient cette déclaration ; le roi annonce son intention d'appeler le comte Molé, et congédie les deux ministres démissionnaires en leur disant avec des larmes : Vous êtes plus heureux que moi, vous autres.

MM. Duchâtel et Guizot retournent à la Chambre sur une interpellation de M. Vavin, M. Guizot monte à la tribune, et, avec le plus grand calme, prononce les paroles suivantes : Le roi vient d'appeler en ce moment M. le comte Molé pour le charger de former un nouveau cabinet. Tant que le cabinet actuel sera chargé des affaires, il maintiendra ou rétablira l'ordre, et fera respecter les lois, selon sa conscience, comme il l'a fait jusqu'à présent.

A ces mots, l'agitation est au comble ; la gauche dynastique s'applaudit de sa victoire, la majorité se montre stupéfaite et irritée le banc des ministres est

assiégé par un flot de députés du centre. Au milieu du tumulte, on entend ces exclamations : *C'est une lâcheté !... c'est déshonorant ! On nous trahit Allons chez le roi ! Nous allons voir comment ils mèneront cela !* Beaucoup de conservateurs comprennent que cette révolution parlementaire n'arrêtera pas une révolution populaire, *que le secret de l'empire vient d'être divulgué*, que les destinées de la royauté vont s'accomplir, et qu'elle a consommé son propre suicide, en supprimant tout gouvernement. M. Calmon s'approche d'un de ses collègues : *Citoyen Muret de Bord, dites à la citoyenne Muret de Bord de préparer ses paquets, la République ne vous aimera pas.* Quelques membres clairvoyants du centre gauche laissent voir une véritable consternation M. Jules de Lasteyrie dit à M. Duchâtel : *Je désirais vivement la chute du cabinet, mais j'aurais mieux aimé vous voir rester dix ans de plus, que sortir par cette porte.*

Au milieu de cette confusion, M. Dupin demande à la Chambre l'ajournement de la proposition de mise en accusation le cabinet ne peut admettre que celle-ci reste en suspens, et M. Guizot se déclare prêt à se défendre, à entrer dans tous les débats. Réponse pleine de dignité, qui dénote une grande force d'âme chez celui que ne pouvait ébranler une disgrâce imméritée. Malgré l'opinion de M. Dupin, la Chambre maintient pour le lendemain son ordre du jour.

La nouvelle de l'avènement d'un ministère Molé se répand avec rapidité l'aspect de Paris change comme par magie¹ ; la circulation se rétablit, les maisons s'illuminent, une immense foule de promeneurs se répand sur les boulevards et sur les places publiques ; la garde nationale réformatrice se hâte de rentrer chez elle. *On quitta les barricades*, écrit Elias Regnault, *on tendit les mains à la troupe : le peuple était vainqueur et il se souciait bien moins d'achever que de célébrer sa victoire.*

Aux Tuileries, le roi et le comte Molé discutent sans résultat les conditions, le personnel, le programme d'un nouveau cabinet. Il faudrait reconstituer d'urgence le pouvoir militaire et politique, ébranlé et flottant la retraite de la garde nationale a livré la capitale aux sociétés secrètes, à la populace. Les révolutionnaires cherchent à insinuer au peuple que le départ de M. Guizot cache un guet-apens, qu'il ne doit pas d'ailleurs se contenter de si peu. En même temps, les plus exaltés, presque tous conspirateurs obscurs, continuent sur divers points la lutte contre les gardes municipaux, organisent la résistance dans les faubourgs. *A ces hommes*, dit Lamartine, *se joignaient deux autres espèces de combattants qui se précipitent toujours d'eux-mêmes dans les mouvements tumultueux des séditions les natures féroces que le sang allèche et que la mort réjouit, et les natures légères que le tourbillon attire et entraîne, les enfants de Paris.*

Vers dix heures du soir, un incident funeste vient rallumer le feu qu'on a cru éteint une colonne de trois cents insurgés armés, munis de torches, drapeau rouge en tête, paraît sur les boulevards, et se dirige vers la Madeleine. Au coin du boulevard des Capucines, elle est arrêtée dans sa marche par un bataillon, chargé de protéger le ministère des affaires étrangères. Le commandant déclare qu'il a ordre de s'opposer au passage les insurgés refusent de s'arrêter, vocifèrent, se rapprochent de la troupe, cherchent à mettre le désordre dans ses

¹ On a prêté cette parole à M. Guizot : *Nous nous sommes retirés, et le lendemain il y avait une révolution.*

rangs. Soudain, est-ce hasard, est-ce préméditation¹, un coup de feu part du sein de la colonne, un soldat tombe mort, la troupe se voyant attaquée, fait feu, et sa riposte meurtrière atteint les assaillants et les curieux beaucoup de personnes, trente-deux selon les uns, cinquante-deux selon d'autres, gisent sur la chaussée, tuées ou blessées. Après un premier moment de stupeur, les cris : **Nous sommes trahis ! On nous assassine !** retentissent de toutes parts. Les émeutiers placent les morts sur un tombereau, les disposent avec symétrie puis le funèbre cortège s'avance lentement à travers les quartiers populeux au milieu des cris de : **Vengeance aux armes ! aux barricades !** De temps en temps, un ouvrier monté sur le tombereau, agite sa torche, soulève, montre aux regards de la foule le cadavre à moitié nu d'une femme sanglante et inanimée. Ce spectacle tragique sème l'horreur et l'épouvante, ravive les colères de la multitude, et tel est le désarroi de l'autorité, qu'elle ne songe pas à interrompre cette redoutable mise en scène. Les républicains se hâtent d'exploiter la catastrophe on sonne le tocsin, de formidables barricades s'élèvent de toutes parts.

Une bataille est inévitable pour le lendemain ; il faut s'en rapporter aux hommes de guerre, remettre la situation entre leurs mains : la question politique étant vidée, il n'y a plus d'autre question que celle de l'ordre ou du désordre. M. Molé se sent dépassé et résigne ses pouvoirs, M. Thiers est appelé auprès du roi. Vers onze heures du soir, MM. Guizot et Dumon se rendent aux Tuileries, supplient le roi de mettre un terme à ses hésitations, de confier au maréchal Bugeaud le commandement supérieur de la garde nationale et de l'armée. Louis-Philippe consent, demande au général Trézel, à M. Duchâtel de contresigner cette nomination les deux ministres démissionnaires prennent cette mesure sous leur responsabilité. Le maréchal Bugeaud se présente, accepte, et comme M. Guizot lui demande ce qu'il pense de la journée du lendemain : **Il est un peu tard, répond-il, mais je n'ai jamais été battu et je ne commencerai pas demain. Qu'on me laisse faire et tirer le canon, il y aura du sang répandu, mais demain soir la force sera du côté de la loi, et les factieux auront reçu leur compte².**

Le maréchal se rend à l'état-major général, réunit les officiers et sous-officiers, les harangue avec énergie, emploie le restedelanuitareleverleurmoral.il sait que l'immobilité est la défaite des armées ; il prendra partout l'offensive. Ses dispositions stratégiques sont simples et habiles une des colonnes se dirige ra sur l'Hôtel de Ville, la deuxième ira à la Bastille, la troisième manœuvrera à droite et à gauche pour empêcher les barricades de se former derrière elle ; une quatrième se rendra au Panthéon un corps de réserve et la cavalerie occuperont la place du Carrousel et la place de la Concorde. Un ministre Thiers-Barrot vient d'être nommé³, une proclamation le fera connaître aussitôt si cette nouvelle ne suffit pas pour rétablir l'ordre, les généraux attaqueront sur tous les points,

¹ Plusieurs écrivains ont soutenu que les républicains avaient voulu se procurer des cadavres pour les traîner dans Paris, comme au 17 juillet 1791. C'est, disent-ils, M. Charles Lagrange, le chef de la colonne d'insurgés, qui provoqua traîtreusement la troupe, et le tombereau était aposté à l'avance. M. de Lamartine lui-même a admis cette version, que le silence gardé par M. Charles Lagrange a accréditée.

² On attribue au maréchal Bugeaud cette réponse sur le concours qu'il attendait de la garde nationale : **Sire, pour triompher avec elle de l'insurrection, il me faut quarante mille soldats ; sans elle, vingt mille me suffiront largement.**

³ Je n'avais, écrit le maréchal, que l'ombre du commandement. Les ministres, le roi, les princes, la bourgeoisie, tout m'entravait.

balayeront les masses et emporteront les barricades, ces forteresses de l'insurrection.

24 Février. — Il est écrit que dans ces fatales journées on ne cessera de reculer, de céder, de faire des concessions. Au lieu d'obéir militairement, le général Bedeau, qui commande la colonne du boulevard, se met à parlementer avec l'émeute pendant ce temps les nouveaux ministres décident de retirer au maréchal Bugeaud le commandement de la garde nationale, et se prononcent contre la reprise des hostilités. Le vainqueur d'Isly est impopulaire, et il faut, paraît-il, envoyer aux émeutiers un général de leur goût. D'ailleurs, M. Odilon Barrot croit encore que la milice citoyenne va rétablir la situation vers sept heures du matin, il a rencontré quelques gardes nationaux et leur a dit : *Il faut vous réunir, couvrir la ville de vos uniformes et de vos armes le pavé de Paris doit appartenir aujourd'hui à la garde nationale, sans quoi tout est perdu.* M. Thiers hésite un instant, il cède ; le général Lamoricière commandera la garde nationale. Les ministres apportent au maréchal l'ordre du roi de faire retirer les troupes ; il refuse d'abord et n'obéit qu'au duc de Nemours¹. Une proclamation est rédigée en ces termes : *Citoyens de Paris, l'ordre est donné partout de suspendre le feu. Nous venons d'être chargés par le roi de composer un ministère. — La Chambre va être dissoute. — Un appel est fait au pays. — Le général Lamoricière est nommé commandant de la garde nationale. — MM. Thiers, Barrot, Duvergier de Hauranne, sont ministres. Liberté, ordre et réforme.* Cette proclamation est placardée sur les murailles, mais on n'a pu l'envoyer au *Moniteur*, dont l'imprimerie est entourée de barricades.

¹ M. Senior a écrit en quelque sorte sous la dictée de M. Thiers le récit que lui a fait cet homme d'État des journées de Février : on peut y signaler quelques inexactitudes, car M. Thiers parle déjà pour la postérité, et ne néglige pas de s'attribuer le beau rôle ; le récit n'en est pas moins fort intéressant, et nous en détacherons quelques extraits : *Louis-Philippe eut toujours de la sympathie pour moi. — Quand je ne l'aimais plus, disait-il souvent, toujours il me plaisait. — Cette fois cependant il me reçut froidement : Eh bien, dit-il, m'avez-vous fait un ministère ? — Fait un ministère, répondis-je, mais je viens seulement de recevoir les ordres de Votre Majesté ! — Ah, reprit-il, vous ne voulez pas servir dans le règne ! Ceci était une allusion à un ancien discours dans lequel j'avais dit, en effet, que je ne servais plus pendant son règne. Je me fâchai et dis : — Non, sire, je ne veux pas servir dans votre règne. — Ma mauvaise humeur calma la sienne. — Allons, dit-il, il faut causer raisonnablement qui pouvez-vous prendre pour collègues ? — Odilon Barrot, répondis-je. — Bon, répartit le roi, c'est un niais, mais c'est un bon homme. — M. de Rémusat. — Passe pour lui. — Duvergier de Hauranne. — Je ne veux pas en entendre parler. — Lamoricière. — A la bonne heure. — Là-dessus, M. Thiers réclame la réforme parlementaire et électorale, la dissolution : le roi se récrie ; M. Thiers riposte que s'il refuse toutes les propositions et tous les instruments avec lesquels il veut travailler, il ne peut le servir. — Vous aurez Bugeaud pour commander en chef, dit le roi, il vaincra l'émeute, et après nous verrons. — Bugeaud, répondis-je, ajoutera à l'irritation. — Non, reprend le roi, il inspirera la terreur et c'est ce qu'il faut. — M. Thiers exprime quelques doutes. — Nous ne sommes pas encore ministres, observai-je. — Non, répondit le roi, vous n'êtes engagés à rien, ni moi non plus, mais quels que soient les arrangements adoptés, vous serez le chef du cabinet, vous êtes le seul de la bande en qui j'ai confiance. — Cela me va, répliquai-je, car j'ai pris la résolution de ne jamais rentrer dans un cabinet dont je ne serais pas le président. — Alors le roi écrit une note annonçant que MM. Thiers et Odilon Barrot sont chargés de former un nouveau ministère. Cette conversation eut lieu dans leur première entrevue, pendant la nuit du 23 au 24 février.*

En désarmant la résistance, M. Odilon Barrot se flatte d'avoir désarmé l'agression. Bientôt, hélas il peut se convaincre qu'on ne gouverne pas avec l'enthousiasme, qu'on ne décourage pas l'ennemi par des retraites, ni les masses tumultueuses par des concessions. Toujours enivré de confiance dans sa popularité, il s' imagine que sa nomination arrêtera les insurgés, et il expédie aux préfets des départements une dépêche télégraphique annonçant son avènement et la fin des troubles. Puis il a une idée incroyable qui honore son courage, mais qui dénote sa candeur politique il fera une campagne sur les barricades, se montrera aux émeutiers, ramènera la concorde. Il part en voiture avec quelques amis accueilli par des hommages dérisoires, par des moqueries, puis par des insultes, il rentre découragé au ministère. Il est venu tendre les mains à la réforme, il a trouvé la révolution¹.

Cependant les troupes se retirent devant l'émeute le général Bedeau se replie avec sa division sur les Tuileries, mais celle-ci marche en longue file au lieu d'être en colonne serrée² des gardes nationaux de la Réforme, appuyés d'une bande d'insurgés en blouses, entourent cette troupe, la coupent en plusieurs tronçons, essayent de fraterniser avec les soldats, et, tout en criant : vive la ligne ! leur font mettre la crosse en l'air, pillent leurs munitions et se saisissent de deux canons. Presque au même moment, l'insurrection s'empare de l'Hôtel de Ville sans coup férir. Tout est confusion, découragement, l'armée ne se sent plus commandée, elle s'abandonne elle-même, livre le champ de bataille. Comme l'écrit Lamartine, le soldat qui n'agit pas perd toute la force de l'enthousiasme et de l'élan il est plus difficile d'attendre la mort que de la braver.

Vers onze heures, MM. de Rémusat et Duvergier de Hauranne se présentent aux Tuileries le roi, voyant l'altération de leurs traits, les interroge : Sire, répond M. de Rémusat, il n'y a pas un instant à perdre, l'émeute triomphe sur tous les points, elle avance à pas de géants ; dans une heure il est probable que les Tuileries seront attaquées. D'autres personnes entrent au même instant et confirment ces paroles. La marée monte, monte, ajoute M. Thiers, dans deux heures peut-être nous serons tous engloutis ! On délibère s'il faut attendre de pied ferme les émeutiers ou se retirer dans quelque place forte. Avec beaucoup de raison, M. Thiers conseille au roi d'aller à Saint-Cloud plutôt qu'à Vincennes.

¹ Dans ma voiture, écrit Odilon Barrot, étaient Garnier-Pagès, Havin, Abbatucci et Biesta ; MM. Pagnerre et Degouve-Denunques, ne trouvant plus de place dans l'intérieur, étaient montés sur le siège à côté du cocher je donne ces détails pour montrer quelles étaient alors les dispositions du parti républicain, dont les chefs se réunissaient ainsi à moi, et me répétaient que tout ce qu'ils désiraient, c'était la proclamation de la duchesse d'Orléans comme régente, et qu'ils étaient si loin de vouloir la République, que *s'ils l'avaient dans leurs mains, ils se garderaient bien de les ouvrir*.

² Telle est, aux yeux de M. Thiers, la cause du triomphe de la révolution : Sans cette faute si grave de ses chefs, la division eût pu arriver intacte aux Tuileries, et le roi eût eu dix à douze mille hommes pour sa défense avec cette force, on pouvait arrêter la populace sur les larges avenues qui vont à Saint-Cloud... Dans une émeute, les troupes sont perdues si la foule entre en contact avec elles. La sagesse commande de tirer sur tous ceux qui veulent s'approcher d'elles. Le lendemain on eût pu réunir soixante mille hommes à Saint-Cloud, et avec cette armée, on eût, dès le 26 février, marché sur Paris... La bourgeoisie, après avoir été deux jours aux mains des républicains, fût devenue notre amie dévouée. Nous aurions été obligés de détruire l'Hôtel de Ville, et j'aurais dû employer le canon dans ce but mais sous ses cendres eussent été ensevelies les cendres des républicains, et je détruirais dix palais semblables pour écraser une révolution. Ainsi M. Thiers traçait le 21 février le plan qu'il devait réaliser en 1871.

Vincennes, dit-il, est une prison. Choisissez Saint-Cloud qui est une position militaire. Demain, Bugeaud et moi nous y rassemblerons 60.000 hommes ; après-demain nous serons à l'Hôtel de Ville. L'Hôtel de Ville sera peut-être détruit, nous aurons le pied dans le sang, l'un de nous, tous deux peut-être serons tués ; mais vous n'aurez pas été avec nous vous n'aurez pas été partie active dans la bataille, et vous aurez sauvé la monarchie. On finit par décider que le roi va passer d'abord la revue des troupes massées sur la place du Carrousel. L'infanterie et la cavalerie crient : *Vive le roi !* la garde nationale crie : *Vive la Réforme !* — Elle est accordée, répond le roi avec humeur. Il arrête subitement la revue et rentre au château abattu, découragé. M. Thiers qui sent que sa popularité n'est plus à la hauteur de la révolte, lui demande la présidence du conseil pour Odilon Barrot, le commandement suprême pour le maréchal Gérard ; le roi y consent à l'instant¹. On commence à parler tout bas de la nécessité de l'abdication². En ce moment les insurgés se rapprochent du Carrousel, quelques balles brisent des fenêtres du palais, on entend une vive fusillade du côté du Palais-Royal³. M. de Girardin, directeur de la Presse, entre dans le cabinet du

¹ Beaucoup d'entre eux, dit M. Thiers, sortirent des rangs, se pressèrent autour de son cheval et formèrent au-dessus de sa tête un cercle de baïonnettes. Je marchais à la tête du cheval ; j'écartai leurs baïonnettes avec ma canne et tâchai de les raisonner...

² Louis-Philippe disait plus tard à M. Halévy : Avec cette doctrine, le roi règne et ne gouverne pas, on m'avait rendu impossible ; je n'étais plus aux yeux de la France, qu'un vieil avare plaçant des millions à l'étranger et faisant des coupes sombres dans les forêts de l'État. Le matin du 24 février, je visitai les postes de la garde nationale de la cour des Tuileries je trouvai un bataillon de la première légion qui me reçut aux cris de *Vive la réforme !* Mon règne était fini. Accepter la réforme, c'était accepter et vouloir une Chambre de députés dont les chefs eussent tous été des Ledru-Rollin. J'abdiquai donc en faveur de mon petit-fils je pensais agir dans l'intérêt de la France.

³ Je retournai près du roi, dit M. Thiers ; sept ou huit membres de la Chambre étaient là, mais à l'exception de Piscatory, ils étaient tous de l'opposition c'étaient Duvergier, Dufaure, Rémusat, de Lasteyrie, Gustave de Beaumont et moi. Tout à coup, Crémieux arrive : J'ai traversé, dit-il, une grande partie de Paris. Tout n'est pas perdu. Il est vrai que le peuple n'acceptera ni Bugeaud ni Thiers mais un ministère Odilon Barrot avec des collègues pris dans la gauche, et Gérard pour commandant en chef, sera accueilli avec enthousiasme. — Au nom du ciel Sire, m'écriai-je, faites cet essai ! — Non, répondit le roi, vous êtes la seule personne en qui j'ai confiance. — Ne pensons pas à nos sentiments et à nos souhaits en pareil moment. Nommez Barrot. — Mais qui contresignera cette nomination ? Guizot, dit quelqu'un, il est encore ministre. — Non, dis-je, il ne faut pas faire paraître ce nom. — Le général Trézel qui était là, signa la nomination de M. Barrot comme président du conseil. Je ne sais plus qui signa celle de Gérard comme commandant en chef. Au moins, me dit le roi, vous et vos collègues, restez auprès de moi jamais je n'eus plus besoin d'amis. — M. de Reines se présente, raconte à M. Thiers les progrès de l'insurrection le duc de Nemours vient lui parler. Je crains, dit M. de Reines, qu'il ne reste plus qu'une chance, le peuple est absolument fou. — Je devine, dit le prince, quelle est cette chance. — Le trône du comte de Paris pourra peut-être être conservé ; celui du roi ne le pourra certainement pas. — Et vous, qu'en dites-vous, monsieur Thiers, dit le prince ? — Je n'ose, je ne puis vraiment m'expliquer là-dessus, répondis-je. Le duc de Nemours prit le bras du duc de Montpensier, et tous deux s'approchèrent du roi. Louis-Philippe seul était resté calme. On nous affirme, sire, dit le duc de Nemours, qu'un terrible sacrifice est nécessaire. — Est-ce mon abdication ? Je suis tout prêt à te passer le gouvernement. — Je crains, dit le duc de Nemours, que ce sacrifice ne suffise pas. Je suis plus impopulaire que Votre Majesté. C'est la duchesse d'Orléans qui doit être régente. Et toi aussi répliqua le roi, puis se tournant vers moi, il ajouta cher ami, que dites-vous ? Je ne peux pas, en vérité, je ne peux pas parler... Le roi entra au salon de la reine, et la ramène avec les princesses ; il est indécis, irrésolu. A

roi : Sire, dit-il, les minutes sont des heures, vous perdez un temps précieux ; dans une heure peut-être il n'y aura plus de monarchie en France. Ce n'est plus un changement de ministère que le peuple veut ; c'est une abdication. Le roi hésite, le duc de Montpensier, qui craint pour les jours de son père, se joint aux conseillers de désespoir et de ruine. Louis-Philippe, après un instant de silence, répond : J'ai toujours été un roi pacifique, j'abdique. Dans cette cohue de donneurs d'avis pusillanimes, la reine, revenue de son erreur de la veille, le maréchal Bugeaud et M. Piscatory gardent seuls leur sang-froid. N'abdiquez pas, Sire, s'écrie M. Piscatory, votre abdication c'est la république dans une heure ! Le maréchal Bugeaud frémit de colère et supplie le roi de s'arrêter : un tel acte achèverait la démoralisation des troupes, on entend les coups de fusil, il n'y a plus qu'à combattre. Le roi pose la plume, le duc de Montpensier, plusieurs autres personnes le pressent de tenir sa parole. Les portes du palais n'étant pas défendues, on y entrait presque sans obstacle le cabinet s'est rempli d'inconnus qui augmentent la confusion et le trouble. Il y en a qui vont jusqu'à reprocher au vieux monarque la gravité réfléchie avec laquelle il rédige l'acte final de son règne quelques-uns le somment de déclarer la duchesse d'Orléans régente. Il leur répond sévèrement : D'autres le feront, s'ils le croient nécessaire, mais moi, je ne le ferai pas, c'est contraire à la loi, et comme, grâce à Dieu, je n'en ai encore violé aucune, je ne commencerai pas dans un tel moment.

Le roi lit à haute voix son acte d'abdication ainsi conçu : J'abdique cette couronne que la volonté nationale m'avait appelé¹ à porter, en faveur de mon petit-fils le comte de Paris. Puisse-t-il réussir dans la grande tâche qui lui échoit aujourd'hui ! Signé : Louis-Philippe. Puisse-t-il ressembler à son aïeul ! s'écrie la reine.

Napoléon avait abdiqué en faveur du roi de Rome, Charles X en faveur du duc de Bordeaux l'abdication de Louis-Philippe allait avoir le même sort que celles de ses prédécesseurs. Les abdications forcées et au moment suprême ne sauvent pas les trônes, elles les précipitent. Vainement le général Lamoricière, le maréchal Bugeaud, le maréchal Gérard tentent de se faire écouter, d'arrêter les émeutiers autant on eût redouté leur épée, autant on dédaigne leurs discours. Lamoricière court les plus grands dangers, on tire sur lui, une balle lui traverse la main. Le maréchal Gérard ne peut rentrer au palais pour rendre compte de son insuccès, car les troupes se sont repliées dans la cour du château et ferment les grilles.

Les insurgés ont attaqué le poste du Château-d'Eau, défendu par quelques gardes municipaux comme ils ne pouvaient venir à bout de ces héroïques défenseurs de l'ordre, une idée infernale leur est venue ils ont mis le feu au bâtiment et massacré sans pitié les gardes qui ont pu échapper à l'incendie. Près de la place de la Concorde, cinq ou six mille hommes de troupes ont laissé égorgé un autre détachement de la garde municipale, sans lui porter secours.

ce moment, l'abdication pouvait être une mesure prudente, mais je ne me résignais pas à la voir imposée au roi par la foule. Je suis absolu de ma nature ; j'ai peine à supporter l'opposition de mes collègues, mais de toutes choses, celle que je supporte le moins, ce sont les exigences de la foule. Je redescendis dans la cour des Tuileries pour faire diversion à ma colère et à mes angoisses, en contemplant la bataille qui allait probablement se livrer en cet endroit.

1 Lorsque le roi eut signé l'abdication, un des assistants s'écria : Enfin, nous l'avons ! — Qui êtes-vous monsieur, lui dit la reine ? — Madame, je suis un magistrat de province. — Eh bien oui, vous l'avez et vous vous en repentirez ! Et cette parole fut prononcée avec un accent et un regard dignes de la petite-fille de Marie-Thérèse.

Partout les émissaires de la royauté expirante ont échoué les émeutiers continuent à avancer. Le roi donne des ordres de départ il a voulu, au prix de sa couronne, éviter l'effusion du sang il est tombé en philosophe, en sage, non en roi. En quittant les Tuileries, il croit que son éloignement apaisera le tumulte, rendra facile et solide l'établissement de la régence ; il espère rester en France, et compte choisir le château d'Eu comme paisible et dernière retraite d'une vie si agitée. Les voitures royales ont été arrêtées et brûlées par les insurgés, mais le duc de Nemours a fait avancer deux petites voitures sur la place de la Concorde. Le roi descend avec la reine et sa famille, escorté par des gardes municipaux et par un escadron de dragons ils sont obligés de se frayer un passage à travers la foule, qui les heurte, les presse et les refoule. Enfin la famille royale monte en voiture et gagne rapidement Saint-Cloud un régiment de cuirassiers, cinquante hommes de la garde nationale à cheval protègent cette fuite¹.

La duchesse d'Orléans a supplié le roi de ne pas charger son petit-fils d'un fardeau que lui-même ne croit plus pouvoir porter². Son instinct de mère lui crie qu'ôter la couronne au roi, ce n'est pas la donner au comte de Paris. **Ma chère Hélène**, a répondu Louis-Philippe, **il s'agit de sauver la dynastie et de conserver la couronne à votre fils. Restez donc pour lui**. Mais à peine est-il sorti du palais que la royauté elle-même est mise en doute la foule qui se pressait dans les salons royaux a disparu. Quelques minutes encore et les Tuileries seront envahies. La duchesse est presque seule. Loin de fuir, la noble femme s'arrête avec ses enfants sous le portrait de son mari : **C'est ici qu'il faut mourir**, dit-elle avec calme.

A cet instant suprême, deux amis fidèles de la monarchie, M. Dupin et le marquis de Grammont, entrent précipitamment. **Ah s'écrie la princesse, monsieur Dupin, vous êtes le premier qui veniez à moi !** Elle voudrait monter à cheval, se montrer au peuple, mais le duc de Nemours lui fait dire de quitter les Tuileries, et elle accepte l'offre de MM. Dupin et de Grammont de la conduire à la Chambre, où elle jouera peut-être le rôle de Marie-Thérèse. Elle prend le bras de M. Dupin et tient le comte de Paris de la main droite, tandis que M. de Grammont donne la main gauche au jeune prince ; le docteur Blanche porte dans ses bras le duc de Chartres un peu souffrant ; les officiers de sa maison l'accompagnent. Sur sa route, le peuple, la garde nationale l'accueillent avec enthousiasme et répètent le cri poussé par M. Dupin : **Vive le comte de Paris, roi des Français ! Vive Madame**

¹ M. Crémieux accompagna le roi jusqu'à la place de la Concorde. **Que faites-vous ici**, lui demanda-t-on ? — **Je viens de mettre la royauté en voiture**.

² Un certain nombre de conservateurs croyaient que la duchesse d'Orléans était l'âme d'une conjuration parlementaire embrassant le centre gauche, la gauche dynastique, une fraction du parti républicain, et ayant pour but d'établir à son profit la régence un écrivain a même soutenu que cette intrigue remontait à la mort du duc d'Orléans M. Thiers l'aurait dirigée à la Chambre dans l'espoir d'être le Mazarin de cette régence. On a aussi rapporté cette parole de la reine Marie-Amélie, au moment où le roi venait de signer son abdication. **Eh bien ! vous devez être contente, Hélène vous avez ce que vous vouliez**. Ce mot n'a pas été prononcé : la duchesse elle-même se joignit à la reine pour empêcher Louis-Philippe d'abdiquer. Quant au complot, nous croyons qu'il n'existait pas non plus en tout cas la princesse en eût été toujours absente, non seulement de sa personne, mais par la pensée et par l'intention. Veut-on une preuve irrécusable de notre affirmation ? Après la mort du roi en 1850, les amis de la maison d'Orléans demandèrent qu'en vue de toute éventualité, la question de régence fût vidée. La duchesse d'Orléans rédigea un mémoire, où, après avoir déduit tous les motifs qui la rendaient impropre, selon elle, à la régence, elle concluait en faveur de la reine Marie-Amélie.

la duchesse d'Orléans, régente ! Elle arrive ainsi jusqu'à la Chambre, il est une heure et demie.

Au Palais-Bourbon, le désordre est extrême le gouvernement n'a adressé aucune communication à la Chambre, n'a établi avec elle aucun rapport. On a annoncé publiquement sa dissolution, on la traite d'avance comme si elle était dissoute. Le pouvoir paraît ignorer qu'il y ait une Chambre, comme celle-ci ignore encore s'il y a un pouvoir, où il est, ce qu'il est. Le président n'a pas le droit de donner directement des ordres à la force publique : mais, comme l'urgence domine toutes les situations, toutes les responsabilités, M. Sauzet envoie un député demander au général Bedeau de barrer le passage à l'émeute, de garantir l'inviolabilité de l'Assemblée. Déjà une foule nombreuse et mêlée envahit les salles, les couloirs du palais ; on interroge du regard le banc des ministres qui reste désert¹.

A l'apparition de la duchesse d'Orléans et du jeune roi, les députés se lèvent et font entendre les plus vives acclamations. La princesse va s'asseoir avec ses enfants au pied de la tribune, en face de l'Assemblée au même instant le duc de Nemours survient avec ses aides de camp. On lui a conseillé de ne pas entrer au Palais. *Hélène court des dangers*, a-t-il répondu, *je vais avec elle*. Le prince est venu sauvegarder sa belle-sœur et ses neveux, sanctionner de sa présence le sacrifice de la régence. Conduite magnanime et chevaleresque assurément mais le duc de Nemours était chef d'État, il devait avant tout rester à la tête des troupes, empêcher avec elles l'invasion des Tuileries et de la Chambre, s'efforcer d'arrêter la royauté sur la pente de l'abîme. M. Dupin monte à la tribune il annonce que le roi a abdiqué, transmis le trône au comte de Paris, la régence à la duchesse d'Orléans ; il demande que les acclamations unanimes qui ont accueilli le jeune roi et son auguste mère soient consignées au procès-verbal.

A ces mots, de violentes protestations éclatent dans une partie des tribunes, et, sur la proposition de M. de Lamartine, M. Sauzet, président de la Chambre, prononce ces malencontreuses paroles : *La Chambre va suspendre sa séance jusqu'à ce que madame la duchesse d'Orléans et le nouveau roi se soient retirés*. M. Sauzet n'est pas l'homme des grandes luttes, des crises décisives dans cette

¹ Rien n'est meilleur que le peuple de Paris, tant que la rage de détruire ne s'est pas emparée de lui ; mais le moindre incident allume cette passion. La foule parisienne me rappelle ce couple de lévriers qu'un de mes amis avait élevés avec un lièvre tous trois étaient en excellents termes. Un jour, le lièvre en jouant, se met à courir après les lévriers ceux-ci le poursuivent, l'instinct endormi se réveille en eux et ils le tuent... Un bataillon de gardes nationaux me sauva et me conduisit au Palais-Bourbon. J'entrai dans la salle des Pas-Perdus et je la trouvai pleine de députés ils me pressèrent de pénétrer dans la Chambre. *Non*, leur dis-je, *je ne veux plus avoir rien de commun avec vous. Votre servilité, votre opposition à la réforme ont détrôné le monarque. Je ne veux plus jamais entrer dans cette caverne d'infamie et de corruption*. Boutade assurément peu digne de M. Thiers : il faut dire à sa décharge qu'il ignorait comme Bugeaud la présence de la duchesse à la Chambre. M. Thiers disait plus tard en 1852 à M. Senior : *Je ne suis pas orléaniste. J'aime la duchesse d'Orléans et ses enfants ; mais la famille d'Orléans n'a pas de droits sur moi : elle m'a toujours persécuté et je l'ai toujours combattue. Par ma naissance j'appartiens au peuple, par mon éducation je suis bonapartiste ; par mes goûts, mes habitudes, mes relations, je suis de l'aristocratie. Je n'ai aucune sympathie pour la bourgeoisie et pour les systèmes politiques qui lui donnent le pouvoir Je ne crois à rien en France. D'ailleurs, ajouta-t-il, la monarchie constitutionnelle est encore la forme qui nous conviendrait le mieux. Nous ne sommes pas faits pour une république et nous ne pouvons vivre sous le despotisme.*

séance solennelle, il manquera de présence d'esprit il ne saura ni faire respecter l'Assemblée, ni dominer la discussion il laissera trop longtemps un champ de bataille aux factieux. M. de Morny disait quelque temps après 1848 : *Si j'avais été président de la Chambre le 24 février, Louis-Philippe serait mort roi de France.*

Plusieurs députés se récrient contre les paroles de M. Sauzet. *Monsieur, ceci est une séance royale*, lui répond la princesse, et comme le duc de Nemours, quelques amis, effrayés pour elle, la supplient de sortir : *Si je sors d'ici, mon fils n'y rentrera plus !* Mais la foule avançant toujours, menace de l'envelopper. Alors la duchesse, suivie de ses enfants et du duc de Nemours, va s'asseoir sur les gradins supérieurs placés en face de la tribune les officiers de son escorte, un groupe de députés lui forment un rempart de leurs corps. Enhardis par la présence des émeutiers, MM. Marie et Crémieux réclament un gouvernement provisoire. *Vous ne pouvez, s'écrient-ils, faire aujourd'hui une régence nouvelle. Obéissez à la loi !* Et c'est pour obéir à la loi, lorsque le régent est là, lorsqu'il assiste le roi et la veuve de son frère, lorsque la présence de ces personnes répond à tout, que ces orateurs proposent d'abolir la constitution entière M. Crémieux a, le matin même, demandé au roi un ministère Odilon Barrot, quelques minutes avant son discours, il conseillait la duchesse d'Orléans soudain, il est devenu le courtisan de la fortune révolutionnaire.

Enfin, M. Barrot arrive au Palais retenu au passage par quelques chefs du parti républicain qui ont tenté de le gagner à leur cause, il leur a répondu : *Ce que vous me proposez est un crime et une folie.* Il entre dans la salle, monte à la tribune. *La couronne de Juillet, dit-il, repose sur la tête d'un enfant et d'une femme.* A ces paroles, les centres applaudissent, la duchesse se lève, salue l'assemblée ; elle tient un papier à la main ; elle veut parler et prononce ces mots : *Nous sommes venus ici, mon fils et moi.* Sa voix se perd au milieu du tumulte elle se rassied, découragée.

Le discours d'Odilon Barrot n'est qu'une honnête et stérile protestation, un appel à la modération et au bon sens. Il parle en orateur, non en chef de gouvernement ; son discours s'est ressenti de toutes les impuissances de la situation il n'a rien proposé, il n'a provoqué aucune mesure. M. de la Rochejacquelein s'élançait à la tribune, et, s'adressant aux députés, leur lance ce terrible défi : *Aujourd'hui, messieurs, vous n'êtes rien ici, vous n'êtes plus rien !*

En ce moment, une bande d'hommes armés, gardes nationaux, étudiants, ouvriers, pénètre jusqu'à l'hémicycle, en poussant ce cri : *Nous voulons la déchéance du roi, la déchéance !* Un tumulte général se produit dans l'assemblée, la plupart des députés affluent vers les gradins supérieurs. Des étrangers se succèdent à la tribune et y font des motions : l'un parle de conduire le comte de Paris sur les boulevards, de le faire porter sur le pavois par le peuple un autre demande la proclamation de la République.

Ledru-Rollin réussit à s'emparer de la tribune ; mais au lieu de conclure, il recommence la discussion de la régence, parle de 1815, de 1830, se perd dans des digressions. *Concluez donc*, lui crie Berryer, *un gouvernement provisoire !* Ledru-Rollin attend les républicains de la Société des Saisons pour proposer la République¹ ; c'est pourquoi il se garde bien de conclure.

¹ Voir Elias Regnault, *Histoire du gouvernement provisoire*. M. Ledru-Rollin ne voyait pas arriver ceux qu'il attendait.

M. de Lamartine paraît à son tour à la tribune les amis de la princesse reprennent quelque espoir : tous ont présent à la mémoire son discours de 1842 en faveur de la régence féminine seuls, les républicains savent ce qu'il va dire.

Le matin du 24 février, M. de Lamartine regardait la question politique comme vidée. *Moi-même*, écrivait-il plus tard, *qui ai prononcé un des premiers le mot de République, je vous jure que je ne savais pas une heure avant ce que j'allais dire. Je n'ai pas fait la révolution, mais la révolution faite, j'ai fait la République.*

Arrivé dans le vestibule de la Chambre, Lamartine a rencontré un petit groupe de républicains, entre autres Armand Marrast, Bastide, Hetzel. Ceux-ci l'entourent, lui affirment qu'il est l'homme de la circonstance, lui offrent d'être *le ministre d'une régence, le tuteur de la royauté mourante, de la liberté naissante*. Sa cause sera la leur, celle des sociétés secrètes ; la France n'est peut-être pas mûre pour la République ; l'acceptera-telle sans résistance ? Lamartine leur demande cinq minutes de réflexion, cache son front dans ses mains, relève la tête et déclare aux républicains stupéfaits qu'il n'entrera que dans un mouvement complet, c'est-à-dire dans la République, qu'il ne veut point conspirer pour une demi-révolution¹ : *Lamartine a plus de foi dans nos idées que nous-mêmes*, s'écrient ceux-ci. En effet, il va tenir sa promesse. Après quelques paroles de dédaigneuse pitié, jetées aux anxiétés royales et maternelles de la princesse il tourne court et déclare qu'une acclamation spontanée, arrachée à l'émotion, ne peut pas constituer au profit de la duchesse d'Orléans un droit solide au gouvernement de trente-six millions d'hommes ; qu'il importe d'établir un gouvernement stable, national, populaire, inébranlable, en descendant jusqu'au fond du peuple et du pays, qu'il faut aller extraire du droit national ce grand mystère de la souveraineté nationale d'où sortent tout ordre, toute liberté, toute vérité. *Je demande*, ajoute-t-il, *un gouvernement provisoire qui ne préjuge rien, ni de nos ressentiments, ni de nos désirs, ni de nos colères actuelles sur la nature du gouvernement 'définitif qu'il plaira à la nation de se donner quand elle aura été interrogée*. On sait comment cette dernière condition a été respectée.

Soudain, des coups de fusil retentissent dans les corridors la porte d'une tribune publique est enfoncée ; une nouvelle bande plus nombreuse, plus exaltée, armée de fusils, de coutelas, de piques, se précipite en vociférant ! *A bas la Chambre ! Pas de députés !* Ils viennent des Tuileries et le général Bedeau leur a livré passage ; pour la seconde fois de la journée, celui-ci a faibli devant le devoir. Ils braquent leurs fusils chargés sur la Chambre, ajustent le groupe royal. Un d'eux dirige le canon de son arme vers la tribune ; on lui crie *Ne tirez pas*, c'est Lamartine qui parle ! ses camarades relèvent son fusil. La Chambre entière est sous le poignard, l'émeute siège sur le banc des ministres, le président se couvre et déclare la séance levée. La plupart des députés quittent la salle ; la princesse est entraînée dans cette fuite malgré les efforts d'amis, de gardes nationaux dévoués, elle est presque étouffée, et ses enfants séparés d'elle par la tempête populaire, courent les plus grands dangers. Elle monte dans une voiture et gagne les Invalides, escortée par MM. de Mornay, de Lasteyrie, et quelques autres personnes. Le duc de Nemours la rejoint bientôt.

Il n'y a plus de Chambre, il n'y a plus qu'un forum ouvert à toutes les violences ; le tumulte redouble d'intensité la populace en armes, des gardes nationaux, quelques députés de l'extrême gauche occupent la salle. M. Dupont de l'Eure est porté au fauteuil de la présidence des voix confuses demandent à grands cris la

¹ Il faut lire dans le livre de M. de Lamartine le récit de cette scène étrange.

nomination d'un gouvernement provisoire. On apporte à Lamartine des listes dressées à la hâte. *Nommez-les ! Proclamez-vous vous-même*, lui crient les plus impatients. *Je ne puis lire cette liste, mon nom y est*. On s'adresse à M. Crémieux : *Je ne puis pas la lire, mon nom n'y est pas*.

Alors, au milieu d'une indicible confusion, Lamartine souffle à M. Dupont de l'Eure les noms des nouveaux dictateurs, tour à tour applaudis, hués, désavoués, repris par cette multitude sans nom et sans frein. Il s'établit, selon le mot de Dupin, un mode de nomination à la criée, et les noms de Dupont de l'Eure, Lamartine, Arago, Marie, Ledru-Rollin émergent de cette parodie électorale. Après cette inauguration dérisoire, Lamartine part avec ses nouveaux collègues pour l'Hôtel de Ville, quartier général de la révolution, palais du peuple, mont Aventin des séditions ; ce sera le voyage à Reims du nouveau gouvernement.

Ledru-Rollin n'est pas satisfait¹ ; il veut compléter la première liste, réclame et obtient un peu de silence. *Un gouvernement, dit-il, ne peut se nommer d'une façon légère, permettez-moi de vous dire les noms qui semblent proclamés par la majorité... Et pour faire quelque chose d'officiel, je prie MM. les sténographes du Moniteur de prendre note des noms à mesure que je les proclamerai, parce que nous ne pouvons pas présenter à la France des noms qui n'auraient pas été approuvés par vous*. Il lit alors quelques noms, ceux de Crémieux, Garnier-Pagès entre autres, accueillis les uns par des oui, oui ! d'autres par des Non, non ! quelques-uns par des Oui et non ; puis il ajoute : *Le gouvernement provisoire qui vient d'être nommé a de grands, d'immenses devoirs à remplir. On va être obligé de lever la séance pour se rendre au siège du gouvernement et prendre toutes les mesures nécessaires...* Alors Ledru-Rollin quitte la salle entouré d'un bruyant cortège.

Tout à coup les émeutiers aperçoivent un grand tableau qui représente la prestation du serment de Louis-Philippe à la Chambre de 1830. *Déchirons-le ! Détruisons-le !* s'écrie-t-on. Attendez, je vais le fusiller, dit un ouvrier, et deux coups de fusil frappent le portrait. Un autre ouvrier, Théodore Six, s'élançe à la tribune : *Respect aux monuments respect aux propriétés ! Nous avons montré qu'il ne faut pas malmener le peuple, montrons maintenant que le peuple sait honorer sa victoire*. Ces paroles sont couvertes d'applaudissements. Tout le monde se retire. Il est un peu plus de quatre heures.

Aussitôt après le départ de la duchesse d'Orléans, les insurgés ont envahi les Tuileries étonnés, stupéfaits de leur succès, ils s'aperçoivent bientôt que la troupe regagne ses casernes. Pour la première fois, ils se hasardent à pousser le cri de : *Vive la République !* Le Palais-Royal a été saccagé, dévasté, les Tuileries le seront d'une manière bien plus complète, et Neuilly aura le même sort. Peu s'en faut que ces palais ne soient incendiés. Le château, ce sont les propres paroles d'un écrivain révolutionnaire, devient pendant douze heures le théâtre

¹ Que dire de ces furieux qui trouvent que le gouvernement de Juillet n'avait pas été assez légitimé par le vœu national, et qui improvisent à eux seuls, sans consulter la France, au milieu d'une véritable orgie, une révolution radicale ? Que dire de ces insensés, qui ayant une maison fort bonne, qu'ils avaient fondée eux-mêmes dix-huit ans auparavant, et à laquelle il y avait tout au plus quelques réparations à faire, la rasent jusqu'aux fondements, sans trop savoir sous quel toit ils s'abriteront le lendemain ?... Que pouvait-il sortir d'une pareille orgie ? La ruine de ceux-là mêmes qui y avaient pris part, une guerre civile atroce, et, en définitive, le despotisme militaire. Tous ceux qui, dans cette fatale journée, ont poussé à la révolution, ont été trompés dans leur attente ; on pourrait l'appeler justement la Journée des Dupes. Odilon Barrot, tome Ier, p. 554.

d'une immense orgie, d'une saturnale indescriptible. Une horde de furieux, de gens sans aveu, fait main basse sur les caves, brise, déchire, livre aux flammes les tableaux, les statues, les médaillers, les manuscrits les plus rares après eux, les receleurs s'emparent des médailles, des objets faciles à dissimuler. Les détenues de Saint-Lazare, rendues à la liberté, sont venues se joindre aux misérables créatures qui boivent, chantent, dansent dans les salons, s'affublent des bijoux, des robes, des dentelles des princesses¹. Les envahisseurs se ruent sur le trône, s'y roulent chacun à leur tour ; quelques-uns vont le brûler triomphalement au pied de la colonne de Juillet, d'autres s'amusent à crever les yeux de plusieurs portraits, ceux de Louis-Philippe, du maréchal Bugeaud, à fusiller le maréchal Soult en effigie. C'est à grand'peine que les gardes nationaux, les élèves de l'École polytechnique, mêlés à la populace, sauvent les diamants de la couronne, et font respecter les appartements de la duchesse d'Orléans. Le cabinet de la reine (ce sanctuaire de la prière et de la charité) est dévasté par ces vandales. Plus de 700 tableaux détruits, près de 7 millions de dégâts, tel est le bilan de cette triste journée².

Il n'entre pas dans notre sujet de raconter la marche du gouvernement provisoire à l'Hôtel de Ville, ses efforts désespérés pour se faire reconnaître du peuple de l'émeute et du pillage, de le montrer prisonnier des sociétés secrètes, des sectes socialistes, recevant leur investiture grâce aux concessions les plus humiliantes, pactisant dans l'usurpation avec les deux gouvernements du *National* et de *la Réforme*, de dire la consternation de la bourgeoisie parisienne, la résignation passive du pays, les fonctionnaires, généraux, magistrats, le clergé s'empressant de faire adhésion à la République, prenant à tâche de justifier ce mot de Louis-Philippe dans l'exil : *Mon abdication n'est venue qu'après l'abdication universelle*.

Contre le torrent des événements, que peut l'intrépide mère du comte de Paris ? Réfugiée aux Invalides, elle délibère avec quelques amis fidèles sur les moyens de rassembler des troupes, d'organiser un centre de résistance, de tenter un retour dans Paris. En vain ceux-ci lui exposent leurs craintes pour sa sûreté : *N'importe, répond-elle, ce lieu est bon pour y mourir, si nous n'avons pas de lendemain ; pour y rester, si nous pouvons nous y défendre*. Et malgré les nouvelles les plus alarmantes, elle déclare qu'elle restera tant qu'il y aura une personne, une seule, qui lui conseille de rester : *Je tiens à la vie de mon fils plus qu'à sa couronne, mais si sa vie est nécessaire à la France, il faut qu'un roi, même un roi de neuf ans, sache mourir*.

Vers six heures du soir, M. Odilon Barrot vient trouver la princesse ; il est retourné au ministère de l'intérieur, et la garde nationale est restée sourde à son appel ; il raconte ce qui se passe à l'Hôtel de Ville, les troupes dispersées, démoralisées il faut s'éloigner de Paris, et cependant rester à la portée des

¹ L'une d'elles, une pique à la main, le bonnet rouge sur la tête, se place dans le grand vestibule, et y demeure pendant plusieurs heures, immobile, les lèvres closes, l'œil fixe, dans l'attitude d'une statue de la Liberté c'est une fille de joie. On défile devant elle avec toutes les marques d'un profond respect. (Daniel Stern, p. 101).

² Au milieu d'un des appartements envahis, on trouva dans sa cage un perroquet d'assez vulgaire apparence, mais qui obtint tout à coup les honneurs de la popularité et les joies d'une ovation. Il répétait avec la plus nette prononciation : *A bas Guizot !* C'était à qui gorgerait cet orateur de l'opposition, ce révolutionnaire qui exprimait si bien les haines aveugles du moment, de sucre, de friandises, pour l'entendre crier : *A bas Guizot !...* (Véron, *Mémoires d'un bourgeois de Paris*.)

événements. Alors seulement la princesse consente partir. M. de Mornay l'accompagne.

Bientôt elle dut gagner la frontière, tandis que de leur côté la reine Marie-Amélie et Louis-Philippe passaient en Angleterre¹. Il ne fut pas donné aux augustes fugitifs de prendre en rois le chemin de l'exil il leur fallut se cacher, se travestir comme des proscrits, afin d'échapper à l'insulte, à la violence ; Saint-Cloud, Trianon, Dreux, Honfleur, Trouville, furent les étapes de ce triste voyage. A Claremont, ils eurent la joie de retrouver une partie de leurs enfants ; trois semaines après, ils étaient rejoints par le prince de Joinville et le duc d'Aumale. Ceux-ci avaient, sous leur commandement, en Algérie, une partie de l'armée et de la flotte ; jeunes et vaillants, adorés de leurs soldats, ils pouvaient changer la face des choses, relever la fortune de leur race mais leur patriotisme écarte la pensée d'allumer en France la guerre civile, et, avec un admirable stoïcisme, le duc d'Aumale a notifié la chute de la monarchie, l'avènement de la République : Rien n'est changé dans nos devoirs envers la France. La population et l'armée attendent dans le plus grand calme les ordres de la mère patrie. De son côté, le prince de Joinville répond au nouveau ministre de la marine, le citoyen Arago : J'aime trop mon pays pour avoir un instant songé à y porter le désordre. Du fond de l'exil, mes vœux les plus ardents seront toujours pour le bonheur de la France et le succès de son drapeau.

Dans les journées révolutionnaires des 22, 23, 24 février 1848, tous se sont abandonnés, royauté, jeunes princes, ministres, généraux, députés, pairs de France, garde nationale. La monarchie de 1830 a péri pour avoir voulu vivre par la loi, selon la loi, et pour n'avoir pas fait respecter celle-ci jusqu'au bout. En 1792 comme en 1848, Paris a eu l'impatience du mieux, et cette impatience du mieux a jeté la France dans le pire ; il n'a pas vu que sous la réforme se glissait la révolution, et, après avoir si vivement appuyé l'une, il n'a pas su se retourner contre l'autre avec la même énergie. Le gouvernement est resté suspendu entre la paix et la guerre l'armée, découragée par l'inertie du pouvoir, désorganisée par la confusion des ordres et des retraites, a été livrée sans obstacle au contact de l'insurrection qui la saluait de ses hypocrites acclamations, et la désarmait en l'embrassant. La cessation du feu en pleine lutte, quand les républicains continuaient leur œuvre, équivalait infailliblement à la chute de la dynastie celle-ci devait tomber par cette cause triviale qu'en ce monde tout ce qui est attaqué par la force et ne se défend pas par la force, ne peut que s'écrouler et périr elle devait tomber à cause de sa fatale confiance dans la garde nationale, dans Paris révolutionnaire. On l'a dit très justement, c'est pour s'être laissé vaincre aux Tuileries que Louis-Philippe a été vaincu dans la rue².

¹ Parmi les personnes qui s'employèrent avec un courageux dévouement à favoriser la fuite de la famille royale, il faut citer le marquis de Mornay, député, M. Estancelin et M. Maréchal, sous-préfet de Dreux. Leur conduite, en ces douloureuses circonstances, fut au-dessus de tout éloge.

² Louis-Philippe ne survécut que deux années à la révolution le 26 août 1850, il rendit son âme à Dieu. Il avait eu à subir trois exils, six assassinats dirigés contre sa personne, et lui, le doyen de ces vétérans qui, dans les plaines de Champagne, sauvèrent la France de l'invasion, il vit sa famille bannie par l'Assemblée constituante. Il ne doutait pas de la justice de l'histoire : il pardonnait à ceux qui avaient préparé sa chute sans le vouloir et sans le savoir, il amnistiait de son silence ses ennemis les plus acharnés. La conduite de ceux-ci était l'apologie éclatante de sa politique, et s'il eût vécu, il eût assisté à la longue

Mais la révolution de 1848 a sa légende, et la France a trop longtemps accepté sans discussion le roman historique accrédité par certains écrivains. A les entendre, le peuple a combattu trois jours, et payé sa victoire du sang de trois mille hommes ; cette révolution n'a pas été un contresens historique, le résultat d'un coup de main servi par le hasard, elle a été le terme où devait aboutir le mouvement philosophique, critique rationnel, de 1789. On lit dans les proclamations du gouvernement provisoire : *Le peuple de Paris par sa victoire a amené la chute du gouvernement. Une fatale collision a ensanglanté la capitale, le sang de la guerre civile est celui qui répugne le plus à la France. Soldats jurez amour au peuple et tout sera oublié, excepté votre courage et votre discipline.... Un gouvernement sorti d'acclamation et d'urgence de la voix du peuple et des députés des départements est investi du soin d'organiser la victoire nationale. Ses membres n'ont pas hésité à accepter la mission patriotique qui leur était imposée.*

On a déjà pu apprécier cette fantasmagorie de mots et de chiffres. Il n'y a pas eu de lutte réelle entre le gouvernement et les insurgés la garde nationale s'est interposée entre eux, et le roi a expressément défendu qu'on tirât sur le peuple. Tout s'est borné à des combats de détail soutenus par les gardes municipaux contre les émeutiers. Un écrivain socialiste, Daniel Stern, fait cet aveu : *Le chiffre des soldats et des citoyens tués pendant les journées de Février, a été exagéré. D'après un relevé de la situation au 1er mars 1848, il y aurait eu 22 gardes municipaux, 46 soldats et sous-officiers, 4 officiers tués. Total pour l'armée 72 morts. Les registres de l'état civil constatent la mort de 275 hommes et de 14 femmes. Personne ne donnait d'ordre positif, on n'opposait que des conseils, des avis, des projets à l'envahissement rapide des forces révolutionnaires. Un membre du gouvernement provisoire, Garnier-Pagès, écrit plus tard : Je ne saurais trop le répéter, entre l'armée et le peuple de Paris, il n'y avait point eu de lutte..... donc il n'y eut ni victoire, ni défaite, ni vainqueurs, ni vaincus.*

Cette révolution a été une révolution de surprise et de hasard personne n'y était préparé, les vainqueurs moins que les vaincus. *Nous étions une poignée*, a dit à la tribune M. Charles Lagrange, et cette poignée d'hommes a mis la main sur cette nation qui s'est laissé faire, et tout le monde a failli dans une panique universelle. Louis Blanc écrit que la proclamation de la République a été accueillie avec stupeur dans les départements, dont la plupart étaient monarchiques, qu'ils l'ont reconnue plutôt qu'acclamée : *La République était imposée plus par la logique de l'histoire que par l'importance numérique des républicains..... cette révolution, prévue à distance, ne l'était point la veille. Ceux-là mêmes qui la jugeaient inévitable ne la sentaient point prochaine. Ce fut une explosion. Le 22 février, les hommes de la Réforme ne voient dans l'émeute qu'une manœuvre de la police, et dissuadent les sectaires d'y prendre part. Le 24 février au soir, le*

démonstration par l'absurde de la sagesse de son système. A propos des journées de juin 1848, il disait ce mot profond : *Il n'y a qu'un gouvernement anonyme qui puisse exécuter impunément de telles répressions.* C'est un Anglais, sir Robert Peel qui a fait de ce grand homme de bien le plus bel éloge, c'est lui qui disait à la Chambre des Communes : *Si le roi Louis-Philippe a exercé une si haute influence sur les destinées de son pays, c'est moins parce qu'il en est le monarque et qu'il a les attributs de la royauté, que parce que, grâce à la réunion d'un si grand cœur, d'une si rare énergie, d'une expérience si exemplaire et d'une si haute sagesse, il sera placé dans l'estime de la postérité au-dessous seulement de Napoléon.*

National avoue que jamais révolution n'a été aussi imprévue : Ce matin, à sept heures, le rappel de la garde nationale a battu dans tous les quartiers. Quel allait être le dénouement ? Il était alors impossible de le soupçonner. Le même soir, Garnier-Pagès écrit à M. Odilon Barrot, s'excuse de s'être rallié à la république, d'avoir cédé à l'entraînement des événements. Quelque temps après il fait cette déclaration décisive : Depuis que ma raison a eu conscience d'elle-même, j'ai désiré la République ! Mais, comme Paris, comme le parti républicain tout entier, le 23 février, je me serais contenté de la chute du ministère, de la dissolution de la Chambre, de la réforme électorale et parlementaire. Le 24 au matin, j'aurais accepté la déchéance du roi et la régence. Le 24 février, à une heure de l'après midi, M. Marrast hésitait encore entre la régence et la république, et c'est Lamartine qui mit un terme à ses scrupules.

Le gouvernement provisoire n'a pas été acclamé par les députés des départements il s'est formé, à des heures différentes, en divers lieux, trois gouvernements provisoires. Ils se sont nommés eux-mêmes, se sont réunis et confondus contre le peuple, maître de l'Hôtel de Ville, qui voulait, lui aussi, choisir ses dictateurs. Lamartine et ses collègues ne se le dissimulaient pas... Ils n'avaient d'autre droit que leur conscience. Le scrutin arbitraire, particulier, borné à un petit nombre d'insurgés, au pied d'une tribune envahie, n'était qu'une usurpation, puissante d'intention, vaine d'autorité, sous un simulacre d'élection. On pouvait contester leur titre au nom de la royauté, on le pouvait au nom du peuple... Ils n'avaient rien à répondre à ceux qui leur auraient demandé leur mandat. Après l'aveu de Lamartine, rappelons celui de Crémieux : Lorsque nous nous rendîmes à l'Hôtel de Ville pour notre installation, nous trouvâmes MM. Marrast, Flocon, Louis Blanc et Albert. Nous demandâmes : Qui êtes-vous ? Ils nous répondirent : Nous avons été nommés membres du gouvernement provisoire. Par qui ? — Je crois qu'ils ont répondu : Par la société démocratique. Si l'on nous avait demandé à nous-mêmes par qui nous avons été nommés, nous aurions bien pu dire : A la Chambre ; mais non point : Par la Chambre.

Le gouvernement provisoire le reconnaît dans plusieurs de ses proclamations : c'est le *peuple de Paris* qui a vaincu. Et quel peuple ? Le faux peuple, les combattants des sociétés secrètes, les amants éternels du désordre. Ses apologistes eux-mêmes confessent que la bourgeoisie ne demandait que la réforme, et que les républicains n'ont cessé jusqu'au dernier moment de cacher leur drapeau derrière celui des réformistes. Ainsi, la royauté de Juillet, sortie d'une révolution parisienne, tombe devant une révolution parisienne.

Ajoutons, et ceci nous ramène à l'examen des causes secondaires et indirectes de la catastrophe, qu'en France les institutions les meilleures, loin de s'affermir avec le temps, s'usent par leur durée même. Pour le Français, vivre c'est changer ; il oublie sans cesse que si les révolutions sont les moments romanesques de l'histoire, les peuples ne gagnent rien et perdent tout à devenir des héros de romans. De 1830 à 1848, les rivalités parlementaires, la lutte pour les portefeuilles, les excès de la presse, le pouvoir extra-légal de l'opinion publique, usaient la monarchie constitutionnelle, et l'on peut s'étonner qu'un édifice assis sur des fondements si fragiles ait duré dix-huit ans. On aurait pu répéter chaque jour ce mot de Donoso Cortès : *La monarchie a-t-elle passé la nuit ?*

On le voit, les causes directes et indirectes de la révolution ne manquent pas mais elle n'a pas eu de cause légitime, et l'histoire a le droit de lui appliquer cette parole de Royer-Collard : *C'est un fait, je le méprise*. La révolution de 1848 est un fait brutal, illégal, inexplicable en droit et en raison. Si la royauté

parlementaire a commis des erreurs, ne faut-il pas faire la part de la faillibilité humaine ? L'indemnité Pritchard, l'ajournement de la réforme jusqu'à la mort du roi étaient-ils des motifs suffisants de tuer la monarchie ? Poser une telle question, c'est la résoudre aussi la révolution de Février reste-t-elle, aux yeux du philosophe, du penseur impartial, un effet sans cause légitime, un effet disproportionné avec sa cause apparente.

CONCLUSION

Avant de terminer ce travail, nous résumerons en quelques mots la politique extérieure, économique et financière de la royauté de Juillet.

La puissance extérieure d'un gouvernement est en raison directe de sa force intérieure. A-t-il au dedans l'adhésion de la nation, le concours de tous les partis, il fera reconnaître au dehors son prestige et pourra accomplir de grandes choses. Est-il contesté, ébranlé, sans cesse battu en brèche, il restera fatalement faible au dehors. Ainsi les révolutions, qui enfantent un long avenir de rancunes, de discordes, abaissent l'influence extérieure des nations, ainsi les peuples agités par la guerre civile travaillent contre leur propre grandeur.

La monarchie de 1830 a dû subir cette loi de l'histoire le vice de son origine a lourdement pesé sur ses destinées. Elle avait à remplir une pénible mission. Rester, d'une part, une des premières puissances, peser dans les conseils de l'Europe par sa force propre et par des alliances heureusement combinées, tenir en équilibre les États sur le continent, et l'Angleterre en échec sur les mers ; d'autre part, demeurer l'objet des sympathies de tous les peuples qui aspiraient à une sage liberté, tel était le double problème qui s'imposait à la France parlementaire, que le roi Louis-Philippe et ses conseillers ont souvent résolu. Le maintien de la paix et de l'équilibre européen, le respect du droit des gens, le progrès de la civilisation et de l'humanité, le principe de non-intervention proclamé, imposé aux cours du Nord, la création d'un royaume de Belgique, devenu le bouclier de la France contre l'Europe, au lieu de rester la pointe de l'épée dirigée par celle-ci contre la France, le forçement du Tage, l'expédition d'Ancône et la prise d'Anvers, l'établissement du régime représentatif en Espagne et en Portugal, voilà les premiers résultats du règne. Malgré l'échec diplomatique de 1840, le gouvernement maintient l'intégrité de l'empire ottoman l'œuvre de Louis XIV est raffermie au delà des Pyrénées, l'Algérie conquise ; en Grèce, l'influence de la France domine de 1843 à 1848 ; en Italie, grâce à nos conseils, le pape Pie IX, le roi de Piémont, le grand-duc de Toscane, le roi de Naples inaugurent des réformes libérales que la révolution de 1848 vient rejeter dans le néant. Après dix-sept ans d'efforts persévérants, la France a reconquis son prestige, elle va, comme en 1829, redevenir l'arbitre des difficultés européennes.

Les fortifications de Paris ont reculé pour ainsi dire les frontières de la France ; l'armée a été réorganisée, augmentée de cent mille hommes, fortifiée par la création de corps spéciaux, les zouaves, les chasseurs à pied ; la marine en partie transformée, dotée d'un matériel considérable. En 1830, notre marine à vapeur représentait moins de quinze cents chevaux, dès 1847, elle en compte vingt-six mille ; de nouveaux services sont établis, infanterie de marine, gendarmerie, gardes maritimes, écoles d'artillerie flottante, écoles de mousques une ordonnance royale a fixé l'effectif des forces navales sur le pied de paix à 328 bâtiments de guerre. Près de trente millions annuels viendront améliorer les conditions de la vie militaire pour les officiers, sous-officiers, soldats, quartiers-mâtres et matelots de toutes classes. L'État donnera davantage à mesure qu'il s'agira de venir en aide à des situations plus modestes et plus humbles.

Semblable au père de famille économe et prévoyant, le gouvernement amasse dignement pendant sa vie un trésor dont les ressources permettront plus tard à ses héritiers de faire beaucoup plus de bruit dans le monde.

A l'intérieur, la France habituée à l'ordre, au travail, au milieu d'une liberté grande et forte ; notre législation criminelle réformée, la peine de mort abolie de fait en matière politique, abolie de droit dans onze cas différents, le système pénitentiaire amélioré, les voitures cellulaires instituées, le code de commerce, le code de procédure en partie révisés.

A aucune époque, les discussions législatives n'ont été plus approfondies, plus savantes ; jamais on n'a fait plus de lois utiles au peuple. Citons parmi les réformes et les améliorations sociales la suppression des jeux et des loteries, les lois sur l'instruction primaire, les chemins vicinaux, les aliénés, les caisses d'épargne, la compétence des juges de paix, l'expropriation pour cause d'utilité publique, les chemins de fer, le travail des enfants dans les manufactures. Au moment de sa chute, le gouvernement avait préparé, les Chambres allaient discuter de nombreux projets qui touchaient à des intérêts de premier ordre dans l'ordre moral et économique la réforme du système hypothécaire, de la taxe postale, les monts-de-piété, la navigation intérieure, le reboisement des montagnes, les sociétés de secours mutuels, les caisses de retraite pour la vieillesse, la diminution de l'impôt du sel, la situation des instituteurs, l'instruction secondaire et la liberté d'enseignement. Signalons encore, le rétablissement de l'École normale supérieure, la création de l'École d'Athènes, de quatorze nouveaux collèges royaux, de dix Facultés nouvelles, de trente-neuf chaires dans les Facultés existantes ; l'œuvre de la collection des documents inédits de l'histoire de France, qui eut pour premiers collaborateurs MM. Augustin Thierry, Mignet, Fauriel, Guérard, etc. ; le nombre des salles d'asile décuplé, celui des écoles et des élèves plus que doublé

De 1830 à 1847, le gouvernement exécute un milliard cinq cent trente-huit millions de grands travaux publics il se porte l'héritier de toutes les époques de notre histoire, il veut relever les œuvres de ses prédécesseurs, réunir toutes les traditions, tous les intérêts de la France. Il termine les canaux, les routes, les monuments de la Restauration, de l'ancienne monarchie. Puis viennent les entreprises nouvelles plus de quatre mille trois cents églises, succursales et chapelles vicariales, un immense réseau de routes nationales, départementales, de chemins de grande communication, cinquante-cinq ports améliorés ou ouverts (celui de Cherbourg absorba plus de quarante-neuf millions), les fortifications de Paris et de Lyon, deux mille kilomètres de chemins de fer en exploitation, deux mille cent quarante-quatre kilomètres en construction. On a compris que la force qu'on épargne est employée à produire, *que l'économie faite sur les frais de transport est un bénéfice qui se partage entre les consommateurs et les producteurs.*

En 1829, les revenus ordinaires de l'État ont été de 992 millions de francs, en 1847, ils atteignent le chiffre de 1.342 millions. On n'a créé aucun impôt nouveau, il n'y a eu d'autre aggravation d'impôts existants que l'addition en 1832 de 16 millions au principal de la contribution personnelle-mobilière, et de la taxe des portes et fenêtres. C'est donc une augmentation de plus de 300 millions de francs due au progrès de l'aisance générale, car il existe une solidarité étroite entre la prospérité de l'État et celle des individus. On a réduit 63 millions d'impôts divers 30 millions sur l'impôt des boissons, 12 millions sur les douanes,

18 millions par l'abolition de la loterie et des jeux, 1 million sur les droits de poste, 2 millions par la suppression de la rétribution universitaire¹.

Les causes de l'accroissement des dépenses sont la guerre d'Algérie, les armements extraordinaires de 1830 et de 1840, la disette de 1846, 1847, les services publics plus largement dotés, les grands travaux. De 1830 à 1848, l'Algérie a absorbé plus d'un milliard, et l'occupation a toujours été une dépense ordinaire. La royauté de Juillet a fait ce qu'ont réalisé bien peu de gouvernements elle a soldé, sur ses ressources ordinaires, une bonne partie des travaux extraordinaires dont elle dotait le pays 554 millions ont été payés de cette manière.

Le reste des travaux a été réglé par des emprunts mais ces vastes entreprises que le présent lègue à l'avenir ne peuvent rester en entier à la charge des générations qui les exécutent, et passer comme un patrimoine gratuit aux générations qui doivent en jouir. Le gouvernement de Juillet est resté fidèle à ce principe n'emprunter que pour des nécessités suprêmes et passagères ou pour des dépenses fécondes, assurer sur les recettes ordinaires le service des intérêts et l'amortissement des emprunts. Ainsi, l'amortissement avait fini par atteindre la somme énorme de 125 millions.

Si, comme l'écrit M. Dumon, les bons gouvernements se reconnaissent surtout à cette preuve qu'ils laissent moins de traces de leur passage dans le tarif des contributions et dans le grand livre de la dette publique, la monarchie constitutionnelle est sans contredit le meilleur de tous, car elle a su faire beaucoup avec peu les années les plus prospères ont défrayé les années les moins favorisées, et le déficit du dernier exercice 1847 n'a laissé à la charge du Trésor, pour toutes les années du règne, qu'un découvert de 13.762.000 francs. Les emprunts ont fait inscrire 46 millions 648.000 francs de rente, mais en même temps, la caisse d'amortissement rachetait plus de 26 millions de rente ; en 1848, le service de la dette nationale ne dépassait que de 20 millions le chiffre de la Restauration. Si le cours de la rente est le thermomètre de la prospérité publique, l'emprunt de 1841 en 3 % fut contracté au taux de 84,75, et en 1848, le 5 % dépassait 120 fr.

L'agriculture, l'industrie, le commerce ont réalisé de grands progrès sous le règne de Louis-Philippe le maintien du régime protecteur, les comices agricoles, la multiplication du bétail, des inventions ingénieuses, les routes, les chemins de fer ont contribué à relever la situation du propriétaire rural, du commerçant, à améliorer l'état matériel de la société. Le nombre des machines à vapeur a doublé de 1839 à 1847, la fabrication du sucre de betterave s'est élevée de 6 millions à 53 millions de kilogrammes. En 1830, le chiffre des exportations était de 593 millions, celui des importations de 638 millions ; en 1847, l'exportation atteint le chiffre de 1.147 millions, l'importation celui de 1.193 millions. Les Écoles d'arts-et-métiers d'Angers, de Châlons, d'Aix furent créées ou reconstituées.

La Restauration et la monarchie de Juillet ont vu s'épanouir une pléiade d'hommes célèbres à aucune époque le génie français n'a montré avec plus de puissance plus de variété ; la politique, les lettres, les sciences, les arts ont alors brillé d'un magnifique éclat. Parmi les hommes qui ont imprimé à cette

¹ En 1879, le budget de la France atteint le chiffre de trois milliards à elle seule, la guerre de 1870-1871 a augmenté la dette publique de quatre cents millions de francs.

Renaissance nouvelle son caractère de grandeur, nous citerons spécialement ceux qui ont marqué de 1830 à 1848.

En politique, MM. Casimir Périer, Guizot, de Broglie, Thiers, Molé, Duchâtel, de Montalivet, Dufaure,, Pasquier, de Salvandy, de Rémusat, Cousin ; en diplomatie, le prince de Talleyrand, de Barante, de Saint-Aulaire, Bresson. En finances, le baron Louis, MM. Humann, Lacave-Laplagne, Dumon.

Parmi les orateurs parlementaires, MM. Berryer, Odilon Barrot, Sauzet, Mauguin, Garnier-Pagès aîné, Lamartine, Montalembert, Billault ; pour compléter la liste, il faudrait ajouter presque tous ceux qui ont joué un rôle considérable dans le gouvernement. L'éloquence sacrée revendique Lacordaire et le père de Ravignan.

L'armée et la flotte ont été commandées par des hommes d'élite le maréchal Bugeaud, le maréchal Valée, le maréchal Clausel, Changarnier, Lamoricière, Trézel, le duc d'Aumale, l'amiral Roussin, l'amiral Dupetit-Thouars, le prince de Joinville. Les vétérans de l'empire, Moncey, Jourdan, Soult, Mortier, Macdonald, Oudinot, Gérard, Lobau, Reille ont prêté leur concours à la monarchie de Juillet.

L'histoire est illustrée par cinq noms de première grandeur : MM. Augustin et Amédée Thierry, Guizot, Michelet, Thiers. Viennent ensuite des écrivains éminents MM. de Sismondi, Mignet, Henri Martin, Bignon, de Vaulabelle, Edgar Quinet, Ozanam.

Parmi les jurisconsultes, MM. Faustin Hélie, Toullier, Valette, Pellat, Ortolan, Oudot, Giraud, Troplong¹, Aubry et Rau.

La philosophie a MM. Cousin, Jouffroy, Lamennais l'histoire littéraire et critique, MM. Villemain, Sainte-Beuve, Saint-Marc Girardin, de Loménie, Cuvillier-Fleury, de Carné, Ampère. Parmi les novateurs, les utopistes, les théosophes, MM. Ballanche, Auguste Comte, Louis Blanc, Proudhon, Pierre Leroux, Victor Considérant. L'économie politique, ce contrepoison du socialisme, commence à se vulgariser, grâce aux ouvrages de MM. Rossi, Frédéric Bastiat, Michel Chevalier, Auguste Blanqui.

La poésie, le roman, le théâtre comptent une foule d'éclatants génies Balzac, Alexandre Dumas père, George Sand, Lamartine, Musset, Vigny Victor Hugo, que Louis-Philippe nomma un jour pair de France dans un accès d'impartialité littéraire. Ce sont les maréchaux de la littérature derrière eux se pressent beaucoup de talents très distingués Casimir Delavigne, Béranger, Barbier, Brizeux, Eugène Sue, Mérimée, Charles Nodier, Théophile Gautier, Gérard de Nerval, Alphonse Karr, madame de Girardin, Jules Sandeau. Scribe, le fécond vaudevilliste, atteint l'apogée de sa réputation, et déjà MM. Emile Augier et Ponsard commencent à occuper l'attention publique.

La sculpture et la peinture ont Pradier, Clésinger, Ingres, Paul Delaroche, Ary Sheffer, Horace Vernet, Eugène Delacroix, Decamps, Hippolyte Flandrin ; la musique peut citer Auber, Spontini, Adam, Halévy, Hérold, Félicien David,

¹ Loin d'avoir dégénéré, la science du droit brille aujourd'hui du plus vif éclat : un grand nombre d'hommes distingués marchent sur les traces des Valette, des Giraud, et leurs travaux, leur enseignement leur assignent un rang élevé dans le monde savant. Parmi eux nous citerons MM. Demolombe, Berthauld, Beudant, Ducrocq, Demangeat, Massé, Dareste, Barbier, Mercier ; Pont, Batbie, Desjardins, Gide, Labbé, Buffnoir, Colmet de Santerre, Machelard, Accarias, Rataud, Duverger, Gérardin, Glasson, Cuénot. Rien de plus austère, de plus respectable que la vie de tels hommes, vie tout entière consacrée à la science, au progrès de la justice et de la morale.

Ambroise Thomas, Berlioz. Rossini, Meyerbeer, Donizetti, Bellini sont presque naturalisés Français, ainsi que Henri Heine, ce poète essentiellement parisien, ce Prussien libéré, comme il s'intitule lui-même.

La photographie, la télégraphie, la galvanoplastie datent de cette époque. Les savants qui produisirent alors leurs travaux les plus remarquables sont MM. Arago, Geoffroy Saint-Hilaire, Beudant, Cauchy, Ducrotay de Blainville, Biot, Brongniart, Gay-Lussac, Thénard. La monarchie constitutionnelle a, de 1815 à 1848, donné à la France 34 ans de paix, d'ordre, de liberté, de véritable grandeur ; elle reste une des époques les plus glorieuses de notre histoire, elle est la plus belle forme de gouvernement que le génie humain ait trouvée, celle qui concilie dans l'accord le plus complet la stabilité et le mouvement, une autorité héréditaire avec un progrès perpétuel le bien de ses œuvres a survécu au malheur de sa chute. Sans doute elle n'a pas clos l'ère des révolutions, mais les gouvernements qui lui ont succédé peuvent-ils se flatter d'avoir mieux réussi ? Après elle, les fautes sont devenues des désastres, les fossés des abîmes, et les oscillations révolutionnaires, plus fréquentes, plus dangereuses, font douter de grands esprits de l'avenir politique de la France. En 1849, Louis-Philippe répondait à un de ses amis : *Vous pouvez avoir raison, le comte de Paris est possible, comme le comte de Chambord et les Bonaparte sont possibles ; tout est possible en France, mais rien n'y durera, parce que le respect n'y existe plus.*

Malgré tant de déceptions, de périls extérieurs et intérieurs, il faut croire et espérer les nations comme les individus ont besoin d'avoir confiance ; la foi dans leur immortalité est la première garantie de leur durée elles n'ont pas le droit de faire du nihilisme leur religion. D'ailleurs, avec ses six millions de propriétaires fonciers, avec son économie, son activité féconde, vertus privées, qui par leur faisceau, deviennent en quelque sorte des vertus publiques, la France semble douée du don de résurrection.

Les sociétés démocratiques, il est vrai, ne reconnaissent leurs erreurs qu'après des expériences cruelles et répétées ; elles sont libres d'adopter le gouvernement qu'elles préfèrent, mais leur liberté implique leur responsabilité et le devoir de choisir le régime qui convient le mieux à leur intérêt. Depuis longtemps, la démocratie française n'a plus de conquêtes à faire, elle a atteint ses colonnes d'Hercule ; elle a besoin de se préserver d'elle-même, de se créer des contrepoids, de s'organiser. La France demande la paix, l'ordre, la liberté, elle veut être assurée du lendemain, et répugne à un régime de provisoire perpétuel ; elle sent aussi que le despotisme n'est qu'une forme de l'anarchie, *une halte durant laquelle le désordre régularise et fortifie son action* ; elle désire ardemment chasser l'ennemi qui est dans ses entrailles, mais elle se recueille, attend l'heure fixée par la Providence, repousse les guerres de propagande et de principes, pratique une politique de pénitence. Elle comprendra qu'il n'y a de nation forte qu'avec des âmes fortes, que les institutions politiques tirent leur puissance des vertus civiques et militaires, qu'une démocratie doit être spiritualiste et religieuse, fondée sur le respect du droit et de la légalité.

FIN DU TOME DEUXIÈME ET DERNIER